

GROUPEMENT RÉGIONAL ÉCONOMIQUE
OURTHE-AMBLÈVE



Programme Communal de Développement Rural
(Approuvé par le Conseil communal du 16 juin 2015)



pcdr@greoa.be

www.pcdr.be



GROUPEMENT RÉGIONAL ÉCONOMIQUE
OURTHE-AMBLÈVE



PCDR

Ferrières

Programme Communal de Développement Rural
(Approuvé par le Conseil communal du 16 juin 2015)



pcdr@greoa.be

www.pcdr.be



Province de Liège

Ferrières, le 15 juillet 2008
Place de Chablis, 21



Commune
de
4190 FERRIERES

Tél. 086/409.944 (central)
Fax : 086/409.965

Dexia : 091-0004204-62

GREOA asbl
Monsieur LILLIEN
Place de Chezy 1

4920 AYWAILLE

Votre correspondant : KERSTEN Denise
Chef de service administratif
ligne directe : 086/409.957
nos réf.: DK/
modèle/entête lettre

Objet : **Programme communal de développement rural**

Monsieur,

Consécutivement à notre conversation téléphonique de ce jour, nous vous prions de trouver, en annexe, la délibération prise par le Conseil communal en séance du 30 juin dernier adoptant le principe d'adhésion au projet de développement rural.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal, ff


D.Kersten



le Bourgmestre,


R.Marecha)

Place de Chablis 21
4190 FERRIERES

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL.

Séance à huis-clos du 26 juin 2008

Présents : MM. R.Maréchal,

F.Léonard, J.Bonfond, F.Kersten,

E.Leroy,

MM Mortehan, Y. Rollin, A.Rahier,

J. Strée, M. Dupont, JM Renard, V. Leclercq,

P. Hotte, P. Marichal, S. Maquinay,

D.Kersten,

Bourgmestre-Président,

Echevins,

Président du C.P.A.S.,

Conseillers

Secrétaire communal,ff

Agent traitant : KERSTEN Denise, chef de service administratif

Réf.: E:\DIVERS\CC-PCDR.doc\DK/ 55:397.2

ENVIRONNEMENT(2-FIN&PERS)

Objet : Programme communal de développement rural (PCDR)-décision de principe de mise en œuvre d'un PCDR et désignation d'un organisme accompagnateur

Le CONSEIL COMMUNAL;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Vu le décret du Conseil régional du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret susmentionné ;

Considérant que la commune de Ferrières aspire à développer un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement dans le but de revitaliser la commune, d'améliorer son cadre de vie tout en respectant le caractère et la spécificité de son milieu rural ;

Attendu que notre commune a déjà participé avec le GREOA à un programme de rénovation rurale via une convention-exécution par laquelle la Région Wallonne accorde à la commune une subvention pour le financement au cours des années 1980-1981 des opérations suivantes :

- l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'une plaine de sport (football de Ferrières-subsides reçus : 1.262.211 soit 31.290,00€
- les travaux d'amélioration des chemins de Malacord, de Hamoir et Tige de Ville – subsides reçus : 6.421.909FB soit 159.195,00€

Considérant que cet outil de gestion communal amène une vision globale et à long terme des projets à réaliser sur le territoire tout en permettant de définir les priorités de ceux-ci ;

Considérant qu'une des premières phrases à inscrire au budget extraordinaire est la réalisation d'un diagnostic socio-économique de la commune et que celui-ci doit être effectué sur fonds propres ;

Considérant que l'élaboration de ce programme engendrera des dépenses à la fois sur le budget ordinaire (dépenses de fournitures administratives estimées à 2.500,00€/an) et au budget extraordinaire (crédit à inscrire au fur et à mesure de l'évolution du projet) ;

Considérant que les étapes ultérieures peuvent faire l'objet de subsides de la Région Wallonne s'élevant jusqu'à 80% des projets ;

Attendu que selon le décret précité, cette décision entraîne la désignation d'un organisme accompagnateur afin d'assister la commune dans l'opération de développement rural ;

Considérant que la commune est membre de l'asbl GREOA active en région Ourthe-Ambève et plus particulièrement sur le territoire communal et qu'elle collabore déjà avec celui-ci dans le cadre de différents projets ;

Considérant que le GREOA est reconnu comme organisme accompagnateur par la Région wallonne et exerce déjà cette mission dans six communes en région Ourthe-Ambève ;

Sur proposition du collège communal ;

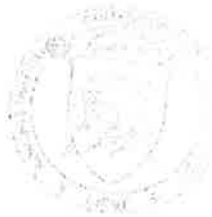
DECIDE : à l'unanimité,

- 1.- d'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de développement rural,
- 2.- de solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre,
- 3.- de demander à la Région wallonne de désigner le GREOA comme organisme accompagnateur pour assister la commune dans l'élaboration de son PCDR,
- 4.- de charger le collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé d'élaborer le programme dans sa globalité,
- 5.- de transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre de la Région wallonne ayant l'Agriculture et la Ruralité dans ses compétences ainsi qu'au GREOA.


Par le Conseil,
en séance susmentionnée,
Pour extrait conforme délivré, le 27 juin 2008

le Secrétaire communal, ff


D. KRERSTEN



le Bourgmestre,


R. MARECHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 04 novembre 2010

Présents : R. MARÉCHAL Bourgmestre-Président,
F. LÉONARD, J. BONFOND, F. KERSTEN Echevins

MM MORTEHAN, B. BOREUX, Y. ROLLIN
A. RAHIER, J. STRÉE, M. DUPONT
JM RENARD, V. LECLERCQ,
P. MARICHAL, S. MAQUINAY Conseillers
Mlle. KERSTEN D. Secrétaire communal
f.f.

LE CONSEIL COMMUNAL : en séance publique

ENVIRONNEMENT (3UPE)

**Objet: Programme communal de développement rural -
constitution de la commission locale de développement rural
(CLDR) : désignations des membres effectifs et suppléants
(897.02) [BM].**

Vu le Décret du 06/06/1991 relatif au développement rural et plus spécialement ses articles 4 & 5 relatifs à la création et à la composition de la Commission Locale de Développement Rural ;

Vu l'arrêté de l'exécutif régional wallon du 20/11/1991 portant exécution du décret du 06/06/1991 relatif au développement rural ;

Vu le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision des services du développement rural de la Région wallonne qui désigne l'ASBL GREOA de Aywaille (Harzé) comme organisme accompagnateur de l'Opération de Développement Rural de Ferrières, afin d'assurer l'animation et de la coordination de l'opération ;

Vu la délibération du Conseil communal, en séance du 08/10/2009, par laquelle il décide de passer un marché de services portant sur la réalisation de la synthèse et du diagnostic socio-économique de la Commune de Ferrières en vue de l'établissement d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à Ferrières conformément au décret wallon du 06 juin 1991 et à l'arrêté de l'exécutif wallon du 20 novembre 1991 ;

Vu la délibération du Collège communal, en séance du 23/11/2009, par laquelle il décide d'attribuer le marché de services pour la réalisation de la synthèse et du diagnostic socio-économique de la Commune de Ferrières à l'ASBL GREOA d'Aywaille ;

Attendu que diverses séances d'information et de consultation de la population ont été organisées par le GREOA les 25/01/2010 (soirée inaugurale de l'Opération de Développement Rural), ainsi que les réunions d'information et de consultation par village les 24/02/2010 (My), 03/03/2010 (Werbomont), 10/03/2010 (Xhoris), 17/03/2010

(Ferrières), ainsi qu'au CPAS le 31/05/2010, au secteur touristique le 14/06/2010 et aux acteurs de la vie sportive et associative le 21/06/2010 ;

Attendu que diverses réunions de retour à l'attention de la population ont été organisées les 7/09/2010 (Ferrières) et 14/09/2010 (Xhoris) ;

Attendu qu'un appel à candidature a été lancé en vue de constituer la CLDR ;

Attendu que 25 candidatures sont parvenues à l'Administration communale ;

Considérant que la CLDR doit être représentative des milieux politiques, socio-économiques, culturels, des différents villages et hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population ;

Sur proposition du Collège,

DECIDE, à l'unanimité :

De désigner en qualité de membres effectifs et/ou suppléants de la Commission Locale de Développement Rural les personnes suivantes :

REPRESENTATION

EFFECTIFS

SUPPLEANTS

GEOGRAPHIQUE

FERRIERES	1	SIMONIS Maurice Assoc.	GUSTIN Jacques
SY-VIEUXVILLE	2	MARCIN Germaine	KLEYNEN Luc
VILLE- MY	3	DELMOTTE Didier	SILVESTRE Victor
XHORIS	4	LEROY Etienne	MEERT Michèle
WERBOMONT	5	LAMBOTTE Raphaël	LEYBAERT Hervé

POLITIQUE

UGC	6	KERSTEN Frédérique	STREE Laure
UGC	7	LEONARD Frédéric	DUPONT Marianne IC
UGC	8	MARECHAL Raymond	RAHIER André UGC

AGE

Moins de 30, associatif	9	LIZEN Christel	PHILIPPE Valérie
30 à 50	10	MAQUINAY Nadine	CORNET Jean-François (Membre locale Ecolo)
plus de 50, associatif	11	MATTHYS Joël	BREVERS Serge

PCDN / CCATM

12 DEMONTY Jean-Marc

FRANCIS Steve

ASSOCIATIF

13 STREE Claudine

HAOT Sandrine

La présente délibération sera transmise au Ministre ayant la ruralité dans ses attributions.

Par le Conseil,
En séance susmentionnée,
Le Secrétaire
(s) D.KERSTEN

Le Président,
(s) R. MARECHAL

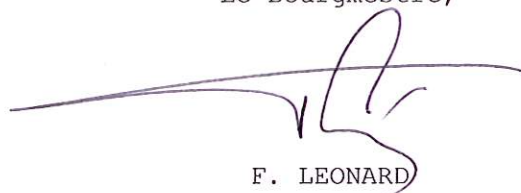
Pour extrait conforme délivré le 27/01/2015

le Directeur général,

Le Bourgmestre,



D. KERSTEN



F. LEONARD



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 04 novembre 2010

Présents : R. MARÉCHAL Bourgmaster-Président,
F. LÉONARD, J. BONFOND, F. KERSTEN Échevins

MM MORTEHAN, B. BOREUX, Y. ROLLIN
A. RAHIER, J. STRÉE, M. DUPONT
JM RENARD, V. LECLERCQ,
P. MARICHAL, S. MAQUINAY Conseillers
Mlle. KERSTEN D. Secrétaire communal
f.f.

LE CONSEIL COMMUNAL : en séance publique

ENVIRONNEMENT (3UPE)

Objet: Programme communal de développement rural-constitution de la commission locale de développement rural (CLDR) - règlement d'ordre intérieur : arrêt (897.02) [BM].

Vu le Décret du 06/06/1991 relatif au développement rural et son arrêté d'exécution du 20/11/1991 ;

Vu le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'une Commission Locale de Développement Rural doit être constituée conformément au prescrit du Décret du 06/06/19891 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement d'ordre intérieur (ROI) pour le bon fonctionnement de cette commission ;

Sur proposition du Collège,

DECIDE, à l'unanimité :

D'adopter le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural repris ci-après :

Commission Locale de Développement Rural de Ferrières

Règlement d'ordre intérieur

TITRE I - Missions

Article 1 :

Conformément au décret de l'Exécutif Régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural, la composition de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) de la commune de Ferrières a été approuvée par le Conseil communal, en sa séance du 04 novembre 2010.

Article 2 :

Conformément au décret susmentionné, la mission générale de la C.L.D.R est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural. Les membres sont chargés de faire écho dans leur milieu des débats de la C.L.D.R. et de recueillir l'avis de leurs concitoyens. La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime au besoin, d'initiative.

Article 3 :

Plus particulièrement, la C.L.D.R. est chargée :

- de représenter le mieux possible l'ensemble de la population ;
- de cerner les besoins de la population ;
- de définir, avec l'aide de l'auteur de P.C.D.R., les objectifs d'un développement global de la Commune ;
- de retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre ;
- de concevoir avec l'aide de l'auteur du P.C.D.R., un avenant - projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité ;
- de proposer au Conseil communal des demandes de convention - exécution de développement rural à passer avec le Ministre concerné ;
- d'assurer le suivi des projets du P.C.D.R. approuvé ;
- de participer à la mise à jour ou à la révision du P.C.D.R.

Article 4 :

La C.L.D.R. adopte au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'activités à destination du Conseil communal. Ce rapport décrit les activités de la C.L.D.R. et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.

Article 5 :

Pour remplir ses missions, la C.L.D.R. peut mettre en place des groupes de travail, conformément au décret relatif au développement rural, pour étudier certains thèmes ou certains points. Les groupes de travail mis sur pied comprendront au moins un membre de la C.L.D.R. Mais c'est à la Commission plénière qu'il appartient de faire des propositions au Conseil communal.

TITRE II - Siège et durée

Article 6 :

La C.L.D.R. a son siège à l'Administration communale de Ferrières, Place de Chablis, 21 à 4190 FERRIERES, où toute correspondance officielle lui sera adressée. Elle pourra cependant décider de se réunir en tout endroit qu'elle choisit.

Article 7 :

La C.L.D.R. est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

TITRE III -Composition

Article 8 :

La C.L.D.R. est composée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural ; elle se veut représentative de la population de Ferrières.

Elle se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural qui sont prêts à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de cette cause.

Article 9 :

La CLDR de Ferrières comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative et des groupes politiques du conseil communal, conformément au Décret relatif au développement rural du 6 JUIN 1991.- (M.B. du 03/09/1991)

Article 10 :

La C.L.D.R. ne peut comporter plus d'un quart de conseillers communaux.

Article 11 :

Conformément au décret du 6 juin 1991, la Présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son suppléant.

Article 12 :

Le secrétariat de la C.L.D.R. est assuré par un agent communal qui n'a pas voix délibérative.

Article 13 :

Le renouvellement des membres démissionnaires sera assuré dans le respect des différents critères de représentativité susmentionnés.

Article 14 :

Tout membre de la C.L.D.R. peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la C.L.D.R. au cours de la réunion suivante.

S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante.

Article 15 :

Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

Article 16 :

Tout membre absent et non excusé à trois réunions successives reçoit une lettre du Président pour savoir s'il est démissionnaire ou pas. Si dans les quinze jours à dater de l'envoi, aucune réponse n'est parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal.

Tout membre absent et non excusé à six réunions successives sera automatiquement réputé démissionnaire et la démission sera actée par le Conseil communal.

Le Secrétariat tiendra à jour un registre de présence.

Article 17 :

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la C.L.D.R. doit en avvertir le secrétariat ou un membre de la C.L.D.R.

Article 18 :

Un représentant de la Région Wallonne peut assister de droit aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

TITRE IV - Fonctionnement

Article 19 :

La C.L.D.R. se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Article 20 :

Hormis le cas d'urgence, le Président convoque les membres effectifs et suppléants par écrit au moins huit jours ouvrables avant la date de réunion. La convocation mentionnera les dates, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Article 21 :

Le Président ouvre, conduit et clôt les débats.
Il veille au respect du présent règlement.
Il fixe les réunions et arrête l'ordre du jour.

Article 22 :

Les agents de développement du GREOA assistent le Président dans l'animation de la réunion ; l'agent communal rédige le compte-rendu de chaque réunion.

Article 23 :

Les comptes-rendus des réunions de la C.L.D.R. seront envoyés à tous les membres effectifs et suppléants.

Article 24 :

Dans la mesure où les membres auront pu, préalablement, prendre connaissance du procès-verbal de la réunion précédente, comme le prévoit l'art. 23 du présent règlement, il n'en sera pas donné lecture à l'ouverture des réunions.
Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal de la réunion précédente est considéré comme adopté.

Article 25 :

Les archives de la C.L.D.R. seront conservées, en double exemplaires, l'un par les agents de développement du GREOA, l'autre par l'administration communale.
Rapports et comptes-rendus peuvent être consultés à l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Article 26 :

La commission peut inviter des consultants choisis en raison de leur compétence ; Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

TITRE V - Procédure de décision.

Article 27 :

Les décisions se prennent généralement par consensus.
Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative, Président compris.

Article 28 :

Les membres effectifs ont voix délibératives.
Les membres suppléants ont voix consultatives.
En cas d'absence de son effectif, le suppléant à voix délibérative.

TITRE VI - Modification du présent règlement.

Article 29 :

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu par le présent règlement, la C.L.D.R. applique les règles ordinaires des assemblées délibératives.

Article 30 :

Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la C.L.D.R. elle-même.
Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit recueillir les deux tiers des voix délibératives avec un quorum des deux tiers des membres de la C.L.D.R.

Article 31 :

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

La présente délibération sera transmise au Ministre ayant la ruralité dans ses attributions.

Par le Conseil,
En séance susmentionnée,
Pour extrait conforme délivré le 16 novembre 2010

le Secrétaire communal f.f.,


D. KERSTEN



Le Bourgmestre,


R. MARÉCHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 mars 2013

Présents : F. LÉONARD Bourgmaster-Président,
Y. ROLLIN, L. BLAISE, M. DUPONT, Échevins
É. LEROY Président du CPAS
R. MARÉCHAL, J. BONFOND, P. MARICHAL,
J-M RENARD, S. MAQUINAY, J-M DEMONTY,
B. CAPITAINÉ, P. KERSTEN, P. SCHMITZ, R. LAMBOTTE, X. MACHIELS Conseillers
D. KERSTEN Secrétaire communale f.f.

LE CONSEIL COMMUNAL : en séance publique

ENVIRONNEMENT [3-UPE]

Adaptation de la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :

- prise d'acte de trois démissions,
- désignation des membres effectifs et suppléants,
- arrêt du règlement d'ordre intérieur. (897.02) [NM]

Vu la délibération du Conseil communal du 4 novembre 2010, décidant de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désignant les membres effectifs et suppléants de ladite commission ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural (M.B. du 03/09/1991) ;

Vu le courrier du 20 décembre 2012 de la direction du Développement rural, relatif au renouvellement et adaptation des CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur suite aux élections communales de 2012 ;

Attendu que le Collège communal en séance du 11 février 2013, a décidé de lancer un appel pour rejoindre la CLDR, via les sites internet du GREOA et de la commune ;

Attendu que l'information a été transmise aux personnes présentes lors des réunions d'information et de consultation ainsi qu'à tous les conseillers communaux ;

Attendu que trois membres de la CLDR à adapter ont fait part de leur démission à savoir :

- Mr GUSTIN Jacques, La Rouge Minière 18 à 4190 FERRIERES, lettre du 20 octobre 2011 ;
- Mme MARCIN Germaine, Rue de Nalnico, 2 à 4190 SY, mail du 18 novembre 2011 ;
- Mme KERSTEN Frédérique, Es Spita 2B à 4190 FERRIERES, mail du 19 mars 2013 ;

Attendu que les autres membres souhaitent poursuivre leur engagement au sein de la CLDR ;

Attendu que 15 candidatures sont parvenues à l'Administration communale ; 6 en tant que citoyen et 9 en tant que membre politique ;

Considérant que la CLDR doit être représentative des milieux politiques, socio-économiques, culturels, des différents villages et hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population ;

Attendu que selon l'article 5 du décret relatif au développement rural, un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal ;

Attendu que selon l'article 8 du décret susvisé, la commune arrête le règlement d'ordre intérieur de la commission ;

Vu le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PREND ACTE des trois démissions ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

De désigner en qualité de membres effectifs ou suppléants de la Commission Locale de Développement Rural les personnes suivantes :

REPRESENTATION EFFECTIFS SUPPLEANTS

GEOGRAPHIQUE

FERRIERES	1	SIMONIS Maurice Assoc.	STREE Laure
FERRIERES	2	DEGUEE Nathalie	BOLAND Sylvain
SY-VIEUXVILLE	3	KLEYNEN Luc	LEYBAERT Hervé
VILLE- MY	4	DELMOTTE Didier	SILVESTRE Victor
XHORIS	5	MEERT Michèle	LEROY Etienne
XHORIS	6	BREVERS Serge	DI-STEPHANO <i>Autte</i>
WERBOMONT	7	GIBLET Xavier	RAHIER André

POLITIQUE

RpF	8	LEONARD Frédéric	RENARD Jean-Michel	RpF
RpF	9	MAQUINAY Sandrine	BLAISE Lydia	RpF
UGC	10	MARECHAL Raymond	LAMBOTTE Raphaël	UGC

AGE

Moins de 30, associatif	11 LIZEN Christel	PHILIPPE Valérie
30 à 50	12 MAQUINAY Nadine	POLARD Christophe
plus de 50, associatif	13 MATTHYS Joël	CORNET Jean-François Membre locale Ecolo

PCDN / CCATM

14 FRANCIS Steve MIGEOTTE Benoît

ASSOCIATIF

15 STREE Claudine HAOT Sandrine

D'arrêter comme suit, le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la Commission Locale de Développement Rural :

Commission Locale de Développement Rural de Ferrières
Règlement d'ordre intérieur

TITRE I - Missions**Article 1 :**

Conformément au décret de l'Exécutif Régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural, la composition de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) de la commune de Ferrières, approuvée par le Conseil communal, le 04 novembre 2010, a été adaptée et approuvée ce jour par le Conseil communal.

Article 2 :

Conformément au décret susmentionné, la mission générale de la C.L.D.R est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural.

Les membres sont chargés de faire écho dans leur milieu des débats de la C.L.D.R. et de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération.
Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime au besoin, d'initiative.

Article 3 :

Plus particulièrement, la C.L.D.R. est chargée :

- de représenter le mieux possible l'ensemble de la population ;
- de cerner les besoins de la population ;
- de définir, avec l'aide de l'auteur de P.C.D.R., les objectifs d'un développement global de la Commune ;
- de retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre ;
- de concevoir avec l'aide de l'auteur du P.C.D.R., un avenant - projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité ;

- de proposer au Conseil communal des demandes de convention - exécution de développement rural à passer avec le Ministre concerné ;
- d'assurer le suivi des projets du P.C.D.R. approuvé ;
- de participer à la mise à jour ou à la révision du P.C.D.R.

Article 4 :

La C.L.D.R. adopte au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'activités à destination du Conseil communal.
Ce rapport décrit les activités de la C.L.D.R. et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.

Article 5 :

Pour remplir ses missions, la C.L.D.R. peut mettre en place des groupes de travail, conformément au décret relatif au développement rural, pour étudier certains thèmes ou certains points.
Les groupes de travail mis sur pied comprendront au moins un membre de la C.L.D.R.
Mais c'est à la Commission plénière qu'il appartient de faire des propositions au Conseil communal.

TITRE II - Siège et durée

Article 6 :

La C.L.D.R. a son siège à l'Administration communale de Ferrières, Place de Chablis, 21 à 4190 FERRIERES, où toute correspondance officielle lui sera adressée.
Elle pourra cependant décider de se réunir en tout endroit qu'elle choisit.

Article 7 :

La C.L.D.R. est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

TITRE III -Composition

Article 8 :

La C.L.D.R. est composée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural ; elle se veut représentative de la population de Ferrières.
Elle se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural qui sont prêts à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de cette cause.

Article 9 :

La CLDR de Ferrières comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative et des groupes politiques du conseil communal, conformément au Décret relatif au développement rural du 6 JUIN 1991.- (M.B. du 03/09/1991)

Article 10 :

La C.L.D.R. ne peut comporter plus d'un quart de conseillers communaux.

Article 11 :

Conformément au décret du 6 juin 1991, la Présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son suppléant.

Article 12 :

Le secrétariat de la C.L.D.R. est assuré par un agent communal qui n'a pas voix délibérative.

Article 13 :

Le renouvellement des membres démissionnaires sera assuré dans le respect des différents critères de représentativité susmentionnés.

Article 14 :

Tout membre de la C.L.D.R. peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la C.L.D.R. au cours de la réunion suivante.

S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante.

Article 15 :

Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

Article 16 :

Tout membre absent et non excusé à trois réunions successives reçoit une lettre du Président pour savoir s'il est démissionnaire ou pas.

Si dans les quinze jours à dater de l'envoi, aucune réponse n'est parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal.

Tout membre absent et non excusé à six réunions successives sera automatiquement réputé démissionnaire et la démission sera actée par le Conseil communal.

Le Secrétariat tiendra à jour un registre de présence.

Article 17 :

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la C.L.D.R. doit en avertir le secrétariat ou un membre de la C.L.D.R.

Article 18 :

Un représentant de la Région Wallonne peut assister de droit aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

TITRE IV - Fonctionnement

Article 19 :

La C.L.D.R. se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Article 20 :

Hormis le cas d'urgence, le Président convoque les membres effectifs et suppléants par écrit au moins huit jours ouvrables avant la date de réunion. La convocation mentionnera les dates, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Article 21 :

Le Président ouvre, conduit et clôt les débats.

Il veille au respect du présent règlement.

Il fixe les réunions et arrête l'ordre du jour.

Article 22 :

Les agents de développement du GREOA assistent le Président dans l'animation de la réunion ; l'agent communal rédige le compte-rendu de chaque réunion.

Article 23 :

Les comptes-rendus des réunions de la C.L.D.R. seront envoyés à tous les membres effectifs et suppléants.

Article 24 :

Dans la mesure où les membres auront pu, préalablement, prendre connaissance du procès-verbal de la réunion précédente, comme le prévoit l'art. 23 du présent règlement, il n'en sera pas donné lecture à l'ouverture des réunions.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal de la réunion précédente est considéré comme adopté.

Article 25 :

Les archives de la C.L.D.R. seront conservées, en double exemplaires, l'un par les agents de développement du GREOA, l'autre par l'administration communale. Rapports et comptes-rendus peuvent être consultés à l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Article 26 :

La commission peut inviter des consultants choisis en raison de leur compétence. Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

TITRE V - Procédure de décision.

Article 27 :

Les décisions se prennent généralement par consensus. Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative, Président compris.

Article 28 :

Les membres effectifs ont voix délibératives.
Les membres suppléants ont voix consultatives.
En cas d'absence de son effectif, le suppléant à voix délibérative.

TITRE VI - Modification du présent règlement.

Article 29 :

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu par le présent règlement, la C.L.D.R. applique les règles ordinaires des assemblées délibératives.

Article 30 :

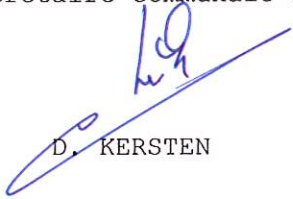
Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la C.L.D.R. elle-même.
Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit recueillir les deux tiers des voix délibératives avec un quorum des deux tiers des membres de la C.L.D.R.

Article 31 :

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

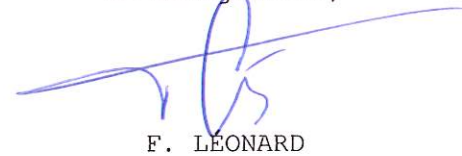
Par le Conseil,
En séance susmentionnée,
Pour extrait conforme délivré le 29 mars 2013.

la Secrétaire communale f.f.,


D. KERSTEN



Le Bourgmestre,


F. LÉONARD

Commune de FERRIERES

Place de Chablis 21
4190 FERRIERES

Téléphone 086/409.944 (central)
Fax 086/409.965
Ligne directe MaR 086/409.951

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLEGE COMMUNAL.

Séance à huis-clos du 04 mai 2015

<u>Présents</u> : MM. F. Léonard,	Bourgmestre-Président
JM Demonty, Y.Rollin, M. Dupont,	Echevins,
S. Maquinay,	Présidente du CPAS,
D.Kersten,	le Directeur général,

Agent traitant : Rahier Marie

C:\MaR\PCDR\2015\cc délibération 04-05-2015.doc

Programme Communal de Développement Rural: approbation [MaR].

Le Collège communal,

Vu la délibération du 26 juin 2008 par laquelle le Conseil communal décide de lancer une opération de développement rural ;

Vu la désignation d'un auteur de projet et organisme accompagnateur ;

Vu la composition de la Commission locale de développement rural arrêtée à la date du 28 mars 2013, faisant suite aux élections d'octobre 2012 ;

Vu le travail réalisé au cours des diverses réunions par la Commission visée ci-avant, notamment, la définition des objectifs de développement et l'élaboration des fiches-projets s'y rapportant ;

Vu la rédaction de l'ensemble du document par les services du GREOA ;

Considérant que les membres de la Commission ont disposé d'un délai d'un mois afin de consulter le document et d'émettre leurs remarques éventuelles ;

Attendu que la CLDR a approuvé le PCDR en réunion plénière du 28 avril 2015 ;

Attendu qu'après approbation par le Collège communal, un exemplaire du dossier sera envoyé à la DGO3 pour vérification ;

Attendu que le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil communal ;

DECIDE :

1. d'approuver le document final du PCDR rédigé par les services du GREOA ;
2. de charger le GREOA de préparer l'exemplaire à transmettre par la Commune à la DGO3, pour vérification quant à sa complétude.

Par le Collège, en séance susmentionnée,
pour extrait conforme, délivré 05 mai 2015
le Directeur général,


D.KERSTEN



le Bourgmestre,


F. LEONARD



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT
DE LA RURALITE ET
DES COURS D'EAU

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT RURAL
SERVICE CENTRAL

Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 JAMBES
Tél. : 081 33 51 31
Fax : 081 33 64.55

Jambes, le 02 juin 2015

Au Collège communal
de et à
4190 FERRIERES

Nos réf : DGO3/D6/DDR/

Votre contact : Ir Bernadette FRANCK, attachée – 085/27.34.58 - bernadette.franck@spw.wallonie.be

Objet : Avis de recevabilité de l'Administration concernant le Programme Communal de Développement Rural de la Commune de FERRIERES.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Echevins,

Veillez trouver ci-après l'avis de l'administration sur la recevabilité quant à la forme du projet de PCDR de FERRIERES tel qu'approuvé par la CLDR en date du 28 avril 2015 et par le Conseil Communal en date du 4 mai 2015.

Administrativement, ce PCDR est :

- 1) Conforme à l'article 10 § 1^{er} du Décret de l'Exécutif régional wallon du 6 juin 1991 relatif au Développement Rural, le PCDR présenté par la commune de FERRIERES contient bien les cinq parties suivantes :
 - La description des caractéristiques socio-économiques de la commune.
 - Les résultats de la consultation de la population.
 - Les objectifs de développement.
 - Les projets pour atteindre les objectifs.
 - Un tableau récapitulatif qui reprend **tous les projets** avec, conformément au décret et à l'article 6 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 mention de:
 - Leur planification (ou *programmation des réalisations*) temporelle ;
 - Des intervenants financiers (ou *sources de financement*) ;
 - Des *objectifs poursuivis* ;
 - Des *moyens utilisés*.
- 2) Conforme à l'article 2 §1 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, la description des caractéristiques socio-économique comprend les **documents cartographiques** suivants:
 - une ou plusieurs cartes indiquant au moins :
 - Les types d'occupation du sol ;
 - Les voies de communication et les espaces publics ;
 - Les principales infrastructures techniques ;
 - Les cours d'eau ;
 - La structure du bâti (noyaux).

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 51 31 • Fax : 081 33 51 22



- une carte du patrimoine communal bâti ou non, présentant en outre les zones d'espace vert, les zones d'intérêt paysager, les sites classés, les parcs naturels et les réserves arrêtées en fonction de la législation sur la conservation de la nature;
 - une carte de localisation des différents projets ;
- 3) Conforme à l'article 2 §2 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, la description des caractéristiques socio-économique comprend les documents d'inventaire suivants :
- La présentation succincte des caractéristiques générales de la commune ;
 - La description des caractéristiques géographiques, sociales et économiques de la commune ;
 - Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement (dont les périmètres de remboursements en cours) ;
 - Le programme des infrastructures et équipements ;
 - Les monuments et sites classés et les sites archéologiques ;
 - Une liste des bâtiments remarquables dont ceux repris à l'inventaire du patrimoine monumental ;
 - Une liste des sites, des arbres et haies remarquables ;
- 4) Conforme à l'article 2 §3 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, la description des caractéristiques socio-économique comprend les données complémentaires suivantes:
- La présentation des moyens humains et financiers mis en œuvre et la définition de la capacité d'emprunt de la commune.
 - La composition du Conseil Communal et l'organigramme des services communaux.
- 5) Conforme à l'article 3 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, la description des résultats de la consultation de la population comprend bien :
- La méthode utilisée pour la consultation et l'information de la population ;
 - La présentation de la personne de droit public ou l'établissement d'utilité publique chargé d'assister la commune : Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève (GREOA) ;
 - Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions d'information, de consultation et des groupes de travail ;
 - La composition de la commission locale de développement rural ;
 - La composition des groupes de travail ;
 - Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions de la CLDR.
- 6) Conforme à l'article 4 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, les objectifs de développement présentent bien :
- La synthèse de l'analyse de la situation existante, des forces et faiblesses et les desiderata de la population.
 - Les objectifs de développement proprement dits, leurs justifications et les effets multiplicateurs attendus.

7) Conforme à l'article 5 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991,

- La description de chaque projet fait bien l'objet d'une **fiche conforme au modèle** prescrit mentionnant la **situation** et le **numéro de projet** figurant sur la carte prévue à l'article 2, 1° de l'Arrêté d'application. Plus précisément :
 - Les projets dont l'inscription est prévue dans la convention de l'année en cours ou dans celle de l'année suivante (Lot 1) sont présentés par une fiche complète avec l'estimation précise des coûts ;
 - Les projets dont la réalisation est prévue dans un délai de six ans (Lot 2) sont présentés par une fiche sans estimation des coûts et n'est complétée qu'avant la demande d'inscription à une nouvelle convention ;
 - Les autres projets (Lot 3) sont cités sous forme de catalogue indicatif ;
 - Dans le cas d'un projet dont l'exécution est prévue en phases successives, un programme global de l'investissement est produit.
- Chaque fiche reprend une justification du projet qui établit le lien du projet avec les objectifs de développement visés par le PCDR.

8) Conforme à l'article 7 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, en fonction des objectifs des développements, le PCDR précise :

- L'intégration des projets et les effets multiplicateurs.
- La programmation dans le temps.
- La planification dans l'espace.
- Les sources de financement.

9) Conforme à l'article 8 alinéa 3 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991, les projets de programmes communaux de développement rural, transmis au Ministre, à l'Administration et au président de la CRAT comprennent, en annexe, les comptes rendus de toutes les réunions.

En conclusion, le PCDR de FERRIERES est conforme au prescrit du Décret et de son arrêté d'exécution et est donc déclaré recevable.

En outre le document complémentaire suivant sera joint au dossier :

- La demande d'une première convention comportant les éléments décrits à l'article 10 de l'arrêté.

Il serait également préférable de :

- Compléter les fiches-projets du LOT1 pour lesquelles l'estimation financière et les sources de financement potentielles sont encore à déterminer.

Je vous invite dès à présent à transmettre une version originale du document accompagné de l'approbation du conseil communal au Ministre COLLIN ayant en charge le développement rural ainsi qu'à notre administration centrale et extérieure (Huy) dont les adresses sont renseignées ci-dessous :

Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3),
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRCE),
Direction du développement rural (DDR)
Avenue prince de liège, 7
5100 Jambes.
à l'attention de Madame Florence TRUM
Tel : 081/33.51 27 • Fax : 081/33.64.44

Direction du développement rural – service extérieur de Huy
Chaussée de Liège, 39
4500 Huy
à l'attention de Madame Bernadette FRANCK
Tel : 085/273.458

Par ailleurs, je vous demande de prendre contact avec le secrétariat de la CRAT afin de fixer avec lui les modalités de transmission des documents et de présentation en séance de la CRAT de votre PCDR.

Rudi CLAUDOT

Secrétariat de la CRAT – Section Orientation et Décentralisation
Rue du Vertbois, 13c – 4000 Liège
Tel : 04 232 98 15 – Fax : 04 232 98 50

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Jambes, le 02 juin 2015

Florence TRUM
Attachée à la Direction du Développement Rural



Place de Chablis 21
4190 FERRIERES

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL.
Séance publique du 16 juin 2015

<u>Présents</u> : MM. F.Léonard, Y. Rollin, JM.Demonty, M. Dupont S. Maquinay, R.Maréchal, P. Marichal, JM Renard, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels, B.Boreux, P.Hotte, D.Kersten,	Bourgmestre-Président, Echevins, Conseillère-Présidente du C.P.A.S., Conseillers Directeur général,
---	---

Agent traitant : Rahier M/D Kersten
H:\Commun\Marie\DK\PCDR\Délibé aprob PCDR.doc

PCDR

Programme Communal de Développement Rural de Ferrières :

-approbation

- confirmation du choix de la fiche 1.1 pour la demande de la 1^{ère} convention [MaR-DK]

LE CONSEIL COMMUNAL ;

Vu le décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 susmentionné ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que par délibération du 26 juin 2008, le Conseil communal décide :

- d'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural ;
- de solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre ;
- de solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son Programme de Développement Rural ;

Attendu que par délibération du 04 novembre 2010 et du 28 mars 2013, le Conseil communal arrête la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désigne ses membres ;

Vu le processus de consultation populaire coordonné par le GREOA conformément à la législation et les réflexions menées par les groupes de travail et la commission (CLDR) ;

Vu l'approbation du projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR) adopté le 28 avril 2015 par la CLDR ;

Vu le classement, en CLDR du 10 décembre 2013, des fiches-projets du LOT 1 et l'approbation du projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR) par la CLDR en date du 28 avril 2015, faisant suite à la présentation par l'auteur de programme à la réunion plénière du 30 mars 2015, desquels il ressort que la fiche « Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative » a été désignée comme fiche 1.1 ;

Vu la délibération du 04 mai 2015, par laquelle le Collège communal décide de marquer son accord de principe quant au Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel qu'approuvé le 28 avril 2015 par la CLDR de Ferrières ;

Vu l'avis de recevabilité du 02 juin 2015 émanant du Département de la ruralité et des cours d'eau- direction du développement rural, service centra quant à la forme du projet de notre PCDR visé ci-avant;

DECIDE: à l'unanimité des votes

- d'approuver le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel qu'adopté par la CLDR de Ferrières le 28 avril 2015 ;
- de confirmer le choix de la fiche 1.1 pour la demande de la 1^{ère} convention : Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative
- de transmettre un expédition de la présente décision au SPW-DGO3- Service extérieur du Développement rural de Huy, à l'attention de Madame Franck, ainsi qu'au GREOA.

Par le Conseil,
En séance susmentionnée,
Pour extrait conforme délivré le 17 juin 2015

Le Directeur général,


D. KERSTEN



Le Bourgmestre,


F. LÉONARD

TABLE DES MATIERES GENERALE

PARTIE I : ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE	4
PARTIE II : RESULTATS DE LA CONSULTATION CITOYENNE	154
PARTIE III : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	216
PARTIE IV : PROJETS	252
PARTIE V : TABLEAUX RECAPITULATIFS	492

PARTIE I

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

PREAMBULE	10
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	11
1. IDENTITE HISTORIQUE.....	14
1.1. Quelques jalons du passé	14
1.2. Rénovation Rurale	15
2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES	17
2.1. Localisation	17
2.2. Etendue du territoire, structure physique	18
2.2.1. Géologie, relief et sol.....	18
2.2.2. Hydrographie	18
2.3. Occupation du sol	24
2.4. Climat.....	24
Synthèse.....	25
3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	26
3.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal.....	26
3.1.1. Sites Natura 2000.....	26
3.1.2. Réserves naturelles domaniales	27
3.1.3. Réserves naturelles privées	29
3.1.4. Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)	31
3.1.5. Site de la liste Ramsar	32
3.1.6. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB).....	32
3.1.7. Arbres et haies remarquables	32
3.1.8. Remarque.....	33
3.2. Sites et éléments du patrimoine naturel non protégés par un statut légal.....	34
3.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion	34
3.3.1. Impact de différentes activités.....	35
3.3.2. Zones de prévention autour des captages	36
3.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH).....	37
3.3.4. Contrat de Rivière Ourthe (CRO)	38
3.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion.....	38
3.4.1. Propriétaires privés	39
3.4.2. Plan d'aménagement forestier des forêts publiques	40
3.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts	43
3.5. Qualité de l'air	43
3.6. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....	44
3.7. Projets LIFE	46
3.7.1. Projet LIFE Héliantheme	46
3.7.2. Projet LIFE Elia.....	47
3.8. Opération « Combles et Clochers »	47
3.9. Opération « Bords de route - Fauchage tardif »	47
3.10. Agent constatateur des incivilités environnementales	47
3.11. Plan MAYA	48
3.12. Risques SEVESO et nucléaire.....	48
3.13. Association locale à visée environnementale	48
3.14. Coopérative citoyenne Ferréole	48
3.15. Déclaration de politique générale 2012-2018	48
Synthèse.....	49
4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE– ANALYSE PAYSAGERE.....	50
4.1. Plan de secteur et son analyse.....	50
4.2. Structuration des voies de communication	54

4.3.	Localités et les spécificités	55
4.3.1.	<i>Werbomont</i>	56
4.3.2.	<i>Bosson</i>	57
4.3.3.	<i>La Cherhale –Grand Trixhe</i>	58
4.3.4.	<i>Burnontige – Jehonhé</i>	59
4.3.5.	<i>Ferrières – Hognoul – Le Houpet – Le Thier</i>	60
4.3.6.	<i>Fagnoul – Lantroul</i>	62
4.3.7.	<i>Raumont</i>	63
4.3.8.	<i>Malacord- Landrecy – Ferot</i>	64
4.3.9.	<i>La Rouge Minière</i>	65
4.3.10.	<i>Domaine de Grimonster</i>	67
4.3.11.	<i>Xhoris – Le Mont</i>	67
4.3.12.	<i>Domaine de Fanson</i>	69
4.3.13.	<i>My</i>	70
4.3.14.	<i>Ville</i>	71
4.3.15.	<i>VieuxVille – La Truchette - Logne – Palogne</i>	72
4.3.16.	<i>Sy</i>	73
4.4.	Patrimoine bâti	74
4.4.1.	<i>Patrimoine protégé par un statut juridique</i>	74
4.4.2.	<i>Petit Patrimoine Populaire Wallon</i>	75
4.5.	Analyse du paysage.....	76
4.6.	Outils développés dans le cadre de l'aménagement du territoire	76
4.7.	Déclaration de politique générale 2013-2018	76
	Synthèse.....	77
5.	POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE	78
5.1.	Situation actuelle	78
5.2.	Evolution démographique	80
5.3.	Evolution de la population par village	81
5.4.	Structure d'âge de la population	82
5.4.1.	<i>Age moyen et classification selon les grands groupes d'âge</i>	82
5.4.2.	<i>Pyramides des âges</i>	83
5.4.3.	<i>Coefficient de dépendance</i>	85
5.5.	Population allochtone.....	85
5.6.	Ménages, état-civil.....	86
	Synthèse.....	88
6.	LOGEMENT	89
6.1.	Parc de logements	89
6.2.	Ancienneté des bâtiments.....	90
6.3.	Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments.....	91
6.4.	Caractéristique des logements	92
6.4.1.	<i>Types de logements</i>	92
6.4.2.	<i>Commodités</i>	94
6.5.	Statut d'occupation des logements	95
6.6.	Marché acquisitif	95
6.6.1.	<i>Terrains à bâtir</i>	96
6.6.2.	<i>Habitations ordinaires</i>	97
6.6.3.	<i>Appartements</i>	98
6.6.4.	<i>Analyse du marché</i>	99
6.6.5.	<i>Scénario du prix de l'immobilier pour le futur</i>	99
6.7.	Marché locatif.....	99
6.8.	Logements sociaux (secteur locatif et/ou secteur acquisitif)	99
6.8.1.	<i>Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)</i>	99
6.8.2.	<i>Ourthe-Amblève Logement (OAL)</i>	100
6.8.3.	<i>Logements de transit et d'insertion</i>	100

6.8.4.	<i>Initiative Locale d'Accueil (ILA)</i>	100
6.8.5.	<i>Fonds du Logement Wallon</i>	100
6.8.6.	<i>Société Wallonne du Crédit Social</i>	100
6.8.7.	<i>Whestia Assurances wallonnes du logement</i>	101
6.9.	Stratégie communale d'actions en matière de logement	101
	Synthèse.....	101

7. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE 102

7.1.	Revenus.....	102
7.2.	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du chômage	103
7.3.	Revenu minimum d'intégration	105
7.3.1.	<i>Postes de salariés</i>	106
7.3.2.	<i>Indépendants</i>	107
7.4.	Entreprises assujetties à la TVA	107
7.5.	Zones d'activités économiques.....	108
7.6.	Secteur agricole	108
7.7.	Sylviculture	111
7.8.	Secteur touristique	111
7.8.1.	<i>Attractions et activités touristiques</i>	111
7.8.2.	<i>Maison du Tourisme Ourthe-Ambève</i>	113
7.8.3.	<i>Office du Tourisme de Ferrières</i>	114
7.8.4.	<i>Autres organismes à vocation touristique</i>	114
7.9.	Déclaration de politique générale 2012-2018 de la Commune.....	116
	Synthèse.....	117

8. SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE – ENSEIGNEMENT – VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE 118

8.1.	Services sociaux et de santé	118
8.1.1.	<i>Centre Public d'Action Sociale (CPAS)</i>	118
8.1.2.	<i>Agence Locale pour l'Emploi (ALE)</i>	118
8.1.3.	<i>Aides pour le logement</i>	118
8.1.4.	<i>Bethel asbl</i>	118
8.1.5.	<i>Services rendus par les différentes mutuelles</i>	118
8.1.6.	<i>Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</i>	119
8.1.7.	<i>Croix-Rouge</i>	119
8.1.8.	<i>Télé-service du Condroz</i>	119
8.1.9.	<i>Remarque</i>	119
8.2.	Enseignement, formation	120
8.2.1.	<i>Enseignement maternel, primaire et secondaire</i>	120
8.2.2.	<i>Centre de Coopération Educative asbl</i>	120
8.2.3.	<i>Enseignement artistique</i>	120
8.2.4.	<i>Associations parascolaires</i>	120
8.3.	Infrastructures et associations sportives	121
8.4.	Infrastructures culturelles, de loisirs et associations.....	122
8.5.	Petite enfance, jeunesse.....	123
8.5.1.	<i>Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire</i>	123
8.5.2.	<i>Mouvements et associations de jeunes</i>	124
8.6.	Associations et services tournés plus spécifiquement vers les seniors	124
8.7.	Associations patriotiques.....	124
8.8.	Autres associations et implication citoyenne	124
8.9.	Communication.....	125
8.10.	Jumelage	125
8.11.	Culte.....	125
8.12.	Déclaration de politique générale 2012-2018 de la Commune.....	126
	Synthèse.....	127

9. MOBILITE – SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE..... 128

9.1.	Réseau routier, parc de véhicules, trafic automobile	128
9.2.	Transports en commun.....	129
9.3.	Mobilité et postes de salariés	130
9.4.	Zone de Police (ZP 5296).....	131
9.4.1.	<i>Organisation</i>	131
9.4.2.	<i>Plan zonal de sécurité 2014-2017</i>	131
9.5.	Sécurité routière – Faits infractionnels.....	132
9.5.1.	<i>Accidents de circulation</i>	132
9.5.2.	<i>Criminalité enregistrée au niveau de la commune</i>	133
9.5.3.	<i>Sentiment d'insécurité</i>	135
9.6.	Outils communaux pour la mobilité et la sécurité routière.....	135
9.7.	Mobilité douce.....	135
9.7.1.	<i>Projet de la Transferrusienne</i>	135
9.7.2.	<i>RAVeL de l'Ourthe</i>	135
9.7.3.	<i>Maillage inter- et intra-villages</i>	135
	Synthèse.....	136

10. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS..... 137

10.1.	Administration communale	137
10.2.	Collège communal, Conseil communal.....	137
10.3.	Moyens humains de l'Administration communale	138
10.4.	Collaborations de la Commune – Affiliations à des organismes supra-communaux.....	140
10.5.	Finances	140
10.5.1.	<i>Comptes et budgets</i>	140
10.5.2.	<i>Taxes et redevances communales</i>	140
10.5.3.	<i>Primes communales</i>	142
10.6.	Equipements et infrastructures	142
10.6.1.	<i>Patrimoine communal</i>	142
10.6.2.	<i>Distribution d'eau</i>	143
10.6.3.	<i>Distribution d'électricité</i>	143
10.6.4.	<i>Programmes triennaux</i>	143
10.6.5.	<i>Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidants</i>	144
10.6.6.	<i>Travaux effectués par le service des travaux de la Commune</i>	144
10.7.	Collecte et gestion des déchets	144
10.8.	Service Régional d'Incendie (SRI)	145
10.9.	La Poste.....	145
	Synthèse.....	145

11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE..... 146

11.1.	Caractéristiques géographiques, ressources naturelles et environnement	146
11.2.	Caractéristiques du patrimoine bâti, du logement et aménagement du territoire.....	147
11.3.	Caractéristiques économiques	148
11.4.	Caractéristiques démographiques	148
11.5.	Caractéristiques de l'éducation, du secteur de la santé, de la vie socio-sportivo-culturelle, des services et de la gestion communale.....	149
11.6.	Caractéristiques de la Mobilité et de la Sécurité routière	149

SOURCES..... 151

PREAMBULE

Les autorités communales ont décidé en date du 26 juin 2008 de lancer une **Opération de Développement Rural (ODR)** afin de constituer un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Un premier rapport qualifié de « prédiagnostic » a permis de nourrir les débats entre les acteurs du développement local lors de la phase de participation citoyenne. Durant cette période, l'appropriation du diagnostic de la Commune a abouti à la construction d'une stratégie de développement¹ efficace et répondant de manière adéquate aux besoins qui sont et seront identifiés.

Afin de disposer d'une vision extérieure, le Conseil communal a désigné le **Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève (GREOA)**² pour dresser ce cliché communal et élaborer le document final à présenter au Gouvernement wallon. Le vote du document scelle ainsi sa validité pour maximum 10 ans. Pour mener à bien cette mission, l'Auteur de programme travaille en étroite collaboration avec les Agents de développement qui assurent l'accompagnement de la Commune dans ce processus participatif et dont les tâches sont décrites plus précisément dans la Partie II second volet du PCDR, intitulé *Participation citoyenne*. Ces derniers sont employés par le GREOA via une Convention signée avec la Wallonie. Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOA œuvrant dans l'élaboration du PCDR représente une aubaine facilitant la transmission des données. Ce travail en symbiose a permis d'enrichir les différentes parties de ce document jusqu'à sa version finale.

A la fin des chapitres, une synthèse, permet la mise en exergue d'éléments importants du chapitre. Les informations en note de bas de page comprennent notamment des liens vers des sites Internet. Ces derniers évoluant au cours du temps, il est utile de préciser que ceux-ci ont été consultés en avril 2015. Si un des liens est devenu obsolète, n'hésitez pas à le signaler au GREOA par courriel à benoit.houbeau@greoa.be

Développement durable - notions

Ce préambule présente également certaines notions de développement durable dont il a été tenu compte dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de FERRIERES.

C'est en juin 1992, au premier "Sommet de la Terre" organisé par les Nations Unies qu'est consacré le terme "développement durable" dont la définition la plus explicite demeure *notre capacité à satisfaire nos besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins, ceci à l'échelle planétaire*.

Un développement durable repose sur trois piliers principaux: social, environnemental et économique :

- *Social: lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi immatériels (sécurité, considération...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales.*
- *Environnemental: viser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, lutter contre les pollutions, préserver la biodiversité...*
- *Economique: mettre en place une économie au service des besoins humains essentiels, en privilégiant la création d'emplois dans des conditions de travail décentes et en veillant au respect de l'environnement.*

Un schéma classique en la matière résume les piliers du développement durable.

¹ Les tableaux de synthèse de la partie V présentent la stratégie de développement.

² Une description détaillée du GREOA sera présentée dans la partie II du présent document.



Source: V. Lecomte, 2008 (<http://www.campusresponsables.com>)

Le souci d'intégration entre les différents piliers du développement durable est essentiel. Au minimum, il faut veiller à ce que ces dimensions économique, sociale et environnementale ne se contrecarrent pas l'une l'autre. Au mieux, il s'agit de mettre en place des mécanismes par lesquels elles se renforceront mutuellement.

Pour guider la mise en pratique du concept de développement durable, 27 principes fondateurs ont été arrêtés lors de la Conférence de Rio en 1992. Voici quelques-uns de ces principes:

- *le principe de précaution et la priorité à une approche préventive: pour limiter la nécessité de recourir à des mesures curatives par la suite, opérer les choix avec prudence;*
- *le principe de responsabilité: adopter une responsabilité humaine et environnementale pour l'ensemble des activités et décisions;*
- *le principe de transparence: informer, contribuer à l'objectivation des faits, accroître la visibilité de l'information;*
- *le principe de transversalité: articuler les compétences et les intérêts sectoriels pour prendre des décisions plus intégrées;*
- *le principe d'innovation sociale et technologique: participer aux développements humain et technologique;*
- *l'ouverture à la participation citoyenne et au partenariat: tenir compte des besoins exprimés, motiver les acteurs et les pousser à prendre des responsabilités pour le développement durable;*
- *le principe de contribution aux enjeux globaux: avoir un impact local, national pour contribuer à rencontrer des enjeux mondiaux;*
- *le principe de solidarité: au sein d'une société dans le temps, dans l'espace...*

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEL: Allocation de Délocalisation Et de Logement

AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration

AISOA: Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève
ALE: Association Liégeoise d'Electricité
ALEm: Agence Locale pour l'Emploi
ALG: Association Liégeoise du Gaz

CA: Chiffre Absolu
CGT: Commissariat Général au Tourisme
CILE: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
CPAS: Centre Public d'Action Sociale
CSIS: Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique
CSL: Crédit Social Logement
CoDT : Code de Développement Territorial
CWEPS : Commission Wallonne d'Etude et de Protection des sites Souterrains
DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGO: Direction Générale Opérationnelle
DGRNE: Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève
GAL: Groupe d'Action Locale

HoReCa: Hôtels Restaurants Cafés
HP (Plan): Habitat Permanent

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
INS: Institut National de Statistique
INTRADEL: Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise

Microrégion: ensemble des communes de Aywaille, Comblain-au-Pont, Durbuy, Hamoir, FERRIERES, Manhay, Stoumont
OAL: Ourthe-Ambève Logement
ODR: Opération de Développement Rural
OFFH: Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance
ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques
PCDR: Programme Communal de Développement Rural
PCDN: Plan Communal de Développement de la Nature
PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage
PCM: Plan Communal de Mobilité
PDS: Plan de Développement Stratégique
PPT: Petites Propriétés Terriennes (Fusionnées en CSL)

RAVeL: Réseau Autonome de Voies Lentes
RESI: Réseau Interurbain
RGG: Réseau de Grand Gabarit
RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utile
SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional

SETHY: Service d'Etudes Hydrologiques
SGIB: Site de Grand Intérêt Biologique
SGR: Sentier de Grande Randonnée
SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belge
SPF: Service Public Fédéral
SPW: Service Public de Wallonie

TEC: Transports En Commun

UVCW: Union des Villes et Communes de Wallonie

ZHIB: Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS: Zone de Protection Spéciale
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

1. IDENTITE HISTORIQUE

Les villages et hameaux constituant l'entité de FERRIERES³ ont évolué au cours du temps comme en témoignent des bâtisses et éléments du petit patrimoine encore existants. Il aurait été dommage de limiter l'approche historique à une compilation de faits dans un seul chapitre. Par conséquent, en fonction des sujets traités, des éléments d'antan seront injectés au fil des paragraphes. Outre le site Internet communal, une source d'informations concernant les localités de l'entité a été utilisée: www.levisiteur.be.

1.1. Quelques jalons du passé

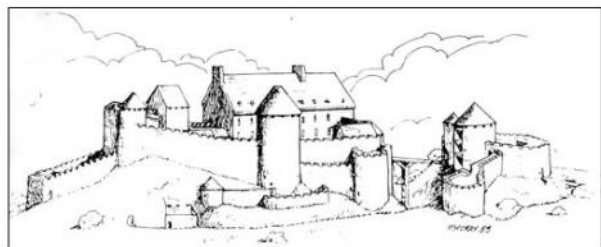
Comme le mentionne l'auteur J.R. MONSEUR, l'occupation du territoire dès la **préhistoire** est attestée par la présence de nombreux silex découverts dans les cavernes qui percent le rocher de Logne et qui ont accueilli les hommes de l'époque⁴. Par ailleurs, récemment une sépulture collective datant du néolithique⁵ a été découverte par des spéléologues au lieu-dit « Trou de la PJ ».⁶

Quant à la **présence romaine**, l'abbé G. BONIVER de Warzée - dans une notice historique datant de 1926 - montre que durant la période s'étalant de 57 avant J.-C. jusqu'en 406 après J.-C. les Romains étaient présents dans la région. Cette présence se manifeste d'ailleurs dans l'étymologie même du village de *Xhoris* dont l'origine proviendrait du latin *scuria* signifiant écurie et qui aurait été un des relais le long des routes belgo-romaines.



Les armoiries de FERRIERES sont inspirées, en grande partie, du sceau de la cour féodale du comté de Logne (fin du 16^{ème} siècle - début du 17^{ème} siècle), incorporé à la principauté de Stavelot-Malmédy, représentant une tête de Gorgone, posée sur une crosse et une épée en sautoir. L'écu de l'ancien blason du comté a été simplifié, et a reçu la forme traditionnelle de l'ancien bouclier triangulaire, adoptée par la plupart des communes. La couronne royale, l'épée et la crosse sont les attributs propres au comté de Logne, symbolisant les pouvoirs spirituel et temporel du Prince-abbé.⁷

En effet, sous l'ancien régime, la **Principauté de Stavelot-Malmedy**, faisait partie du Saint-Empire romain germanique. Elle était dirigée par le prince-abbé de l'abbaye de Stavelot et de la ville de Malmédy, détenteur à la fois des pouvoirs politique et religieux sur son territoire à partir de l'an 651. *Logne*⁸ était alors un des hauts lieux de ladite principauté et un château fort fût édifié au sommet d'un étroit et haut éperon rocheux au confluent de l'Ourthe et de la Lembrée.



En 862, le roi de Lotharingie, Lothaire II, confirma la possession du lieu dénommé "Lomma" à l'abbaye de Stavelot. En 1138, l'abbé Wibald fit procéder à une restauration et à une fortification générale en construisant une tour donjon au nord de la colline. Et c'est pour permettre le ravitaillement et l'établissement d'une garnison permanente, que Wibald fonda le nouveau village de Logne au pied du château. Ceci explique l'appellation de l'ancien centre domanial de Vieuxville établi 800 mètres en amont dans le vallon de la Lembrée. La famille des *de la Mark* influa fortement la

³ Afin de distinguer l'entité de FERRIERES, résultant de la fusion des communes, elle sera écrite en majuscules tandis que le village en tant que tel sera présenté en minuscules.

⁴ J.-R. MONSEUR, *Sur la route de l'histoire par l'Histoire locale*, p.15.

⁵ G. MICHEL, *Archéologie en milieu karstique: de la législation à la prise de conscience*, Echo de l'Egout n°43, mars 2001 p.8

⁶ www.cwepss.org/download/ecoKarst/EchoEgout42.pdf

⁷ <http://www.ferrieres.be/site/frameset.htm#pages/1.html>

⁸ A. BAIJOT et B. WERY, La route médiévale entre deux provinces téléchargeable à l'adresse http://www.eglise-romane-tohogne.be/environs/images/route_medievale_entre_deux_provinces.pdf

destinée de la région. En effet, le fameux **Guillaume de La Mark** surnommé le *Sanglier des Ardennes* ou *Guillaume à la barbe* fût un des plus puissants Seigneurs de la Principauté de Liège. Il prit possession du château de Logne avant d'être décapité en 1485 à Maastricht. En 1521, lors du 9^{ème} siège du château de Logne entrepris par les troupes de l'Empereur Charles-Quint, le château fût démantelé. Il ne sera jamais reconstruit.

Economiquement, l'industrie du fer a fortement impacté le développement de la région car le *minerai de fer a été exploité dans de nombreuses localités de la Calestienne qui en sont devenues célèbres*⁹. Certains villages portent d'ailleurs des noms évocateurs comme *Ferrières, Rouge-Minière...* La forge de Ferot était une des plus anciennes de la *Terre de Durbuy*. *Les archives nous apprennent que déjà en 1380, 24 fondées avaient eu lieu à Ferot*¹⁰. Le secteur de la tannerie s'est également développé puisqu'il existait, jusqu'en 1880, une importante tannerie à Grimonster. De nombreux emplois découlaient de cette activité.

Enfin, administrativement, le visage de FERRIERES s'est modifié au cours de l'histoire. Au 12^{ème} siècle, le **Comté de Logne** était divisé en quatre quartiers dont celui de Hamoir qui comprenait Hamoir, Ferrières, Filot, Sy, Logne, Vieuxville. Celui d'Ocquier rassemblait quant à lui Ocquier, Hody, Xhoris¹¹. *Aujourd'hui, les choses ont bien changé; de même que les villages ou hameaux de Werbomont, Bosson, Renier et Grand-Trixhe, ceux de My, Ville et Landrecy ont été rattachés à la nouvelle entité de FERRIERES*¹². Au cours des siècles, My a glissé progressivement vers la terre de Durbuy et donc vers le Duché de Luxembourg. Durant la première moitié du 12^{ème} siècle, par l'intervention du prince abbé Wibald, le château féodal de My est devenu l'un des quatre fiefs chargés de la défense du château de Logne qui relevait des princes abbés de Stavelot. *La seigneurie de My, est détenue dès le 14^{ème} siècle et jusqu'au 16^{ème} siècle par les seigneurs de My et Pallant, elle fut la propriété successive des seigneurs de Marteau, de Martiny, Van dalem, de Colnet de Botey, et Pasquet d'Accoz. Il y avait une haute cour de justice et on y trouvait le fief de Ville.*¹³ *Sur la fin du 18^{ème} siècle, Durbuy devint le chef-lieu d'un doyenné comprenant sous sa juridiction les cures de Barvaux, Bomal, Bonsin, Borlon, Eneilles, Grand-Han, Heyd, Houmart, Izier, Jenneret, My, Oppagne, Petit-Han, Somme-Leuze, Tohogne, Verlaine, Villers-Ste-Gertrude, Wéris, et les chapellenies de Palange, Chardeneux, Aisne-sous-Heyd, Ozo, Petite-Somme, Deux-Rys*¹⁴. C'est à la fin de l'empire Napoléonien, en 1815, alors que le Régime français est remplacé par le Régime hollandais jusqu'en 1830, qu'un *projet de réunion des communes de Ferrières, Werbomont et Ernonheid avait été proposé par le commissaire royal*¹⁵. Plus récemment, depuis la fusion des Communes en 1977, FERRIERES regroupe les anciennes communes de My, Vieuxville, Werbomont et Xhoris.

1.2. Rénovation Rurale

Une opération "pilote" à l'origine du Décret sur le développement rural du 6 juin 1991 s'est déroulée fin des années 80. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Ambève membres du GREOA à l'époque (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, FERRIERES, Hamoir, Ouffet et Sprimont) s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale. L'étude était orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux

⁹ <http://www.fossiliraptor.be/fer.htm>

¹⁰ <http://users.skynet.be/maevrard/FEROT4.htm>

¹¹ A. de NOUE, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, 1848, p.324.

¹² <http://users.skynet.be/maevrard/indext2.htm>

¹³ http://www.arbresdevie.be/sommaire1.php?lien_id=35

¹⁴ L'abbé AM. DE LEUZE, *La Roche et Durbuy*, 1883

¹⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ernonheid>

économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de valoriser les potentialités touristiques et de doter la région d'infrastructures moderne.

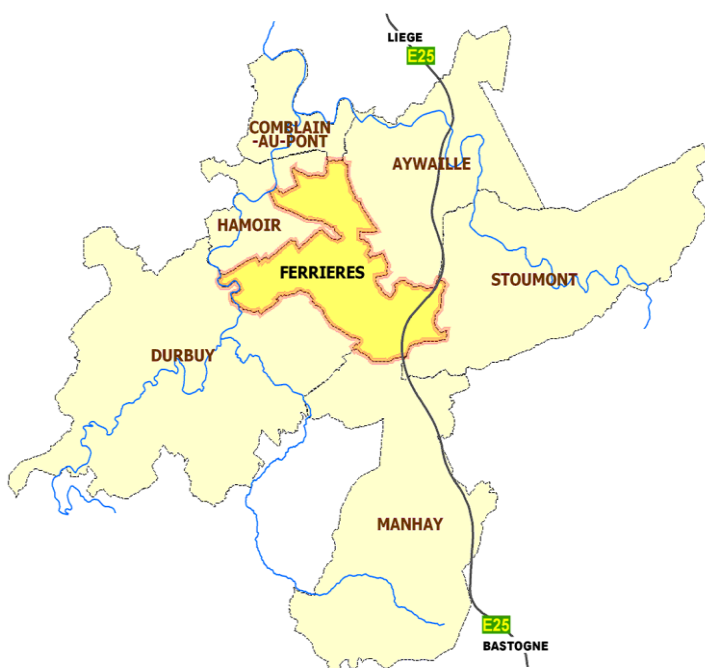
Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent notamment à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneurs, un inventaire des ressources du sous-sol de la région d'Ourthe-Ambève, un document sur les choix à opérer en terme d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi...

En ce qui concerne plus spécifiquement FERRIERES, outre des travaux d'équipements collectifs comme l'amélioration de la N66 (anciennement dénommée N23) sur le territoire communal, la restructuration de la distribution d'eau surtout à Xhoris, la création d'un réseau d'épuration et d'égouttage, la réparation de bâtiments de culte (My, Werbomont, Ferrières)... différentes actions de développement avaient été prévues et sont synthétisées dans le tableau repris ci-dessous:

N°	Intitulé
1	Acquisition du château de Ville en vue de son aménagement en home pour personnes âgées
2	Rénovation et construction de bâtiments communaux à vocation polyvalente (socio-culturelle/scolaire/sportive...)
	<i>2.1 Ferrières: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.2 Ville-My: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.3 Werbomont: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.4 Xhoris: travaux de construction</i>
3	Urbanisation et aménagement d'un terrain communal de 14 ha au Trou de Ferrières
4	Aménagement et rénovation de zones de loisirs
	<i>4.1 Rénovation du camping communal de Sy</i>
	<i>4.2 Aménagement d'une zone à Vieuxville</i>
	<i>4.3 Aménagement d'une zone à Werbomont</i>
5	Création d'une zone artisanale à Werbomont

2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

2.1. Localisation¹⁶



FERRIERES, Commune située en Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, appartient judiciairement et administrativement à l'Arrondissement de Huy. Lors de la constitution de la présente étude socio-économique, un découpage géographique, appelé dans le reste du document "**Microrégion**", a été déterminé afin d'effectuer des comparaisons transcommunales. La carte ci-contre reprend les entités de cette zone géographique. La Commune s'inscrit également dans le contexte de l'Euregio Meuse-Rhin¹⁷ permettant de bénéficier de différents services (<http://www.euregio-mr.com/>).

Commune	Distance ¹⁸ en km
Aywaille	12
Bruxelles	139
Durbuy	16
Hamoir	8,5
Huy	35
Liège	47
Marche	32
Namur	68
Bastogne	55

Le tableau ci-contre illustre les distances en kilomètres du centre de FERRIERES vers le centre d'autres entités. Cet aperçu est intéressant, car il s'agit de différents pôles d'attraction dont l'impact peut se mesurer dans la vie quotidienne des Ferrusiens pour les déplacements vers le lieu de travail, pour les loisirs. Le lecteur est d'ailleurs invité à consulter le chapitre 9 qui traite notamment de la *Mobilité*.

Source : www.viamichelin.com – Itinéraire conseillé

¹⁶ Cf. Annexes, carte n°1 : situation générale

¹⁷ Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'Euregio Meuse-Rhin est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est doté d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la Regio Aachen e.V. (Allemagne).

Source: <http://www.euregio-mr.org>

2.2. Etendue du territoire, structure physique

Avec un territoire de 5.690 hectares, FERRIERES se classe à la 117^{ème} place sur les 262 communes wallonnes en termes de superficie. Il s'agit donc d'une commune de superficie moyenne.

2.2.1. Géologie, relief et sol

L'objectif de ce paragraphe est de donner un aperçu des conséquences visibles de la géologie¹⁹.

Selon une étude de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, FERRIERES est *un territoire particulièrement attractif, surtout d'un point de vue géologique*, car l'entité est située à la fois sur deux régions naturelles: l'Ardenne (sol acide) à l'est et la Calestienne²⁰ (calcifère) à l'ouest.

La présence de cette bande calcaire qu'est la Calestienne est à l'origine de nombreux phénomènes karstiques comme les chantoirs, dépressions, dolines... formés suite à l'érosion de la roche calcaire sous l'action de l'eau (ruissellement, percolation...). Un atlas du Karst wallon est édité par la **Commission Wallonne d'Etude et de Protection des sites Souterrains (CWEPS)** et consiste en un inventaire cartographique et descriptif des sites karstiques et des rivières souterraines de Wallonie. La localisation de ces phénomènes est en effet importante dans le cadre de la construction d'édifices, car la stabilité des sols est une donnée dont il faut tenir compte. En outre, comme le lecteur s'en apercevra dans le chapitre 3 consacré au *Patrimoine naturel et sa gestion environnementale*, les phénomènes karstiques sont à l'origine de sites particulièrement intéressants pour la biodiversité qu'ils génèrent (pelouses calcicoles, érablières de ravin...).

La structuration du paysage est-elle aussi fortement liée à la géologie et l'étude topographique de la commune montre que l'altitude oscille entre 110 et 475 mètres au Nord-Est de Werbomont. Ce relief accidenté offre donc des points de vue variés qui seront analysés de manière plus approfondie dans le chapitre 4 intitulé *Aménagement du territoire – Analyse paysagère*.

2.2.2. Hydrographie

L'Ourthe, les ruisseaux et eaux de surface

La grande majorité des ruisseaux de l'entité dépend du bassin versant de l'Ourthe. Comme nous le verrons dans le paragraphe n°3.3.3 qui traite de l'épuration des eaux, quelques habitants (94 en 2005) du côté de Werbomont sont concernés par le bassin versant de l'Ambève.

L'Ourthe traverse une petite partie de l'entité et constitue une frontière avec la Province du Luxembourg sur 4.318 mètres. Elle est classée comme voie navigable depuis le barrage de Nisramont²¹. *Le cours supérieur est formé de l'Ourthe occidentale (53 km) et de l'Ourthe orientale (46 km) qui confluent dans le lac de Nisramont. Après un parcours de 133 km, les cours moyen et inférieur confluent avec la Meuse à Liège. L'Ourthe interviendrait pour environ 25 % dans le débit de la Meuse*²². Historiquement, l'Ourthe était utilisée comme voie de transport pour écouler des

¹⁹ Le lecteur souhaitant approfondir la question peut consulter le document suivant: B. BAU, E. BRANQUART, G. COLINET, S. MARX, C. NEVEN, A. PIROTTE, C. ROYER, A. WUIDAR, *Contribution à l'étude intégrée de Ferrières Région Ourthe-Ambève (asbl GREOA)*, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de la Science du sol, Année académique 1990-1991.

²⁰ *La Calestienne est une région qui se situe en bordure de la Fagne-Famenne et qui se caractérise par un relief marqué et la présence dans le sol de massifs calcaires coralliens mis en place dans les mers chaudes de l'ère primaire au dévonien (c'est à dire il y a +/- 395 millions d'années, à une époque où la mer recouvrait cette région).* [<http://www.marchelibre.be/calestienne.htm>]

²¹ Arrêté ministériel du 12 octobre 2009 relatif à la désignation des plans d'eau ainsi que des lieux d'embarquement et de débarquement des embarcations de loisirs sur les tronçons navigables de l'Ourthe, de l'Ambève, de la Lesse, de l'Eau d'Heure et de la Semois (Moniteur Belge 3/11/2009).

²² A. MARIAGE, *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996, p.10.

marchandises produites localement comme le bois, les pierres de taille... Dans l'autre sens, les bateaux pouvaient approvisionner les villages bordant la rivière de différents produits. Ce type de transport fut progressivement abandonné avec l'apparition du chemin de fer.

Contrairement à l'Ourthe, les ruisseaux de l'entité sont non navigables. Le tableau suivant reprend des données fournies par la **Direction Générale Opérationnelle (DGO)**: Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du **Service Public de Wallonie (SPW)**.

Principaux cours d'eau non navigables (2007)	Distance traversée	1 ^{ère} catégorie ²³	2 ^{ème} catégorie ²⁴	3 ^{ème} catégorie ²⁵	non classé
Ruisseau de LEMBREE	6.442 m	*	*		
Ruisseau de LOMBREE	3.737 m				
Ruisseau du RAVIN DE SY	3.469 m		*	*	*
Ruisseau de SAINT-ROCH	2.742 m		*		*
Ruisseau de la FONTAINE SAINT HUBERT	1.146 m		* ?	* ?	* ?
Ruisseau de POURCEAU PRE	2.140 m		*	*	*
Ruisseau du POUHON	1.641 m		*	*	
Ruisseau du LOMBREE	857 m		* ?	* ?	* ?
Ruisseau du MOULIN DE BOSSON	662 m		*	*	
Ruisseau de la HEZ D'OURTHE	611 m		*	*	
Ruisseau du VIEUX FOURNEAU	598 m		*	*	*

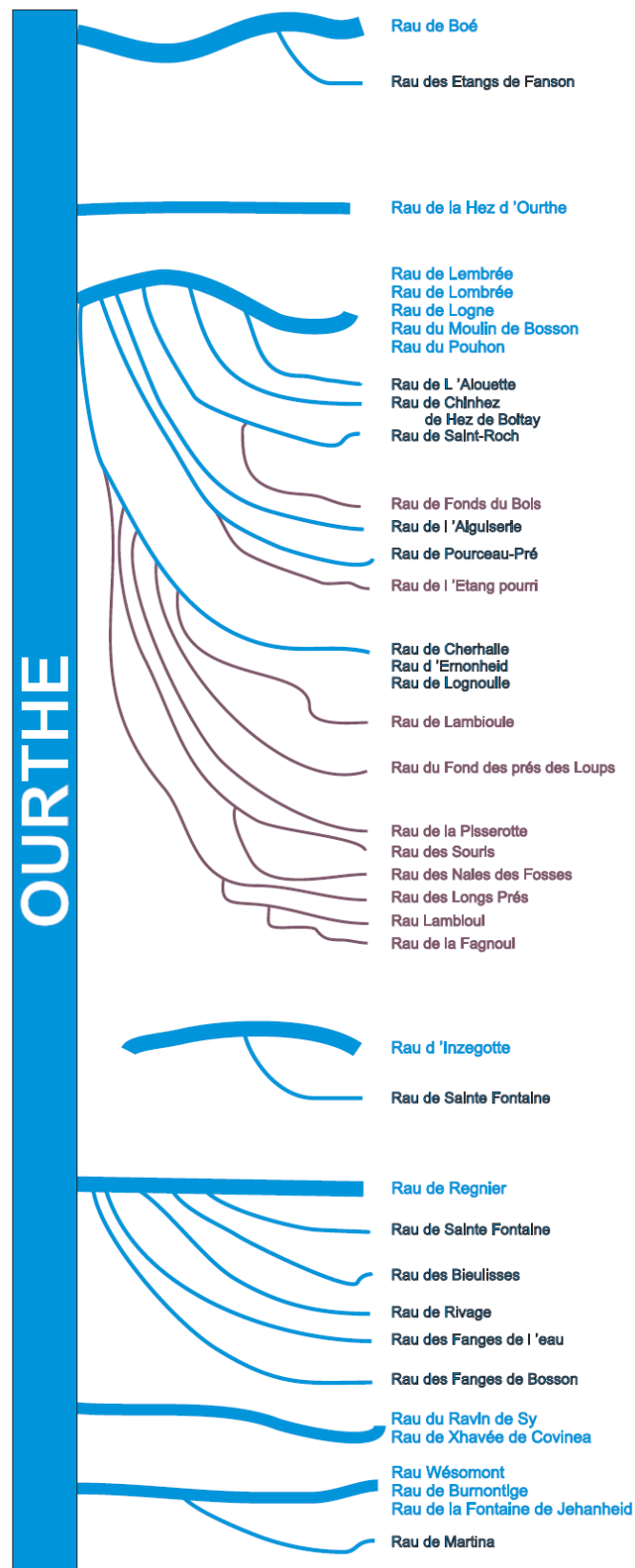
Source : SPW- DGARNE

Le schéma ci-après, en reprenant l'ensemble du réseau hydrographique, permet de bénéficier d'une vue synthétique des cours d'eau.

²³ Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie se caractérisent par un bassin hydrographique d'au moins 5.000 hectares, une largeur comprise entre 5 et 35 mètres et une vitesse d'écoulement, en période normale, de moyenne à rapide (0.25 à 1 mètre par seconde). Afin de mieux appréhender la gestion des cours d'eau, la Direction des Cours d'Eau non navigables a développé un réseau de mesures en continu des hauteurs d'eau et des débits sur l'ensemble de la Wallonie. <http://aqualim.environnement.wallonie.be>

²⁴ Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

²⁵ Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.

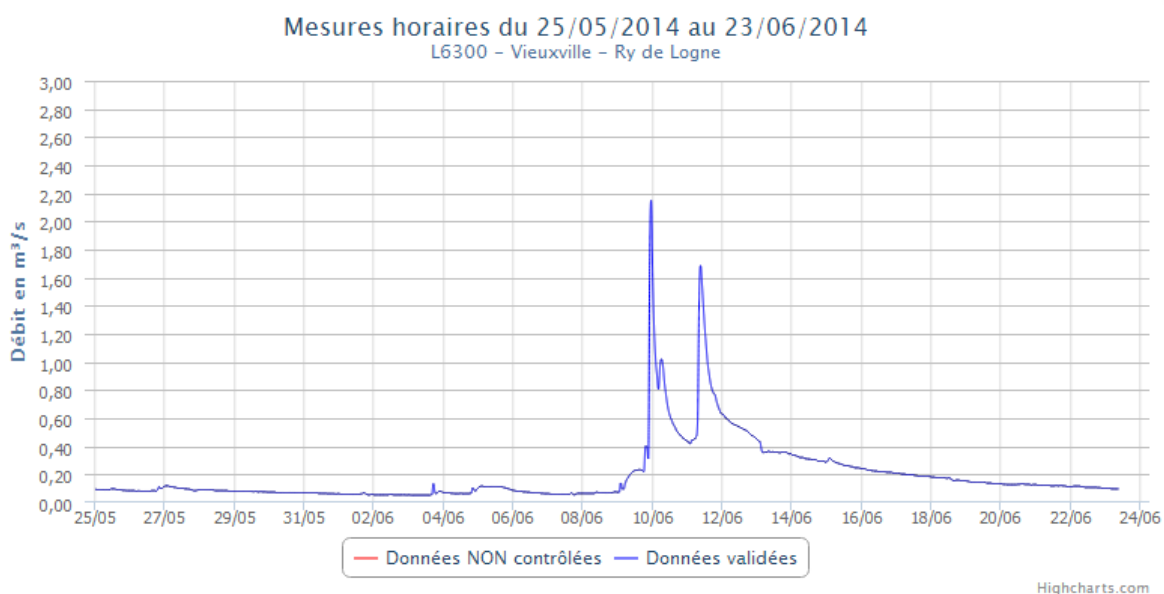


Graphisme : GREOA

NB: certains tronçons sont parfois nommés de plusieurs manières et outre les ruisseaux ; il existe également des étangs et mares qui sont disséminés sur l'entité.

La Lembrée, affluent de l'Ourthe, est dans sa partie inférieure un ruisseau de 1^{ère} catégorie et constitue un ruisseau particulièrement important de la Commune. Le lit de la Lembrée entre My et Vieuxville est principalement souterrain. Comme le constate en 1984 l'étude de Jacques STEIN²⁶, *la Lembrée recoupe successivement deux ensembles géologiques extrêmes ardennais (acide) et le mosan (calcifère)*. Déjà en 1910, dans le tome I d'une étude sur *Les Cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, le parcours souterrain de la Lembrée est étudié²⁷.

La Wallonie a mis au point un système intégré de gestion hydrologique baptisé **Water CONTROL DATA** system for **Hydrology and water management (WACONDAH)** qui permet de surveiller les cours d'eau pour notamment annoncer les crues. Les valeurs sont consultables en temps réels; un historique existe également depuis 1995 sur le site <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>. Le débit de la Lembrée est mesuré à Vieuxville en m³/seconde comme le montre le graphique ci-dessous.



Eaux souterraines

La nature calcaire du sous-sol de l'entité est à l'origine du parcours souterrain de certains ruisseaux. En outre, certaines nappes phréatiques importantes sont exploitées. Signalons à cet effet la présence d'eau carbogazeuse utilisée par la société de Bru sur la commune de Stoumont.

Comme indiqué dans le chapitre *Patrimoine naturel et gestion environnementale*²⁸, la protection des nappes aquifères souterraines est primordiale et encadrée de manière juridique puisque des zones de prévention sont prévues.

Les aléas d'inondation

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le **Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)**²⁹ et le **Service d'Études Hydrologiques (SETHY)**. Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé **Plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES)**, a été mis en place ; une cartographie des

²⁶STEIN J., *Les sites biologiques intéressants de l'entité de Ferrières*, Commune de Ferrières, 1984.

²⁷ VAN DEN BORCK E., MARTEL E.-A., *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome premier: les calcaires du dévonien et du bassin de Dinant, 1910.

²⁸ Cf. page 34.

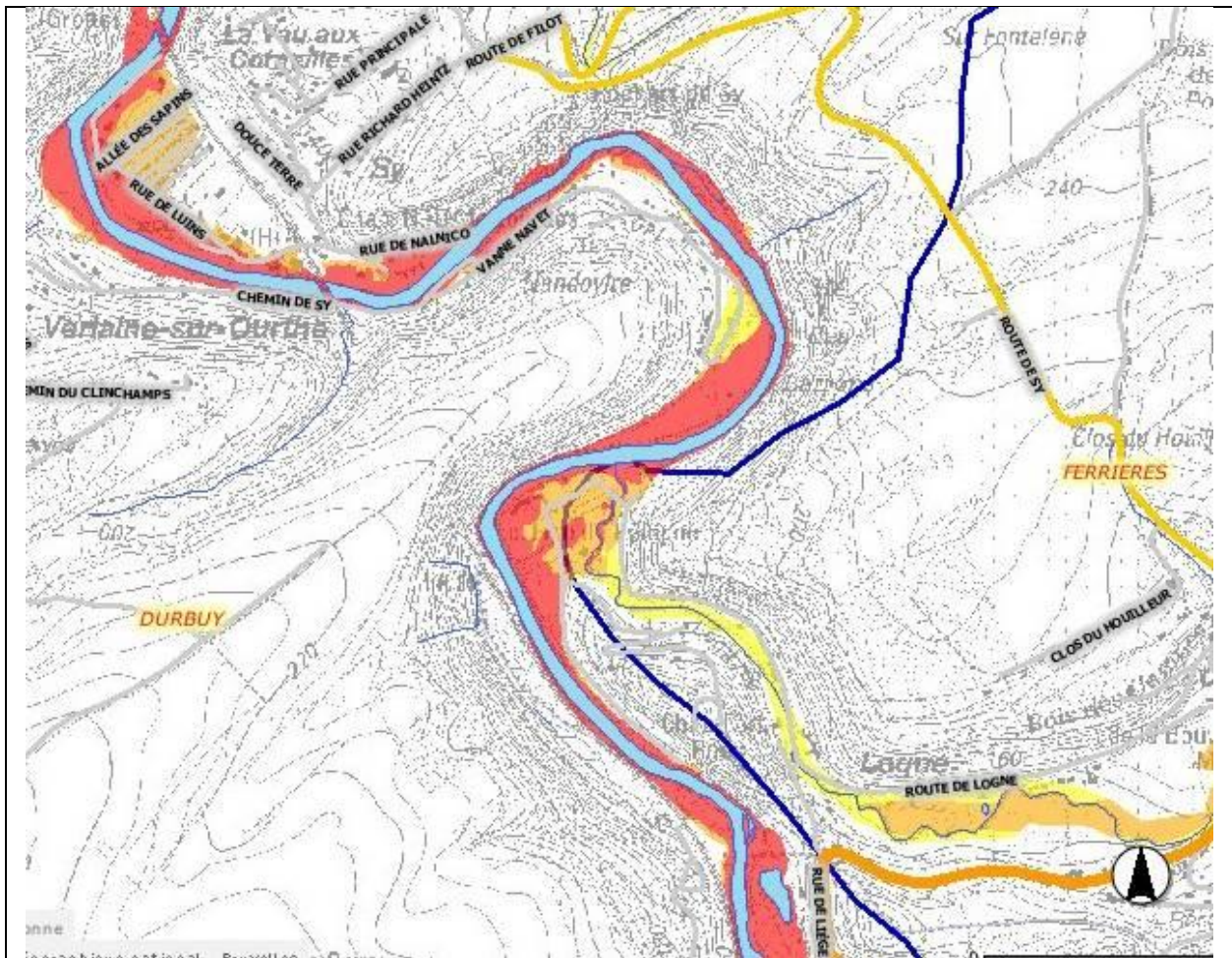
²⁹ Depuis le 1^{er} août 2008 le MET a été fusionné avec le Ministère de la Région Wallonne formant désormais une seule entité le Service Public de Wallonie.

aléas d'inondation a été commanditée. En effet, en fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrages, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones. Au 19 décembre 2013, le projet de cartographie de l'aléa d'inondation (version 2013) pour les 15 sous-bassins hydrographiques que compte la Wallonie a été approuvé par le Gouvernement wallon. Comme mentionné dans le document explicatif accompagnant la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement «naturel» de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.* Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs comme l'évolution climatique, des mises à jour sont prévues. Trois valeurs ont été déterminées en fonction de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones rouges ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et enfin, le jaune une valeur faible. En fonction de la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut développer.

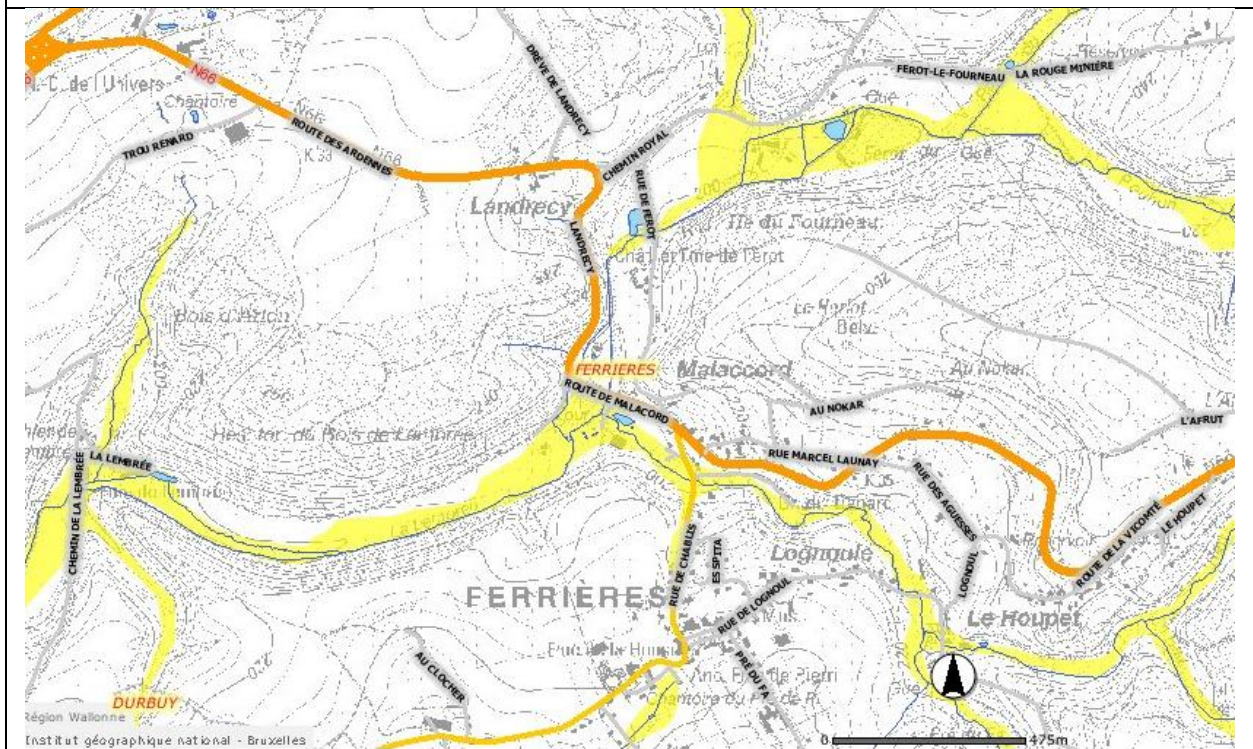
En ce qui concerne FERRIERES, les extraits de cartes³⁰ ci-dessous montrent que les trois zones sont bien présentes sur le territoire.

L'Ourthe présente des zones en rouge et en orange en rive gauche comme en rive droite, notamment au niveau de Sy, tandis que la Lembrée présente certaines zones en orange, mais, comme la majorité des zones aux abords des autres ruisseaux, l'aléa d'inondation est faible (en jaune).

³⁰ L'ensemble des cartes des aléas d'inondation sont consultables à l'adresse suivante : <http://geoportail.wallonie.be>



Source : Géoportail de la Wallonie



Source : Géoportail de la Wallonie

2.3. Occupation du sol

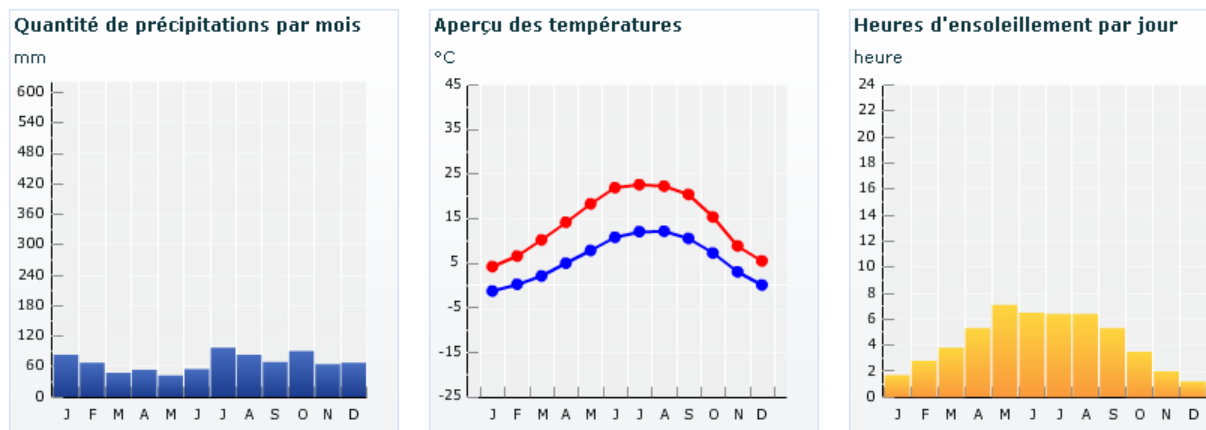
Etroitement liée aux activités humaines, l'occupation du sol a évolué et est corrélée à l'affectation des différents terrains disponibles. Des outils³¹ ont été développés afin de gérer au mieux cette occupation humaine en tenant compte de l'environnement naturel. Le territoire est donc en constante évolution et il importe de gérer ce cadre de vie avec parcimonie.

Afin de disposer d'une vue prospective sur les possibilités de bâtir dans l'entité, les réserves foncières possibles par analyse du plan de secteur seront traitées dans le point n° 4.1³². En 2008, seulement 369 hectares étaient artificialisés ce qui représente un peu plus de 6,5 % du territoire. Les forêts et terres agricoles occupent la majeure partie du territoire.

2.4. Climat

Comme dans l'ensemble du Pays, le climat peut être qualifié de tempéré et humide. L'Institut Royal Météorologique (IRM) indique que *notre climat «tempéré» se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement doux et pluvieux. On peut toutefois connaître des exceptions remarquables: un été particulièrement chaud comme celui de 1947 avec une température qui est montée jusqu'à 38°C dans l'abri ouvert à Uccle, ou celui de 1976, au cours duquel les maxima ont été supérieurs à 30°C pendant quinze jours consécutifs et qui ressemblait plus à un été de région tropicale. Des hivers rigoureux, comme celui de 1963 au cours duquel la mer a gelé, feraient penser que la Belgique appartient aux régions polaires. Depuis le début des relevés, les températures extrêmes ont pu atteindre jusqu'à environ +40°C en Campine ou descendre jusqu'à -30°C dans la vallée de la Lesse.*

CLIMATOGRAMMES POUR FERRIÈRES



Source : <http://www.7sur7.be> (2014)

En fonction de l'écart d'altitude entre différents points de la commune, des différences de températures et des précipitations sont constatées. Ainsi, le fond de vallée est généralement 1°C plus chaud que le plateau, mais les inversions de température peuvent atteindre 5 à 6°C certains jours. Ceci prouve l'existence de ce que l'on pourrait qualifier de microclimats³³. La modification du climat général peut être expliquée par des éléments du milieu physique comme la présence de forêts, d'étendues aquifères, de l'exposition, de sources de chaleur...

³¹ Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les plans de secteurs...

³² Cf. page 50

³³ Le microclimat désigne généralement des conditions climatiques limitées à une région géographique très restreinte, significativement distinctes du climat général de la zone où se situe cette région.

Une étude du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement a émis un rapport en décembre 2004 sur les effets du changement climatique en Belgique intitulé *les impacts potentiels sur les bassins hydrographiques et la côte maritime*. Selon les auteurs, les modèles actuels prévoient un changement climatique entraînant des pluies plus fortes en hiver et des périodes de sécheresse en été.

Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité d'Aywaille et Durbuy • Nature du sous-sol diversifiée • Commune peu bâtie • L'Ourthe, la Lembrée et le réseau hydrographique en général • Commune vallonnée → diversité de paysages 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité des sols dans les zones karstiques de la Calestienne • Risques de crues le long de l'Ourthe et de la Lembrée

FERRIERES est une commune vallonnée du Pays d'Ourthe-Ambève proche d'Aywaille et de Durbuy. Elle est située en Province de Liège et à la frontière avec celle du Luxembourg.

L'histoire géologique est relativement différente d'un endroit à l'autre de l'entité puisqu'une partie de la commune se situe dans la bande calcaireuse de la Calestienne alors que l'autre présente un sol plus schisteux et typiquement Ardennais. Les phénomènes karstiques sont donc bel et bien présents et le territoire présente une importante diversité de biotopes.

Les ressources aquifères sont nombreuses et le réseau hydrographique est relativement dense et s'articule principalement autour de l'Ourthe et de la Lembrée.

L'occupation du sol, étudiée de manière approfondie au sein du chapitre 4, montre d'ores et déjà que le caractère forestier et rural de la commune est prononcé avec, proportionnellement, peu d'espaces bâtis.

Le climat tempéré humide général se décline en fonction de facteurs comme l'altitude, la présence d'un massif boisé, d'un ruisseau...

3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE³⁴

Ce chapitre est intimement lié au précédent puisque l'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. Cette analyse a pu s'appuyer sur l'étude des réseaux écologiques de l'entité réalisée dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de FERRIERES.

3.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal

3.1.1. Sites Natura 2000

Historique

Face à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) destinées à protéger des habitats d'oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) destinées à protéger des habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur Belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de "site Natura 2000".

Philosophie et but

Au-delà de la sauvegarde de notre patrimoine naturel, les actions à mener sont de nature à améliorer notre cadre de vie et touchent de nombreux secteurs, tels la qualité de l'air et de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les effets du réchauffement climatique ou encore l'attrait touristique de la région³⁵. Plus concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

Sites proposés

Seuls 59 arrêtés définitifs de désignation ont été adoptés par le Gouvernement Wallon³⁶ en 2009 et en 2014. Ceux-ci ne concernent pas les 4 sites Natura 2000 proposés sur l'entité qui couvrent une superficie totale de plus ou moins 725 ha. En ce qui concerne la description des sites de FERRIERES, un recoupement peut être effectué avec l'état des lieux et les propositions de développement du patrimoine naturel, car de nombreuses espèces végétales et animales évoquées pour les sites Natura2000 ont été relevées et sont mentionnées

³⁴ Le lecteur est invité à consulter la carte n°3 : patrimoine bâti et naturel - infrastructures

³⁵ Extrait du site <http://biodiversite.wallonie.be/fr/natura-2000.html?IDC=829> -

³⁶ Source: <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat.htm#natura2000>

a) Vallée de la Lembrée et affluents (BE33027)³⁷

D'une surface totale de 749 ha, ce site concerne les communes d'Aywaille, FERRIERES (sur plus ou moins 570 ha), Stoumont, Durbuy.

Ce site est assez varié, car il comprend à la fois des milieux forestiers, mais aussi des plaines alluviales. De plus, les sols sont soit de nature calcaire soit constitués de substrats de type ardennais. La réserve naturelle privée de Grimonster³⁸ ainsi que la Grotte des émotions font partie du site. La présence du pic noir (*Dryocopus martius*), du pic cendré (*Picus canus*), de la bondrée apivore (*Pernis apivorus*) a été signalée tandis que la cigogne noire (*Ciconia nigra*) nicherait dans les massifs forestiers.

b) Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (BE34002)³⁹

D'une surface totale de 615 ha, ce site concerne les communes de Durbuy, Hamoir, FERRIERES (sur plus ou moins 90 ha).

L'enrésinement menace certaines zones de ce site dont la rivière présente une végétation et des berges propices au martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), à l'hirondelle de rivage (*Riparia ripari*). Le site est considéré comme précieux en Ourthe moyenne pour ses pelouses calcaires et ses érablières de pente, représentatives et bien conservées.

c) Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont (BE33026)⁴⁰

D'une superficie totale de 586 ha, le site concerne les communes de Comblain-au-Pont, Hamoir, Anthignes, FERRIERES (plus ou moins 60 ha) et Ouffet.

La superficie sur l'entité de FERRIERES représente à peine 10% de l'ensemble de la surface concernée. La qualité et l'importance du site résident dans la végétation des éboulis et des parois rocheuses siliceux et calcaires. Une fois de plus, l'hirondelle de rivage (*Riparia ripari*) est citée dans les espèces présentes. Cependant, la vulnérabilité du site est liée au risque de la prolifération de plantes invasives et de l'envahissement des rochers par le lierre.

d) Basse vallée de l'Aisne (BE34007)⁴¹

D'une superficie totale de 1.903 ha, ce site concerne les communes de Durbuy, Manhay, Erezée et de FERRIERES. Il touche la commune de FERRIERES du côté de Burnontige sur une superficie minimale d'environ 5 ha.

3.1.2. Réserves naturelles domaniales

Quatre réserves naturelles de ce type sont présentes sur l'entité.

Le **bois de la Lembrée**, situé à l'ouest du village de Ferrières, couvre une superficie de **10,5690 ha**. Il s'étend à l'ouest du village de Ferrières, aux confins des provinces de Liège et de Luxembourg. Il montre une succession végétale assez complète depuis la roche nue jusqu'à la forêt, qui tient ici essentiellement de la chênaie sessiliflore thermophile. L'intérêt actuel du site réside essentiellement dans l'aspect didactique de cette série évolutive. La présence de quelques espèces de la flore est

³⁷ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be33027-vallee-de-la-lembree-et-affluents.html?IDD=402653809&IDC=2892>

³⁸ Cf. point n°3.1.3

³⁹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be34002-vallee-de-l-ourthe-entre-bomal-et-hamoir.html?IDD=402653713&IDC=2892>

⁴⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be33026-vallee-de-l-ourthe-entre-hamoir-et-comblain-au-pont.html?IDD=402653734&IDC=2892>

⁴¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be34007-basse-vallee-de-l-aisne.html?IDD=402653748&IDC=2892>

cependant à souligner, tel le genévrier (*Juniperus communis*) plus fréquent sur le site voisin de Grande Va, et la doradille septentrionale (*Asplenium septentrionale*) minuscule fougère des rochers acides. Une partie du bois de Lembrée jouit du statut de réserve forestière.⁴²



Source : Géoportail de la Wallonie

Le **bois de la Grande Va** d'une superficie de **7 ha** se trouve au sud du village de Vieuxville et est parcouru par un ruisseau qui s'inscrit dans la vallée de la Lembrée. Le bois est situé dans une zone calcaire. Ainsi, sur les affleurements rocheux ensoleillés prennent place des fragments de pelouse sèche riches en plantes herbacées, telles que la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), l'hippocrévide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), la germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), la mélisse ciliée (*Melica ciliata*), etc. Le versant nord, au contraire, est couvert par une végétation essentiellement forestière et notamment, en bas de pente, par une forêt de ravin à l'ambiance fraîche et ombragée typique, riche en mousses et renfermant aussi l'actée en épi (*Actaea spicata*) et le polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Une des espèces végétales les plus remarquables du site est le genévrier (*Juniperus communis*). Sur le plan faunistique, on note la présence du blaireau (*Meles meles*) ainsi qu'une avifaune particulièrement diversifiée. La gestion de cette réserve forestière vise principalement à la conservation et la restauration des pelouses sèches (incluant la régénération du genévrier) et à favoriser les peuplements feuillus naturels au détriment des plantations résineuses⁴³.



Source : Géoportail de la Wallonie

Le site des **côteaux de Vieuxville (16,7 ha)** a été reconnu en octobre 2013 comme réserve naturelle qui abrite notamment des bécasses des bois (*Scolopax rusticola*) ou des colliers de corail (*Aricia*

⁴² <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6364-bois-de-lembrée.html?IDD=335544909&IDC=2831>

⁴³ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6365-grande-va.html?IDD=335545349&IDC=2831>

agestis), des papillons de jour assez rares. Côté flore, on y retrouve également des espèces particulières comme les hélianthèmes, des orchidées et des genévriers (*Juniperus communis*). Ce site est également un Site de Grand Intérêt Biologique⁴⁴. Il est à noter qu'une partie du site est intégré au projet européen LIFE Helianthème⁴⁵.

Le **côteau de Sy** quant à lui a également été reconnu comme réserve naturelle en décembre 2013 par le Collège provincial de Liège. *Ce site accueille des espèces pour lesquelles un suivi scientifique est nécessaire. Il dispose, notamment, d'habitats remarquables tels que des pelouses calcaires et substrats rocheux thermophiles. Il abrite une faune variée parmi laquelle l'orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le lézard des murailles (*Podarcis muralis*). On retrouve également de nombreux papillons de jour comme l'aurore (*Anthocharis cardamines*), le citron (*Gonepteryx rhamni*) ou le machaon (*Papilio machaon*)⁴⁶.*

3.1.3. Réserves naturelles privées

3.1.3.1. Sites gérés par l'asbl Le Genévrier

La **réserve de Wésomont**, d'une taille relativement modeste à savoir **1,61 ha**, a été créée en 1998. Elle se situe non loin de l'autoroute et est protégée de celle-ci par un petit bois.



Source : Géoportail de la Wallonie

La **réserve du Pierreux** d'une taille de **1,199 ha** et créée en 1988 est localisée au nord du village de Xhoris. *Elle héberge une flore d'une grande richesse, avec notamment 11 espèces d'orchidées. La faune locale est également remarquable et l'on recense plusieurs espèces de lépidoptères très menacées en Région wallonne.*⁴⁷



Source : Géoportail de la Wallonie

⁴⁴ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/2849-coteaux-de-vieuxville.html?IDD=251661569&IDC=1881>

⁴⁵ Cf. point 3.7, page 46

⁴⁶ http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/167/np64_bassedef.pdf

⁴⁷ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6622-wesomont.html?IDD=335545083&IDC=2831>

3.1.3.2. Site géré par Natagora⁴⁸

La **réserve de Picherottes** située entre Burnontige et le Trou de Ferrières couvre une superficie de **3,79 ha** et s'étend de part et d'autre d'un ruisseau. *D'anciennes prairies humides de fauche couvrent le fond de ce vallon, au centre d'une zone plus vaste d'une vingtaine d'hectares, essentiellement forestière. Un bas-marais à jonc épars et à sphaignes occupe les zones les plus marécageuses. La flore, très hygrophile, comprend notamment la valériane dioïque, la renouée bistorte ou l'orchis de mai. La prairie mégaphorbiaie à angélique sauvage est plus étendue. La flore y est plus graminéenne, et classique des prairies non amendées à fromental. Plus au Sud, la recolonisation forestière a pris le pas. Le genêt à balais, bien présent à cet endroit, est sans doute un témoin de la lande à callune, jadis très étendue. Il est parasité par l'orobanche du genêt. Ces lieux humides (une mare y a été aménagée) sont recherchés par divers batraciens et reptiles. Ils attirent également plusieurs papillons et libellules.* (J-L. Gathoye)⁴⁹.



Source : Géoportail de la Wallonie

3.1.3.3. Site géré par une famille

La **réserve de Grimonster** est particulièrement étendue (**104,64 ha**) et est gérée en réserve naturelle depuis 1976. Elle s'étend au vaste domaine forestier qu'entoure le château du même nom et son parc. *Les forêts acidophiles de Grimonster sont variées, essentiellement constituées de taillis et de taillis sous futaie; la hêtraie à luzule blanche, la chênaie sessiliflore, la chênaie à charme ou la frênaie alluviale occupent une grande partie de la surface. Des étangs régulièrement vidangés, une pâture et une prairie humide de fauche complètent le paysage à proximité du château. Dans ce contexte, de nombreux oiseaux sont connus; beaucoup y nichent, comme plusieurs pics, le cincle plongeur ou la cigogne noire, ou y séjournent régulièrement. Le ruisseau du Pouhon ou de la Lembrée qui traverse la réserve, montre des eaux poissonneuses d'une rare qualité où vivent des insectes, des batraciens et des oiseaux liés au milieu aquatique, tous inhabituels. Une ancienne glacière est recherchée par des chauves-souris. La gestion économique de la forêt de Grimonster, permise, mais réglementée, tend à optimiser un maximum de ses potentialités biologiques. Toutefois, l'exploitation plus intensive des parcelles voisines est souvent une source sérieuse de perturbation.* (Texte: J-L. Gathoye)⁵⁰.

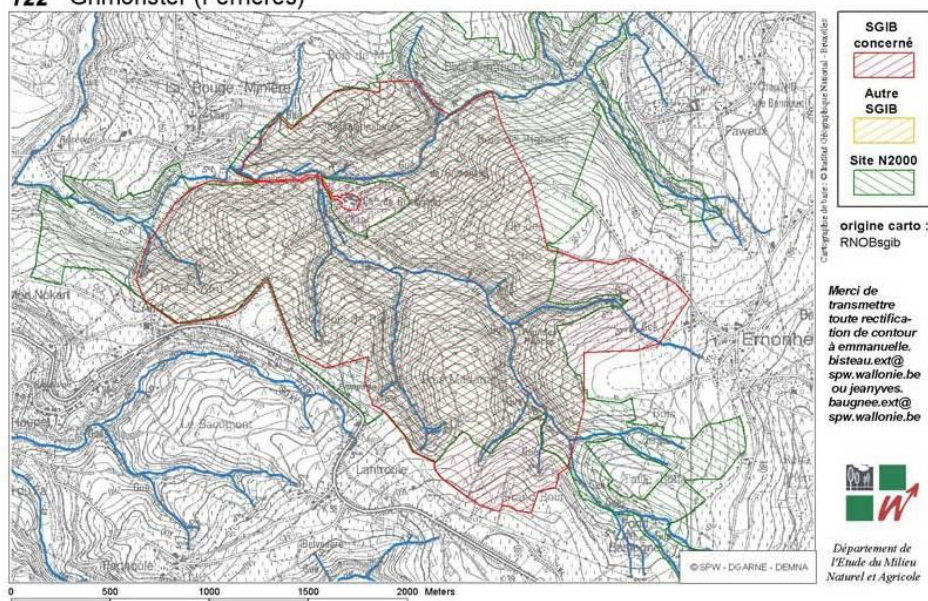
⁴⁸ Natagora est issue du rapprochement de deux associations: Aves et Réserves Naturelles RNOB. Natagora, Aves et Réserves Naturelles RNOB sont trois associations sans but lucratif qui ont uni leur destin afin d'être encore plus efficace pour conserver notre patrimoine naturel.

⁴⁹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6619-picherottes.html?IDD=335545288&IDC=2831>

⁵⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/111-grimonster.html?IDD=335545016&IDC=2831#>

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2009

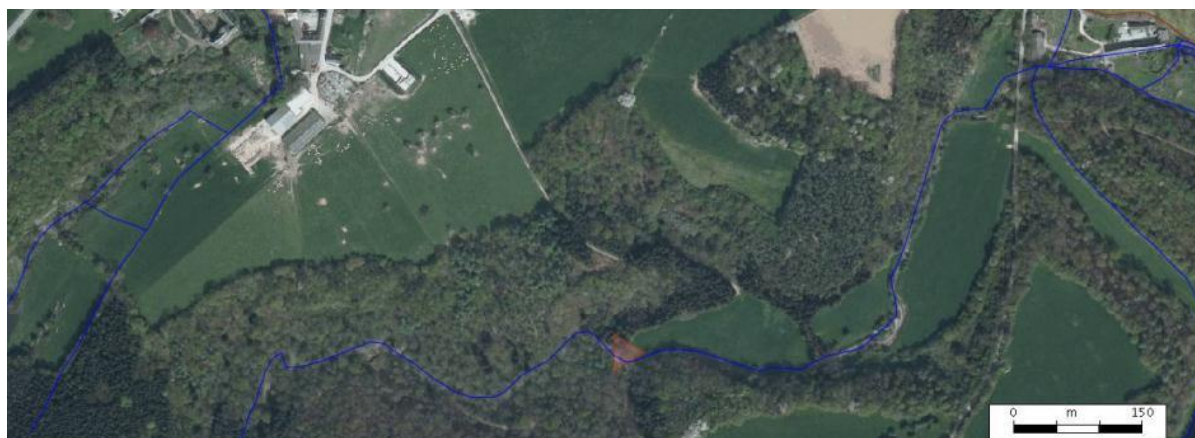
122 Grimonster (Ferrières)



Source : SPW-DGARNE

3.1.4. Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Découverte en 1995, la **grotte des Emotions**, située sur la Lembrée au nord de My, est un site particulièrement intéressant et reconnu internationalement comme le montrent les différents statuts de protection qui y sont attachés. *Située dans la vallée de la Lembrée, la grotte des Émotions n'a été découverte qu'en 1995 par des spéléologues amateurs, après que ceux-ci aient désobstrué une perte dans le lit de la rivière. Cette cavité naturelle s'étire sur plus de 2000 m et présente une dénivellation de près de 45m. Elle se caractérise par son aspect labyrinthique et étagé (3 niveaux) ainsi que par ses nombreuses salles et galeries très concrétionnées qui jouxtent les galeries principales souvent très boueuses et parfois inondées par la rivière. En plus de sa valeur esthétique, cette grotte présente un important potentiel scientifique, car elle est vierge et totalement indemne de toute trace de pollution. Elle offre donc un champ d'investigation inestimable. Les phénomènes karstiques s'y révèlent d'une exceptionnelle diversité. Actuellement considérée comme l'une des plus de belles de Wallonie, la grotte des Émotions jouit du statut de cavité souterraine d'intérêt scientifique.*⁵¹



Source : Géoportail de la Wallonie

⁵¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6816-grotte-des-emotions.html?IDD=335545303&IDC=2831>

3.1.5. Site de la liste Ramsar

Le titre officiel de la liste de Ramsar est *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*. La Convention a été élaborée et adoptée par les nations participantes lors d'une réunion à Ramsar en Iran, le 2 février 1971. Elle est entrée en vigueur le 21 décembre 1975.

Elle engage les signataires à:

- tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagements, et veiller à une utilisation « rationnelle » des zones humides;
- inscrire des sites sur la liste Ramsar et promouvoir leur conservation;
- préserver les zones humides inscrites ou non dans la liste Ramsar, soutenir la recherche, la formation, la gestion et la surveillance dans le domaine des zones humides;
- coopérer avec les autres pays, notamment pour préserver ou restaurer les zones humides transfrontalières.

La liste des zones humides d'importance internationale contenait, début 2009, 1.828 sites (dont 931 en Europe, soit 51 % du total en nombre et 14 % de la surface totale), représentant une surface de plus de 1,6 million de km².

La **grotte des Emotions** est reprise sur cette liste depuis 2004 prouvant par là son caractère exceptionnel.

3.1.6. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)

En plus de la **grotte des Emotions** figurant également sur cette liste, le site intitulé **Sol Mazeri** est protégé depuis 2004. Sa superficie n'est que de 0,1202 ha mais *ce site marécageux de dimension très réduite situé en Ardenne liégeoise, à la confluence de deux petits ruisseaux, présente essentiellement un intérêt herpétologique*⁵².



Source : Géoportail de la Wallonie

3.1.7. Arbres et haies remarquables

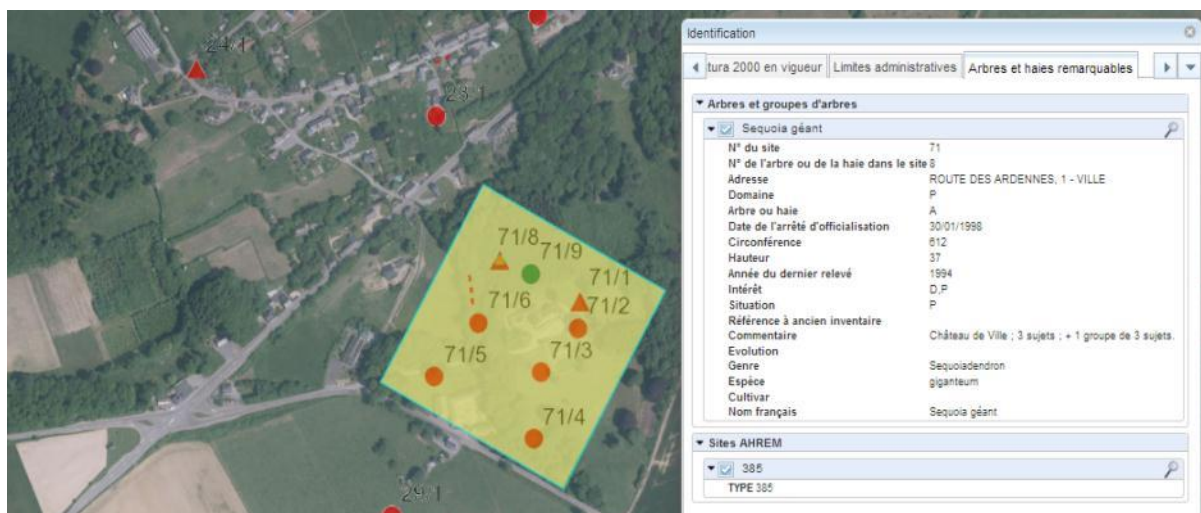
Un listing communal officiellement reconnu contient *les arbres et les haies remarquables*. Le fait, pour un arbre ou une haie, de figurer sur cette liste implique un certain nombre de droits et d'obligations pour les propriétaires de ceux-ci (notamment la nécessité de bénéficier d'un permis

⁵² <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6378-sol-mazeri.html?IDD=335544881&IDC=2831>

pour abattre ou modifier la silhouette d'un arbre). La liste actuelle recense 83 arbres isolés, 22 groupes d'arbres et 10 haies remarquables (liste en annexe).

Une autre source de données est l'application du géoportail de la Wallonie⁵³, car, comme le montre la capture d'écran reprise ci-dessous, il est possible de repérer les arbres et haies sur une carte. Source : Géoportail de la Wallonie

Chaque point permet également de sortir une fiche signalétique de chaque arbre ou haie sélectionné(e).



3.1.8. Remarque

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO4 Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Les biens immobiliers classés seront traités dans l'analyse de la morphologie du bâti et des noyaux villageois⁵⁴. Cependant, des éléments du patrimoine naturel sont repris dans 8 sites classés et méritent donc d'être d'ores et déjà mentionnés dans ce chapitre.

Sites classés ⁵⁵ comprenant des éléments naturels sur la commune de FERRIERES		
Date de classement	Lieu	Description
14/09/1983	Ferrières	La chapelle Sainte-Barbe et ses alentours (Site)
25/11/1971	Xhoris	Château de Fanson, n°1 (Monument) et ensemble formé par le château et ses abords immédiats (Site)
9/11/1949	Xhoris+Comblain-Fairon	Rochers, dits « rochers de la Vierge et vallon de Bléron » (Site)
5/11/1965	Xhoris	Le tilleul des Lognards (Site)
30/11/1960	Bosson	Chêne (Site)
19/01/1990	Vieuxville	Ruines du château fort de Logne et alentours (Site)
5/10/1942	Vieuxville	Rochers de Sy (Site)
26/05/1975	Vieuxville	Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, n°1 (Monument) et alentours (Site)

⁵³ <http://geoportail.wallonie.be>

⁵⁴ Cf. page 74.

⁵⁵ http://docum1.wallonie.be/documents/BC_PAT/BC_PAT.pdf

3.2. Sites et éléments du patrimoine naturel non protégés par un statut légal

Il existe en Wallonie des sites reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique et qui ont été repris à ce titre dans divers inventaires : sites de la liste Collard⁵⁶ et al., ISIWAL⁵⁷, Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)⁵⁸, etc. Le fait de figurer dans une de ces listes ne prodigue pas une protection juridique. Certains sites qui figurent dans cette liste sont également en tout ou en partie compris dans des éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal (*Grande Va, Bois de Lembrée, Grimonster, Picherottes, Le Pierreux, Wésomont, Sol Mazeri, grotte des Emotions*).

Deux sites sont à épingleur puisqu'ils sont considérés comme des lieux d'un grand intérêt biologique tout en n'étant pas protégés par un statut légal :

- **Etang du CPAS à Missoule.** *Autour de la mare existent plusieurs ceintures de végétation plus ou moins développées et interpénétrées. Le site se trouve au niveau d'un gîte métallifère exploité jadis. Il se présente comme une excavation d'une dizaine de mètres de profondeur, dont le fond est occupé par une grande mare. Les versants sont très escarpés au nord-est, mais en pente douce au sud-ouest. Il est entouré de cultures. Les talus sont très nitrophiles et recouverts d'orties. Il y a une évolution forestière qui se marque par la présence de *Sambucus nigra*, *Crataegus monogyna*, *Sorbus aucuparia*, *Salix caprea*, par des fourrés de *Prunus spinosa* et par l'implantation de quelques grands arbres (*Quercus robur*, *Prunus avium*)⁵⁹.*
- **Parcelles à Grand Trixhe et Bosson.** *Situé en Ardenne, dans la région de Ferrières, le site concerné rassemble plusieurs parcelles communales dispersées autour des hameaux de Bosson et de Grand Trixhe. Ces parcelles renferment un bel échantillon d'habitats devenus rares à l'échelle régionale, notamment des bas-marais acides et des prairies humides peu à non amendées. Les espèces phares sont le nard (*Nardus stricta*), la laïche blanchâtre (*Carex canescens*) et l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*)⁶⁰.*

3.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion

Comme évoqué précédemment, l'eau est une ressource naturelle importante de la Commune. Les rivières, ruisseaux et zones humides constituent des lieux de choix pour le développement de la faune et de la flore. Cependant, les activités humaines sont sources de pollution et la mise en place d'outils de gestion permet de répondre aux menaces pesant sur les biotopes.

⁵⁶ Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement dans l'identification des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Cet inventaire est nommé "Inventaire des sites".

⁵⁷ Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 1970 (ISIWAL I) sur base de cinq critères: la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité et la complexité du site. Par après, une convention passée avec le Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise à jour en 1992 (ISIWAL II). Cependant, les sites repris aux deux inventaires ISIWAL n'ont pas été précisément cartographiés ce qui handicape l'observation de l'évolution précise de l'ensemble des sites répertoriés.

⁵⁸ L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) a lancé le programme SGIB afin de rassembler et d'intégrer dans un système standardisé les informations qui concernent les sites recelant des espèces et des habitats d'un grand intérêt biologique. Comme les paragraphes précédents le démontrent, de nombreux projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés depuis plusieurs années en Wallonie. Les nombreuses données accumulées sont toutefois dispersées dans des rapports dont la diffusion est souvent restée confidentielle. Actuellement, il existe une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique qui sont loin d'être comparables les uns aux autres.

⁵⁹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/331-etang-du-cpas-a-missoule.html?IDD=251659561&IDC=1881>

⁶⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1878-grand-trixhe-et-bosson.html?IDD=251661210&IDC=1881>

3.3.1. Impact de différentes activités

Bon nombre de composants chimiques se retrouvent dans les sols, mais également dans les eaux. L'industrie, le secteur agricole, mais aussi les particuliers en utilisant certains produits phytosanitaires comme les désherbants, contribuent à leur échelle à introduire des concentrations en divers produits chimiques. La qualité physicochimique de l'eau est d'autant plus importante que l'or bleu de la nappe phréatique est exploité. Des prélèvements réguliers sur les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour vérifier la qualité de l'eau⁶¹. Les deux tableaux repris ci-dessous proviennent de la fiche environnementale⁶² de la commune de FERRIERES.

Qualité physico-chimique des cours d'eau

Cours d'eau	Paramètre	Qualité		
		2004	2006	2008
Le ruisseau de Pouhon à Ferrières	Azote ammoniacal	indisponible	Très bonne	indisponible
Le ruisseau de Pouhon à Ferrières	Nitrates	indisponible	Bonne	indisponible
Le ruisseau de Pouhon à Ferrières	Orthophosphates solubles	indisponible	Très bonne	indisponible
Le ruisseau de Pouhon à Ferrières	Saturation en O2 (calculée)	indisponible	Très mauvaise	indisponible
Le Ruisseau de Lembrée à Vieuxville	Azote ammoniacal	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Le Ruisseau de Lembrée à Vieuxville	DBO5 à 20°C	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Le Ruisseau de Lembrée à Vieuxville	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
Le Ruisseau de Lembrée à Vieuxville	Orthophosphates solubles	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Le Ruisseau de Lembrée à Vieuxville	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Très mauvaise	Mauvaise

Source : SPW- DGARNE

Qualité des eaux souterraines

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Qualité		
		2000-2003	2004-2007	2008
LANDRECY-FEROT E1 HS99	Hors zone	Indisponible	Bonne	Bonne
ROUGE-MINIERE - DRAIN	Hors zone	Très bonne	Bonne	Très bonne
Résurgence n°1 du Moulin	Hors zone	Indisponible	Bonne	Bonne
WERBOMONT REGNIER	Hors zone	Indisponible	Très bonne	Très bonne

Source : SPW- DGARNE

Notons dès à présent que le captage de Rouge-Minière a été supprimé et que l'eau vient dorénavant du Néblon.

Les eaux usées se retrouvant dans le circuit hydrographique menacent l'équilibre de l'écosystème aquatique. Dans l'optique de gérer cette problématique, des Plans d'Assainissement par Sous-bassins

⁶¹ 12.000 cours d'eau répertoriés ainsi que les réserves artificielles constituées par les barrages et les petits étangs constituent une ressource annuelle importante en région wallonne. La préservation de la qualité des eaux de surface est un enjeu majeur du fait de leur intérêt biologique (faune, flore...), mais aussi compte tenu des usages de cette ressource (production d'eau potable, loisirs aquatiques...). La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et leur effet sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Ces substances peuvent être, soit d'origine naturelle (bicarbonates, sulfates, sodium, calcium, magnésium, potassium, azote, phosphore, aluminium, fer...), soit découler de la présence humaine (eaux usées) ou des activités industrielles et agricoles (substances toxiques, métaux, pesticides). C'est la concentration en ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau et permet de savoir si celle-ci convient à un usage particulier. Des critères de qualité de l'eau de surface adaptés aux principaux usages de l'eau ont été définis en région wallonne (eaux de baignade, eaux potabilisables, eaux piscicoles). Le suivi systématique de la qualité des eaux de surface et de son évolution repose actuellement sur plusieurs réseaux de mesure (réseau de mesures physico-chimiques, réseau substances dangereuses, réseau eaux de baignade, réseau eaux potabilisables, réseau eaux naturelles, réseau écotoxicité). Grâce aux données récoltées par ces différents réseaux, il est possible de surveiller l'évolution de la qualité générale des eaux de surface, d'étudier la conformité par rapport aux différentes normes en vigueur et d'évaluer l'efficacité des actions engagées. [Extrait du site Internet: <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>]

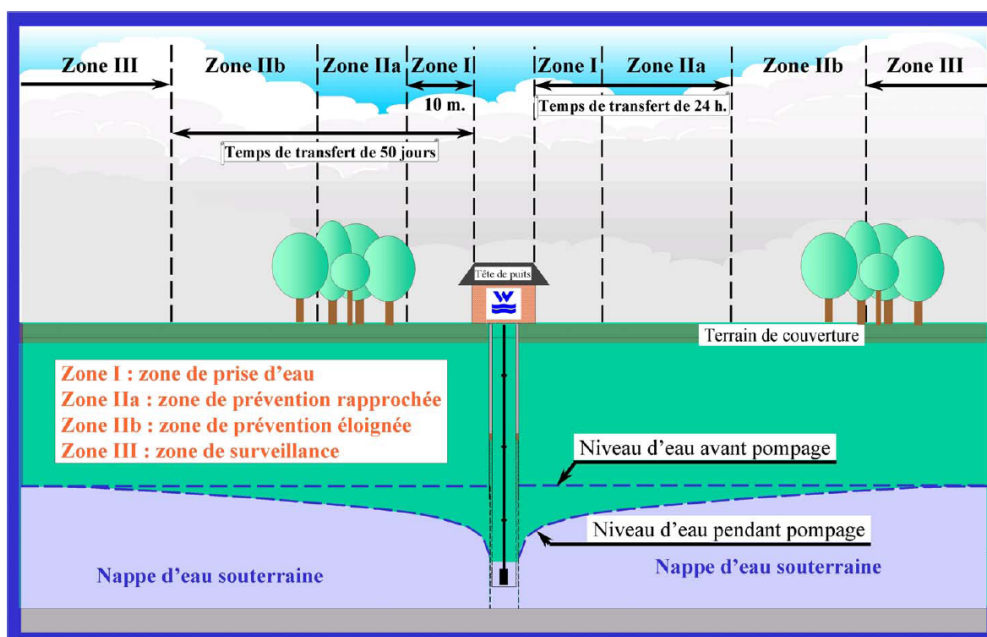
⁶² http://cartocit2.wallonie.be/ATLAS_STAT/ALPHA/fiches/61019.pdf

Hydrographiques (**PASH**) ont été mis en place en région wallonne. Cet outil de gestion sera analysé au point 3.3.3⁶³.

Le développement touristique impacte également la qualité du réseau hydrographique et plus particulièrement de l'Ourthe puisque les descentes en kayak sont possibles⁶⁴. En outre, des conflits entre les différents utilisateurs des cours d'eau et les naturalistes peuvent découler des multiples usages de la rivière.

3.3.2. Zones de prévention autour des captages

Les activités humaines sont réglementées afin de protéger la nappe d'eau souterraine des pollutions. Comme le montre le graphique⁶⁵ ci-dessous, il existe un zonage en fonction de la distance par rapport aux puits de captage.



Source : SWDE

En ce qui concerne FERRIERES, la SWDE effectue une prise d'eau souterraine à Werbomont. Un *Arrêté ministériel du 27 janvier 2004 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés Werbomont D1, Werbomont D2, sis sur le territoire de la commune de FERRIERES*⁶⁶ précise la localisation de la protection.

L'exploitation de l'eau carbogazeuse par Bru-Chevron implique des zones de protection autour des stations de pompage réalisés sur la commune de Stoumont qui sont précisées dans l'*Arrêté ministériel du 15 mai 2007 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommées Moines, Sart-Badon, Monastère, Abbaye, Bois de Bouillon, Petite Saqwè, Hiersonfontaine et Freu Hé sises sur le territoire de la commune de Stoumont*.⁶⁷ La zone de prévention éloignée déborde sur l'entité de FERRIERES.

⁶³ Cf. page 34

⁶⁴ Cf. point 7.9.1, page 111

⁶⁵ Image provenant du site de la SWDE à l'adresse: <http://www.swde.be/servlet/Repository/zones-de-prevention-pdf.pdf?IDR=253&saveFile=true>

⁶⁶ Moniteur Belge du 16/03/2004

⁶⁷ Moniteur Belge du 01/08/2007

3.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Dans l'optique d'épurer les eaux usées et aussi de la mise en conformité avec les directives européennes en la matière, l'Arrêté du 3 mars 2005 du Gouvernement wallon⁶⁸ relatif au Livre II du Code de l'Environnement a inscrit la réalisation de 14 PASH. Certaines mesures pour la mise en conformité d'habitations existantes avec la réglementation en matière d'épuration ont été reportées. FERRIERES est majoritairement inscrite dans le PASH de l'Ourthe et compte une toute petite partie du territoire dans le PASH de l'Amblève.

PASH de l'Ourthe

En ce qui concerne l'Ourthe⁶⁹, le PASH a été approuvé le 10 novembre 2005. Un tableau synthétique réalisé en 2005 par la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) résume la situation pour l'entité et les 4.250 habitants de l'époque concernés par le PASH de l'Ourthe.

Assainissement collectif	Assainissement autonome
737	3.513

Des stations d'épuration⁷⁰ sont d'ores et déjà actives :

- 1) la station d'épuration de Saint-Roch**, dont les travaux se sont achevés en 1991, traite les eaux usées d'une population équivalente à 600 habitants. *Avant la construction de la station d'épuration, ces eaux usées étaient une cause de pollution importante du ruisseau du Moulin de Saint-Roch,*
- 2) la station d'épuration de Malacord** traite les eaux usées d'une population équivalente à 600 habitants. *Avant la construction de la station d'épuration, ces eaux usées étaient une cause de pollution du ruisseau de la Lembrée dont le cours serpente dans des terres agricoles et des zones à vocation touristique (Vieuxville, Logne, Palogne...),*
- 3) la station d'épuration de Sy**, d'une capacité maximale de 500 Equivalents Habitants (EH), utilise un système de biomasse.

Sur le site Internet de la SPGE un tableau Excel relève des longueurs d'égouts à construire pour compléter la collecte des eaux usées qui ont été réparties selon quatre classes de priorités:

- P1: 1^{ère} priorité: zone de baignade;
- P2: 2^{ème} priorité: station d'épuration existante;
- P3: 3^{ème} priorité: station d'épuration en cours de réalisation;
- P4: 4^{ème} priorité: station d'épuration restant à réaliser.

En ce qui concerne FERRIERES, presque 7 km sont à réaliser et sont classés en 2^{ème} priorité.

PASH de l'Amblève

Il a été approuvé par le Gouvernement wallon⁷¹ le 22 décembre 2005 et concernait moins de 100 habitants à FERRIERES, tous repris dans un régime d'assainissement autonome.

⁶⁸ Moniteur Belge du 12/04/2005

⁶⁹ Moniteur Belge du 10/12/2005

⁷⁰ Les données sont issues du site <http://www.aide.be>

3.3.4. Contrat de Rivière Ourthe (CRO)⁷²

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et de différents aspects liés à l'eau. Le terme *contrat* revêt toute son importance, car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers⁷³ des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la table. Tous les trois ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraines, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme...

FERRIERES s'est inscrit dans cette démarche fin de l'année 2008 et un inventaire contenant 73 fiches de terrain a été présenté. Les principaux problèmes détectés sont la présence de plantes invasives, de déchets, de rejets, l'érosion, etc.

3.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion

Les données contenues dans le rapport du PCDN concernant l'occupation du sol montrent que la forêt couvre 44,12% du territoire.

Superficie des bois soumis sur le territoire communal (2008):	1125,95 ha (20% de la superficie communale)
Superficie des bois soumis appartenant à la commune (2008):	953,83 ha

Il existe bien entendu des **menaces dites naturelles** provenant des conditions climatiques comme les sécheresses, le développement non contrôlé d'espèces animales⁷⁴ ou végétales, les incendies, les maladies...

En outre, l'**exploitation forestière** dans l'optique de récolter du bois se doit d'être encadrée. En effet, un déboisement mal géré peut entraîner la disparition de certains biotopes et de certaines espèces de la faune et de la flore locales. S'ajoute à cela le risque de pollution du sol par perte d'hydrocarbures des machines utilisées notamment pour le débardage.

Le tourisme est également un facteur de nuisances environnementales car mis à part certains comportements inciviques de promeneurs qui déjettent des débris ou prélèvent (au cours de leur promenade) des espèces végétales, les véhicules à moteur comme les quads et motos représentent une menace pour la quiétude des lieux avec le risque de perte d'hydrocarbures polluant les sols. Cette dimension touristique et sociale de la forêt est particulièrement importante à FERRIERES puisque le tourisme dominant peut-être qualifié de vert, grâce à ses ressources naturelles mais aussi grâce à son réseau de promenades pédestres et VTT bien développé.

Bien qu'interdit et pénalement punissable, le **braconnage** continue à se pratiquer dans les forêts ardennaises, menaçant ainsi les espèces présentes sur le territoire.

⁷¹ Moniteur Belge 10/01/2006

⁷² <http://www.cr-ourthe.be>

⁷³ Riverains, associations de pêcheurs...

⁷⁴ Par exemple: les scolytes qui sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils constituent une grande famille d'insectes dits «ravageurs», les scolytidés (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Scolyte>).

3.4.1. Propriétaires privés

Sur l'ensemble du territoire communal, une partie de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Le nouveau Code forestier adopté par Décret le 15 juillet 2008 prévoit à la fois des mesures fiscales et de gestion forestière tout en précisant, en son article 30, que le Gouvernement wallon peut allouer certains types de subventions aux propriétaires pour des travaux forestiers (boisement, reboisement, dépressage, dégagement, éclaircie), pour l'ouverture de ses parcelles au public, pour le maintien de la biodiversité ou encore pour le regroupement forestier. L'asbl **Société Royale Forestière de Belgique (SRFB)**, qui compte de nombreux propriétaires privés, dispose d'un site Internet (<http://www.srfb.be>) et rassemble des informations intéressantes comme la brochure *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée*.

3.4.2. Plan d'aménagement forestier⁷⁵ des forêts publiques

Selon le plan d'aménagement forestier établi par le Département Nature et Forêt (DNF) et approuvé

Répartition des essences	
Essences	%
Epicéa	29
Pin sylvestre	9,17
Douglas	4,23
Pin de Corse	2,08
Pin Noir	1,35
Mélèzes	0,98
Résineux divers	0,25
Total résineux	47,46
Chêne	24,75
Hêtre	6,88
Feuillus divers	6,43
Bouleau	4,36
Frêne	3,15
Aulne glutineux	0,38
Chêne rouge	0,34
Merisier	0,26
Erable	0,10
Total feuillus	46.65
Divers	5.89

par le Conseil communal du 30 mars 2006, les essences présentes sur les 952 ha de propriétés de la forêt domaniale se répartissent selon le tableau repris ci-dessous. Comme évoqué précédemment, ce plan ne couvre qu'une petite partie de l'ensemble des forêts présentes sur l'entité. Comme le tableau ci-contre le montre, la proportion des feuillus par rapport aux résineux était presque identique en 2006. Au niveau des résineux, le pourcentage élevé de l'épicéa s'explique par des *vagues de reboisement* qui se sont déroulées entre 1900 et 1970. Ensuite, le douglas est apparu en tant qu'essence productive et elle constitue un choix intéressant pour le remplacement progressif de l'épicéa. Le peuplement mélangé épicéa/douglas semble avoir le vent en poupe : *cette option présente l'avantage d'éviter les premières éclaircies de petits bois rouges qui sont peu valorisables actuellement dans notre pays. Cette alternative permet également au propriétaire de diversifier son investissement et de mieux se prémunir des accidents naturels pouvant survenir dans son peuplement. La vitesse de croissance alliée à la qualité technologique du bois de douglas ont certainement joué un rôle non négligeable dans l'extension de cette essence*⁷⁶. Au niveau des feuillus, le plan d'aménagement forestier constate que malgré leur prédominance, *les beaux*

peuplements de chênes actuels sont plutôt rares et dispersés en petits groupes.

Le tableau ci-dessous, extrait du plan d'aménagement forestier, montre que sur 952 ha, plus de 75 km de voiries traversent les bois. Selon ce rapport, des améliorations sont à prévoir car certaines zones seraient mal desservies.

Type de voirie	Longueur totale en m	Densité en m par ha
Chemins hydrocarbonés	15.900	17
Chemins empierrés	24.880	26
Chemins de terre	21.780	23
Coupes-feu > 5m	12.950	14

Bien que la forêt soit une ressource économique, l'ensemble de celle-ci ne peut pas être consacré à la seule production et ce en vertu de diverses contraintes et de la multiplicité des fonctions de la forêt. Il importe de se souvenir que le principe du **développement durable** est de s'appuyer de manière équitable sur trois piliers qui, dans le cadre d'un aménagement forestier, peuvent être définis comme suit:

- écologique (protection du sol, de l'eau, de la faune et de la flore);
- économique (production de bois et la chasse);
- social (tourisme et chasse).

⁷⁵ Ministère de la Région wallonne Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Division de la Nature et des Forêts, Cantonnement d'Aywaille, *Commune de Ferrières Aménagement de la série 1.*

⁷⁶ BIEVELET C., HENIN J.-M., JOUREZ B., HEBERT J., LECOMTE H., *Le douglas en Région wallonne, état des lieux et tendances*, Forêt Wallonne n°90, pp.28-39, septembre-octobre 2007.

Fonction écologique

Par ses capacités d'épuration et son rôle de réservoir faunistique et floristique, la forêt doit pouvoir s'acquitter naturellement d'un rôle écologique. Toutefois, l'impact trop marqué de notre société actuelle est parfois trop lourd pour être compensé immédiatement, l'inertie d'une forêt étant trop importante pour notre rythme de vie. Afin de prévenir et de préparer au mieux la forêt, divers aménagements permettent d'accroître cette faculté sans compromettre les opportunités économiques. Afin de garantir son rôle écologique, le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs:

- *adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants;*
- *préserver les habitats forestiers typiques;*
- *aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages; créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité;*
- *augmenter le mélange des essences;*
- *conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pieds ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodées à ces essences et à ce milieu;*
- *préserver, voire restaurer, certaines formations forestières ou autres parce qu'elles sont garantes du maintien de la diversité biologique ou parce qu'elles sont menacées de disparition;*
- *appliquer les mesures de l'avifaune dans le cadre des Zones de Protection Spéciales (ZPS);*
- *adopter une démarche protectrice et de sauvegarde des habitats à l'échelle européenne (Natura 2000);*
- *entretenir un sous-bois abondant et diversifié de sorbier, charme, sureau, coudrier, cornouiller, pommier, poirier... pour protéger l'avifaune et la faune sauvage sans qu'il soit pour cela un frein pour la régénération naturelle.*

Fonction économique et fonction cynégétique

Les revenus de la forêt soumise contribuent aux recettes de la Commune. Il convient donc qu'ils soient réguliers et soutenus afin notamment de faire face aux dépenses inhérentes à l'entretien des massifs forestiers. La production de bois constitue la source financière principale et afin d'en assurer la pérennité des pistes sont préconisées :

- *assurer la transformation progressive et sans tarder des blocs d'épicéas les plus âgés en se fixant un terme d'exploitabilité pas trop élevé au vu du marché du bois actuel (en moyenne 60 ans) et orienter une sylviculture résineuse basée sur le douglas accompagnée de l'épicéa;*
- *associer le plus possible dans les secteurs à vocation feuillue future le retour aux associations "climax" (hêtraies majoritairement) sans pour autant négliger un certain enrichissement en essence comme le chêne rouge d'Amérique (essence à gros rendements et à révolution plus courte que nos chênes indigènes) ou en érable sycomore;*
- *transformer progressivement les peuplements de pin sylvestre et de pin de Corse les plus âgés en réorientant la production des stations vers des essences à plus gros revenus comme le douglas ou le mélèze hybride mais en tenant compte bien entendu de l'aptitude des essences;*
- *assurer une sylviculture d'essences nobles à gros revenus individuels (alisier, noyer, merisier, frêne ...) dans les endroits d'exploitabilité difficile en futaie feuillue;*
- *introduire davantage d'essences feuillues dans les plantations résineuses permettant de toucher des subsides (50 % pour le douglas et le mélèze) et de diminuer ainsi les coûts d'investissement;*

- dynamiser la sylviculture, pratiquer des tailles de formation et privilégier la sylviculture d'arbres "objectifs" afin d'augmenter la qualité, la stabilité, les dimensions et le rendement des peuplements;
- développer un réseau de voiries suffisant dans les endroits d'exploitabilité difficile;
- assurer un entretien régulier des voiries et des fossés d'écoulement d'eau;
- transformer une partie des mauvaises conversions feuillues soit en résineux de grosse production, soit en feuillus de qualité;
- tendre vers une forêt résineuse régulière;
- diversifier les essences et les adapter aux stations;
- dynamiser la sylviculture pour augmenter la qualité en un temps plus court qu'auparavant;
- assurer un équilibre sylvo-cynégétique afin de rendre possible ce qui précède;
- planifier les investissements.

La chasse qui apporte des moyens financiers non négligeables via la location joue également un rôle important dans l'équilibre forêt/gibier. Le plan d'aménagement conclut pour ce point que: *le développement de l'aspect économique de la chasse doit se faire dans le respect des équilibres naturels. En particulier l'amélioration du biotope doit s'attacher à valoriser le milieu naturel et éviter autant que possible l'apport d'éléments par voie artificielle. La chasse doit être considérée comme un acte de prédation nécessaire, réfléchi et justifié lorsqu'il est accompli par l'homme seul.*

Fonction sociale, culturelle, récréative

Sachant que la forêt n'est pas un lieu adapté au tourisme de masse, l'adage est de privilégier la qualité à la quantité. La gestion forestière tente donc de remplir les objectifs suivants:

- respecter le paysage en:
 - conservant de vieux bois à valeur esthétique le long des promenades pour autant que ceux-ci ne représentent pas un danger;
 - conservant certaines pineraies remarquables;
 - privilégiant des mises à blanc de faible taille et de forme adaptée au paysage le long des promenades;
 - traitant les peuplements feuillus en futaies irrégulières par petits groupes;
 - valorisant le mélange d'essences feuillues afin de diversifier les couleurs durant les différentes saisons;
- éviter les chemins balisés lors des exploitations;
- mettre en évidence les arbres remarquables, les points de vue, le patrimoine historique, culturel et social;
- éviter une pénétration excessive du public en forêt, respecter les zones de quiétude du gibier, orienter les mouvements de jeunesse vers les zones d'accès libre et réaliser des aménagements particuliers le long des sentiers de promenade sans y développer des équipements lourds.

3.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts

La gestion durable⁷⁷ des forêts passe aussi par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés :

- **Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)**⁷⁸

Cette certification est devenue, depuis sa création en 1999, la plus importante en termes de superficie. Le respect des règles édictées garantit que la gestion des forêts est *respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable*. Une vérification des règles à respecter par le propriétaire est assurée par un organisme indépendant. Les entreprises de transformation qui arborent un tel label doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle afin de permettre la traçabilité du bois utilisé. Il est à noter que 48 % de la surface forestière en Wallonie est certifiée.

FERRIERES s'est récemment inscrite au programme PEFC qui couvre une superficie de **952,5** ha (numéro d'adhérent: PEFC/07/21-1/1-234).

Au niveau des propriétaires privés, Messieurs Hubert DESCAMPS, Pierre GATHY, Jacques GILAIN et Léon BODSON gèrent leurs propriétés respectives en accord avec les principes PEFC.

A notre connaissance, sur le territoire communal, il n'existe pas d'entreprise ou fournisseur proposant des produits certifiés PEFC.

- **Forest Stewardship Council (FSC)**⁷⁹

Le label FSC apposé sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué avec du bois issu d'une forêt gérée selon 10 principes du FSC compris dans une charte dont la philosophie s'inscrit dans la gestion durable des forêts au niveau mondial. Les produits commercialisés sont reconnaissables car un logo y est apposé. En juin 2008, 29 entreprises belges étaient membres du Groupe d'entreprises FSC: Antalis nv, Aveve, Bekol International, Bois Certifié, Brico, Brico Plan-it, Burgo Benelux, Carrefour, Casa International nv, Colruyt - Collishop, De Noordboom cvba , Desauvage Geert nv, Dreamland, Ecobos, Eurabo nv, Fortim Trading nv, Gamma België, Goekint Graphics, Hubo, Indufor (DLH Belgium) Kompan nv, Lagae Hout nv, Norbord, Quintelier Gebr. nv, Servaeghe nv, Vandecasteele Houtimport, Vogel Import-Export. Certaines entreprises utilisent bien entendu les produits labellisés comme les imprimeries Massoz...

3.5. Qualité de l'air

Le 15 mars 2007, le Gouvernement wallon a adopté un Plan wallon Air-Climat qui reprend notamment une série d'actions dont l'objectif est de diminuer les émissions à gaz à effets de serre. L'activité humaine influe sur la qualité de l'air et des polluants peuvent affecter de manière négative, dans certaines conditions atmosphériques, la santé des personnes les plus fragilisées. Par exemple, en cas de pic d'ozone (O₃), certains problèmes respiratoires peuvent apparaître. Afin de prévenir la population en cas de pic de pollution par différents composés chimiques, il existe un réseau télémétrique (<http://www.irceline.be>).

⁷⁷ Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. Définition provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

⁷⁸ <http://www.pefc.be/fr/default.asp>

⁷⁹ Fair Timber asbl est le représentant du FSC en Belgique.

Certains faits comme l'incinération des déchets par des privés, la circulation des véhicules à moteur à explosion, le chauffage de bâtiments contribuent à la pollution de l'air. Des efforts doivent être consentis afin de diminuer le rejet de polluants. A FERRIERES, la présence d'un éco-passeur et d'un agent constatateur permet de veiller à la réduction de l'impact atmosphérique des activités des ferrusiens.

3.6. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.

Grâce au PCDN de FERRIERES dont la charte a été signée en 2009, un document reprenant un état des lieux et des propositions de développement du patrimoine naturel a été effectué. Une cartographie du réseau écologique a été dressée ce qui permet de souligner des atouts, faiblesses et potentialités du cadre naturel. Un zonage a été effectué avec comme optique de déterminer et de spatialiser des zones centrales⁸⁰, des zones de développement⁸¹, des éléments et des zones de liaison⁸².

La structure écologique principale de FERRIERES est particulièrement bien fournie et le tableau suivant synthétise les superficies couvertes.

	Superficie (ha)	Couverture du territoire communal (%)
Zones urbanisées	479,3	8,4
Urbanisation	107,2	1,88
Parcs et jardins	356,2	6,25
Parc industriel	15,9	0,28
Zones boisées	2516,5	44,12
Fourrés	18,6	0,33
Forêts de feuillus	1099,9	19,28
Forêts de conifères	985	17,27
Forêts mixtes feuillus-conifères	99,8	1,75
Zones exploitées	313,2	5,49
Agriculture	2505,8	43,95
Cultures	457,3	8,02
Terres enherbées	2030,1	35,61
Vergers de hautes-tiges	18,4	0,32
Milieux "naturels"	28	0,49
Rivières et ruisseau	17,1	0,3
Mares et étangs	3,4	0,06
Zones marécageuses	3,6	0,06
Pelouses calcaires	1,3	0,02
Affleurements rocheux	2,6	0,05
Réseau routier et chemins	178,2	3,12

aCREA – ULg – Plan Communal de Développement de la Nature – Ferrières – Rapport final septembre 2009

⁸⁰ Les zones centrales sont des milieux qui, par leur structure, leur composition, la présence d'espèces rares, présentent un intérêt biologique particulier.

⁸¹ Il s'agit de milieux potentiellement intéressants pour la conservation de la nature, mais qui sont de moindres qualités, car l'activité humaine y empêche le plein développement d'habitats de qualité.

⁸² Ces zones reprennent les éléments du réseau écologique favorables à la dispersion/circulation des espèces animales et végétales. Elles forment la jonction entre les zones centrales et/ou de développement. Elles sont caractérisées par des éléments continus de type couloirs, par des zones de refuge ainsi que par des relais ponctuels dans le paysage.

En 2012, plusieurs actions ont vu le jour :

- exposition sur « les arbres remarquables de Wallonie » en collaboration avec le SPW ;
- distribution de plants mellifères et de petits fruitiers à l'occasion de la Sainte-Catherine organisée en collaboration avec les Œuvres scolaires de Bosson (participation de +/- 300 personnes). Environ 1800 plants ont été distribués.
- sensibilisation dans les écoles : construction de kits de nichoirs à oiseaux par les élèves de 5^{ième} et 6^{ième} primaire. L'activité a été proposée aux 5 écoles primaires du territoire de Ferrières.

En 2013, de nouvelles actions ont été menées :

- la rénovation d'une mare asséchée à Missoule,
- la 1^{ière} participation à la « semaine sans pesticide » avec la diffusion du film « pesticide, non merci ! », la démonstration d'un désherbeur thermique portable et des conseils sur les méthodes alternatives de culture.
- la présence d'un stand d'information sur le PCDN lors de la 9^{ième} édition de la Semaine Bio organisée par l'UNAB, le samedi 8 juin ;
- la balade guidée lors du « Week-end des mares » organisé dans le cadre des 10 ans de Natagora.
- la distribution de plants dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre » en vue de restaurer une haie à l'occasion de la Sainte-Catherine organisée en collaboration avec l'école communale de Ferrières et son comité de parents.

Ces actions ont permis de concrétiser en partie le programme d'actions 2011-2013 repris-ci-dessous :

Intitulé
Organiser l'information sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation de pesticides (PCDNnews, agent constatateur...)
Informar la population via un article dans le PCDNnews sur les problèmes causés par l'abandon des tontes de pelouses sur les berges ou dans le lit d'un cours d'eau
Organiser une soirée d'information sur l'assainissement autonome (systèmes, entretien, coûts, primes, récupération de la taxe...) et une visite d'installation existante (lagunage)
Etudier une solution pour diminuer l'impact du rejet du bassin d'orage en aval de la zone artisanale de Werbomont
Actualiser l'inventaire de l'égouttage encore à réaliser
Faire placer correctement les gaines techniques risquant de former entrave à l'écoulement sur la Lembrée à Logne et réparer celle qui est détériorée au niveau de la passerelle
Dresser l'état des lieux des bâtiments communaux en matière d'épuration des eaux
Placement de nichoirs à cincles sous certains ponts afin d'aider au développement de cette espèce sur le territoire de la commune
Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bords de cours d'eau
Participer à l'opération "Commune et rivière propres" pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques
Aménagement didactique du "Jardin Fifi" (étang à Burnontige)
Organisation de la gestion des zones humides intéressantes (zones centrales restaurables) sur le territoire de la commune (liste des travaux à réaliser pour leur entretien et échéances)
Accorder à l'ASBL « Comité du Contrat de rivière Ourthe » un subside annuel de 1250 euros liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile

3.7. Projets LIFE

3.7.1. Projet LIFE Héliantheme⁸³

Le projet *LIFE Héliantheme*⁸⁴ couvre une vaste zone s'étendant de la montagne Saint-Pierre⁸⁵ et la vallée du Geer à la région de Marche-en-Famenne. Il concerne directement l'entité. L'objectif principal est la restauration de plus de 150 ha de pelouses calcaires et de pelouses sur rocher. Trois étapes sont prévues: la phase de restauration (élimination de broussailles, abattage de peuplements de résineux...), la phase de gestion récurrente (broutage par des animaux comme les moutons et les chèvres), la phase d'implication et de sensibilisation du public. Au-delà de la restauration des sites, l'enjeu pour le projet est de taille: recréer un continuum de pelouses, connectées les unes aux autres, de manière à assurer la viabilité à long terme des plantes et animaux qui les caractérisent.

A FERRIERES, les coteaux de Sy et de Vieuxville ont été restaurés en 2013. La réouverture du milieu a donné naissance à des pelouses calcicoles qui accueillent une importante biodiversité et dont la gestion est assurée par du pâturage. La visite des sites est autorisée et des panneaux didactiques ont été réalisés afin de sensibiliser la population au projet et à l'importance de la protection de la biodiversité.

⁸³ <http://www.life-heliantheme.eu/index.php?id=484>

⁸⁴ Les projets LIFE sont des projets cofinancés par l'Europe pour restaurer une infrastructure écologique avec un accent particulier pour améliorer l'état de conservation des biotopes et des habitats d'espèces visés par Natura 2000. Ces projets sont soutenus par l'instrument Financier Européen baptisé LIFE.

⁸⁵ Le massif calcaire de la Montagne Saint-Pierre se situe entre Oupeye et Visé à la frontière des Pays-Bas, de la Flandre et de la Wallonie.

3.7.2. Projet LIFE Elia⁸⁶

L'objectif principal est de transformer les tracés de lignes à haute tension en couloirs verts. FERRIERES est maintenant intégré au sein de ce programme depuis janvier 2015. Sur l'entité, une superficie de plus ou moins 3 hectares est concernée. *Pour ramener la faune et la flore et encourager la biodiversité, le projet prévoit de replanter des espèces spécifiques, d'aménager des prairies fleuries.*⁸⁷

3.8. Opération « Combles et Clochers »

Villages	Edifices
Bosson	église Saint-Donnat
Ferrières	église Saint-Martin
My	église Assomption de la Vierge
Rouge-Minière	église Notre-Dame de Banneux
Vieuxville	église Saints-Pierre et Paul
Ville	église Saint-Etienne
Xhoris	église Saint-Martin

FERRIERES a signé une Convention, le 25 janvier 2006, afin de favoriser l'occupation des combles et des clochers de certains bâtiments par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs. La finalité est de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction de ces espèces protégées. Le tableau⁸⁸ ci-contre reprend les sites aménagés sur l'entité.

3.9. Opération « Bords de route - Fauchage tardif »

Dans l'optique d'utiliser des outils protégeant et favorisant la biodiversité, FERRIERES a signé le 30 mai 1995 une Convention avec la Région wallonne. La Commune s'est engagée à établir un plan de gestion qui tient compte des prescriptions contenues dans la Convention en matière de fauche tardive.

La Commune s'engage à entretenir de manière écologique les bords de route via l'abandon de l'usage des pesticides, la fauche extensive et tardive (une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivi de l'enlèvement du foin permettent d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore), la préservation de zones refuges fauchées tous les deux ou trois ans, permettant à la faune de s'abriter.

3.10. Agent constatateur des incivilités environnementales

Depuis peu, la Commune a engagé un agent dont les missions sont multiples et consistent en:

- la prévention, la sensibilisation et l'éducation au respect de l'environnement;
- l'approche plus globale des problématiques environnementales et rurales en œuvrant sur des dossiers comme le Programme Communal de Développement Rural, le Plan Communal de Développement de la Nature...
- la répression et la sanction de comportements inciviques...

⁸⁶ <http://www.life-elia.eu/>

⁸⁷ http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150130_00594617

⁸⁸ <http://environnement.wallonie.be/dnf/comblesetclochers/esneux.htm>

3.11. Plan MAYA

Lancé en 2011, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie⁸⁹. FERRIERES participe donc à la démarche⁹⁰ comme 202 autres Communes wallonnes. Les actions effectuées sont également liées au PCDN en cours d'exécution.

3.12. Risques SEVESO et nucléaire

Aucune industrie présentant un tel risque n'est installée sur l'entité. Cependant, dans le cadre de la coopération interzonale de la zone de police Condroz (Anthisnes/Clavier/Comblain-Au-Pont/FERRIERES/Hamoir/Marchin/Modave/Nandrin/Ouffet/Tinlot), deux protocoles précisent, d'une part, les interventions en cas d'incidents à la centrale nucléaire de Tihange⁹¹ et, d'autre part, les mesures en cas de problèmes à l'usine Prayon-Rupel⁹² située à Engis. Le Service Régional d'Incendie situé à proximité de l'Administration communale de Hamoir interviendrait également.

3.13. Association locale à visée environnementale

L'asbl *Le Genévrier*⁹³ est un Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement et la Nature. Son objectif est d'étudier le capital nature de la région, le développer, le faire connaître et l'apprécier à sa juste valeur. Le Genévrier propose entre autres des balades et des conférences. Comme évoqué précédemment elle se charge également de la gestion de deux réserves naturelles.

3.14. Coopérative citoyenne Ferréole⁹⁴

En décembre 2012, une coopérative a été créée par 50 fondateurs avec le projet d'assurer *la production d'énergies renouvelables au bénéfice des citoyens et grâce aux ressources que ceux-ci mettent en commun. Notre démarche privilégie l'éthique et la solidarité. C'est une initiative indépendante de tout parti politique.* Un investissement public-privé est étudié pour installer un parc éolien à My.

3.15. Déclaration de politique générale 2012-2018

Le Collège communal est tenu de déposer un programme de politique générale, dans les 3 mois qui suivent l'élection des échevins (art. 242bis de la Nouvelle Loi Communale), couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques du Collège. Ce document permet de visualiser concrètement les axes préconisés pour la législature communale. Un article présenté sur le site Internet de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) explique l'intérêt d'une telle note: *ces évolutions procèdent d'un souci commun: celui d'améliorer la transparence de la politique locale, celui d'assurer mieux la communication entre les "décideurs", les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes.*⁹⁵

⁸⁹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617>

⁹⁰ Cfr Partie IV/Projets/Lot0, page 266

⁹¹ PROTO-101: Réactions en cas d'accident ou de risque d'accident nucléaire; PROTO-277: Coordination et direction opérationnelles des services de police lors d'un accident nucléaire à la centrale de TIHANGE.

⁹² PROTO-160: Plan d'urgence et d'intervention du site SEVESO PRAYON-RUPEL (Engis).

⁹³ <http://genevrier.be/>

⁹⁴ <http://www.ferreole.be/>

⁹⁵ VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

Le deuxième point de ladite note se focalise notamment sur l'environnement, comme le montre l'extrait suivant: *l'optique est notamment de préserver le caractère paisible et bucolique de FERRIERES. Nous ferons en sorte (avec l'appui et l'aide du Département Nature et Forêts):*

- de continuer à gérer nos forêts de manière respectueuse et réfléchie;
- de poursuivre notre lutte contre les dépôts clandestins de tout ordre;
- de limiter les circulations motorisées en forêts.

Les actions en faveur de la nature et de la biodiversité seront développées via les fiches du PCDN. Le partenariat avec les acteurs de terrains reconnus (Contrat Rivière, Genévrier ...) sera développé au travers d'une collaboration accrue et dynamisée.

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses réserves naturelles et sites Natura 2000 • Grotte des émotions (Caverne d'Intérêt scientifique) • Signature de la charte du PCDN en 2009 • Présence de zones humides et de pelouses calcaires • Associations à portée environnementale : asbl Le Genévrier, Ferréole SCRL • Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe • Agent constatateur de la Commune • Eco-passeur de la Commune • Certification PEFC des bois communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de plantes invasives • Incivilités aboutissant à une certaine pollution • Conflit d'usage entre utilisateurs et impacts sur l'Ourthe (pêcheurs, kayakistes...)

L'environnement naturel de la commune de FERRIERES est constitué de biotopes différents où la faune et la flore prospèrent, mais sont aussi parfois en danger. D'ailleurs, des zones protégées (sites Natura 2000, réserves naturelles) permettent de réglementer les activités qui s'y déroulent pour que la quiétude des lieux soit respectée.

Au vu de la fragilité de certains écosystèmes, des projets et outils de gestion ont été progressivement mis en place: plan d'aménagement forestier, PASH, Contrat de Rivière Ourthe, PCDN, projets LIFE ...

Dans un cadre de vie marqué par une riche biodiversité, il est crucial de repenser les activités humaines de l'entité avec une optique de développement durable pour préserver et améliorer l'environnement naturel.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE⁹⁶ – ANALYSE PAYSAGERE

4.1. Plan de secteur et son analyse

Le Plan de secteur, déterminant les diverses affectations du territoire de la commune, se retrouve sur les planches de la feuille 49 de l'Institut Géographique National (IGN).

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a publié une fiche d'occupation et d'affectation du sol pour FERRIERES qui reprend des tableaux et graphiques⁹⁷ dont un sera présenté et analysé dans le cadre de ce diagnostic.

Année 2008

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	239	33,7	388	54,9	81	11,4	708
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	12	32,9	8,4	22,0	17	45,0	38
	Zone de loisirs	6,8	19,4	26	73,8	2,4	6,8	35
	Zones d'activité économique	10	42,9	12	51,0	1,5	6,1	24
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	269	33,4	435	54,0	102	12,6	806
Zone d'aménagement communal concerté		5,9	31,7	11	57,1	2,1	11,3	19
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	83	3,3	2.319	92,1	116	4,6	2.518
	Zone forestière	6,7	0,3	2.134	95,8	87	3,9	2.228
	Zone d'espaces verts	1,9	4,4	33	76,9	8,1	18,7	44
	Zone naturelle	1,0	1,2	78	95,1	3,1	3,7	82
	Zone de parc	1,6	99,3	-	-	-	-	1,6
	Plan d'eau	0,1	2,4	1,9	32,2	3,8	65,4	5,8
	Sous-total	94	1,9	4.566	93,6	218	4,5	4.878
Zone blanche		-	-	0	-	-	-	0,2
Total		369	6,5	5.012	87,9	322	5,6	5.703

La catégorie « autres » correspond aux terrains non cadastrés ou de nature inconnue.

En 2008, une faible part de la superficie communale était dédiée à l'**urbanisation (806 ha)** qui est majoritairement destinée à l'**habitat (708 ha)**. Il est encore possible de développer l'habitat dans les zones destinées à cet effet puisque seulement 239 ha ont effectivement été valorisés (33,7% de la zone à bâtir pour de l'habitat). Il importe cependant de noter qu'un terrain non artificialisé ne signifie pas automatiquement que celui-ci peut être bâti. Il s'agit en réalité d'une disponibilité brute devant être affinée, ces superficies pouvant être soumises à des contraintes juridiques ou techniques empêchant la construction de logements sur certains terrains. Par exemple, une zone à bâtir au plan de secteur peut s'avérer non constructible, car la zone est inondable ou présente des phénomènes karstiques... Comme le lecteur s'en apercevra dans les chapitres consacrés à la population et au logement, la démographie croissante de la commune appelle au développement du logement. Selon

⁹⁶ Le lecteur est également invité à consulter au sein des annexes cartographiques la carte n°4 : analyse du bâti.

⁹⁷ http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cartes_fiches/ferrieres_1.pdf

les chiffres de l'observatoire, entre 2001 et 2008, plus ou moins 30 ha de plus ont donc été consacrés à l'habitat.

Les **zones agricoles et forestières** cumulées (**4.746 ha**) témoignent de l'aspect rural et vert de la commune. Ce patrimoine naturel est particulièrement important et la démarche entamée pour la mise en œuvre du PCDN⁹⁸ et du Plan Maya prouve qu'une réflexion et que des actions sont menées par la Commune et les citoyens attachés aux caractéristiques de l'environnement naturel de l'entité. En observant la carte en A3 à la page suivante, le vert est la teinte qui frappe plus l'œil ce qui corrobore les données présentées dans le tableau⁹⁹.

Enfin, il existe une Zone d'Aménagement Communal Concerté (**ZACC**) dont **5 ha** sur les **19 ha** sont artificialisés. L'implantation d'activités économiques dans des espaces qui y sont dédiés est relativement faible (**24 ha**).

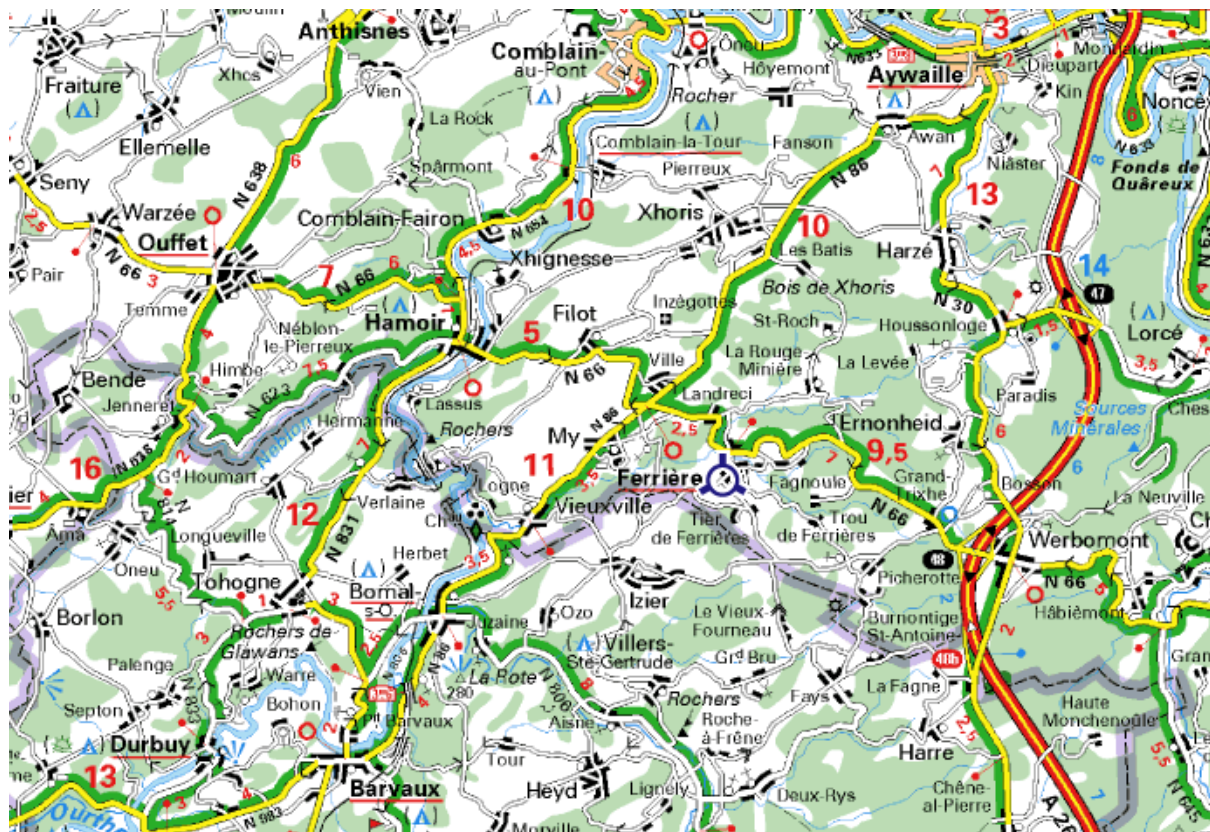
⁹⁸ Cf. point n°3.6 page 44.

⁹⁹ En outre, le lecteur est invité à consulter la carte n°3 qui traite du cadre naturel (annexes du présent document).



4.2. Structuration des voies de communication

Ce paragraphe se focalise sur la structuration des voies de communication influençant l'aménagement du territoire. L'aspect mobilité et sécurité routière sera abordé plus en détail au point 9 de cette analyse¹⁰⁰.



Source : viamichelin

L'entité est traversée sur une petite portion par l'autoroute E25 et comprend une sortie à Werbomont (sortie 48).

Trois routes régionales irriguent FERRIERES :

- la N30 Aywaille-Werbomont-Manhay
- la N66 Stoumont-Werbomont - Hamoir
- la N86 Aywaille- Ferrières- Barvaux

De manière générale, l'influence de la structuration des voies de communication se manifeste dans l'aménagement du territoire tant au niveau économique avec l'existence, près de l'autoroute, de la zone économique de Werbomont, qu'au niveau du développement démographique de l'entité, et par voie de conséquence au niveau du développement de son habitat.

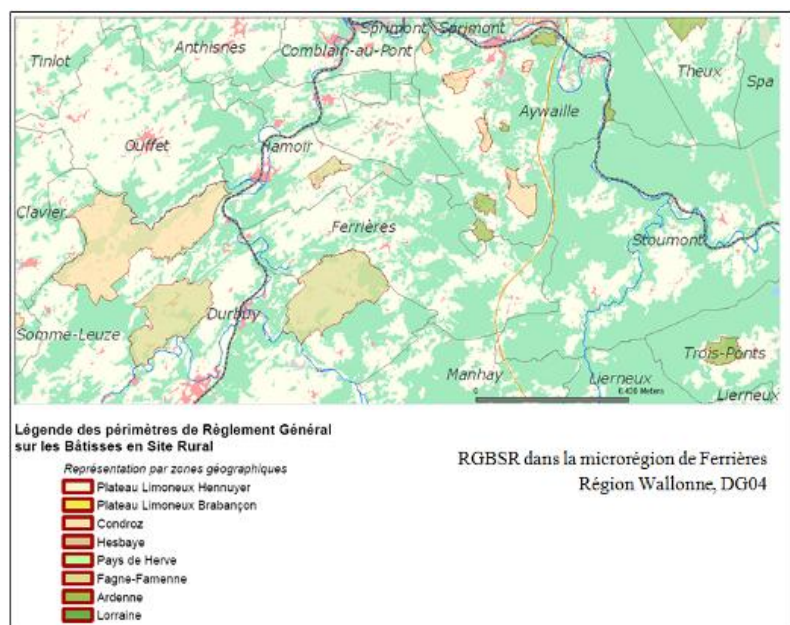
¹⁰⁰ Cf. pages 128 et suivantes.

4.3. Localités et les spécificités¹⁰¹

L'histoire particulière¹⁰² des différents hameaux et villages de l'entité confère à chaque site des spécificités et caractéristiques propres tant au plan de leur structuration que de leur configuration¹⁰³. A l'instar de beaucoup d'autres communes, l'habitat s'est principalement groupé sur des lieux favorables où l'approvisionnement en eau était aisé, où existaient des abris naturels contre des rigueurs climatiques, ou encore à proximité de voies de communication. Evidemment, ponctuellement, des fermes isolées et des moulins pouvaient être rencontrés. Aujourd'hui de nombreux lieux-dits témoignent encore de lieux d'ancienne occupation sur la commune. Il est communément admis que la forme des villages, le style d'habitat et les matériaux employés sont la plupart du temps liés à la situation géographique des villages.

Afin de protéger et valoriser le patrimoine rural, il existe un cadre, le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, qui permet de tracer une ligne de conduite. En effet, *le RGBSR comble une lacune en matière de règles générales applicables au milieu rural dans son ensemble, pour lequel n'existait auparavant que la notion trop vague de bon aménagement des lieux. Entre villes et campagnes, on relèvera notamment les différences suivantes : - l'existence de différentes typologies du bâti rural, réparties selon les régions agro-géographiques ; - la répartition différente de l'habitat rural dans l'espace, par rapport à la ville et les aspects variés de l'espace-rue qui en découlent ; - l'importance des enveloppes visuelles liées à la silhouette du village dans le paysage*¹⁰⁴. Au niveau des communes limitrophes de FERRIERES, divers villages sont soumis à semblables dispositifs, et tout comme FERRIERES dont le patrimoine bâti (nature des matériaux employés, architecture, morphologie du bâti...) est le produit d'une configuration géographique complexe caractérisée par la jonction de l'Ardenne, de la Fagne-Famennne et la présence de la Calestienne, ces communes présentent aussi comme particularité de voir certaines zones relever de plusieurs RGBSR.

Ainsi, à l'ouest et au sud de FERRIERES, sur la commune de Durbuy, 3 zones disposent d'un RGBSR (2 zones émarginent au Règlement particulier en région de Fagne-Famennne, la troisième suit celui établi en région du Condroz). À l'est, dans la commune d'Aywaille, les zones avec un RGBSR correspondent à des entités géographiques tantôt d'Ardenne, tantôt du Condroz. Bien gérée, cette diversité peut être un atout pour les Ferrusiens mais à certains égards, elle risque de générer quelques difficultés pour mener une politique cohérente d'urbanisme.



¹⁰¹ Ce paragraphe a été rédigé avec l'aide de Mademoiselle Mylène GILSON, étudiante en Master en sciences géographiques qui a réalisé des visites sur le terrain et des relevés cartographiques en février 2010. Pour plus d'informations, le lecteur est invité à consulter la carte n°3 traitant notamment du patrimoine naturel présentée dans les annexes du présent PCDR

¹⁰² Le site Internet www.levisiteur.be aura été une aide précieuse car il recèle quantité d'informations sur l'entité, avec entre autres, un listing exhaustif des éléments du patrimoine bâti et de nombreuses annotations d'ordre historique.

¹⁰³ L'étude de l'environnement bâti a été réalisée sur base d'observations de terrain en recourrant à des cartes de l'IGN à l'échelle 1/10.000^{ème} et à des données historiques (cartes topographiques levées et nivelées par l'armée belge au 1/20.000 à la fin du XIX^e siècle).

¹⁰⁴ <http://dgo4.spw.wallonie.be/>

4.3.1. Werbomont



Le toponyme de Werbomont est d'origine inconnue. Le premier écrit parlant de la localité de Werbomont date de 1365 et concerne le recensement des revenus du monastère de Stavelot au ban de Lierneux.

Werbomont est situé à la croisée de la Nationale 30 et de la Nationale 66 qui découpent le village en quatre quadrants. La bordure occidentale de la localité est définie par l'autoroute E25-A26. Le premier des 4 quadrants, celui situé au sud-ouest, est principalement constitué d'un parc d'activités. Les quadrants nord-ouest et sud-est sont quant à eux traversés de part en part par une route. Or, les routes permettant l'installation de l'habitat, il n'est pas surprenant que ces deux zones concentrent la majorité des habitations. Ces dernières sont pour la plupart situées quelque peu en retrait de la voirie, de type mono-volumique, non jointives mais peu dispersées. Quant à la dernière zone (au nord-est), elle est constituée majoritairement de prairies.

En raison d'une urbanisation importante au niveau de Werbomont, l'occupation du sol de nombreuses parcelles a été modifiée ces dernières années. Et comme indiqué au Plan de Secteur, trois quadrants pourront être fortement urbanisés-artificialisés (celui au nord-ouest et les deux au sud). Cependant, pour le quadrant situé au nord-est, une interrogation subsiste quant à la cohabitation entre l'habitat et les activités du secteur primaire.

D'un point de vue historique, deux traces de la seconde guerre mondiale¹⁰⁵ peuvent être observées : le monument aux aviateurs de la R.A.F (*Route de Stavelot*) et le monument à la 82^{ième} division US airborne (*Place Capitaine Lespagnard*). Nous retrouvons aussi des lieux de dévotion comme la grotte du chemin de Bovrège (*Chemin de Bovrège*), la chapelle du Sacré Coeur (*Place Lespagnard*) ou encore la chapelle de Renier (*Route de Renier*). Un autre élément qui est répertorié dans le guide du petit patrimoine wallon est la fontaine du Laveu (*Rue du Laveu*). Notons aussi qu'une aire de repos a été aménagée sur la route de Huy.



¹⁰⁵ La Bataille des Ardennes est l'appellation donnée à l'ensemble des opérations militaires qui se sont déroulées dans les *Ardennes belges* et le nord du Grand-Duché de Luxembourg pendant l'hiver 1944-1945. La bataille commence le 16 décembre 1944 par une attaque surprise allemande à laquelle on a donné le nom d'« *Offensive von Rundstedt* ». Ironie de l'histoire, le vieux Maréchal y était opposé : il estimait que l'objectif était trop ambitieux. Les Anglo-Américains l'appellent « *Battle of the Bulge* » (*Bataille du Saillant*) vu la forme de coin que la ligne de front avait prise lorsque la pénétration allemande fut arrêtée. La bataille des Ardennes se termine fin janvier 1945 après le refoulement des Allemands au-delà de leur ligne de départ ». http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_des_Ardennes

4.3.2. Bosson



Le village de **Bosson** se situe sur la route entre Ernonheid et Werbomont le long de la N30. Sur la carte de Harzé datant de 1879, aucune habitation n'y était répertoriée alors qu'actuellement on y retrouve des fermes et des habitations le long de la Nationale. L'habitat y est plus dispersé que dans les autres zones étudiées et se concentre principalement le long de l'axe principal.

A partir de la carte d'évolution de l'occupation des sols, nous constatons que les villages d'Ernonheid (situé au nord) ainsi que *le Grand Trixhe* (situé au sud-ouest) ont connu une augmentation importante du nombre de parcelles loties. Nous pouvons certainement mettre cette réalité en lien avec l'accès très proche de l'autoroute E25-A26. Et au vu du nombre important de terrains à bâtir disponibles dans cette zone (y compris dans le village de Bosson), nous pouvons spéculer que la localité connaîtra encore une augmentation de ses résidents.

En ce qui concerne l'habitat, les plus anciennes résidences sont bâties en moellons de grès et calcaire et présentent parfois la particularité d'être recouvertes en chèrbins¹⁰⁶. Le moulin de Bosson (rue Moulin de bosson) présente une architecture intéressante. Il fût édifié en moellons de grès dans la première moitié du XVIII^e siècle et transformé en meunerie en 1786.



A Bosson, on trouve aussi deux monuments commémoratifs de la seconde guerre mondiale: le monument aux morts de Bosson (*rue Bruyère Fagnette*) et le monument Ridgway-Gavin (*route du Vieux Chêne*) qui consiste en une plaque indiquant le siège de Ridgway et Gavin durant la bataille du Saillant.

Divers bâtiments voués au culte religieux se situent aussi sur l'entité de Bosson : l'église de Bosson, édifice de style néo-gothique élevé au XIX^e siècle ou encore la croix d'Al Grosse Hesse ou croix de Bosson située près du n°15 *rue de Bosson*. Cette croix est un monolithe de calcaire aux bras courts, avec un Christ naïf en relief, sculpté dans la masse. Finalement, deux chapelles sont situées sur l'entité ; la chapelle de Louis de Montfort (*Rue bruyère Fagnette*) et celle du Chêne Hoyemont (*rue Chêne Hoyemont*).

En ce qui concerne les bâtiments communautaires, nous retiendrons la présence d'un petit puits communautaire datant du XIX^e siècle et localisé



¹⁰⁶ Ardoise au bout arrondi.

sur la place à côté de l'église. Il est constitué en moellons de grès dont les angles sont renforcés par du calcaire, le tout étant recouvert de chèrbins.

4.3.3. La Cherhale –Grand Trixhe



Le Grand Trixhe se situe le long de la N66, à moins de deux kilomètres d'une sortie et d'une entrée de l'autoroute E25 (sortie 48). Ce lieu, déjà habité en 1866, connaît actuellement une urbanisation importante principalement concentrée le long de la N66 et de la rue du Sept Septembre. Aucun bâtiment n'a été répertorié dans le guide du petit patrimoine wallon. Cependant au niveau de **la Cherhale**, petit quartier situé à l'ouest de la N66, nous retrouvons un ensemble de maisons pour la plupart semi-mitoyennes construites en moellons de grès et qui constituent un ensemble assez homogène.

Le monument du Sept Septembre 1944 rappelle la douloureuse histoire qui suivit un guet-apens tendu par des habitants aux allemands. Ceux-ci retournèrent se venger sur la population du Grand Trixhe où ils fusillèrent huit habitants. Cette histoire eut lieu trois jours avant la libération.



La Croix Frenay (située sur le Chemin de la Croix Frenay) est un hommage à la mort tragique de trois jeunes frères et sœurs partis mendier pour subvenir aux besoins de leur famille face à un hiver trop rude. S'étant vu refuser le gîte pour la nuit, ils furent pris par une tempête de neige. Ils se perdirent dans « les Fagnes du Férire ». Les corps des trois enfants reposent au pied du chœur de l'église d'Ernonheid.

Nous retrouvons également sur l'entité la croix de Dogne qui se situe sur le *chemin du Hoûrle*.

4.3.4. Burnontige – Jehonhé



Si **Burnontige** fait aujourd'hui partie de la Commune de FERRIERES, des endroits comme le lieu-dit du Tch'honhé ne sont ferrusiens que depuis les bouleversements faisant suite à la révolution française, en 1826. Auparavant, il faisait partie de la Commune d'Izier. La Commune de FERRIERES faisant partie de la Province de Liège il serait logique que le Burnontige soit rattaché au diocèse de Liège. Mais ce n'est pas le cas ! En effet, le Burnontige fait partie du diocèse de l'église Saint Antoine (Commune de Harre, Province du Luxembourg) c'est-à-dire du diocèse de Namur. Un document épiscopal datant du 14 septembre 1841 atteste de cette réorganisation. Il stipule que les hameaux de Saint Antoine, Fays et Burnontige seront dorénavant attachés à l'église Saint Antoine au vu des problèmes d'accessibilité des habitants aux anciennes paroisses (*Le canard 1968*).

Le village est localisé dans une vallée et est entouré soit de forêts ou de zones marécageuses. En 1866, les habitations de Burnontige se situaient le long de la route descendant vers Harre. De nombreux terrains ont été artificialisés et aussi lotis entre 2001 et 2006 (cet engouement serait-il lié à la proximité de l'autoroute ?) et le hameau s'est peu à peu développé le long d'un axe nord-sud ce qui implique qu'il n'y a pas vraiment de place centrale dans cette entité.

Au niveau de la route principale *la Picherote, la Fosse du Loup, les Fanges* ainsi que des rues perpendiculaires attenantes on retrouve pour la plupart des maisons récentes, quatre façades, utilisant des briques de diverses couleurs. Les habitations se situent au bord de la route et sont réparties selon un semi régulier. La dispersion de l'habitat n'est ainsi pas trop prononcée.

Au niveau de la *rue du Burnontige*, mais aussi de la **rue de Jehonhé** et une partie de la *rue de l'Enclos*, on retrouve un habitat plus ancien avec des maisons construites en moellons de grès. Un bâtiment remarquable faisant partie de cet ensemble est le *Manoir du chat qui fume*.



Enfin, une partie du hameau (*rue Montforêt*) du Burnontige reprenant un bâti plus récent où malheureusement les maisons contribuent à miter l'espace boisé. De plus, ces maisons ressemblent à des chalets de montagne et ne sont donc pas en concordance avec le style du reste de la localité. Cette même rue se termine par un chemin forestier qu'empruntent les camions ramenant les arbres débités en forêts. Cependant, l'étroitesse de cette rue rend assez difficile tout croisement.



Finalement, nous voulons souligner ici la réalisation d'une des actions menées par l'association *Qualité-Village-Ferrières* qui conseilla la restauration de la chapelle dédiée à Sainte Barbe à l'Administration communale (1997 et 1998). Cette chapelle a la particularité d'avoir un toit construit en chèrbins. Nous retrouvons notamment ce type de construction sur les deux puits communautaires situés l'un à Bosson et l'autre à Werbomont.

4.3.5. Ferrières – Hognoul – Le Houpet – Le Thier



Ferrières est un village qui a su conserver son caractère rural. En effet, à partir du centre de Ferrières (la *place de Chablis*), il suffit de parcourir une centaine de mètres pour faire face à un champ... De plus de nombreux chemins descendant des collines avoisinantes offrent de nombreux points de vue sur l'entité. De manière générale, dans le centre, l'habitat y est dense et est constitué de maisons mitoyennes bâties en briques (datant du XVIII^{ème} siècle) et en moellons de calcaire (fin XIX^e – début XX^e siècle). En effet, entre Condroz et Ardenne, le village de Ferrières présente une architecture aux multiples influences déterminées, entre autres, par la nature du sol. Par ailleurs, l'évolution stylistique au cours du temps est observable et l'aspect esthétique des nouvelles maisons n'est pas toujours en adéquation avec le lieu.

A proximité de la place de Chablis, au niveau de la rue *au Clocher*, un ensemble de bâtiments architecturalement intéressants constitue le noyau ancien du village :

- le presbytère (XVIII^{ème} siècle) en moellons de calcaire,
- l'ancienne maison vicariale (datant du XIX^e siècle mais probablement construite à partir d'un noyau du XVIII^e siècle) en moellons de calcaire et de grès,
- l'ancien magasin Lamberty (1867), longue construction en moellons sous bâtière d'ardoises,
- la ferme de la House, classée, avec un corps de logis du XVI^e siècle en moellons de calcaire et des bâtiments agricoles aménagés ultérieurement. L'accès à la cour pavée se réalise via un porche-colombier du XVIII^e siècle. Cependant, il nous faut noter la présence de deux silos à grains attenants à la ferme de la House. Ils sont situés à quelques mètres du clocher de l'église Saint-Martin et ont une taille similaire. Il est donc impossible de ne pas voir les deux silos lorsque l'on regarde vers le centre de Ferrières, ce qui peut gâcher la vue...

Au cours du temps, le village s'est progressivement étendu à partir de ce noyau central. Les nouvelles résidences sont de type pavillonnaire et la multiplicité des matériaux et des teintes de briques tranchent nettement avec la relative homogénéité observée dans le cœur ancien du village (*par exemple : rue Es Spita*).

Nous allons passer en revue quelques éléments architecturalement importants de Ferrières. Dans la *Rue de Lognoul*, le bâtiment qui abrite le Musée du jouet est une belle démonstration d'une cohabitation entre une ancienne bâtisse en moellons de calcaire et un bâtiment moderne abritant notamment la salle du Conseil Communal. Cette salle de réunion a été baptisée « le Maka » - en wallon le marteau de fer qui affinait la fonte – en symbole de l'importance que cette filière de l'industrie a représenté dans le développement passé du village. Dans cette même rue, nous retrouvons une ferme au n°12 bâtie en moellons de calcaire (XIX^e siècle) ainsi que des petites chapelles et des croix: la Chapelle Sainte-Thérèse d'entre-deux-villes, la Chapelle Notre-Dame (1897), la croix du Blanké, la croix Billy et la croix Ponsar-Bréda.

Au Nord-Est, le « quartier » du **Houpet** s'étire le long d'une rue parallèle à la route régionale. Ce quartier résidentiel est principalement composé de petites bâtisses en grès. La chapelle du Houpet réalisée par le maçon Hubert Silvestre en 1902 n'est pas en soi un élément d'architecture exceptionnel. Cependant, elle constitue un reposoir pour la statue de la sainte vierge lors des processions de la Fête-Dieu et du 15 août. L'ancien tracé de ces processions débutait et arrivait à Ferrières en passant par Malacord, le Houpet, Lognoul et en empruntant notamment la grand-route. Ce tracé a dû être modifié à cause de l'augmentation du trafic sur cet axe routier. A proximité de l'édifice, une croix plus ancienne rappelle l'ordination sacerdotale du révérend Abbé Charette.



Au sud du village de Ferrière, le Hameau du **Thier** présente un habitat peu dense. Au niveau de la *rue de la Fontaine*, on peut apercevoir une jolie habitation du XIX^e siècle en moellons de grès assisés et de calcaire. Au niveau de la *Voie du Thier*, outre les habitations (n° 6 et 7) qui sont construites en moellons calcaire et qui datent du XVIII^e siècle, notre regard est attiré par une petite chapelle publique construite récemment, c'est la Chapelle du Thier. On trouve également une construction datant de la même époque : la Chapelle des Coupies au carrefour des chemins Ferrières-Izier et

Ferrières-Le Thier. *Son architecture massive et trapue s'inspire de la " maison forte " que fut sans doute La Hoûse et du presbytère plus spécialement: deux murs renforcés et ajourés dont l'angle s'oppose aux vents violents venant de la plaine (Fond de Cièle) et une toiture à croupes (4 pans) imposante (style mosan). Elle abrite une statue de la Vierge miraculeuse, surnommée localement Notre-Dame-des-Champs, et de l'ordre des Filles de la Charité, rue du Bac à Paris.*¹⁰⁷

La croix Hubert Fagnoul située *rue de l'Épine* est répertorié aussi dans le guide du petit patrimoine. En ce qui concerne la *rue des Aguesses*, le *chemin du Vieux Thier* (dans sa partie basse), le *pré du Fa*, le *chemin de l'épine*, on y retrouve un habitat beaucoup plus récent avec une architecture peu homogène.

4.3.6. Fagnoul – Lantroul



Ce hameau fut cité pour la première fois dans un acte daté de 640, sous la dénomination *La fagna Sylva* ou la fange boisée, dans lequel Dagobert I donne à Landelin des terres pour fonder le monastère de Wallers. Ce n'est qu'à partir de 1105 que le toponyme de La Fagnoul fut adopté (avant, on utilisait aussi le toponyme Fielignol). On explique l'ancienneté de l'occupation du lieu par la présence d'une brasserie dès le XII^e siècle qui aurait notamment appartenu à Robert, second châtelain de Logne. En 1740, Fagnoville désignait un noyau communautaire situé en milieu fangeux. Cependant, la notion de noyau communautaire reste à éclairer. En effet entre 1740 et 1830, on y recensait qu'une seule habitation. Actuellement, La Fagnoul est un hameau concentrant une petite dizaine d'habitations voisines et une ferme au niveau du *chemin de la Fagnoul*. Des terrains ont été artificialisés (surtout le long du chemin de la Fagnoul) entre 2001 et 2006. Selon le plan de secteur, il ne reste plus de terrains à bâtir.

Au niveau d'un virage de la route de la Vicomté, nous retrouvons **Lantroul** qui est certainement la dernière excroissance ferrusienne à s'être développée. Le toponyme n'apparaît sur les cartes topographiques qu'en 1843. Actuellement, le hameau comporte 8 habitations.

Le paysage des deux localités ne devrait pas fortement évoluer (à l'exception de la zone située entre la route de la Vicomté et la route du Houpet) car le plan de secteur indique que les terrains ne sont pas urbanisables. Bien qu'il soit probable que quelques nouvelles habitations fassent leur apparition dans la localité de Lantroul, elles ne devraient pas pour autant modifier radicalement le hameau.

¹⁰⁷ http://www.levisiteur.be/PageGU-A-CHAP_COUPIES-0100.htm

Le caractère champêtre de ces localités pourra donc être conservé. Notons que ce caractère est renforcé par la présence de nombreux ruisseaux serpentant cette zone : le ruisseau des Longs prés, celui de la Lambioûle et aussi celui de la Fagnoûle - prenant tous les trois sources à Lantroul - ; le trio du ruisseau de l'Etang pourri, du Pourceau, de la Fontaine des Prés des Ris prenant source sur le versant opposé ; ainsi que la source des Abuvrîres. Afin de faire profiter les habitants et les visiteurs de ce cadre environnemental, deux points d'arrêt ont été aménagés : l'aire de repos avec un barbecue à Lantroul et un belvédère à La Fagnoul.



4.3.7. Raumont



Si l'entité de Raumont n'existait pas en 1866, la tendance actuelle est à une augmentation importante des parcelles loties au niveau de cette entité. Les habitations sont situées au centre de leur parcelle, en retrait par rapport à la route régionale (ce qui est compréhensible au vu du trafic routier). Près de Raumont, au détour du chemin *Vôye di Brâ*, deux pages de l'histoire ferrusienne liée à la guerre s'offrent aux marcheurs par le biais du *monument des trois résistants* (abattus par les nazis le 2 septembre 1944) et par la *croix des conscrits*.

En comparaison avec Raumont, la rue principale de **Trou de Ferrières** est un axe moins fréquenté. La zone centrale de Trou de Ferrières est constituée d'une vingtaine de maisons en moellons de grès. Cependant, dès que nous dépassons cet îlot, il n'existe plus aucune cohérence au niveau architectural. Notons aussi la présence d'une *chapelle* qui est un exemple de plus de la ferveur religieuse ferrusienne.

4.3.8. Malacord- Landrecy – Ferot



L'occupation du sol de ces trois entités est principalement forestière et agricole. La densité d'habitat y est faible. Au vu de la carte d'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006 (CPDT) seuls quelques nouveaux terrains ont été artificialisés afin d'être lotis et il reste encore une importante surface pouvant être artificialisée.

Le hameau de **Malacord** (localité de FERRIERES) est localisé à proximité de la route régionale. Au niveau de la *rue de Ferot*, nous retrouvons une ferme en moellons de calcaire avec des étables sous fenil datant de 1856. Dans la rue *Le Herlot* au n°1, on retrouve également une ferme en long datant du XVIII^e et XIX^e siècle qui fut revue au début du XX^e siècle. C'est au niveau de la *Rue du Moulin* que se situe l'ancien moulin de Ferrières dont la partie la plus ancienne date du début du XVII^e siècle et est réalisée sur deux niveaux. Il reste encore beaucoup de surfaces pouvant être artificialisées dont notamment une section importante du versant situé au nord de la route de Malacord, ce qui aurait des impacts négatifs quant à l'aspect esthétique de cette portion du territoire car en effet on y recense divers chemins dont notamment le *Vôye dèl hé mah'lote*.



C'est aussi sur ce versant, plus précisément au niveau du belvédère du Herlot, que la commune a aménagé une zone de repos avec un barbecue.

Le hameau de **Landrecy** se situe sur la route menant vers Ferrières et fait partie de la localité de My. On y retrouve une ferme du XVIII^e construite en moellons de calcaire avec un jardin au sein duquel se situe une croix en fonte de 1904 entourée de deux stèles.

Le toponyme de la localité de **Ferot** (mais aussi le nom de rue comme la rue Ferot-le-fourneau) témoigne à nouveau de l'importance du secteur de la métallurgie au sein de la commune de FERRIERES. L'entité de Ferot fut l'objet de nombreuses convoitises entre notamment le monastère de Bernardfagne et le Comté de Rochefort. Cette localité fut aussi un centre important car en 1580, Ferot était le lieu de réunion des quatre cours de justice de Grimonster, les Alleux, Bernardfagne et Chevisonfosse. Finalement, dans la *rue de Ferot* siège le Château de Ferot qui fut probablement bâti à la fin du XVI^e siècle et la ferme attenante au XIX^e siècle. Ces deux bâtiments sont des vestiges d'un

passé agité, car ce hameau a fait l'objet des convoitises du monastère de Bernardfagne et du Comté de Rochefort.

4.3.9. La Rouge Minière



L'entité de la Rouge-Minière comprenait déjà en 1877 de nombreuses habitations. Si l'on s'en réfère au toponyme de l'entité, cette concentration de résidences est peut être liée au développement d'une activité sidérurgique. Cependant, sur la carte de cette époque, aucun four à chaux ni site d'extraction n'est répertorié.

De façon un peu moins flagrante que l'entité du Burnontige, le village de la Rouge-Minière s'étire aussi selon un axe nord-sud. Il est possible de diviser le village en trois sous entités. La première (située au sud, le long de la rue *La Rouge Minière*) est constituée de quelques nouvelles maisons avec des façades partiellement recouvertes de bois. La seconde zone (au niveau de la *place de l'église*, la rue de *La Rouge Minière*, le *Chemin de la Tannerie*) regroupe des maisons construites en moellons de grès ou en briques et constitue le « noyau ancien » de la Rouge-Minière. Néanmoins, on y retrouve aussi de nouvelles constructions. La dernière zone au nord regroupe des maisons quatre façades disposées selon un semi assez régulier. Elles sont plus anciennes que les maisons situées dans la première zone. De façon générale, quelques nouvelles habitations ont été créées entre 2001 et 2006 et de nombreux terrains ont été artificialisés. Au niveau des bâtiments remarquables, le guide du patrimoine wallon a répertorié trois bâtiments en moellons de calcaire et de grès datant du XVIII^e et XIX^e siècle.

Concernant le petit patrimoine, nous voudrions attirer l'attention sur la fontaine située au niveau du *chemin de la tannerie*. Entourée de deux marronniers imposants, elle est composée d'une auge basse et d'un massif quadrangulaire de calcaire surmontée d'une urne en fonte. Le crachoir représente un mufler de lion. Il nous faut surtout mentionner qu'elle fut construite grâce à la générosité du Duc de Grimonster en 1832 qui avait été ému par le sort des habitants de La Rouge-Minière qui devaient puiser l'eau au bas de la colline.



Comme dans le reste de la commune, nous retrouvons çà et là divers éléments du petit patrimoine dont notamment la croix Boulanger, la croix Fonck, la croix du carrefour de la Rouge-Minière...



Au nord de la Rouge-Minière, le long de l'allée de Bernardfagne, nous retrouvons l'institut Saint-Roch dont la longue histoire (plus de 850 ans) et la richesse patrimoniale lui confèrent une importance toute particulière. *Un document de 1159 fait entrer dans l'histoire cet endroit désolé et humide. En effet, on y lit la confirmation de l'existence d'un ermitage placé sous la Règle de saint Benoît qui a pour mission d'accueillir et de protéger les pèlerins. Très vite, l'ermitage prend le nom de «Bernardfagne» qui désigne cette terre fangeuse placée probablement, à l'origine, sous la protection de saint Bernard. L'évêque de Liège, en 1247, confie cette «pauvre maison» aux soins des religieux de l'ordre de Saint-Guillaume. La notoriété de ces moines est vite reconnue. En 1521, le culte de saint Roch est autorisé à Bernardfagne, une dévotion qui fait rapidement connaître le prieuré aux alentours. Lors de la grande peste de 1636, plusieurs guérisons sont attribuées à saint Roch. Ceci fait grand bruit et un pèlerinage célèbre quittera désormais Liège le soir du 15 août pour arriver à Bernardfagne le 16 août, jour de la fête de saint Roch. Fin XVIII^e, début XIX^e, à la faveur d'une gestion très zélée du patrimoine, les bâtiments prennent progressivement l'aspect remarquable qui les caractérise encore de nos jours: le porche monumental dans le style «Renaissance mosane» (1716) puis, au fond de la cour d'honneur, la salle du chapitre, le cloître et la cuisine du monastère. Ensuite le ciel s'assombrit, c'est la période révolutionnaire. En 1794, les moines quittent Bernardfagne où le culte est interdit, les bâtiments et les biens sont confisqués. En 1820, l'évêché loue puis rachète les lieux pour y créer un petit séminaire. En 1825, l'établissement est fermé par un arrêté du roi Guillaume de Hollande. En 1837, il est à nouveau ouvert et les classes se reconstituent progressivement. En 1853, le petit séminaire est rétabli et son cycle d'humanités conduit à une première promotion de rhétoriciens en 1859. Depuis, sans discontinuer, le petit séminaire, puis aujourd'hui le collège, a poursuivi sa mission d'éducation et d'enseignement. Il s'est adapté peu à peu aux évolutions de notre temps... Cet internat pour garçons qui se définissait sobre et austère est devenu aujourd'hui un collège mixte et dynamique.¹⁰⁸*



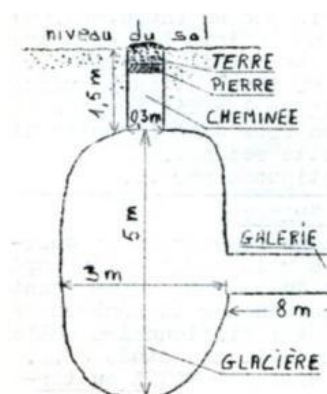
¹⁰⁸ <http://www.saintrochferrieres.be/index.php?p=2&s=3>

4.3.10. Domaine de Grimonster

Autrefois, la « maison cour et jugeur » de Grimonster dépendait de l'abbaye de Stavelot. Dès la fin du XV^e siècle, ce domaine a appartenu à de nombreuses familles. A ce propos, nous retiendrons le baron DESCAMPS qui, de 1925 à 1935, entreprit de grands travaux dans le château.



Ce château situé en retrait des axes routiers au sein d'un grand parc est un vaste ensemble comprenant une demeure d'inspiration néo-mosane érigée entre 1926 et 1930 en briques et calcaire ainsi que de nombreuses dépendances. Celles-ci sont disposées en U autour de deux cours. Une chapelle fut aménagée en 1853 dans une ancienne dépendance et les habitants de la Rouge-Minière et d'Ernonheid pouvaient y accéder librement. La maison de garde ou du jardinier en briques et calcaire, construite en 1864, faisait partie du complexe de la tannerie et du moulin à tan dont il ne subsiste plus que les caves. Une des particularités de ce château était de disposer de deux glaciers¹⁰⁹ qui permettaient de servir de nombreux mets en plein été aux visiteurs renommés qu'accueillaient Grimonster.



Actuellement, les propriétaires proposent de louer le domaine pour des banquets, des réunions et autres festivités.

4.3.11. Xhoris – Le Mont



Le village de Xhoris est situé sur un plateau de type condruzien et il s'étend le long de la *route de Hamoir* et des axes perpendiculaires. On peut diviser l'entité de **Xhoris** en trois grandes zones: la première avec le centre du village correspondant au noyau ancien (mauve), la seconde avec le nord du village constitué principalement du lieu-dit les Pierreux (rouge), la dernière comprenant le sud et l'ouest du village avec le lieu-dit « les bâtis » ainsi que la zone située au sud de la Nationale (*rue Saint*

¹⁰⁹ Schéma provenant du site <http://www.levisiteur.be/>

Roch) (orange). La différence entre la deuxième et la troisième zone consiste dans le fait que l'habitat n'est pas continu entre le centre de Xhoris et la seconde zone.

La **première zone** (c'est-à-dire le centre de Xhoris) est constituée de nombreuses habitations de petite et moyenne importance qui sont notamment constituées d'anciennes exploitations agricoles dont une majorité date de la seconde moitié du XIX^e siècle et dont les granges portent souvent des agrafes datées. Quelques bâtiments remarquables sont situés dans le centre de Xhoris :



- le bâtiment qui abritait l'ancienne Administration communale (avant la fusion de 1977) a été bâti en 1868 en moellons de calcaires assisés est assez représentatif de l'architecture des bâtiments de Xhoris. Il abrite actuellement le Musée de la vie rurale, la bibliothèque ainsi qu'un espace intergénérationnel,
- l'Eglise paroissiale édifée en 1831 et dédiée à Saint-Martin est entourée d'un cimetière qui contient d'anciennes croix, dont deux du XVII^e siècle,
- au n°3 de la rue de l'Eglise, on retrouve un ensemble imposant de bâtiments qui sont disposés autour d'une cour en L et dont l'accès se fait via un portail datant de la première moitié du XVII^e siècle,
- au niveau de la rue de Jehoge, on retrouve un ensemble de maisons en moellons de calcaire.

Nous avons associé à cette première zone le quartier **Le Mont** qui se développe le long d'une rue parallèle à l'axe routier principal et qui est constitué de maisons dont la plupart sont construites en moellons de calcaire mais aussi en briques rouges. On retrouve au centre de ce petit quartier une fontaine ainsi qu'une théothèque.



Finalement, au niveau du quartier de Jehoge (entre la N86 et le centre du village de Xhoris), nous retrouvons une urbanisation plus récente. Les habitations mono-volumiques se disposent le long des voies principales de communication. Ce quartier était cependant déjà habité en 1876 et finalement, cette urbanisation ne tend donc pas à « miter » la campagne car les maisons remplissent l'espace vacant entre Xhoris et la N86.

Le **centre de Xhoris** dispose également d'activités du secteur tertiaire de type HoReCa, notamment au travers des activités du *Relaxhoris*. Ceci peut permettre au village de profiter des retombées financières liées aux visiteurs. Notons également que le centre *Relaxhoris* est aussi ouvert aux habitants de la commune qui peuvent notamment accéder à la piscine du complexe.

La seconde partie est constituée par la **zone située au nord** de Xhoris et regroupe deux zones urbanisées : *les Pierreux* et le *fond des Vaux*. La rue de *Comblain* et de *Jean Gerlache* permettent de relier cette zone avec le centre de Xhoris. Nous constatons un dégradé dans l'âge du bâti qui est plus

ancien au sud et plus récent au nord. Ces résidences sont non jointives, de forme parallélépipédique et les briques utilisées en façades sont de divers coloris. Si nous nous référons à la carte de l'évolution des surfaces loties du CPDT, nous constatons que 12 parcelles ont été loties entre 2001 et 2006. Cependant, il reste peu de terrains à bâtir au niveau des Pierreux *sensu stricto* bien qu'une large zone située au sud-ouest des Pierreux reste constructible. L'urbanisation de cette zone pourrait sans doute générer un impact négatif sur le paysage mais surtout sur le chemin du Tilleul des Lognards. En effet, sur ce chemin, au pied d'un magnifique tilleul séculaire¹¹⁰, on peut découvrir une croix et un Christ en fonte de tradition baroque et, en face, une chapelle néo-romane en briques et calcaire, sous bâtière d'ardoises, dédiée à sainte Barbe.



Le Fond des Vaux, est situé entre le lieu-dit des Pierreux et le centre de Xhoris. Cette petite zone d'habitat comptait une dizaine d'habitations en avril 2007. Ces résidences 4 façades (pour la plupart de type « chalet ») se disposent le long d'un petit chemin. La superficie total des terres pouvant être bâtie est plus petite que celle des Pierreux mais il reste encore de nombreux terrains à bâtir (contrairement aux Pierreux).

La troisième **zone** (principalement composée de la **partie méridionale et orientale de Xhoris**) regroupe des lieux dits comme *le Petit et le Grand Bâti*. Au niveau de la *zone des Bâtis* ainsi que la *voie Michel*, la plupart des habitations jouissent d'une très belle vue (vers le nord). Pour toutes les zones précitées et localisées sur la carte, on retrouve divers styles de bâtiments et deux exploitations agricoles. Les nouvelles maisons sont en briques (couleurs rarement unies et souvent dans les tons de rouge) avec souvent une petite avancée (notamment pour le garage). Au niveau de la *rue de Godinri*, on retrouve une ferme qui dépendait jadis du monastère de Bernardfagne composée d'un logis du XVIII^e siècle en moellons de grès et de calcaire et d'une grange en moellons de schistes avec une potale.

4.3.12. Domaine de Fanson

Le château de Fanson et ses abords ont été classés en 1971. Existant depuis le Moyen Age, il est actuellement composé d'une avant-cour et d'une cour d'honneur menant au château proprement dit. De part et d'autre de ce dernier se situent deux cours latérales plus petites (une au nord et une au sud). On y trouve aussi une ferme ainsi qu'une chapelle. Cet ensemble est entouré de nombreux jardins aménagés. Le domaine de Fanson jouit d'une situation en retrait par rapport aux axes routiers ainsi qu'une couronne boisée permettant aux propriétaires de disposer d'une certaine intimité.



Deux croix sont situées à proximité de ce domaine : la croix Paulet (*route de Harzé*) et la croix Sauvage-Louon (*rue de Jehoge n°45*).

¹¹⁰ Le tilleul des Lognards est un arbre magnifique qui s'inscrit clairement dans le paysage de Xhoris, où il servait de repère. Il doit son nom aux soudards de Logne que les paysans exaspérés par leurs rapines et leurs exactions pendaient à ses branches. Il aurait donc plus de quatre siècles ! Outre son rôle de gibet, il avait celui plus pacifique d'arbre guérisseur. En effet, une piécette de monnaie glissée dans une fente de l'écorce assurait la guérison des maux de dents. [source: [http://www.xhoris.be/Croix et potales.htm](http://www.xhoris.be/Croix_et_potales.htm)]

4.3.13. My



My est mentionné dès 874, dans les recensements de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy. Devenue une seigneurie très puissante, la localité s'est tournée vers la Terre de Durbuy (Duché du Luxembourg) tout en conservant les us et coutumes de la Principauté. Malgré sa puissance, et du fait de sa situation géographique, My fût souvent mêlée aux différents conflits régnant entre Stavelot et Durbuy.



My est concentrée autour d'un noyau architectural ancien composé essentiellement de bâtiments en moellons calcaire. L'un des bâtiments les plus remarquables est l'ensemble composé de l'ancien château-ferme Wibin-Gillard et d'une ferme du XIX^{ème}. Le château-ferme fut bâti en moellons calcaire dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle à partir d'un noyau ancien datant probablement du XVII^{ème}. L'église de l'Assomption de la Sainte-Vierge est une bâtisse imposante de briques et de calcaire élevée en 1868 selon les plans de l'architecte Bouvy. Cette construction surélevée ainsi que le château de My sont visibles depuis la Nationale.

L'ancien château Wibin-Gillard construit en 1112 a été fortement transformé en 1727 par les seigneurs de Martiny et en 1803 pour Marie-Constance de Pasquet d'Acosse dans un style néo-classique et néo-médiéval. De dimension importante, il est construit en moellons calcaire. On y accède par une tour-porche d'inspiration néo-gothique. Notons aussi la présence d'une pompe à eau en fonte datant de la fin du XIX^e - début XX^e qui alimente une série de sept bacs allongés en calcaire. La pompe de section carrée avec des angles biseautés, est surmontée d'un petit gland stylisé. My regroupe encore de nombreuses autres maisons datant des XVII et XIX^e siècle.



Aux abords de ce noyau villageois ancien s'est développé un habitat plus modeste (principalement du XIX^e siècle). Si ce village a préservé de nombreux bâtiments remarquables, la plupart des maisons avoisinantes sont très soignées et conservent des caractéristiques très typiques. Cet ensemble harmonieux confère à My un potentiel touristique non négligeable.

4.3.14. Ville



En 862, le village de Ville relevait alors de la Principauté de Stavelot (tout comme le reste de la commune de FERRIERES) et faisait partie intégrante de la localité de My. A cette époque, une charte du roi Lothaire II mentionnait déjà l'existence d'un château. Il subsiste encore quelques traces de la bâtisse du XVI^e siècle et de son agrandissement au siècle suivant. Quant à la ferme du château, elle est constituée de bâtiments élevés en moellons de calcaire au XVIII^e siècle. Le château a ensuite connu de nombreux remaniements ultérieurement, jusqu'à devenir aujourd'hui un internat pour l'Athénée Royal de Durbuy. Au XIX^{ème} siècle, la plupart des habitations étaient construites en moellons de calcaire ou de grès et se situaient au nord de cet ancien noyau constitué du château et de la chapelle saint Etienne.



C'est lors de la fusion des communes en 1977 que le village fut rattaché à FERRIERES pour ensuite se développer peu à peu le long de la Nationale. Selon la carte de l'évolution des surfaces bâties, peu de nouvelles maisons ont été bâties entre 2001 et 2006 et elles se sont majoritairement implantées au nord-est du village. La plupart de ces habitations récentes sont de type pavillonnaire.

La mixité de cet habitat ancien et récent peut se représenter schématiquement comme suit : les maisons se situant au niveau de la *rue du Centre* (et des rues sécantes) ainsi qu'une partie de la *route des Fagnes* sont pour la plupart semi-mitoyennes et plus anciennes que celles « *Aux Cortys* » où les habitations sont récentes et non jointives.


4.3.15. Vieuxville – La Truchette - Logne – Pologne



La présence humaine à Logne remonte très probablement à la préhistoire.

Dès 862, le village de Logne est évoqué sous le nom de Lomna dont les différentes évolutions du terme signifieraient « lointain ». Au pied du château construit par Wibald de Marne (vers 1130) s'est développé un noyau d'habitations appelé alors la « nova villa ». Par conséquent, la partie ancienne du village constituée du centre spirituel, a progressivement été appelée « le vieux village de Logne », terminologie qui a continué d'évoluer pour devenir « Vieuxville ». Actuellement, le village de Vieuxville dispose de deux grandes activités économiques liées au secteur touristique : le Domaine de Pologne (centre récréatif situé aux bords de l'Ourthe attirant 30.000 visiteurs par an) et le musée de la Bouverie.

De nombreuses demeures, petites fermes, datant des XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle, souvent construites en moellons calcaire, sont dispersées sur la commune. Relevons quelques bâtisses importantes situées à Logne :

- la **ferme de la Bouverie** (*rue de la Bouverie*) est une grosse exploitation agricole en moellons calcaires viséens (XVI^e–XVII^e siècle) ayant été transformée au XIX^e,
- 
- l'**ancien moulin de Logne** composé de moellons calcaire était déjà cité au XV^e siècle. Il fut reconstruit en 1526 et réaménagé au XVIII^e et XIX^e siècles,
 - l'**ancienne maison dite de l'abbé** construite à partir d'un noyau datant du XVI^e et du XVII^e comprenait la maison du prince-abbé de l'abbaye de Stavelot. Cette demeure en moellons calcaire fut remaniée aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.

Vieuxville recèle aussi de nombreux éléments de la vie religieuse. Sur la *route de Liège* se situe l'église paroissiale Saints Pierre et Paul de style néo-roman, construite en 1890 en briques et moellons calcaire selon les plans de l'architecte F. LOHEST. Mais c'est l'ancienne église de Saints Pierre et Paul, enclose dans son cimetière et surplombant la route de Liège qui est plus remarquable. En effet, sa construction remonterait à l'abbatiate de Wibald entre 1130 et 1158. Désaffectée à la fin du XIX^e siècle, elle a été restaurée récemment par l'architecte A. BARENTSEN. Certaines pièces de l'autel proviennent probablement de l'époque romaine.

Au sud-ouest de Vieuxville, on retrouve **la Truchette**. Il s'agit d'un petit hameau de quelques habitations et de petites fermes anciennes dont une datant du XIX^e siècle avec des colombages et des briques sur une base en moellons de calcaire. Cependant, la plupart des résidences sont des maisons de type quatre façades sans aucune cohérence architecturale entre elles.

Le hameau de **Logne** est particulièrement connu par les visiteurs puisque le Domaine de **Palogne**, situé en contrebas des ruines de l'ancien château, est un pôle touristique particulièrement important de l'Ourthe-Ambève. Historiquement, un Castrum qui servait de retraite aux moines de Stavelot est mentionné à la fin du 9^{ème} siècle. L'adaptation de la place forte à l'artillerie s'est déroulée au 15^{ème} siècle. Suite aux nombreux sièges subis, le château a été complètement détruit en 1521 par Robert II de La Marck. L'ancienne ferme de Palogne, pour l'essentiel datant du XVIII^{ème} siècle est isolée dans la plaine alluviale de l'Ourthe. Aujourd'hui, le village est principalement composé de bâtiments des XVIII^e et XIX^e siècles mais qui ont été assez dénaturés. Les ruines du Château fort de Logne se situent au-dessus d'un éperon naturel de 196 mètres de dénivelé.

4.3.16. Sy



Sy est un hameau qui fut rattaché à la Commune de Vieuxville en 1807. Il y demeure seulement quelques fermes construites en moellons calcaires aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ainsi qu'une chapelle et des habitations modestes datant du XIX^{ème} siècle.

Au niveau architectural, on distingue encore quelques fermes des XVIII^e et XIX^e siècles en moellons de calcaire assisés ainsi que la chapelle Notre Dame de Lourdes, bâtie de 1866 à 1972 au pied de la colline « Le Thier du Mont », au niveau de la rue principale. En outre, différents styles architecturaux peuvent être rencontrés dans les rues de Sy :



- au niveau de la *rue Principale* (vers le bas du village), on retrouve des maisons plus anciennes (souvent en calcaire),
- dans la *rue Principale* (dans sa section après le chemin de fer, vers le haut), on retrouve de moins en moins de maisons anciennes (dégradé dans l'âge du bâti) et on observe des bâtiments où s'exercent des activités économiques liées à l'HoReCa et une entreprise de construction,
- au niveau des rues *de Douce Terre, de Corneva, et J. Bovy*, on retrouve principalement des nouvelles maisons non jointives, construites en brique (principalement), pierre (grès)...
- concernant la *rue de Heintz* qui serpente sur le versant, on y retrouve des maisons de dimensions plus importantes. Notons l'existence d'anciennes maisons avec le faîte découpé,
- dans la zone dite des *6 allées* (plaine alluviale de l'Ourthe), se succèdent des « chalets », en location ou habités toute l'année.

Enfin, les paysages, les rochers et les points de vue à partir notamment du *sentier des crêtes* attirent toujours de nombreux visiteurs. Une rue de Sy porte le nom du peintre impressionniste belge, Richard Heintz (25 octobre 1871 Herstal, 26 mai 1929 Sy), connu pour ses peintures du paysage ardennais belge. Une plaque commémorative est même dédiée à cet amoureux de Sy.

4.4. Patrimoine bâti

Témoins du passé, les éléments de ce patrimoine sont à préserver. Le lecteur aura d'ores et déjà relevé différentes pièces intéressantes dans la description morphologique des villages. Ce paragraphe permet de disposer d'une vue plus globale.

4.4.1. Patrimoine protégé par un statut juridique

Le classement de biens est assuré par les Régions et dépend, pour la Wallonie, de la Direction DGO4 Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Plusieurs textes de Loi précisent les informations données dans le **Code de Développement Territorial (CoDT)**.

Sites et biens classés ¹¹¹ sur la commune de FERRIERES		
Date de classement	Lieux	Description
1/08/1933	Vieuxville	Le chœur de l'ancienne église Saints-Pierre-et-Paul de Vieuxville, transformé en chapelle de cimetière (Monument)
5/10/1942	Sy	Rochers de Sy (Site)
9/11/1949	Xhoris	Rochers, dits « rochers de la Vierge » et vallon de Bléron (Site) (+Comblain-Fairon)
30/11/1960	Bosson	Chêne (Site)
5/11/1965	Xhoris	Le tilleul des Lognards (Site)
25/11/1971	Fanson	Château de Fanson, n°1 (Monument) et ensemble formé par le château et ses abords immédiats (Site)
28/5/1973	Ferrières	Ferme de la House, Au Clocher, n°14
26/05/1975	Logne	Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, n°1 (Monument) et alentours (Site)
4/12/1979	Ferrières	Monastère de Bernardfagne: portail, tour extérieure, bâtiments de la cour d'honneur (et salle du chapitre avec tableaux encastrés dans les boiseries et stucs), allée de Bernardfagne, n°7(Monument)
4/01/1983 14/09/1983	Burnontige	La chapelle Sainte-Barbe (Monument) et ses alentours (Site)
19/01/1990	Logne	Ruines du château fort de Logne et alentours (Monument)

Une application cartographique¹¹² de la Région wallonne permet de visualiser le patrimoine susmentionné et pour chaque site il est possible de zoomer pour arriver à des renseignements sur le parcellaire concerné, comme illustré ci-dessous par la capture d'écran concernant le Château de Fanson.

¹¹¹ http://docum1.wallonie.be/documents/BC_PAT/BC_PAT.pdf

¹¹² http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=BC_PAT;extent=-69423;-6323;406828;211562

en cliquant sur les biens et sites concernés, il est possible de télécharger les décisions de classement scannées.

Legende du patrimoine

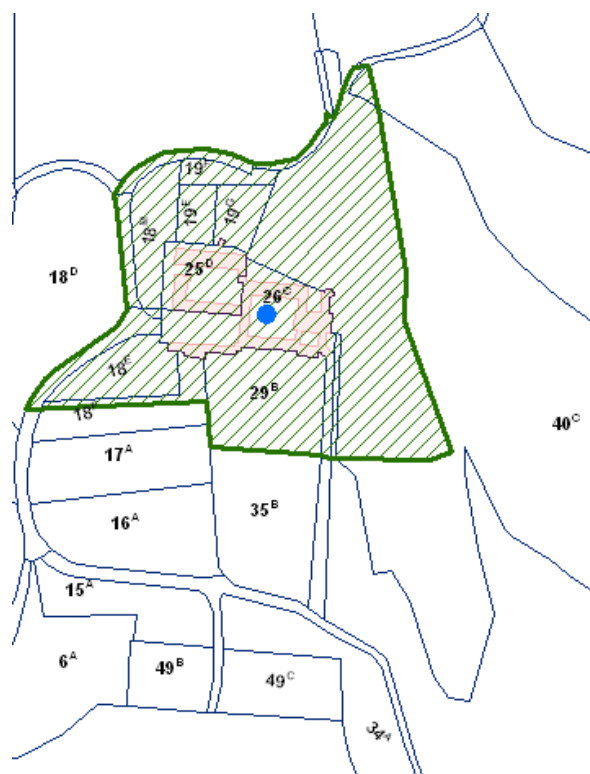
Biens classés

Monuments classés

- Monument
- Monument exceptionnel
- Monument exceptionnel et mondial

Sites classés

- ▨ Site
- ▨ Site exceptionnel
- ▨ Site exceptionnel et mondial



4.4.2. Petit Patrimoine Populaire Wallon

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 1998, des subventions peuvent être accordées par la Wallonie pour la rénovation, la restauration et la valorisation du petit patrimoine public ou privé¹¹³.

Le petit patrimoine (croix, sépultures, fontaines, puits, abreuvoirs...) peut contribuer à renforcer l'identité locale et des efforts en cette matière sont préconisés pour que les habitants d'un village, d'un quartier s'approprient d'une certaine manière le cadre de vie dans lequel ils se situent. Dresser un inventaire exhaustif de l'existant est important et la participation citoyenne est indispensable puisque des éléments patrimoniaux sont implantés dans des zones privées. Un travail relativement conséquent est d'ores et déjà en ligne sur le site <http://www.levisiteur.be>

Cependant, il n'est pas toujours facile pour les particuliers et/ou associations de quartier de monter un dossier pour restaurer et mettre en évidence du petit patrimoine. Dans l'optique de favoriser les initiatives dans ce domaine, "Qualité Village Wallonie" offre un soutien aux associations et/ou personnes¹¹⁴.

A FERRIERES, l'asbl Qualité village Ferrières veille, en concertation avec les asbl Xhorisons et Sy-My-Logne-Vieuxville, à l'entretien et à la mise en valeur du petit patrimoine communal.

Une initiative française en matière de petit patrimoine est à souligner: via un site Internet (<http://www.petit-patrimoine.com>), il est possible de découvrir de véritables trésors patrimoniaux en créant des chasses aux énigmes permettant d'explorer ainsi des lieux, des objets...

¹¹³ La procédure pour obtenir les aides financières est décrite de manière précise sur le site <http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Patrimoine/Pages/Actualites/PPPW.asp>

¹¹⁴ <http://www.qvw.be>

4.5. Analyse du paysage

Une analyse paysagère pourrait à elle seule constituer une étude de plusieurs centaines de pages, car la notion même de paysage est complexe. Il est important dès lors de s'accorder sur certaines notions afin de bien comprendre l'esprit des analyses paysagères. Le mot paysage est défini dans le dictionnaire Larousse comme: *une étendue de "pays" qui présente ou représente une vue d'ensemble*. Il s'agit donc d'une perception visuelle. Par conséquent, dans la suite du paragraphe, **le paysage** sera compris comme *une image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace*¹¹⁵.

Bon nombre de détracteurs vont arguer l'aspect subjectif de l'esthétisme d'un paysage. Cependant, une méthode d'analyse a été mise au point par l'asbl ADESA après l'examen minutieux de la littérature spécialisée et la rencontre avec des experts en la matière. La méthodologie est expliquée dans un document contenant un guide pratique avec une fiche de terrain permettant d'effectuer une analyse paysagère en atténuant au maximum la subjectivité. Pour ce faire, trois étapes sont nécessaires:

- sélectionner des critères de qualité¹¹⁶;
- délimiter des unités paysagères;
- analyser la qualité paysagère au sein de chaque unité.

Le PCDN a effectué une analyse que le lecteur intéressé est invité à consulter pour y découvrir toutes les richesses paysagères de la commune. Les principaux sites d'intérêt paysager relevés dans le PCDN sont :

- *le bocage entourant le ruisseau du Martina à Burnontige,*
- *le bocage au lieu-dit "Au nokar",*
- *le village de La Rouge-Minière et son bocage,*
- *le parc du château de Ville,*
- *la vallée du fond des Couves,*
- *la vallée du Pierreux.*

4.6. Outils développés dans le cadre de l'aménagement du territoire

Il est à signaler que la Commune dispose d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM) mais ne dispose pas à ce jour d'outils de gestion et d'aménagements du territoire tels que le Schéma de Structure Communal (SSC), le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)...

4.7. Déclaration de politique générale 2013-2018

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'extrait ci-dessous démontre le souhait d'une croissance maîtrisée des surfaces artificialisées pour maintenir un cadre de vie agréable tout en répondant à la demande croissante d'habitat :

Nous poursuivrons la politique de mise à disposition de terrains (lotissements, ...) pour nos concitoyens, tout en étant attentifs à la gestion parcimonieuse du sol.

¹¹⁵ MINISTÈRE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11.

¹¹⁶ Six critères ont été retenus par ADESA dont l'importance variera en fonction des paysages rencontrés: la profondeur de champs ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. Chaque critère est décrit de manière précise dans une note introductive de la méthode utilisée.

Nous souhaitons créer ou améliorer des espaces de rencontres adaptés et conviviaux dans chaque pôle de vie de notre entité, sur fonds propres, au moyen de subsides, Ureba ou autres, via le futur Plan Communal de Développement Rural, via des projets développés en synergie avec le CPAS comme les espaces « aînés »,

Synthèse

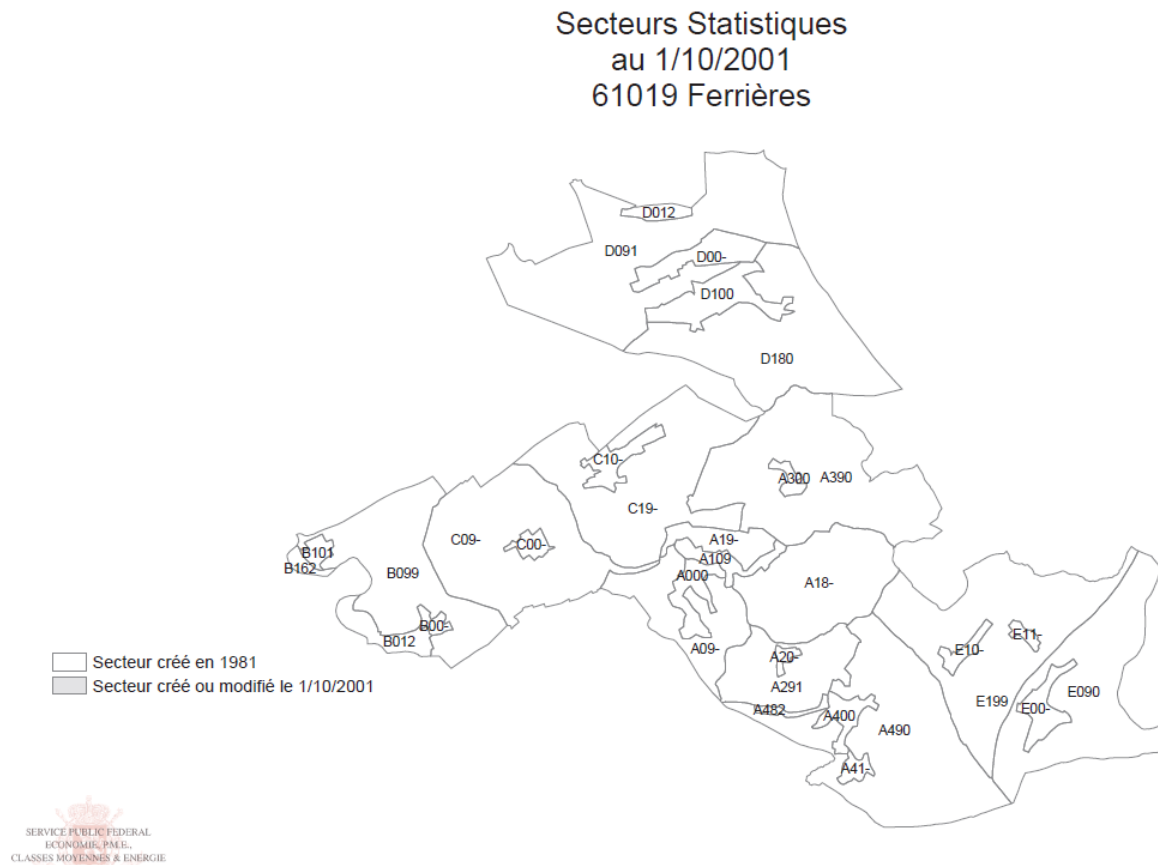
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux atouts patrimoniaux (châteaux, fermes et bâtisses), témoins du passé de la région • Magnifiques paysages dans une commune vallonnée • Existence d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité • De nombreux éléments du petit patrimoine répertoriés (croix, abreuvoirs...) • Des associations comme Qualité-Village-Ferrières, Xhorisons, asbl Sy-My-Logne-Vieuxville • Présence de zones à bâtir • Analyse paysagère du PCDN 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un Schéma de Structure Communal • Développement pas toujours harmonieux du bâti et constructions pas toujours en adéquation avec le paysage • Phénomènes karstiques ne permettant pas la valorisation de certaines parcelles

FERRIERES, Commune née de la fusion de 1977 de 3 anciennes Communes, comporte de nombreux villages et hameaux assez typiques qui comprennent de nombreux bâtiments remarquables parfois protégés (fermes, châteaux, églises...). De nombreuses croix et autres éléments du petit patrimoine sont également disséminés sur ce vaste territoire vallonné aux multiples points de vue. Une analyse paysagère a été réalisée dans le cadre du PCDN.

5. Population- Démographie – Structure familiale

5.1. Situation actuelle

Au 1^{er} janvier 2014, FERRIERES comptait 4.811 habitants. La carte reprise ci-dessous situe les secteurs statistiques déterminés par l'Institut National de Statistique (INS).



En fonction des données transmises par l'INS, il est possible de comparer la population par secteur statistique et également par ancienne commune. Le tableau suivant reprend donc les informations pour le 1^{er} janvier 2010. Parfois le nom donné au secteur par l'INS ne correspond pas toujours à l'orthographe communément usitée sur le territoire.

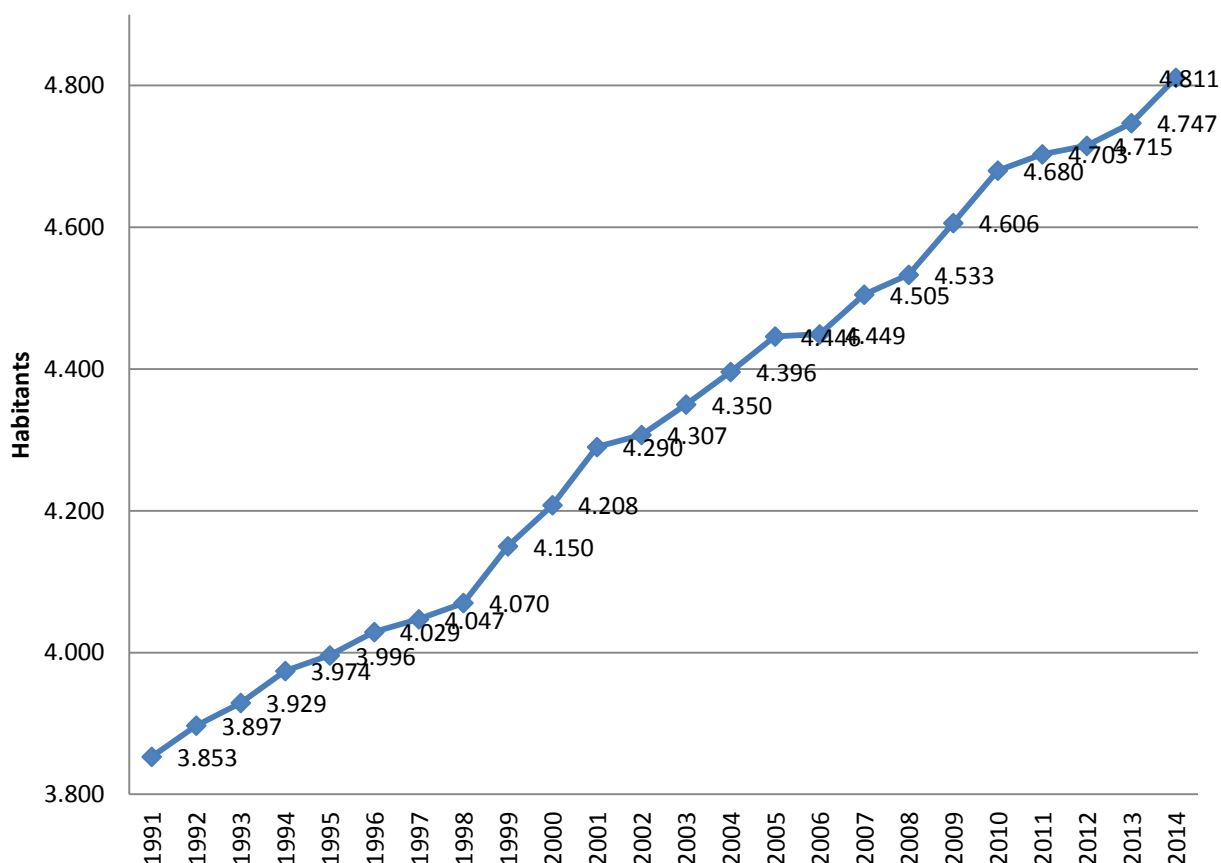
CODE INS	COMMUNE ANCIENNE COMMUNE (OU PARTIE DE) SECTEUR STATISTIQUE	POP. MASCULINE	POP. FEMININE	TOTAL	% POP. PAR ZONE
	FERRIERES	2.247	2.340	4.680	100
A	Ferrières	737	753	1.518	32,44
A000	FERRIERES-CENTRE	191	209	408	8,72
A09-	LA HEID – CHAUDE	14	28	63	1,35
A109	MALACORD	127	127	249	5,32
A18-	HOUPET - LANTROULE – FAGNOUL	23	24	53	1,13
A19-	MON NOKART	31	29	59	1,26
A20-	TROU DE FERRIERES-CENTRE	25	29	50	1,07
A291	TROU DE FERRIERES-HAB. DISP.	0	9	19	0,41
A300	LA ROUGE-MINIERE	58	62	122	2,61
A390	FEROT-GRIMONSTER-BERNARDFAGNE	64	46	100	2,14
A400	BURNONTIGE	131	81	169	3,61
A41-	JEHONHEID	24	41	82	1,75
A482	MON LEGRAND-PIHEROTTE	23	21	39	0,83
A490	WESOMONT-CHERHALLES	26	47	105	2,24
B	Vieuxville	167	167	336	7,18
B00-	VIEUXVILLE-CENTRE	57	22	49	1,05
B012	LOGNE	13	44	87	1,86
B099	VIEUXVILLE – CHAMPS	9	18	37	0,79
B101	SY STATION-CENTRE	62	54	104	2,22
B162	SY – RIVAGE	26	29	59	1,26
C	My	243	253	500	10,68
C00-	MY-CENTRE	112	79	148	3,16
C09-	MY - HABITATIONS DISPERSEES	8	9	24	0,51
C10-	VILLE-CENTRE	104	142	282	6,03
C19-	VILLE - HABITATIONS DISPERSEES	19	23	46	0,98
D	Xhoris	753	757	1.558	33,29
D00-	XHORIS-CENTRE	293	291	614	13,12
D012	PIERREUX	123	126	249	5,32
D091	XHORIS-HABITATIONS DISPERSEES	75	85	176	3,76
D100	LES BATIS	256	244	500	10,68
D180	BOIS DE XHORIS	6	11	19	0,41
E	Werbomont	326	410	768	16,41
E00-	WERBOMONT-CENTRE	172	200	369	7,88
E090	RENIERE	39	61	123	2,63
E10-	GRAND TRIXHE-CENTRE	51	70	126	2,69
E11-	BOSSON-CENTRE	22	21	39	0,83
E199	GRAND TRIXHE-HABITATIONS DISP.	42	58	111	2,37

Ces données démontrent que l'ancienne commune la plus peuplée est Xhoris ; elle rassemble près de 33,29 % des habitants, mais est talonnée par Ferrières. En ce qui concerne la densité de population, celle-ci est également plus forte pour Xhoris avec 124,72 hab./km² alors que Ferrières est à 75,40 hab./km².

5.2. Evolution démographique

En 1981, FERRIERES comptait 3.207 habitants pour atteindre 3.853 âmes (croissance d'un peu plus de 20%) en 1991 et 4.811 habitants en 2014.

Evolution de la population de la Commune de Ferrières



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, une croissance régulière est observée avec une augmentation plus marquée entre 1998 et 2001. L'analyse du **solde naturel**, correspondant à la différence entre les naissances et les décès, indique que l'évolution naturelle de la population n'est pas le facteur principal expliquant cette croissance. En revanche, il est manifeste que le **solde migratoire**, se définissant comme la différence entre l'immigration (338 en 2013) et l'émigration (279 en 2013) de population vis-à-vis du territoire, reste l'élément influençant le plus la démographie. A l'avenir, si l'on s'en tient aux données obtenues en effectuant une régression linéaire simple à partir des données, entre 1991 et 2014¹¹⁷, la population pourrait atteindre 5.064 habitants en 2020 et 5.277 en 2025.

¹¹⁷ L'équation de la droite est $y=42,573x-80933$ (coefficient de détermination $R^2=0.9941$)

Evolution de la population entre 1981 et 2014			
	1981	2014	%
FERRIERES	3.207	4.811	50,0
Durbuy	7.729	11.282	46,0
Aywaille	8.194	11.914	45,4
Stoumont	2.393	3.109	29,9
Manhay	2.546	3.293	29,3
Hamoir	3.110	3.897	25,3
Comblain-au-Pont	4.960	5.303	6,9

Comparativement aux communes voisines, FERRIERES présente une attractivité forte puisque l'on remarque que l'entité connaît la plus grande croissance démographique de la microrégion.

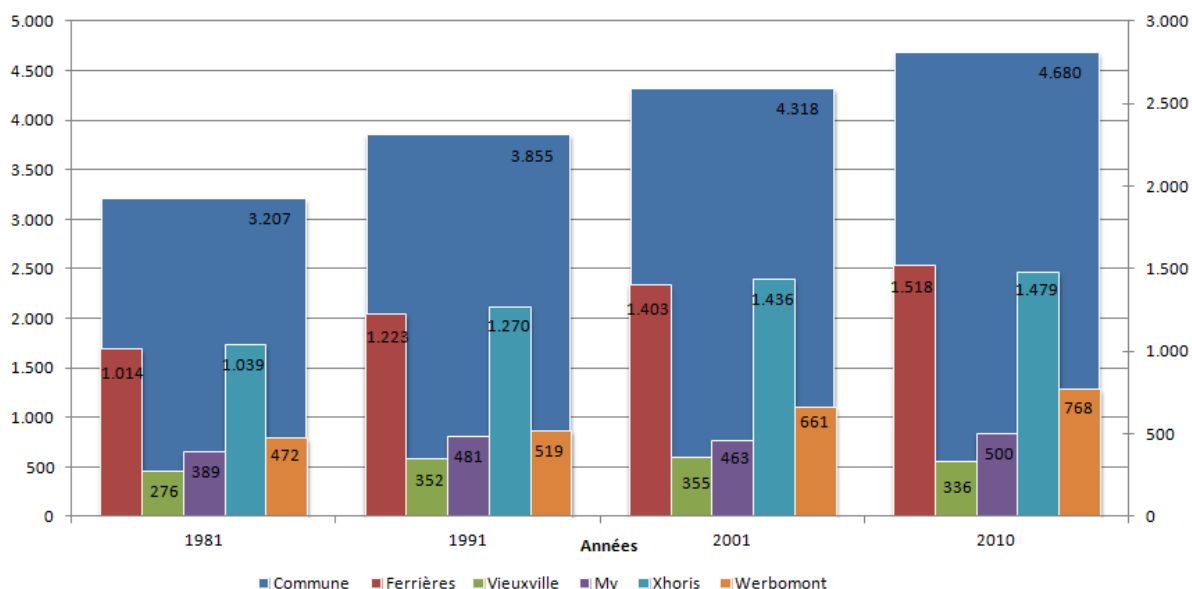
La proximité de l'autoroute E25 et des routes régionales permettant d'accéder rapidement à des pôles d'emplois plus importants que FERRIERES est un facteur qui a probablement influencé l'évolution démographique de la commune. Le développement des infrastructures routières et la généralisation de l'utilisation de l'automobile ont donc contribué à cette tendance. Le chapitre 9 de la présente analyse¹¹⁸ montre bien que le réseau routier est particulièrement développé.

Bien que la rapidité de la croissance constatée constitue une caractéristique représentant une richesse, elle représente également un défi pour préserver et/ou valoriser le caractère identitaire de la commune. En effet, les conséquences naturelles d'un tel accroissement démographique se manifestent au travers d'une augmentation des besoins en matière de logement, mais aussi en termes d'aménagement du territoire, d'impact environnemental... Par ailleurs, en fonction de l'évolution démographique, il est également nécessaire d'adapter les services offerts aux citoyens.

5.3. Evolution de la population par village

Dans l'optique d'affiner l'analyse, il est intéressant d'étudier l'évolution démographique sur le territoire en fonction des anciennes communes.¹¹⁹

Evolution de la population pour FERRIERES et par ancienne commune



¹¹⁸ Cf. p. 128

¹¹⁹ Données INS. Les personnes répertoriées comme « non localisables » sont reprises uniquement au niveau du total de la Commune.

	% (1991-1981)	% (2001-1991)	% (2010-2001)	% (2010-1981)
Ferrières	20,61	14,72	8,20	49,70
Vieuxville	27,54	0,85	-5,35	21,74
My	23,65	-3,74	7,99	28,53
Xhoris	22,23	13,07	2,99	42,35
Werbomont	9,96	27,36	16,19	62,71
Commune	20,21	12,01	8,38	45,93

Les villages de prédilection des nouveaux habitants ont changé au cours du temps. Depuis 1991, *Werbomont* est le village qui a subi la pression démographique la plus importante. La proximité de l'autoroute représente vraisemblablement un atout aux yeux des habitants qui s'y installent en raison des facilités concernant la mobilité pour leurs activités professionnelles et de loisirs. Concernant Vieuxville et My, une attractivité s'est manifestée plus spécifiquement entre 1981 et 1991 pour diminuer, voire régresser dès 1991. Les villages de Ferrières et de Xhoris ont connu quant à eux une croissance démographique similaire entre 1991 et 2001, Ferrières étant devenue néanmoins plus attractive à partir de 2010.

5.4. Structure d'âge de la population

5.4.1. Age moyen et classification selon les grands groupes d'âge

De manière générale, les ferrusiens sont en moyenne légèrement plus âgés que les wallons.

Age moyen en 2013 (dernières données disponibles)	
Manhay	40,5
Aywaille	40,5
FERRIERES	41,3
Stoumont	41,5
Comblain-au-Pont	41,5
Hamoir	41,6
Durbuy	42,2
Wallonie	40,7

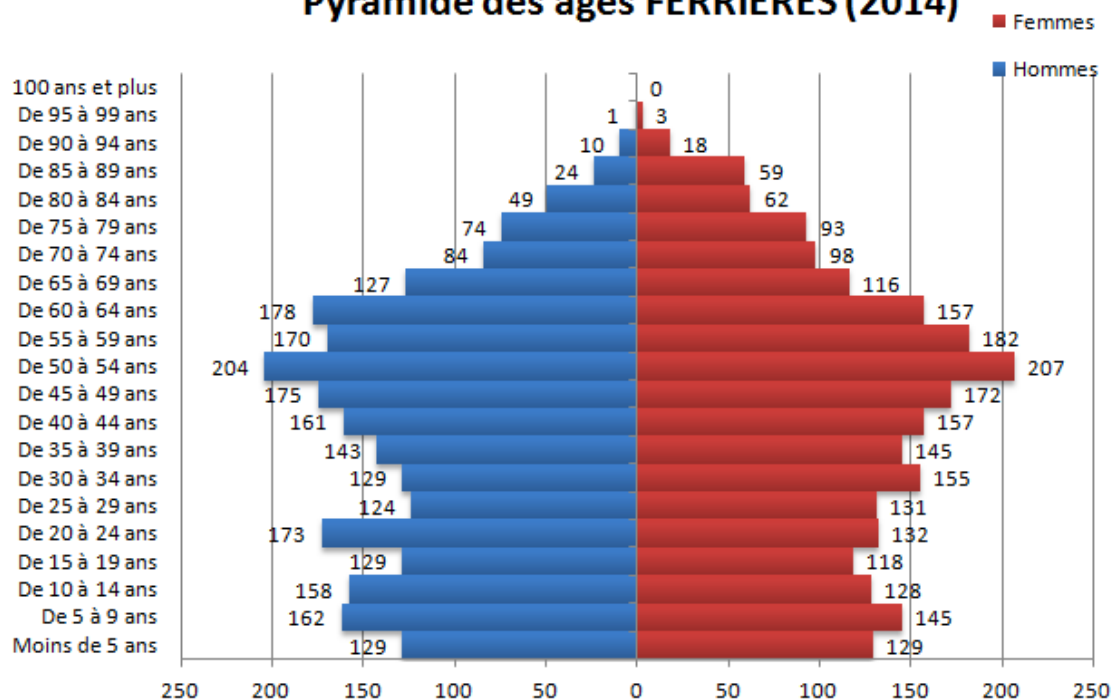
Exprimées en % de la population en 2013			
	FERRIERES	Microrégion	Région wallonne
Moins de 18 ans	20,931	20,915	21,207
De 18 à 64 ans	62,097	61,727	61,842
Plus de 65 ans	16,972	17,357	16,951

	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +
Ferrières	21,41	62,91	14,88
Vieuxville	16,67	62,80	20,54
My	23,20	61,40	15,40
Xhoris	21,50	63,93	14,57
Werbomont	23,96	59,64	14,57
Commune	21,71	62,54	15,75

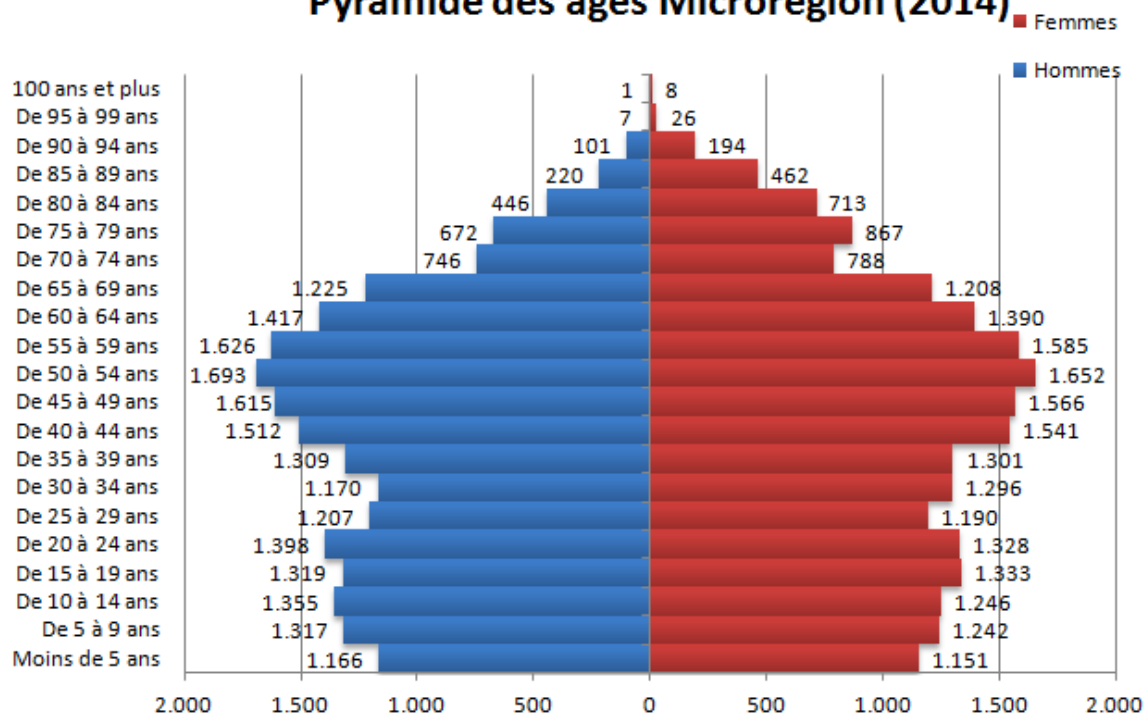
Le tableau ci-contre, exprimé en pourcentage par ancienne commune, montre que Vieuxville présentait en 2010 un pourcentage plus important de seniors. Les villages de Werbomont et de My sont quant à eux mieux lotis au regard de la proportion de jeunes. Ces données doivent être corrélées avec l'évolution démographique générale des anciennes communes. En effet, pour rappel, Werbomont est le village qui présente la croissance démographique la plus importante de l'entité avec de nombreuses nouvelles constructions, principalement bâties par de jeunes couples. Au contraire, l'attractivité de Vieuxville est non seulement moindre mais le village est aussi marqué par une évolution démographique négative.

5.4.2. Pyramides des âges

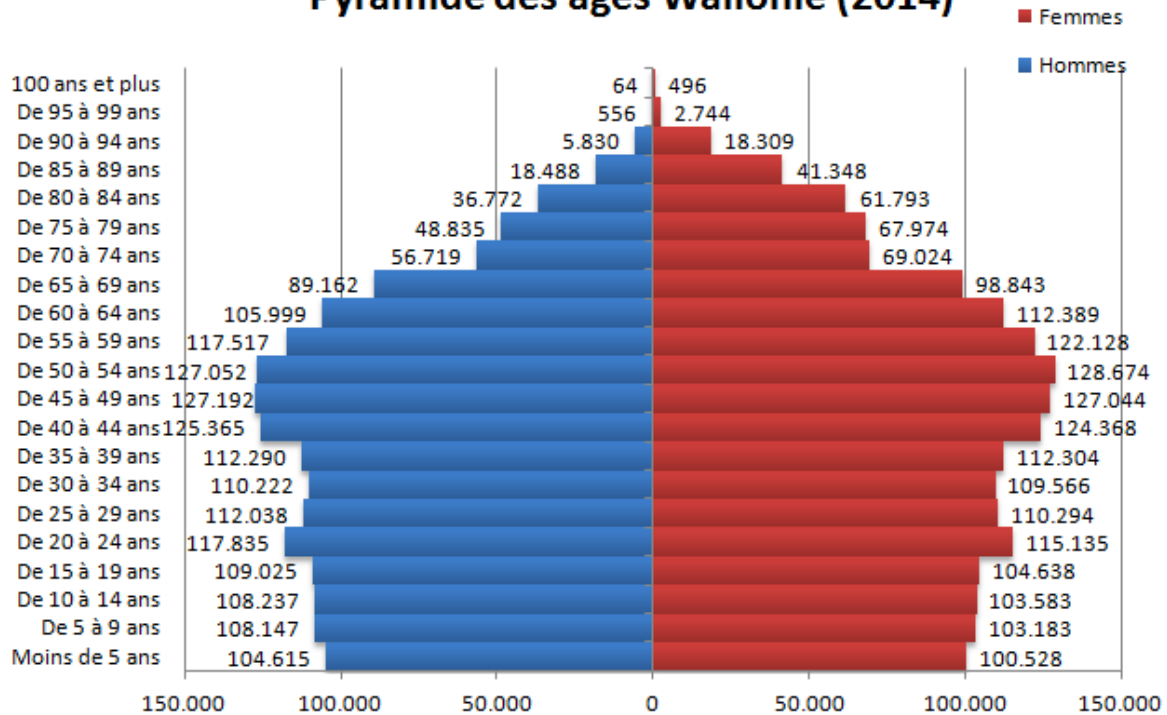
Pyramide des âges FERRIERES (2014)



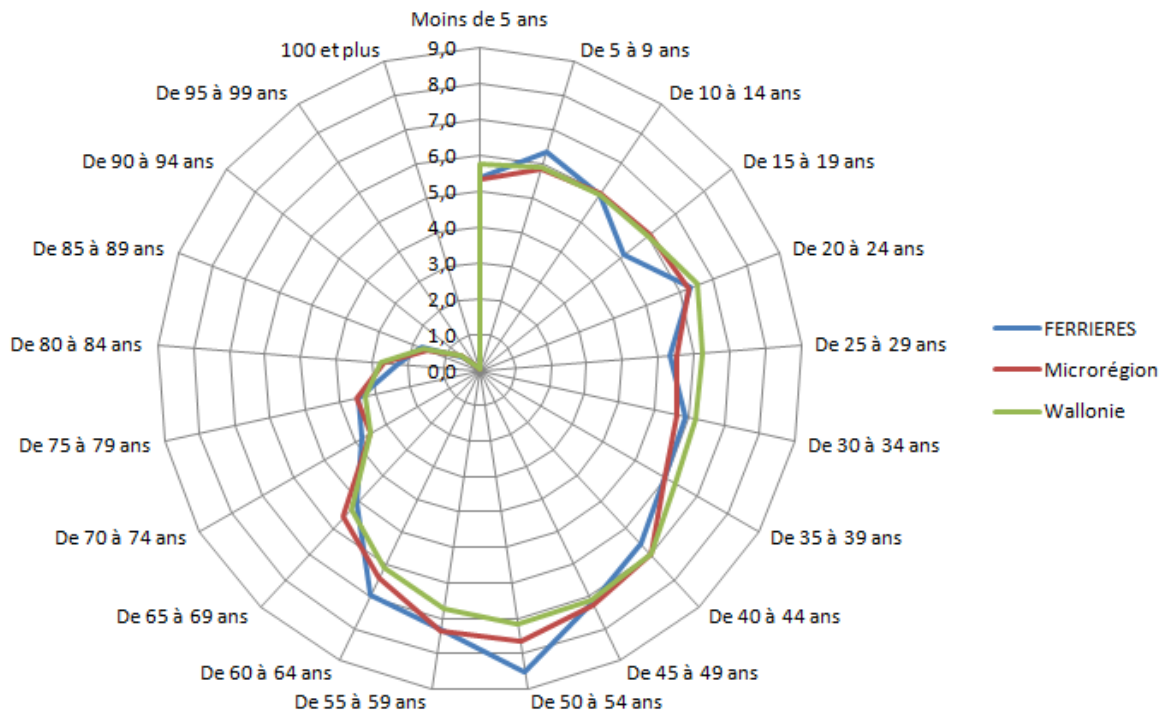
Pyramide des âges Microrégion (2014)



Pyramide des âges Wallonie (2014)



Le graphique ci-dessous en forme de radar permet de bénéficier d'une vue synthétique provenant de la superposition des pyramides des âges présentées plus haut. Plus concrètement, il exprime les pourcentages de population selon les différentes classes d'âges et démontre, par rapport aux deux autres zones géographiques, une surreprésentation des tranches d'âges de 5 à 9 ans et de 50 à 54 ans. Les 15 à 19 ans sont quant à eux sous-représentés.



5.4.3. Coefficient de dépendance

Coefficient de dépendance (2014)	
FERRIERES	0,6618
Microrégion	0,6905
Wallonie	0,6890

Le coefficient de dépendance mesure le poids des moins de 20 ans et des plus de 65 ans pour la classe d'âge entre 20 et 65 ans. En d'autres termes, il représente donc la charge sociale pesant sur les actifs. Au plus faible est le rapport, au plus mince est cette charge. Bien que la population ferrusienne soit vieillissante, ce point est plus favorable à FERRIERES par rapport aux deux autres découpages géographiques.

5.5. Population allochtone

Les dernières données mises à disposition par l'INS concernant l'analyse démographique par nationalités permettent de constater qu'en 2008, le pourcentage de personnes d'origine étrangère ne représentait que 2,72 % des Ferrusiens ce qui est relativement faible au regard des plus de 10 % en Wallonie. A FERRIERES, les Hollandais sont majoritaires suivis par les Français et les Italiens. Les autres nationalités sont quant à elles très peu représentées.

Pays d'origine	Nbr.
Pays-Bas	55
France	21
Italie	12
Portugal	8
Pologne	3
Espagne	3
Grande-Bretagne	2
Russie	1
Allemagne	1
Congo	1
Estonie	1
Irlande	2
Luxembourg	1
Serbie-Monténégro	1
Maroc	2
Suisse	1
Guatemala	1
Indonésie	2
Burkina-faso	1
Myanmar	1
TOTAL	120

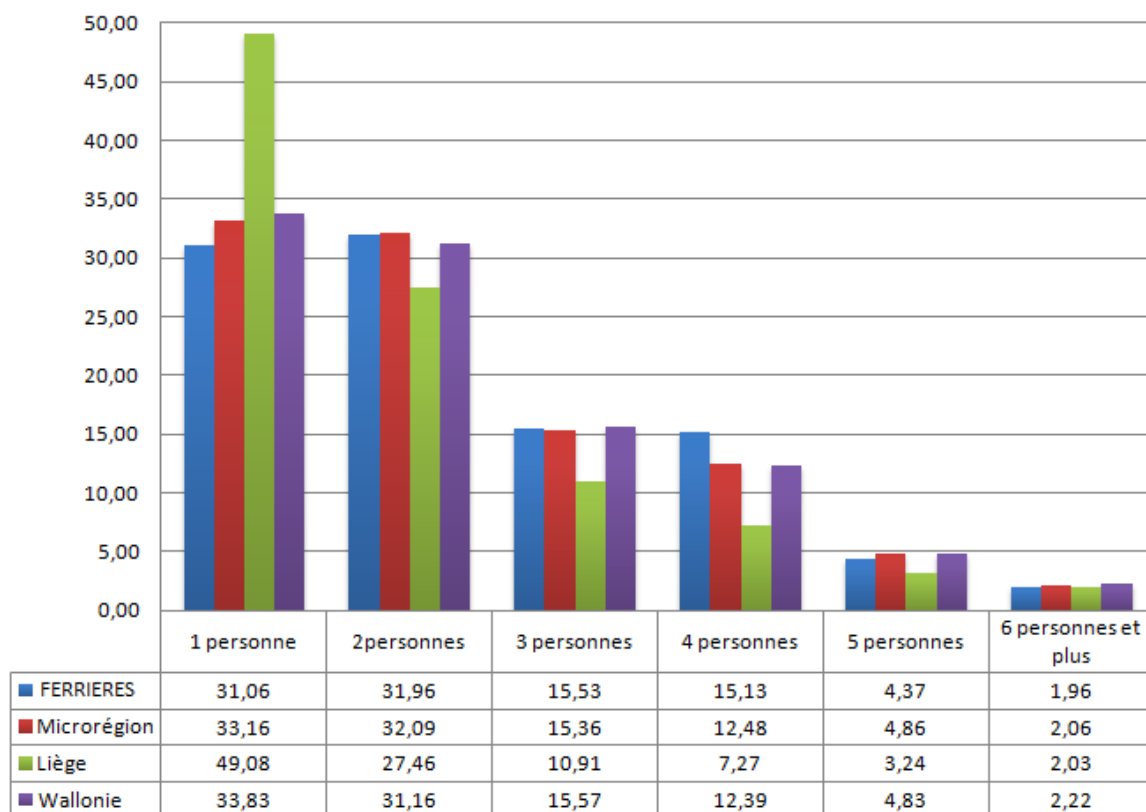
Afin de compléter l'information, le graphique ci-dessous montre l'existence de quelques naturalisations.

Belges nés en Belgique	93,18%
Belges nés à l'étranger	1,32%
Etrangers nés en Belgique	0,53%
Etrangers nés à l'étranger	2,12%
Naturalisés nés en Belgique	1,41%
Naturalisés nés à l'étranger	1,43%

Une lente croissance du nombre d'étrangers est constatée puisqu'en 2001 on en comptait 95. Cependant entre 2008 et 2014 (détail par nationalité non disponible), la croissance n'est que de 3 unités (123 étrangers en 2014).

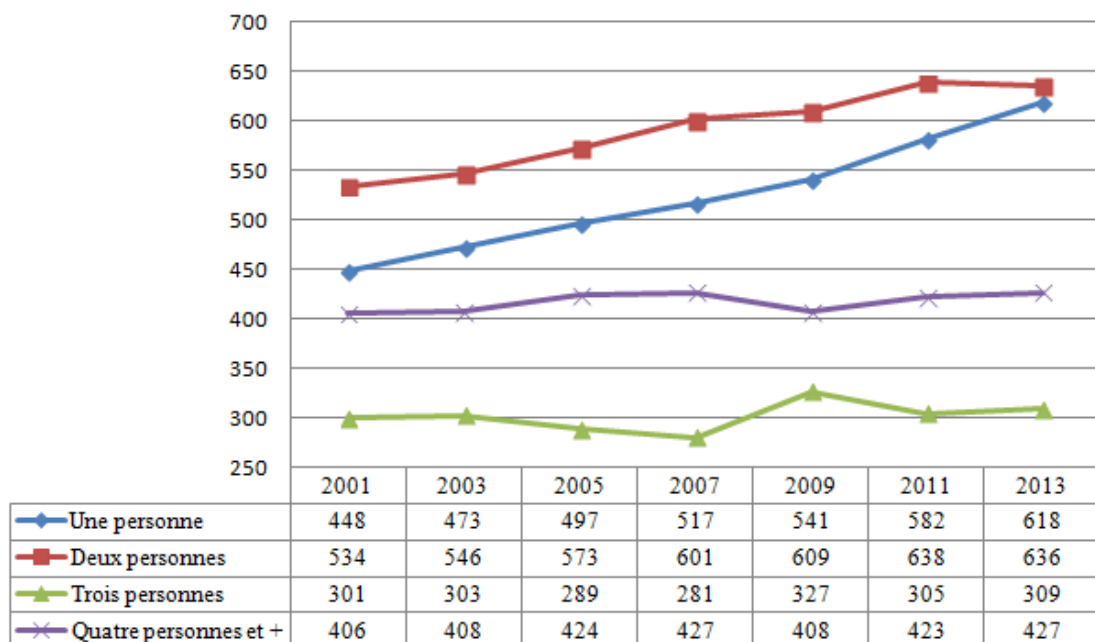
5.6. Ménages, état-civil

Face à une évolution sociologique des ménages en Wallonie, il est intéressant de constater, grâce au graphique ci-dessous¹²⁰, que vivre dans une commune rurale protège dans une certaine mesure de la solitude. En effet, si un peu plus de 31% des ménages de FERRIERES sont composés d'une seule personne, ce chiffre grimpe à plus de 49% pour une ville comme Liège. Force est de constater que pour l'entité, le nombre de personnes par ménage semble plus important que dans la Microrégion mais aussi par rapport à la Wallonie.

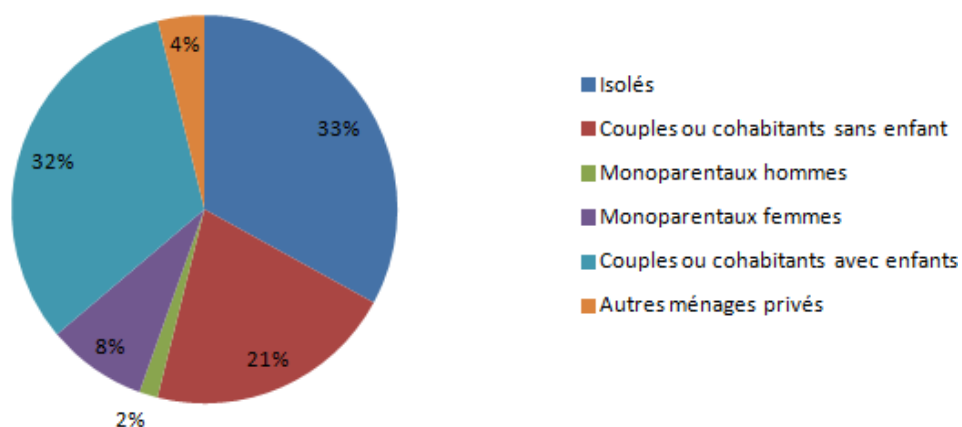


Afin d'affiner le cliché, le prochain graphique illustre l'évolution au cours du temps du nombre de personnes par ménage. Il apparaît qu'avec le temps les ménages deviennent de plus en plus petits avec une croissance de plus en plus marquée de personnes vivant seules. Ceci est également à corréliser avec le vieillissement de la population et avec les changements sociétaux qui s'observent également dans d'autres zones géographiques.

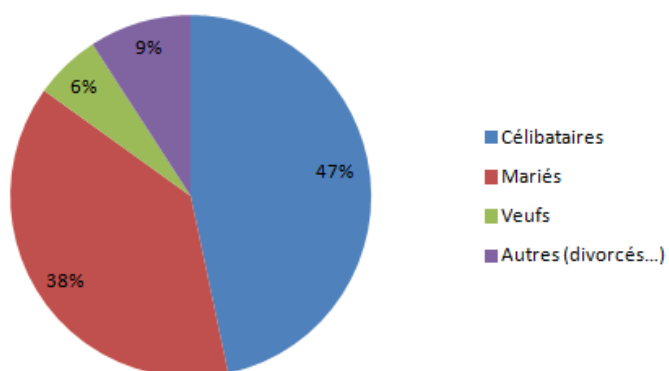
¹²⁰ Le graphique ci-dessus compare en pourcentage le nombre de personnes par ménage pour différentes zones géographiques en 2013. En plus de la Microrégion, la ville de Liège a été également étudiée, car des différences fondamentales sont constatées entre les milieux ruraux et urbains.



Concernant la composition des cellules familiales vivant sous le même toit en 2013 sur l'entité, elle se répartit comme suit :



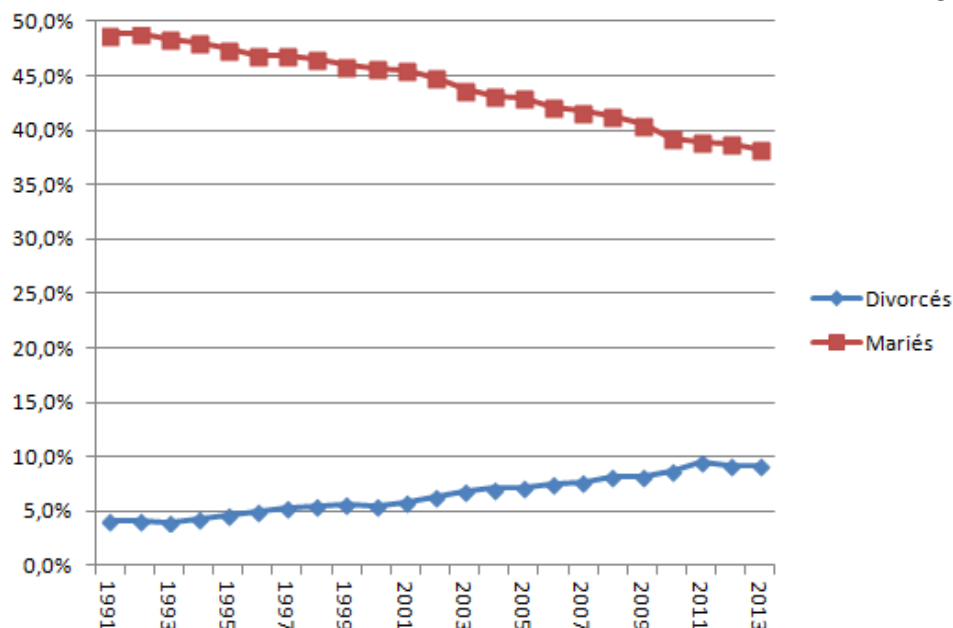
La rubrique « autres ménages privés » (29 hommes et 6 femmes) est constituée de personnes vivant en commun dans des communautés religieuses ou dans des maisons de retraite. Les cellules familiales où il n'y a pas d'enfant représentent au bas mot 54% et les familles monoparentales représentent 10% des cellules familiales avec une proportion plus grande de femmes.



L'état civil des Ferrusiens constitue également une pièce du puzzle permettant de disposer d'un cliché sociologique.

Si les célibataires représentent le pourcentage le plus élevé, il est nécessaire de relativiser ce chiffre. En effet, de nombreux jeunes sont dans cette catégorie puisqu'ils ne sont pas nécessairement dans une tranche d'âge qui leur permette de se marier.

Enfin, le graphique ci-dessous reprend la proportion de mariés et de divorcés à FERRIERES. Ceci est corrélé avec la croissance du nombre de divorces et avec une baisse du nombre de mariages.



Synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Structure des ménages protégeant plus de l'isolement que dans les grandes villes • Croissance démographique relativement forte par effet de migration 	<ul style="list-style-type: none"> • Pyramide des âges déséquilibrée • Structure familiale comptant de plus en plus d'isolés • Vieillesse de la population

FERRIERES est une commune en croissance démographique forte puisqu'entre 1981 et 2013 le nombre de Ferrusiens a crû de plus de 40 %. Cette hausse est principalement provoquée par un solde migratoire important. Bien qu'Xhoris soit l'ancienne commune qui compte le plus d'habitants, la croissance démographique s'est manifestée particulièrement à Werbomont où la population a doublé en l'espace de 20 ans. La présence de la sortie de l'autoroute E25 est un des facteurs pouvant expliquer l'attrait de ce village. La présence d'allochtones est minime avec une majorité de Hollandais.

La pyramide des âges est déséquilibrée et les différents coefficients calculés dans ce chapitre mettent en évidence le vieillissement de la population. Tous les villages ne sont pas logés à la même enseigne: My est l'ancienne commune présentant un pourcentage de moins de 18 ans plus important que les autres tandis que Vieuxville compte le pourcentage le plus élevé de personnes de plus de 65 ans.

Si le pourcentage de personnes vivant seules est moins important que dans les villes, une tendance à des ménages de plus en plus petits s'accroît comme dans l'ensemble de la Région wallonne. Ce dernier point est à la fois à corréliser avec le nombre de divorces, mais aussi avec le vieillissement de la population.

6. LOGEMENT

6.1. Parc de logements

Ce tableau, composé avec des données de l'INS, illustre l'offre totale de logements en date du 1^{er} janvier 2013 à FERRIERES et dans les communes avoisinantes. La proportion entre la quantité de logements et le nombre d'habitants a également été calculée.

	Logements (2013)	Population (2013)	Pop./logements
Aywaille	5.487	11.825	2,16
Comblain-au-Pont	2.408	5.300	2,20
Durbuy	7.623	11.238	1,47
FERRIERES	2.227	4.749	2,13
Hamoir	1.818	3.839	2,11
Manhay	1.906	3.277	1,72
Stoumont	1.815	3.124	1,72
Microrégion	23.284	43.552	1,86
Wallonie	1.633.181	3.563.060	2,18

En raison de la présence de secondes résidences, les villes les plus touristiques ont généralement un taux bien inférieur à deux. A cet égard, les exemples de Durbuy et de Stoumont sont frappants avec un taux respectif de 1,47 et de 1,72.

FERRIERES présente un taux de 2,16 et compte en 2013, selon les informations communales, 237 résidences secondaires.

Par ailleurs, en corrélation avec l'évolution sociologique des ménages, la croissance du nombre de logements est plus rapide que l'accroissement démographique pour la grande majorité des communes présentées. En effet, le changement du mode de vie est une hypothèse pouvant expliquer ce décalage avec l'évolution démographique du nombre d'habitants. Si l'on se réfère au point traitant de la structure familiale et des ménages¹²¹, le nombre de personnes qui vivent dans un même logement diminue (plus de personnes vivant seules notamment en fonction de l'augmentation du nombre de divorces et du vieillissement de la population). Cependant, en ce qui concerne FERRIERES, le décalage entre la croissance du nombre de logements et l'évolution démographique est relativement faible en comparaison avec Manhay, Comblain-au-Pont, Stoumont ou la Wallonie.

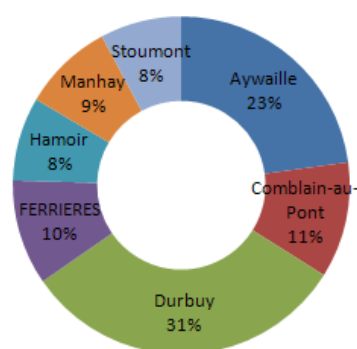
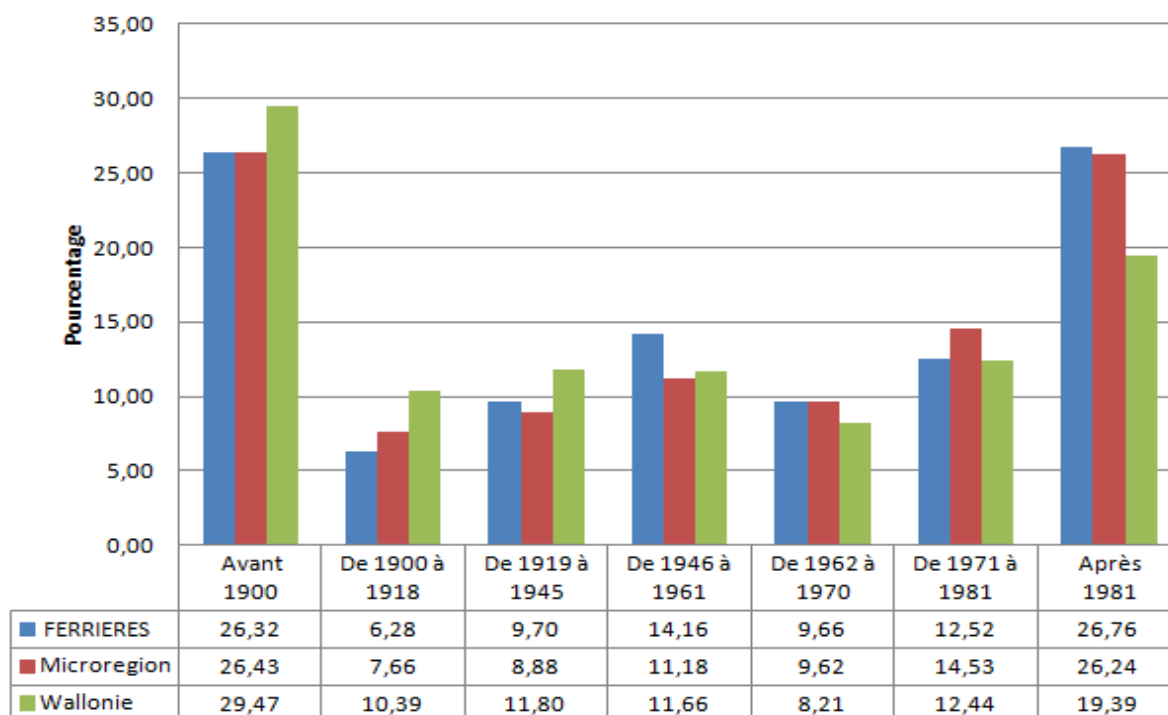
	Logements 2001	Pop/logements 2001	Evolution en % du nbr. de logements 2001-2013	Evolution en % nbr. d'habitants 2001-2013	Différence de croissance entre logement et démographie
Aywaille	4.589	2,22	19,57	16,09	3,48
Comblain-au-Pont	2.241	2,30	7,45	2,73	4,72
Durbuy	6.647	1,50	14,68	12,45	2,24
FERRIERES	1.954	2,20	13,97	10,70	3,27
Hamoir	1.621	2,19	12,15	8,02	4,13
Manhay	1.549	1,89	23,05	11,69	11,36
Stoumont	1.647	1,79	10,20	5,93	4,27
Microrégion	20.248	1,93	14,99	10,97	4,02
Wallonie	1.466.218	2,28	11,39	6,47	4,91

¹²¹ Cf. point 5.6 page 86.

6.2. Ancienneté des bâtiments

FERRIERES comprend un grand pourcentage de bâtiments construits avant 1962 (56,46%). Cette situation est une caractéristique se marquant dans l'ensemble de la Wallonie. Le pourcentage de bâtiments construits entre 1946 et 1961 sur l'entité se démarque par rapport aux autres zones géographiques. Cependant, il est nécessaire de ne pas confondre ancienneté et vétusté, car d'anciennes bâtisses ont été entretenues, voire restaurées. Bien entendu, certains logements sont dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un élément négatif où des actions s'avèrent parfois nécessaires. L'isolation parfois défailante des anciens logements les rend assez énergivores. Par ailleurs, tout comme dans l'ensemble de la Microrégion, on trouve à FERRIERES une forte proportion de bâtiments construits après 1981 ce qui confirme bien l'attrait de la commune pour les candidats bâtisseurs. Il en résulte donc qu'au sein même de l'entité de FERRIERES, des disparités apparaissent et si, comme le montre l'analyse du bâti, les centres des villages et hameaux présentent souvent un bâti plus ancien, les lotissements se sont multipliés et donc certaines zones sont entièrement constituées de maisons construites après 1981.

Le graphique, reprenant les années de construction des bâtiments, est ramené en pourcentage afin de mieux analyser la situation au 1^{er} janvier 2013.



Le poids statistique des communes en 2013 par rapport au nombre de bâtiments au sein de la Microrégion est différent; la pondération en pourcentage en fonction du nombre de bâtiments est illustrée par le graphique ci-contre. L'influence de Durbuy et Aywaille est particulièrement importante sur la Microrégion. La forte croissance démographique de ces communes a provoqué une hausse substantielle des nouvelles constructions. Par contre, Stoumont, où 36% des bâtiments datent d'avant 1900, influe nettement moins la Microrégion. Ce regroupement, lorsqu'il est analysé de plus près, montre donc de fortes variances internes.

6.3. Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments

Le tableau ci-dessous rassemble les données des permis de bâtir octroyés de 1996 à 2013 à FERRIERES. Bien que ce chapitre soit consacré spécifiquement à l'aspect résidentiel, il est intéressant de se pencher aussi sur les bâtiments non affectés à du logement. Cela nous permet de nous rendre compte, comme les chapitres précédents le laissaient présager, que la part la plus importante des permis de bâtir octroyés est consacrée au logement. Un focus porté sur le taux de rénovation des bâtiments résidentiels au sein des différentes communes de la Microrégion permet de constater que les nouvelles constructions comptent environ pour 50% par rapport aux rénovations de bâtiments existants, entre 1996 et 2013.

	RESIDENTIEL		NON RESIDENTIEL	
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS	RENOVATIONS	NOUVELLES CONSTRUCTIONS	RENOVATIONS
	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments
1996	13	23	10	6
1997	36	24	3	3
1998	23	26	5	3
1999	28	13	9	2
2000	20	22	7	3
2001	20	14	4	3
2002	21	20	4	1
2003	28	27	4	3
2004	29	29	3	5
2005	18	23	1	2
2006	24	26	7	5
2007	17	21	1	3
2008	18	27	1	3
2009	15	19	1	3
2010	10	22	2	2
2011	15	22	1	1
2012	22	20	1	3
2013	20	36	3	3
TOTAL	377	414	67	54

	% de rénovations entre 1996-2013
Aywaille	47,05
Comblain-au-Pont	64,45
Durbuy	40,82
FERRIERES	51,32
Hamoir	52,13
Manhay	42,51
Stoumont	53,06
Microrégion	47,67
Wallonie	50,36

Certaines disparités transparaissent au sein des communes de la Microrégion. FERRIERES présente un taux relativement élevé de rénovations, mais inférieur à ce qui se pratique à Comblain-au-Pont, à Stoumont et Hamoir. Ceci est évidemment corrélé avec l'ancienneté du bâti qui est encore plus marqué à Comblain-au-Pont puisque plus de 31% des bâtiments datent d'avant 1900.

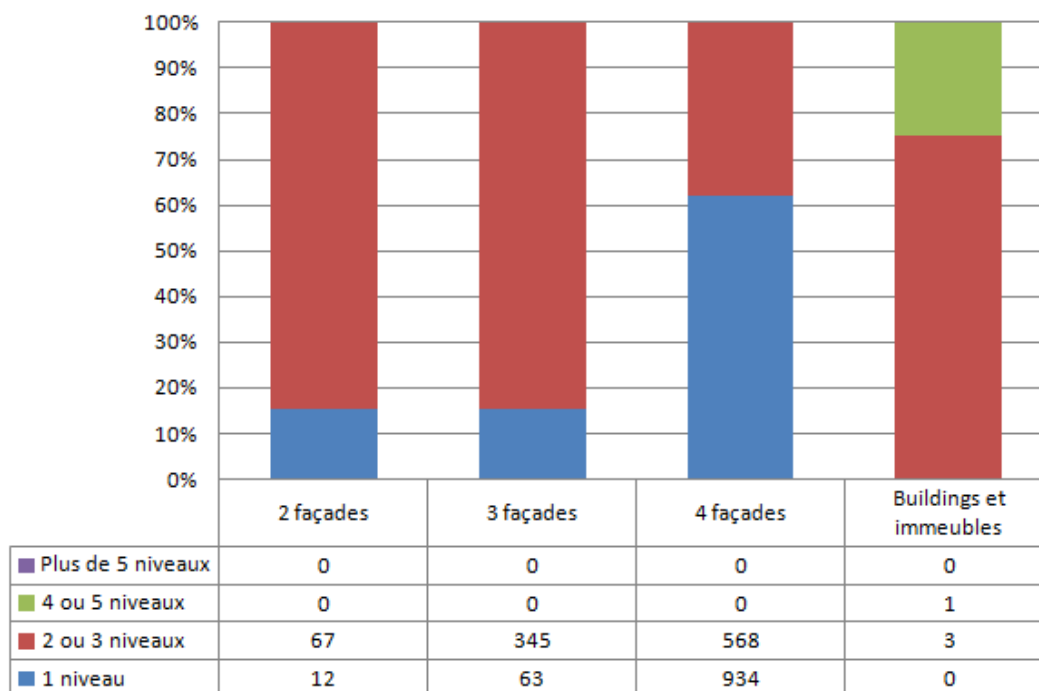
6.4. Caractéristique des logements

6.4.1. Types de logements¹²²

Comme le montre le graphique ci-dessous donnant en % le type de logements pour 2013, FERRIERES présente une majorité d'habitations 4 façades, ce qui est en adéquation avec la Microrégion mais en opposition avec la Wallonie. De même, pour FERRIERES, l'existence de buildings et immeubles à appartements est assez anecdotique.

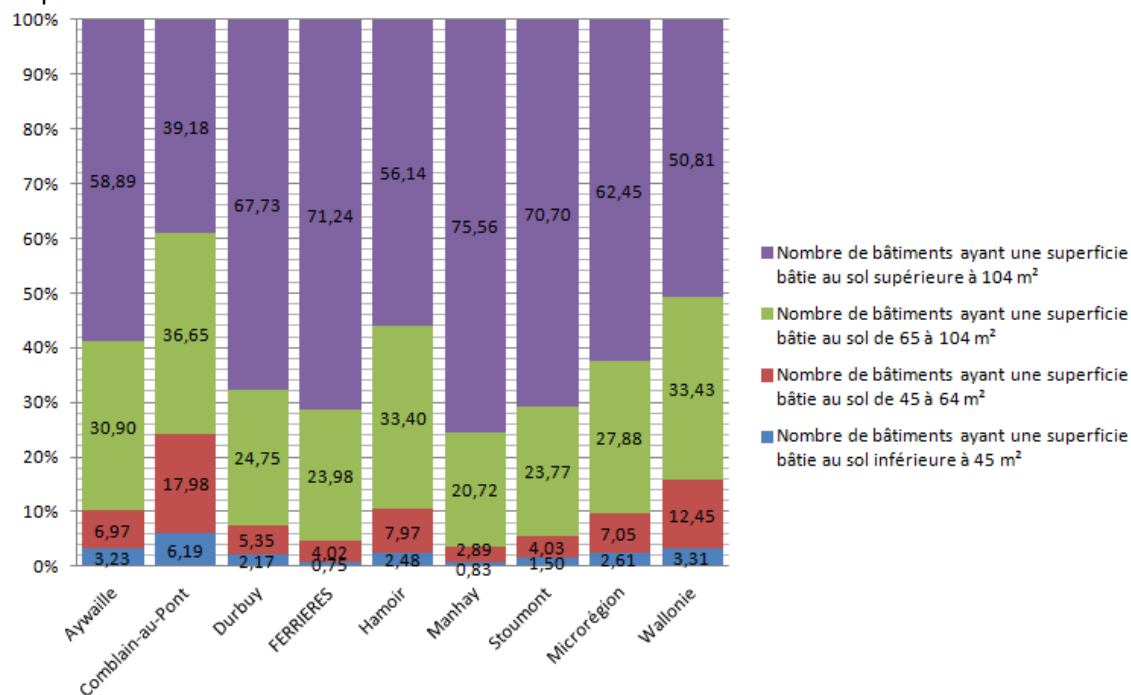


Afin de bénéficier d'une image synthétique, il est possible de croiser les données pour obtenir le graphique ci-dessous.



¹²² Pour plus de détails, le lecteur est invité à se référer à l'analyse de la structure du bâti étudié dans le chapitre 4.

En outre, l'influence du bâti sur l'aménagement du territoire peut également être appréhendée grâce à l'évaluation de l'emprise au sol des bâtiments pour les différentes zones géographiques étudiées. Ceci semble effectivement confirmer une surface bâtie par bâtiment en moyenne supérieure à d'autres communes de la microrégion. FERRIERES, tout comme Manhay, compte peu d'habitations de moins de 45 m². Les habitations d'une superficie de plus de 104 m² sont plus présentes que dans d'autres zones géographiques; seule Manhay dépasse FERRIERES par rapport à ce point.



Ces données doivent bien entendu être nuancées car en fonction des zones dans lesquelles on se situe sur la commune, le profil est différent. Cette information est complétée par le tableau ci-dessous qui donne la surface moyenne résidentielle par habitant en 2003 et 2013 - terrain résidentiel compris - c'est-à-dire les parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux... Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties. La superficie de ces terrains rapportée au nombre d'habitants donne la superficie résidentielle par habitant, soit le nombre de mètres carrés qui, en moyenne, est occupé par habitant pour la fonction résidentielle.¹²³

	2003	2013	Croissance en %
Aywaille	339,6	370,3	9,04
Comblain-au-Pont	236,4	260,3	10,11
Durbuy	561,3	606,3	8,02
FERRIERES	523,5	562,4	7,43
Hamoir	348	366,8	5,40
Manhay	487,1	588	20,71
Stoumont	475,1	546,9	15,11
Wallonie	278,4	292,6	5,10

L'analyse de ces données montre que l'emprise moyenne par habitant est relativement grande par rapport à la moyenne wallonne mais aussi par rapport à d'autres communes de la microrégion. Bien entendu, les grandes villes wallonnes influencent la moyenne de la Wallonie puisqu'elles comptent de nombreux immeubles à appartements. Il est également intéressant de constater que la croissance des superficies occupées se manifeste partout. Cet élément est également à relier avec le nombre

d'habitants par logement qui diminue¹²⁴.

¹²³ <http://www.iweps.be/urbanisation-residentielle-par-habitant>

¹²⁴ Cf. page 89

Pour une vue de la morphologie du bâti par villages et hameaux, le lecteur est invité à consulter le chapitre 4¹²⁵.

6.4.2. Commodités

En observant les statistiques cadastrales de 2013 et du recensement décennal de 2001 dans leur globalité, il ressort qu'à FERRIERES les logements sont en moyenne nettement mieux dotés en commodités par rapport à ce qui est de mise en Wallonie. Ceci pourra aussi être mis en relation avec le niveau des revenus financier¹²⁶, mais aussi avec le critère du niveau de formation. En ce qui concerne le recensement décennal de 2001, les données datant d'il y a quelques années, il est probable que la présence d'un ordinateur à la maison et d'une connexion Internet à domicile ont fortement augmenté puisque l'accès à ces outils s'est démocratisé. Cependant, force est de constater qu'au niveau de ces deux critères, FERRIERES montre un pourcentage plus élevé que la moyenne. La présence d'un jardin pour plus de 85 % des habitations corrobore la forte proportion de maisons individuelles. La présence importante de la voiture est confirmée au point 9¹²⁷.

	Commodités en % (données cadastrales, 2013)			
	Combles habitables	Chauffage central ou de conditionnement d'air	Au moins une salle de bains	Garage, ou parking couvert
Aywaille	40,64	72,46	88,25	71,76
Comblain-au-Pont	21,81	55,71	78,24	57,06
Durbuy	33,67	57,60	87,38	68,00
FERRIERES	35,02	65,23	84,30	75,72
Hamoir	29,21	62,82	81,67	69,11
Manhay	35,59	59,62	82,30	70,29
Stoumont	28,36	53,24	68,37	55,76
Wallonie	30,34	60,52	80,22	59,55

	Commodités en % (recensement décennal 2001)					
	Chauffage central	Ordinateur	Connexion Internet	Jardin	Garage	Au moins une salle de bain
Aywaille	66,58	32,65	18,22	74,66	67,65	96,27
Comblain-au-Pont	64,16	28,66	15,53	78,32	64,50	94,38
Durbuy	63,96	30,68	17,43	80,05	69,34	95,80
FERRIERES	67,17	33,68	20,21	85,13	76,03	93,75
Hamoir	67,13	30,05	15,92	77,39	69,88	93,87
Manhay	64,83	33,45	20,02	79,35	71,51	92,43
Stoumont	68,25	35,22	23,45	86,31	70,89	93,43
Wallonie	67,78	32,13	18,36	73,60	59,10	93,39

Remarques : les données présentées sont à prendre avec précaution car elles se basent sur deux outils fondamentalement différents (statistiques cadastrales et recensement décennal).

¹²⁵ Cf. page 50

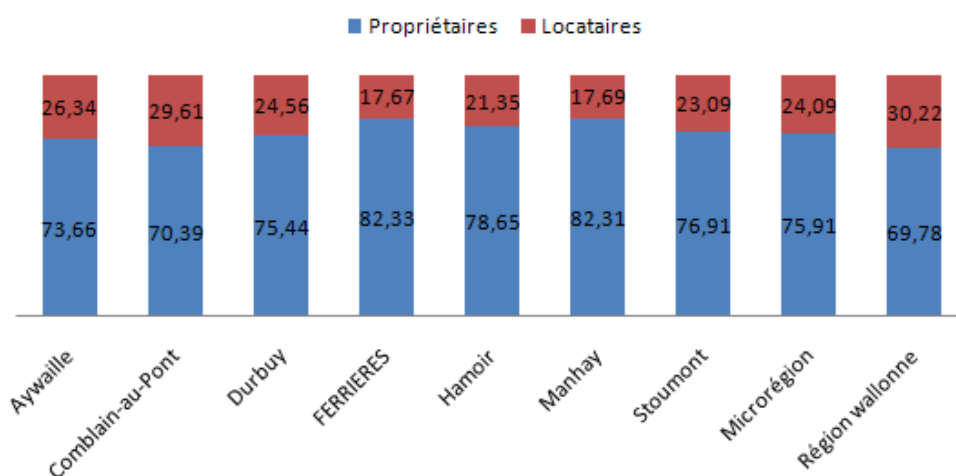
¹²⁶ Cf. page 102

¹²⁷ Cf. page 128

Par ailleurs, il est à noter que le recensement décennal de 2001 se base sur les réponses des citoyens à un questionnaire. Il est clair que la qualité des réponses est parfois sujette à caution en fonction des personnes. En ce qui concerne les données cadastrales, elles sont également parfois un peu différentes de la réalité de terrain car parfois, bon nombre de travaux de rénovation n'ont pas nécessairement été répercutés dans les données. L'exemple le plus frappant est la présence ou non d'une salle de bain car les modifications internes aux logements au cours du temps sont rarement transmises à l'administration. Par conséquent les images renvoyées ne correspondent que partiellement à la réalité de terrain. Ceci étant dit la comparaison entre différentes zones géographiques est pertinente puisque nous pouvons considérer que les résultats sont biaisés de la même manière sur les territoires étudiés.

6.5. Statut d'occupation des logements

Selon le recensement décennal de 2001, et en comparaison avec les précédents recensements décennaux, une tendance générale à la baisse du secteur locatif se dégage; les habitants préférant devenir propriétaires d'un logement. Tout comme à Manhay, FERRIERES présente un pourcentage particulièrement élevé de propriétaires. Depuis 2001, la construction de logements à appartements destinés à la location se multiplie dans des communes comme Aywaille et Durbuy par exemple. Cette démarche effectuée par des investisseurs répond à une demande. A FERRIERES cette tendance n'est pas encore franchement observable.



6.6. Marché acquisitif

Avertissement :

Ces dernières années, les prix ont augmenté et ce paragraphe va permettre de comparer la situation de FERRIERES par rapport à la tendance générale en Wallonie. Les données sont à manier avec précaution car l'INS se base sur les chiffres communiqués à l'Administration fiscale. Or, le prix de vente effectif est parfois plus élevé que ce qui est déclaré. Ce biais est présent pour toutes les zones géographiques et tous les types de biens.

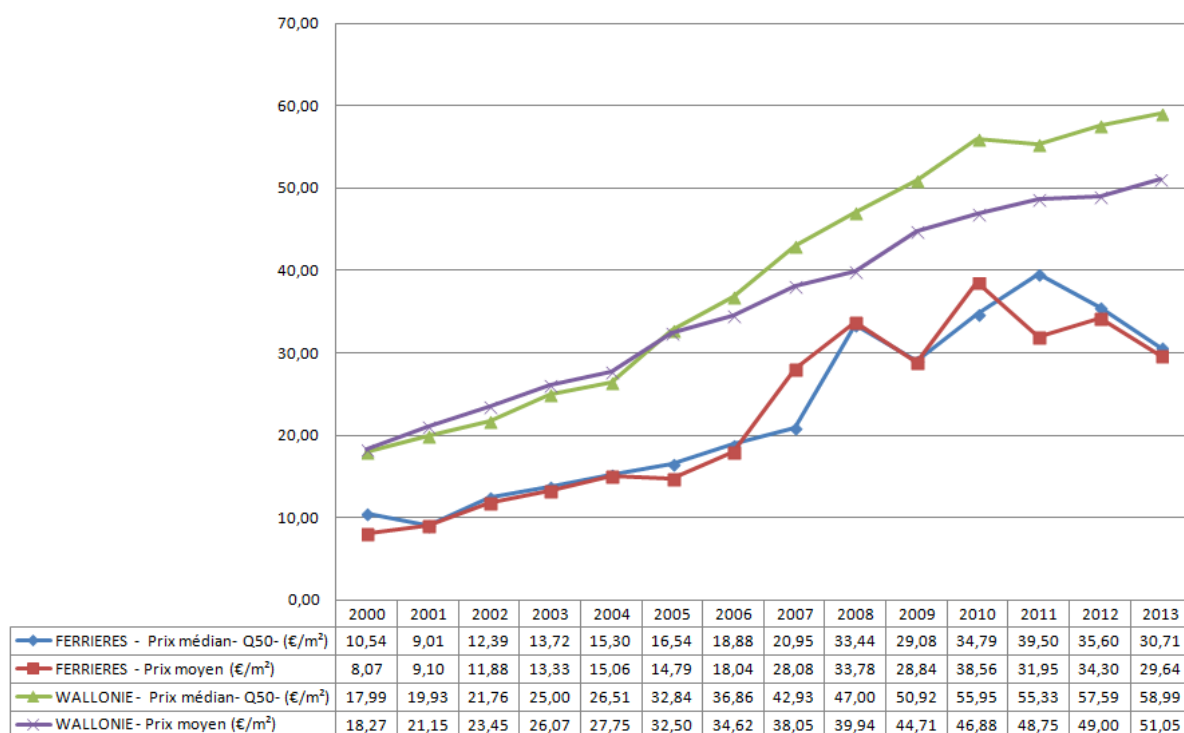
Avant d'analyser les graphiques et tableaux, il est également nécessaire de tenir compte du fait que le nombre de transactions est différent d'une zone géographique à l'autre ce qui peut induire des amplitudes de variations plus marquées. En effet, au plus le nombre de transaction est élevé au plus un lissage des courbes est de mise. De même, il est utile de préciser que la croissance constatée doit

aussi être relativisée en fonction du coût général de la vie (inflation). Comme l'encadré issu de l'INS le souligne, le processus de traitement de données a affecté les données elles-mêmes.

La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SPF Finances. Suite à un changement important dans le processus de traitement des données, on constate une rupture de tendance entre 2004 et 2005.

6.6.1. Terrains à bâtir

Comme le montrent le prix moyen et le prix médian au m², une croissance du prix est tangible pour toutes les zones géographiques étudiées mais on constate à FERRIERES des prix inférieurs par rapport à la Wallonie, ce qui permet d'expliquer le taux important de nouvelles constructions sur l'entité.



Le tableau ci-dessous se focalise sur les prix moyen en € et sur le pourcentage d'augmentation entre différentes années.

	2013	2005	1995	1985	1975	% d'augmentation entre 1975-2005	% d'augmentation entre 2005-2013
Aywaille	48,75	21,65	10,62	10,46	4,98	334,74	125,17
Comblain-au-Pont	-	18,05	11,25	9,55	4,44	306,53	-
Durbuy	25,18	19,72	9,83	8,67	3,29	499,39	27,69
FERRIERES	29,64	14,79	8,2	5,95	3,16	368,04	100,41
Hamoir	-	22,81	8,91	9,67	3,7	516,49	-
Manhay	19,96	16,17	4,61	4,95	3,09	423,30	23,44
Stoumont	29,16	17,24	8,39	9,38	3,97	334,26	69,14
Wallonie	51,05	32,5	15,4	11,5	6,6	392,42	57,08

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation des prix, il est nécessaire de tenir compte de l'inflation permettant ainsi de relativiser l'importance de la croissance. En effet, l'indexation automatique des salaires et des allocations compense en partie l'inflation. Comme le montre le tableau ci-contre, selon l'index général sur base annuelle, un produit acheté à 100 € en 1975 sans augmentation de prix vaut 359,7 € en 2013.

Années ou indice=100	2013
1974-1975	359,7
1981	233,56
1988	172,64
1996	140,67
2004	122,4

	2013 en €/m ²	1975 en €/m ²	% de croissance annualisée
Aywaille	13,55	4,7	4,96
Comblain-au-Pont	-	4	-
Durbuy	7,00	3,9	2,09
FERRIERES	8,24	3,8	3,07
Hamoir	-	2,5	-
Manhay	5,55	4,4	0,69
Stoumont	8,11	3	4,48
Wallonie	14,19	3,2	9,04

Le tableau ci-contre tient compte de l'inflation.

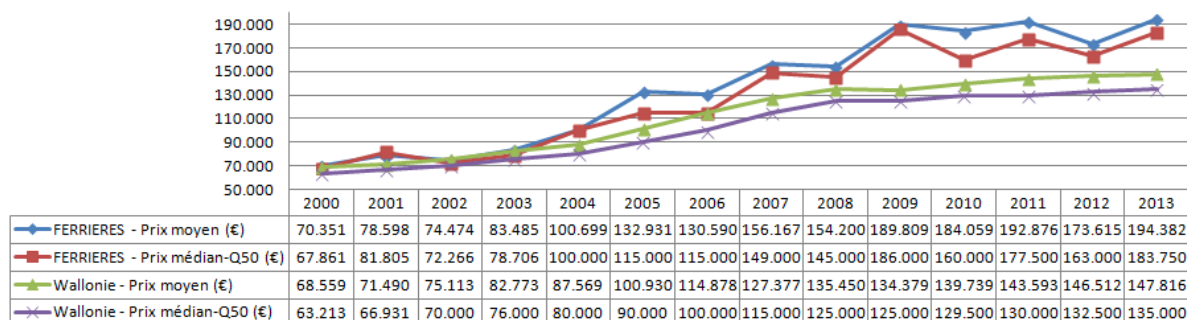
En annualisant l'augmentation sur 38 ans, en ce qui concerne FERRIERES, la croissance est plus faible que sur l'ensemble de la Wallonie.

	Nbr. de transactions				
	2013	2005	1995	1985	1975
Aywaille	58	46	71	62	40
Comblain-au-Pont	5	15	7	4	14
Durbuy	34	110	71	85	33
FERRIERES	18	36	18	16	10
Hamoir	3	14	17	8	6
Manhay	15	16	15	3	8
Stoumont	18	21	7	4	3
Wallonie	5739	32	15	12	7

Concernant l'évolution du nombre de transactions par an, ces chiffres sont également à prendre avec précaution. En effet, ils sont parfois relativement faibles pour les communes de la Microrégion comme le montre le tableau ci-contre. D'ailleurs, dans un souci de protection de la vie privée, pour **2013** aucun prix moyen n'est mentionné si le nombre de transactions effectuées est inférieur ou égal à 5.

6.6.2. Habitations ordinaires

Concernant l'évolution du prix moyen et médian des maisons ordinaires pour FERRIERES et la Wallonie, on remarque une baisse importante en 2012 avant le franchissement d'un nouveau palier de 190.000 euros en 2013.



Corrélativement, le tableau ci-dessous présente le prix de vente moyen des maisons ordinaires par Commune. Le coût moyen d'une habitation ordinaire à FERRIERES est supérieur à celui des communes de la microrégion. Par contre, le pourcentage d'augmentation entre 2005 et 2013 est plus faible que celui de la majorité des communes de la microrégion.

	2013	2005	1995	1985	1975	% d'augmentation entre 1975-2005	% d'augmentation entre 2005-2013
Aywaille	177.799	111.577	47.505	28.962	18.709	496,38	59,35
Comblain-au-Pont	124.848	94.732	49.416	20.127	14.347	560,29	31,79
Durbuy	177.213	105.438	56.427	30.301	20.721	408,85	68,07
FERRIERES	194.382	132.931	54.855	29.157	18.469	619,75	46,23
Hamoir	159.868	89.130	56.225	31.409	19.210	363,98	79,37
Manhay	190.525	135.192	67.460	29.198	25.023	440,27	40,93
Stoumont	181.500	123.414	56.954	35.464	16.500	647,96	47,07
Wallonie	147.816	100.901	52.391	28.651	17.367	480,99	46,50

	Nbr. de transactions				
	2013	2005	1995	1985	1975
Aywaille	53	55	77	70	53
Comblain-au-Pont	46	55	54	40	37
Durbuy	60	61	112	87	80
FERRIERES	28	32	23	21	38
Hamoir	27	20	30	33	24
Manhay	20	13	30	21	9
Stoumont	24	19	20	26	16
Wallonie	21.896	25.390	26.257	24.383	21.868

Par ailleurs, et ce en tenant compte de l'inflation, on obtient les prix en euros repris dans le tableau ci-dessous et l'on constate que le pourcentage de croissance du prix moyen est un des plus élevés de la microrégion ce qui démontre l'attractivité de FERRIERES.

	2013 en €	1975 en €	% de croissance annuelle
Aywaille	49.430	18.709	4,32
Comblain-au-Pont	34.709	14.347	3,73
Durbuy	49.267	20.721	3,63
FERRIERES	54.040	18.469	5,07
Hamoir	44.445	19.210	3,46
Manhay	52.968	25.023	2,94
Stoumont	50.459	16.500	5,42
Wallonie	41.094	17.367	3,60

Une fois de plus, il est nécessaire de lire le tableau des prix moyens avec prudence, car le nombre de transactions est faible pour les communes présentées dans ce tableau.

6.6.3. Appartements

Concernant les appartements, en fonction de leur faible taux de vente dans les différentes communes de la Microrégion, il est impossible d'obtenir le prix de vente moyen via l'INS, car, si le nombre de transactions est inférieur à 3 sur une année aucun montant n'est donné.

6.6.4. Analyse du marché

Pour compléter l'information, l'analyse des annonces immobilières est également un paramètre intéressant pour prendre le pouls du marché. Le site consulté le 9 juillet 2014 est www.immoweb.be. Bien entendu, les transactions ne sont pas encore effectuées et il s'agit simplement du prix demandé par le vendeur.

	Nbr.	Prix moyen	Prix médian
Terrains à bâtir	28	47 €/m ²	48 €/m ²
Maisons	53	280.188 €	230.000 €
Appartements	-	-	-

Les offres montrent que le prix demandé par les vendeurs est supérieur aux données officielles communiquées pour les ventes.

6.6.5. Scénario du prix de l'immobilier pour le futur

Accéder à la propriété devient de plus en plus difficile et comme les précédents paragraphes le montrent, il n'est pas aisé de se lancer dans des prédictions de prix moyens, car le nombre de transactions par an est relativement faible. Cependant, le prix élevé de l'immobilier rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile.

6.7. Marché locatif

Il n'est pas simple de connaître le prix moyen des locations dans les différentes communes. Cependant, en utilisant le site Immoweb en juillet 2014 sur FERRIERES on peut se faire une idée relativement exacte du marché locatif.

	Loyer	m ²	Prix au m ²
Maison	535	68	7,87
	600	110	5,45
Fermette	1.200	-	-

Il est clair que trouver un bien en location en dessous de 500 € par mois est plus que difficile.

6.8. Logements sociaux (secteur locatif et/ou secteur acquisitif)

6.8.1. Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)

L'AISOA est une asbl, agréée par le Ministre du Logement, dont le siège se situe Avenue de la Libération à 4920 Aywaille. Elle prend en gestion des immeubles salubres, confiés par des propriétaires privés, se chargeant de les louer à des ménages en état de précarité, tout en fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. L'AISOA œuvre sur la commune de FERRIERES ainsi que sur 10 autres communes de la région¹²⁸, selon l'adoption par le Gouvernement wallon de l'Arrêté du 04/07/1996 permettant le regroupement de communes qui totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

En 2012, le nombre de logements loués par l'AISOA sur FERRIERES (source : walstat) est de seulement 3 logements.

¹²⁸ Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot, Trooz.

6.8.2. Ourthe-Ambève Logement (OAL)

Contrairement à l'AISOA qui utilise des logements privés, l'OAL (anciennement, **Habitat Bon Marché**) est une société du service public dont le siège se situe Place Leblanc à 4170 Comblain-au-Pont. Elle englobe les communes du Pays d'Ourthe-Ambève à l'exception de Stoumont et de Lierneux. A l'instar des autres **Sociétés de Logement de Service Public (SLSP)**, les missions de l'OAL sont:

- d'acquérir et de rénover des logements avant de les louer;
- d'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location;
- de construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

En 2014, FERRIERES ne comptait aucune habitation de cet organisme.

6.8.3. Logements de transit et d'insertion

Le **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** gère 5 appartements et une maison qualifiés comme des logements d'insertion¹²⁹. Il existe également trois logements de transit loués par le CPAS. L'ensemble des immeubles sont situés à Vieuxville.

6.8.4. Initiative Locale d'Accueil (ILA)

Dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile, le CPAS de FERRIERES dispose de deux logements qu'il subsidie entièrement et qui permettent de loger une famille à Vieuxville (maximum de 5 personnes) et une autre à Ferrières (maximum de 3 personnes).

6.8.5. Fonds du Logement Wallon¹³⁰

Le **Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLFNW en abrégé FLW)** est une société coopérative à responsabilité limitée qui, grâce à l'intervention financière de la Wallonie, agit à la fois sur le secteur locatif (aide locative) et acquisitif (crédits hypothécaires sociaux).

6.8.6. Société Wallonne du Crédit Social¹³¹

Cet organisme octroie, gère et finance des prêts hypothécaires sociaux grâce à l'aide et à la garantie de la Région wallonne. Pour obtenir un prêt de ce type, il est possible de se rendre dans des antennes locales proches (par exemple: L'Ouvrier Chez Lui à Huy, Crédit Social Logement ou Credissimo à Verviers). La nécessité des prêts sociaux s'exprime de plus en plus et est également liée à l'augmentation des prix constatée dans le secteur acquisitif. Tout citoyen peut, s'il rentre dans les conditions d'octroi solliciter, cet organisme.

En 2013, sur FERRIERES, 10 crédits hypothécaires sociaux ont été octroyés.

¹²⁹ Un "logement d'insertion" est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région et destiné à l'hébergement de ménages en état de précarité (<http://atlas.wallonie.be/lexique/logement-d-insertion/diff?rev1=1228139130.61&rev2=1228139130.61>)

¹³⁰ <http://www.flw.be>

¹³¹ <http://www.swcs.be>

6.8.7. Whestia Assurances wallonnes du logement¹³²

Cet organisme gère notamment les "assurances-vie" couvrant le solde restant dû des crédits hypothécaires notamment pour les personnes qui bénéficient d'un prêt social.

6.9. Stratégie communale d'actions en matière de logement

Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. Chaque Commune est tenue d'établir **un programme bisannuel d'actions en matière de logement**. Dès après l'approbation de ces programmes par le Gouvernement, la DGO4 en assure le suivi et l'évaluation.

L'aménagement d'un logement social pour familles nombreuses est prévu dans une grange du presbytère à Xhoris.

Synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Superficie et commodités des habitations majoritairement 4 façades• Majorité de propriétaires• Nombreuses rénovations et aucun logement reconnu comme insalubre• Aides au logement	<ul style="list-style-type: none">• Nombreux bâtiments anciens → énergivores• Absence de logements de l'OAL et peu de logements loués via l'AISOA• Peu d'appartements disponibles alors que la demande est croissante pour ce type de logement• Prix élevé de l'immobilier et des terrains à bâtir• Marché locatif peu développé• Exode des jeunes et faible mixité sociale

Ce chapitre décrit les caractéristiques principales du logement à FERRIERES. En 2013, sur les 2.227 logements, plus de la moitié ont été construits avant 1962 ce qui montre qu'une partie importante des bâtiments est relativement ancienne. De ce fait, de nombreuses rénovations sont entamées mais, au vu de la forte croissance démographique, les nouvelles constructions se multiplient.

FERRIERES est une commune dont l'habitat est principalement composé de maisons quatre façades avec jardin et garage. La superficie des logements est en moyenne plus élevée que dans le reste de la Wallonie. La grande majorité des Ferrusiens sont propriétaires de leur habitation et l'offre de logements en location est par conséquent assez faible.

Le logement social est absent de la Commune mais au vu de la difficulté d'accessibilité via les transports publics (cf. chapitre 9), il semble peu judicieux à l'heure actuelle d'implanter des logements sociaux car les personnes précarisées sans moyen de transports individuels n'auraient pas de moyens de se déplacer dans de bonnes conditions.

¹³² <http://www.whestia.be>

7. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE

7.1. Revenus

Les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent les exercices fiscaux 2006 et 2012. Les montants en euros sont à prendre avec précaution, car ce qui est fiscalement déclaré ne correspond pas toujours aux sommes effectivement perçues par le contribuable.

La clé de tri des zones géographiques s'effectue sur l'indice de richesse¹³³ calculé par l'INS pour l'exercice 2012.

	Exercice 2012 - revenu 2011			Exercice 2006 - revenu 2005		
	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse
FERRIERES	29.333	22.958	101	24.282	18.695	99
Stoumont	29.052	22.815	101	23.436	18.325	96
Aywaille	20.948	27.307	97	22.339	17.105	94
Wallonie	26.892	20.265	94	22.797	17.041	93
Hamoir	26.295	20.837	94	22.615	17.271	92
Manhay	20.729	27.589	97	21.690	16.702	88
Comblain-au-Pont	20.108	25.458	92	21.301	16.339	89
Durbuy	19.739	24.781	89	20.406	15.832	85

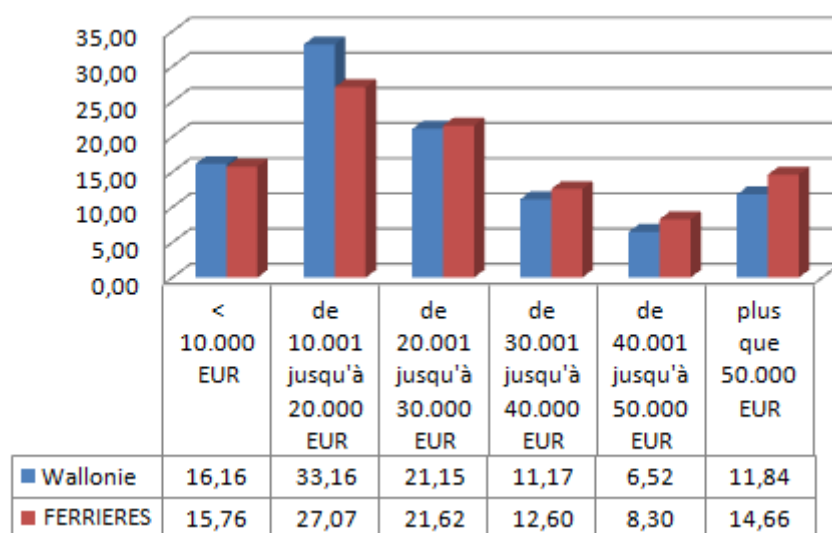
Le *revenu moyen* est simplement le revenu total net imposable divisé par le nombre total de déclarations tandis que le *revenu médian*¹³⁴ se définit comme le revenu se situant au centre de la série. Les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu, cela permet de dire que 50 % des déclarations des Ferrusiens sont supérieures à 22.958 € pour l'exercice 2012. L'*indice de richesse* est un indicateur intéressant et l'INS en explique la signification et son mode de calcul: *l'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Dès lors, un indice de richesse de 105 signifie que le revenu moyen par habitant étudié est supérieur de 5 % à la moyenne nationale.*

FERRIERES est en tête du tableau et comme le montrent les indices de richesse, une progression s'est manifestée entre 2005 et 2011.

Le graphique ci-dessous étudie la répartition selon différentes tranches des déclarations pour l'exercice 2012.

¹³³ Notice méthodologique de l'INS: http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm

¹³⁴ L'intérêt de calculer le revenu médian réside dans le fait que ce montant est moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.



FERRIERES, par rapport à l'ensemble de la Wallonie, montre une surreprésentation de déclarations supérieures à 30.000 €.

Par secteur statistique et dans un souci de préserver la vie privée, lorsque le nombre de déclarations est inférieur à 20, les chiffres ne sont pas communiqués. En ce qui concerne les anciennes communes, Ferrières est la plus privilégiée et Vieuxville est en queue de peloton. Il ressort également des données que deux secteurs présentent un revenu élevé : Trou de Ferrière-Centre (A20-) et Wesomont-Cherhalles (A490). Le secteur de Sy-Rivage (B162) est par contre le plus défavorisé.

7.2. Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du chômage

Grâce aux statistiques communiquées mensuellement par le FOREM concernant le nombre de demandeurs d'emploi, on peut bénéficier d'une vision précise de l'évolution du taux de Demandeurs d'emploi dans la Commune.

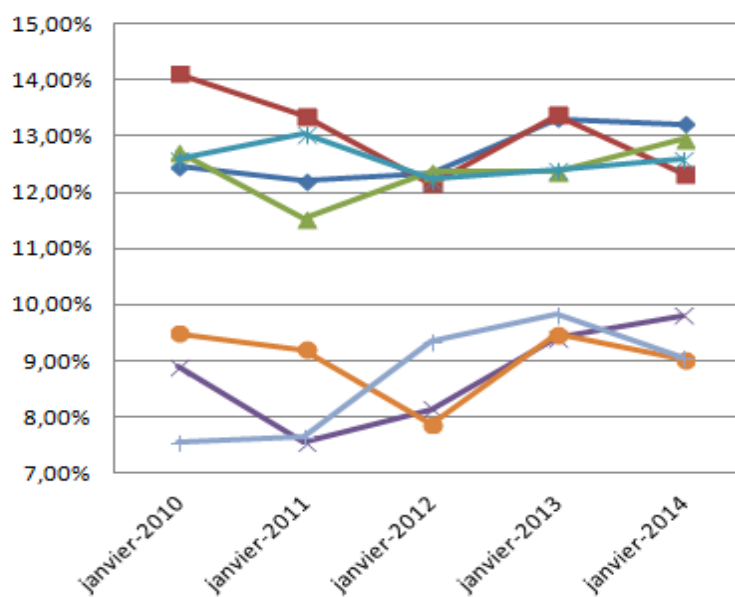
	DEI ¹³⁵	Population active ¹³⁶	Taux DEI
Juin 2010	198	2.225	8,90 %
Juin 2011	166	2.201	7,54 %
Juin 2012	181	2.223	8,14 %
Juin 2013	209	2.223	9,40 %
Juin 2014	218	2.223	9,81 %

Comme indiqué dans le tableau ci-contre, le taux de **Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI)** pour FERRIERES se situe en dessous de 10 % de la population active en 2014 ce qui est inférieur à la moyenne wallonne qui est d'environ 15 %. Ces chiffres constituent une évaluation grossière par le simple fait que la population active communiquée par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (**IWEPS**) pour 2010, 2011 et 2012 est la même puisque de nouvelles données sur ce sujet n'ont pas été diffusées. Malheureusement, depuis 2012 le taux DEI est en constante croissance.

¹³⁵ Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi salarié et immédiatement disponible pour un emploi. Il s'agit: des chômeurs complets indemnisés, des jeunes inoccupés en période d'attente (demandeurs en attente); des demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement qui sont à la recherche d'un emploi, des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations, des chômeurs renonçant aux allocations, des chômeurs admis sur base d'un travail à temps réduit volontaire (ont perdu leur travail qui consistait en un temps réduit volontaire), des bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit); des demandeurs d'emploi à charge du CPAS.

¹³⁶ La population active se définit comme la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

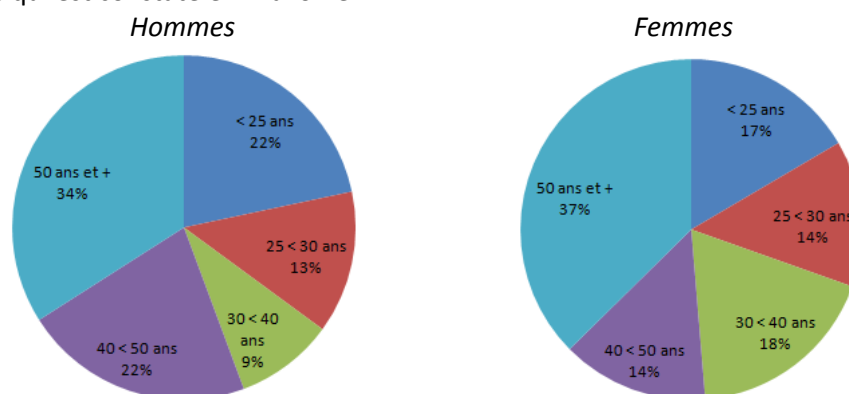
Le graphique ci-dessous illustre la situation de FERRIERES par rapport aux communes avoisinantes et indique que FERRIERES se situe dans les communes avec un taux de DEI relativement faible. Cependant depuis 2014, les communes de Manhay et de Stoumont présentent un taux plus favorable que FERRIERES.



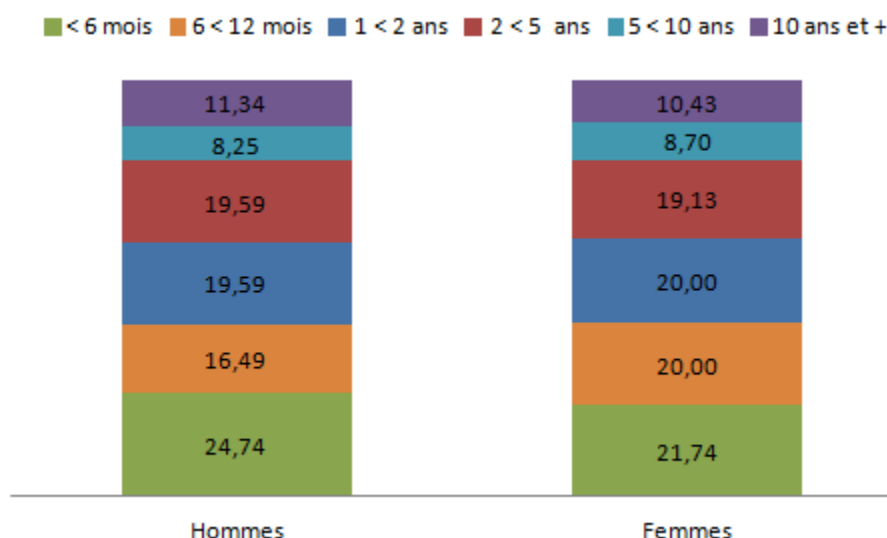
	juin-2010	juin-2011	juin-2012	juin-2013	juin-2014
—●— Aywaille	12,45%	12,20%	12,33%	13,31%	13,22%
—■— Comblain-au-Pont	14,11%	13,36%	12,16%	13,37%	12,33%
—▲— Durbuy	12,74%	11,53%	12,38%	12,38%	12,94%
—x— FERRIERES	8,90%	7,54%	8,14%	9,40%	9,81%
—*— Hamoir	12,60%	13,04%	12,23%	12,41%	12,59%
—●— Manhay	9,49%	9,20%	7,87%	9,47%	9,04%
—+— Stoumont	7,56%	7,64%	9,35%	9,84%	9,07%

Répartition des DEI selon le sexe et la tranche d'âge

En juin 2014, selon les chiffres du FOREM, la répartition des DEI pour FERRIERES est légèrement différente d'un sexe à l'autre avec une surreprésentation des femmes qui représentent 54,24 % des DEI. Ce phénomène est également constaté en Wallonie. Par ailleurs, les graphiques laissent transparaître une légère différence dans la répartition avec un pourcentage plus important de femmes pour la tranche de 30 à 40 ans (que pour les hommes de la même tranche d'âges). Ceci est semblable à ce qui est constaté en Wallonie.



Les données de juin 2014, illustrées par le graphique du FOREM ci-dessous, montrent en % le temps passé, par sexe, en qualité de DEI. Les profils sont relativement similaires.



En matière de structures d'aide à l'emploi, il n'existe pas de Maison de l'emploi sur le territoire communal mais une permanence est assurée par le CPAS.

7.3. Revenu minimum d'intégration

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) aide financièrement ses citoyens en octroyant à ses bénéficiaires un revenu minimal d'intégration. Les tableaux ci-dessous montrent, d'une part, une certaine stabilité dans le temps du nombre de bénéficiaires du Revenu minimum d'intégration et, d'autre part, un pourcentage plus faible par rapport à la Wallonie. Ultérieurement, il sera nécessaire d'analyser l'influence des mesures gouvernementales qui ont été prises dans le cadre de la limitation dans le temps des allocations d'attente. Pour se renseigner plus avant sur les diverses actions menées par le CPAS, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 8.1¹³⁷

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
FERRIERES	42	49	47	37	41	42

Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un (E)RIS 2012	
Wallonie	2,3 %
Ferrières	0,8 %
Commune(s) limitrophe(s) wallonne(s) :	
Aywaille	1,2 %
Comblain-au-Pont	0,8 %
Durbuy	1,5 %
Hamoir	1,5 %
Manhay	0,6 %
Stoumont	0,6 %

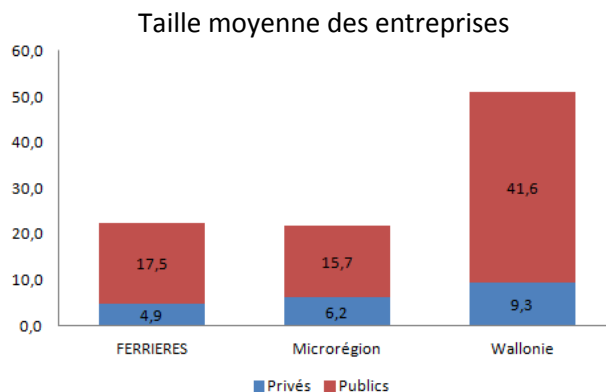
Références
 Source(s): SPF économie - DGS , SPP-IS
 Calculs IWEPS

¹³⁷ Cfr page 118

7.3.1. Postes de salariés¹³⁸

Il ressort qu'à FERRIERES, comme au sein de la Microrégion, le tissu des TPE et PME est majoritaire. Le secteur public génère également un nombre plus important de postes par établissement.

	Nb. d'établissements		Nb. de postes	
	Privés	Publics	Privés	Publics
Aywaille	272	36	1.941	892
Comblain-au-pont	81	18	496	258
Durbuy	260	23	1.541	53
FERRIERES	89	15	434	263
Hamoir	57	7	389	108
Manhay	78	8	353	149
Stoumont	56	22	346	304
TOTAL	893	129	5.500	2.027



Le tableau ci-contre, reprend en % les postes de travail générés par grand secteur. On constate que la construction est un secteur qui génère plus d'emplois à FERRIERES qu'en Wallonie. Le chapitre 9 relatif à la mobilité¹³⁹, abordera également les flux entrants et sortants des travailleurs. En effet, tous les postes ne sont pas occupés par des Ferrusiens.

	FERRIERES	Wallonie
Agriculture, sylviculture, pêche	2,2 %	0,3 %
Industrie	7,3 %	14,4 %
Construction	20,2 %	6,6 %
Services	70,3 %	78,7 %

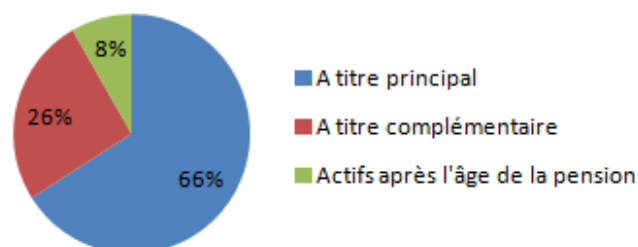
¹³⁸ Le tableau et le graphique ont été construits à partir des données de l'IWEPS qui se basent sur les chiffres de l'ONSS de 2012.

¹³⁹ Cf. page 128

7.3.2. Indépendants

Les chiffres de l'INASTI disponibles comptabilisent les indépendants selon leur lieu de domicile et non en fonction du lieu d'exercice de leur profession. Ceci implique que les chiffres montrent le nombre d'indépendants domiciliés sur la Commune au 1^{er} janvier de chaque année par branche d'activité. A noter que les indépendants qui élisent domicile à FERRIERES sont en croissance et représentent 11 % des Ferrusiens dont la majorité exerce son activité à titre principal.

	2007	2008	2012
Agriculture et pêche	75	75	63
Industrie et artisanat	107	113	111
Commerce	156	169	168
Professions libérales (et intellectuelles)	88	100	132
Services	35	33	42
Divers	1	1	4
TOTAL	462	491	520



7.4. Entreprises assujetties à la TVA

Les statistiques de l'INS au 31 décembre 2013, en les comparant à celles de 2010, donnent un aperçu du dynamisme entrepreneurial de FERRIERES.

On observe que les secteurs de la construction et du commerce comptent le plus grand nombre d'entreprises. D'autres enseignements peuvent être tirés au niveau de la démographie des entreprises. En effet, en 2005 on comptait 330 entreprises assujetties et ce chiffre n'a fait que croître pour atteindre 396 en 2013. Ce phénomène est également observable dans une moindre mesure au niveau de l'ensemble du territoire wallon.

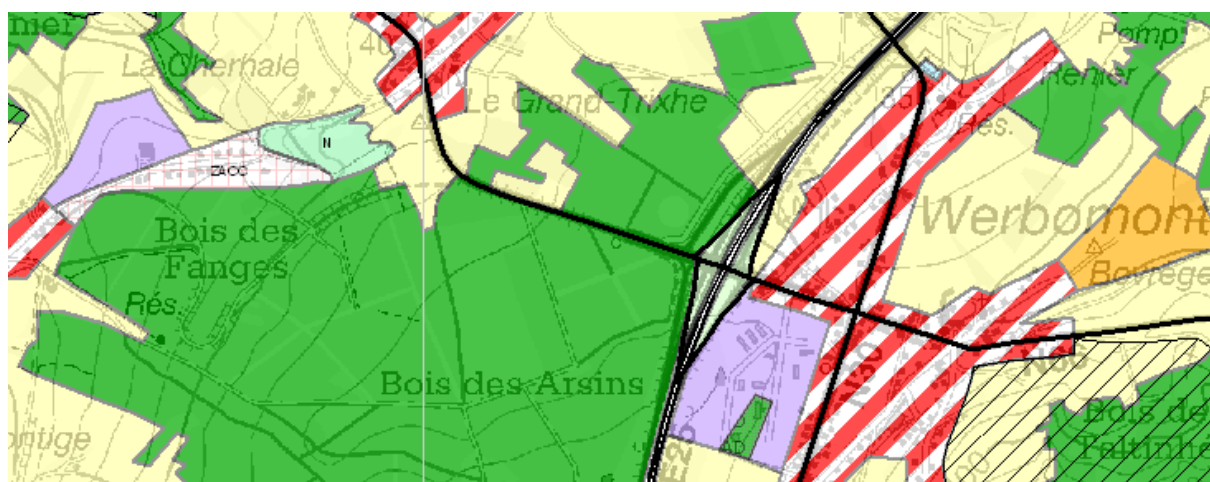
Le secteur agricole va être étudié plus précisément au sein d'un paragraphe spécifique mais si entre 2010 et 2013 une croissance est observée, n'oublions pas qu'en 2005, on comptait 60 entreprises agricoles ! L'HoReCa semble également souffrir avec une diminution de 9 établissements entre 2010 et 2013.

Le tableau ci-dessous reprend les activités suivant la nomenclature dénommée NACEBEL.

	2010	2013
Agriculture, sylviculture et pêche	42	46
Industrie manufacturière	20	21
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	.	1
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	3
Construction	55	57
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	66	80
Transports et entreposage	6	6
Hébergement et restauration	39	30
Information et communication	10	10

Activités financières et d'assurance	1	2
Activités immobilières	9	8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	38	43
Activités de services administratifs et de soutien	28	38
Administration publique	1	1
Enseignement	2	3
Santé humaine et action sociale	6	8
Arts, spectacles et activités récréatives	25	25
Autres activités de services	14	14
TOUTES LES ACTIVITES ECONOMIQUES	364	396

7.5. Zones d'activités économiques



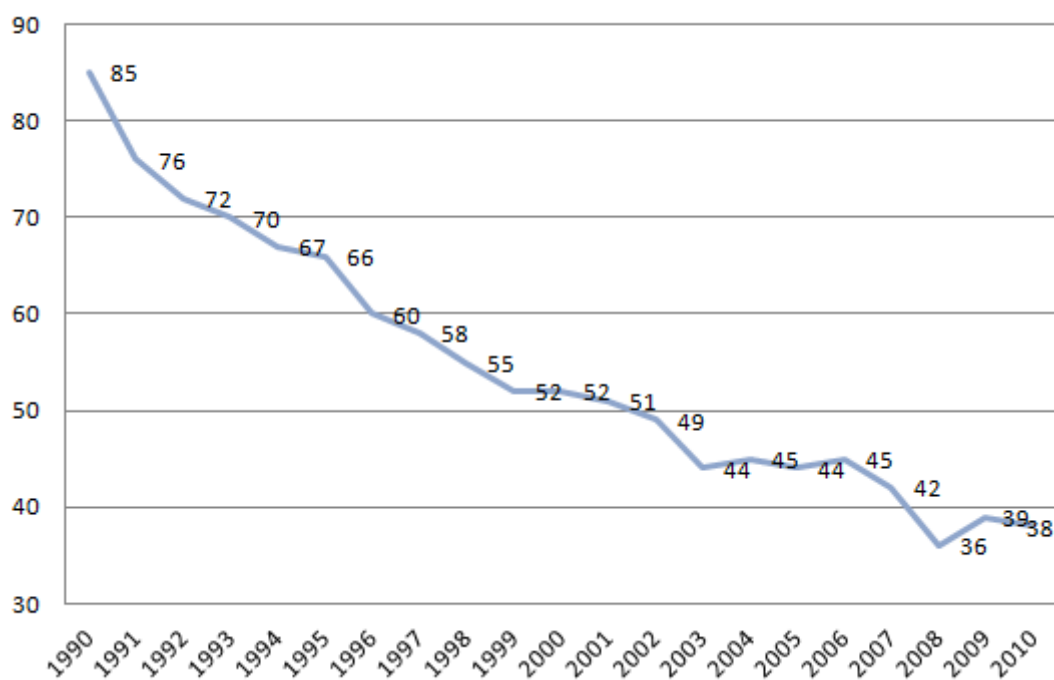
FERRIERES compte deux zones d'activités économiques mixtes : l'une au zoning dit de la Cherhale, l'autre au zoning de Werbomont. Elles sont représentées au plan de secteur en mauve pâle. Il est à signaler qu'au niveau de Werbomont, la Société Provinciale d'Investissement (SPI) possède un bâtiment relais¹⁴⁰ qui est actuellement occupé par l'entreprise Artio SPRL (entreprise générale de construction). Bien que n'étant pas reprise en tant que telle au plan de secteur, notons également la présence d'une zone d'activités économiques au carrefour à Xhoris.

7.6. Secteur agricole

Comme le paragraphe précédent l'a évoqué, le secteur agricole est bien présent sur l'entité bien que de manière générale sa participation à la vie économique ne cesse de baisser comme le confirme l'atlas de la Wallonie qui, en 1999, constatait pour l'ensemble de la Wallonie que *la part du secteur primaire (agriculture) n'a cessé de se réduire, passant de 3,1 % en 1985 à 1,8 % en 1995. L'importance du secteur secondaire a également tendance à diminuer (sa part est passée de 33,7 % à 28,4 % dans la période 85-95).*

¹⁴⁰ Les **Bâtiments Relais** sont de petits bâtiments industriels dont la superficie varie, en général, de 500 à 1000 m². Un Bâtiment Relais comprend le plus souvent deux ailes symétriques, chacune composée d'un atelier plutôt réservé à l'activité industrielle et d'une partie de bureaux; l'infrastructure est donc conçue pour pouvoir accueillir deux entreprises différentes avec des activités, soit totalement indépendantes soit communes. (www.spi.be).

Afin d'affiner le portrait de l'agriculture dans l'entité, l'enquête agricole de 2010 ainsi que les données du site CAPRU¹⁴¹ ont été exploitées. Et comme le graphique ci-dessous l'illustre, FERRIERES est une entité où l'agriculture revêt encore une certaine importance.



Malheureusement, comme dans l'ensemble de la Wallonie, une chute du nombre d'exploitations est constatée : alors que 85 entreprises agricoles étaient comptabilisées en 1990, elles étaient 105 en 1981. En 2008 le secteur connaît une chute vertigineuse puisque le nombre d'entreprises n'était plus que de 38 (-55% par rapport à 1990). Parmi celles-ci 37 sont exploitées en personne physique et une en personne morale.

Une analyse qualitative de ces entreprises démontre que le secteur se diversifie, soit dans ses manière de produire en s'orientant vers du bio, soit dans ses activités en proposant des produits transformés, une approche pédagogique... En effet, sept exploitations se sont tournées vers l'agriculture biologique pour une superficie de plus 300 ha. Il existe notamment un producteur de poulets qui commercialise également d'autres produits d'élevage biologique. Le commerce s'appelle « Aux délices du terroir ». La Ferme Saint-Roch s'est quant à elle tournée vers le lait et ses dérivés (beurre, fromages...) ; une optique pédagogique a aussi été entamée par la Ferme de la House. Par ailleurs, une nouvelle organisation du travail se met en place dans l'entité grâce notamment à l'existence d'une antenne du service de remplacement agricole, « l'Ardenne liégeoise », qui permet de poursuivre l'activité d'une exploitation en cas d'indisponibilité temporaire de l'agriculteur empêché de travailler pour des raisons médicales, de vacances... En outre, il existe une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) située à Werbomont. Celle-ci permet aux associés de collaborer pour effectuer certains travaux. La coopérative compte 35 machines¹⁴².

En dépit de cette modernisation du secteur, si l'agriculture est encore existante, des inquiétudes quant à son avenir se profilent, notamment en ce qui concerne la reprise des entreprises agricoles après la cessation des activités des agriculteurs pensionnés. Le recensement agricole de 2010 permet

¹⁴¹ <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres?view=all>

¹⁴² Source: Magazine Ruralité du 3^{ème} trimestre 2009, pp.6-8

de bénéficier d'un ensemble de données pour appréhender quelque peu l'avenir du secteur. Le premier tableau reprend les agriculteurs en fonction de leur âge et le second aborde la question de la succession.

Age des agriculteurs en 2010 (FERRIERES)		
Moins de 35 ans	3	8%
De 35 à moins de 45 ans	5	13%
De 45 à moins de 55 ans	12	32%
De 55 à moins de 65 ans	12	32%
De 65 ans et plus	6	16%

Au vu de l'âge de certains agriculteurs, la recherche d'un successeur se pose à plus ou moins court terme (surtout pour les 18 exploitants de plus de 55 ans). Or, remettre une telle entreprise n'est pas chose aisée en raison notamment des réticences liées à la rentabilité et aux sommes financières à engager pour reprendre une exploitation,

bien qu'au niveau de la Région wallonne, il existe des Aides à Investir pour Développer l'Agriculture (AIDA)¹⁴³ pour s'installer en tant qu'agriculteur ou pour moderniser une exploitation. Par ailleurs, auprès des jeunes, l'image du métier d'agriculteur ne semble pas très positive, car s'occuper d'une exploitation est particulièrement exigeant quant aux heures à prester dans des conditions difficiles. Dès lors se pose la question du devenir des terres agricoles exploitées par ceux-ci. Dans les années à venir, il est donc probable que le nombre d'exploitations risque encore de diminuer.

Main-d'œuvre agricole régulière				
Recensement	Exploitants	Conjoints	Autres (membres de la famille ou non)	TOTAL
1991	76	23	9	108
2004	43	13	8	64
2008	35	10	NC	-
2010	37	10	13	60

Ce tableau montre la baisse de la quantité d'emplois proposés qui est corrélée avec la chute du nombre d'exploitations mais aussi avec les difficultés financières des agriculteurs pour qui l'engagement d'un ouvrier représente bien souvent une charge financière difficilement supportable.

En ce qui concerne le territoire destiné à l'agriculture à FERRIERES, il est intéressant d'examiner la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations. Il ressort clairement que la SAU reste approximativement la même au cours des dernières décennies ce qui prouve que les exploitations restantes s'agrandissent de plus en plus pour un souci de rentabilité. Par rapport au nombre d'exploitations, plus d'une dizaine ont une superficie de plus de 50 hectares. Quant au mode de faire-valoir, les terres louées sont majoritaires. En termes de cultures, FERRIERES est une entité où les pâturages sont majoritaires puisque les terres arables cultivées ne couvrent pas plus de 290 ha dont 123 ha sont destinés à la culture du fourrage pour les animaux. L'agriculture se concentre donc plus sur l'élevage. En 2010, l'entité comptait plus de 3.425 bovins, 4.866 volailles et plus d'une centaine de porcins.

SAU totale en ha	
1991	1.643,31
2004	1.657,86
2008	1.632,77
2010	1.682,18

¹⁴³ Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007.

Ci-dessous, le tableau provenant de Walstat montre qu'il existe une bonne participation aux mesures agro-environnementales.

Taux de participation globale aux mesures agro-environnementales (MAE) 2010	
Wallonie	54,1 %
Ferrières	62,5 %
Commune(s) limitrophe(s) wallonne(s) :	
Aywaille	48,9 %
Comblain-au-Pont	44,9 %
Durbuy	63,5 %
Hamoir	48,1 %
Manhay	64,9 %
Stoumont	62,3 %
Références	
Source(s): SPW - DGO3 (DEE)	

7.7. Sylviculture

En ce qui concerne cette partie, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 3.4 où la question de la production y est abordée¹⁴⁴.

7.8. Secteur touristique¹⁴⁵

Ce paragraphe a pour but de broser un bilan de ce secteur et des potentialités de développement de celui-ci.

7.8.1. Attractions et activités touristiques

FERRIERES est intégrée au Pays d'Ourthe-Amblève dont l'attractivité réside dans ses sites majeurs et ses nombreuses attractions touristiques se développant au sein d'une nature luxuriante. Plus spécifiquement, FERRIERES se situe à proximité de la ville touristique de Durbuy ce qui peut représenter un atout mais aussi une difficulté puisque cela nécessite d'assurer d'autant plus la visibilité de l'entité et de ses nombreuses ressources et points d'intérêt.

Le **Domaine de Palogne**, propriété de la Province de Liège, est un acteur majeur du tourisme dans la région. Les activités qui y sont proposées vont bien au-delà du simple tourisme, car les aspects culturels, pédagogiques et sportifs sont fortement développés. L'extrait suivant permet de s'en rendre compte : *Blottie au creux d'une vallée verdoyante, au cœur du Domaine du même nom, la Ferme de Palogne respire le bien-être et vous accueille pour d'innombrables possibilités de délasserement et de sport nature : kayaks, VTT (3 circuits VTT de 12 km), promenades balisées (9 propositions de 2,5 à 11 km - cartes en vente aux points d'accueil), plaine de jeux, mini-golf, tennis, ruines du château, Musée... Ne manquez pas la Taverne « Al la Gatte d'Or » installée dans l'ancien*

¹⁴⁴ Cf. pages 38 et suivantes.

¹⁴⁵ Le lecteur est également invité à consulter au sein des annexes la carte n°5: potentiel touristique. Les informations y sont spatialisées.

*logis du 18e siècle: goûtez les spécialités locales et profitez d'un agréable moment en famille ou entre amis*¹⁴⁶. En termes de fréquentation, durant l'année 2013, rien que pour le château de Logne et le musée du Domaine, plus de 33.000 visiteurs ont été comptabilisés. L'hébergement de groupes est également un champ qui a été développé (131 lits au total). En 2013, la fréquentation des classes vertes a bondi de 15% pour un chiffre d'affaires de plus ou moins 500.000 €. En vue de développer ses activités, et de mettre en avant les atouts du patrimoine naturel environnant, le Domaine de Palogne travaille à la mise en place d'un projet de création d'un grand site via la rénovation de la tour donjon et la mise en place d'un plan paysage. Pour plus d'informations, le lecteur est invité à consulter la fiche-projet 3.4¹⁴⁷.

Par ailleurs, FERRIERES compte deux autres musées : le **Musée de la Vie rurale**¹⁴⁸ à Xhoris et le **Musée du Jouet**¹⁴⁹ à Ferrières. Ce dernier est installé au centre de l'entité depuis 1984 au sein de l'ancienne Ecole des Soeurs. Il comporte plus de 1.000 jouets datant de la fin du 19^{ème} siècle aux années 50. Le jouet belge y est relativement bien représenté. Jouets en bois, artisanaux, musicaux et mécaniques. Jeux de société, trains, véhicules divers, poupées, maisons de poupées, ustensiles de ménage pour enfants. Salles à thème, boutique "souvenirs". Au vu des activités qui y sont développées avec l'aide de nombreux bénévoles, le lecteur est également invité à consulter le paragraphe 8.4¹⁵⁰ qui concerne les infrastructures culturelles.

Au vu de la luxuriance de la nature et de la typicité des hameaux, FERRIERES est une destination de choix pour les promeneurs, mais aussi pour les férus d'architecture et d'histoire. *Séjour privilégié du touriste en quête de dépaysement, Ferrières est parcourue par un important réseau de promenades communales balisées couvrant 180 km et constitué de 15 itinéraires pédestres et 7 circuits VTT. D'une rare richesse paysagère, grâce à sa situation géographique particulière, Ferrières est agrémentée d'une architecture de qualité où châteaux, fermes de caractère et musées contribuent à maintenir son authenticité.*¹⁵¹

De nombreuses activités *outdoor* sont également proposées sur l'entité. Par exemple, les activités équestres peuvent se réaliser via *Hippo Relais Vieuxville, le manège du Moulin de Bosson, Les Houx, Le Cheval de Fer*. En ce qui concerne d'autres loisirs actifs, différentes possibilités ont été développées notamment en concertation avec le domaine de Palogne: possibilité de louer des VTT, d'effectuer des descentes de l'Ourthe en Kayak... La sprl *Fun adventure*¹⁵² propose également des promenades d'aventure, de la spéléologie, du rafting, des parcours d'orientation de la marche nordique, du ski de fond, des parcours de teambuilding¹⁵³...

Enfin, l'évènementiel n'est pas en reste puisque chaque année, différentes manifestations drainent de nombreuses personnes. Trois de ces manifestations sont particulièrement appréciées et suscitent la venue de nombreux visiteurs :

¹⁴⁶ <http://www.ourthe-ambleve.be/fr/musee-de-vie-rurale>

¹⁴⁷ Cf. Partie IV/Projets/Lot3/Fiche-projet n°3.4, page 444

¹⁴⁸ <http://www.ourthe-ambleve.be/fr/musee-du-jouet-et-de-lenfant>

¹⁴⁹ <http://www.museedujouet.info>

¹⁵⁰ Cf. page 122

¹⁵¹ <http://www.officetourismeferrieres.be/>

¹⁵² <http://www.fun-adventure.be>

¹⁵³ Un *team building* (terme d'origine anglaise) est un processus permettant de développer des valeurs collectives au sein d'une entreprise, comme la cohésion, l'interdépendance, ou l'implication. Grâce à des **activités à caractère évènementiel**, souvent de nature collective et interactive, les participants cultivent leurs facultés à travailler en équipe.

- *La Fête du vin*¹⁵⁴

Se déroulant généralement en avril lors du week-end Pascal, cette manifestation est particulièrement bien ancrée puisqu'en 2014, il s'agissait de la 50^{ième} édition ! La manifestation est une fête originale qui réunit chaque année environ 8.000 personnes autour du vin. Ceci est à placer en perspective avec le jumelage de Ferrières-Chablis¹⁵⁵. Ce village de Lyonne en France organise de son côté une fête de la bière.

- *Bucolique Ferrières Festival*

Ce festival d'été de musique en plein air a pris de l'ampleur au cours du temps (www.bucolique.be). L'asbl est particulièrement dynamique et développe ses activités tout au long de l'année : *l'asbl Bucolique propose des concerts et activités culturelles au Cercle Sainte-Jeanne, à Ferrières. Maison-mère de nos activités, cette salle accueille une petite dizaine d'évènements Bucolique par an. Nous y avons invité parmi les plus grands de la scène belge actuelle (Ghinzu, Showstar, Superlux, Girls In Hawaii, Suarez, Malibu Stacy,...) ainsi qu'une foulée d'artistes à renommée plus mesurée (Von Durden, Driving Dead Girl, Hudson, Moladji, Hank Harry, Lieutenant, Fusty Delights, The Mash, Bacon Caravan Creek, Buenas Ondas,...)*.

- *Le marché de Noël alsacien à Ferrières*¹⁵⁶

Depuis près de 15 ans, ce marché permet notamment de déguster des spécialités alsaciennes et sont ainsi mis à l'honneur des produits achetés à la source : vins alsaciens, foie gras, munster, bretzel. Chaque année, quelques jours avant le marché, le Comité s'offre en effet un séjour en Alsace pour se fournir en produits typiques du cru. Des artisans alsaciens posent également leurs aubettes à Ferrières et, touche finale, des cigognes décorent ci et là le centre du village.

7.8.2. Maison du Tourisme Ourthe-Amblève

La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, inaugurée en 2000 et regroupant dix communes, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la grotte, rue de Louveigné. Gérée par le **G**roupement **R**égional **E**conomique **O**urthe-**A**mblève (**GREOA**), elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouverture sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le Tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la Région Ourthe-Amblève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Plusieurs outils touristiques sont ainsi développés par la MTOA : site internet¹⁵⁷, application mobile, agenda trimestriel, guides touristiques, chasses aux trésors... Le Pays d'Ourthe-Amblève dispose donc là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant de ce fait que le Tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier, mais bien comme un véritable outil de développement économique.

La fréquentation annuelle de cette structure d'accueil montre une proportion importante de néerlandophones (54 % de Hollandais et 14% de Flamands). Bien entendu, l'information fournie aux

¹⁵⁴ <http://www.fdv.be>

¹⁵⁵ Cf. 8.10 p. 125.

¹⁵⁶ <http://www.belgique-tourisme.fr/informations/evenements-ferrieres-marche-de-noel-alsacien-de-ferrieres/fr/E/37601.html>

¹⁵⁷ www.ourthe-ambleve.be

clients couvre l'ensemble du Pays d'Ourthe-Amblève. Les germanophones représentent une clientèle non négligeable (8%).

De plus, le service Graphisme du GREOA prodigue des conseils et réalise des actions permettant la mise en place d'une politique de promotion via différentes publications (affiches et flyers événementiels...).

7.8.3. Office du Tourisme de Ferrières¹⁵⁸

L'infrastructure a le statut d'une asbl dont le bureau se situe au centre administratif «le Maka», non loin du *Musée du Jouet* et de la Place de Chablis. Cette association a non seulement pour objet de défendre et de promouvoir le tourisme au niveau local mais aussi de développer les activités culturelles et sportives sur l'entité.

Les heures d'ouverture s'étalent du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (fermé le mercredi), et durant les vacances scolaires les samedis et dimanches de 10h00 à 15h00.

Le rapport d'activités de 2013 montre qu'une majorité de touristes venant des Pays-Bas ont été accueillis au bureau d'information et que de nombreuses cartes de promenades ont été vendues (357 dans différents points de ventes communaux et extra communaux).

Outre des efforts de communication (affiche, agenda bi-mensuel, rédaction du bulletin communal...) effectués en 2013 et poursuivis dans le futur, différentes activités à vocation culturelle et touristique ont été organisées (cérémonie de remise des mérites sportifs, réalisation d'affiches et livrets pour pic-nimusique, jogging à Xhoris, brocante à Xhoris, journée de la famille, journées du patrimoine, organisation d'un concert Gospel...).

Un aspect important touche le sport, comme évoqué au paragraphe n°8.3¹⁵⁹, puisque l'Office du Tourisme s'occupe de la location des infrastructures sportives aux différents clubs.

7.8.4. Autres organismes à vocation touristique

Le secteur associatif est bien développé sur l'entité. En vue de compléter ce paragraphe, le lecteur est invité à lire le chapitre 8¹⁶⁰ intitulé Service, Enseignement, vie associative, culturelle et sportive, car bons nombres d'activités ont des retombées touristiques. De même, **Le Genévrier** et **Qualité - Village - Ferrières**, déjà cités précédemment concourent aussi à améliorer le tourisme sur l'entité notamment par le biais de promenades guidées ou la participation aux Journées du Patrimoine.

- *Le Syndicat d'Initiatives de Ferrières*

Cette structure participe avec d'autres à l'élaboration de promenades et à des activités comme les journées du patrimoine.

- *Xhorisons*

¹⁵⁸ <http://www.officetourismeferrieres.be/>

¹⁵⁹ Cf. page 121

¹⁶⁰ Cf. page 118

Cette association s'occupe notamment des journées du patrimoine, mais aussi de manifestations villageoises... L'association a édité ses propres cartes de promenades et contribue également à la rénovation et à la mise en valeur du petit patrimoine.

- *Sy-Logne-Vieuxville asbl*

Cet ancien Syndicat d'Initiatives a été fondé en 1947. L'association, comptant 12 membres, réalise quelques manifestations annuelles telles que les marches ADEPS, les courses de côte d'automobiles et le jumelage avec la Suisse. Elle a notamment pour but l'amélioration de l'infrastructure touristique de Sy et Vieuxville par le fleurissement et l'entretien d'espaces verts, la création d'aires de repos, de circuits balisés.

7.8.5. Offre d'hébergement et nuitées¹⁶¹

Comme le tableau des nuitées l'illustre ci-dessous, de nombreux Belges sont attirés par l'offre d'hébergements sur l'entité. Pour une commune de la taille de FERRIERES, le nombre de nuitées est relativement important. A noter que les secondes résidences ne sont pas prises en compte, car il est impossible de mesurer le nombre de nuitées passées par les propriétaires de ces résidences. Il reste également une inconnue par rapport à la location de ces logements à d'autres personnes pour des courts séjours, car ces biens ne sont pas nécessairement déclarés comme gîte.

	Total	Belges	Étrangers
2010	64.693	54.951	9.742
2011	63.615	54.803	8.812
2012	57.893	51.169	6.724
2013	58.541	44.859	13.682

L'offre fluctue également au cours de l'année, car certaines infrastructures ne sont pas nécessairement accessibles toute l'année.

- **Structures hôtelières**

Cinq hôtels sont situés sur l'entité et sont ouverts toute l'année:

- Hôtel Le Bonheur de Sy (3 étoiles);
- Hôtel à la Ferme (3 étoiles);
- Hôtel Restaurant de la Gare (2 étoiles);
- Motel le Montana (2 étoiles).

Au total, la capacité d'hébergement est de plus de 100 personnes.

- **Hébergements de Terroir (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, gîte à la ferme)**

L'offre fluctue au cours du temps. Certaines structures sont reconnues par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) dont les critères de reconnaissance¹⁶² permettent de garantir une certaine qualité. Repris sur le site Internet www.ourthe-ambleve.be, l'offre est de :

- 5 chambres d'hôtes, 12 gîtes ruraux et/ou meublés de vacances;
- 1 gîte à la ferme dans le cadre du Domaine de Palogne;¹⁶³
- 1 gîte d'étape (5 chambres d'une capacité totale de 48 lits).

¹⁶¹ Cf. annexes cartographiques: carte n° 5 : Potentiel touristique.

¹⁶² Le CGT a édité un Vade-mecum sur la réglementation relative aux hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances

¹⁶³ Cf. p. 111

Outre ces hébergements notons également les possibilités existantes via:

- le Centre d'hébergement de Bernardfagne (de 20 à 80 personnes);¹⁶⁴
- le Centre de vacances Relaxhoris (capacité de 237 personnes),¹⁶⁵
- la location d'une aile du château de Grimonster;¹⁶⁶
- des chambres d'hôtes et gîtes non encore reconnus par le CGT: le Manoir d'ange, la Paresse...

Camping

Le camping *Les quatre saisons*, à Sy, est ouvert toute l'année. Ce dernier dispose de 101 emplacements.

7.8.6. L'HoReCa

Outre les hôtels déjà évoqués dans le paragraphe précédent qui ont généralement une partie Brasserie-Restaurant, l'entité compte également de nombreuses possibilités pour se restaurer ou pour se désaltérer. En effet, citons le Café des Sports, la Taverne D'Xhoris, La Castine, La Renaissance, La Vicomté, le Petit Chablis... sans oublier le Glacier de Ferrières.

7.9. Déclaration de politique générale 2012-2018 de la Commune

La déclaration aborde les différentes matières qui ont été traitées dans le présent chapitre. Le développement des activités économiques est recherché tout en veillant à préserver l'environnement naturel. Soulignons également la volonté de travailler étroitement avec les structures économiques supra-communales et les organismes œuvrant dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

« Notre réflexion s'est penchée sur la richesse de notre patrimoine tant naturel, culturel que touristique.

Nos musées seront rénovés et modernisés. Des synergies seront mises en place afin de renforcer leur notoriété, leurs collections, une approche muséographique rajeunie,...

Nous soutiendrons les initiatives culturelles musicales (rock, classique, folk,...) et théâtrales, les expositions, via l'Office du Tourisme notamment.

Nous développerons le partenariat entre bibliothèques des communes voisines et moderniserons, tant au point de vue informatique que des aménagements, notre structure existante (le projet est en cours).

Nous souhaitons en outre encourager et développer le partenariat et les synergies avec les structures touristiques et culturelles importantes présentes sur notre territoire (comme le domaine de Palogne) en vue de diversifier l'offre.

Nous mettrons davantage en valeur nos sites touristiques, chemins et sentiers en vue de développer le tourisme vert déjà bien présent.

Nous renforcerons le soutien technique, administratif, publicitaire aux initiatives privées et publiques d'hébergement individuel ou collectif. »

¹⁶⁴ <http://www.cce-crh.be/>

¹⁶⁵ <http://www.relaxhoris.be>

¹⁶⁶ <http://www.grimonster.com/>

Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Revenu moyen et revenu médian supérieur à la moyenne régionale • Taux d'activité élevé • Nombreux emplois dans l'enseignement • Secteur touristique bien doté en attractions et hébergements • Maison du Tourisme, Office du Tourisme et associations villageoises actives dans ce secteur • Deux zones d'activités économiques, une zone d'activité économique à Xhoris et présence du bâtiment relais de la SPI⁺ • Centre de Ferrières avec son Proxy Delhaize • Nombreuses entreprises liées à l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur agricole en difficulté • Augmentation au cours du temps du nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration • Disparité des revenus plus importante qu'en Wallonie

Dans une étude de la Banque DEXIA de 2007, FERRIERES a été classée dans le cluster w3 qui est intitulé « Communes résidentielles en zone rurale ». Il est constitué de petites communes rurales (moins de 5.000 habitants en moyenne), résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne régionale ... Ceci correspond bien à ce qui ressort de l'analyse de ce chapitre.

La proximité de l'autoroute E25 constitue un atout pour les entreprises des zones d'activités économiques situées du côté de Werbomont.

Si le secteur agricole est en perte de vitesse, la vitalité du tourisme procure de nombreux emplois même si par ordre d'importance, l'enseignement et la construction offrent un plus grand nombre de postes de salariés.

8. SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE – ENSEIGNEMENT – VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

8.1. Services sociaux et de santé

8.1.1. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Ce service, qui octroie notamment le revenu minimum d'intégration¹⁶⁷, est situé au centre administratif « Le Maka » et remplit des missions diversifiées comme:

- l'accueil des demandeurs d'asile;
- le maintien à domicile le plus longtemps possible grâce au service d'aides aux familles et aux personnes âgées;
- la distribution de repas à domicile (depuis mi-avril 2010);¹⁶⁸,
- la guidance énergétique;
- la gestion des logements d'insertion;
- la médiation de dettes;
- la mise à disposition du Ferribus¹⁶⁹ ...

8.1.2. Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'ALE permet aux Chômeurs Complètement Indemnisés (CCI) et aux bénéficiaires du revenu minimum d'intégration de prêter un nombre restreint d'heures de travail. Les employeurs potentiels sont les particuliers, les asbl, les autorités communales et les établissements d'enseignement. Les activités autorisées sont définies par la loi. L'ALE se situe dans le même bâtiment que le CPAS, à Ferrières.

8.1.3. Aides pour le logement

Le lecteur est invité à se référer au point 6.8 du chapitre logement¹⁷⁰.

8.1.4. Bethel asbl

Il s'agit d'un centre d'accueil pour personnes isolées, couples et familles "blessées de la vie" (hébergement, écoute, guidance et partage de la vie fraternelle avec la communauté chrétienne sur place)¹⁷¹. Celui-ci est situé à Burnontige.

8.1.5. Services rendus par les différentes mutuelles

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à Domicile...), de services de transports de personnes (Solidarité Entraide Services...), de prêt de matériel sanitaire... Même si les mutuelles ne disposent pas toutes d'un siège à FERRIERES, leurs services sont disponibles sur l'entité. La mutuelle Libra dispose d'une antenne à Werbomont.

¹⁶⁷ Cf. point 7.3, page 105.

¹⁶⁸ Plus ou moins 160 repas servis par semaine.

¹⁶⁹ Cf. point 9.6 page 135

¹⁷⁰ Cf. page 118

¹⁷¹ <http://www.mjdc.be/upsf/spip.php?rubrique58>

8.1.6. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Cette entreprise d'économie sociale d'utilité publique mène une action d'aide à domicile pour les personnes et est active sur 101 communes, dont FERRIERES. *Les objectifs prioritaires du service sont le maintien, le rétablissement, le développement du bien-être de la personne, des membres d'une famille, de l'entourage proche en vue de rechercher une qualité de vie au travers de l'aide et du maintien à domicile*¹⁷². Pour recourir aux services d'une aide-ménagère, il est possible d'utiliser le système des Titres-services.

8.1.7. Croix-Rouge¹⁷³

La section locale desservant FERRIERES est la Maison de la Croix-Rouge d'Aywaille, Hamoir, Ouffet. Il est possible de bénéficier de prêt de matériel pour les Ferrusiens dans une des trois communes précitées.

8.1.8. Télé-service du Condroz

Cette asbl au champ d'action transcommunal est établie à Ouffet (rue du Perron, 29). Elle développe des projets à buts sociaux: écoute, visite aux isolés, aide aux déplacements, information et orientation, aide aux déménagements, récupération de meubles en bon état, vêtements, activités de brocante et défilés de mode, animation culturelle, distribution de colis alimentaires...

En 2010, ce service a fêté ses 30 ans d'existence. Le service emploie actuellement une coordinatrice et quatre personnes qui se chargent de la permanence, de l'accueil, des visites à domicile, de la distribution de colis alimentaires, de l'écoute et de l'organisation des différentes activités culturelles ou sociales... Une centaine de bénévoles issus du Condroz permettent aussi d'exécuter les différentes actions menées.

8.1.9. Remarque

Il existe également de nombreuses associations, asbl ainsi que des services dans différents domaines permettant de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés et dont le champ d'action couvre FERRIERES comme par exemple: Action chrétienne rurale de Ferrières, Equipe Saint Vincent de Paul, Conférence Saint-Martin, Association Parkinson asbl, Ligue des Familles, Parents secours, Sourire d'enfants asbl, CESHAM asbl dont fait partie le service SACHA pour l'intégration des personnes handicapées, le Relais de Sprimont s'occupant des violences conjugales...

Pour plus de renseignements, le lecteur peut consulter le guide social du secteur psycho-médico-social : www.sweeli.guidesocial.be

¹⁷² <http://www.admr.be>

¹⁷³ <http://www.croixrouge.be/>

8.2. Enseignement, formation

8.2.1. Enseignement maternel, primaire et secondaire

Le tableau ci-dessous reprend la population scolaire des écoles communales au 1^{er} octobre de l'année concernée.

	2007		2008		2009		2014	
	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire
Bosson	33	54	28	49	35	50	45	83
Burnontige	-	15	-	20	-	19	-	
Ferrières-Centre	28	58	26	66	25	64	51	51
My	24	35	28	39	25	39	53	52
Xhoris	37	59	40	63	42	70	83	83
TOTAL	122	221	122	237	127	242	232	271

Au niveau du maternel et du primaire, la population scolaire augmente d'année en année ce qui se marque de manière plus forte à Xhoris, My et à Bosson, trois établissements pour lesquels des aménagements et extensions sont nécessaires¹⁷⁴.

Il existe également sur l'entité un Internat autonome mixte pour les enfants du primaire et du secondaire situé au Château de Ville. Cette structure est également ouverte tous les week-ends.

8.2.2. Centre de Coopération Educative asbl

Ce centre permet notamment l'organisation de classes vertes au Centre d'hébergement de Bernarfagne¹⁷⁵. Le siège social de cette asbl reconnue par la Communauté française est situé sur la commune de Comblain-au-Pont et propose en plus de l'hébergement de groupes des formations pour adultes, du soutien aux initiatives culturelles et pédagogiques, de la remédiation scolaire...

8.2.3. Enseignement artistique

L'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève¹⁷⁶ dont le siège se situe à Aywaille est également active sur Anthisnes, Comblain-au-Pont, Durbuy, Esneux, FERRIERES, Hamoir, Liège, Chaudfontaine, Sprimont.

Trois implantations sont répertoriées sur la Commune pour ce type d'enseignement ; il s'agit des écoles communales de Bosson, My et Xhoris.

8.2.4. Associations parascolaires

Il existe également des associations parascolaires constituées notamment de parents participant à la vie scolaire, d'anciens élèves: Amicale de l'école de la Communauté Française à Ferrières, Comité des

¹⁷⁴ Partie IV/Projets/Lot1/Fiche-projet n°1.8

¹⁷⁵ <http://www.cce-crh.be/FR>

¹⁷⁶ <http://www.academie-ova.be/implantations/ferrieres>

parents du collège de Saint-Roch, Œuvres scolaires du Burnontige, Oeuvres scolaires de Ferrières-Centre, Oeuvres scolaires de My, Oeuvres scolaires de Xhoris, Oeuvres scolaires de Bosson-Werbomont, Amis et Anciens du Petit Séminaire de Saint-Roch.

8.3. *Infrastructures et associations sportives*

Voici la liste des infrastructures répertoriées :

- hall Omnisports de Saint-Roch et une piscine (dont l'Office du Tourisme gère l'occupation pour d'éventuelles réservations);
- salle de sports de l'école de Ferrières centre;
- terrains de football rue Pré du Fa, rue du Vieux-Tilleul, rue de Comblain;
- terrains de pétanque rue de Comblain.

Au sein du centre Relaxhoris, il existe également une piscine et une salle où diverses activités sont accessibles aux habitants : danses rythmées (africaines, salsa, latino...), stretching en musique, gym douce variée en musique (maintien, travail du dos...), aérobic-abdos-fessiers en musique, aquagym, accoutumance des enfants à la piscine, cours de natation...

La pratique sportive est notamment favorisée par l'**Office du Tourisme** qui reprend les activités de l'ancienne association pour la Promotion du Sport, du Tourisme et de la Culture à Ferrières.

Comme évoqué dans le point 7.8.1, de nombreux loisirs actifs s'apparentant à la pratique sportive sont possibles via le domaine de Palogne.

Les clubs actifs sur l'entité permettent de pratiquer différents types de sports. Voici une liste des clubs et sports par anciennes communes.

- *Ferrières*

Tae Kwon Do Academy (Saint-Roch), Yoga (école de la communauté à Ferrières), Union Cycliste de Ferrières, le pommeau d'or (Escrime à Saint-Roch), Aquagym (Saint-Roch), Natation pour enfants (Saint-Roch), Terrains de pétanque de Ferrières, Tennis de Table Ferrières, Royale Union Sportive Ferrières (football).

- *Xhoris*

Aerobic Abdo Fessier, Gymnastique sportive pour enfants, Psychomotricité, *Manège "les Houx"*, Tennis de Table Xhoris, L'espoir club Pétanque Xhoris, Royal Cercle Sportif Xhorisien (football).

- *Vieuxville*

Hippo Relais Vieuxville, Tukhut Fédération d'alpinisme.

- *Werbomont*

Le Manège du Moulin de Bosson, Fitness Form.

- My

Ufc My Fémina (football), Flamengo Hg (Mini-Foot), Gymnastique sportive pour enfants.

L'asbl **Tennis, Sports, Accueil aux sports (TSA)**, qui propose des stages sportifs et de langues durant les congés scolaires au Hall Omnisports de Hamoir, s'adresse aussi aux jeunes Ferrusiens puisque cette association organise un ramassage en car sur l'entité.

Chaque année, la Commune décerne un prix du Mérite sportif à un(e) Ferrusien(ne).

8.4. Infrastructures culturelles, de loisirs et associations

Une bibliothèque communale est installée à Xhoris. Elle a intégré le réseau des bibliothèques Ourthe-Ambève en 2013. Quant au Bibliobus de la Province de Liège, il effectue deux haltes sur l'entité les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois durant la période scolaire:

- à Ferrières, à l'école communale, de 10h00 à 10h30;
- à Ferrières, à l'école de l'Etat, de 10h40 à 12h00;
- à Ferrières, Place de Chablis, de 13h15 à 14h30;
- à Bosson, à l'école communale, de 14h45 à 15h30.

Notons que le Discobus¹⁷⁷ de la médiathèque - qui permet la location de disques compacts, vidéocassettes, DVD et cédéroms - ne passe pas par FERRIERES, mais il est possible de se rendre rue du Moulin à Hamoir les mercredis de 14h45 à 15h45.

En ce qui concerne le secteur culturel, le lecteur est également invité à consulter la rubrique sur le secteur touristique¹⁷⁸, car ces deux domaines s'imbriquent (exemples: les musées...). Outre l'apport culturel indéniable des musées, le rapport des activités de 2009 du *Musée du Jouet* montre, par exemple, qu'il existe également un lien fort avec l'enseignement fondamental puisque de nombreux groupes émanant d'établissements de diverses communes wallonnes se sont succédés tout au long de l'année pour visiter cette infrastructure.

Dans l'optique de mener des actions concertées, la Commune a mis en place un Service Communal de Coordination Culturelle situé au « Maka ». Un atelier créatif a notamment été mis en place

Outre certains lieux classiques comme les salles communales qui peuvent accueillir des évènements à portée culturelle, il est à noter qu'il existe des lieux privés d'exposition comme les galeries d'art la *Maison d'images*¹⁷⁹ (Ferrières) et la *Galerie 13* (Xhoris).

Les Ferrusiens peuvent également exercer leurs talents vocaux à l'Académie Ourthe-Vesdre-Ambève ou via la *Chorale Royale de la Lembrée*, *La Chorale de Xhoris* ou pratiquer un instrument avec *The Ferrusien Orchestra*.

Différents comités sont à vocation plus culturelle comme *Qualité Village Ferrières* dont les actions portent notamment sur le riche patrimoine historique de l'ancienne commune de Ferrières, le *Comité culturel de Xhoris*.

¹⁷⁷ http://pointculture.be/infos-pratiques/emprunts-et-telechargements_3659

¹⁷⁸ Cf. p. 111 et suivantes.

¹⁷⁹ <http://users.skynet.be/maisondimages>

La Commune compte également plusieurs infrastructures de rencontres/salles de villages ou infrastructures sportives :

Xhoris	Terrain et buvette du football
	Salle de la pétanque
	Ancienne Administration communale (bibliothèque, musée de la vie rurale, maison intergénérationnelle)
Sy/My/Ville/Vieuxville	Terrain et buvette du football de My
Ferrières	Terrain et buvette du football
	Le Cercle (privé)
	La Renaissance (privé)
Rouge-Minière	Le Maka
	L'Alouette
Burnontige	Hall omnisport de St Roch
	Ancienne école

8.5. Petite enfance, jeunesse

8.5.1. Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire

La problématique de l'accueil de la petite enfance est importante puisqu'elle permet notamment aux deux parents de continuer à exercer leur activité professionnelle.

En fonction des données collectées et comme le montre le tableau ci-dessous, la situation de FERRIERES est enviable par rapport à ce qui est mesuré dans la Microrégion et au niveau de la Wallonie :

Taux de couverture en places d'accueil préscolaire 2012	
Wallonie	30,8 place(s)/100 enfants
Ferrières	50,2 place(s)/100 enfants
Commune(s) limitrophe(s) wallonne(s) :	
Aywaille	25,0 place(s)/100 enfants
Comblain-au-Pont	32,9 place(s)/100 enfants
Durbuy	40,1 place(s)/100 enfants
Hamoir	26,4 place(s)/100 enfants
Manhay	41,7 place(s)/100 enfants
Stoumont	15,1 place(s)/100 enfants

Notons que le taux de couverture est passé de 40,5 en 2010 à 50,2 en 2012, montrant que des efforts ont été consentis en la matière. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas de crèches

communales. Et en ce qui concerne les structures non conventionnées, mais reconnues par l'ONE, une accueillante peut prendre en charge 4 enfants rue Saint Roch n°11.

Au niveau de l'accueil extrascolaire, l'Ecole fondamentale située rue Pré du Fa 7 à Ferrières est reprise dans une liste d'adresses des milieux d'accueil pour enfants de 2,5 à 12 ans ayant introduit une déclaration à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Le rapport accompagnant le budget 2013 souligne que le taux de fréquentation scolaire est en perpétuelle augmentation et la demande des parents étant de plus en plus forte depuis 2010, des garderies supplémentaires ont été organisées le mercredi après-midi à My et à Bosson de 12 à 18 h.

8.5.2. Mouvements et associations de jeunes

La classe d'âge relative à la « jeunesse » concerne des âges différents avec des besoins spécifiques ; les activités développées doivent donc être adaptées et bien que de nombreux jeunes soient inscrits dans des clubs sportifs et des associations culturelles, il existe des structures qui leur sont totalement dédiées. Il existe donc: *la Maison des Jeunes de Burnontige, la Maison des Jeunes de Ferrières, la Maison des Jeunes de My, les Jeunes de la Rouge-Minière, l'Association des Jeunes de Sy-Vieuxville et le Patro de Ferrières.*

8.6. Associations et services tournés plus spécifiquement vers les seniors

Au vu du vieillissement de la population, cette branche du secteur associatif a un bel avenir devant elle d'autant que le prolongement de l'espérance de vie, couplé avec une amélioration qualitative de l'état de santé, explique l'éclosion de nombreuses associations composées de seniors. Comme pour les jeunes, des associations sont spécifiquement destinées aux seniors : *3 x 20 de Vieuxville, Amicale des 3 x 20 et pensionnés de Xhoris, 3 x 20 de Werbomont, 3 x 20 de Ferrières.*

Cependant, de manière générale, en ce qui concerne le secteur associatif, le problème du vieillissement de la population peut occasionner certaines difficultés comme la pérennisation des clubs et associations devant trouver de nombreux bénévoles. La question de la relève au sein du secteur doit retenir l'attention.

Outre les services à domicile précédemment évoqués, il existe à Werbomont une maison de repos de 63 places qui est en mesure d'accueillir des personnes atteintes de maladies invalidantes (Alzheimer, Parkinson...).

8.7. Associations patriotiques

L'amicale des anciens combattants de 14-18 & 40-45/Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (**FNAPG**) et la Fédération Nationale des Anciens Combattants (**FNAC**) ont notamment un rôle essentiel dans la commémoration des combattants ayant participé aux deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1940-1945.

8.8. Autres associations et implication citoyenne

Outre les clubs sportifs et associations déjà citées nous relevons également les comités de quartiers suivants : *Comité des Fêtes de Burnontige, Comité des Fêtes de Ferrières, Comité des Fêtes de la Rouge-Minière, Vivre Ensemble de My, Comité des fêtes de Ville, asbl Le Grand Feu, Werbomont*

Animation Village, Ménagères rurales, Cramignon de Xhoris, Les Tchérons (revivre les images du passé) Comité de Saint-Nicolas, Comité des fêtes de Xhoris.

8.9. Communication

A l'ère de la communication, les outils informatiques restent constamment des éléments perfectibles en vue d'optimiser la communication entre l'Administration communale et les citoyens, mais aussi les associations, comités, clubs... Plusieurs vecteurs de communication existent :










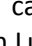
- le site Internet de la Commune et celui de l'Office du tourisme. Ils ont le mérite d'exister, mais sont à améliorer, car l'ergonomie et la richesse du contenu pourraient être revues;
- le bulletin communal bimensuel lancé en mars 2013, en collaboration avec la CLDR et l'Office du Tourisme;
- le feuillet de l'Office du Tourisme;
- le PCDN News;
- le Canard de Ferrières. Il s'agit d'un périodique mensuel au profit du Patro qui contient certaines informations intéressantes notamment des chroniques historiques de Qualité Village Ferrières.

8.10. Jumelage

De manière générale, les jumelages ont pour but de développer les échanges entre les populations des entités. En ce qui concerne FERRIERES, elle est jumelée avec Chablis (Bourgogne) depuis 1964. Il s'agit d'occasions permettant le partage d'expériences et la participation à des manifestations festives. La fête du *Vin de Ferrières* est une manifestation qui découle de ce jumelage et est portée par une association baptisée *Comité de la Fête du vin, du jumelage et de la confrérie vineuse St-Martin*.

8.11. Culte

La liste des paroisses et autres lieux de culte d'obédience catholique pour l'entité est extraite du site www.catho.be

 Nom	UP	CP	Localisation
 ASSUMPTION DE LA VIERGE	Sainte Famille	4190 My	
 Chap. S. Etienne	Sainte Famille	4190 My (Ville)	
 EA. N-D DE LOURDES	Sainte Famille	4190 Sy	
 ONR N.-D. de Banneux	Sainte Famille	4190 Rouge Minière	
 ONR N.-D. de l'Univers	Sainte Famille	4190 My	
 S. DONAT	Sainte Famille	4190 Werbomont	
 S. MARTIN	Sainte Famille	4190 Xhoris	
 S. MARTIN	Sainte Famille	4190 Ferrières	
 SS. PIERRE ET PAUL	Sainte Famille	4190 Vieuxville	

Outre le culte catholique, l'Eglise protestante est également présente avec son centre baptisé « Centre Martin Luther King » situé à Aywaille (Paroisse d'Aywaille, Ferrières, Hamoir et Stoumont).

En ce qui concerne les bâtiments religieux, les Fabriques d’Eglise (FE) ont un rôle important comme expliqué en note de bas de page¹⁸⁰. Sur la Commune, il existe la FE de Bosson, la FE de Ferrières, la FE de Vieuxville et la FE de Saint-Antoine.

8.12. Déclaration de politique générale 2012-2018 de la Commune

Au niveau de l’enseignement, la nécessité d’investissements en rénovation des écoles a été mise en avant car la saturation de fréquentation des établissements est proche. Concernant la vie sociale, associative sportive et culturelle, la poursuite des efforts de soutien de la Commune envers les associations et clubs actifs sur l’entité seront poursuivis. Notons que le rôle de la CLDR dans la dynamique de l’Opération de Développement Rural est souligné :

« Fortes de la qualité de l'enseignement prodigué, nos écoles sont aujourd'hui à la limite de la saturation et d'importants investissements vont devoir y être consacrés. Elles ont un urgent besoin de rénovation (My), d'agrandissement (Xhoris), de modernisation (Ferrières-Centre), de reconstruction (Bosson) et pour toutes de sécurisation, d'outils pédagogiques contemporains, d'aménagements favorisant l'apprentissage, le sport, »

Nous avons la ferme intention et le devoir de gérer sainement et rigoureusement ces énormes dépenses dans un souci d'économie d'énergie, de construction durable, polyvalente et fonctionnelle. Nous étudierons assidûment, entourés et conseillés par des partenaires spécialisés, les options techniques et financières possibles en envisageant le recours à différents subsides et aides. Nous veillerons à promouvoir un enseignement de qualité, accessible à tous, offrant une ouverture au monde comme à la connaissance de notre milieu de vie. Nous favoriserons le dialogue et la collaboration entre associations de parents, enseignants, directions et pouvoir organisateur. Les projets d'établissements seront revus et adaptés. »

« Ferrières compte de très nombreuses associations, comités, clubs gérés la plupart du temps par des bénévoles courageux et dévoués. Nous allons procéder à l'aménagement, à la rénovation et à l'amélioration de différents espaces existants (salles, plaines de jeux, ...). Le rôle de la Commission Locale de Développement Rural sera primordial pour, ensemble, autorités et citoyens, proposer un plan général équilibré tant géographiquement que financièrement. Nous voulons, par ce biais, doter la Commune d'outils et de structures répondant à un maximum de besoins de la population, dans un esprit de cohérence et de polyvalence. Nous envisagerons également la possibilité de créer une régie communale autonome qui aurait entre autres, le rôle de gérer les infrastructures sportives sises sur la Commune. Nous soutiendrons les mouvements de jeunesse et clubs sportifs de notre Commune vu le travail important de socialisation, de développement qu'ils proposent aux jeunes. Nous veillerons, au moment de la commémoration de la Première Guerre Mondiale, à soutenir les associations qui perpétuent le souvenir des personnes qui ont combattu pour notre liberté. Une nouvelle Maison des jeunes sera installée à Ferrières-Centre. »

¹⁸⁰ Les Fabriques d'Eglise ont pour mission de veiller à l'entretien et à la conservation des temples (oratoires publics reconnus par l'Etat comme étant destinés au service du culte, art.76 de la Loi du 18 germinal, an X), d'administrer les biens et les fonds affectés à l'exercice du culte, d'assurer l'exercice du culte et le maintien de sa dignité, de rechercher les moyens nécessaires pour la réalisation des missions qui lui sont confiées (art.1 du Décret impérial du 30 décembre 1809). En application de l'article 181 de la Constitution, de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes (régulant les modalités de transmission aux autorités civiles des comptes et budgets des fabriques d'église), de la loi communale et de la loi provinciale, la reconnaissance des cultes entraîne la prise en charge de diverses dépenses par les pouvoirs publics notamment: la prise en charge par les communes des déficits liés à l'exercice des cultes; la mise à disposition par les communes (ou par les provinces) d'un logement ou à défaut, le versement d'une indemnité compensatoire en faveur des ministres du Culte.
<http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/01officiel/autresinstit/fabriqueglises.htm>

Synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux services sociaux, de santé et d'aide • Nombreuses infrastructures sportives avec la possibilité de pratiquer différents sports • Taux de couverture en place d'accueil pré-scolaire • Maisons et associations de jeunes • Bibliothèque inscrite au réseau des bibliothèques OA et passage du Bibliobus • Complexe du « Maka » et salles de villages • Accueil extrascolaire à l'école fondamentale de la Communauté française rue Pré du Fa • Service communal de coordination culturelle • Infrastructures scolaires dans les villages couvrant tous les niveaux du maternel au secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Services rendus par des associations peu connus du grand public • Site Internet et absence d'un bulletin d'information communal • Vétusté de certaines salles de village • Accessibilité des infrastructures • Espace insuffisant pour l'accueil des élèves dans les infrastructures scolaires

Ce chapitre montre qu'il existe de nombreux services d'aide en faveur de toutes les tranches d'âge de la population. Cependant, les missions effectuées par certaines structures ne sont pas toujours connues des Ferrusiens.

Le tissu associatif est relativement dense et chaque Ferrusien peut trouver facilement les loisirs sportifs et/ou culturels qui lui convient le mieux. Cependant, certaines infrastructures sont vétustes et, comme le chapitre suivant le montre, l'accessibilité via les transports en commun semble difficile.

L'entité possède une offre scolaire bien développée dans les trois niveaux d'enseignement – maternel, primaire et secondaire. Les infrastructures sont présentes dans plusieurs villages et accueillent un nombre croissant d'élèves, ce qui nécessite l'agrandissement de 3 de ces infrastructures (Bosson, Xhoris et My).

9. MOBILITE – SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE

9.1. Réseau routier, parc de véhicules, trafic automobile

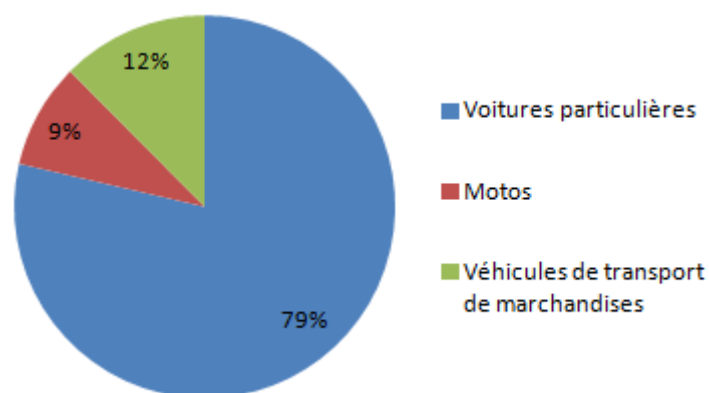
	Réseau autoroutier (en km)	Réseau régional et provincial (en km)	Réseau communal (en km)	Total (en km)
Aywaille	9,38	44,66	463,86	517,9
Comblain-au-Pont	0,00	15,14	109,38	128
Durbuy	0,00	65,70	352,22	417,9
FERRIERES	4,80	28,73	295,7	329,3
Hamoir	0,00	14,42	118,39	136,6
Manhay	10,7	41	201	252,8
Stoumont	2.4	40	520,7	563,2

Le tableau reprenant les données de 2005 de l'IWEPs ci-dessus montre bien que, par rapport aux communes de la Microrégion, le kilométrage total des voiries se situe dans une moyenne haute.

Concernant les modes de déplacements des citoyens, on remarque que le nombre de véhicules par ménage est relativement élevé et peut s'expliquer par la faiblesse de l'offre des transports en commun.

	Août 2013	Ménages	Véhicules par ménage
Aywaille	8.034	5.194	1,55
Comblain-au-Pont	3.334	2.254	1,48
Durbuy	7.948	4.878	1,63
Hamoir	2.566	1.654	1,55
FERRIERES	3.590	1.990	1,80
Manhay	2.744	1.358	2,02
Stoumont	2.456	1.273	1,93
Microrégion	30.672	18.605	1,65
Wallonie	2.181.534	1.522.775	1,43

Pour FERRIERES, le type de véhicules est illustré par la graphique repris ci-dessous :



Des comptages sont parfois effectués par le SPW sur les voiries régionales¹⁸¹ et sur l'autoroute afin de mesurer le flux de trafic. Sur toute l'année 2006 pour les deux sens de circulation, l'autoroute a vu transiter 20.523 Unités Véhicules Particuliers (UVP) pour 24 heures sur le tronçon reliant Harzé à Werbomont. En 2004, le chiffre s'établissait à 19.871 UVP ce qui montre une légère croissance.

La N66 entre My et Werbomont est le tronçon de la route régionale de l'entité le plus utilisé, puisque pour la même période, 3.224 UVP l'ont empruntée par 24 heures. Cependant, une diminution du trafic est constatée par rapport à 2004 où le chiffre s'établissait à 3.249 UVP. La N86 entre Ferrières et Durbuy est empruntée par 3.141 UVP ce qui est en très légère augmentation puisqu'en 2004 le chiffre s'établissait à 3.134. La route régionale N30 entre Harzé et Werbomont comptabilisait 1.451 UVP, alors qu'en 2004, le chiffre s'établissait à 1.558 traduisant ainsi une diminution du trafic.

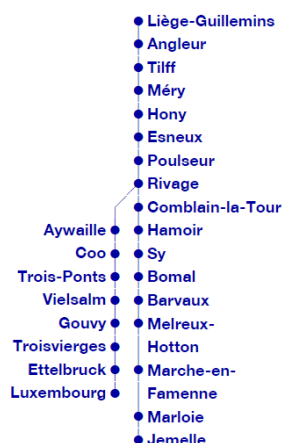
9.2. Transports en commun

Différentes lignes de bus irriguent l'entité, mais sont principalement axées vers le transport scolaire:

- ligne 10 Manhay – Aywaille (circule aussi les samedis);
- ligne 10/2 Aywaille – Hamoir – Durbuy – Barvaux – Bomal (bus scolaire);
- ligne 10/3 Manhay – Saint-Roch (bus scolaire);
- ligne 14/1 Chevron – Manhay (bus scolaire);
- ligne 65a Aywaille-Hamoir (circule aussi le samedi);
- ligne 65b Aywaille – Lierneux – Verleumont (circule aussi le samedi);
- ligne 65d Barvaux – Bomal – Aywaille – La Reid (bus scolaire);
- ligne 97 Huy – Strée – Ouffet – Hamoir (circule aussi les samedis non fériés);
- ligne 1011 Liège – Athus.

La fréquence est relativement faible hormis pour la ligne 97 qui compte 20 départs vers Hamoir et 18 vers Huy.

En dehors des heures et jours scolaires, la situation est plus problématique, car le nombre de destinations et la fréquence des bus ne sont guère favorables.



Ligne 43 : Liège - Jemelle (15 passages par jour)

Remarque : La fréquence des passages est calculée entre BOMAL et MARLOIE.

avant 7h30 : 3	8h30-11h30 : 3	11h30-13h30 : 1	13h30-16h : 1	16h-17h30 : 2	après 17h30 : 5
----------------	----------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

Ligne 43 : Jemelle - Liège (13 passages par jour)

Remarque : La fréquence des passages est calculée entre MARLOIE et BOMAL.

avant 7h30 : 5	8h30-11h30 : 1	11h30-13h30 : 1	13h30-16h : 1	16h-17h30 : 2	après 17h30 : 3
----------------	----------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

La gare SNCB sans guichet de Sy est située sur la ligne 43 et les trains L et P s'y arrêtent avec une fréquence intéressante.

Cependant, il n'existe pas de déserte de bus pour s'y rendre ce qui rend le concept de « multi modalité » quelque peu caduque pour cette commune.

Des initiatives locales ont été prises pour compléter une offre de transports en commun peu développée.

¹⁸¹ Pour visualiser la structuration du réseau routier, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 4.2 page 54.

- *Ferribus du CPAS de la Commune*

Ce service s'adresse aux Ferrusiens en difficulté de mobilité (autres que des PMR) pour des examens médicaux, une formation, un entretien d'embauche, des loisirs, des visites personnelles ou administratives, des courses... et ceci dans un rayon d'action d'à peu près 45 km (Liège, Malmédy, Marche...). Sur réservation, ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h. En 2013, 366 déplacements ont été effectués.

Coût: 0,20€/km/pers. (de porte à porte). Pour les trajets collectifs, seul l'aller est payant. Un temps d'attente est prévu selon les modalités suivantes: 1h gratuite pour raison médicale; 1/2h gratuite pour autres raisons, ensuite 1,25€ le 1/4h.

- *Téléservice du Condroz asbl*

Assuré par des bénévoles, ce service est destiné à tout habitant d'Anthisnes, Comblain-au-Pont, FERRIERES, Hamoir, Ouffet, Clavier, Durbuy, Modave, Nandrin et Tinlot en difficulté de mobilité (physique ou autre). Il est possible d'être membre en payant une cotisation de 15€/année.

Coût: 0,30 €/km pour les membres et 0,40 €/km pour les non membres. L'attente éventuelle est gratuite (prévue dès le départ et acceptée par le chauffeur).

- *Covoit'stop*

Ce projet d'auto-stop de proximité a été lancé sur l'entité en 2012. Au 1^{er} janvier 2015, la Commune comptabilisait 82 affiliés dont le nombre total s'élève à 2500.

- *Parking de covoiturage*

Un projet de parking d'éco-voiturage a été déposé pour l'installation d'un parking à Xhoris, en collaboration avec la Province de Liège. Le parking devrait pouvoir accueillir 17 véhicules dont une place réservée aux PMR, et serait aménagé de bornes de rechargement électrique et d'abris pour vélos et motos. L'objectif poursuivi par la Province de Liège est de donner des réponses concrètes en matière de mobilité, tout en améliorant la qualité de l'environnement.

- *L'Union francophone des Handicapés, la fondation contre le cancer...*

Pour les personnes dites à mobilité réduite nécessitant une aide à l'embarquement et au débarquement, outre les services offerts par les mutuelles, certains services comme l'Union francophone des Handicapés, la fondation contre le cancer... sont également actifs dans le domaine du transport.

9.3. Mobilité et postes de salariés

Afin de mesurer la circulation générée par les travailleurs salariés, le tableau ci-dessous reprenant des informations issues du site de l'IWEPS (sur base des données ONSS) montre que d'une part la majorité des salariés habitant l'entité prestent majoritairement dans une autre commune de la Province de Liège et d'autre part que la majorité des postes offerts sur FERRIERES sont occupés par des non-ferrusiens.

La comparaison avec une ville comme Liège souligne bien que les grandes villes sont des pôles d'emplois importants. Il est donc nécessaire aux Ferrusiens de se déplacer pour rejoindre les zones

où sont installées les entreprises. Notons également que la localisation de FERRIERES à la frontière de la province du Luxembourg et à la proximité de différents arrondissements influe les données. En fonction de l'offre réduite des transports en commun, il est clair que la voiture individuelle est le véhicule le plus utilisé dans cette entité rurale.

	En %		
	FERRIERES	LIEGE	Moyenne communes Wallones
Travailleurs salariés résidant dans la commune	100	100	100
Travaillant dans la commune	11,7	50,4	22,8
Travaillant dans l'arrondissement (excl. la commune)	6,3	22,5	29,8
Travaillant dans la province (excl. l'arrondissement)	58,3	7,4	15,5
Travaillant en Wallonie (excl. la province)	13,8	6,4	12,8
Travaillant en Belgique (excl. la Wallonie)	9,9	13,3	19,1
Travailleurs salariés travaillant dans la commune	100	100	100
Résidant dans la commune	28,9	29,3	25,3
Résidant dans l'arrondissement (excl. la commune)	9,2	40,7	33
Résidant dans la province (excl. l'arrondissement)	38	18	17,2
Résidant en Wallonie (excl. la province)	21,9	6	14,1
Résidant en Belgique (excl. la Wallonie)	1,7	5,2	6,7
Résidant à l'étranger	0,2	0,8	3,8

Source : IWEPS - 4^{ème} trimestre 2012

9.4. Zone de Police (ZP 5296)

9.4.1. Organisation

Avant d'aborder la question de la criminalité et de la sécurité routière, il est important de parler d'un acteur principal en la matière c'est-à-dire la police locale.

La Zone de Police du Condroz¹⁸² est composée de 10 communes soit Anthignes, Clavier Comblain-Au-Pont, FERRIERES, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot, Hamoir.

A FERRIERES, le poste de police de proximité se situe au complexe le Maka tandis que la Direction zonale se trouve à Modave.

Outre différentes sections, également présentées sur le site de la police locale, il existe pour la zone un bureau d'assistance aux victimes.

9.4.2. Plan zonal de sécurité 2014-2017

Outre la présence d'un plan zonal de sécurité 2014-2017 qui priorise certaines actions, des statistiques et enseignements sont tirés chaque année afin d'orienter les actions sur le terrain. Dans les prochains paragraphes, le lecteur trouvera des éléments communiqués par la police permettant

¹⁸² <http://www.policelocale.be/condroz>

de relativiser le sentiment d'insécurité. Bien entendu, comme tous les chiffres, ceux-ci doivent être interprétés avec prudence, car il existe aussi un chiffre noir qui représente tous les actes théoriquement identifiables comme infraction mais non connus des services de police.

9.5. Sécurité routière – Faits infractionnels¹⁸³

9.5.1. Accidents de circulation

Le nombre d'accidents constatés sur FERRIERES est dans la fourchette basse des communes avoisinantes. Dans le tableau ci-dessous, *sont considérés comme 'accidents', les accidents de la circulation routière impliquant au moins un véhicule qui occasionne des dommages corporels et qui se sont produits sur la voie publique.*

	1978	1985	1995	2005	2010	2011	2012
Aywaille	74	61	44	62	39	63	48
Comblain-au-Pont	38	22	23	17	20	21	20
Durbuy	56	42	41	87	60	54	57
FERRIERES	30	24	22	33	33	21	19
Hamoir	12	15	14	13	13	13	11
Stoumont	20	20	14	30	28	20	26
Manhay	27	17	16	41	21	28	20

Les données communiquées par la zone de police complètent bien l'information et permettent de disposer de chiffres jusqu'au 31 décembre 2009. La zone géographique couverte par ces données s'écarte légèrement de la Microrégion déterminée dans ce diagnostic.

Deux autres tableaux, réalisés **pour 2009** par la zone de police, permettent d'apporter un éclairage supplémentaire sur les lieux où se déroulent les accidents avec blessés constatés sur FERRIERES.

	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
RN 30	2	0	0	3
RN 66	6	0	0	8
RN 86	3	0	1	2
Route locale	6	0	0	9
Total	17	0	1	22

Vitesse autorisée	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
30	1	0	0	1
50	3	0	0	6
70	1	0	0	1
90	12	0	1	1

En 2007, la RN 66 et les routes locales étaient les plus accidentogènes. Il est rassurant de constater que les zones 30 sont relativement épargnées par les accidents avec blessés.

Les forces de l'ordre expliquent dans leur analyse que la cause principale des accidents est la perte de contrôle du véhicule essentiellement provoquée par la vitesse et l'imprégnation alcoolique des conducteurs. Ces éléments donnent donc des indications sur les axes de la politique préventive à mener en la matière. L'implication des jeunes dans les accidents se manifestant plus particulièrement les vendredi, samedi et dimanche.

¹⁸³ Dans ce paragraphe, les données de l'INS seront utilisées et complétées par des chiffres des services de police

9.5.2. Criminalité enregistrée au niveau de la commune

Le tableau ci-dessous provient de la police fédérale¹⁸⁴ et, il est important d'analyser les chiffres avec prudence :

Comparer mutuellement les communes (hit-parade) uniquement sur base des chiffres absolus est un exercice délicat car elles peuvent varier entre elles dans de nombreux domaines qui peuvent avoir un impact sur la criminalité enregistrée (tourisme, pôle d'emploi, zone frontalière, ville estudiantine, etc.).

Il est illusoire de penser que l'on peut «gommer» ces différences en associant les chiffres de la criminalité enregistrée uniquement au registre de la population! LA RÉALISATION DE CLASSEMENTS OU DE COMPARAISONS PEUVENT ABOUTIR À DES CONCLUSIONS OU DES INFORMATIONS ERRONÉES. Il est donc important de contextualiser les données en tenant compte d'autres critères ou caractéristiques spécifiques au lieu ou au phénomène étudié.

Comme le tableau à la page suivante le montre, la catégorie « vol et extorsion » est la plus représentée et fluctue au cours du temps avec un pic de faits enregistrés en 2011.

2013	Nbr. De faits enregistrés par 10.000 logements
Aywaille	200,09
Comblain-au-Pont	87,03
Durbuy	165,62
FERRIERES	239,96
Hamoir	216,35
Stoumont	146,96
Manhay	318,51
Liège	311 ,67

Les cambriolages représentent une large part des vols commis. Si l'on compare par rapport aux communes voisines, on s'aperçoit que FERRIERES présente un taux relativement élevé de faits de ce type mais bien en-deçà de ce qui est constaté dans une ville comme Liège.

¹⁸⁴ http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim_statistieken/2013_trim4/pdf/gemeente/rapport_2013_trim4_com_Ferrieres_fr.pdf

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Vol et extorsion	121	70	77	98	77	99	125	133	149	119
Dégradation de la propriété	36	32	19	37	24	27	37	39	40	23
Infr. contre l'intégrité physique	21	14	12	23	12	24	17	29	15	13
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	11	16	7	11	13	20	11	22	17	8
Fraude	20	30	10	8	6	11	4	11	8	6
Infr. contre la famille	5	9	5	9	29	11	17	7	7	7
Infr. contre la sécurité publique	23	7	7	11	15	7	5	13	10	8
Armes et explosifs	3	6	6	6	9	21	10	24	11	16
Environnement	11	9	6	12	3	4	2	11	1	4
Registre de population	2	4	3	4	6	4	3	10	7	3
Infr. contre les moeurs	4	1	2	4	2	5	11	5	3	2
Drogues	3	6	6	7	2	1	4	11	1	1
Infr. contre la foi publique	6	2	4	1	1	2	4	3	2	3
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	4	4	4	3	1	1	1	3	4	2
Infr. contre l'autorité publique	3	2	2	1	2	2	1	3	4	2
Protection de la jeunesse	2	1	1	1	1	1	1	4	2	2
Criminalité informatique	2	1	1	1	1	2	1	1	3	1
Ivresse et alcool	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Législation sur les étrangers		1	1	1	1	1		1	1	2
Contravention code pénal	3	2	2							
Code pénal social								1	1	2
Protection de la personne	1	2	2	1				1		
Autres lois spéciales					2					
Carte d'identité	1							1		
Législation économique		1	1							
Travail								2		
Exercice illégal de l'autorité publique					1					
Infr. contre la liberté individuelle								1		
Pratiques commerciales						1				
Santé publique							1			
Sécurité privée						1				
Sous-total:	282	205	167	230	207	243	256	337	280	222
Contravention règlement policier local	1				1	2	1	5	1	
Sous-total:	1				1	2	1	5	1	
Total:	283	205	167	230	208	245	257	342	281	222

9.5.3. Sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité est très subjectif et le fait d'apporter des éléments objectifs permet de replacer les infractions dans la réalité. *Il combine le danger réel ou imaginé et la perception de sa gravité (tolérance ou aversion au risque, résistance au changement, aliénation...).* Les éléments perçus collectivement comme angoissants peuvent varier d'un pays à l'autre, d'une période à l'autre, d'un segment de population à l'autre.¹⁸⁵

La sécurité routière est un sujet souvent évoqué dans les Opérations de Développement Rural et regarder les chiffres permet également de cibler les actions à éventuellement mener.

9.6. Outils communaux pour la mobilité et la sécurité routière

Il existe plusieurs outils permettant d'agir de manière concrète sur la mobilité et la sécurité routière. Citons parmi les initiatives soutenues par la Wallonie : les Plans de Déplacement Scolaire, les Plans de Déplacements d'Entreprises, les fiches d'accessibilité multimodale, la semaine de la mobilité... Ces outils peuvent être actionnés par le secteur public, mais également par le secteur privé.

Par ailleurs, le fait pour une Commune comme FERRIERES de disposer d'une CCATM permet aux instances communales de mener une réflexion fondée sur une démarche participative.

9.7. Mobilité douce

9.7.1. Projet de la Transferrusienne¹⁸⁶

La *Transferrusienne* est un cheminement empruntant l'ancienne voie vicinale. Ce parcours de plus ou moins 18 kilomètres part de Werbomont, passe par Xhoris, le collège Saint-Roch et Ferrières avant de rejoindre le RAVeL de Comblain-la-Tour.

Il sera réhabilité pour favoriser les modes doux de déplacements (Piétons, cyclistes).

9.7.2. RAVeL de l'Ourthe

Afin d'améliorer la mobilité douce sur son territoire la Commune projette de compléter le tronçon manquant au niveau du RAVeL 5 de l'Ourthe et d'assurer une liaison avec la Transferrusienne.

9.7.3. Maillage inter- et intra-villages

FERRIERES est caractérisée par ses nombreuses promenades. Un GT « Chemins et sentiers » s'est constitué au cours de la présente ODR en vue d'améliorer le maillage inter et intra-village de l'entité.

¹⁸⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ins%C3%A9curit%C3%A9>

¹⁸⁶ L'association les chemins du rail est particulièrement active sur ce dossier : <http://www.cheminsdurail.be>

Synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Ferribus• Zone de police avec son plan zonal de sécurité et son bureau d'assistance aux victimes• CCATM• Transport scolaire• Facilités pour le transport routier via l'autoroute E25• Covoit'stop• Parking d'éco-voiturage de la Province de Liège• Projets de mobilité douce (Transferrusienne, RAVeL...)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de km de voiries à entretenir• Ferribus peu connu• Possibilités offertes via les transports en commun• Absence de bus passant par la gare de Sy

FERRIERES est une commune rurale présentant des facilités d'accès via la route (autoroute E25, routes régionales...) mais le transport en commun offre peu de possibilités pour les habitants. Il est malheureux de constater qu'une gare desservie par la SNCB n'a pas développé le concept de multi-modalité puisqu'il n'y a pas d'arrêts de bus à cet endroit. Cependant, la Commune met en place des initiatives pour faire face au manque de transports en commun (Ferribus, Covoit'stop...)

La commune possède des atouts en matière de mobilité douce (Transferrusienne, RAVeL, chemins et sentiers...). Ces atouts sont à valoriser pour permettre le déplacement des habitants mais également le développement touristique.

10. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

10.1. Administration communale

Situé au centre de l'entité, le principal bâtiment administratif (Place de Chablis 21, 4190 FERRIERES) est accessible:

- du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h45;
- le mercredi de 13h à 16h (seulement les services Population/État-Civil et Urbanisme);
- le samedi de 9h à 11h45.

Des services (CPAS...) sont également disponibles au Maka, rue de Lognoul.

10.2. Collège communal, Conseil communal

Le Collège communal¹⁸⁷ est composé du Bourgmestre, des trois Echevins et du Président du Centre Public d'Action Sociale

Compétences	
Bourgmestre	
<i>Frédéric LÉONARD (RpF)¹⁸⁸ rue de Godinry, 5 4190 FERRIÈRES (Xhoris)</i>	<i>Affaires générales et européennes, relations publiques Personnel État-civil et population, élections Police, politique de prévention, service incendie Mobilité et sécurité routière Service incendie Intercommunales Fêtes, réceptions, foires, comités de quartier Sports et infrastructures sportives Développement rural (CLDR) patrimoine bâti Communication relations avec le CPAS Affaires économiques, commerces, PME.</i>
Echevins	
<i>Yvon ROLLIN (RpF) Le Chafour, 3 4190 FERRIÈRES (Xhoris)</i>	<i>Finances/budget, Travaux Fabriques d'église Contentieux, assurances Cultes Cimetières Espaces verts Propreté publique</i>

¹⁸⁷ Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit, depuis le 08 octobre 2006, que siège au Collège Communal le (la) Président(e) du CPAS. Les membres du Collège se répartissent entre eux les attributions en début de législature. Ils ne peuvent prendre de décisions que collégialement à l'exception de l'Officier d'Etat-Civil et du Bourgmestre dans des fonctions de police préventive.

¹⁸⁸ Rassemblement pour Ferrières

<p><i>Lydia Blaise (octobre 2012-octobre 2014)</i> <i>Jean-Marc Demonty (RpF) (octobre 2014-)</i> <i>rue Marchenal, 4B</i> <i>4190 FERRIÈRE (Xhoris)</i></p>	<p><i>Urbanisme, aménagement du territoire Environnement, développement durable, biodiversité, PCDN Énergie Transport, mobilité douce Jumelage Culture et tourisme Patrimoine non bâti (sauf forêts) Immondices et gestion des déchetspublique.</i></p>
<p><i>Marianne BODSON-DUPONT (RpF)</i> <i>chemin du Bovrège, 4</i> <i>4190 FERRIERES(Werbomont)</i></p>	<p><i>Enseignement, accueil extrascolaire, jeunesse Agriculture, eaux et forêts, pêche, chasse</i></p>
Président du CPAS	
<p><i>Etienne Leroy (RpF) (octobre 2012-décembre 2014)</i> <i>Sandrine Maquinay (RpF) (Janvier 2015-)</i> <i>Les enclos 10</i> <i>4190 FERRIÈRES (Xhoris)</i></p>	<p><i>Affaires sociales Logement Handicapés, pensions Santé publique, hygiène, famille Emploi, chômage 3ème âge Coopération au développement Étrangers</i></p>

Le Conseil communal est composé du Bourgmestre, des trois Echevins, du Président de CPAS et de conseillers communaux; ces derniers sont repris dans la liste ci-dessous.

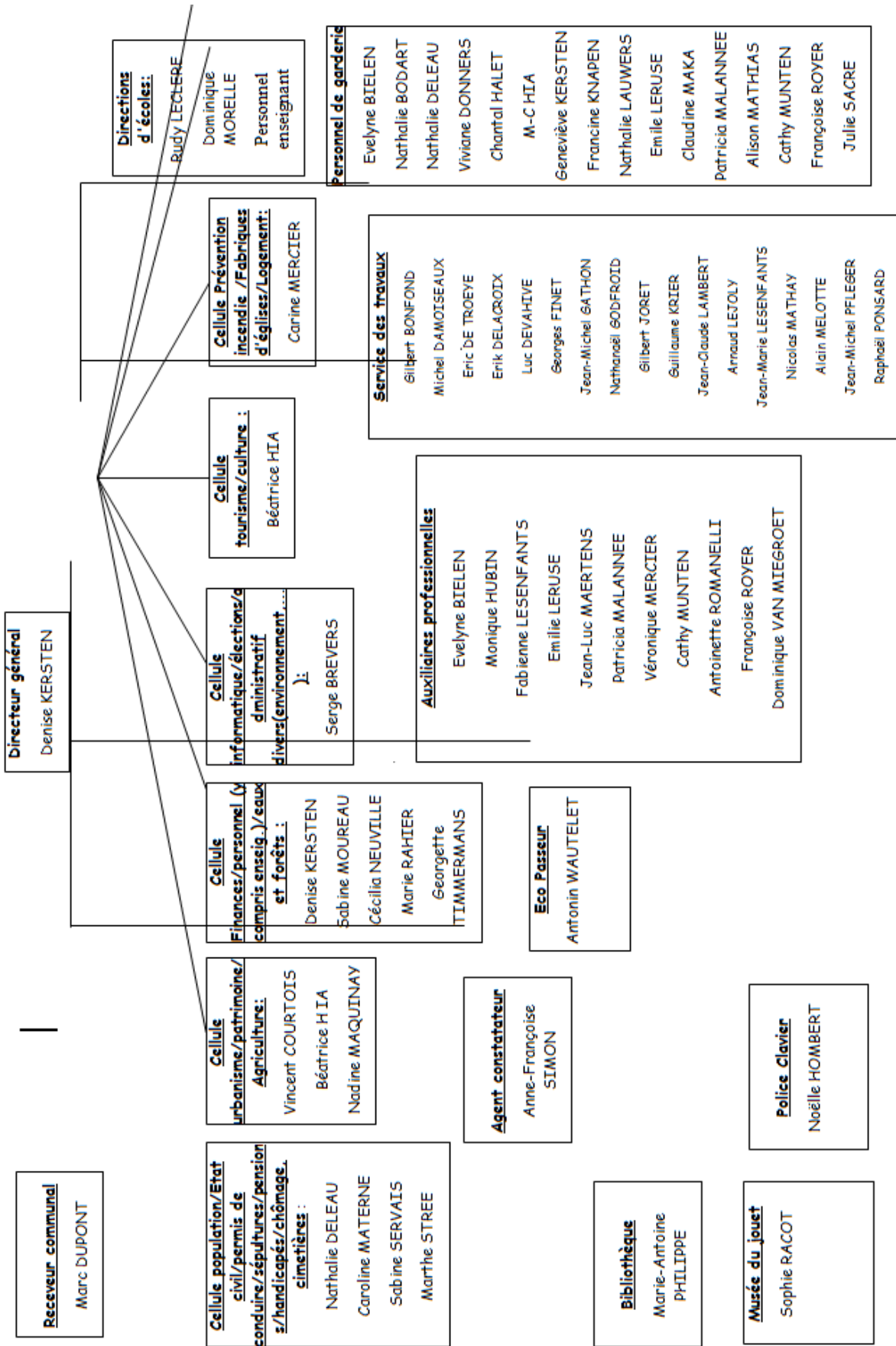
- M. Raymond MARÉCHAL, Allée du Cortil Lava 1 à 4190 FERRIERES (UGC)¹⁸⁹
- M. Joseph BONFOND, Aux Cortyls 13 à 4190 FERRIERES, (UGC)
- M. Pierre MARICHAL, rue de Comblain 5/B à 4190 FERRIÈRES (RpF)
- M. Jean-Michel RENARD, rue Pierreux 12/A à 4190 FERRIÈRES (Xhoris), (RpF)
- M. Benoît CAPITAINE, Voie des Rixhalles 4F à 4190 FERRIERES (UGC)
- M. Paul KERSTEN, Le Houpet 8 à 4190 FERRIERES (UGC)
- Mme Pascale SCHMITZ, Chaussée Romaine 7A à 4190 FERRIERES (UGC)
- M. Raphaël LAMBOTTE, Rue du Sept-Septembre1B à 4190 FERRIERES (UGC)
- M. Xavier MACHIELS, Rue Jean Gerlache 4A à 4190 FERRIERES (UGC)
- M. Benoît BOREUX, La Rouge-Minière 23 à 4190 FERRIERES (RpF)

Le site Internet de la Commune www.ferrieres.be permet de télécharger les ordres du jour et procès-verbaux du Conseil communal.

10.3. Moyens humains de l'Administration communale

L'organigramme de la Commune au premier janvier 2015 se ventilait comme suit :

¹⁸⁹Union pour la Gestion Communale (UGC)



10.4. Collaborations de la Commune – Affiliations à des organismes supra-communaux

Dans différentes matières, la Commune a besoin de bénéficier de l'expertise de différents organismes publics et parapublics, mais aussi avec le privé (asbl...): Holding Communal SA (Dexia), InterMosane (distribution électricité), Intradel (gestion des déchets), SPI+ (vie économique), AIDE (épuration des eaux), GREOA (économie, tourisme, bureau d'études...), La Teignouse (aide à la jeunesse, prévention...), Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)...

10.5. Finances

10.5.1. Comptes et budgets

Comptes et budgets des dernières années		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Comptes 2012		
Droits constatés nets	6.668.674,47 €	2.677.706,79 €
Engagement	5.359.719,91 €	2.677.706,79 €
Résultats	1.308.954,56 €	0,00 €
Comptes 2013		
Droits constatés nets	6.652.844,16 €	2.508.985,24 €
Engagement	5.066.474,53 €	2.508.985,24 €
Résultats	1.586.369,63 €	0,00 €
Budget global 2014		
Prévision recettes	6.036.525,03 €	1.404.746,69 €
Prévision dépenses	5.207.505,07 €	1.256.601,71 €
Résultats	829.019,96 €	148.144,98 €
Budget global 2015		
Prévision recettes	6.963.494,69 €	1.468.309,00 €
Prévisions dépenses	5.404.800,31 €	1.183.309,00 €
Résultats	1.558.694,38 €	285.000,00 €

10.5.2. Taxes et redevances communales

Au niveau de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) le taux est de 8% et le précompte immobilier augmente en 2008 à 2.600 centimes additionnels. Cette pression fiscale est dans la moyenne des communes wallonnes.

Le tableau ci-dessous reprend les taxes en 2009 pour FERRIERES à l'exception de la taxe sur la collecte des immondices qui sera explicitée au paragraphe 10.8

Taxes

Description	Euros	
Carte d'identité et titre de séjour	Carte d'identité	21,20 €
	Renouvellement	21,20 €
	Document délivré en cas de perte ou de vol	2 €
	Procédure d'extrême urgence	201,15 €
	Procédure d'urgence	135,78€
Pièces d'identité pour les enfants de – 12ans	Première carte électronique	gratuite
	Renouvellement	12,10 €
	Procédure d'extrême urgence 1ère demande	194,15 €
	Procédure d'urgence 1ère demande	128,68 €
	Procédure d'extrême urgence renouvellement	68,85 €
	Procédure d'urgence renouvellement	68,88 €
Passeport	<i>Personne de plus de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	73,50 €
	b) procédure d'urgence	256,50 €
	<i>Personne de moins de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	35,00 €
	b) procédure d'urgence	210 €
Carnet de mariage		20,00 €
Livrai de cohabitation légale		10,00 €
Permis de conduire		26,00 €
Autres documents administratifs, certificats, extraits... soumis au droit de timbre	Par document	2,00 €
Taxe communale sur la distribution d'écrits publicitaires	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 gr inclus	0,0111€
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 gr et jusqu'à 40 gr inclus	0,0297 €
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 gr et jusqu'à 225 gr inclus	0,0446 €
	Par exemplaire distribué pour écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 gr	0,08 €
	Par exemplaire d'écrit distribué émanant de presse régionale gratuite	0,006 €
	Taxe communale sur les secondes résidences	Par seconde résidence
Par seconde résidence établie dans un camping agréé		175 €
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers	Poubelles à puces : - isolé	46,00 €

et assimilés	- 2 pers	70,00 €
	- 3 pers	79,00 €
	- 4 pers	83,50 €
	- 5 pers et plus	88,00 €
	- seconde résidence	88,00 €
Taxes de séjour	Par lit loué par an	90 €
Taxe sur les immeubles inoccupés	Par mètre courant de façade	5€

Redevances communale

Description	Euros	
	Permis de d'urbanisation	Par lot
Certificats d'urbanisme	Numéro 1	20 €
	Numéro 2	65 €
Demandes de renseignements d'urbanisme	Ouverture du dossier	20 €
	Prix par parcelle	6 €
Déclarations urbanistiques		26 €
Indication de l'implantation		160 €
Demande permis d'urbanisation	Qui ne débouche pas sur la délivrance du permis	125,00 €
Demandes de permis d'Urbanisme	s'il s'agit d'une demande ne nécessitant ni enquête, ni avis de la CCATM	90 €
	s'il s'agit d'une demande soumise à la CCATM	115 €
	s'il s'agit d'une demande soumise à l'enquête publique.	150 €

10.5.3. Primes communales

Depuis 2004, il existe une prime communale à l'installation de chauffe-eau solaire d'un montant de 250 €.

Une allocation de naissance est également octroyée depuis 1991 et les montants ont été révisés en 2007 : 1^{er} enfant (48 €), 2^{ème} enfant (60 €), la somme augmente de 12 € par enfant supplémentaire.

10.6. Equipements et infrastructures¹⁹⁰

10.6.1. Patrimoine communal

Le lecteur trouvera dans les annexes, en plus de la carte du patrimoine bâti reprenant l'ensemble du patrimoine communal, une liste des propriétés communales bâties.

¹⁹⁰ Cf. carte n°3: patrimoine bâti et naturel - infrastructures

10.6.2. Distribution d'eau

La distribution d'eau sur la commune est gérée par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE)¹⁹¹

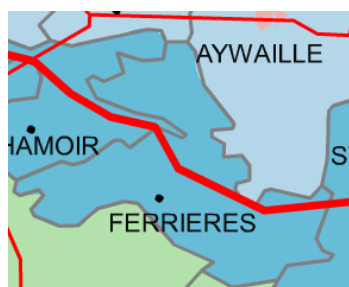
Société(s) de distribution et tarification (2008):

Société(s) de distribution	Redev. forf. en € (limite en m ³)	Redevance annuelle en €	Tarif 1 en €/m ³ (limite en m ³)	Tarif 2 en €/m ³ (limite en m ³)	Tarif 3 en €/m ³ (limite en m ³)	Tarif 4 en €/m ³ (limite en m ³)
SWDE	-	38,8	0,97 (30)	1,94 (5000)	1,75 (25000)	-

Consommation annuelle d'eau des petits consommateurs par raccordement (2005): 74,93 m³

10.6.3. Distribution d'électricité

Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme Electrabel, Essent, Nuon, Luminus...



Intermosane s'occupe d'une partie du réseau basse tension de distribution sur l'entité et des lignes d'un voltage inférieur à 150 KV. Par contre, Elia s'occupe des infrastructures hautes tensions dépassant 150KV comme celle qui traverse l'entité illustrée par le schéma ci-contre¹⁹².

10.6.4. Programmes triennaux¹⁹³

- *Plan triennal 2004-2006*
 - Entretien des voiries route de Sy, route principale, route de Filot, route de Férot, chemin royal, route du Trou, Voie du Thier, La Picherotte, Le Raumont, Chemin de l'Épine, rue Au Clocher, rue de Laveu, route de Renier
 - Aménagement du premier étage de l'administration communale de Ferrières
 - Rénovation toiture et travaux confortatif à la tour de l'Église Saint-Martin
- *Plan triennal 2007-2009*
 - Transformation et aménagement du rez-de-chaussée et du premier étage de l'administration communale de Ferrières
 - Rénovation toiture et travaux à la tour de l'Église Saint-Martin: phase 1
- *Plan triennal 2010-2012*
 - Travaux de transformation et d'aménagement du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de la maison communale
 - Église de Ferrières – réfection de la toiture

¹⁹¹ <http://www.swde.be>

¹⁹² <http://www.icedd.be/atlasenergie/cartes/ftptma01.swf>

¹⁹³ Pour plus d'information sur les possibilités offertes par les plans triennaux:
<http://mrw.wallonie.be/dgpl/fr/subventions/default.asp#triennal>

- *Droit de tirage 2013-2016*
 - Travaux confortatifs de la tour de l'église de Ferrières
 - Réfection de la voirie le « Petit Bâti » à Xhoris
 - Réfection de la Route de Comblain à Xhoris

10.6.5. Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidiaires

Le rapport annuel accompagnant le budget communal en vertu de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation présente une liste de travaux et de demandes de subsides.

Par exemple en 2013 :

- projet pilote : travaux d'aménagement voiries rue du Laveu et route de Renier (cheminement sécurisé);
- droit de tirage – réfections de voiries Fosse du Loup et le Trou.

10.6.6. Travaux effectués par le service des travaux de la Commune

Le rapport annuel accompagnant le budget communal en vertu de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation liste les travaux effectués.

Comme chaque année le service des travaux assure le service hivernal ; procède à des entretiens habituels de voiries, d'espaces verts, d'accotements, de cimetières ; apporte une aide logistique pour la mise en place de chapiteaux...mais il effectue aussi des travaux plus spécifiques en fonction des années.

Par exemple, en 2013 :

- surveillance des travaux de voirie : droit de tirage Rue de la Chapelle, le Trou et Pré du Fa;
- surveillance des travaux de réfection de la maison des jeunes à Ferrières;
- réalisation de travaux permettant d'améliorer l'écoulement des eaux par le placement de filets d'eau ou de canalisation;
- mise à disposition d'un revêtement de sol amovible pour l'organisation de manifestations dans la salle de gym de l'école de Xhoris.

10.7. Collecte et gestion des déchets

La gestion des déchets sur la commune de FERRIERES est gérée par l'intercommunale INTRADEL.

La collecte hebdomadaire se fait en porte-à-porte. Les ordures ménagères sont incinérées ou mises en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le recyclage ou la valorisation n'est possible qu'à partir des déchets triés déposés en porte-à-porte (PMC) ou à partir des déchets acheminés vers les parcs à conteneurs et bulles à verres.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le système de collecte a changé puisque le système des conteneurs à puce a été introduit, impliquant la modification des habitudes des citoyens. Ce changement s'imposait en regard des données fournies par le site Walstat pour 2010 qui montrait que la quantité d'ordures

ménagères brutes collectées par habitant pour FERRIERES (140,3 kg/hab.) était supérieure à ce qui était observé en Wallonie (135 kg/hab.) dans les communes limitrophes.

Recyparc

Cette infrastructure implantée, route de Marche 48, est ouverte de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 du mardi au vendredi et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Outre le Recyparc, des bulles à verres¹⁹⁴ et conteneurs à textiles et chaussures sont disséminés sur l'entité.

10.8. Service Régional d'Incendie (SRI)

Ce service est installé dans le parc Communal de Hamoir rue de Tohogne 12. Il y a de nombreuses années, en 1896, le Conseil communal Hamoirien décidait de mettre sur pieds un corps de pompiers¹⁹⁵. Actuellement, les pompiers couvrent différentes communes du secteur (Hamoir, FERRIERES, Anthisnes, Ouffet, Comblain-au-Pont, une partie de Durbuy) pour à peu près 23.000 habitants. Un service d'ambulance est également assuré.

10.9. La Poste

Le bureau de Poste de l'entité se trouve à Werbomont, route de Stavelot n° 8 et ouvre tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30; cependant le mardi une extension de l'heure d'ouverture est prévue jusqu'à 18h00.

Les boîtes aux lettres sont quant à elles présentes à différents endroits de la Commune

Synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Croissance récente des moyens humains à l'administration• Recyparc et collecte des déchets• Primes communales	<ul style="list-style-type: none">• Site Internet communal peu ergonomique et pas suffisamment interactif• Charge des emprunts en cours plus élevée que la moyenne des Communes de la province de Liège

Ce chapitre aborde quelques éléments de la gestion communale qui n'avaient pas encore été traités dans les autres sections de ce diagnostic.

Si certains travaux sont subsidiés, d'autres sont réalisés sur les fonds propres de la Commune qui finance des projets par des emprunts. Cela implique une certaine charge de la dette qui, en l'espèce est un peu plus élevée que la moyenne des communes de la Province de Liège. Ce dernier point est important à souligner car il est nécessaire de tenir compte de l'état des finances communales pour la bonne exécution des projets du PCDR qui seront à mettre en œuvre.

¹⁹⁴ http://www.levisiteur.be/PageCA/PageCA-FERRIERES-SERV_PUB-SER_COMM-BULLES_A_VERRES.htm

¹⁹⁵ <http://www.hamoir.be/pompiers/Historique.html>

11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

Ce chapitre est une synthèse des caractéristiques socio-économiques de FERRIERES. Se référer aux tableaux Atouts-Faiblesses en fin de chaque chapitre permettra au lecteur de se forger rapidement une bonne image de l'entité. La cartographie reprise dans les annexes de la Partie I spatialisée certaines caractéristiques communales.

11.1. Caractéristiques géographiques, ressources naturelles et environnement



Située aux confins de la Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, FERRIERES est intégrée dans le **Pays d'Ourthe-Ambève**. Cette commune de l'Eurégio Meuse-Rhin, d'une superficie de **5.690,30 hectares**, résulte de la fusion entre les anciennes communes de Ferrières, My, Vieuxville, Werbomont et Xhoris. L'Ourthe effleure FERRIERES à l'ouest sur 4 km. Cette rivière, dans laquelle se jette la Lembrée, constitue une frontière naturelle avec une partie de la commune de Durbuy. L'important **réseau hydrographique** structure aussi le **paysage** relativement **vallonné** de l'entité. Cependant, les problèmes d'inondation ne sont pas aussi aigus

qu'à Hamoir. La superficie cumulée des zones **agricoles** et **forestières** (4.746 ha) montre bien qu'il s'agit d'une commune rurale et verte.

Ses **caractéristiques géologiques** présentent des aspects intéressants, car FERRIERES est à cheval sur deux régions naturelles: l'**Ardenne** à l'est et la **Calestienne** à l'ouest. Le sol calcifère de cette dernière induit la présence de **phénomènes karstiques** et explique la présence de **nombreuses grottes** et **ruisseaux souterrains**. Les différents substrats sont donc réunis pour devenir le terreau de **biotopes variés** se traduisant par une faune et une flore diversifiées. Des **sites** sont d'ailleurs **protégés** juridiquement comme les 4 sites **Natura 2000**, les 6 **réserves naturelles** (3 publiques et 3 privées), la **grotte des Emotions** (à la fois Caverne Souterraine d'Intérêt Scientifique, Zone Humide d'Intérêt Biologique, site Ramsar), le **sol Mazeri**. Les **arbres et haies remarquables** forment une liste de 115 éléments. Outre ses sites protégés, de nombreux endroits constituent des lieux biologiquement intéressants comme **l'étang du CPAS à Missoule**.



Différents **outils de gestion** ont été mis en place afin de minimiser l'impact négatif des activités humaines sur le territoire. Le dernier né en la matière est le **Plan Communal de Développement de la Nature** (PCDN). En 2008, FERRIERES a également adhéré au **Contrat Rivière Ourthe** qui a d'ores et déjà relevé des problèmes récurrents comme la présence de plantes invasives, l'érosion, des rejets d'eau non épurée... Bien entendu, la mise en œuvre des **Plans d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe et de l'Ambève** se réalise progressivement. Comme il existe un captage de la SWDE à Werbomont et aussi la proximité des stations de pompage de l'entreprise Bru-Chevron, des **zones de prévention** ont été déterminées dans deux Arrêtés Royaux.

La **forêt** qui représente à elle seule **44,12% du territoire** bénéficie aussi d'une attention particulière avec le **Plan d'aménagement forestier** du Département Nature et Forêt (DNF) mais aussi avec la certification des forêts domaniales (label PEFC).

En matière de protection de la biodiversité, FERRIERES participe aux opérations **Combles et Clochers** et **Bords de Routes-Fauchage tardif**. De plus, dans une optique de conscientisation citoyenne, mais aussi de répression un **agent constatateur des incivilités environnementales** a été engagé. FERRIERES est également concernée par les projets **Life Hélianthème** qui permet la conservation et le développement des pelouses calcaires. La **gestion des déchets** et l'attention particulière portée à la **consommation énergétique** sont également des facteurs à prendre en compte dans une politique environnementale globale afin de s'inscrire dans une optique de développement durable.

11.2. Caractéristiques du patrimoine bâti, du logement et aménagement du territoire



L'**histoire** parfois agitée de la région a laissé de nombreux vestiges plus ou moins bien conservés qui forgent l'identité des différents villages. Outre les **nombreux châteaux** et **anciennes fermes** dispersés sur l'entité, de nombreux éléments du **petit patrimoine** sont d'ores et déjà répertoriés. L'influence religieuse s'est notamment traduite par la présence d'un **grand nombre de croix** mais aussi du **Monastère de Bernardfagne** qui est un des **11 sites et biens classés de l'entité**. L'analyse du bâti montre également que l'entité est loin d'être uniforme, car FERRIERES se

situe à la **jonction de l'Ardenne**, de la **Fagne-Famenne** et de la **Calestienne**. La réalité de terrain est donc plus complexe que dans des communes plus typiquement connotées. Cette variété est un atout attirant certains touristes.

En ce qui concerne le logement, la **croissance** est de mise puisque la population a fortement augmenté. Malgré de **nombreuses rénovations** s'expliquant par l'ancienneté du parc du logement les **nouvelles constructions se multiplient** afin d'absorber l'afflux massif de néo-ruraux. Les maisons 4 façades constituent une grande part du parc des logements. Les prix pratiqués dans le secteur acquisitif sont relativement élevés par rapport à d'autres entités ce qui rend **l'accès à la propriété de plus en plus difficile**. Bien que l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (**AISOA**) et Ourthe-Amblève Logement (**OAL**) étendent leurs activités sur FERRIERES, trouver une location à un prix modéré est difficile. A l'heure actuelle, des projets de développement de quelques logements sociaux figurent dans le **plan d'ancrage communal**. Cependant, développer des logements pour des personnes précarisées dans des villages où il est quasi impossible d'emprunter des transports en commun est à éviter.

Au vu de la croissance du bâti, l'**aménagement du territoire** constitue un point essentiel pour le développement harmonieux du territoire en tenant compte de ses spécificités. La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (**CCATM**) joue un rôle primordial.

11.3. Caractéristiques économiques

L'analyse des revenus montre qu'en moyenne les Ferrusiens disposent de moyens financiers **supérieurs à la moyenne régionale** et microrégionale. Cependant, une certaine **disparité** se manifeste puisqu'une certaine proportion de la population s'inscrit dans la tranche de moins de 10.000 euros par an. FERRIERES compte également un **taux d'activité** assez **élevé** dans la population en âge de travailler ce qui corrobore également l'analyse des revenus. De **nombreux indépendants** ont également élu domicile sur l'entité.

Au niveau des activités économiques, à l'instar de nombreuses communes wallonnes, le **secteur agricole**, principalement axé vers l'élevage, est en perte de vitesse et il est de plus en plus difficile de trouver un repreneur pour une exploitation. Notons que de nombreux postes de travail découlent de **l'enseignement** notamment en fonction de la présence de l'école secondaire Saint-Roch Ferrières. La présence de l'autoroute E25 est un atout qui a permis l'éclosion d'**entreprises** au sein de la zone économique de Werbomont. Le dynamisme entrepreneurial se marque également dans la démographie des entreprises qui est en croissance.

Le **tourisme** est également un **axe fort** de la commune avec le développement **d'activités de plein air** (kayak; promenades, tourisme d'affaires) qui ont contribué à l'essor de ce secteur. Le **domaine de Palogne** et **Relaxhoris** sont deux pôles touristiques importants mais la proximité de **Durbuy** et d'**Aywaille** est aussi un facteur expliquant le développement d'une offre **d'hébergement de terroir** (gîtes, chambres d'hôte). L'**Office du Tourisme** est présent au centre de l'entité où le **secteur HoReCa** s'est un peu développé. Notons que la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève assure également la promotion touristique de FERRIERES. Les activités événementielles comme la Fête du vin, le marché de Noël alsacien, le festival de musique Bucolique, drainent un public nombreux.



11.4. Caractéristiques démographiques



La population a notamment été attirée par la proximité de l'autoroute E25 et la Commune présente donc une forte croissance démographique. S'il est indéniable, comme dans l'ensemble de la Wallonie, que la **population vieillit**, ce phénomène semble **moins prononcé à FERRIERES**. A l'heure actuelle, il existe **une seule maison de repos** située à Werbomont.

11.5. Caractéristiques de l'éducation, du secteur de la santé, de la vie socio-sportivo-culturelle, des services et de la gestion communale

La **forte présence de jeunes** sur le territoire s'explique par la présence de l'école **Saint-Roch Ferrières** mais aussi par l'**internat** autonome mixte situé au **Château de Ville**. Les **associations parascolaires** gravitant autour de l'enseignement primaire facilitent l'intégration des parents dans la commune. Notons d'ailleurs que la commune possède une bonne offre en matière d'enseignement dans les trois niveaux maternel, primaire et secondaire. Il existe également des structures dont les activités sont tournées vers les **jeunes** (Mouvements de jeunesse).



Les Ferrusiens peuvent bénéficier de l'**aide** et de l'**assistance** de nombreux services communaux comme le **CPAS**, mais aussi d'organismes privés (asbl, mutuelles...). De nouveaux services comme la distribution de repas à domicile ont récemment vu le jour. Comme dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, la méconnaissance des actions proposées transparait. Cependant, si l'**accueil à la petite enfance** ne compte pas encore de crèche communale, la Commune compte des accueillantes ONE et a rentré un Programme de Coordination Locale à la petite Enfance (**CLE**).

Au niveau de la **vie sportive**, il existe plusieurs **infrastructures** dont certaines sont améliorables. Les citoyens peuvent utiliser, moyennant certaines conditions (renseignements et réservations à l'Office du Tourisme), la **piscine** et le **Hall Omnisports de Saint-Roch Ferrières** pour du mini-foot. A Xhoris, la piscine et une salle du **centre Relaxhoris** sont également accessibles aux habitants. De nombreux **clubs** permettent de pratiquer une grande **diversité de sports**. Il existe également un accord transcommunal avec Tennis Sports Accueil aux sports (**TSA**) qui organise un ramassage en car des stages au **Hall Omnisports de Hamoir**.

D'un point de **vue culturel**, outre la **bibliothèque** et l'**Office du Tourisme**, le **service communal de coordination culturelle** développe différentes activités de ce type. Au niveau des infrastructures et à côté de certaines salles de villages susceptibles d'accueillir des événements culturels, certaines **galeries privées** laissent l'art s'exprimer (Maison des images, Galerie 13). La Culture est aussi liée à l'histoire et au tourisme, et à cet égard, le **domaine de Palogne**, le **Musée du Jouet** et celui de la **Vie rurale** constituent des points d'intérêts en la matière.

Le **tissu associatif** de FERRIERES est bien développé grâce à ses nombreuses associations villageoises qui bénéficient des infrastructures communales dans tous les villages à l'exception de SY/My/Logne/Vieuxville. Certaines de celles-ci mériteraient d'être améliorées. En outre, la petite taille des infrastructures existantes suscite le besoin d'une infrastructure communale centrale et plus conséquente en termes de superficie et d'équipements.

11.6. Caractéristiques de la Mobilité et de la Sécurité routière



Si FERRIERES est d'un **accès facile via les routes** au moyen d'un véhicule personnel, utiliser les **transports en commun** s'avère **difficile** pour rejoindre les différents villages. En effet, s'il existe bien **une gare** sans guichet à **Sy**, il est par contre impossible de s'y rendre en transports en commun. Ceci est en totale contradiction avec une politique axée vers la multimodalité. Afin de faciliter la mobilité des citoyens, le CPAS de la Commune a ouvert un **service local** de transport baptisé « **Ferribus** ». En ce qui concerne les **modes doux**

de déplacement, il n'est pas facile de se rendre d'un village à l'autre de manière sécurisante par des voies cyclopédestres trop peu présentes. Par contre, le projet de la **Transferrusienne** (cheminement empruntant une ancienne voirie vicinale) représente une opportunité à saisir.

La mobilité est toujours intimement liée à la **sécurité routière** et, malheureusement des **accidents** de la circulation se produisent en blessant plus généralement des **automobilistes** et leurs passagers que des piétons ou cyclistes. La **RN66** est la plus **accidentogène** et les tronçons à 90Km/h sont les plus dangereux.

SOURCES

Ouvrages, Etudes

AISOA, Rapport d'activités 2009

BAIJOT et B. WERY, La route médiévale entre deux provinces.

BAU B., BRANQUART E., COLINET G., MARX S., NEVEN C., PIROTTE A., ROYER C., WUIDAR A., *Contribution à l'étude intégrée de Ferrières Région Ourthe-Amblève (asbl GREOA)*, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de la Science du sol, Année académique 1990-1991

BIEVELET C., HENIN J.-M., JOUREZ B., HEBERT J., LECOMTE H., *Le douglas en Région wallonne, état des lieux et tendances*, Forêt Wallonne n°90, pp.28-39, septembre-octobre 2007

de NOUE A., *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, 1848

de LEUZE AM, *La Roche et Durbuy*, 1883

MARIAGE A., *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996

MICHEL G., *Archéologie en milieu karstique: de la législation à la prise de conscience*, Echo de l'Egout n°43, mars 2001

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11

MONSEUR J.-R., *Sur la route de l'histoire par l'Histoire locale*, p.15.

STEIN J., *Les sites biologiques intéressants de l'entité de Ferrières*, Commune de Ferrières, 1984.

VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006

VAN DEN BORCK E., MARTEL E.-A, *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome premier: les calcaires du dévonien et du bassin de Dinant, 1910.

Magazine Ruralité du 3^{ème} trimestre 2009.

Remarques

A cette liste il convient d'ajouter les Bulletins d'information communale ainsi que des feuillets informatifs distribués lors des journées du patrimoine. De plus, différents textes législatifs (loi, décrets...) ont également été consultés.

En ce qui concerne les statistiques les principales sources utilisées sont: INS, IWEPS, le FOREM, CGT, Administration communale.

Pour la cartographie principalement: IGN 1/10.000, PPNC, PLI (v.0.6)

Sites Internet principaux consultés

<http://aqualim.environnement.wallonie.be>

<http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>]

<http://biodiversite.wallonie.be>

<http://cartographie.wallonie.be>
<http://commissariat.tourisme.wallonie.be>
<http://environnement.wallonie.be>
<http://fr.wikipedia.org>
<http://genevrier.be/>
<http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be>
<http://mineco.fgov.be>
<http://mrw.wallonie.be/dgatlp>
<http://natura2000.wallonie.be>
<http://statbel.fgov.be>
<http://www.cr-ourthe.be>
<http://users.skynet.be/maevrard>
<http://users.skynet.be/maisonimages>
<http://www.academie-ova.be>
<http://www.actu24.be>
<http://www.admr.be>
<http://www.aide.be>
<http://www.arbresdevie.be>
<http://www.belsud.com>
<http://www.bibliotheques.be>
<http://www.caritas-secours-liege.be>
<http://www.cce-crh.be>
<http://www.cheminsdurail.be>
<http://www.croixrouge.be>
<http://www.dexia.be>
<http://www.eglise-romane-tohogne.be>
<http://www.elsene.irisnet.be>
<http://www.euregio-mr.org>
<http://www.fdv.be>

<http://www.ferrieres.be>
<http://www.flw.be>
<http://www.fossiliraptor.be>
<http://www.fun-adventure.be>
<http://www.grimonster.com/>
<http://www.hamoir.be>
<http://www.icedd.be>
<http://www.infozone.be>
<http://www.lamediatheque.be>
<http://www.lepur.geo.ulg.ac.be/f>
<http://www.life-heliantHEME.eu>
<http://www.marchelibre.be>
<http://www.officetourismeferrieres.be/>
<http://www.ourthe-ambleve.be>
<http://www.pefc.be>
<http://www.policelocale.be>
<http://www.pppw.be>
<http://www.qvw.be>
<http://www.relaxhoris.be>
<http://www.saintrochferrieres.be>
<http://www.spi.be>
<http://www.swcs.be>
<http://www.swde.be>
<http://www.whestia.be>
<http://www.xhoris.be>
<http://www.viamichelin.com>

PARTIE II

RESULTATS DE L A PARTICIPATION CITOYENNE

1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL	158
2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR : GREOA	158
3. PRISE DE CONTACT AVEC LES AUTORITES COMMUNALES, LE PCDN, LE TERRITOIRE	159
3.1. Premières rencontres avec les autorités communales	159
3.2. Prise de contact avec le PCDN	159
3.3. Visites de terrain	159
4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	159
5. SYNTHESE DE LA CONSULTATION CITOYENNE.....	160
6. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION	161
6.1. Premières réunions d'information et de consultation	161
6.2. Consultation par questionnaire	165
6.3. Première consultation de personnes ressources.....	166
6.4. Réunions thématiques	166
6.5. Statistiques de la consultation citoyenne	168
6.6. Réunions de retour	171
6.7. Réunions « Projets »	173
6.8. Consultation individuelle des associations au sujet des infrastructures de rencontres	174
6.9. Réunions thématiques en Groupes de Travail (GT) constitués au sein de la CLDR	177
7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR).....	185
7.1. Appel à candidatures et constitution de la Commission	185
7.2. Renouvellement de la CLDR : janvier 2013 – en cours	187
7.3. Déroulement des réunions de la CLDR	188
8. CONSULTATION DE LA POPULATION : LES RESULTATS	195
8.1. Environnement	195
8.2. Patrimoine bâti	199
8.3. Vie sociale et associative – convivialité	201
8.4. Economie	209
8.5. Information et communication.....	213
CONCLUSION.....	214

1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal de FERRIERES a décidé en date du 26 juin 2008 de mener une **Opération de Développement Rural (ODR)** sur l'ensemble du territoire communal. Le GREOA a été désigné comme organisme accompagnateur de l'ODR par le Ministre wallon du Développement rural en juillet 2009.

2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR : GREOA



Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA¹⁹⁶, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à treize Communes de la Province de Liège : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, FERRIERES, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- le GREOA est un bureau d'études essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- il est aussi un organisme de promotion au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique en tant qu'organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- il constitue enfin un groupe de pression défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOA s'est positionné comme *auteur de programme* de Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR); il a réalisé ceux des Communes d'Aywaille, de Sprimont, d'Esneux, de Stoumont, de Hamoir et d'Ouffet. Il est également l'auteur de programme des PCDR en cours d'élaboration pour les Communes de FERRIERES et de Trooz.

Il s'est aussi affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Wallonie, il a pu engager trois agents (2,5 ETP) afin d'aider les Communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à Esneux et Stoumont, en 2008 à Hamoir et à Ouffet, en 2009 à FERRIERES, en 2011 à Trooz et en 2014 à Lierneux.

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux Communes membres un site Internet reprenant toutes les informations sur leur ODR : étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda... Ce site, avec le nom de domaine www.pcdr.be, est en ligne depuis janvier 2005. Une nouvelle version du site internet a été mise en ligne en mai 2013.

¹⁹⁶ Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.greoa.be>

3. PRISE DE CONTACT AVEC LES AUTORITES COMMUNALES, LE PCDN, LE TERRITOIRE

3.1. Premières rencontres avec les autorités communales

Le 3 septembre 2009, le directeur du GREOA, l'auteur de programme ainsi que deux agents de développement ont rencontré les autorités communales afin de préparer le lancement de la nouvelle ODR. Les questions relatives à la désignation par la Commune de l'auteur de projet et de l'étude socio-économique ont été abordées. Il a été convenu qu'une réunion d'inauguration du PCDR ait lieu en janvier 2010 et que les réunions publiques par villages soient organisées entre février et juin 2010.

3.2. Prise de contact avec le PCDN

Dès la première réunion de contact du 3 septembre 2009, l'importance de la mise en évidence des relations entre PCDN et PCDR a été évoquée. Lors de la rencontre du 28 octobre 2009, il a été suggéré que les agents développement participent à la réunion du PCDN du 28 novembre 2009, en présence de la FRW. Lors de cette réunion, la complémentarité des deux outils, qui débutent simultanément, a été mise en avant et il a été souligné que « la philosophie du PCDN concerne essentiellement l'intégration de la nature dans la vie de tous les jours et est donc en rapport étroit avec un développement socio-économique ». Il a donc été convenu que les projets qui avaient été émis dans le cadre du PCDN soient aussi envisagés dans le cadre du PCDR. Une information conjointe PCDR/PCDN a été programmée le 15 décembre 2009, à l'issue de la présentation du PCDR au personnel communal.

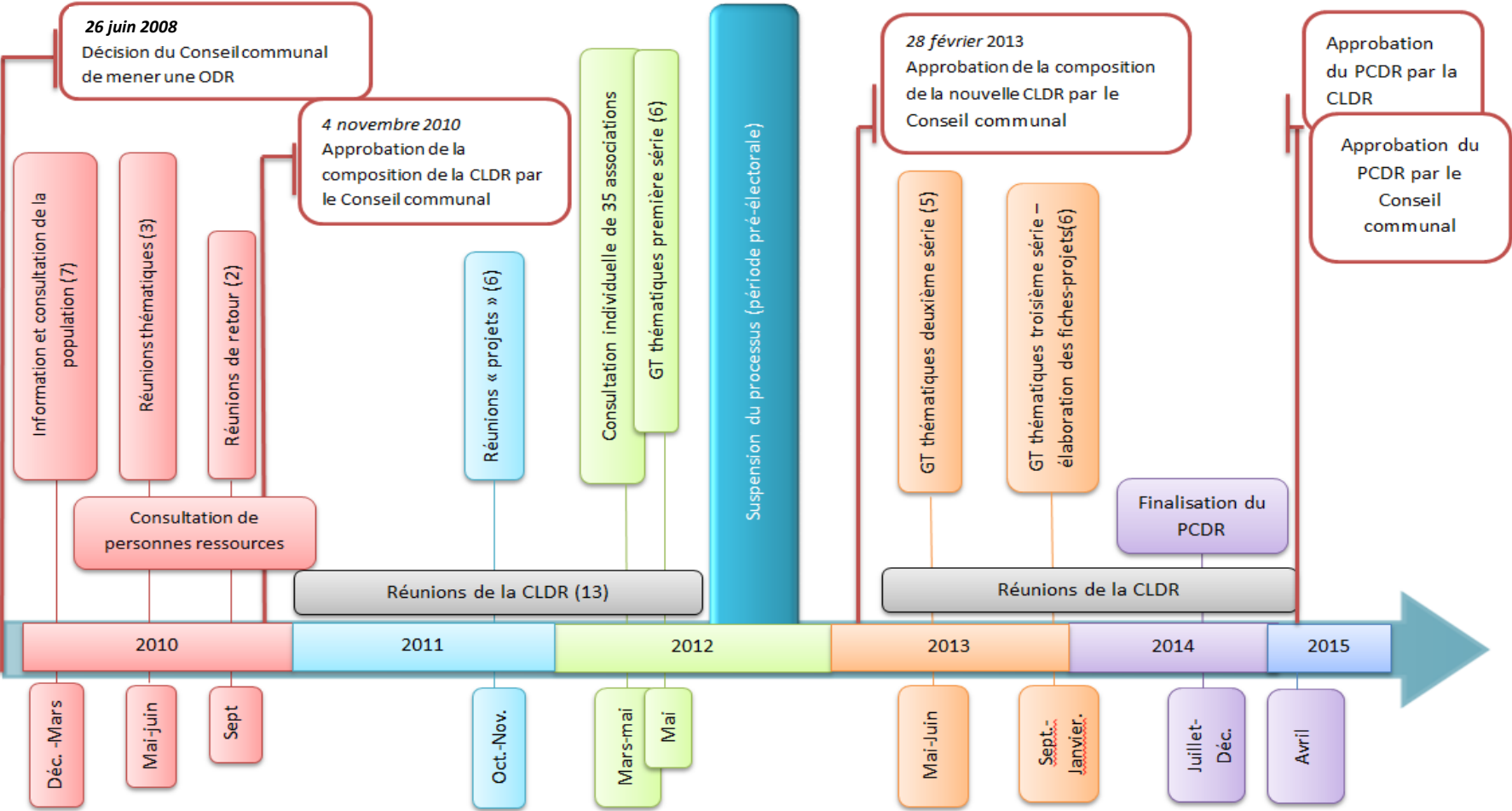
3.3. Visites de terrain

Afin de se familiariser avec le territoire communal et le cadre de vie des Ferrusiens, les agents de développement ont effectué des visites de terrain au printemps 2010 ainsi que durant tout le processus de l'ODR, notamment lors de la consultation de personnes ressources et lors de l'élaboration des fiches-projets.

4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En vue d'intégrer la notion de développement durable dans le PCDR, les agents de développement ont rencontré les autorités communales et leur ont fait part d'une note explicative, le 13 novembre 2009, sur le concept d'Agenda 21 et sur l'intérêt d'intégrer le développement durable au sein du PCDR. Si aucune décision n'a été prise dans cette direction, une attention particulière concernant les relations entre PCDR et PCDN a été émise.

5. SYNTHESE DE LA CONSULTATION CITOYENNE



6. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

6.1. Premières réunions d'information et de consultation

a. Calendrier des réunions

Une première réunion d'information a été organisée le 15 décembre 2009 à l'attention du Conseil communal et de la CCATM. Cette première rencontre avait pour finalité de les informer du lancement et du processus de l'Opération de Développement Rural (ODR) mais aussi de les inviter à participer aux réunions de consultation et à en faire la publicité. Une présentation de l'ODR a également été effectuée pour le personnel communal le 13 janvier 2010.

A la mi-janvier, la population de FERRIERES a été invitée à la soirée inaugurale du PCDR du 25 janvier 2010. Quatre réunions d'information et de consultation ont ensuite été organisées par village entre le 24 février et le 17 mars 2010.

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet d'évaluer le nombre de personnes présentes à ces réunions ainsi que le taux de participation à celles-ci.

Type de réunions		Date et lieux	Participants
Information	Conseil Communal et CCATM	15 décembre 2009 à 20h00 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	
	Personnel communal	13 janvier 2010 à 10h45 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	19
	Soirée inaugurale	25 janvier 2010 à 19h30 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	60
Information et consultation par villages	My (My, Vieuxville, Sy, Ville)	24 février 2010 à 19h30, Buvette du football de My, Rue de Vieux Tilleuls 14, My	21
	Werbomont (Werbomont, Burnontige, Grand Trixhe, Bosson)	3 mars 2010 à 19h30, La Charmille, Rue du Rivage 5, Werbomont	29
	Xhoris	10 mars 2010 à 19h30, Buvette du football, Rue de Comblain 25, Xhoris	27
	Ferrières (Ferrières, Rouge-Minière)	17 mars 2010 à 19h30 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	20

Les réunions d'information et de consultation ont rassemblé au total 97 personnes. Sur base des personnes qui ont transmis leurs coordonnées, nous avons pu mesurer le nombre de personnes différentes qui ont participé à ces réunions : 61 personnes différentes.

b. Réunions préparatoires

Le Directeur du GREOA et les agents de développement ont rencontré, le 28 octobre 2009, le Bourgmestre ainsi que l'Echevin du Développement rural et trois employés de l'Administration communale pour programmer la soirée inaugurale, les réunions d'information et de consultation et pour réfléchir à la méthodologie et à la publicité de celles-ci.

Le 18 novembre 2009, les agents de développement ont rencontré trois coordinateurs de la FRW, en présence du Bourgmestre, de l'Echevin du Développement Rural, de trois employés de l'Administration communale et de la responsable de l'Office du Tourisme. Cette réunion avait pour objectif d'effectuer une première rencontre entre les acteurs du PCDR et du PCDN. Il a été convenu de réaliser une séance d'information conjointe PCDR/PCDN lors de la présentation de l'ODR au Conseil communal, le 15 décembre 2009.

c. Publicité

✓ *Information du lancement d'une ODR sur FERRIERES*

Des articles de presse annonçant la décision du Conseil Communal de lancer une ODR ont été publiés dans le journal *Le Jour Edition de Huy-Waremme* du 08 et du 10 octobre 2009.

✓ *Réunions d'information à destination du Conseil communal, de la CCATM et du personnel communal*

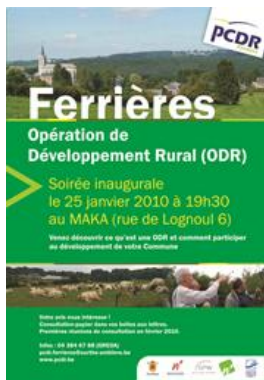
La Commune a pris en charge la convocation des personnes concernées.

✓ *Soirée inaugurale*

La soirée inaugurale a été annoncée à la population via différents vecteurs.

Un toutes-boîtes a été réalisé et distribué à la population. Celui-ci informait la population du lancement de l'ODR sur la Commune, expliquait brièvement le processus de l'ODR et invitait les citoyens à participer à la soirée inaugurale. Ce toutes-boîtes comprenait également un questionnaire les invitant à donner leur avis dans différents domaines en vue d'améliorer le cadre et la qualité de vie dans leur village et Commune.





Parallèlement, des affiches ont été réalisées et mises à disposition de la Commune pour effectuer un affichage dans des lieux stratégiques (Administration communale, Office du Tourisme, commerces...).

Des communiqués de presse ont également été publiés dans la presse locale :

- Le *Canard de Ferrières* de décembre 2009;
- *L'Agenda de l'Office du Tourisme* de Ferrières, édition de janvier-février 2010;
- Le *Journal Edition Huy-Waremme* du 15 janvier 2010 et du 22 janvier 2010.

✓ *Réunions d'information et de consultation*

Les citoyens ont été invités aux premières réunions d'information et de consultation citoyennes au travers de différents moyens.



Chaque citoyen a été informé de la finalité et des lieux et dates des réunions grâce à la distribution d'un toutes-boîtes.

En outre, des affiches ont également été apposées dans différents endroits de la Commune.

Un e-mail de rappel aux personnes présentes lors de la soirée inaugurale a été envoyé le 17 février 2010. Un e-mail a également été adressé le 18 février 2010 aux membres du PCDN.

Un communiqué de presse a été rédigé et trois articles ont été publiés. Le premier dans le *Journal Huy-Waremme* du 27 janvier 2010, le second dans le *Canard de Ferrières* du 2 février 2010, le troisième dans *L'Agenda de l'Office du Tourisme* des mois de mars-avril 2010.

Les informations étaient également disponibles sur le site internet www.pcdr.be

a. *Objectifs et méthode*

✓ *Réunion d'information au Conseil communal, à la CCATM et au personnel communal*

Les rencontres avec les membres du Conseil communal, de la CCATM et avec le personnel communal avaient pour but de présenter le GREOA, l'ODR et de favoriser l'échange d'informations. La présentation à destination du Conseil communal et de la CCATM a été suivie de la présentation du PCDN par la FRW.

Ces réunions d'information ont consisté en une présentation Power point commentée par les agents de développement. Elles ont débuté par une présentation du GREOA et ont été poursuivies par une définition et une explication du processus de l'ODR, en lien avec le PCDN et le concept de développement durable. Enfin, les coordonnées des personnes de contact ont été rappelées et les participants ont été invités à parler de l'ODR autour d'eux et à participer aux réunions d'information et de consultation pour donner leur avis.

✓ Soirée inaugurale

L'objectif de cette soirée était d'annoncer le lancement de l'ODR à la population, de présenter le GREOA et l'ODR tout en favorisant l'échange d'informations.

Durant la réunion, une liste de présence a circulé parmi l'assemblée visant à récolter les coordonnées des participants afin de les mobiliser par la suite.

Une présentation similaire à celle réalisée lors des deux précédentes réunions a été effectuée par les agents de développement. Elle a été suivie de l'intervention de l'Echevin du Développement rural de Stoumont qui a fait part de l'expérience de sa Commune concernant son ODR. Ces interventions ont ensuite laissé la place à toute une série de questions-réponses. La soirée s'est clôturée par un verre de l'amitié.



✓ Réunions d'information et de consultation par village

Suite aux précédentes expériences en matière d'ODR, les agents de développement ont proposé une méthodologie de travail pour les réunions d'information et de consultation :

- Présenter brièvement le GREOA et l'ODR
- Consulter les citoyens de manière individuelle puis en sous-groupe et effectuer une mise en commun
- Aborder la suite du processus

La méthodologie suivante a été adoptée :

Un bref exposé illustré d'un Power point a été réalisé par les agents de développement afin de définir les éléments principaux de l'ODR (définition, processus et acteurs).

Les participants ont ensuite été amenés à s'exprimer individuellement, par écrit, pour tenter de définir leur Commune idéale. Il leur était demandé d'écrire un mot clef et d'en donner une brève explication. Ensuite, les participants étaient invités à partager leur réponse avec l'assemblée.

Ce partage des idées a été approfondi grâce au travail en sous-groupes qui a été proposé. Chaque sous-groupe avait pour mission de réfléchir et de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les problèmes à résoudre dans mon village ou ma Commune ? Pourquoi ?
- Quelles sont les ressources à valoriser dans mon village ou ma Commune ? Pourquoi ?
- Quels seraient les projets à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes ou valoriser les ressources ?
 - A qui cela profitera-t-il ?
 - A qui cela pourrait-il poser problème ?

L'objectif était de donner un maximum d'idées sans en débattre et de permettre à chacun de s'exprimer. Toutes les idées pouvaient être émises pour autant qu'elles aient un intérêt collectif. Une liste de thèmes (milieu naturel, gestion environnementale, aménagement du territoire, information et communication, vie associative, mobilité, logement, social...) a été fournie aux participants, à titre indicatif. Dans chaque sous-groupe, un rapporteur a été désigné et a pris note des avis des participants.

Après une heure de travail en sous-groupe, le rapporteur a résumé le résultat de la réflexion de son sous-groupe à l'assemblée. Ce travail fût l'occasion pour les participants de découvrir certains aspects qui n'avaient pas été évoqués dans leur sous-groupe. Parallèlement, les agents de développement ont pris les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal.

6.2. Consultation par questionnaire

Simultanément aux réunions d'information et de consultation, une enquête par questionnaire a été menée tout d'abord via un toute-boîtes et ensuite de manière plus ciblée auprès des catégories de la population peu représentées lors des réunions.

✓ Consultation de l'ensemble des citoyens et de la CCATM

Pour préparer les premières réunions par village, les Ferrusiens ont été invités à remplir un questionnaire visant à récolter leurs suggestions et avis pour améliorer le cadre et la qualité de vie de la Commune. Ce questionnaire leur a tout d'abord été transmis via le toutes-boîtes d'invitation à la soirée inaugurale et d'information sur l'ODR. Il était également disponible sur le site www.pcdr.be.

Fin avril 2010, les membres de la CCATM ont eux aussi été invités à compléter un questionnaire afin de récolter leurs avis dans différents domaines.

✓ Consultation via les écoles

Une animation a été effectuée par les agents de développement auprès des élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'école de la Communauté française le 31 mai 2010. Cette animation a permis d'entendre leurs suggestions pour la Commune et de les sensibiliser à l'ODR. Des questionnaires ont été transmis aux parents d'élèves, via le journal de classe des enfants. En effet, lors des réunions d'information et de consultation, les agents de développement avaient constaté que la tranche d'âge inférieure à 35 ans était peu représentée.

Le 6 juin 2010, les agents de développement ont également rencontré les Directions des écoles communales « Ferrières 1 » (My, Xhoris, Ferrières-centre) et « Ferrières 2 » (Werbomont, Bosson). Ils ont eu alors l'occasion d'informer les Directeurs sur l'ODR et de travailler conjointement avec eux afin de toucher les parents d'élèves. Il a été convenu qu'une information sur l'ODR soit transmise, oralement et via une plaquette explicative, par les Directions aux enseignants lors de la réunion du 30 juin 2010. Il a également été convenu qu'une note explicative ainsi que des questionnaires soient transmis aux parents d'élèves à la rentrée scolaire via le journal de classe de leurs enfants. Ainsi, ce ne sont pas moins de 330 questionnaires qui ont été remis aux élèves.

✓ Consultation des jeunes

Les jeunes de la Commune ont aussi eu l'occasion de s'exprimer, ces questionnaires ayant été transmis aux Maisons de Jeunes de Ferrières et de Xhoris, au Patro et au Club des Jeunes de Vieuxville.

6.3. Première consultation de personnes ressources

Plusieurs personnes ressources ont été interrogées par les agents de développement, sur base des recommandations formulées par les autorités communales lors des réunions du 13 janvier 2010 et du 6 juillet 2010. Le tableau ci-dessous reprend la liste des personnes ressources qui ont été consultées ainsi que la date de la rencontre.

Personnes ressources	Date de la rencontre
Monsieur Luc Vanguetaine (webmaster du site internet <i>Le Visiteur</i>)	5 février 2010
Monsieur Knools (Héliport)	16 février 2010
Monsieur Etienne Leroy (Président du CPAS)	18 mai 2010
Monsieur Joseph Bonfond (Echevin du Sport)	17 mai 2010
Madame Agnès Boreux (Office du Tourisme)	1 juin 2010
Madame Frédérique Kersten (Echevine du Tourisme)	8 juin 2010
Monsieur Didier Delmotte (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricoles)	14 juillet 2010
Monsieur Benoît Wéry et Monsieur François Froment (Domaine de Palogne)	27 juillet 2010
Monsieur Frédéric Léonard (Echevin du développement rural)	6 août 2010
Monsieur Raymond Maréchal (Bourgmestre de Ferrières)	6 août 2010
Consultation des commerçants	Janvier 2011

D'autres personnes ressources ont été rencontrées par la suite, tout au long du processus.

6.4. Réunions thématiques

a. Calendrier des réunions

A l'issue des premières réunions d'information, une réunion spécifique a tout d'abord été organisée avec les usagers du CPAS. Elle a été suivie par deux réunions permettant d'approfondir deux thématiques abordées de manière récurrente au cours de la consultation à savoir le tourisme et la vie sportive et associative.

Type de réunion	Date et heure	Participants
Usagers du CPAS	31 mai 2010 à 9h00 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	30
Réunion thématique « tourisme »	14 juin 2010 à 20h00 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	17
Réunion thématique « vie sportive et associative »	21 juin 2010 à 20h00 au Maka, Rue de Lognoul 6, Ferrières	21

b. Réunions préparatoires

Le 12 avril 2010, une réunion a eu lieu avec le Bourgmestre, l'auteur de programme et trois employés de l'Administration communale pour faire le bilan des premières réunions et envisager la suite du processus : rencontre avec les usagers du CPAS, réunions thématiques, réunions de retour. Les agents de développement ont ensuite rencontré l'Echevin du Sport et l'Echevin du Développement rural le 18 juin 2010 pour préparer la réunion thématique sur la vie Sportive et associative.

c. Publicité

✓ Réunion des usagers du CPAS

Des contacts ont été pris avec le Président du CPAS et les assistantes sociales afin d'envisager une rencontre avec les usagers. Le CPAS s'est chargé lui-même de relayer l'information auprès de ses bénéficiaires.

✓ Réunions thématiques

Les deux réunions thématiques ont-elles aussi été annoncées par différents canaux.



Une invitation annonçant la réunion sur le « Tourisme » a été transmise par un courrier adressé aux 57 acteurs de la vie touristique de la Commune. La même procédure a été effectuée pour l'annonce de la réunion sur la « Vie sportive et associative » et ce sont 70 courriers qui ont été envoyés. Un rappel par e-mail a également été effectué auprès des personnes concernées.

Les réunions ont aussi été annoncées sur le site internet www.pcdr.be ainsi que dans le *Canard de Ferrières* du mois de juin 2010.

a. Objectifs et méthode

L'objectif principal poursuivi par la réunion rassemblant les usagers du CPAS était de pouvoir toucher une tranche de la population peu représentée lors de la consultation.

Quant aux réunions thématiques, elles avaient 5 objectifs principaux :

- présenter brièvement le GREOA et l'ODR;
- présenter un premier bilan des premières réunions d'information et de consultation;
- présenter quelques données objectives de l'étude socio-économique concernant les thèmes traités;
- consulter les principaux acteurs du tourisme et de la « vie sportive et associative »;
- exposer la suite du processus.

Les réunions ont débuté par une brève présentation des agents de développement, du GREOA et du processus de l'ODR. Cet exposé, agrémenté d'une présentation Power point, avait ensuite pour finalité de dresser un premier bilan des réunions d'information et de consultation par village, en terme de taux de participation. Afin de nourrir la réflexion des participants, une courte présentation des données objectives, issues de l'étude socio-économique et liées au thème en question, a été effectuée. Elle a été suivie de l'exposé des données subjectives émises par les citoyens lors des premières réunions villageoises. Les participants ont ensuite été amenés à travailler en sous-groupes et à réaliser le même exercice que lors des réunions par village. Une liste de thèmes relatifs au tourisme (promotion, accueil et information, infrastructures d'accueil, hébergement, tourisme durable, promenades, nature, patrimoine, attraction, agritourisme...) ou à la vie sportive et associative (activités sportives, activités culturelles, associations/clubs/comités, information et communication, infrastructures culturelles, infrastructures sportives, infrastructures de rencontre...) a été fournie aux sous-groupes afin de faciliter leur réflexion.

Un retour a ensuite été effectué à l'assemblée par le rapporteur des sous-groupes.

Les agents de développement ont pris note des résultats de ce travail en sous-groupe et ont clôturé la réunion en présentant les prochaines étapes à venir.

La présence des mandataires communaux à l'ensemble de ces réunions d'information et de consultation a permis un échange constructif entre ceux-ci et les citoyens présents aux différentes réunions.

6.5. Statistiques de la consultation citoyenne

a. Première évaluation (avril 2010)

Une première évaluation des résultats de la consultation citoyenne a été effectuée en avril 2010, à l'issue des réunions villageoises.

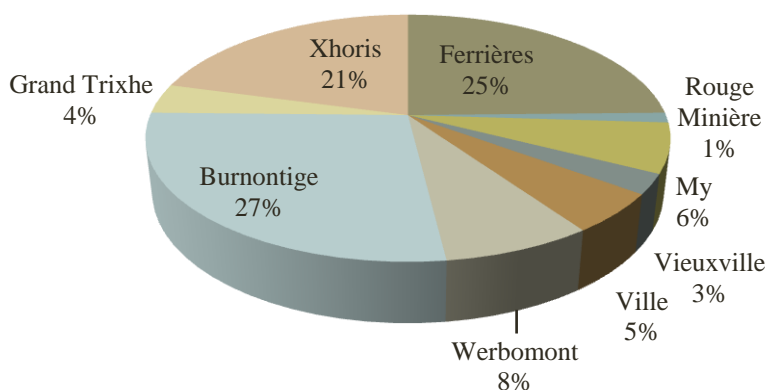
Les résultats suivants concernent les personnes ayant noté leur présence lors de la soirée inaugurale, des 4 réunions par village et/ou qui ont transmis leur avis par questionnaire:

- 132 personnes ont marqué leur présence aux 5 réunions dont 88 personnes différentes;
- 61 personnes différentes ont été consultées lors des 4 réunions de consultation;
- 33 consultations papier ont été enregistrées.

Au total, 74 personnes différentes ont été consultées représentant 1,66% de la population totale de l'entité.

L'analyse de la répartition géographique des personnes consultées indique que 27% de la consultation a été réalisée par les habitants du village de Burnontige, suivis de près par les habitants des villages de Ferrières (25%) et de Xhoris (21%). 14% de la consultation a été effectuée par les villages de My-Ville-Vieuxville et 12% par les habitants de Grand Trixhe et de Werbomont. Le village de Rouge-Minière (1%) a été particulièrement peu représenté.

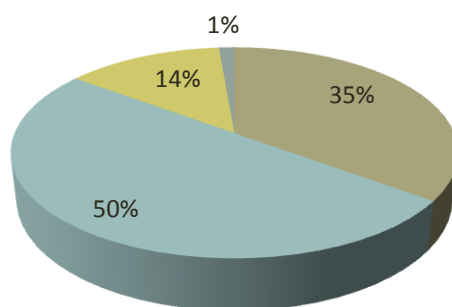
Consultation par villages (avril 2010)



L'étude de la représentation par tranche d'âge nous indique que 50 % des avis émis lors de la consultation citoyenne étaient issus des personnes âgées entre 35 et 60 ans et que 35 % émanaient des personnes de 60 ans et plus. Les tranches d'âge inférieures à 35 ans étaient quant à elles sous-représentées avec seulement 15% de participation. C'est ce dernier résultat qui a encouragé les agents de développement à effectuer une consultation en passant par les écoles de la Commune.

Représentativité par âge (avril 2010)

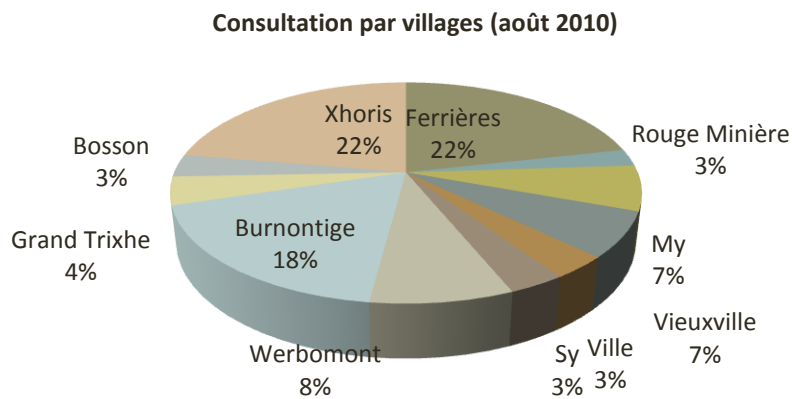
■ 60 ans et plus ■ 35-60 ans ■ 25-35 ans ■ moins de 25 ans



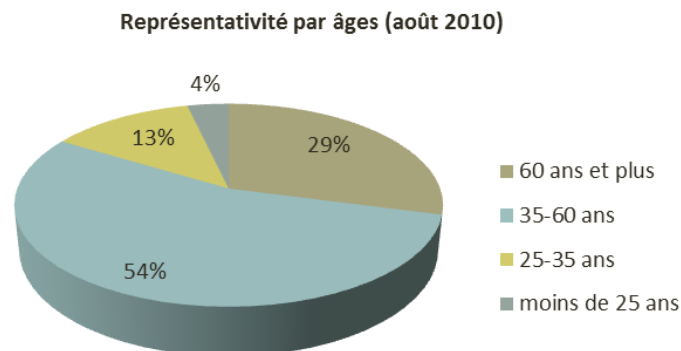
b. Seconde évaluation (août 2010)

Une seconde évaluation a été effectuée et en août 2010, on remarquait alors que 136 personnes différentes avaient participé aux réunions, avaient complété un questionnaire ou avaient été consultées comme personnes ressources. Cela représente 3,5% de la population

Concernant la répartition par villages, il est ressorti que les villages de Ferrières, Xhoris et Burnontige ont été bien représentés avec 22% de consultation chacun. Les villages de My-Ville-Sy-Vieuxville représentaient 20% de la consultation citoyenne. Werbomont-Grand-Trixhe et Bosson ont contribué à hauteur de 15% à la consultation. Et enfin, quelques personnes de Rouge-Minière se sont manifestées et leur avis représente 3% de la consultation.

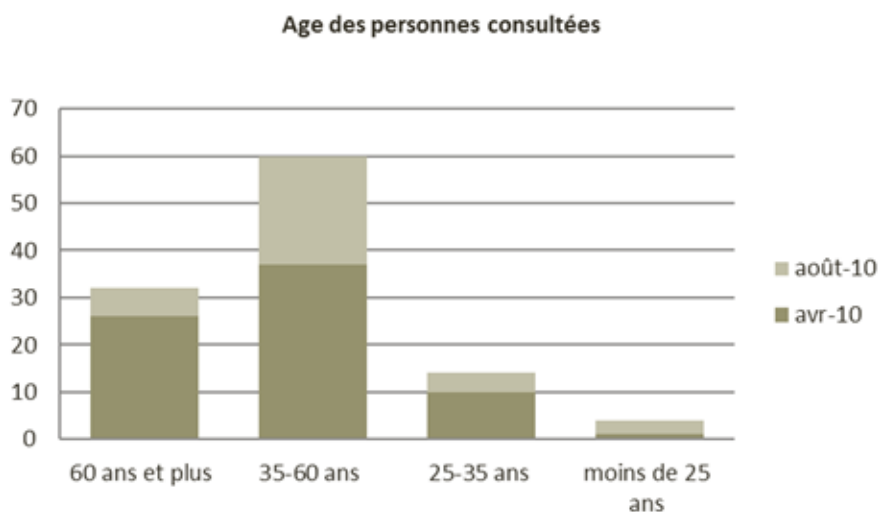
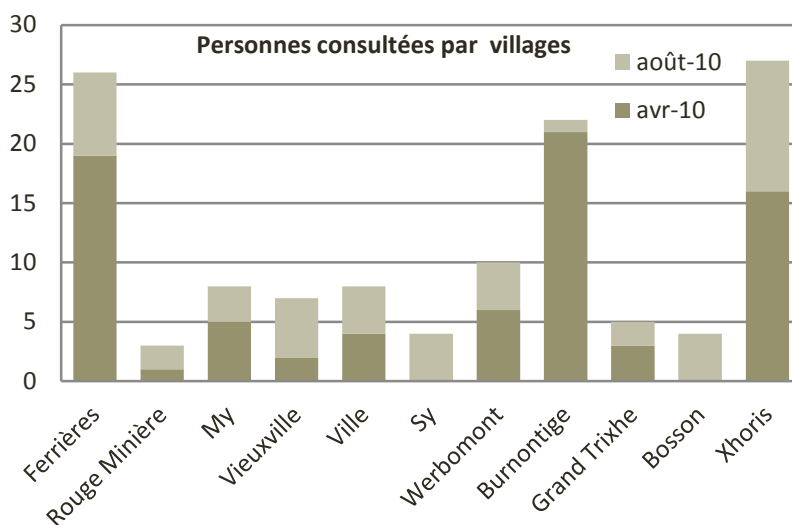


Concernant les tranches d'âges représentées lors de la consultation, elles ont également évolué :



c. Evolution statistique (avril-août 2010)

Les tableaux ci-dessous nous permettent d'évaluer l'évolution de la consultation entre les mois d'avril et août 2010.



6.6. *Réunions de retour*

a. Calendrier des réunions

Deux réunions de retour ont été organisées dans le courant du mois de septembre 2010.

Village	Date et lieu	Participants
Ferrières	06 septembre 2010 au Maka, Rue de Lognoul 6 à Ferrières	25
Xhoris	14 septembre 2010 à l'Ecole communale, Route de Hamoir 37 à Xhoris	15

b. Réunions préparatoires

Le 6 juillet 2010, les agents de développement ont rencontré le Bourgmestre et l'Echevin du Développement rural en vue de préparer les réunions de retour et la suite du processus. Les questions du contenu, de la méthodologie et de la publicité ont été abordées.

c. Publicité

Il a été décidé de privilégier les canaux suivants afin de réaliser la publicité :

- Les personnes ayant déjà participé à l'une des réunions d'information et de consultation ont été invitées, personnellement et par courrier à ces deux réunions de retour. Outre l'invitation à ces deux réunions, le flyer comprenait également des informations sur le PCDR, l'ODR et la CLDR. Un rappel par mail a également été effectué à ces mêmes personnes.
- 20 affiches ont été imprimées et affichées dans des lieux stratégiques (Administration communale, Office du tourisme, commerces...).
- L'information a été publiée sur le site internet www.pcdr.be ainsi que sur le site internet communal et un article a été publié dans le *Jour, édition de Huy-Waremme* du 31 août 2010



d. Objectifs et méthode

Les objectifs de ces réunions de retour étaient principalement de proposer les axes de développement formulés sur base de la consultation citoyenne et de récolter l'avis de la population par rapport à ces derniers, en lien avec les données de l'étude socio-économique.

Afin de permettre aux éventuels nouveaux participants de s'informer du processus, les agents de développement ont brièvement rappelé les éléments suivants : présentation du GREOA, définition et processus de l'ODR, étapes à venir. L'auteur de programme a ensuite présenté les quatre axes de développement envisagés, en relation avec une analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) identifiés grâce à l'étude socio-économique de la Commune.

Un document synthétisant les données objectives issues de l'étude socio-économique, les données subjectives issues de la consultation citoyenne ainsi que la réflexion qui a été menée par la Commune et la CLDR pour définir les axes de développement, a été distribué. L'assemblée était ensuite invitée à se répartir en sous-groupes au sein desquels les participants devaient donner leurs avis sur les axes de développement proposés. Dans chaque sous-groupe, un rapporteur avait en charge la prise de notes des avis émis ainsi que le retour vers l'assemblée une fois le travail en sous-groupe terminé.

Les réunions se sont terminées par une mise en commun effectuée par les rapporteurs des différents sous-groupes.

6.7. Réunions « Projets »

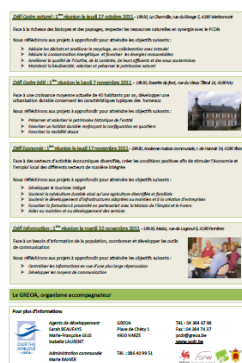
a. Calendrier des réunions

Dates et lieu	Réunions	Participants
18 octobre 2011	Réunion projets « Défi Humain »	25
27 octobre 2011	Réunion projets « Cadre Naturel »	18
7 novembre 2011	Réunion projets « Patrimoine bâti »	21
17 novembre 2011	Réunion projets « Economie »	13
22 novembre 2011	Réunion projets « Information »	13
22 novembre 2011	Réunion projets « Défi Humain »	23

b. Réunion préparatoire

Les agents de développement ont rencontré les autorités communales le 25 août 2011. Ensemble, ils ont revu et validé les différents défis et objectifs de développement élaborés lors des réunions de la CLDR. Il a été décidé que les réunions d'information et de consultation citoyenne soient organisées par défi, que les agents présentent les défis et objectifs formulés et que la réflexion concernant les projets à mettre en œuvre afin de les atteindre soit initiée. En outre, les agents ont présenté le projet de toutes-boîtes à la Commune qui l'a validé et il a été décidé d'inviter personnellement des personnes ressources concernées par les thématiques abordées.

c. Publicité



Un toutes-boîtes reprenant l'agenda des différentes réunions a été réalisé. Un mailing a également été effectué auprès des personnes ayant déjà participé aux réunions d'information et de consultation ainsi qu'auprès des différentes personnes ressources concernées par les thématiques.

L'information a également été publiée sur le site internet www.pcdr.be.

d. Objectifs et méthodes

Ces réunions « projets » ont permis d'entamer la réflexion sur les différents projets à mener dans la Commune afin d'atteindre les défis et objectifs de développement définis lors des réunions de la CLDR.

Pour chacune des réunions, les agents de développement ont rappelé brièvement les grands principes d'une ODR, les étapes réalisées ainsi que le travail réalisé par la CLDR. Ils ont ensuite expliqué en détail le défi global que s'est fixé la Commune, chacun des défis et objectifs de développement concernés par la thématique de la réunion ainsi que les constats tirés de la consultation citoyenne et du diagnostic socio-économique. Quelques projets proposés lors de la consultation ont été évoqués avant de laisser place à une première réflexion sur les projets à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement.

6.8. Consultation individuelle des associations au sujet des infrastructures de rencontres

La consultation citoyenne ayant révélé des besoins en matière d'infrastructures de rencontres, les agents développement ont effectué une consultation individuelle auprès de 35 associations afin de préciser les besoins des utilisateurs.

a. Calendrier des réunions

Dates	Association	Infrastructures utilisées
Du 12 mars 2012 au 16 mars 2012	Comité culturel de Xhoris	Maison rurale Xhoris, musée de la vie rurale
	Espoir Club Pétanque de Xhoris	Salle de la pétanque à Xhoris
	Royal Cercle Sportif de Xhoris (football et ping-pong)	Buvette et terrain de football de Xhoris ; hall omnisport de St Roch
	Musée de la vie rurale	Maison rurale de Xhoris
	Office du tourisme et coordination culturelle de Ferrières	Le Maka
Du 19 mars 2012 au 24 mars 2012	Ateliers créatifs de Ferrières	Local au sous-sol du Maka
	3x20 de Werbomont	La Charmille

Du 26 mars 2012 au 30 mars 2012	Comité des fêtes de Ville	Chapiteau communal
	3x20 de Ville	Salle privée (l'écho des tilleuls)
	Asbl le Grand feu et club des jeunes de Ville	Bâtiment le long de la Grand route de Liège (Vieuxville)
	Musée du jouet de Ferrières	Le Maka
	Comité des fêtes de Rouge-Minière	Salle l'Alouette
	Amicale des pensionnés de Ferrières	Le Cercle, Buvette du foot de Ferrières, Ecole de la Communauté française
	Union football club de My	Buvette et terrain de football de My
Du 2 avril 2012 au 6 avril 2012	Asbl Sy/My/Logne/Vieuxville	Local dans le bâtiment situé Grand route de Liège (Vieuxville)
	Comité de St Nicolas de Xhoris	Plus de local
	Tae Kwon Do (TKD111)	Hall omnisport de St Roch
Du 9 avril 2012 au 13 avril 2012	Werbomont Animation Village	Salle la Charmille
	Le Pommeau d'or	Hall omnisport de St Roch
	Chorale Royale « les chants de la Lembrée »	Le Cercle (Ferrières)
Du 16 avril 2012 au 19 avril 2012	Asbl Le Genévrier	Location d'un local à St Roch
	Chorale de la paroisse de Xhoris	Eglise de Xhoris
	Comité des œuvres scolaires de Xhoris	Ancienne salle de l'école de Xhoris (plus de local) et chapiteau
	Comité des parents de Bosson	Ecole de Bosson, salle la Charmille
	Qualité Village Ferrières asbl	Pas de local
	Comité des parents de l'école de My	Chapiteau

Du 23 avril 2012 au 27 avril 2012	Union Sportive Club de Ferrières	Buvette et terrain de football de Ferrières
	Maison des jeunes de Ferrières	Maison des jeunes
	Xhorisons	Buvette de football de Ferrières
	Jeunesse de Burnontige	Chapiteau communal et école de la Communauté française
	Syndicat d'initiative de Ferrières	Pas de local
	Ferréole	Salle l'Alouette
	Cramignon de Xhoris	Chapiteau et buvette de football de Xhoris
Du 30 avril 2012 au 4 mai 2012	The Ferrusian Orchestra	Le Cercle (Ferrières)
	Bibliothèque de Xhoris	Maison rurale de Xhoris
9 mai 2012	Bucolique asbl	Le Cercle (Ferrières)
24 juin 2014	Association des commerçants, football de Ferrières	Place de Chablis, projet de salle Polyvalente (Ferrières)

b. Réunion préparatoire

Une réunion a été organisée le 2 février 2012. Les agents de développement ont transmis à la Commune la décision du Ministre wallon du Développement rural de suspendre les processus de consultation citoyenne durant la période pré-électorale, et ce dès la fin du mois de mai 2012. Ils ont également soumis à la Commune leur proposition d'effectuer des entretiens individuels avec les associations utilisant les infrastructures de rencontre. Un premier projet de questionnaire a été présenté à la Commune qui a approuvé la méthodologie proposée par les agents de développement.

c. Prise de contact avec les personnes ressources

Sur la base d'une liste fournie par la Commune, les responsables des différentes associations ont été contactés individuellement par téléphone ou par courrier en vue de les solliciter pour participer à un entretien avec les agents de développement.

d. Objectifs et méthode

Ces consultations individuelles, assorties de visites de terrain, avaient pour objectif de dresser un portrait précis des infrastructures existantes et des besoins réels des différents usagers en vue de préciser les constats et besoins évoqués de manière récurrente lors de la consultation citoyenne.

La méthode utilisée était celle de l'entretien en face à face, par questionnaire, le plus souvent assorti d'une visite du local/bâtiment utilisé par les associations. Les entretiens duraient en moyenne entre 45 minutes et 1 heure 30.

Une analyse des entretiens a ensuite été effectuée et les résultats ont été exposés lors de réunions de la CLDR ouvertes aux associations consultées.

Le 24 juin 2014, les agents de développement ont rencontré le Comité des commerçants et les représentants du football de Ferrières afin de leur présenter une première proposition d'esquisses réalisées par le bureau Lacasse et relatives aux projets de salle polyvalente (Fiche 1.1)¹⁹⁷ et d'aménagement de la place de Chablis (fiche 1.2.)¹⁹⁸.

6.9. Réunions thématiques en Groupes de Travail (GT) constitués au sein de la CLDR

Les réunions des GT ont été organisées en trois séries, tout d'abord en raison de la suspension du processus au cours de la période pré et post-électorale (octobre 2012) et ensuite en fonction de l'état d'avancement du travail au sein de chacun des GT.

6.9.1. Première série de GT

a. Calendrier des réunions

✓ Première série de GT :

Date	Type de réunion	Participants
3 mai 2012	Réunion GT Communication	7
7 mai 2012	Réunion GT Logement	8
9 mai 2012	Réunion Patrimoine bâti-mobilité (avec la CCATM)	15
10 mai 2012	Réunion GT Tourisme	11
15 mai 2012	Réunion GT Environnement	9
24 mai 2012	Réunion GT Infrastructures	20

b. Réunion préparatoire

Afin de préparer les réunions des GT, les agents de développement et la Commune se sont réunis le 25 avril 2011. Pour chacun des GT, une méthodologie a été proposée à la Commune et un planning soutenu de réunions a été établi.

Concernant le *GT communication*, il a été convenu que la réflexion porte principalement sur l'édition d'un bulletin communal, l'actualisation du Guide Pratique, la création d'un nouveau site internet, l'amélioration des techniques d'information et de communication ainsi que l'accueil des nouveaux habitants.

¹⁹⁷ Partie IV, fiche-projet n°1, p. 306

¹⁹⁸ Partie IV, fiche-projet n°2, p. 334

Un état des lieux de la situation communale en matière de *logement* ainsi qu'un exposé des différentes aides existantes serait effectué lors de la prochaine réunion de ce GT.

Afin de mener à bien la réflexion en matière de *mobilité et de patrimoine bâti*, il a été décidé qu'une réunion de présentation de l'état d'avancement de l'ODR soit effectuée auprès de la CCTAM. A l'issue de cette réunion, un GT commun CLDR/CCATM pourrait être créé.

Suite aux demandes de la CLDR de travailler concrètement en matière de *tourisme et de mobilité douce*, il a été proposé, en concertation avec l'Office du Tourisme, que le travail du GT se concentre sur le réseau de promenades de la Commune (réflexion sur les cartes existantes, sur les possibilités de nouvelles promenades, sur le projet de Transferrusienne...). Il a également été décidé d'inviter les membres du CA de l'Office du Tourisme à cette réunion.

Il a été convenu que l'agent constatateur de la Commune soit invité lors du GT *environnement* afin de faire le point sur la situation communale en matière de gestion des déchets. En outre, un exposé sur l'état des lieux du bassin d'orage de Werbomont, sur la qualité des eaux et l'égouttage ainsi que sur le dossier des rochers de Sy serait effectué.

Enfin, à l'issue de la consultation des différentes associations, il a été décidé qu'un GT infrastructures de rencontres soit constitué et rassemble les membres de la CLDR ainsi que toutes les personnes ressources consultées.

c. Publicité

Les membres de la CLDR ont été invités à s'inscrire aux différents GT proposés. De plus, les personnes ressources consultées précédemment ont été invitées individuellement par e-mail à ces réunions.

d. Objectifs et méthodes

Les objectifs poursuivis par ces réunions étaient triples :

1. établir un programme de travail;
2. programmer des actions à mettre en place dans le cadre de projets concrets pouvant être menés à court, moyen et long terme;
3. commencer à construire et à étoffer des idées de projets à plus long terme pour établir des fiches-projets.

Les problématiques suivantes ont été évoquées lors des réunions :

✓ 3 mai 2012

GT communication : la réunion a débuté par la distribution et la présentation du tableau des projets à court-moyen-long terme par les agents de développement. Elle s'est poursuivie par la présentation de la structure d'une fiche-projet. L'assemblée a identifié principalement trois outils importants à développer : le site internet de l'Administration communale, le bulletin communal, le guide pratique. Des pistes de projets ont été envisagées au sujet de ces trois points.

✓ 7 mai 2012

GT Logement : après avoir distribué et présenté le tableau des projets à court-moyen et long terme ainsi que la structure d'une fiche-projet, les agents de développement ont ouvert le débat. Les participants ont affirmé qu'il est important de diversifier les types de logements (sociaux, tremplins, intergénérationnels...). Ils ont également suggéré de consulter la liste des bâtiments inoccupés pour

éventuellement découvrir de nouvelles opportunités pour le logement. Ils ont par ailleurs mis en avant l'importance d'envisager tout projet d'habitat en relation avec les services. La Commune a enfin informé les membres de la CLDR qu'une décision du conseil communal était en attente en ce qui concerne le dépôt d'une candidature d'adhésion au Plan HP.

✓ 9 mai 2012

GT mobilité/patrimoine bâti : la réunion a commencé par une présentation mutuelle des membres de la CLDR et de la CCATM ainsi que par une brève présentation de l'ODR et du processus en cours. Les agents de développement ont ensuite présenté le diagnostic validé en CLDR, les défis et objectifs proposés par la CLDR et les différents projets évoqués suite au processus participatif. Une explication a également été fournie sur l'intérêt de l'implication de la CCTAM dans les GT mobilité et patrimoine bâti. Il a été décidé qu'un GT mobilité soit créé et que des membres de la CCATM soient associés au GT « chemins et sentiers ». Un GT « patrimoine bâti » sera également mis en place et une réflexion sur le RBSR, le SSC et le RCU sera réalisée.

✓ 10 mai 2012

GT Tourisme : le GT s'est réuni afin de réfléchir aux éventuels projets à mener sur base du tableau court-moyen-long terme des projets liés au domaine du tourisme. Les projets du RAVeL, de la Transferrusienne et des cartes touristiques de la Commune ont été abordés. Il a été convenu que des ébauches de fiches-projets concernant le RAVeL et la Transferrusienne soient proposées aux membres de la CLDR. Quant à la réflexion sur les cartes touristiques, il a été convenu qu'elle soit menée, dans un premier temps, par la Commune et l'Office du Tourisme. Il est ressorti de cette réunion que la question des sentiers et des chemins soit la priorité du GT tourisme auquel les membres de la CCATM seront associés.

✓ 15 mai 2012

GT Environnement : à partir du tableau des projets à court-moyen et long terme relatif au thème de l'environnement, les agents de développement ont présenté un exemple de fiche-projet. Les questions liées à l'épuration des eaux, au bassin d'orage de Werbomont, aux déchets et aux rochers de Sy ont été abordés via une présentation Power point réalisée par les agents de développement. Concernant l'épuration des eaux, les participants ont émis le souhait de réaliser une information, en collaboration avec le PCDN, sur l'épuration autonome. Une réflexion globale devra être menée concernant le bassin d'orage en rencontrant des acteurs clés lors des prochains GT. Il en va de même pour le thème de la gestion des déchets. Quant au dossier des rochers de Sy, il est apparu que cette question ne serait pas traitée en GT mais bien par les instances communales. En outre, les participants ont évoqué l'importance de créer un GT Energie.

6.9.2. Deuxième série de GT

Les GT ont repris au printemps 2013, suite aux élections communales de 2012 et à la mise en place de la nouvelle CLDR.

a. Calendrier des réunions

Date	Type de réunion	Participants
7 mai 2013	Réunion GT Tourisme	14
14 mai 2013	Réunion GT Infrastructures	24
28 mai 2013	Réunion GT Patrimoine bâti/Mobilité	17
18 juin 2013	Réunion GT Infrastructures	19
25 juin 2013	Réunion GT Services	8

b. Réunions préparatoires

A l'issue des élections communales, le GREOA a rencontré le nouveau Collège communal le 28 janvier 2013. Suite à l'appel à candidatures pour le renouvellement de la CLDR, il a été décidé que la nouvelle composition soit approuvée le 28 février 2013 par le Conseil communal. Les agents de développement ont également présenté les fiches-projets en cours de rédaction afin de recueillir les avis des membres du Collège. Par ailleurs, un planning général des prochaines réunions de la CLDR et des GT a été établi.

Le 27 mars 2013, les agents de développement ont rencontré la Commune. Ils ont proposé un planning précis des réunions et défini une méthodologie de travail pour chacun des GT. En outre, un bilan de l'évolution des différents projets concernés par les fiches a été effectué.

c. Publicité

Un article a été rédigé et publié dans le *Canard de Ferrières* du mois de mars 2013.

d. Objectifs et méthode

Les objectifs poursuivis par ces réunions étaient d'approfondir la réflexion sur des thématiques abordées précédemment en CLDR ou lors de la consultation citoyenne en vue de réfléchir de manière plus approfondie aux fiches-projet à intégrer dans le PCDR. Plusieurs méthodologies ont été employées :

✓ 7 mai 2013

GT Tourisme - présenter l'état des lieux ainsi que les projets en cours en matière de tourisme dans la Commune ; dégager des idées de fiches-projet : le GT s'est réuni afin de prendre connaissance des différents projets existants dans la Commune et visant la dynamisation du secteur touristique. Une présentation de la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève ainsi que du projet FEADER mené par cette dernière a été effectuée par le GREOA. Les agents de développement ont ensuite présenté la carte touristique qui sera intégrée dans le PCDR ainsi que le projet de la Transferrusienne. Le GT a convenu que des boucles de promenades soient créées à la base de cette dorsale afin de permettre de relier les différents hameaux et villages de l'entité. Une présentation a ensuite été effectuée par le

responsable du Domaine de Pologne qui a présenté son projet de Plan Paysage afin de mettre en valeur le château de Logne et son site classé. Il a été conclu que les projets suivants devraient faire l'objet d'une fiche : Transferrusienne ; RAVeL ; Domaine de Pologne ; regroupement des musées communaux à Vieuxville ; aménagement de promenades et sentiers.

✓ 14 mai 2013

GT infrastructures - *dégager les fiches-projet à intégrer au PCDR* : le GT infrastructures concernant l'ensemble des villages de l'entité, il a été décidé que tous les membres de la CLDR soient conviés à cette réunion. Celle-ci avait pour objectif de réfléchir aux différentes infrastructures de rencontre à aménager dans l'entité afin de dégager les fiches-projets à intégrer dans le PCDR. La réunion a débuté par une présentation des projets envisagés par la nouvelle majorité. Elle a ensuite été suivie d'un débat sur la base de cette présentation. Plusieurs des projets évoqués feront l'objet d'une fiche et il a été convenu que ces projets soient abordés plus en détails lors d'une réunion ultérieure. Il s'agit des projets de salle polyvalente à Ferrières, de la Place de Chablis, du Musée du jouet, de la salle polyvalente à Xhoris, de la Charmille et de l'ancienne école de Burnontige.

✓ 28 mai 2013

GT patrimoine bâti/mobilité - *présentation des outils d'aménagement du territoire et de mobilité ; réflexion sur les actions et projets à mener* : le GT Patrimoine bâti/mobilité est constitué de membres de la CLDR et de membres de la CCATM. Lors de cette réunion, une présentation des outils d'aménagement du territoire suivants a été effectuée par Mme Solhosse, membre de la CCATM et fonctionnaire au SPW : SSC, RCU, RBSR. Les membres ont marqué leur intérêt pour la rédaction d'une fiche-projet intégrant l'adoption d'outils d'aménagement du territoire. Les agents de développement ont ensuite présenté les différents outils et aides existant en matière de mobilité : Plan Communal de Mobilité, Plan Escargot, Fiches d'accessibilité multimodales, Conseiller en mobilité, semaine de la mobilité, Covoit'stop, Carpoolplaza. Une fiche générale concernant l'amélioration de la mobilité dans la Commune a été proposée et certains membres ont marqué leur intérêt pour la création de fiches multimodales en lot 0.

✓ 18 juin 2013

GT Infrastructures - *approfondir les projets en vue de la rédaction de fiches-projet* : la réunion a permis d'approfondir et de préciser les projets relatifs aux infrastructures de rencontre pour lesquelles une fiche-projet était envisagée. Les participants ont été invités à s'exprimer quant à des questions générales relatives à la superficie, la capacité d'accueil, la localisation, les commodités... des infrastructures concernées. En ce qui concerne la salle polyvalente au centre de Ferrières, la réflexion a porté sur les aménagements à réaliser afin qu'elle puisse répondre aux besoins des associations et des clubs sportifs. La question de la localisation du bâtiment et de son aménagement intérieur a été abordée. Les agents de développement ont rappelé que dans le cadre d'une demande de convention, un partenariat avec Infrasports devra être envisagé. Un consensus s'est dégagé en ce qui concerne l'aménagement de la Place de Chablis en un piétonnier avec le maintien de quelques emplacements de parkings pour l'accessibilité aux commerces ainsi que la sauvegarde des tilleuls et l'aménagement de mobilier urbain. Concernant le musée du jouet, les membres de la CLDR ont souligné qu'il importe que celui-ci soit maintenu au centre de Ferrières. Une fiche-projet sera bien réalisée pour la création d'un pôle sportif et culturel. Quant à l'ancienne école de Burnontige, certains membres de la CLDR ont informé la Commission qu'ils organiseront une consultation des habitants du village afin de discuter de l'avenir du bâtiment. La salle de la Charmille à Werbomont sera agrandie sur fonds propres. Enfin, la Commune a présenté la situation des associations occupant

le bâtiment situé Grand Route de Liège à Vieuxville et dont l'accès a été fermé par la Commune en raison du délabrement de celui-ci.

✓ 25 juin 2013

GT Services - *réflexions sur les actions et projets à mener en matière de services* : après un bref rappel des objectifs de développement, la réunion avait pour but de réfléchir sur les différentes propositions émises lors de la consultation citoyenne et qui pourraient faire l'objet d'une fiche. La Commune a tout d'abord informé les membres que la Commune de Ferrières, en collaboration avec les Communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont, ont rentré un dossier dans le cadre de l'appel à projets PCS. La réflexion s'est ensuite orientée autour des objectifs de développement et des différents projets évoqués lors de la consultation.

6.9.3. Réunions thématiques en Groupes de Travail organisés au sein de la CLDR (3^{ème} série)

a. Calendrier

Date de la réunion	Type de réunions	Participants
3 septembre 2013	Réunion GT Chemins et sentiers	16
10 septembre 2013	Réunion GT Communication	7
24 septembre 2013	Réunion GT Energie	14
1 octobre 2013	Réunion GT Economie	10
16 novembre 2013	Visite de terrain Infrastructures de rencontre	10
14 janvier 2014	Réunion GT Chemin et sentiers	10

b. Réunions préparatoires

Afin de poursuivre le travail sur les fiches-projet et de réaliser un bilan de la deuxième série de GT, les agents de développement ont rencontré la Commune le 9 juillet 2013. Ils ont également proposé un planning de réunions pour la suite des GT.

Une seconde réunion a été organisée avec le Bourgmestre le 12 septembre 2013 afin de recueillir des informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet.

Une réunion a également été organisée avec Monsieur Vandersmissen (DGO3) le 19 septembre 2013 afin de présenter à l'Administration l'état d'avancement de l'ODR et de faire le point sur l'ODR.

c. Objectifs et méthodologie

✓ 3 septembre 2013

GT Chemins et sentiers – *présentation du travail des GT d'Aywaille et Ouffet* : le but de la réunion était de présenter aux membres du GT le travail effectué par d'autres GT « Chemins » actifs dans d'autres Communes. A cette fin, des représentants des GT d'Aywaille et d'Ouffet sont venus effectuer une présentation de leur méthode de travail et des résultats obtenus. Une discussion a ensuite eu lieu entre les membres des trois GT autour d'un verre de l'amitié.

✓ 10 septembre 2013

GT Communication - *révision des fiches-projet* : l'objectif était d'aborder, avec le GT, les fiches-projets élaborées concernant l'information et la communication à partir des avis recueillis lors de la consultation citoyenne et lors du GT d'avril 2013. Concernant le site internet, la Commune a informé le GT que beaucoup d'actions ont été réalisées (séance d'initiation à l'informatique pour les seniors, RDV avec IMIO pour le site internet, mise en ligne du bulletin communal,...). Les participants ont alors lancé des pistes de réflexion afin d'améliorer le bulletin communal et d'assurer la mise en réseau des acteurs locaux.

✓ 24 septembre 2013

GT Energie - *présentation d'un bilan énergétique des bâtiments communaux et de l'éco-passeur* : ce GT rassemblait les membres du GT Patrimoine bâti et du GT Environnement. Il avait pour finalité de présenter un bilan, au travers d'une intervention de l'éco-passeur, de la situation énergétique des bâtiments communaux. Il a été suggéré qu'une fiche-projet générale relative au thème de l'énergie soit insérée dans le PCDR.

✓ 1 octobre 2013

GT Economie - *présentation et réflexion sur les possibilités d'actions à mener en matière d'économie* : la réunion a débuté par un rappel des défis et objectifs de développement liés à la thématique du jour. Elle s'est poursuivie par une présentation des différents projets relatifs à l'économie en Ourthe-Ambève (projet TETRRA, lancement d'une coopérative agro-écologique en OVA). Les nouvelles initiatives en matière de dynamisme économique en milieu rural (espace de co-working, atelier rural, groupements d'employeurs) ont également été présentées par le GREOA afin de nourrir la réflexion du GT. A l'issue de la réunion, les participants ont marqué leur accord quant à l'insertion d'une fiche-projet concernant l'extension du zoning de Werbomont et ont exprimé leur vif intérêt quant à la mise en place d'un Service d'Echange Local (SEL).

✓ 16 novembre 2013

GT Infrastructures de rencontres - *Visite de terrain* : afin de permettre aux membres de visualiser et d'affiner les projets évoqués par le GT infrastructures, une visite de terrain a été organisée. Elle a permis aux membres de mieux se représenter les différents aménagements à réaliser.

✓ 14 Janvier 2014

GT Chemins et sentiers - *précision des actions à mener à court et moyen terme* : la réunion avait pour objectif de préciser le travail à effectuer en matière de maillage inter- et intra-villages et en matière de promenades touristiques. Différentes propositions d'actions ont été formulées (création de balades thématiques, balisage de promenades, sensibilisation des riverains à l'entretien des chemins...). Afin de travailler efficacement, le GT a proposé de se subdiviser en deux sous-groupes, le premier traitant plus spécifiquement de la Transferrusienne (promenades touristiques), le second de la détermination des chemins à réhabiliter (maillage inter- et intra-villages)

7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

En raison des élections communales d'octobre 2012, le processus de consultation a été suspendu entre le mois de mai 2012 et le mois de janvier 2013. Par ailleurs, suite au changement de majorité, il a été décidé qu'une procédure de renouvellement de la CLDR soit mise en place. Le présent chapitre présentera tout d'abord les deux procédures de mise en place de la CLDR avant d'aborder plus en détails les différentes réunions organisées tout au long de l'ODR.

7.1. *Appel à candidatures et constitution de la Commission*

7.1.1. *Mise en place de la CLDR : novembre 2010 – janvier 2013*

a. Réunion préparatoire

Une réunion préparatoire a eu lieu le 06 juillet 2010 pour informer le Bourgmestre et l'Echevin du Développement rural de la procédure à suivre pour la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (appel à candidatures, approbation par le Conseil communal, Règlement d'Ordre Intérieur, envoi des convocations...).

b. Appel à candidatures et constitution de la Commission

L'appel à candidatures a été publié dans les journaux locaux :

- Le Jour édition Huy-Waremme du 18 septembre 2010,
- Les annonces du 2 septembre 2010.

En outre, une information a été publiée sur le site internet communal ainsi que sur le site www.pcdr.be.

Les agents de développement ont également joint une information au courrier concernant l'invitation aux réunions de retour destinée aux personnes ayant participé aux précédentes réunions d'information et de consultation. Un rappel par mail a aussi été effectué.

Lors des réunions de retour, les agents de développement ont abordé les rôles et missions de la CLDR tout en informant les participants de l'appel à candidatures. Lors de ces réunions, deux documents ont été distribués aux participants. D'une part un document de présentation de la CLDR et d'autre part une fiche de candidature à la CLDR.

c. Composition de la CLDR

La composition de la CLDR et le Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvés en séance du Conseil communal le 4 novembre 2010.

La Commission se composait donc, jusqu'en janvier 2013, de 13 membres effectifs et de 13 suppléants. La démission de Monsieur Jacques Gustin a été enregistrée en octobre 2011. La CLDR était présidée par le Bourgmestre Monsieur Raymond Maréchal. Le secrétariat de la CLDR a été assuré par Monsieur Benoît Migeotte, remplacé le 15 mars 2010 par Madame Marie Rahier.

<i>Représentation</i>		<i>Effectifs</i>		<i>Suppléants</i>	
Géographique					
FERRIERES	1	SIMONIS	Maurice	GUSTIN (Démission)	Jacques
SY-VIEUXVILLE	2	MARCIN	Germaine	KLEYNEN	Luc
VILLE-MY	3	DELMOTTE	Didier	SYLVESTRE	Victor
XHORIS	4	LEROY	Etienne	MEERT	Michèle
WERBOMONT	5	LAMBOTTE	Raphaël	LEYBAERT	Hervé
Politique					
UGC	6	KERSTEN	Frédérique	STREE	Laure
UGC	7	LEONARD	Frédéric	DUPONT	Marianne (IC)
UGC	8	MARECHAL	Raymond	RAHIER	André (UGC)
Age					
Moins de 30 ans, associatif	9	LIZEN	Christel	PHILIPPE	Valérie
30 à 50 ans	10	MAQUINAY	Nadine	CORNET	Jean-François (Membre Locale Ecolo)
Plus de 50 ans, associatif	11	MATTHYS	Joël	BREVERS	Serge
PCDN/CCATM					
	12	DEMONTY	Jean- Marc	FRANCIS	Steve
ASSOCIATIF					
	113	STREE	Claudine	HAOT	Sandrine

7.2. Renouvellement de la CLDR : janvier 2013 – en cours

a. Réunion préparatoire

Le 14 décembre 2012, les agents de développement ont rencontré F. Léonard, en sa qualité de Bourgmestre de FERRIERES, et ont fait le point sur le renouvellement de la CLDR. Ils ont rappelé la nécessité de transmettre la nouvelle composition au Ministre wallon de la ruralité.

b. Appel à candidatures et renouvellement de la CLDR

En janvier 2013, suite aux élections communales d'octobre 2012, un appel à candidatures a été lancé en vue de renouveler la Commission. Un mailing a été effectué à l'intention de toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt pour l'ODR tout au long du processus ainsi que de tous les Conseillers communaux. Par ailleurs, un appel public été publié sur le site internet www.pcdr.be.

c. Composition de la CLDR

La composition de la CLDR a été approuvée par le Conseil communal en séance du 28 février 2013.

Représentation		Effectifs		Suppléants	
Géographique					
FERRIERES	1	SIMONIS	Maurice	STREE	Laure
FERRIERES	2	DEGUEE	Nathalie	BOLAND	Sylvain
SY-VIEUXVILLE	3	KLEINEN	Luc	LEYBAERT	Hervé
MY-VILLE	4	DELMOTTE	Didier	SYLVESTRE	Victor
XHORIS	5	MEERT	Michelle	LEROY	Etienne
XHORIS	6	BREVERS	Serge	DI STEPHANO	Odette
WERBOMONT	7	GIBLET	Xavier	RAHIER	André
Politique					
RPF	8	LEONARD	Frédéric	RENARD	Jean-Michel
RPF	9	MAQUINAY	Sandrine	BLAISE	Lydia
UGC	10	MARECHAL	Raymond	LAMBOTTE	Raphaël
Age					
Moins de 30 ans, associatif	11	LIZEN	Christel	PHILIPPE	Valérie
30 à 50 ans	12	MAQUINAY	Nadine	POLARD	Christophe
Plus de 50 ans, associatif	13	MATTHYS	Joël	CORNET	Jean-François (membre locale)

					écolo)
PCDN/CCATM					
	14	FRANCIS	Steve	MIGEOTTE	Benoît
ASSOCIATIF					
	15	STREE	Claudine	HAOT	Sandrine

7.3. Déroulement des réunions de la CLDR

a. Calendrier

Dates	Type de réunions	Participants
24 janvier 2011	Réunion plénière	27
10 février 2011	Réunion plénière « Axe Environnemental »	18
21 février 2011	Réunion plénière « Axe humain »	20
10 mars 2011	Réunion plénière « Axe Economique »	17
22 mars 2011	Réunion plénière « Axe Communication »	15
04 avril 2011	Réunion plénière	23
10 mai 2011	Réunion plénière	21
19 mai 2011	Réunion plénière	15
30 mai 2011	Réunion plénière	20
23 juin 2011	Réunion plénière	19
14 septembre 2011	Réunion plénière	22
08 février 2012	Réunion plénière	22
19 juin 2012	Réunion plénière	0
SUSPENSION DU PROCESSUS DURANT LA PERIODE ELECTORALE		
16 avril 2013	Réunion plénière	27
22 octobre 2013	Réunion plénière	19
3 décembre 2013	Réunion plénière	16
10 décembre 2013	Réunion plénière	18
25 mars 2014	Réunion plénière	17

29 avril 2014	Réunion plénière	10
20 mai 2014	Réunion plénière	12
30 septembre 2014	Réunion plénière	22
30 mars 2015	Réunion plénière	21
21 avril 2015	Réunion plénière	18

b. Réunions préparatoires

Les réunions de la CLDR (leur contenu, la méthodologie ainsi que le planning) ont été convenues lors des rencontres entre les agents de développement et les autorités communales. Des réunions de la CLDR ouvertes à la population ont également été menées afin de permettre à la population de suivre le travail effectué par la CLDR et de faire part de son avis au cours de la réflexion menée par la Commission.

Suite à la désignation de l'auteur de projet chargé de réaliser les esquisses et estimations budgétaires, plusieurs réunions ont eu lieu avec ce dernier, dont une sur le terrain, afin de préciser les aménagements souhaités. Le GREOA et la Commune ont donc rencontré le bureau Lacasse :

- le 10 avril 2014 pour une visite de terrain
- le 4 juin 2014 pour une première présentation des esquisses par le bureau d'études,
- le 14 août 2014 afin de transmettre au bureau Lacasse les remarques émises par la Commune et le Comité des commerçants concernant les esquisses initialement proposées.

Une réunion a ensuite été organisée avec le Collège communal le 16 septembre 2014 afin de présenter le projet final des esquisses.

En outre, afin de finaliser le PCDR et d'affiner les fiches-projet, le GREOA a rencontré le Bourgmestre le 17 juillet et le 20 novembre 2014.

c. Déroulement et résultats des réunions de la CLDR

✓ 24 janvier 2011

Réunion plénière - installation de la CLDR et approbation du ROI ; présentation de la synthèse des résultats de la consultation citoyenne et du pré-diagnostic ; présentation des membres de la CLDR ; inscriptions des membres aux GT : cette première réunion de la CLDR a permis aux membres de se rencontrer et d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur. Madame Françoise Rahier (DGO3) était présente et a défini ses missions dans le cadre des PCDR ainsi que les différentes étapes préalables à l'approbation du PCDR. Les agents de développement ont effectué un rappel succinct du rôle de l'organisme accompagnateur, du concept de développement rural, de l'ODR et de son processus ainsi que du rôle de la CLDR. L'auteur de programme a ensuite présenté les données de l'étude socio-économique avant de laisser la parole aux agents de développement qui ont présenté le résultat des consultations citoyennes et distribué un document synthétique, croisant les données objectives de l'étude et les données subjectives de la consultation. Un tour de table a finalement été effectué et les membres ont eu l'occasion d'exprimer leur position et leurs questions par rapport à l'ODR. Enfin, un document d'inscription aux GT a circulé parmi l'assemblée.

✓ 10 février 2011

Réunion plénière « Axe environnemental » - *présentation des membres ; présentation, appropriation et approfondissement du diagnostic de la Commune ; présentation du PCDN ; réflexion sur les atouts et faiblesses de la Commune* : ce premier GT sur l'axe environnemental avait pour objectif principal de permettre aux membres de la CLDR de s'approprier le diagnostic détaillé de la Commune pour pouvoir réfléchir de manière éclairée sur les atouts et faiblesses en matière d'environnement. Une présentation Power point du diagnostic a été effectuée par les agents de développement et a été suivie d'une présentation du PCDN par un agent de développement (FRW), le secrétaire de la CLDR, l'Echevin du Développement rural et le Président de l'asbl Le Genévrier. Après avoir validé le diagnostic, les participants ont été invités à s'exprimer, en inscrivant sur un post-it, un problème ou un atout qu'ils identifiaient dans la Commune. Les agents de développement ont ensuite récolté ces post-it et chacun des participants a été amené à exprimer son point de vue. Les agents de développement ont finalement réalisé une synthèse des différents thèmes évoqués à l'aide des post-it récoltés.

✓ 21 février 2011

Réunion plénière « Axe humain » - *présentation des membres ; présentation appropriation et approfondissement du diagnostic détaillé de la Commune ; réflexion sur les atouts et faiblesses de la Commune* : ce GT avait pour but de permettre aux membres de la CLDR de s'approprier le diagnostic détaillé afin de réfléchir de manière éclairée sur les atouts et faiblesses de la Commune en ce qui concerne les aspects liés à l'Humain. Après une présentation Power point du diagnostic par les agents de développement, les participants ont fait part d'informations supplémentaires pour compléter le diagnostic. Ils ont ensuite été amenés à identifier, individuellement les atouts et faiblesses de la Commune. Un tour de table permettant à chacun de s'exprimer a été effectué. En conclusion, une synthèse des grands thèmes, structurés en atouts et faiblesses, a été effectuée par les agents de développement.

✓ 10 mars 2011

Réunion plénière « Axe économique » - *présentation, approbation et approfondissement du diagnostic ; réflexion sur les atouts et faiblesses de la Commune ; information sur la prochaine CLDR plénière* : comme les réunions précédentes, la réunion « Axe économique » a permis aux membres du GT de découvrir, de s'approprier et d'éventuellement approfondir le diagnostic détaillé de la Commune en vue de réfléchir aux atouts et faiblesses en matière de développement économique. La présentation Power point du diagnostic a été suivie d'une réflexion, menée par les participants, concernant les atouts et faiblesses de la Commune. La séance s'est clôturée par une synthèse des données subjectives réalisée par les agents de développement.

✓ 22 mars 2011

Réunion plénière « Axe communication » - *présentation, appropriation et approfondissement du diagnostic ; réflexion sur les atouts et faiblesses de la Commune ; information sur la prochaine CLDR plénière* : la réunion a débuté par une présentation, par les agents de développement, du diagnostic de la Commune concernant la thématique de l'information et la communication. Les participants ont ensuite été invités à faire part de leurs remarques concernant ce diagnostic. Un tour de table a été effectué et les participants ont alors pu émettre leur opinion en identifiant les atouts et faiblesses de la Commune. Une synthèse de cette réflexion a ensuite été réalisée par les agents de développement.

✓ 4 avril 2011

Réunion plénière - *approbation du PV de la réunion du 24 janvier 2011 ; validation du diagnostic approuvé par les membres ; animation développement durable ; suite du processus* : la réunion a commencé par l'approbation, sans remarque, du PV de la réunion plénière du 24 janvier 2011. Les agents de développement ont ensuite présenté une synthèse des quatre réunions par axe et ont entendu les remarques qui ont été formulées à cet égard. Les membres ont ensuite validé le diagnostic. Une animation sur le développement durable a ensuite été mise en place. La méthodologie employée a été celle du « photo langage » : les participants étaient invités à choisir une des photos mises à leur disposition et à expliquer en quoi elle leur évoquait la notion de développement durable. Un tour de table a ensuite été effectué. Les agents de développement ont finalement abordé la suite du processus avec les membres de la CLDR.

✓ 10 mai 2011

Réunion plénière Axe environnemental - *approbation du PV de la réunion du 4 avril 2011 ; rédaction des objectifs de développement ; élaboration du toutes-boîtes de présentation à la population de la CLDR* : le PV de la réunion plénière du 4 avril 2011 a été approuvé sans remarque. En guise d'introduction, les agents de développement ont rappelé le schéma d'un PCDR et expliqué l'objectif de cette réunion à savoir : entamer une réflexion relative à la stratégie de développement pour proposer des pistes d'objectifs à l'auteur de programme. Afin de réfléchir aux objectifs, les participants ont été répartis en sous-groupes. Chacun des sous-groupes a alors inscrit, sur des posts-its les trois ou quatre objectifs les plus importants à ses yeux. Ils ont également identifié leur objectif prioritaire. Les membres ont ensuite reçu un document reprenant des questions clés à se poser et une réflexion a ensuite été menée en groupe. Chaque membre a ensuite eu l'occasion de s'exprimer et les objectifs ont ensuite été reclassés par thème. La réunion s'est clôturée par un point relatif à l'élaboration d'un toutes-boîtes de présentation à la population de la CLDR et par la détermination des dates pour les prochaines réunions.

✓ 19 mai 2011

Réunion plénière - *rédaction des objectifs de développement Axe humain* : les agents de développement ont débuté la réunion en rappelant le schéma du PCDR et ont rappelé le défi initialement proposé concernant l'axe humain. Des groupes ont ensuite été constitués et les membres ont inscrit les trois ou quatre objectifs qui leur paraissaient importants tout en identifiant un objectif prioritaire. Les participants devaient ensuite réfléchir par thème et expliquer leurs objectifs de développement en se posant des questions clés avant d'en débattre en groupe. Les objectifs identifiés dans les groupes ont été exposés et ils ont été réorganisés par thème et degré de détail. Le toutes-boîtes a été présenté aux membres de la CLDR.

✓ 30 mai 2011

Réunion plénière - *approbation des PV des 10 et 19 mai 2011 ; réflexion sur les premières propositions de défis et objectifs ; rédaction des axes de développement (axe Economique et axe Communication)* : après l'approbation des deux PV, les agents de développement ont présenté aux participants une première proposition des défis et objectifs, rédigés en collaboration avec l'auteur de programme et sur base des réunions précédentes. Les membres se sont tout d'abord prononcés sur la pertinence de ces différents défis et objectifs, un retour vers l'auteur de programme étant effectué sur cette base. Ensuite, un travail sur la rédaction des objectifs de développement pour les axes économique et communication a été effectué. La méthodologie utilisée pour la réflexion sur les axes environnemental et humain a été à nouveau privilégiée.

✓ 23 juin 2011

Réunion plénière - *approbation du PV de la réunion du 30 mai 2011 ; finalisation des défis et objectifs de développement ; suite du processus* : le PV du 30 mai 2011 a été approuvé sans remarque. La CLDR s'est réunie afin de se prononcer sur les défis et objectifs, concernant les quatre axes de développement qui leur ont été transmis par e-mail. Les agents de développement ont initié la réunion en présentant l'ensemble des défis et objectifs, en résumant l'explication des formulations proposées suite au travail de synthèse effectué par l'auteur de programme et les agents de développement. La parole a ensuite été donnée aux membres de la CLDR concernant la formulation, le contenu des défis et objectifs ainsi que la question de la priorisation des défis. Les agents de développement ont également introduit la notion d'indicateur et ont suggéré à la CLDR de leur faire part de propositions. La suite du processus a enfin été évoquée.

✓ 14 septembre 2011

Réunion plénière - *approbation du PV de la réunion du 23 juin 2011 ; validation des défis et objectifs de développement ; suite du processus* : après l'approbation du PV de la réunion du 30 mai 2011, les agents de développement ont situé l'avancement de la Commune dans les étapes du processus et ont parcouru les défis et objectifs actualisés en vue de les valider. La CLDR a ensuite émis ses remarques et suggestions avant de valider la liste des défis et objectifs proposée. Concernant la suite du processus, il a été convenu que des réunions soient à nouveau organisées avec la population. Différentes suggestions ont été formulées à ce sujet.

✓ 8 février 2012

Réunion plénière - *approbation du PV du 14 septembre 2011 ; bilan des dernières réunions citoyennes ; suite du processus ; présentation du projet Covoit'stop* : les agents de développement ont présenté le bilan des dernières réunions citoyennes et ont ensuite abordé la suite du processus. Il a été convenu, notamment, que des GT spécifiques devaient se constituer rapidement et que les projets soient classés de manière temporelle (court-moyen-long terme) afin que la CLDR puisse commencer à avancer sur des projets concrets. Les agents de développement ont également présenté le projet d'auto-stop de proximité Covoit'stop et il a été convenu qu'une réunion commune CLDR/CCATM soit organisée.

✓ 19 juin 2012

Réunion plénière – *approbation du PV du 8 février 2012 ; bilan des GT ; suite du processus* : la réunion a été suspendue en raison d'un nombre insuffisant de membres présents. Il a aussi été décidé, en collaboration avec Madame Françoise RAHIER (DGO3), de suspendre les réunions de la CLDR ainsi que la consultation citoyenne à partir de cette date et jusqu'au 14 octobre 2012 en raison de la période pré-électorale.

✓ 16 avril 2013

Réunion plénière – *approbation du PV du 19 juin 2012 ; accueil des nouveaux membres ; bilan des GT et suite du processus* : après la suspension du processus et le renouvellement de la CLDR, la réunion a consisté en la présentation des membres et en la présentation par les agents de développement de l'ODR et du travail réalisé par les GT avant la suspension du processus. Un planning concernant la suite du processus et les prochaines réunions des GT a été présenté et approuvé par la CLDR.

✓ 22 octobre 2013

Réunion plénière – *approbation du PV du 16 avril 2013 ; présentation des projets évoqués en GT et du tableau croisé « projets-objectifs »* : suite aux réflexions menées en GT, les agents de développement ont présenté aux membres l'ensemble des fiches-projet afin qu'ils puissent bénéficier d'une première vue d'ensemble de tous les projets évoqués, de donner leur avis sur ceux-ci et de valider le fait qu'ils fassent l'objet d'une fiche. Un tableau croisé reprenant les projets en regard des objectifs a également été présenté.

✓ 3 décembre 2013

Réunion plénière – *approbation du PV du 22 octobre 2013 ; présentation des fiches-projet et validation de leur contenu* : les fiches-projet, envoyées préalablement aux membres, ont été présentées à l'assemblée. L'objectif était de leur permettre de prendre connaissance de la description des projets et de leur demander leur avis afin d'affiner si nécessaire les projets ou de les valider. Il est ressorti de cette réunion que trois nouvelles fiches pourraient être créées. Une première concernerait l'aménagement d'espaces de convivialité dans les villages, une seconde les différentes rénovations à réaliser dans plusieurs salles de village et une troisième porterait sur la création d'un espace d'accueil pour la petite enfance.

✓ 10 décembre 2013

Réunion plénière – *priorisation des fiches-projet* : suite à la validation, par les membres, des fiches-projet et de leur contenu, la réunion a permis d'effectuer une classification en lots. La classification permettra ensuite à la Commune de lancer le marché pour la désignation d'un auteur de projet qui travaillera à la réalisation des esquisses et du budget pour les fiches du lot 1. Les participants ont réalisé une classification homogène et un accord unanime a été trouvé en ce qui concerne les projets prioritaires.

✓ 25 mars 2014

Réunion plénière – *approbation des PV du 3 décembre et du 10 décembre 2013 ; présentation du Lot 0* : la réunion avait pour objet de présenter l'état d'avancement de la procédure de désignation de l'auteur de projet en vue de réaliser les esquisses et budgets des fiches-projet prioritaires. Les agents de développement ont ensuite présenté les fiches-projet pour lesquelles l'avis de la CLDR devait encore être requis. Le lot 0 a ensuite été présenté à l'assemblée en vue d'être validé et éventuellement complété.

✓ 29 avril 2014

Réunion plénière – *approbation du PV du 25 mars 2014 ; élaboration du programme d'actions* : les agents de développement ont proposé une animation aux membres afin d'élaborer le programme d'action.

✓ 20 mai 2014

Réunion plénière - *présentation de la dimension touristique de la Transferrusienne* : parallèlement au travail effectué par le GT « chemins et sentiers », l'Office du Tourisme de Ferrières travaille activement sur le projet de Transferrusienne. Un représentant de l'OT est venu présenter à la CLDR le fruit de sa réflexion concernant un tracé adéquat au point de vue économique et touristique.

✓ 30 septembre 2014

Réunion plénière – *présentation des esquisses et budgets des fiches-projet prioritaires par le bureau Lacasse* : afin de permettre aux membres de découvrir les premières esquisses des fiches-projet prioritaires, Messieurs Serexhe et Moutchen du bureau Lacasse ont effectué une présentation commentée des plans réalisés pour les fiches-projet 1.1, 1.2 et 1.4. Les représentants du bureau d'étude ont ainsi pu répondre précisément aux questions posées par les membres.

✓ 30 mars 2015

Réunion plénière – *présentation de l'ensemble du PCDR* : afin de permettre aux membres de bien appréhender l'ensemble du dossier, le PCDR a été présenté dans sa mouture finale. Les membres ont pu réagir et ont été invités à lire le document afin de transmettre leurs éventuelles remarques pour mi-avril.

✓ 21 avril 2015

Réunion plénière – *approbation du PCDR* : après une synthèse des remarques communiquées par deux membres de la CLDR, le dossier a été approuvé par la commission. Des informations sur la suite du processus ont également été communiquées.

8. CONSULTATION DE LA POPULATION : LES RESULTATS

Ce chapitre expose une synthèse des résultats de la consultation de la population (réunions d'information par villages, réunions thématiques, questionnaires, personnes ressources, Groupes de Travail, CLDR...). Afin de faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions ainsi que des tableaux atouts-faiblesses-besoins seront présentés dans la partie III en fonction des défis et objectifs de développement.

Certaines idées de projets, qui ont déjà donné lieu à des réalisations, sont reprises dans le *Lot 0*. D'autres propositions n'étant pas encore réalisées sont reprises soit dans les fiches-projet soit dans le programme d'actions. Enfin, certaines propositions, formulées par la population, après réflexion en GT n'ont pas été retenues et sont mentionnées dans les projets non retenus. Pour ne pas alourdir le texte, un renvoi sera effectué en notes de bas de page vers les fiches-projet.

8.1. Environnement

Cadre naturel

La Commune bénéficie d'un important patrimoine naturel caractérisé par la variété de ses paysages et par une importante biodiversité. En effet, FERRIERES est marquée par sa situation agro-géographique qui lui concède un relief, des paysages, une faune et une flore typiques des régions ardennaises, de la calestienne et de la Fagne Famenne.

La consultation a mis en exergue l'attachement des Ferrusiens à leur environnement et leur souhait de le préserver tant pour le respect de la nature en elle-même que pour la quiétude et l'attrait touristique qu'elle suscite.

Le territoire est principalement peuplé de **forêts** et de régions naturelles propices au tourisme vert (randonnées pédestres, VTT, vacances familiales, découverte didactique des écosystèmes...). Ainsi, la forêt a été identifiée à la fois comme un lieu récréatif et comme un espace économique au sein duquel cohabitent promeneurs locaux ou touristes (piétons, cavaliers, vététistes...) et professionnels de la sylviculture. Face à cette réalité, la circulation illégale des quads et motos a été relevée pour les nuisances qu'elle entraîne (nuisances sonores, olfactives, destruction des sentiers, vitesse excessive...). Par ailleurs, l'entretien des sentiers est apparu comme essentiel au sein de cette forêt pour laquelle les habitants préconisent le maintien d'une gestion durable (Plan d'aménagement forestier, certification PEFC...).

En outre, FERRIERES comporte plusieurs sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles, arbres et haies remarquables...) et s'est dotée de nombreux outils et acteurs en vue de protéger son patrimoine naturel (Life Héliantheme, asbl Le Genévrier, Plan d'aménagement forestier, PCDN, Plan Maya...). Les citoyens saluent ces initiatives et soulèvent l'importance d'une alliance « actions individuelles » et « actions publiques » en matière de préservation de la **biodiversité** : sauvegarder les tilleuls de la Place du Chablis¹⁹⁹, privilégier les plantations d'espèces indigènes, créer et entretenir les haies vives en vue d'assurer le maillage écologique, encourager le compost à domicile, favoriser les plantes mellifères, sensibiliser les citoyens via l'installation de panneaux didactiques aux abords des réserves (rochers de Sy, pelouses calcicoles...), lutter contre les plantes invasives, supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires, organiser la gestion différenciée des espaces verts, créer des murs en pierres sèches, restaurer les points d'eau et les mares (jardin Fifi, étangs de Missoul...). Il a été suggéré que ces différentes actions soient réalisées en partenariat étroit avec le PCDN.

¹⁹⁹ Partie IV, fiche-projet n°1.2., p. 334

Par ailleurs, ces forêts et sites naturels doivent leur équilibre à l'important **réseau hydrographique** qui les alimente. PASH, AIDE, SWDE, CRO... sont autant d'outils et d'acteurs qui travaillent en concertation avec la Commune afin de maintenir une bonne qualité de cette ressource vitale. Cet engagement communal est perçu positivement par les citoyens. Plusieurs points faibles ont cependant été mis en avant lors de la consultation : pollution accrue du Wézomont²⁰⁰ qui serait due à l'activité industrielle du zoning, peu de zones en assainissement collectif, pollution des cours d'eau et chantoirs (déchets, dépôts de tontes de pelouses, rejets ménagers notamment au chantoir d'Xhoris...), présence de plantes invasives, détérioration des berges, suppression et inexploitation de captages...

Concernant les rejets industriels dans le bassin d'orage de Werbomont et la pollution du Wézomont qui s'ensuit, il est suggéré que la Commune poursuive son travail de concert avec l'AIDE, que des mesures soient prises à l'égard des entreprises concernées et que le bassin d'orage soit aménagé. Une station d'épuration ou un ensemble de bassins de décantation pourraient permettre d'endiguer cette pollution. Une étude préalable est cependant nécessaire afin de déterminer la solution la plus adaptée.

En matière d'**assainissement des eaux**, seuls les villages de Sy et de Ferrières sont en zone d'épuration collective. L'école de St Roch bénéficie quant à elle de sa propre station d'épuration. Alors que l'assainissement autonome est une obligation légale pour les nouvelles habitations, il n'en est rien pour l'ancien patrimoine bâti qui caractérise la majorité des habitations l'entité. Cette situation est regrettée par les citoyens pour qui il serait intéressant d'envisager des micro-stations d'épuration par quartier. Par ailleurs, il est apparu fondamental d'informer les habitants concernant le patrimoine hydrographique et les techniques d'assainissement autonome individuel ou groupé dans les quartiers qui le permettent tels que le quartier de la chapelle à Burnontige.

Protéger ce patrimoine commun nécessite un effort quotidien de tout un chacun. C'est pourquoi la sensibilisation et l'information sont apparues comme des facteurs clés d'une amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines : assainissement autonome individuel ou groupé; clôture des pâtures et pose d'abreuvoirs pour le bétail ; panneaux didactiques et restauration du petit patrimoine lié à l'eau²⁰¹ (fontaines, bacs, jardin Fifi...) ; rappel des législations via des articles publiés sur le site internet, dans le PCDN News ou dans le bulletin communal ; utilisation de réserves d'eau de pluie ; implication des citoyens dans le CRO ; maintien de l'opération Commune et rivière propre ; encouragement à l'utilisation de toilettes sèches lors d'événements publics....

Gestion des déchets

La gestion des déchets est devenue une problématique quotidienne au sein de notre société. Tant les particuliers que les entreprises ou les indépendants sont confrontés à l'évacuation annuelle de tonnes de déchets.

Du côté des particuliers, si le **recyparc** est un outil indispensable à la gestion des déchets, les citoyens regrettent la limitation imposée par Intradel, à la fois en ce qui concerne la nature des déchets récoltés qu'en ce qui concerne la quantité de déchets pouvant être déposée annuellement par ménage. En effet, ces limitations pourraient avoir un effet pervers, incitant par là le recours à l'incivilité (dépôts sauvages de déchets toxiques, absence de tri...) et non pas à la réduction des déchets. Par ailleurs, un élargissement des heures d'ouverture faciliterait les démarches citoyennes et des actions de sensibilisation accrues permettraient de réduire encore les déchets des foyers. Du côté des entreprises, on souligne le prix élevé ainsi que les distances à parcourir pour éliminer les

²⁰⁰ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 418

²⁰¹ Partie IV, fiche-projet n°2.7. p. 440

déchets produits en grande quantité. Les agriculteurs quant à eux sont satisfaits concernant l'évacuation de leurs déchets plastiques.

Le système de **collecte des déchets** fût au centre des discussions citoyennes alors que le système des étiquettes payantes ne donnait pas satisfaction (peu d'incitants à réduire ses déchets, coût important pour les citoyens et pour les gardiennes ONE...). L'adoption d'un système tenant compte de la formule « pollueur/payeur » s'avérait plus adéquate, tant pour les économies que ce système permettrait de réaliser en tenant compte des efforts fournis que pour la réduction de la quantité de déchets produite. Le travail en GT a permis d'approfondir la question du passage des étiquettes payantes au système des containers qui s'est effectué en janvier 2013. Parallèlement, la consultation a révélé la nécessité de sensibiliser les citoyens aux différentes techniques de compostage à domicile et d'envisager le placement de bulles à verre supplémentaires, notamment à Sy et à Xhoris.

En milieu rural, les déchets verts sont plus importants qu'en milieu urbain, notamment en raison de la présence de nombreux jardins. Comme il n'est pas toujours possible de déposer ces déchets au parc à conteneur en raison des quotas imposés, la population a envisagé l'achat d'un broyeur communal qui pourrait être mis à la disposition des citoyens.

Enfin, alors que la problématique des déchets clandestins est entière (sacs poubelles dans les talus, abandon de véhicules, déchets le long des routes...), le ré-engagement d'un agent constatateur communal en 2011 a été accueilli très positivement par les citoyens. En effet, la protection de l'environnement en tant que ressource naturelle et que capital économique et touristique est une nécessité dans une Commune comme FERRIERES. Pour certains, il importe de placer plus de poubelles dans les lieux publics et le long des chemins de promenades. Pour d'autres, la répression des incivilités environnementales, le ramassage des déchets ainsi que les actions de sensibilisation sont des éléments indispensables.

Utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables

Face au constat du coût croissant des dépenses énergétiques et de l'impact des énergies fossiles sur l'environnement, la consultation a permis d'envisager un ensemble d'actions à mettre en place tant au niveau communal qu'au niveau privé.

Si des actions sont régulièrement menées par la Commune afin de limiter son empreinte énergétique (réalisation d'audits énergétiques de l'école de Ferrières, introduction de dossiers UREBA, participation au projet 31 communes au soleil...), les citoyens souhaiteraient que FERRIERES devienne une « **Commune-exemple** » au travers de la mise en place d'une politique communale de gestion de l'énergie²⁰² : aménagements des bâtiments publics (isolation, placement de panneaux photovoltaïques...), sensibilisation des occupants de bâtiments publics, réduction de l'éclairage des voiries, suppression de l'éclairage des bâtiments publics après minuit, soutien aux particuliers via l'octroi d'une prime communale aux énergies renouvelables,...

Parallèlement, une réflexion a été menée concernant la mise en place de **technologies produisant des énergies renouvelables** :

- les résultats de la consultation au sujet de l'implantation d'**éoliennes** sur le territoire communal ont montré que la population était mitigée. Pour certains, les éoliennes nuiraient fortement à la beauté du paysage, atout important de cette commune rurale. Pour d'autres, les éoliennes sont une alternative au nucléaire mais doivent être encadrées par des normes strictes. Enfin, quelques personnes se sont manifestées en faveur de l'implantation d'une éolienne dans le cadre de la mise en place d'une coopérative citoyenne via l'asbl Ferréole

²⁰² Partie IV, fiche-projet n° 1.7, p. 386

- il a également été suggéré d'étudier les possibilités de faire fonctionner une **chaudière à pellets** à l'aide de résidus de coupes de bois et de rémanents
- la production d'**hydroélectricité** a été envisagée au moulin Rue du Ravet à Vieuxville via la rénovation du mécanisme et l'installation d'un nouveau dispositif au niveau de la roue du moulin...
- dans le domaine agricole, l'idée de créer une unité de **biométhanisation** a été bien accueillie par de nombreux de citoyens. Celle-ci permettrait de valoriser le lisier et le fumier en vue d'approvisionner les ménages en électricité et/ou d'alimenter le zoning de Werbomont ou encore la piscine de Saint Roch, particulièrement énergivores.

Outre ces projets d'ampleur, les citoyens ont mis en avant l'importance de sensibiliser et d'informer les citoyens quant aux techniques d'isolation de leur habitation, l'utilisation d'une énergie verte, les comportements à adopter afin de réduire sa consommation.... Des conférences thématiques pourraient être organisées et de la documentation pourrait être mise à disposition à l'Administration communale.

Certaines personnes ont également émis le souhait de la réhabilitation du droit d'affouage pour les particuliers.

Divers

Il est proposé de réaliser une charte pour les camps au sein de la commune car ils génèrent des déchets, abîment les chemins....

Synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Richesse des biotopes, des paysages et important réseau hydrographique ■ Nombreux sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles...) ■ Outils et acteurs : PCDN (Lot 0), Life Héliantheme, Certification PEFC, Plan Maya (Lot 0), Ferréole... ■ Adhésion au CRO ■ Projets « 31 Communes au soleil », UREBA et EPURE 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Manque d'entretien des chemins et sentiers ✗ Perte de biodiversité à l'échelle de la Région wallonne (plantes invasives...) et morcellement du réseau biologique ✗ Pollution des eaux souterraines et de surface ✗ Manque de respect de la nature (déchets clandestins, pollutions...) ✗ Assainissement autonome majoritaire ✗ Manque d'information sur le patrimoine naturel et sur les actions à mettre en œuvre pour le protéger ✗ Bâtiments communaux énergivores
Besoins identifiés par la population	
<ul style="list-style-type: none"> Ⓞ Mettre en valeur les paysages et sites naturels Ⓞ Informer et sensibiliser les citoyens (énergie, biodiversité, gestion des déchets...) Ⓞ Entretien des chemins et sentiers Ⓞ Ré-engager un agent constatateur (cf. lot 0) Ⓞ Passer au système des conteneurs à puces (cf. lot 0) Ⓞ Assainir le bassin d'orage de Werbomont et le Wésomont²⁰³ 	

²⁰³ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 418

8.2. Patrimoine bâti

Patrimoine bâti- Aménagement du territoire

FERRIERES est caractérisée par un **patrimoine bâti** ancien et homogène ainsi que par de nombreux édifices sous statut de protection. Le petit patrimoine (arbres remarquables, cimetière de Vieuxville, fontaine de Rouge-Minière, chapelle St Barbe, chapelle St Roch et chapelle St Hubert, monument Richard Heintz, fermes...) est lui aussi important mais les citoyens déplorent son manque de mise en évidence. Des panneaux didactiques, des brochures pourraient être réalisés sur ce patrimoine dont l'entretien mériterait d'être régulier. Concernant les églises, le coût important de leur entretien a été mis en avant. Une réaffectation de ces bâtiments (maison de village, hébergement touristique, salle d'exposition...) pourrait être envisagée. De manière générale il a été proposé qu'une liste du patrimoine à valoriser²⁰⁴ soit effectuée et que certains bâtiments mal intégrés ou chancres (publicité sauvage, Chaffour...) qui gâchent le paysage soient supprimés et/ou réhabilités.

Alors que FERRIERES compte encore 55% de surfaces constructibles et qu'une croissance démographique importante est observée sur le territoire, l'urbanisation représente une crainte pour les ferrusiens qui observent de nombreuses constructions peu ou pas en harmonie avec le bâti traditionnel. Ces nouvelles habitations s'intègrent mal dans les noyaux villageois et se développent de manière dispersée le long des voiries ce qui a pour résultat l'éclatement et l'éloignement du citoyen des centres de vie ainsi que le morcellement du réseau écologique. Les matériaux utilisés sont trop souvent peu homogènes et non-locaux, ce qui génère une perte d'identité du patrimoine bâti. Afin de remédier à cette réalité, les ferrusiens préconisent l'adoption d'outils d'**aménagement du territoire**²⁰⁵. Le Schéma de structure permettrait de définir les grandes lignes d'orientation de la politique communale en matière d'aménagement du territoire et de doter la Commune d'une vision prospective de son territoire. L'adoption d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) serait utile pour définir une série de prescriptions concernant les bâtiments (par exemple la valorisation de la pierre et l'ardoise locale, l'aménagement de toits dépassants, la gestion de zones réservées au patrimoine ancien ou au bâti récent...). Enfin, afin de protéger le patrimoine existant, l'idée d'adopter un RGBSR a été émise.

Le fait que la réflexion citoyenne soit associée à la Commune, au travers notamment d'une CCATM et de l'association Qualité-Village-Ferrières, est identifié comme un atout.

Logements

Avec une augmentation de la population continue et une croissance des logements légèrement supérieure à la croissance démographique, la problématique du logement a été relevée par de nombreux ferrusiens. De manière générale, les habitants se plaignent du prix très élevé des loyers, des habitations et des terrains, de telle sorte que les jeunes de la Commune ainsi que les personnes à plus faibles revenus peinent à s'y installer. De plus, les moyens de mobilité ne sont pas optimaux et l'habitat ancien va de pair avec une consommation énergétique importante. Les suggestions en matière de logement ont été variées et nombreuses. Elles doivent, selon les citoyens, être pensées en concertation avec l'AISOA, l'OAL...

La construction de logements sociaux à prix abordable ou de logements à loyer modéré et réservés prioritairement aux jeunes est apparue comme une priorité pour éviter l'exode rural²⁰⁶. Dans le même ordre d'idées, la population a proposé que des logements tremplins soient créés afin de

²⁰⁴ Partie IV, fiche-projet n°2.7, p. 440

²⁰⁵ Partie IV, fiche-projet n°2.6, p. 434

²⁰⁶ Partie IV, fiche-projet n°3.7, p. 480

favoriser le maintien d'une population jeune et locale au sein de l'entité. En outre, des projets tels que la création de logements intergénérationnels ou de logements favorisant la mixité sociale seraient particulièrement bien accueillis puisqu'ils permettraient de recréer du lien social tout en proposant une aide au logement. Si l'idée de créer des résidences services a été émise, elle n'a pas été retenue en raison du coût d'une telle initiative. Les habitants ont souligné les Initiatives Locales d'Accueil qui mettent à disposition des réfugiés deux maisons pour respectivement 5 et 3 personnes.

Afin d'étudier les différentes possibilités de création de logements, les membres du GT Logement ont réfléchi à plusieurs bâtiments potentiels :

A **Werbomont**, derrière le zoning, la Commune possède une zone de terrain à bâtir. La question des difficultés liées la mobilité a cependant été évoquée.

A **Ferrières**, des logements intergénérationnels seraient idéaux mais aucun terrain à bâtir n'a été identifié.

A la **Picherotte**, des logements à loyer modéré pourraient être envisagés.

A **Xhoris**, un logement social serait idéalement situé à côté du presbytère.

La consultation a également évoqué le camping de Sy qui est occupé en partie par des résidents permanents. L'introduction d'un dossier en vue de l'adhésion au Plan HP a été envisagée en 2012 mais la Commune n'a pas poursuivi dans cette voie.

Synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Riche patrimoine bâti ■ Nombreux éléments patrimoniaux sous statut de protection ■ Présence de différents acteurs : CCATM, Qualité-Village Ferrières ■ ILA, AISOA, OAL ■ Priorité accordée aux ferrusiens lors de la vente de terrains communaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Dispersion de l'habitat ✗ Perte d'homogénéité dans l'habitat ✗ Manque de protection à l'égard du bâti ancien ✗ Coût important de la restauration des églises ✗ Présence de résidents permanents ✗ Coût des logements élevé (location et achat) ✗ Manque de logements sociaux ✗ Bâti ancien énergivore
Besoins identifiés par la population	
<ul style="list-style-type: none"> Ⓞ Réaliser un inventaire du patrimoine à restaurer Ⓞ Réfléchir à la réhabilitation des églises Ⓞ Mettre en valeur le patrimoine Ⓞ Adopter des outils d'aménagement du territoire Ⓞ Créer des logements tremplins, à loyers modérés, sociaux et intergénérationnels 	

8.3. Vie sociale et associative – convivialité

Services à la collectivité

Face à des conditions de vie de plus en plus hétérogènes et à un affaiblissement du lien social, les ferrusiens ont souhaité mettre l'accent sur l'accès, pour tous, aux biens matériels et immatériels afin que le bien-être de chacun soit amélioré. Plusieurs suggestions ont été faites pour améliorer différents services.

En ce qui concerne les **services communaux**, la population regrette que les services de l'Administration soient fermés les après-midis offrant ainsi des horaires qui, de manière générale, sont peu conciliables avec ceux des travailleurs. Concernant les Services situés au premier étage du Maka, ils sont inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit cependant de services qui n'accueillent que très rarement la population.

D'autres services ont été stipulés comme problématiques mais ne relèvent pas directement de la Commune. Les habitants regrettent par exemple qu'aucun bancontact n'existe sur l'entité ce qui peut représenter un handicap pour les ferrusiens et pour les commerces de proximité. Par ailleurs, la localisation ainsi que les horaires du bureau de poste de Werbomont ne satisfont pas les citoyens. Des heures d'ouverture plus larges ainsi que la présence d'un bureau de poste dans un lieu plus central de la Commune seraient appréciés.

Concernant les **services sociaux**, les habitants sont globalement satisfaits de l'offre présente dans la Commune. Le travail du CPAS est apprécié, notamment grâce à la mise en place du Ferribus et du Ferrirepas. Le partenariat développé avec le planning familial est aussi un point positif puisque 400 consultations par an ont pu être enregistrées pour Ferrières. De plus, en 2010, un service de consultation juridique a été instauré au planning familial d'Aywaille avec une permanence à Ferrières. Les demandeurs d'emplois bénéficient quant à eux du soutien de l'ALE et de la Maison de l'emploi de Comblain-au-Pont et de Durbuy. Néanmoins, les citoyens ont relevé les difficultés d'accès à ces Maisons de l'Emploi en raison d'une mobilité difficile inhérente au milieu rural. Depuis l'établissement d'un PCS avec les Communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont en 2013, la présence d'une personne un jour par semaine en vue de soutenir les demandeurs d'emploi dans leur recherche (rédaction de CV, de lettres de motivations...) permet, en partie, de pallier à cette difficulté. Une proposition a été émise concernant la création d'un lavoir social mais celle-ci n'a pas été retenue.

Du côté des **soins de santé et des services d'urgence**, l'accès à Aywaille et à Esneux pour leurs centres médicalisés est apprécié. Les habitants sont également rassurés que la Commune mette à disposition le terrain et l'éclairage du football de Ferrières pour accueillir l'hélicoptère médicalisé du CHU. Les demandes pour le terrain de football de Xhoris et de My ont également été évoquées de manière récurrente, ce à quoi la Commune a répondu favorablement au cours de l'ODR. En ce qui concerne les services d'urgence, certaines remarques ont néanmoins été formulées. En effet, il a été signalé qu'en cas d'appel de la police en dehors des heures de bureau, le délai d'attente avant une intervention est trop long. Pour contrer ce problème, certains proposaient qu'en cas d'appel, un contrôle policier puisse être effectué par téléphone afin d'éviter des déplacements inutiles de la police. Concernant le service des pompiers, il ressort qu'à Sy, l'accès est rendu difficile par le pont de chemin de fer qui est trop bas pour permettre le passage de certains camions.

Dans le domaine des services dédiés à la **petite enfance**, la création d'une crèche communale pourrait être envisagée, par exemple à l'ancienne Administration communale à Xhoris ou près des écoles. Cependant, l'analyse montre que les gardes d'enfants sont assurées par un bon tissu de

gardiennes ONE. La création d'un local d'accueil²⁰⁷ pour celles-ci pourrait être une initiative leur permettant de mutualiser leur travail et d'adapter les horaires vers plus de souplesse, plus en adéquation avec les horaires des parents. Les jeunes parents sont également soucieux de pouvoir se rencontrer. La création d'un espace-rencontre pour les jeunes parents et leurs bébés, calquée sur la bambinerie à Aywaille, a été suggérée. Différentes activités pourraient y être organisées telles que des conférences sur l'éducation, sur le développement des enfants...

Alors que les écoles connaissent un taux de fréquentation de plus en plus élevé, les demandes des parents concernant l'accueil extra-scolaire de leurs **enfants** sont satisfaites. Les établissements scolaires n'hésitent pas à renforcer des heures de garderie et à s'adapter à la demande. L'enseignement primaire est reconnu comme étant de bonne qualité. Il pourrait cependant être amélioré en offrant aux élèves de nouveaux cours et de nouvelles activités : éducation à la citoyenneté, cours sur le code de la route, immersion linguistique, échanges inter-scolaires... Quant aux infrastructures scolaires (école de Bosson, école de My, école de Xhoris), elles mériteraient d'être améliorées afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans un cadre accueillant et sécurisant²⁰⁸. Les parents et les enfants ont manifesté leur satisfaction face aux nombreuses activités proposées aux enfants dans le cadre scolaire et cadre extra-scolaire (stages, activités...) et afin d'améliorer l'offre éducative, il a été suggéré qu'une politique éducative commune soit mise en place entre les écoles et les organisateurs de stages... pour par exemple organiser des journées sportives communes, des concours entre les écoles, des bourses d'échanges...

Côté **jeunesse**, l'offre sportive et associative est très bien développée sur l'entité et les citoyens reconnaissent le travail réalisé par la Teignouse comme un atout. Par ailleurs, plusieurs Maisons des jeunes existent sur le territoire. Cependant, seule celle de Ferrières est reconnue. Or, les parents regrettent le manque d'encadrement spécialement pour les 15-18 ans. L'engagement d'un éducateur serait une initiative intéressante permettant de donner un cadre structurant et constructif à ces jeunes. La rénovation de la Maison des jeunes de Ferrières lancée en 2013 a quant à elle rencontré la satisfaction des jeunes ferrusiens.

Les **personnes âgées** ne bénéficient que d'une seule maison de repos à Werbomont et cette infrastructure ne donne pas entière satisfaction aux citoyens. Par ailleurs, les services existants sont nombreux : Croix-Rouge, Aide à Domicile en Milieu Rural, Ferribus, Ferrirepas... Plus que le développement d'une seconde maison de repos, le maintien et le développement de ces services est indispensable aux yeux des citoyens pour qui il est essentiel que les seniors puissent continuer à vivre dans leur village le plus longtemps possible. En outre, les relations sociales intergénérationnelles doivent être encouragées, que ce soit au travers de logements intergénérationnels ou de maisons de village intergénérationnelles. Les ferrusiens saluent d'ailleurs les activités organisées par les associations de 3x20 présentes dans chacun des villages de l'entité.

Aménagements d'espaces publics

Au sein de chacun des villages de FERRIERES, plusieurs demandes d'aménagements visant à améliorer la convivialité ont été évoquées²⁰⁹ : fleurissement des villages, création de places, plaines de jeux, espaces pique-nique, barbecues.... De manière générale, la création d'espaces de jeux pour les enfants, dans tous les villages, est apparue de manière récurrente dans la consultation. Par ailleurs, le souci de la sécurisation de ces espaces de convivialité en regard de la circulation automobile a été constamment évoqué.

²⁰⁷ Partie IV, fiche-projet n°2.5, p. 430

²⁰⁸ Partie IV, fiche-projet n°1.8, p. 392

²⁰⁹ Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 354

A **Burnontige**, les habitants regrettent l'absence de lieu central de convivialité tel qu'une place ou une église, notamment en raison de la morphologie du village qui s'étend le long de deux voies rapides. L'installation de mobilier urbain autour de la chapelle St Barbe permettrait par exemple de mettre en valeur ce patrimoine historique tout en offrant aux citoyens la possibilité de s'y rencontrer ; l'ancienne gare du vicinal mériterait également d'être aménagée d'autant qu'il s'agit d'un lieu de départ de promenades qui figure sur le tracé de la Transferrussienne. Un espace de jeux pourrait éventuellement y être aménagé.

La Place de Chablis²¹⁰ est le lieu central du village de **Ferrières** autour duquel gravitent des commerces (librairies, restaurants, glacier, cafés...), l'Administration communale, l'Office du tourisme, le Maka, le Musée du jouet, le football, et les écoles de Ferrières et de la Communauté française. Actuellement, cette place est ornée d'imposants tilleuls recensés comme arbres remarquables mais elle est peu mise en valeur en raison de son utilisation principale comme parking. Il est suggéré que le parking soit déplacé, en tenant compte des commerces, et que la place soit réaménagée avec quelques bancs et tables de pique-nique (notamment pour accueillir les enfants en visite au musée du jouet et les promeneurs), une fontaine d'eau potable, des espaces verts... le tout à l'ombre des tilleuls qu'il importe de tenter de sauvegarder malgré leur état sanitaire. L'injection de mycorhizes et l'installation d'une zone de protection au cours de l'ODR ont été bien accueillies par la population. Les aménagements de la place devraient également tenir compte de l'organisation de la fête du village et du marché de Noël. Par ailleurs, une plaine de jeux pourrait être installée à proximité de la Place et du terrain de football. Elle bénéficierait tant aux élèves des écoles de Ferrières, qu'aux enfants du village, aux touristes de passage et aux visiteurs du musée du jouet.

Les habitants d'**Xhoris** sont satisfaits de l'espace de jeu existant. En collaboration avec l'association Xhorisons, ils souhaiteraient que certains espaces publics soient réaménagés autour du petit patrimoine et d'espaces naturels agréables. La place La Vaux²¹¹ pourrait être agrémentée de quelques bancs. Dans le cas de l'acquisition par la Commune de la maison Farnir (dont la brique rouge dénote avec la pierre calcaire traditionnelle du centre du village), celle-ci pourrait éventuellement être abattue pour dégager une esplanade permettant de créer une véritable place conviviale.

A **Rouge-Minière**²¹², il est suggéré de créer une plaine de jeux ainsi qu'un espace barbecue à proximité de la salle l'Alouette. Les villages de **My, Ville, Vieuxville**²¹³ sont également en demande d'une plaine de jeux sur Ville et de l'installation de quelques bancs... Enfin, à **Werbomont**²¹⁴, les citoyens regrettent l'inexistence d'un lieu convivial en extérieur pour permettre notamment aux enfants de se retrouver. En effet, l'organisation du village autour de deux nationales représente un véritable danger pour les enfants. Il a été suggéré que cet espace de jeux soit aménagé à l'arrière de la salle la Charmille, dont les terrains de pétanque et l'espace barbecue existant satisfont déjà les habitants.

Infrastructures de rencontre

La Commune de FERRIERES est animée par un nombre important d'associations et de clubs sportifs répartis dans tous les villages de l'entité. Les questions récurrentes qui se posent cependant sont celles de la qualité des infrastructures existantes et de leur disponibilité pour les associations et la population en regard d'une demande qui est trop souvent insatisfaite. Par ailleurs, le manque d'une infrastructure communale permettant d'organiser des événements d'envergure – sportifs, culturels

²¹⁰ Partie IV, fiche-projet n°1.2 ; p. 334

²¹¹ Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 354

²¹² Ibidem

²¹³ Ibidem

²¹⁴ Ibidem

ou associatifs - a été pointé par la majorité des 35 associations interrogées individuellement ainsi que par la population. Ainsi, alors qu'un dynamisme associatif est manifeste, de nombreuses activités sont souvent restreintes dans leur ampleur ou ne peuvent simplement pas voir le jour. C'est pourquoi, de manière générale, la consultation a démontré le besoin de rénover les petites salles de villages existantes et de créer une salle polyvalente à Ferrières, village central de l'entité. Pour plus de précisions concernant l'enquête menée auprès des associations ainsi que les besoins précis évoqués, le lecteur est invité à consulter les annexes.

A **Burnontige**, les habitants ont déploré le manque d'infrastructure de rencontre dans ce village linéaire bordé de voies rapides. Les premières consultations ont manifesté le besoin d'une dalle en béton, équipée d'un accès à l'eau et à l'électricité afin de permettre aux villageois d'installer le chapiteau de la Commune lors des différentes fêtes de village. Cette demande n'a pas été maintenue en raison de différents aménagements réalisés (raccord au réseau électrique...) au cours de l'ODR. Néanmoins, Burnontige étant dépourvu de maison de village, certains ont suggéré que l'ancienne école de Burnontige soit réhabilitée à cette fin. A la suite d'une consultation effectuée par les habitants du village et membres de la CLDR, cette demande a été comblée au cours de l'ODR. Les quelques aménagements devant être encore réalisés pour permettre l'organisation de nombreuses activités ont été réalisés par les habitants en 2014 (travaux de peinture, création d'un bar, aménagement de la cour...).

Le village de **Ferrières** compte plusieurs salles : la buvette du football, le Cercle Ste Jeanne (privé) et la salle La Renaissance (privé). La *buvette du football* est la seule salle communale et sa superficie est souvent insuffisante pour l'organisation de soupers, de concerts, de spectacles... Elle est également très souvent occupée par les activités du football. Les associations sont alors souvent contraintes de louer la salle du Cercle et de limiter le nombre de participants aux événements. Par ailleurs, la salle du Cercle et la buvette du football sont souvent louées pour l'organisation de fêtes privées ce qui limite l'accès aux associations. Le mauvais état de la buvette du football a également été souvent évoqué : mauvaise isolation, cuisine rudimentaire, sanitaires délabrés, absence de WC adaptés pour les PMR... C'est pourquoi, en regard du besoin d'une salle polyvalente et de la situation géographique de Ferrières, il a été suggéré qu'un nouveau bâtiment soit construit en lieu et place de la buvette de football actuelle et que cet espace puisse accueillir simultanément, au sein de deux espaces distincts, les associations (comités, associations culturelles et environnementales...) et les activités du football²¹⁵. A l'occasion ces deux espaces pourraient fusionner et offrir une salle de grande dimension accessible pour les événements accueillant plus de 200 personnes. Toujours à Ferrières, le *Musée du jouet* est limité dans ses salles d'expositions qui ne peuvent accueillir que de petits groupes (20 enfants ou 15 adultes). En outre, le musée possède une importante collection exploitée lors des expositions thématiques. Un agrandissement du musée permettrait d'accueillir de plus grands groupes et d'organiser une exposition permanente. Une ludothèque pourrait également être mise en place. En ce qui concerne la qualité du bâtiment, il présente une mauvaise isolation au niveau des châssis de fenêtres et l'installation électrique pourrait être revue.

Le village de **Xhoris** a connu « du mouvement » au niveau de ses salles de villages. En effet, peu avant le lancement de l'ODR, les habitants ont vu la fermeture du Cercle qui permettait l'organisation de soirées, de spectacles de théâtre, de concerts... Cette fermeture a été suivie, en 2012, par la transformation de la salle polyvalente de l'école en deux classes de cours. Les associations de Xhoris ainsi que les habitants ont ainsi perdu deux espaces de rencontre et ont souvent été contraints de se réunir dans la buvette du football fréquemment occupée par les activités sportives (football et ping-pong). Certaines activités ont alors cessé ou ont pris d'autres formes dans l'espoir qu'un nouvel espace de rencontre puisse voir le jour. L'ancienne *Administration communale* abritait quant à elle la Maison des jeunes, la bibliothèque, le Musée de la vie rurale ainsi que la salle du Conseil qui

²¹⁵ Partie IV, fiche-projet n° 1.1, p. 306

permettait d'organiser des conférences ou des réunions. Le projet d'extension de la bibliothèque suite à son inclusion dans le réseau des bibliothèques Ourthe-Amblève impliquait également la disparition de la salle du Conseil. Cependant, au cours de l'ODR, l'introduction d'un dossier « Générations rurales » a permis au CPAS de rénover l'ancienne Maison des jeunes ainsi qu'une partie du bâtiment située à l'étage. Equipée d'une cuisine, de sanitaires adaptés aux PMR, cette nouvelle infrastructure peut accueillir 80 personnes (debout). De nombreuses activités y sont organisées (cours de cuisine, cours d'informatique, de gymnastique douce...) pour les seniors. La mise en place d'un partenariat avec la Commune permet cependant aux habitants et aux associations d'utiliser la salle à certaines plages horaires. De nombreuses activités sont organisées, de nouvelles sont mises en place, et rencontrent la satisfaction des habitants (ciné-club...). Certains aménagements devraient néanmoins encore être réalisés au niveau du bâtiment afin d'en améliorer l'isolation (placement de nouveaux châssis, rénovation du toit...) ²¹⁶. En ce qui concerne la *buvette du football*, la Commune avait introduit, en 2009, un dossier chez Infrsports pour la rénovation de la buvette du football en une salle polyvalente pouvant accueillir 300 personnes et dévolue aux activités sportives et culturelles. Le permis de bâtir avait été délivré mais le projet n'a jamais abouti. Dans la lignée de ce projet, les ferrusiens se sont interrogés quant à la pertinence de situer une telle infrastructure dans le village de Xhoris qui apparaissait trop excentré par rapport aux autres villages. Parallèlement, la création de la Maison de village a fait évoluer la réflexion citoyenne. Le football et le ping-pong - dont les activités étaient limitées par manque d'espace et par une cohabitation difficile en termes de plages horaires - ont par ailleurs trouvé un accord avec le Relaxhoris afin qu'une des salles de sport soit accessible pour le ping-pong. Les besoins ont donc fortement évolués. Dans la foulée, la décision de créer une salle polyvalente à Ferrières s'est naturellement imposée. La buvette de football de Xhoris restant cependant une salle plus spacieuse que la Maison rurale, l'aménagement d'une annexe permettant d'accueillir des sanitaires et une cuisine permettrait d'organiser les soupers des associations ainsi que des soirées privées dans un cadre plus accueillant et fonctionnel ²¹⁷. L'introduction par la Commune d'un dossier chez Infrsports en vue d'installer un terrain synthétique représente une réponse aux besoins mentionnés par le club de football. Enfin, l'isolation de la salle de la pétanque ²¹⁸ représenterait une économie d'énergie importante améliorant le confort des utilisateurs.

Les villages de **Sy, Ville, Vieuxville et My** ne bénéficient d'aucune salle ou maison de village. En effet, si les associations (Syndicat d'initiative de Sy-Logne-Vieuxville et Club des jeunes de Sy) pouvaient auparavant organiser des activités dans le bâtiment situé Route de Liège à Vieuxville, la vétusté et l'insalubrité du bâtiment ont amené les autorités communales à fermer les lieux. D'autres associations telles que les 3x20 avaient pour habitude de se réunir dans une salle privée mais celle-ci a fermé ses portes au cours de l'ODR. Ce constat a amené les citoyens et les associations à s'interroger sur le devenir et sur la fréquentation de l'*Eglise de Vieuxville*. En s'inspirant de projets existants tels que celui de Marcouray, l'idée d'aménager l'Eglise en maison de village afin de créer un pôle associatif et culturel (organisation d'expositions, de conférences...) a été émise ²¹⁹.

La salle l'*Alouette* de **Rouge-Minière** ²²⁰ est fréquemment occupée et rencontre la satisfaction de ses occupants si ce n'est au niveau de « l'espace cuisine » et des sanitaires. En effet, les wc sont installés à l'écart de la salle dans un abri vétuste dépourvu de chauffage. Ceux-ci sont également inadaptés pour les PMR. Quant à « l'espace cuisine », sa taille réduite ainsi que son équipement rudimentaire ne sont pas adaptés pour des manifestations telles que des soupers, des ateliers de cuisine, des stages pour enfants... La création d'une annexe comportant une cuisine ainsi que de nouveaux

²¹⁶ Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 386

²¹⁷ Partie IV, fiche-projet n°2.1, p. 408

²¹⁸ Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 386

²¹⁹ Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 454

²²⁰ Cf. lot 0

sanitaires permettrait d'améliorer considérablement le confort des usagers et de faciliter l'organisation des événements, stages... La nécessité de réaliser ces aménagements dans le souci du respect de l'environnement grâce à la mise en place d'une station d'épuration a été retenue. La salle est également dotée d'un espace vert à l'arrière. Plusieurs propositions ont été émises quant à son devenir. Pour certains, l'installation d'une plaine de jeux ou d'un terrain multisports serait adéquate. Pour d'autres, cet espace serait parfait pour accueillir un espace de bivouac destiné aux touristes de passage dans le village.

L'école **St Roch** est dotée d'un hall omnisport mis à disposition des associations au travers d'un partenariat établi avec la Commune. L'infrastructure pourrait être améliorée grâce à l'installation d'une cafeteria. Certaines personnes ont évoqué la possibilité de réaliser l'infrastructure polyvalente à St Roch. Cependant, cette idée n'a pas été retenue, en raison des difficultés d'accessibilité ainsi qu'en raison des difficultés liées à la propriété du site par l'Evêché. Par contre, alors que la piscine représente un coût important pour St Roch son exploitation reste souhaitée dans le cadre scolaire et extrascolaire. Conscients du poids financier d'une telle infrastructure, les ferrusiens ont néanmoins envisagé une possibilité de partenariat avec l'école. Par ailleurs, l'idée de créer une Régie Communale Autonome en partenariat avec les Communes de Hamoir, Comblain-au-Pont et Anthignes représente une solution intéressante aux yeux des habitants²²¹.

Les associations de **Werbomont** bénéficient de la salle La Charmille qui est dans un excellent état et qui est bien fréquentée. L'arrière de la salle mériterait cependant d'être aménagé à l'aide d'un préau, d'un espace barbecue et d'une plaine de jeu. Par contre, les jeunes ne possèdent pas d'endroits pour se réunir. Or la population de jeunes a augmenté dans ce village qui doit répondre à un nouveau besoin. Enfin, les habitants souhaiteraient que la Place Lespagnard soit rendue plus conviviale et qu'une fête de village puisse y être organisée²²².

Mobilité

La mobilité a été évoquée très souvent comme étant problématique à plusieurs niveaux, même si la commune présente certains atouts tels que la gare de Sy, le Ferribus, le télé-service condroz, un réseau routier bien développé ou encore la proximité de l'autoroute.

Il est regretté que la voiture individuelle soit un élément essentiel au sein des foyers, non seulement pour le coût qu'elle représente mais aussi pour son impact écologique. Il est donc apparu comme fondamental de réfléchir au développement des transports en commun et des moyens de transports alternatifs. Bien que 9 lignes de bus desservent la Commune, une augmentation de la fréquence des bus ainsi qu'une amélioration des lignes et des correspondances est souhaitée. En effet, si les gares de Sy, Hamoir et Aywaille représentent un « atout mobilité » indéniable, il est très difficile de les rejoindre en transports en commun, surtout depuis Werbomont et depuis Xhoris. Il en va de même en ce qui concerne les correspondances entre les bus eux-mêmes. Les habitants souhaiteraient plus de transports en commun pour rejoindre Werbomont à partir d'où une liaison vers Liège est assurée. Enfin, les ferrusiens soulignent des problèmes d'accessibilité à la gare de Sy pour les personnes à mobilité réduite. Les citoyens sont cependant conscients des difficultés inhérentes au développement des lignes de transports en commun. C'est pourquoi d'autres solutions ont été envisagées. Le lancement du projet Covoit'stop en 2012 a été apprécié par la population qui, par ailleurs, s'est prononcée en faveur du développement de parking de co-voiturage à Xhoris et à Werbomont. Il a également été suggéré que la Commune adhère à Carpoolplaza, qu'un deuxième taxi social soit mis en place ou encore que la zone de déplacement du Ferribus soit élargie. En vue d'améliorer le ramassage scolaire et de permettre aux jeunes de rejoindre leurs activités extra-

²²¹ Partie IV, fiche-projet n°1.5, p. 370

²²² Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 354

scolaires, certaines personnes ont proposé qu'un bus communal soit mis à disposition des écoles et des clubs sportifs...

L'amélioration de la mobilité en milieu rural passe nécessairement par le développement d'infrastructures de mobilité douce. Les projets de RAVeL et de Transferrusienne²²³, couplés avec une réouverture de certains sentiers permettant d'assurer un maillage inter et intra-village, apparaissent comme indispensables à la population. En outre, le développement d'infrastructures facilitant l'utilisation du vélo a été souvent évoquée : création de pistes cyclables, de parking vélos, mise à disposition de vélos électriques...

Sécurité routière

La consultation citoyenne a révélé le sentiment d'insécurité des riverains ainsi que la perte de convivialité dans les villages provoquée par le trafic automobile, souvent trop peu respectueux des zones villageoises en regard des vitesses excessives constatées. De manière générale, il est souhaité que la sécurité routière soit améliorée (éclairage des passages pour piétons, trottoirs dans les villages, sécurisation des zones piétons et cyclistes ainsi que des zones de convivialité...) et que les limitations de vitesses soient renforcées en différents lieux (Rue du Ravet, à Brunontige, Grand Trixe, Picherote et Roumont, rue du Rivage, route de Bosson au Rond-Point de Werbomont). Les habitants souhaiteraient que les routes soient limitées à 70 km/h dès l'entrée dans la Commune et que les zones d'agglomération soient redéfinies dans les villages en fonction des nouvelles constructions le long des voiries. Certains proposaient que l'on place des casses-vitesse mais que les riverains soient consultés afin de déterminer l'emplacement de ceux-ci. D'autres ont suggéré la mise en place d'un système répressif fondé sur des radars mobiles. Une attention a aussi été apportée pour assurer la sécurisation des abords des écoles au travers de différents moyens : assurer une présence policière aux heures d'entrée et de sortie des écoles, établir des zones 30km/h aux abords des écoles, indiquer avec des panneaux la présence de l'école de la Communauté française, aménager des passages piétons auprès de l'école de Bosson, mettre en place des Plans de Déplacements Scolaires... L'adoption d'un PCM ainsi que l'engagement d'un conseiller en mobilité est suggéré afin de permettre à la Commune de réaliser les aménagements et de mettre en place différentes actions permettant d'améliorer la situation existante²²⁴.

Synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreux services sociaux (CPAS, Ferribus, Ferrirepas, planning familial, ALE, Maison de l'emploi...) ■ Services de santé à proximité (Aywaille et Esneux) ■ Eclairage du terrain de football de Ferrières pour l'accès à l'hélicoptère médicalisé ■ Offre et qualité de l'enseignement primaire et secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Un seul terrain de football éclairé pour l'accessibilité de l'hélicoptère médicalisé ✗ Absence de crèche communale ✗ Peu de souplesse dans l'horaire des gardiennes ONE ✗ Manque d'espaces de convivialité et de plaines de jeux dans tous les villages ✗ Infrastructures de rencontres communales insuffisantes et parfois vétustes ✗ Pas d'infrastructure de grande superficie ✗ Transports en commun insuffisants et manque de coordination entre les offres (pas de correspondance, pas de desserte de la gare de Sy)

²²³ Partie IV, fich-projet n°1.3, p. 348 et fiche-projet n°2.2, p. 414

²²⁴ Partie IV, fiche-projet n°2.6, p. 434

<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur associatif très développé ■ Pôle sportif de St Roch mais sous-exploitation de la piscine ■ Accueil extra-scolaire bien développé ■ Offre sportive et culturelle intéressante et diversifiée ■ Mobilité : télé-service Condroz, projets de covoiturage, gare de Sy, gares d'Aywaille et de Hamoir 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Nécessité de disposer de deux véhicules/ménage ✗ Sentiment d'insécurité dans les villages lié à l'impression de vitesse excessive des véhicules
Besoins identifiés par la population	
<ul style="list-style-type: none"> Ⓞ Eclairage des terrains de football de My et de Xhoris (Lot 0) Ⓞ Création d'une crèche ou d'un local d'accueil pour les gardiennes ONE Ⓞ Mise en place d'une politique éducative commune entre toutes les écoles de l'entité Ⓞ Développement des relations intergénérationnelles Ⓞ Aménagement d'espaces conviviaux dans les villages et de plaines de jeux Ⓞ Création d'une salle polyvalente de grande taille Ⓞ Rénovation et aménagement de maisons rurales dans les villages Ⓞ Réhabilitation de la piscine de St Roch Ⓞ Développement des moyens de mobilité solidaires et alternatifs Ⓞ Développement des infrastructures de mobilité douce Ⓞ Réalisation des aménagements de sécurité routière dans les villages Ⓞ Formation d'un conseiller en mobilité Ⓞ Adoption d'un PCM 	

8.4. Economie

Agriculture-Sylviculture

Bien que le nombre d'exploitations agricoles soit en diminution dans l'entité, l'agriculture - principalement centrée sur l'élevage - continue à être bien présente à FERRIERES. En outre l'agriculture biologique y est de plus en plus représentée. La consultation des agriculteurs a mis en évidence leur crainte de ne pas trouver de repreneur pour leur exploitation. Des difficultés ont également été mises en évidence en ce qui concerne la cohabitation entre les riverains et les pratiques agricoles. C'est pourquoi il a été proposé de réaliser une charte de cohabitation habitants-agriculteurs afin de clarifier certains points : rappeler de clôturer les propriétés privées, de ne pas planter de plantes toxiques telles que l'if, de rappeler les impératifs de l'agriculteur qui travaille les week-ends, de veiller à laisser le passage pour les charrois agricoles.... Les ferrusiens ont également émis le souhait de voir se développer une agriculture en relation directe avec le consommateur au travers de la promotion des produits locaux²²⁵, de la création d'un marché alimentaire local et/ou bio, de la vente directe à la ferme, de l'encouragement des pratiques maraîchères... La création d'un Groupe d'Achat Solidaire de l'Architecture Paysanne (Ferri-table) a permis, au cours de l'ODR, de rencontrer en partie ce souhait. A Rouge-Minière, il a été mentionné que certaines exploitations agricoles risqueraient de disparaître et qu'un développement de l'apiculture pourrait être intéressant tant pour recréer de la biodiversité que pour créer une miellerie collective, répondre aux normes du bio...

L'exploitation forestière représente également un atout économique pour la Commune puisque 44 % du territoire est boisé. La population a souligné l'importance que ces forêts soient gérées de manière durable et que les résidus de coupes de bois puissent par exemple être recyclés pour alimenter une chaudière à pellets...

Commerces et services de proximité

Si les commerces sont bien développés dans le village de FERRIERES, les habitants subissent la disparition de certains commerces de proximité au profit de centres plus attractifs dans les entités voisines. Les citoyens ont dès lors proposé de favoriser l'implantation de nouveaux commerçants (boulangerie, pâtisserie, boucherie, petit Delhaize à Xhoris, boulangerie à Werbomont). D'autre part, certains habitants expliquent cette absence de commerces de proximité en raison des prix plus élevés des produits vendus. Il semble donc très difficile au niveau communal d'intervenir sur ce paramètre qu'est le choix du consommateur. Par contre, les habitants souhaiteraient bénéficier d'une liste actualisée des commerces de la Commune sur le site internet communal ainsi que dans une publication communale telle que le guide pratique. Le comité des commerçants de Ferrières, Comité Ferrières Commerces, et l'association Village actif sont considérés comme trois atouts.

Zone d'activité économique

Le projet d'extension du zoning de Werbomont²²⁶, en collaboration avec la SPI, a reçu l'aval des citoyens. En effet, le zoning est totalement occupé et sa situation privilégiée à proximité de l'E25 et de la N66 (Stavelot-Huy) représente un atout pour les entreprises. L'extension du zoning représente un potentiel de création d'emplois intéressant pour les habitants. Des problèmes d'infrastructures sont néanmoins mentionnés en ce qui concerne l'internet à haut débit et l'accessibilité du zoning. Il serait donc intéressant d'intégrer cette problématique dans l'éventuelle extension de la zone d'activités économiques.

²²⁵ Partie IV, fiche-projet n°3.5, p. 472

²²⁶ Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 424

Par ailleurs, un soutien communal aux jeunes entrepreneurs, au travers d'un service d'information, est souhaité. En effet, trop d'entreprises font faillite après quelques années, décourageant ainsi les démarches entrepreneuriales et freinant de ce fait les innovations.

Soutien à l'emploi et offre de formation

Le taux de chômage au sein de l'entité est représentatif de celui de l'arrondissement. Alors que la Commune dépend des Maisons de l'Emploi de Durbuy et de Comblain-au-Pont, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier, un jour par semaine, du soutien d'un employé communal pour la rédaction de leur CV. La présence de l'ALE au centre de Ferrières représente également un soutien important. En outre, le CPAS met à disposition des habitants deux ordinateurs reliés à internet afin notamment d'effectuer des recherches d'emploi. De plus, sur simple demande, le Ferribus permet aux demandeurs d'emploi de se rendre à la Maison de l'Emploi, au Forem ou encore à un entretien d'embauche. Globalement, les citoyens sont satisfaits de ces services. En matière de formation, les centres de formation les plus proches sont Liège et Seraing, bien que différents cours de Promotion sociale (cours de langue, d'informatique, formation en secrétariat, cours de gestion, art floral...) soient organisés en Ourthe-Vesdre-Amblève.

Tourisme

Le tourisme²²⁷ est l'axe de développement économique de la Commune par excellence : la proximité d'Aywaille et de Durbuy alliée à un tourisme vert, à la présence de pôles touristiques (Relaxhoris et Palogne), à diverses activités culturelles et à un hébergement et un HoReCa de qualité, sont autant d'ingrédients contribuant à une vie touristique dynamique. Par ailleurs, l'intégration de FERRIERES à la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève représente un atout important pour la Commune tant en matière de promotion qu'en matière de développement touristique (promenades GPS, application smartphone, chasses aux trésors, développement d'un réseau cyclable...). Or, lors de la consultation, de nombreuses voix se sont accordées concernant la nécessité de concentrer les efforts sur la mise en valeur de la Commune et de son patrimoine.

Concernant l'information et la communication, le site internet de l'OT ne donne pas satisfaction et une amélioration est vivement souhaitée. Celle-ci a été envisagée dans le même sens que pour le site internet communal et il a été décidé de créer un site internet commun. Le feuillet bimestriel ainsi que le guide pratique de l'OT sont deux outils importants mais il convient de les mettre à jour et de les mettre en évidence. Les habitants ont aussi évoqué l'idée de développer une image de marque pour FERRIERES dont le thème pourrait être celui de la nature. Des publicités touristiques par villages pourraient également être développées. Par ailleurs, des lacunes ont été déplorées en ce qui concerne la collaboration entre les acteurs touristiques. Ce manque de coordination empêcherait le développement d'une politique touristique efficace ainsi que l'exploitation optimale des ressources touristiques de la Commune. Il a donc été proposé de réaliser un agenda annuel commun dans lequel les touristes pourraient retrouver les activités proposées par les différents acteurs. Une autre suggestion a été émise et consistait en la création de circuits touristiques thématiques visant à mettre en valeur l'offre touristique de la Commune de manière structurée. Le développement de ces deux initiatives aurait pour finalité de permettre au touriste de structurer son séjour à FERRIERES et par conséquent d'exploiter au mieux les ressources de la Commune. Il a également été souligné que la visibilité de l'Office du Tourisme soit améliorée en augmentant les permanences, notamment les week-ends, et en déménageant le bureau vers le bâtiment de l'ancienne poste à l'Administration communale. Dans un premier temps, l'Office du Tourisme a amélioré sa visibilité en plaçant des panneaux indiquant l'OT dans le centre de FERRIERES

²²⁷ Partie IV, fiche-projet n°3.2, p. 460

Les ferrusiens sont conscients que la nature et l'environnement représentent le point fort de la Commune et ils soulignent qu'une attention toute particulière devrait être portée :

- au renforcement du réseau de promenades sur la Commune. En effet, s'il apparaît que la Commune bénéficie déjà d'un réseau de promenades bien développé avec plus de 180 km de chemins et sentiers balisés pour piétons et VTT, celui-ci pourrait être développé, en lien avec le RAVeL et la Transferrusienne²²⁸. En tant que dorsale de l'entité, le tracé de cette ancienne voie vicinale devrait passer par les différents villages, au travers de la création de boucles de promenades et être agrémenté d'un balisage propre, de panneaux didactiques retraçant l'histoire du vicinal, les caractéristiques et attractions des villages alentours ainsi que le patrimoine naturel environnant. Ce faisant, la Transferrusienne deviendrait l'axe économique-touristique de la Commune, mettant à la fois en valeur son patrimoine naturel, historique, touristique tout en incitant les arrêts dans les villages (HoReCa, hébergements, espaces de convivialité...);
- à l'aménagement des chemins et sentiers et à leur entretien. Les citoyens ont apprécié le travail des Wallo'net en matière de nettoyage des chemins et du travail réalisé pour assurer leur praticabilité (débroussaillage, aménagements divers...). A l'issue de ce programme proposé par la Wallonie, des citoyens ont suggéré que la Commune réponde à l'appel à projet « cheval de trait » en vue d'assurer l'entretien des chemins et sentiers. L'accord a été obtenu en janvier 2014 et les premières actions réalisées ont été saluées par la CLDR;
- à la création de cartes adaptées aux nouvelles promenades et à leur diffusion²²⁹. Les cartes existantes sur FERRIERES sont de trois types : la carte communale des promenades, la carte des promenades de l'asbl Sy-Logne-Vieuxville et la carte des promenades éditée par l'asbl Xhorisons. Cette diversité des supports empêche les touristes de passage de bénéficier de l'ensemble de l'offre de promenades. L'édition d'une seule et unique carte reprenant toutes les promenades existantes serait un atout à développer. Par ailleurs, cette carte générale pourrait se décliner en cartes thématiques liées par exemple à une zone particulière. Ces cartes pourraient être distribuées à l'Office du Tourisme, au Delhaize de Ferrières, au sein des grandes attractions touristiques de la Commune ou encore via le téléchargement sur le site internet;
- au développement d'un tourisme intégré à la vie locale. Alors qu'il avait été suggéré qu'un pôle muséal soit créé à Vieuxville, il a été souhaité que les musées du jouet de Ferrières et de la vie rurale de Xhoris restent dans les villages et que des infrastructures de convivialité mettant en valeur le petit patrimoine y soient créées. En outre, il a été convenu que le musée de la meunerie et de la boulangerie déménage à Vieuxville²³⁰. Par ailleurs, certaines personnes ont suggéré que des guides locaux bénévoles au sein des villages puissent être formés pour se mettre à disposition des touristes afin de partager leurs savoirs sur la Commune.

Outre le développement des promenades, certains sites mériteraient d'être mis plus en évidence. C'est notamment le cas des rochers de Sy pour lesquels l'idée d'un partenariat avec le club alpin belge a été bien accueillie par la population, tant pour l'entretien du site dont une partie est située en zone Natura 2000 que pour l'impact touristique que les activités pourront générer sur l'hébergement, l'HoReCa et les activités d'extérieur. Le projet du Domaine de Palogne concernant l'aménagement d'un Grand site²³¹ autour du château a également été perçu comme un atout à soutenir et à encourager, notamment au travers de la mise en place d'un Groupe de Travail

²²⁸ Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 348 et fiche-projet n°2.2, p. 414

²²⁹ Partie IV, fiche-projet n°3.2, p. 460

²³⁰ Partie IV, fiche-projet n°3.3, p. 466

²³¹ Partie IV, fiche-projet n°3.4, p. 444

rassemblant les exploitants du site, la Commune, le Contrat Rivière Ourthe et les propriétaires de forêts concernés par le projet.

La création d'un parking pour motor-homes a été envisagée mais suite à la non-réception de la candidature communale dans le cadre du projet SIAM, cette demande n'a pas été réitérée par la population

Synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations des commerçants ■ Zoning de Werbomont ■ Important patrimoine forestier ■ Développement des exploitations agricoles biologiques ■ Formation : promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève ■ ALE, titres services, CPAS ■ Maisons de l'emploi ■ Potentiel touristique « Tourisme vert » important (promenades, sites naturels...) ■ Offre culturelle importante ■ Office du Tourisme et adhésion à la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève ■ Entretien des sentiers par des ouvriers PTP ■ Nombreux acteurs touristiques (relaxhoris, Domaine de Palogne) et d'hébergements ■ Projet de Transferrusienne ■ Projet de Grand site (Palogne) ■ RAVeL 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Absence de commerces de proximité dans certains villages ✗ Coût élevé des produits dans les commerces de proximité ✗ Peu de promotion des commerces au niveau communal ✗ Diminution du nombre d'exploitations agricoles et relève non assurée ✗ Manque de valorisation des produits locaux ✗ Manque d'une image de marque de la Commune ✗ Site internet de l'OT peu attractif ✗ Mauvaise visibilité de l'OT ✗ Offre de promenades non centralisée dans un unique document cartographique ✗ Entretien des chemins et sentiers : fin du programme Wallo'Net ✗ Manque de coordination entre les acteurs touristiques ✗ Manque de mise en valeur du site Rochers de Sy
Besoins identifiés par la population	
<ul style="list-style-type: none"> Ⓞ Informer les citoyens de l'offre de commerces existante via le site internet communal, le Guide pratique, le bulletin communal... Ⓞ Développer une gestion durable de la forêt Ⓞ Valoriser les circuits courts : créer un GAC et un SEL (Lot 0) Ⓞ Étendre le zoning de Werbomont Ⓞ Développer l'offre de promenades dans la Commune (réouverture de sentiers, création de boucles autour de la Transferrusienne...) Ⓞ Réaliser le projet de Transferrusienne, dans ses aspects pratiques et didactiques Ⓞ Poursuivre l'entretien des chemins et sentiers > appel à projet « Cheval de trait (lot 0) Ⓞ Réaliser de nouvelles cartes de promenades Ⓞ Former des Guides locaux Ⓞ Maintenir et mettre en valeur des musées dans les villages Ⓞ Créer un GT autour du projet de Grand site du Domaine de Palogne 	

8.5. Information et communication

La consultation citoyenne a démontré que l'information et la communication avaient besoin d'être plus amplement développées sur la Commune tant en ce qui concerne la nature des supports à développer qu'en ce qui concerne le contenu des informations à diffuser et les méthodes les plus appropriées pour les diffuser.

La population estimait qu'elle manquait d'informations sur les décisions du Conseil et du Collège communal, sur les services, les activités, l'urbanisme, l'isolation des habitations, les salles dans la Commune, la santé, l'alimentation... En effet, le site internet communal apparaît comme insatisfaisant et devrait être entièrement revu en termes de structure et de contenu. Le nouveau site communal devrait intégrer celui de l'OT, proposer le téléchargement en ligne de documents, disposer d'une rubrique « vie politique », d'une liste des commerces à jour, d'un calendrier des activités... Un travail en concertation avec IMIO serait à envisager. Par ailleurs, afin de multiplier les canaux d'information, l'Office du Tourisme a réalisé - en 2010 et en collaboration avec la Commune - un Guide pratique reprenant toute une série d'informations relatives à la vie dans la Commune. Un bulletin communal bimestriel a également été créé, en concertation avec les membres du GT Communication de la CLDR. Il a été souhaité que celui-ci continue de se développer et d'évoluer en matière de rubriques et de contenu.

Concernant l'accès aux nouvelles technologies, plusieurs points sont ressortis de la consultation. Tout d'abord en matière de formation puisque les ferrusiens regrettaient qu'aucune formation en informatique ne soit disponible, en particuliers pour les seniors, sur le territoire communal alors qu'internet fait de plus en plus partie du quotidien. En outre, des demandes ont été faites pour qu'un centre informatisé (type EPN) soit mis en place sur la Commune pour permettre aux personnes ne possédant pas d'ordinateur d'en utiliser un. Le développement du projet « Aînés actifs » du CPAS en octobre 2013 et l'acquisition par le CPAS d'une vingtaine d'ordinateurs portables a permis de combler ce besoin. Ensuite, en ce qui concerne l'accès au réseau internet, les habitants se plaignent d'un mauvais réseau en certains endroits de la Commune. En regard de ce point, il faut noter la présence de deux ordinateurs avec un accès internet au CPAS de Ferrières, l'établissement d'un poste informatique à la bibliothèque de Xhoris.

La mauvaise communication entre les acteurs du monde sportif et associatif a été relevée à plusieurs reprises comme problématique. Une meilleure coordination serait profitable. Elle pourrait s'articuler autour d'une réunion annuelle permettant l'édition d'un calendrier annuel général des activités de tous les comités et asbl. Cela représenterait un plus tant pour les associations elles-mêmes (connaissance de l'occupation des salles, mise en commun de matériel, achat groupé de matériel...) que pour les citoyens qui bénéficieraient d'une visibilité de l'offre qui existe sur toute la Commune²³².

D'autres suggestions avaient été émises mais n'ont pas été retenues : engager des bénévoles pour favoriser la communication entre les citoyens et les autorités communales, aménager un panneau d'information électronique, changer la cabine téléphonique à côté de l'Administration communale.

Synthèse

Atouts	Faiblesses
--------	------------

²³² Partie IV, fiche-projet n°3.6, p. 476

<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence de nombreux outils (site internet, Guide pratique, le Canard de Ferrières, le blog du village de Xhoris...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Outils de communication peu attractifs et mal adaptés ✗ Site internet communal non mis à jour et lacunaire ✗ Manque d'un point d'accès internet (EPN...) ✗ Pas de formations aux TIC pour les seniors ✗ Absence de bulletin communal ✗ Mauvaise communication entre les acteurs sportifs et associatifs
Besoins identifiés par la population	
<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Créer un nouveau site communal et y intégrer celui de l'OT 🕒 Créer un bulletin communal (Lot 0) 🕒 Mettre à disposition des ordinateurs et des formations en informatique, notamment pour les seniors (Lot 0) 🕒 Organiser la mise en réseau des acteurs locaux (coordination des agendas, partage de matériel...) 	

Conclusion

Après les réunions d'information et de consultation de la population lors desquelles les atouts et les faiblesses de la commune ont été discutés, les habitants se sont rencontrés pour rédiger les défis et objectifs de développement pour la Commune et réfléchir à des projets. Au fur et à mesure de l'ODR, ceux-ci ont été revus et approfondis avec des personnes ressources et par la CLDR qui a suivi le processus de près et a participé activement à l'élaboration du PCDR.

Les données issues de cette participation citoyenne, du vécu des habitants et de leurs expériences ont permis d'enrichir pleinement les données objectives de l'étude socio-économique. Dans la partie qui suit, les objectifs de développement sont le fruit des informations recensées dans les parties I (étude socio-économique) et II (résultats de la participation citoyenne).

PARTIE III

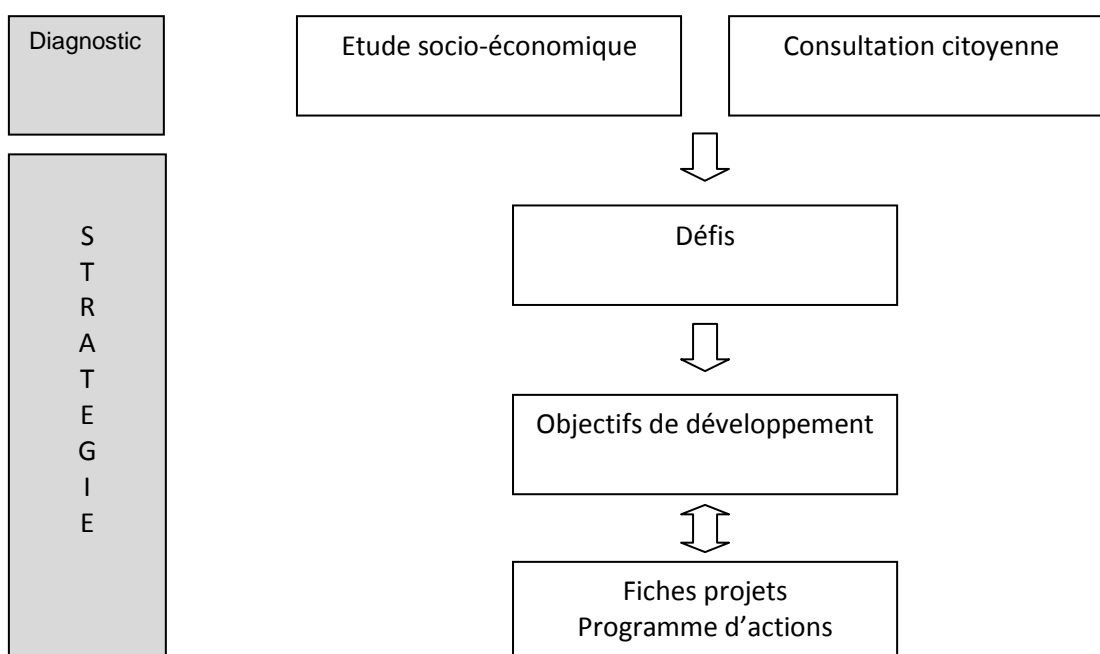
LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION.....	220
1. DIAGNOSTIC PARTAGE : COMBINAISON DES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ENTITE AVEC LES CONSTATS CITOYENS.	221
1.1. Les enjeux liés à la vie sociale et associative	221
1.2. Les enjeux liés à l'information et la communication	223
1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et au patrimoine naturel	223
1.4. Les enjeux liés à une urbanisation durable.....	224
1.5. Les enjeux liés au développement économique.....	226
2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS	228
2.1. Les enjeux liés à la vie sociale et associative	230
2.2. Les enjeux liés à l'information et la communication	237
2.3. Les enjeux liés au cadre de vie et au patrimoine naturel	239
2.4. Les enjeux liés à une urbanisation durable.....	243
2.5. Les enjeux liés au développement économique.....	246
CONCLUSION.....	250

INTRODUCTION

Cette partie III du PCDR de FERRIERES constitue le cœur de la stratégie de développement pour les années à venir et est le fruit d'un véritable travail collaboratif auquel les citoyens et membres de la CLDR ont participé activement. Elle intègre les données objectives issues de l'étude socio-économique et celles issues du vécu du citoyen dans un diagnostic partagé qui synthétise les atouts, les faiblesses et les besoins de la commune.

Pour mieux visualiser la démarche, le schéma ci-dessous synthétise la structure de l'élaboration du PCDR.



L'intégration des données de l'étude socio-économique et du vécu citoyen a permis d'établir un diagnostic en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins repris dans le chapitre 1 de cette partie. Sur la base de ce diagnostic, les grandes lignes directrices pour un développement harmonieux et durable de la Commune ont été définies dans le chapitre 2 de cette partie.

Les réflexions de l'Auteur de programme et de la population ont mené à la définition de 5 défis et 18 objectifs de développement. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs projets et actions ont été retenus, ceux-ci sont présentés dans la partie IV²³³ du présent document. Les tableaux de synthèse de la partie V²³⁴ présentent la stratégie de développement dans son ensemble (défis, objectifs et projets).

²³³ Partie IV, p. 252

²³⁴ Partie V, p. 492

1. Diagnostic partagé : combinaison des forces et faiblesses de l'entité avec les constats citoyens.

Ce chapitre intègre des éléments objectifs de l'étude socio-économique et les avis des Ferrusiens. Le croisement des données aboutit donc à des constats en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins. Le but de ce chapitre est de brosser un portrait de la Commune le plus proche possible de la réalité et du ressenti des habitants. Pour une vision plus détaillée des données objectives et des avis de la population, le lecteur est invité à lire attentivement l'*étude socio-économique* (Partie I)²³⁵ ainsi que les résultats de la participation citoyenne (Partie II)²³⁶.

Pour faciliter la lecture, la matière sera segmentée en différents paragraphes au sein de cinq grands enjeux thématiques. Malgré ce découpage, le lecteur gardera à l'esprit que le PCDR est un outil transversal et constatera, donc, l'existence de recoupements entre les matières traitées. Au début de chacun de ces paragraphes une phrase clé donnera au lecteur une première image du sujet traité au sein dudit point; il s'agit d'une image globale à nuancer.

1.1. Les enjeux liés à la vie sociale et associative

FERRIERES, des services d'aide aux seniors à renforcer en tenant compte du vieillissement progressif d'une population de plus en plus nombreuse

FERRIERES présente, depuis de nombreuses années, une croissance démographique²³⁷ importante (50 % depuis 1981) et comptait au 1^{er} janvier 2014 plus de 4.800 habitants. Cette augmentation de population, découlant d'un solde migratoire positif, surclasse la croissance mesurée au niveau des communes voisines et en Wallonie. A l'instar de la Wallonie, FERRIERES présente également une pyramide des âges déséquilibrée se traduisant par un pourcentage grandissant de personnes plus âgées (17 % de 65 ans et plus).

L'entité compte une seule Maison de repos à Werbomont ce qui, selon les citoyens, semble insuffisant. De plus, malgré la présence de services destinés spécifiquement aux seniors, un renforcement des aides pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées est souhaité. Les Ferrusiens ont également souligné l'importance de la solidarité intergénérationnelle contribuant à renforcer le lien social.

Au niveau du lien social, les Ferrusiens suggèrent d'améliorer l'accueil des nouveaux habitants en les intégrant au sein du tissu associatif local.

FERRIERES, une offre d'enseignement complète, un accueil extrascolaire répondant en grande partie aux attentes et des services à la petite enfance appréciés

L'entité compte une population scolaire importante puisqu'en plus de l'enseignement primaire et maternel (7 établissements)²³⁸, il existe un établissement de l'enseignement secondaire (Saint-Roch Ferrières). Les Ferrusiens sont globalement satisfaits de l'accueil extrascolaire qui semble couvrir les besoins. Cependant, les attentes citoyennes se manifestent sur une amélioration des infrastructures pour un cadre plus accueillant.

Au niveau de l'accueil à la petite enfance, les données de l'analyse socio-économique montrent un taux de couverture des besoins supérieur à de nombreuses communes (en l'espèce 50,2 places pour 100 enfants). Au vu de l'absence d'une crèche communale, il existe un bon réseau d'accueillantes de

²³⁵ Partie I, p. 44

²³⁶ Partie II, p. 154

²³⁷ L'impact de cette croissance se mesure notamment au niveau de l'offre de logements analysée au sein de l'enjeu 1.4, p. 224

²³⁸ Cinq écoles communales, Saint-Roch Ferrières, l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles

l'ONE. Le souhait exprimé est donc de poursuivre des initiatives en vue de mutualiser le travail permettant ainsi plus de flexibilité par rapport aux horaires.

FERRIERES, des services d'aide destinés aux personnes fragilisées méconnus et parfois éloignés du lieu de vie

En fonction des aléas de la vie, des Ferrusiens ont parfois recours à différents services et/ou associations qui prodiguent par exemple : un soutien au niveau financier (CPAS), un accompagnement à la recherche d'un emploi (Maisons de l'emploi Durbuy et de Comblain-au-Pont), un accompagnement familial (planning familial Ourthe-Ambève), etc. Même si les services offerts sont de qualité, deux problématiques ont été soulevées par les citoyens: la difficulté d'accès via les transports en commun²³⁹ et une certaine méconnaissance des possibilités de soutien offert par les associations. Ce dernier point est à lier avec les enjeux en relation avec l'information et la communication²⁴⁰.

FERRIERES, des logements à prix élevé rendant l'accès à la propriété de plus en plus difficile pour les jeunes du cru

Le parc immobilier est principalement constitué de « quatre façades »²⁴¹ (75% des bâtiments). Les propriétaires sont majoritaires et donc, le marché locatif est peu développé. Depuis de nombreuses années, le prix moyen de l'immobilier a augmenté. Les Ferrusiens regrettent cette inflation des prix pénalisant notamment les jeunes ménages du cru. Au niveau du secteur locatif, le principal acteur pouvant aider les personnes dont les revenus sont faibles est l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève (AISOA) qui gère quelques biens sur l'entité; en effet, Ourthe-Ambève Logement (OAL) n'a aucune habitation sur l'entité. Il semble utile de préciser que la création de logements destinés à des publics ayant de faibles revenus est plus adéquate au sein des villages qui disposent d'une offre suffisante de transports en commun.²⁴²

FERRIERES, une offre d'activités culturelles et sportives variées à coordonner, utilisant des infrastructures en nombre mais vieillissantes

La vie culturelle se déroule au sein des musées, de certaines salles de village, et de galeries d'art privées. Un élément central à ce niveau est le service communal de coordination culturelle qui est intimement lié à l'Office du Tourisme communal. La bibliothèque de Xhoris est intégrée au réseau Ourthe-Ambève permettant ainsi des échanges entre les autres lieux de lecture.

Des terrains de football, la salle de sport de l'école de Ferrières-centre, le Hall Omnisport du Collège Saint-Roch et quelques terrains de pétanque sont les principaux lieux de pratique sportive. L'entité compte également deux piscines appartenant d'une part à Relaxhoris²⁴³ et une autre au Collège Saint-Roch. Pour cette dernière, une rénovation s'avère nécessaire.

Divers évènements ont un impact sur la vie villageoise mais aussi génèrent des retombées touristiques²⁴⁴. La *fête du Vin* et le *Bucolique Ferrières Festival* ainsi que le village de Noël alsacien sont des activités majeures de l'entité.

²³⁹ Cf. 1.4. la partie mobilité des enjeux liés à une urbanisation durable, p. 224

²⁴⁰ Cf. 1.2. les enjeux liés à l'information et la communication, p. 223

²⁴¹ L'impact de la croissance du nombre de logement sera étudié au point 1.4 p. 224

²⁴² Cf. la partie mobilité des enjeux liés à une urbanisation durable, p. 224

²⁴³ Relaxhoris (www.relaxhoris.be) est un centre de vacances appartenant à une mutualité flamande dont les activités sont plus tournée vers le tourisme social.

²⁴⁴ Cf. p.111

Il existe donc sur la commune, une vingtaine de clubs et associations permettant aux habitants, de se cultiver, de pratiquer un sport, d'exercer leurs loisirs.

Les Ferrusiens ont principalement exprimé deux faiblesses : un manque de coordination entre différents acteurs du secteur associatif mentionné, et l'ancienneté de certaines infrastructures pas toujours adéquates pour certaines activités sportives, culturelles ou de loisirs. La création d'une infrastructure polyvalente a été évoquée à plusieurs reprises avec en parallèle, le maintien dans chaque village d'une petite infrastructure de rencontre fonctionnelle. La construction d'une infrastructure répondant aux besoins exprimés a été maintes fois évoquée.

1.2. Les enjeux liés à l'information et la communication

FERRIERES, des vecteurs de communication à moderniser et à développer

A l'heure actuelle, il existe différents canaux de diffusion de l'information : le bulletin communal « Infos-Ferrières » récemment instauré, un guide pratique édité par la Commune, le « Canard de Ferrières » du Patro, le site internet de la Commune ainsi que des pages sur le réseau social Facebook.

La circulation de l'information est aussi liée aux constats posés au sein des enjeux de la vie sociale et associative²⁴⁵ car une meilleure coordination des acteurs est demandée. En effet, dans un premier temps, il est essentiel de connaître les activités et services d'ores et déjà disponibles. Il s'avère nécessaire de se pencher sur l'aspect communication. L'amélioration des outils en les modernisant tout en les rendant plus interactifs a été exprimée.

FERRIERES, un accès public aux outils informatiques et à l'Internet nécessaire

En ce qui concerne plus spécifiquement les moyens informatiques et l'utilisation de l'Internet, selon les informations recueillies, aucun cours spécifique n'est organisé par la Commune en la matière. Sur l'entité, il n'existe pas de centre informatisé de type Espace Public Numérique (EPN). Cependant, depuis 2013, le CPAS a fait l'acquisition d'une vingtaine d'ordinateurs portables et organise des séances d'initiation à l'informatique pour les seniors dans le cadre du projet Générations rurales.

1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et au patrimoine naturel

FERRIERES, une riche biodiversité parfois menacée, se développant dans un cadre verdoyant

Situé à la limite sud de la Province de Liège, FERRIERES peut être qualifiée de commune verte puisque son territoire, à cheval sur la Calestienne et entre la Fagne-Famenne et l'Ardenne, présente de vastes étendues forestières et de nombreuses surfaces agricoles. Le patrimoine naturel est parfois protégé juridiquement; le territoire compte donc: 4 sites Natura2000, 6 sites et réserves naturelles, quelques 115 arbres et haies remarquables, etc.

La commune a un Plan Communal de Développement de la Nature dont la concrétisation se manifeste par des actions renforçant la protection de la biodiversité. Récemment inscrite au Contrat de Rivière Ourthe, FERRIERES prête également une attention à ses ressources hydrographiques. La Commune mène des projets et opérations parfois transcommunaux : Life Helianthème, Bord de Routes-Fauchage tardif, Combles et Clochers, le Plan Maya... En outre, l'asbl Le Génévrier et des associations wallonnes comme Natagora mènent leurs propres actions tout en participant aux outils mis en place sur la Commune.

²⁴⁵ Cf. 1.1., les enjeux liés à la vie sociale et associative, p. 221

FERRIERES, un vaste réseau hydrographique à préserver

L'entité est parcourue par de nombreux cours d'eau souterrains et de surface. L'Ourthe borde la Commune sur quelques kilomètres au niveau de la localité de Sy (Sud-Ouest de l'entité). La Lembrée est également une rivière importante du territoire communal. De l'eau alimentaire est captée par la SWDE à Werbomont et, sur la commune de Stoumont, « Bru-Chevron » exploite une nappe phréatique carbogazeuse qui s'étend sur FERRIERES. Au niveau des eaux de surface, l'étang de Missoule est reconnu comme un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

Le Contrat de Rivière Ourthe²⁴⁶, évoqué précédemment, s'attèle, tout en menant des actions transcommunales, à concrétiser des actions sur le territoire communal. Les citoyens ont ressenti certaines menaces pesant sur les ressources aquifères notamment en raison des activités du parc d'activités économiques de Werbomont où une étude d'impact est en cours. Au niveau du Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique, seules les localités de Ferrières et Sy bénéficient d'un égouttage collectif à achever. Un souhait d'information sur le sujet de l'épuration a été demandé²⁴⁷. Toutes les autres localités sont reprises en zone d'assainissement autonome.

Les d'inondations sont peu fréquentes et majoritairement sans conséquences majeures.

FERRIERES, des efforts à consentir pour une consommation énergétique à réduire

Depuis quelques années, au niveau des travaux sur les infrastructures communales, une attention de plus en plus marquée s'est manifestée afin de baisser la consommation énergétique des bâtiments publics (isolation, système de chauffage plus adapté, etc.). En effet, depuis 2013, la Commune bénéficie, en collaboration avec les Communes de Hamoir et Ouffet, des services d'un éco-passeur communal. Le but est également de servir d'exemple pour les citoyens qui sont incités à procéder de même. Le bâti actuel, relativement ancien, est assez énergivore (56,46% des bâtiments construits avant 1962). L'amélioration des Performance Energétique des Bâtiments (PEB) est donc à prendre en compte lors des travaux de réhabilitation des infrastructures privées comme publiques.

FERRIERES, un potentiel de production énergétique en partie concrétisé

Le projet « 31 communes au soleil » a permis à FERRIERES de produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques. Depuis peu, une coopérative citoyenne, Ferréole, s'est constituée et soutient un projet de parc éolien du côté de My.

Une réflexion sur la valorisation des sous-produits de l'agriculture par biométhanisation a également été proposée lors des réunions de travail de la CLDR. Selon les citoyens, des potentialités de valorisation de sous-produits d'autres activités pourraient également entrer dans un système de production de chaleur et/ou d'électricité (ex. : filière bois-énergie etc).

1.4. Les enjeux liés à une urbanisation durable

FERRIERES, un patrimoine bâti riche à préserver et valoriser

De nombreux éléments du patrimoine bâti historique comme les nombreuses fermes anciennes, l'ancien Monastère de Bernardfagne et les châteaux de Grimonster et de Fanson s'intègrent harmonieusement au cadre naturel de FERRIERES. Ces témoins de l'histoire de l'entité sont parfois classés : huit d'entre eux bénéficient de ce statut de protection. D'autres monuments et éléments patrimoniaux sont répertoriés mais parfois se dégradent. Des associations comme l'asbl Qualité-

²⁴⁶ www.cr-ourthe.be

²⁴⁷ Cf. 1.2, les enjeux liés à l'information et à la communication, p. 223

Village-Ferrières et Xhorisons participent à la valorisation du patrimoine de leur propre village. Bien entendu, ceci participe aussi au développement touristique²⁴⁸

FERRIERES, une croissance importante du parc immobilier à intégrer au niveau de l'aménagement du territoire

En fonction de l'augmentation constante de la population sur FERRIERES (10,70 % entre 2001 et 2013), le nombre de logements a suivi également une courbe ascendante (13,97 % entre 2001 et 2013). Le vieillissement de la population et l'évolution du mode de vie se sont traduits par des ménages vivant sous un même toit de plus en plus petits (2,11 en 2013 contre 2,20 en 2001).

En tenant compte du Plan de secteur, il apparaît que seulement 15% du territoire est urbanisable; les surfaces à bâtir sont donc réparties parmi les hameaux et villages dispersés sur la commune. Le potentiel d'urbanisation se réduit encore en fonction de contraintes techniques comme les phénomènes karstiques présents sur le territoire.

Sur le terrain, de nombreuses nouvelles constructions s'établissent en ruban le long des axes routiers, impactant le paysage. A cet égard, l'intégration architecturale des nouvelles habitations est une préoccupation citoyenne de premier plan. Afin de conserver un paysage harmonieux, une certaine homogénéité visuelle est également souhaitée.

Une Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) a été mise en place au niveau communal afin de donner un avis sur différents dossiers à l'autorité communale.

FERRIERES, une commune traversée par une autoroute et peu desservie en transports en commun

FERRIERES est située à plus de 30 km de grands pôles urbains comme Liège, Huy, Marche ou Spa/Malmedy. Avec l'autoroute E25 ainsi que les voiries régionales et communales, le réseau compte plus de 300 km de routes. Au niveau des transports en commun, il existe une gare bien desservie à Sy par la ligne n°43 Liège-Jemelle (avec une bonne fréquence). Cependant, l'absence de ligne de bus passant à cette station constitue une faiblesse. Neuf lignes de bus, dont deux réservées au transport scolaire, irriguent le territoire avec une fréquence relativement faible. Ces éléments expliquent l'importance du parc de véhicules à moteur (1,80 par ménage à FERRIERES versus 1,40 en Wallonie).

Des initiatives se sont développées au cours du temps pour faciliter le transport de personnes. Citons le « Ferribus » mis en place par le CPAS et le système supracommunal d'autostop de proximité baptisé «Covoit'Stop». Pilotés par les autorités provinciales, de nouveaux projets d'aires de stationnement en vue de favoriser le covoiturage sont à l'ordre du jour. Ceci répond en partie à un souhait identifié lors des consultations citoyennes.

FERRIERES, la sécurité routière et la mobilité douce au cœur des préoccupations

Les accidents avec blessés se produisent majoritairement entre automobilistes et principalement sur les voiries régionales. Les victimes sont rarement des piétons ou cyclistes. Les cœurs de villages où la vitesse est limitée à 50 voire 30 km/h sont relativement épargnés. Cependant, un sentiment d'insécurité s'est manifesté lors des réunions citoyennes.

L'entité compte peu de pistes cyclables. Même si, les possibilités de développement de l'utilisation du vélo classique comme mode transport semblent limitées en raison du vallonnement du territoire, des liaisons cyclopédestres pourraient se concrétiser²⁴⁹. De plus, la commune présente un réseau de

²⁴⁸ Cf. p. 111

²⁴⁹ Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 348

chemins et sentiers très dense sur lequel il est possible de s'appuyer pour développer les politiques de mobilité douce. En plus des infrastructures routières à adapter pour laisser plus de place aux cyclistes, l'utilisation des Vélos à Assistance Electrique (VAE) est aussi une piste à explorer.

1.5. Les enjeux liés au développement économique

FERRIERES, des zones d'activités économiques pourvoyeuses d'emplois mais à capacité d'accueil réduite

A proximité directe de l'autoroute E25, le zoning de Werbomont - actuellement complet - accueille de nombreuses entreprises. En son sein, un hall relais de la SPI y est également installé. Le second zoning, dit « de la *Cherhale* », est quant à lui de taille plus modeste. Au niveau de l'ensemble du tissu entrepreneurial, le secteur de la construction (53 établissements en 2013) génère un peu plus de 20% de l'ensemble des postes de salariés. Les établissements scolaires fournissent également un volume d'emplois assez conséquent. En comparaison avec la Wallonie, le taux d'emploi sur la commune est relativement élevé (65 %) en 2012. Les statistiques montrent également qu'une majorité des salariés travaille en dehors de la commune. Le nombre d'indépendants domiciliés sur l'entité est également élevé (11 % de la population active en 2013 dont plus d'¼ sont des indépendants à titre complémentaire).

FERRIERES, des habitants aux revenus assez élevés mais une certaine frange de la population précarisée

De manière générale, le niveau de vie des habitants est bon puisque le revenu annuel moyen dont disposent les Ferrusiens est supérieur à ce qui est répertorié au sein de la microrégion et de la Wallonie. Cependant, certains citoyens dépendent de revenus de remplacement comme les allocations de chômage ou le Revenu minimum d'intégration du CPAS.

FERRIERES, un secteur commercial principalement concentré au centre de l'entité

L'entité est dotée de commerces (80 en 2013) mais les habitants regrettent l'absence d'un guichet automatique d'argent et d'une station essence. La proximité et l'accessibilité aisée des pôles commerciaux plus importants comme ceux d'Aywaille et d'Hamoir constituent sans nul doute un frein pour le développement des activités commerciales sur FERRIERES.

FERRIERES, un tourisme familial fortement axé vers des activités de plein air

Outre son patrimoine naturel et bâti attrayant, FERRIERES dispose de pas mal d'atouts au niveau touristique. Au bord de l'Ourthe et de son RAVeL, la petite localité de Sy abrite le Domaine provincial de Palogne, pôle touristique important (36.000 visites annuelles). Les activités développées sont multiples (visite du musée du château fort, spectacles de fauconnerie, descente en Kayak, etc). Des « classes vertes » y sont également régulièrement organisées. Au niveau du tourisme social, un organisme baptisé Relaxhoris et appartenant à une mutualité flamande accueille « ceux qui sont à la recherche de repos et de nature tout en appréciant les spécialités culinaires de nos Ardennes ». L'entité compte également le musée du jouet et le musée de la vie rurale.

Les activités de plein air permettent donc de découvrir le patrimoine naturel et immobilier à pied, en VTT ou encore en kayak. La Maison du Tourisme Ourthe-Ambève s'occupe de la promotion du tourisme avec d'autres partenaires communaux comme l'Office du tourisme, le Syndicat d'initiatives voire même des associations villageoises. Une meilleure coordination entre ces acteurs est demandée par les citoyens. En outre, la création de formules de « packages touristiques » en collaboration avec les communes voisines est souhaité. L'hébergement de terroir (gîtes, chambres d'hôte) et le secteur HoReCa est bien représenté sur l'entité proche de Durbuy. Comme évoqué au

point traitant de la vie sociale et associative, des activités événementielles attirent également bon nombre de touristes.

FERRIERES, un secteur agricole en difficulté et à la recherche d'une diversification

Comme en Wallonie, le secteur agricole à FERRIERES est en perte de vitesse. Même si la Surface Agricole Utile (SAU) reste sensiblement la même (1.680 ha), la diminution du nombre d'exploitants se manifeste (38 en 2010 pour 85 en 1990). Les exploitations sont donc de plus en plus grandes et génèrent peu d'emplois à l'hectare. Le retour à des productions diversifiées avec un écoulement local des produits est souhaité par de nombreux citoyens. Une certaine frange de consommateurs se tourne également vers des produits issus de l'agriculture biologique.

FERRIERES, une sylviculture générant des revenus pour la commune

Les forêts communales représentent 44% du territoire (soit 2.503,6 ha) et un peu moins de la moitié de la superficie boisée appartient à la Commune (soit 953,83 ha). Les forêts domaniales de la Commune sont exploitées avec une optique « durable » ce qui lui permet de bénéficier de la certification PEFC²⁵⁰. La gestion de la forêt domaniale est régie par le Plan d'Aménagement Forestier établi par le Département Nature et Forêt (DNF) wallon. Des rentrées financières pour la Commune proviennent donc en partie de la production et de la location des droits de chasse. Cependant la forêt est aussi un écosystème (faune et flore particulière...) qui joue également une fonction sociale pour des activités de loisirs en plein air. Les citoyens ont exprimé leur souhait de trouver un juste équilibre entre les différentes fonctions.

²⁵⁰ Program for the Endorsment of Forest Certification schemes, cf. p. 43

2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

L'analyse des éléments objectifs de l'étude socio-économique et des avis de la population a conduit à l'identification de ces défis et objectifs de développement, résultats à atteindre au moyen d'un ensemble de projets.

SUPER DEFI : DEVELOPPER LE BIEN-ETRE DE TOUS DANS UN CADRE DE VIE RURAL PRESERVE TOUT EN STIMULANT LES COMPOSANTES DE LA VIE LOCALE EN SYNERGIE AVEC LA REGION
<i>Défi 1 : Face à une entité multi-pôles, des conditions de vie de plus en plus hétérogènes et l'affaiblissement du lien social, améliorer le bien-être de toute la population en infrastructures et en moyens</i>
1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité
1.2. Prévoir des logements accessibles à tous en collaboration avec les acteurs reconnus
1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes
1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse
1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif
<i>Défi 2 : Face à un besoin d'information de la population, coordonner et développer les outils de communication (en vue d'une plus large répercussion)</i>
2.1. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion
2.2. Moderniser les moyens de communication
<i>Défi 3 : Face à la richesse des biotopes et des paysages, respecter les ressources naturelles en synergie avec le PCDN</i>
3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
<i>Défi 4 : Face à une croissance moyenne actuelle de 40 habitants par an, développer une urbanisation durable conservant les caractéristiques typiques des hameaux</i>
4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité
4.2. Favoriser un habitat durable renforçant la configuration en quartiers
4.3. Favoriser la mobilité douce
<i>Défi 5 : Face à des secteurs d'activités économiques diversifiés, créer des conditions positives afin de stimuler l'économie et l'emploi local des différents secteurs de manière intégrée</i>
5.1. Développer le tourisme intégré
5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale diversifiée et familiale
5.3. Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois

Erreur ! Liaison incorrecte. Ces défis et objectifs ont été rédigés sur base de tableaux « Atouts-Faiblesses » au sein de la CLDR.

Le lecteur trouvera ci-dessous les explications issues des débats citoyens et de l'étude socio-économique appuyant la pertinence des objectifs de développement. Les effets multiplicateurs attendus font aussi partie de ces éclaircissements.

Le terme « effet multiplicateur » doit être interprété comme l'expression des effets indirects qui peuvent découler d'actions réalisés. Le lecteur pourra constater que des effets multiplicateurs liés à un objectif en rejoignent d'autres, ce qui signifie que les objectifs concourent tous vers une même vision commune du développement pour FERRIERES.

En outre, des pistes d'indicateurs ont été définies pour les différents objectifs de développement. Les indicateurs seront chiffrés à l'approbation du PCDR de façon à pouvoir évaluer les objectifs de développement durant la période de validité du PCDR. Les sources de données sont multiples : fiche environnementale communale, Commune, Wallonie, enquêtes...

Les membres de la CLDR ont souhaité rédiger un super-défi intégrant la notion de développement durable qui par ailleurs transparaît dans chacun des axes et des objectifs de développement.

Défi global

Développer le bien-être de tous dans un cadre de vie rural préservé tout en stimulant les composantes de la vie locale, en synergie avec la région

Le défi global à relever s'inscrit dans une logique de développement durable, c'est-à-dire un développement répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (rapport Brundtland, 1987). En effet, ce défi comprend en son sein les trois piliers du développement durable et devrait permettre à la Commune de les atteindre : améliorer l'équité sociale, œuvrer à la protection de l'environnement, améliorer l'efficacité économique.

L'aspect social est rencontré dans la volonté de « développer le bien-être de tous » ce qui met en exergue le souhait des citoyens de tout mettre en œuvre pour développer l'épanouissement de chacun et l'accès, pour tous les Ferrusiens, aux besoins matériels (logement décent, alimentation, habillement, communication...) et immatériels (lien social, éducation, santé, mobilité, vie associative, vie culturelle et sportive...) essentiels.

Le souhait de maintenir un cadre de vie rural préservé répond quant à lui au pilier environnemental, les termes « cadre de vie » et « ruralité » reflétant les dimensions liées aux patrimoines naturel et bâti de l'entité. Ils renferment différents aspects fondamentaux aux yeux des citoyens: un aménagement du territoire respectueux du bâti traditionnel (maintien des noyaux villageois, nouvelles constructions en harmonie avec l'existant, maintien de zones vertes non constructibles), une mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, la protection de la biodiversité et des rivières, la sensibilisation des citoyens à la richesse et à la sauvegarde de leur cadre de vie, le maintien voire le redéveloppement d'une agriculture plus familiale....

La dimension économique est abordée dans cette idée de « stimuler les composantes de la vie locale, en synergie avec la région ». En effet, le développement communal nécessite une dynamique économique propre à la vie quotidienne en zone rurale (maintien et développement de services adaptés, commerces et services de proximité, maintien et installation d'entreprises génératrices d'emplois, soutien aux indépendants et aux agriculteurs...) et intégrée dans une région économique plus vaste (potentiel touristique de FERRIERES au sein de la région Ourthe-Amblève, accessibilité des zones d'activités économiques en regard des pôles que sont Liège et la Province du Luxembourg...).

2.1. Les enjeux liés à la vie sociale et associative

Défi 1 : Face à une entité multi-pôles, des conditions de vie de plus en plus hétérogènes et l'affaiblissement du lien social, améliorer le bien-être de toute la population en infrastructures et en moyens.

Le défi à relever consiste en l'amélioration du bien-être de la population, via l'adaptation des infrastructures et d'une dynamique sociale à un contexte démographique, social et économique en mutation.

En effet, l'étude socio-économique met en évidence, comme dans la majorité des communes rurales, une croissance démographique importante qui a entraîné des évolutions sociologiques au cours de ces dernières années.

Aujourd'hui, la majorité des habitants de FERRIERES travaille en dehors de l'entité alors qu'autrefois, les activités se déroulaient principalement au sein des villages. Les Ferrusiens ont par ailleurs fait part de leur sentiment de vivre dans une commune étendue au sein de laquelle les habitants des villages

se sentent rattachés à des pôles économiques différents. Ainsi, les habitants de Werbomont se dirigeraient plus facilement vers Malmedy ; ceux de My, Sy, Ville et Vieuxville se rattacheraient plus à la ville de Marche. Quant au village de Xhoris, ce sont les entités d'Aywaille, Hamoir ainsi que la ville de Liège qui semblent être les pôles économiques privilégiés. En outre, on remarque une précarisation d'une partie de la population (perte d'emploi, divorces, personnes seules...) en regard de la venue de néo-ruraux présentant un niveau de vie plus élevé leur permettant d'accéder à un logement décent et de posséder un, voire deux véhicules personnels indispensables à une vie économique, sociale et culturelle ouverte sur l'extérieur.

Cette hétérogénéité des modes de vie (horaires de travail variés, pôles d'emplois et de vie économique dispersés, différence de niveaux de vie...), couplée à une pyramide des âges inversée et à un individualisme croissant, impacte nécessairement sur la vie sociale au sein des villages. En dépit de l'existence de nombreuses associations, la crainte de voir se développer les villages dortoirs est manifeste. Afin de lutter contre l'affaiblissement du lien social, les Ferrusiens soulignent l'importance de développer des services ainsi que des infrastructures villageoises adaptées au redéploiement d'une vie sociale et conviviale : maisons de villages, maisons de jeunes, maisons de seniors, maisons intergénérationnelles....

Objectif 1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

Justification de l'objectif

Si la commune offre un cadre de vie privilégié à ses habitants (quiétude, lien social, proximité de l'autoroute, environnement naturel...), elle présente les difficultés inhérentes aux zones rurales en matière de services : éloignement géographique des pôles commerciaux et de certains services, mobilité accrue nécessaire pour accéder aux biens et services de première nécessité, délocalisation des lieux de travail,...

A FERRIERES, les citoyens notent spécifiquement l'absence d'une station-service, d'un bancontact ou encore d'un bureau de poste. Ils évoquent aussi le manque d'information concernant les services existants ainsi que des horaires trop limités au niveau des guichets de l'Administration communale. L'absence de maison de l'emploi sur le territoire communal oblige les demandeurs d'emploi à se rendre à Comblain-au-Pont ou à Durbuy. Concernant les commerces, les habitants déplorent leur absence dans certains villages (boulangerie, boucherie, pharmacie) mais aussi des prix plus élevés dans les commerces de proximité. Tous ces éléments impliquent que les habitants se trouvent contraints de se déplacer à l'extérieur de l'entité pour pouvoir bénéficier de certains services ce qui représente un facteur de précarisation supplémentaire pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule (demandeurs d'emplois, seniors, personnes malades...).

Il importe dès lors de soutenir d'une part le développement des services existants afin d'améliorer leur efficacité et d'autre part les nouvelles initiatives, que ce soit dans le secteur public (Services de l'Administration communale, du CPAS, de l'ALE, de l'ARPI, de l'ADMR ; horaire et zones géographiques desservies par le ferribus ; composition des ferrirepas en regard des produits locaux ; facilité d'accès pour les maisons de l'emploi...) ou dans le secteur privé (soutien aux commerces de proximité ; organisation de permanences à l'Administration communale en vue de renseigner les indépendants souhaitant se lancer ; soutien des gardiennes ONE face à l'absence de crèche communale...).

Effets multiplicateurs attendus

- Développement des services existants
- Implantation de nouveaux commerces et de nouveaux services
- Création d'emplois de proximité
- Diminution du nombre de kilomètres parcourus par les Ferrusiens pour bénéficier de services de proximité
- Plus grande équité sociale via l'accessibilité aux services facilitée (maintien d'une mixité sociale et intergénérationnelle dans les villages)

Indicateurs

- Nombre de commerces de proximité sur la commune
- Nombre de kilomètres moyens parcourus par les habitants pour la satisfaction des besoins de première nécessité
- Nombres de services à destination des différentes classes d'âge
- Evolution de la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des villages
- Indice de satisfaction de la population

Objectif 1.2. Prévoir des logements accessibles à tous, en collaboration avec les acteurs reconnus

Justification de l'objectif

Le patrimoine bâti de FERRIERES est principalement constitué de maisons anciennes, énergivores, ainsi que de maisons quatre façades avec jardins tandis que l'offre en appartements est quasi inexistante. En outre, de nombreux terrains à bâtir sont encore disponibles et alors que leur prix ainsi que celui des habitations augmente, le marché locatif est très peu développé.

Du côté de la population, on constate une augmentation du nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration ainsi que de personnes vivant seules. L'AISSA et l'OAL œuvrent déjà sur la Commune qui, de son côté, gère 5 appartements et une maison d'insertion. Par ailleurs, face à une pyramide des âges déséquilibrée en faveur des personnes de plus de 50 ans, le développement d'initiatives de logements intergénérationnels dans les prochaines années s'est imposé à la population.

Le contexte immobilier combiné avec l'évolution des caractéristiques, démographique, sociale et économique des Ferrusiens fait courir le risque d'une homogénéisation de la population : incapacité pour les jeunes et les personnes précarisées (personnes seules, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du CPAS...) de s'installer dans l'entité, fuite des seniors vers des zones présentant plus de services accessibles et augmentation d'une population aisée, d'âge moyen, travaillant en dehors de la commune. L'appauvrissement du lien social ainsi que l'évolution des villages en cités dortoirs est une crainte maintes fois énoncée lors des consultations.

L'objectif vise donc à redoubler d'efforts afin de permettre à tout un chacun de se loger et de préserver la mixité et la convivialité au sein des villages. C'est pourquoi, bien que la Commune privilégie déjà les Ferrusiens lors de la vente de terrains communaux, la création de logements adaptés aux besoins de la population est souhaitée. Plusieurs solutions existent (logements sociaux, logements tremplin, logements à loyer modéré, logements intergénérationnels...) et elles doivent être envisagées en collaboration avec des acteurs reconnus en matière de logement (CPAS, OAL, AISSA, Plan HP...).

Effets multiplicateurs attendus

- Maintien des jeunes et des seniors dans la commune
- Maintien d'une mixité sociale et économique au sein de la population
- Contribution aux objectifs fixés par la Wallonie en matière de logement

Indicateurs

- Nombre de logements dédiés aux jeunes
- Nombre de logements de transit
- Nombre de logements sociaux
- Nombre de logements intergénérationnels
- Nombre de logements à loyer modéré
- Indice de satisfaction de la population

Objectif 1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

Justification de l'objectif

Les interactions entre les générations sont le fondement même de la continuité de la vie sociale et culturelle d'une société, d'une ville, d'un village, d'une famille... L'échange, la transmission des savoirs, l'entraide, la solidarité... entre les générations apparaissent dès lors comme des besoins fondamentaux de tout être humain.

Pourtant, à FERRIERES, bien que 38% de la population ait moins de 18 ans et plus de 64 ans, le clivage entre les générations se manifeste au travers d'activités limitées à des tranches d'âges spécifiques (clubs de 3x20...) mais aussi de l'isolement des personnes âgées dans les villages ou dans les homes en raison notamment de l'individualisme croissant des campagnes. L'évolution de la pyramide des âges nous montre que l'écart démographique entre la population de jeunes et de plus de 64 ans ne va cesser de s'accroître. Dans ce contexte, le bien-être des uns et des autres dépendra nécessairement - plus encore que dans le passé - de la qualité des relations intergénérationnelles. Afin d'anticiper l'avenir, il est donc essentiel que les relations entre les générations se renforcent dès aujourd'hui grâce à la mise en place d'activités ou de projets aidant au maintien, à l'intégration et à l'implication de toutes les classes d'âge au sein des villages mais aussi de toute l'entité.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du bien-être de toutes les générations confondues
- Impact positif sur la santé des seniors
- Renforcement du tissu associatif
- Ancrage des jeunes dans leur Commune grâce à une transmission intergénérationnelle

Indicateurs





- Nombre d'infrastructures permettant d'accueillir les rencontres intergénérationnelles dans les villages et dans la commune (maisons de village, logements intergénérationnels, maison communautaire...)
- Nombre de rencontres intergénérationnelles par an dans le cadre d'activités précises
- Nombre de personnes présentes aux rencontres intergénérationnelles
- Nombre de projets mis en place par la Commune incitant les échanges intergénérationnels
- Indice de satisfaction de toutes les classes d'âge

Objectif 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes








Justification de l'objectif

Se déplacer dans la Commune de FERRIERES en ne possédant pas de véhicule personnel représente un véritable défi pour les Ferrusiens. En effet, l'étude socio-économique, couplée avec la consultation citoyenne, a démontré que si les transports en commun sont bien présents sur la Commune (9 lignes de bus) ou à proximité (gares de Hamoir, Sy, Comblain-la-Tour, Aywaille) ils ne permettent pas de répondre aux besoins de la population (horaires non adaptés, manque de correspondances entre les bus et entre les bus et les trains, inaccessibilité des gares et des arrêts de bus au départ des villages...). Il en résulte que chaque ménage dispose en moyenne de deux voitures. Dans ce contexte, l'augmentation actuelle du prix du carburant associée à l'augmentation du prix des logements rendent FERRIERES de moins en moins accessible pour les personnes à revenu plus modeste. Ainsi, si l'amélioration de la mobilité était déjà un objectif important pour la Commune qui a mis en place différents moyens de mobilité solidaires et alternatifs tels que le Ferribus, le télé-service Condroz, le Tennis Sport Accueil, l'auto-stop de proximité Covoit'stop... la population souhaite que des efforts soient poursuivis en ce sens notamment en élargissant l'offre de ces services mais également en développant de nouvelles façons de bouger : ramassage scolaire, parking de covoiturage, mobilité douce...

Effets multiplicateurs attendus

-  Amélioration de la mobilité des jeunes et des seniors
-  Augmentation de la fréquentation des transports en commun
-  Métissage de la population au sein de la Commune
-  Diminution de l'impact écologique lié aux déplacements

Indicateurs

-  Indice de fréquentation des bus (TEC), des trains (SNCB)
-  Nombre de membres Covoit'stop
-  Indice de fréquentation du Ferribus
-  Degré de satisfactions des riverains (trafic dans les villages, utilisation du parking d'éco-voiturage...)
-  Statistique du nombre de véhicules par ménage
-  Statistiques démographiques (revenu moyen par habitant...)
-  Empreinte écologique des ménages (poste déplacement)

Objectif 1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Justification de l'objectif

Les structures et activités dévouées à l'enfance et à la jeunesse sont multiples sur la commune. Néanmoins, les citoyens soulignent un manque de coordination entre les différents acteurs du secteur associatif et éducatif qui évoluent individuellement, que ce soit au niveau du sport, de la culture, de la santé, de l'éducation au civisme...

Les services dédiés à la **petite enfance** sont essentiellement assurés par des gardiennes ONE (environ 50 places pour 100 enfants). Cependant, les horaires limités des gardiennes ne permettent pas de rencontrer les besoins des parents qui sont parfois contraints de se référer à une structure extra-communale et qui souhaitent dès lors une augmentation des possibilités d'accueil de la petite enfance.





Les **enfants** quant à eux peuvent bénéficier des activités organisées par les associations (patro, clubs de sport (tennis de table, foot...), stages de La Teignouse, TSA...) mais d'après les habitants, ces structures n'offrent pas un encadrement suffisamment professionnel en matière de personnel éducatif. Concernant l'accueil extra-scolaire, un programme de Coordination Locale pour l'Enfance est mis en place et permet d'assurer l'encadrement des enfants avant et après les cours, notamment en mettant en place une école des devoirs.

Les **jeunes** quant à eux ont la possibilité de se rendre au patro, dans les clubs de sport, de participer à différents comités... Mais les Ferrusiens regrettent l'absence d'animateurs qualifiés et responsables dans le cadre d'activités quotidiennes (jeux, rencontres, activités citoyennes...) organisées par exemple au niveau des maisons de jeunes de Ferrières et de Xhoris.




En matière d'enseignement, FERRIERES possède une bonne couverture scolaire avec un établissement secondaire, 5 établissements maternels et primaires, des cours de promotion sociale ainsi que des cours de musique à Xhoris. Si les établissements la qualité de l'enseignement sont appréciés par la population, une plus-value (organisations plus fréquente d'activités, économies d'échelle...) pourrait être obtenue en organisant des activités connexes entre les différentes écoles : journées sportives, visites culturelles...

L'objectif vise donc à assurer la coordination entre ces différentes structures et à développer une politique éducative commune permettant aux jeunes Ferrusiens de développer une vie sociale, culturelle et sportive intégrée dans la vie de leur Commune et non pas seulement de leur village.

Effets multiplicateurs attendus

-  Plus grande convivialité entre les enfants de la commune
-  Augmentation de la fréquentation par les enfants des activités organisées dans la commune
-  Impact positif sur l'éducation civique des enfants
-  Education des jeunes vers des activités responsables et citoyennes

Indicateurs

-  Nombre de gardiennes ONE et pourcentage de bébés Ferrusiens gardés par celles-ci
-  Nombre d'activités organisées entre les écoles de manière conjointe
-  Indice de satisfaction des enfants, des parents et des acteurs de l'éducation

Objectif 1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Justification de l'objectif

De manière générale, les secteurs associatifs, culturels et sportifs sont bien représentés sur la Commune et la vie associative est un moteur de la dynamique villageoise et communale. Elle représente en effet une richesse en termes d'expériences, de connaissances et d'échanges. Il importe donc de la renforcer et de la dynamiser.

Du côté du secteur sportif (football, tennis de table, escrime, pétanque...), le soutien communal est apprécié par les habitants mais ce secteur souffre de plages horaires trop limitées (entre autres dans le cadre de la collaboration avec St Roch et le Relaxhoris) notamment lors des entraînements hebdomadaires. Par ailleurs, les infrastructures communales sont souvent vétustes. La Commune a déjà entrepris plusieurs rénovations (terrain de foot de Ferrières, buvette du foot de Xhoris, buvette du football de My...). Pour atteindre l'objectif fixé, les habitants soulignent qu'il importe que tous les sports soient valorisés au même titre que le football.

Le secteur culturel est bien présent sur la Commune : musées locaux, expositions au Maka, passage du bibliobus, bibliothèque de Xhoris, comité culturel de Xhoris, service de coordination culturelle communal, affiliation de la Commune au Centre culturel de l'arrondissement de Huy, soutien communal à certaines associations (Bucolique...)... La dynamisation de ce secteur est cependant souhaitée à plusieurs niveaux : valorisation de la bibliothèque de Xhoris (modernisation du bâtiment, élargissement des heures d'ouverture, initiation à la lecture, animations...), organisation de cours de théâtre, de danse, développement de l'évènementiel (conférences, spectacles, ciné-club...), valorisation des musées communaux, création d'une ludothèque... De fait, le développement d'une offre culturelle de proximité permet d'assurer l'équité sociale en favorisant l'accès à la culture pour tous en renforçant les liens sociaux.

Le secteur associatif (comités de quartier, maisons de jeunes, associations des 3x20, comités scolaires...) est très actif mais à nouveau, l'offre et à la qualité des infrastructures communales ont souvent été identifiées comme insatisfaisantes. En effet, alors que FERRIERES comporte plusieurs salles communales, celles-ci connaissent une importante fréquentation et les plages horaires ne permettent pas aux associations de mettre en œuvre le dynamisme qui les habite. Certaines sont même contraintes de cesser leurs activités. Par ailleurs, certains villages ne comportent aucune infrastructure de rencontres. C'est le cas de Sy, My, Ville, Vieuxville, Burnontige. L'absence d'une salle polyvalente de grande dimension a été également relevée comme un obstacle à l'organisation des nombreux évènements de plus grande ampleur organisés par les associations.

L'objectif vise donc l'amélioration des infrastructures communales à destination des associations et des secteurs culturels et sportifs afin de permettre aux citoyens d'organiser des activités et évènements au sein de leur village, mais aussi la mise en place d'une véritable dynamique culturelle en association avec les services communaux existant.

Effets multiplicateurs attendus

- Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance
- Regain de l'activité au sein des villages et diminution de l'effet « village dortoir »
- Renforcement de l'attractivité de la commune pour les néo-habitants
- Augmentation de l'attractivité touristique de la Commune et donc bénéfique pour le développement économique
- Création d'emplois

Indicateurs

- Nombre d'associations (comités, associations culturelles, associations sportives...)
- Nombre d'activités culturelles, sportives et associatives organisées
- Nombre d'infrastructures nouvelles et/ou rénovées
- Taux d'occupation des infrastructures de rencontre
- Indicateurs de satisfactions des usagers (acteurs du monde associatif et citoyens)

2.2. Les enjeux liés à l'information et la communication

Défi 2 : Face à un besoin d'information de la population, coordonner et développer les outils de communication (en vue d'une plus large répercussion)

La consultation a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une **information** adaptée et attractive à l'intention de la population concernant les différents secteurs de la vie communale (politique, services, activités, urbanisme, économies d'énergie, tourisme, associations, environnement...). En effet, l'information, en révélant les actions et réflexions menées dans l'entité, est au fondement même d'une implication et d'une participation accrue des citoyens dans la vie de leur commune, renforçant *de facto* le sentiment d'appartenance et la convivialité communale.

La **coordination** des acteurs locaux au niveau économique, touristique, culturel, associatif... est une dimension intéressante à développer en ce sens qu'elle ouvre la voie à des coopérations en tout genre qui permettront d'optimiser les activités existantes, leur organisation (agenda, occupation des salles, mise en commun de matériel, économies d'échelle...) ou encore de développer de nouveaux projets enrichis par une mutualisation des savoirs, des compétences propres à chacun.

Afin de s'assurer d'une transmission de l'information adéquate, d'une coordination efficace des acteurs locaux et d'un accès pour tous aux outils de communication, les habitants ont soulevé la nécessité de développer de nouveaux **canaux d'information et de communication** : bulletin communal, EPN, site internet communal, Guide pratique, internet haut débit...

Ce défi doit être envisagé en regard des autres défis et objectifs de développement puisqu'il touche de manière transversale, à tous les domaines de la vie communale.





Objectif 2.1. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion

Justification de l'objectif

En vue de réaliser une diffusion de l'information efficace, de qualité et adaptée à toutes les catégories de la population, la mise en place d'une structure centralisant toutes les informations communales est nécessaire. La centralisation sous-tend la coordination des acteurs locaux (organisation de réunions communes, création d'un agenda unique...) mais aussi l'amélioration et la création de supports de communication. Ces derniers pourront présenter soit une information exhaustive reprenant toutes les rubriques de la vie communale (par exemple le site internet communal, le bulletin communal...) soit une information ciblée sur un domaine particulier (par exemple le Guide pratique reprenant les différents services de l'entité).

De manière générale, cet objectif a pour finalité une plus grande participation à la vie communale (vie citoyenne, vie associative, présence aux événements communaux...) ainsi qu'un renforcement du sentiment d'appartenance.

Effets multiplicateurs attendus

-  Plus grande fréquentation des événements
-  Identification de besoins communs entre les associations
-  Meilleure coordination au niveau de l'agenda et de l'occupation des salles
-  Meilleur dialogue entre les associations et entre les associations et les citoyens

Indicateurs

- Nombres de supports reprenant les informations de manière centralisée (site internet, publication papier...)
- Nombres de nouvelles personnes qui participent aux évènements car elles en ont été informées

Objectif 2.2. Moderniser les moyens de communication

Justification de l'objectif

Les habitants de FERRIERES regrettent que les supports de communication mis en œuvre par la Commune soient peu nombreux et ne s'inscrivent pas dans l'évolution rapide des moyens de communication actuels (site internet communal performant, site internet de l'Office du Tourisme actualisé et attractif, commande en ligne de documents administratifs, newsletter communale via webmail...). Cet aspect est identifié comme une faiblesse qui nuit non seulement à l'implication des citoyens au sein de leur commune mais aussi à une bonne visibilité de l'entité en matière de tourisme. La modernisation de ces supports de communication et de leur contenu représente dès lors un objectif à atteindre. Par ailleurs, afin de faire face à la fracture numérique, la mise à disposition de matériel informatique dans les villages, combinée avec un encadrement des personnes plus âgées à l'utilisation d'internet, représente un élément important afin de permettre l'accessibilité de tous aux informations communales.

En outre, la couverture du territoire concernant l'internet à haut débit ou encore le réseau GSM n'est pas satisfaisante pour les Ferrusiens qui voient en ces deux éléments un désagrément pour les riverains mais aussi un frein pour l'installation d'entreprises, notamment au sein du zoning de Werbomont.

Effets multiplicateurs attendus

- Meilleure visibilité des actions communales pour les citoyens
- Meilleure visibilité de la commune de FERRIERES et de ses attraits touristiques grâce à un site internet plus performant
- Plus grande implication et participation des citoyens à la vie communale
- Diminution de l'impact écologique lié à « l'information papier »

Indicateurs

- Analyse de la couverture GSM/internet à haut débit sur le territoire
- Nombre d'outils de communication communaux
- Nombres d'outils de communication communaux adaptés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Nombre d'édition de bulletins communaux
- Indice de satisfaction de la population

2.3. Les enjeux liés au cadre de vie et au patrimoine naturel

Défi 3 : Face à la richesse des biotopes et des paysages, respecter les ressources naturelles en synergie avec le PCDN

L'environnement naturel de FERRIERES peut-être qualifié de riche et diversifié notamment en raison de sa situation agro-géographique mixte (à cheval entre la Fagne-Famenne et l'Ardenne, traversé par la Calestienne) qui confère à la région des paysages vallonnés ainsi que des écosystèmes abritant une biodiversité intéressante. A cela s'ajoute un important réseau hydrographique, dominé par les deux rivières que sont l'Ourthe et la Lembrée ainsi que par des résurgences et chantoirs qui parsèment le territoire. Ce patrimoine naturel fait l'objet de statuts de protection au travers des 4 sites Natura 2000, des 6 réserves naturelles domaniales et privées, d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique, de 115 arbres et haies remarquables...

Consciente de la nécessité de sauvegarder ce patrimoine tant pour l'environnement en lui-même que pour le cadre de vie et l'attrait touristique qu'il comporte (promenades, visites de sites naturels...), la Commune a déjà mis en place une politique de préservation de la nature, en s'entourant notamment d'acteurs spécialistes du domaine environnemental : INTRADEL pour la gestion des déchets, PASH Ourthe-Amblève pour l'assainissement des eaux, adhésion au Contrat de Rivière Ourthe, engagement d'un agent constatateur des incivilités environnementales... Elle s'est également inscrite dans une politique environnementale en adhérant aux opérations suivantes : Combles et clochers, bords de routes-fauchage tardif, Plan d'aménagement forestier pour la forêt soumise, Certification PEFC, Plan Maya, Projet Life Hélianthème, Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), action Commune et rivière propre...

Toutefois, les citoyens ont pointé du doigt la méconnaissance de la population de l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur la biodiversité. Des comportements non respectueux de la nature ont été soulignés à maintes reprises : déchets sauvages, utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins, rejet des eaux usées, pollution des chantoirs et des rivières, prolifération des espèces invasives et des espèces non indigènes, surconsommation des énergies fossiles...

Le défi énonce ainsi une volonté de maintenir un environnement sain et propre grâce à la mise en place d'une politique de sensibilisation environnementale et d'un ensemble d'actions menées en concertation avec le PCDN.

Objectif 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

Justification de l'objectif

Protéger l'environnement c'est avant tout changer les mentalités et adapter les comportements au quotidien en vue de limiter l'empreinte écologique de tout un chacun, qu'il s'agisse des citoyens ou des institutions (pouvoir public, écoles...).

Pour ce faire, les Ferrusiens ont souligné l'importance de la sensibilisation de tous à l'environnement dans lequel ils vivent. Au travers de cette sensibilisation se trouve un double objectif : celui d'informer et de conscientiser à l'impact des activités humaines sur la nature qui nous entoure directement ainsi que celui d'éveiller une réflexion visant à susciter des modifications durables de comportements en faveur de l'environnement. La sensibilisation doit dès lors être accompagnée de pistes de solutions et elle doit être réalisée de manière à être adaptée à tous (classes d'âge, niveaux de vie, milieux socio-professionnels,...) au travers de différents canaux d'information et de

communication (bulletin communal, conférences, panneaux didactiques, animations lors de manifestations...).

Les différentes thématiques identifiées par les habitants sont les suivantes : gestion des déchets, protection des rivières, sauvegarde de la biodiversité, réserves naturelles, mobilité douce....

Effets multiplicateurs attendus

- Réalisation d'actions de respect et de protection de l'environnement par les citoyens sensibilisés
- Renforcement de la citoyenneté participative
- Contribution au maintien du cadre de vie et ainsi à l'identité communale et au sentiment d'appartenance à la commune
- Contribution à la conservation d'un des attraits touristiques et donc retombées dans le secteur touristique

Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation à la protection et/ou au respect de l'environnement menées par an
- Nombre d'actions impliquant la population à la protection et/ ou au respect de l'environnement menées par an
- Nombre d'incivilités environnementales constatées par an
- Nombre d'hectares du territoire communal soumis à un statut de protection

Objectif 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Justification de l'objectif

Les citoyens saluent la politique communale en matière d'économie d'énergie (engagement d'un agent constatateur, projet « 31 communes au soleil », réalisation d'audits énergétiques et d'aménagement d'isolation des bâtiments communaux,...) et ont souhaité mettre l'accent sur la nécessité de prolonger les actions communales en la matière (remplacement d'anciennes chaudières, pose de châssis, isolation des toits...) mais aussi de sensibiliser et d'encourager les citoyens à une utilisation rationnelle de l'énergie et à l'utilisation d'une énergie verte.

Cet objectif doit être envisagé dans sa globalité puisqu'il prône :

- l'image d'une Commune-exemple en matière de gestion de ses bâtiments communaux
- une politique communale développant un cadre et des incitants à une utilisation rationnelle de l'énergie (adoption d'outils d'aménagement du territoire, information à la population sur demande, sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux, prime communale aux énergies renouvelables, ...)
- la mise en place de nouvelles infrastructures valorisant les énergies renouvelables (biométhanisation, coopérative citoyenne en vue de l'implantation d'éoliennes, centrales hydroélectriques...)

Effets multiplicateurs attendus

- Contribution aux objectifs fixés à un niveau supérieur (fédéral, européen, mondial...) de réduire les émissions de gaz à effets de serre et l'utilisation des énergies fossiles
- Renforcement de la citoyenneté participative via le développement et l'utilisation des énergies renouvelables avec participation citoyenne
- Utilisation des sources d'énergies renouvelables locales et impact au niveau du développement économique de la Commune dans les secteurs de l'éco-construction, des énergies renouvelables...
- Image positive de la Commune pour ses citoyens mais aussi pour l'extérieur
- Amélioration des conditions de vie des habitants (diminution de la facture énergétique, cadre de vie préservé...)

Indicateurs

- Consommation énergétique moyenne par habitant (tep²⁵¹/habitant)
- Consommation énergétique des bâtiments publics
- Proportion de l'énergie consommée provenant d'énergies renouvelables
- Nombre d'audits énergétiques réalisés dans la Commune
- Nombre de primes octroyées pour le placement de panneaux photovoltaïques
- Nombre de primes octroyées pour l'isolation
- Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel

Objectif 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

Justification de l'objectif

La Commune de FERRIERES est caractérisée par un important réseau hydrographique constitué de l'Ourthe, la Lembrée et de leurs nombreux affluents. Les citoyens sont satisfaits des différents outils et acteurs qui œuvrent dans la Commune pour la qualité des cours d'eau :

- le Contrat Rivière Ourthe qui travaille en collaboration avec les différents utilisateurs des cours d'eau pour en améliorer la qualité
- le PASH Ourthe-Amblève qui prévoit l'assainissement des eaux usées
- l'AIDE qui s'occupe de gérer l'assainissement de ces eaux
- l'Action Commune et rivière propre qui permet d'assurer le ramassage annuel des déchets
- ...

Cependant, la qualité des cours d'eau inquiète les habitants qui notent la présence de pollutions visuelles, olfactives et chimiques en certains endroits ainsi que la détérioration généralisée des berges. Les habitants de Xhoris attirent également l'attention des autorités communales sur la pollution des chantoirs par les déchets ménagers en raison de l'absence d'une épuration des eaux suffisante dans les villages. En effet, seuls les villages de FERRIERES et de Sy sont en zone d'assainissement collectif et dans les deux cas, le réseau d'égouttage est inachevé. A Rouge-Minière, seule l'école de St Roch est reliée à sa propre station d'épuration. Les consultations ont également mis en évidence une eau de distribution de faible qualité à certains endroits et des captages sont non

²⁵¹ Tonne d'Equivalent Pétrole

exploités. Concernant l'eau de distribution, des zones de prévention ont été prévues près du captage de la SWDE à Werbomont et des stations de pompage à Bru-Chevron.

Les citoyens ont identifié d'autres causes à ces pollutions : incivilités (déchets sauvages, dépôts de tontes de pelouse...), rejets industriels du zoning de Werbomont dans le Wézomont, accessibilité du bétail dans les rivières en bord de pâture, manque d'assainissement autonome... Les conséquences qu'elles entraînent sont multiples : impact négatif sur la santé des citoyens (pollution chimique), pollution des nappes phréatiques et des sols, perte de biodiversité, dégradation des paysages...

Cet objectif vise donc à réduire ces pollutions au travers d'une politique de sensibilisation mais aussi au travers de la mise en place d'actions et d'infrastructures nécessaires à la bonne qualité de l'eau.

Effets multiplicateurs attendus

- Contribution aux objectifs fixés à un niveau supérieur (régional, européen...) d'améliorer la qualité des eaux
- Préservation de la biodiversité des cours d'eau
- Amélioration du cadre de vie et de l'environnement paysager
- Education des jeunes générations à la préservation des ressources en eau

Indicateurs

- Nombre de primes octroyées pour l'assainissement autonome des eaux usées
- Nombre d'incivilités environnementales
- Qualité physico-chimique des cours d'eau
- Indice biotique des cours d'eau
- Qualité physico-chimique des eaux souterraines

Objectif 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Justification de l'objectif

FERRIERES, de par sa localisation géographique et ses sous-sols variés, son réseau hydrographique et ses 86% de zones non urbanisables, est une commune présentant des conditions optimales pour le développement d'une riche biodiversité : flore typique des pelouses calcaires, forêts feuillues, zones humides, cavités souterraines, rochers de Sy, arbres et haies remarquables, etc. Conscients de ce potentiel, les habitants de FERRIERES ont mis en avant leur volonté de sauvegarder ce patrimoine naturel.

Si la biodiversité est protégée sur certains sites, il n'en reste pas moins qu'elle est également présente à l'échelle du territoire communal et qu'il convient de la protéger des dégradations anthropiques. Les Ferrusiens s'inquiètent particulièrement du morcellement du réseau écologique en raison d'une urbanisation croissante ou des pratiques agricoles (habitat en ruban le long des voiries, disparition des haies...), des pollutions diverses, de la prolifération des espèces invasives (balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon...) au détriment des espèces indigènes... En effet, les citoyens ont conscience de l'irréversibilité de la perte de biodiversité et l'objectif poursuivi vise donc, dans un premier temps, à maintenir le niveau de biodiversité actuel.

L'entretien et la valorisation tant des sites protégés que du cadre naturel communal sont deux facteurs essentiels à la sensibilisation et la conscientisation des citoyens à la préservation du patrimoine naturel. Cette mise en valeur au travers de panneaux didactiques, d'installation de

mobilier urbain, d'intégration d'œuvre d'arts... aura en effet pour conséquence le renforcement d'une identité communale fondée sur la prédominance de la dynamique unissant le couple homme-nature. Par ailleurs, cet objectif aura des retombées dans un secteur touristique tourné vers la Nature.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du respect du cadre de vie et changements de comportements individuels
- Frein à la perte de biodiversité sur la Commune (restauration d'un réseau écologique, augmentation du nombre de pollinisateurs, gestion des plantes invasives...)
- Contribution à la conservation d'un des attraits de la Commune et donc retombées dans le secteur touristique
- Développement de la convivialité
- Contribution aux objectifs fixés à un niveau supérieur (régional, européen...) d'améliorer la biodiversité

Indicateurs

- Recensement des espèces protégées et en voie de disparition sur la Commune
- Nombre d'aménagements réalisés afin de mettre en valeur la nature
- Nombres de sites protégés
- Analyse de l'urbanisation du territoire

2.4. Les enjeux liés à une urbanisation durable

Défi 4 : Face à une croissance moyenne actuelle de 40 habitants par an, développer une urbanisation durable conservant les caractéristiques typiques des hameaux.

FERRIERES est une commune en pleine expansion démographique puisqu'elle enregistre la plus grande croissance du nombre d'habitants dans la Microrégion depuis 1998. La proximité de l'autoroute E25, conjuguée avec un réseau routier particulièrement développé et un cadre de vie agréable permettent sans doute d'expliquer en partie cet engouement des nouveaux habitants. Si ce phénomène est le signe positif d'une attractivité toujours plus forte pour la commune, il a néanmoins des conséquences non négligeables en matière d'aménagement du territoire. Différents acteurs sont déjà actifs sur le territoire communal et veillent au développement d'une urbanisation durable. C'est le cas de la CCTAM et de Qualité Village Ferrières.

La consultation citoyenne a mis en avant le souhait qu'une réflexion soit posée afin de favoriser une urbanisation tournée vers l'avenir, en s'inscrivant dans les 3 piliers du développement durable. Ainsi, si 55% du territoire reste potentiellement constructible, les citoyens souhaitent que l'urbanisation soit effectuée dans le respect :






- du pilier environnemental c'est-à-dire en veillant à maintenir un cadre de vie agréable respectant le patrimoine bâti traditionnel mais aussi en évitant une urbanisation extensive détruisant les couloirs écologiques et morcelant le territoire
- du pilier social au travers d'une lutte contre l'isolement des personnes en raison d'un habitat excentré et réparti le long des voiries et qui renforcerait la dimension « village dortoirs »
- du pilier économique en veillant à réaliser les rénovations ou les nouvelles constructions en faisant vivre l'économie locale (utilisation de matériaux locaux en harmonie avec le bâti traditionnel, valorisation des entreprises locales...)

Objectif 4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité




Justification de l'objectif

La commune possède un riche patrimoine historique grâce à ses châteaux, ses anciennes fermes, ses 11 sites et bien classés ou encore ses nombreux éléments du petit patrimoine (fontaines, bacs, chapelles...). L'objectif formulé ci-dessus, soutenu notamment par l'association Qualité-Village-Ferrières, a pour but de préserver le petit patrimoine historique qui fait l'identité des villages ruraux en réalisant les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires. La mise en valeur de ce patrimoine historique, au travers d'aménagement des espaces alentours (installation de mobilier urbain, d'espaces verts...) et d'installation de panneaux d'informations, contribueront à la sauvegarde et au respect de ces spécificités. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la mise en valeur du patrimoine historique ainsi que sa promotion poussent également les villageois à embellir leurs habitations et leurs abords. En outre, alors que le cadre de vie (naturel, paysager, bâti) est le principal attrait touristique de la Commune, cet objectif contribuera à l'amélioration du développement touristique au sein des villages.

Effets multiplicateurs attendus

-  Rénovation et entretien du patrimoine historique ancien
-  Utilisation des ressources locales et impact au niveau du développement économique de la Commune dans les secteurs de la construction (création éventuelle d'emplois liés au secteur de la rénovation)
-  Renforcement de l'identité communale et du sentiment d'appartenance
-  Valorisation de l'image de la Commune pour les habitants mais aussi pour les personnes de passage
-  Harmonisation des nouvelles constructions en regard du patrimoine plus ancien


Indicateurs

-  Nombre de rénovations du petit patrimoine réalisées
-  Nombre d'actions de promotion du patrimoine bâti
-  Nombre de permis d'urbanisme octroyés pour des rénovations

Objectif 4.2. Favoriser un habitat durable en renforçant la configuration en quartiers

Justification de l'objectif

Face à une extension de l'habitat le long des voiries, les habitants ont fait part de leur volonté de créer un habitat regroupé qui s'inscrive de manière harmonieuse dans les villages et qui rencontre les trois piliers du développement durable :

-  le pilier social : les modes de vie de plus en plus hétérogènes, couplés avec un habitat de type quatre façades, ont tendance à accroître l'individualisme dans les villages. La configuration de l'habitat en quartiers permettra naturellement de densifier les relations sociales au quotidien entre voisins, de créer une dynamique conviviale dont toutes les générations pourront bénéficier (entraide, échange de services, transmission des savoirs, intégration des personnes âgées dans la vie de quartier...)

- le pilier économique : le développement des quartiers favorisera les maisons de type deux ou trois façades, rendant ainsi l'accès à la propriété plus aisé aux plus faibles revenus. Par ailleurs, la réflexion sur ce type d'habitat devra intégrer la question de la mobilité et de l'accessibilité aux services
- le pilier environnemental : qui dit habitat durable dit utilisation de matériaux locaux et donc valorisation des entreprises locales, utilisation des ressources naturelles avec parcimonie (citerne d'eau de pluie, orientation des bâtiments, toits dépassants...), préservation d'espaces verts, limitation de l'impact de l'habitat sur le morcellement des réseaux écologiques grâce à la configuration en quartiers...

Effets multiplicateurs attendus

- Maintien du caractère rural de l'entité qui contribue à renforcer l'identité communale et le sentiment d'appartenance à la Commune
- Augmentation du nombre de logements
- Diminution de l'impact environnemental des nouvelles constructions
- Développement de la solidarité entre les habitants et des relations interrelationnelles avec un impact positif attendu en matière d'intégration des seniors dans les villages
- Meilleure intégration de l'habitat par rapport aux services et aux activités des villages

Indicateurs

- Nombre de nouveaux logements sociaux tenant compte de cette configuration en quartiers
- Nombre de nouvelles maisons mitoyennes par rapport aux maisons quatre façades
- Indice de mixité sociale
- Densité de la population (hab/km²)
- Occupation du sol sur base du cadastre
- Nombre de permis octroyés pour de nouveaux bâtiments

Objectif 4.3. Favoriser la mobilité douce

Justification de l'objectif

La situation géographique de la Commune par rapport aux centres d'activités économiques et sociales, la distance séparant ses différents villages, son réseau routier développé et le manque d'efficacité des transports en commun font de la voiture un outil indispensable pour les Ferrusiens, ce qui n'est pas sans impacts sur la vie quotidienne : villages parcourus à vive allure, sentiment d'insécurité, difficultés liées à l'usage des modes doux de déplacements (peu de trottoirs, de pistes cyclables...), nécessité de disposer d'un véhicule et, par conséquent, exclusion des personnes aux revenus plus modestes, pollution sonore et atmosphérique...

Pour contrer ces conséquences négatives, les habitants ont marqué leur vif soutien à la Commune par rapport aux projets du RAVeL et de la Transferrusienne qui permettront de développer le maillage inter-villages et la convivialité entre les habitants tout en offrant aux touristes de nouvelles possibilités de découvrir FERRIERES. En outre, tout autre aménagement visant à sécuriser les axes routiers est apparu comme une nécessité. La sensibilisation des citoyens et des enfants en faveur d'une mobilité douce est également apparue comme une nécessité.

Effets multiplicateurs attendus

- Augmentation de la mixité sociale
- Augmentation de la richesse des habitants qui ne devront plus nécessairement disposer de deux véhicules
- Impact positif sur la santé physique et morale des habitants (pratique d'une activité physique régulière - marche, vélo... - dans le cadre des déplacements)
- Diminution des pollutions sonore et atmosphérique

Indicateurs

- Nombre de véhicules par ménage
- Nombre de nouvelles personnes utilisant les transports en commun
- Nombre de kilomètres de sentiers
- Statistiques démographiques concernant la mixité sociale
- Nombre de nouveaux tracés balisés
- Nombre de mètres de pistes cyclables et de trottoirs
- Indice de satisfaction des personnes consultées

2.5. *Les enjeux liés au développement économique*

Défi 5 : Face à des secteurs d'activités économiques diversifiés, créer des conditions positives afin de stimuler l'économie et l'emploi local des différents secteurs de manière intégrée

Plusieurs secteurs d'activités économiques sont présents à FERRIERES : agriculture, entreprises, tourisme, services publics (Administration communale et enseignement). Le défi met l'accent sur l'importance de soutenir et d'améliorer le développement des activités économiques (production de biens et de services) afin de répondre un maximum aux besoins de la population (création d'emplois, services à la collectivité...) tout en respectant le cadre de vie constitué d'un patrimoine naturel et environnemental de qualité.

Comme dans bon nombre de communes rurales, l'agriculture, principalement centrée sur l'élevage, est en chute. On observe cependant une augmentation des exploitations tournées vers l'agriculture biologique. Un soutien communal au maintien et au développement du secteur agricole est préconisé par la population qui voit dans les circuits courts (vente directe à la ferme, marché de produits locaux, livraison à domicile, GAC, journée des artisans...) et dans l'agritourisme une possibilité de création d'emplois.

Le dynamisme entrepreneurial est particulièrement manifeste à FERRIERES avec une croissance importante du nombre d'entreprises entre 2005 (330 entreprises assujetties) et 2013 (396 entreprises assujetties). Le paysage entrepreneurial est caractérisé par un important tissu de TPE et de PME ainsi que par une prédominance des secteurs du bâtiment et du commerce comme principaux pourvoyeurs d'emplois. Cependant, les habitants regrettent que les matériaux locaux ne soient pas plus valorisés concernant la construction et que les commerces de proximité désertent les villages. Le zoning de Werbomont affiche « complet » et bénéficie d'un bâtiment relais de la SPI afin de permettre le lancement de jeunes entreprises. Un soutien communal envers les indépendants souhaitant se lancer ou encore une extension de la zone d'activités économiques et l'amélioration

des infrastructures de communication (internet haut débit...) sont apparus comme des pistes intéressantes à développer afin d'améliorer encore l'état de santé économique de la Commune.

Le tourisme est lui aussi un axe fort de l'entité grâce au développement de nombreuses activités de plein air (kayak, promenades...) proposées par deux pôles touristiques majeurs (Domaine de Palogne et Relaxhoris), aux musées locaux et autres manifestations culturelles (Festival Bucolique, Fête du vin...) et à la proximité d'Aywaille ou de Durbuy qui permettent à des infrastructures d'hébergement de se développer à FERRIERES.

En matière de services publics, l'enseignement est particulièrement bien développé à FERRIERES avec ses nombreuses écoles maternelles et primaires ainsi qu'avec le Collège de St Roch. L'Administration communale est également pourvoyeuse d'emplois et selon les habitants il pourrait être opportun de créer un service communal en vue de soutenir les acteurs économiques de la Commune.

Objectif 5.1. Développer le tourisme intégré

Justification de l'objectif

Le tourisme est un axe fort de la Commune de FERRIERES qui présente de nombreux atouts en matière d'infrastructures touristiques (restauration, hébergement, activités diverses...) mais aussi de richesses naturelles et paysagères (Natura 2000, Life...).

Les deux pôles touristiques majeurs que sont le domaine de Palogne (propriété de la Province de Liège) et le Relaxhoris (propriété des mutuelles flamandes) associés à une offre en hébergements intéressante (plusieurs gîtes, chambres d'hôtes, hôtels) et une vie culturelle bien présente (musées, exposition, activités du Comité culturel...), contribuent à la venue d'un grand nombre de touristes principalement hollandais qui trouvent à FERRIERES une multitude d'activités. De leur côté, la nature luxuriante et les réserves naturelles alliées à une architecture typique de qualité font de FERRIERES une commune particulièrement prisée pour le tourisme vert et de plein air. C'est sans compter sur les 15 itinéraires pédestres et les 7 circuits VTT balisés, les activités proposées par le secteur associatif, le RAVeL, la proximité de pôles touristiques attractifs (Durbuy et Aywaille)... Les activités culturelles ne sont pas en reste puisque FERRIERES compte deux musées ainsi que deux grands événements annuels majeurs : la fête du vin et le festival Bucolique. En outre, FERRIERES peut compter sur la promotion réalisée par son Office du Tourisme ainsi que par la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève qui prône un tourisme de court séjour ou d'étape dans la région.

Face à cette diversité d'acteurs et d'activités touristiques, les personnes consultées soulignent un manque de concertation qui permettrait de développer une offre touristique cohérente (création de parcours touristiques d'un jour, mutualisation des efforts en vue d'assurer un lien entre les attractions touristiques ...) et d'augmenter ainsi la fréquentation des établissements récréatifs, culturels ou d'hébergement. Certains habitants ont néanmoins manifesté leur crainte de voir se développer un tourisme vert « de masse » encourageant des nuisances pour les riverains ainsi que des détériorations environnementales. Ils regrettent aussi que la Commune ne soit pas attachée à une image de marque et à des produits touristiques qui permettraient d'augmenter la visibilité de la Commune à l'extérieur. Par ailleurs, l'intégration du site internet de l'Office du tourisme à celui de la Commune serait le signe d'un tourisme intégré à la vie locale.

L'objectif défini par les habitants est donc de développer une stratégie touristique intégrée à la vie locale c'est-à-dire qui veille à limiter les nuisances liées à un tourisme croissant tout en ayant des retombées positives sur les commerces de proximité et sur la fréquentation des infrastructures touristiques.

Effets multiplicateurs attendus

- Bénéfiques pour les commerces, le secteur HoReCa, ainsi que pour les gîtes et les chambres d'hôtes
- Image positive de la Commune diffusée à l'extérieur renforçant également la perception de la Commune qu'en ont les habitants et par là-même contribuant à créer un sentiment d'appartenance
- Maintien d'un secteur d'activités porteur d'emplois
- Création d'emplois

Indicateurs

- Nombre de nuitées
- Fréquentation de l'Office du Tourisme
- Indice de satisfaction des riverains
- Nombre de touristes s'informant à l'Office du tourisme
- Nombre de nouveaux produits touristiques valorisant l'image de FERRIERES
- Estimation du chiffre d'affaire des commerçants suite au tourisme

Objectif 5.2. Développer une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture diversifiée et familiale

Justification de l'objectif

Avec un secteur primaire constitué principalement d'activités sylvicoles et agricoles, cet objectif vise à inscrire la gestion forestière et les producteurs locaux dans une dynamique de développement durable.

En matière de sylviculture, la Commune de FERRIERES comporte d'importants massifs boisés qu'il convient de gérer tant au niveau économique et touristique qu'au niveau du développement de la biodiversité.

Du côté de l'agriculture, l'élevage est prédominant sur la Commune mais cette activité n'échappe pas à la crise à laquelle est soumis ce secteur. On constate ainsi une chute du nombre d'exploitations et des difficultés pour les agriculteurs de trouver un repreneur. Mais parallèlement à cela on remarque que la Surface Agricole Utile (SAU) ne diminue pas et qu'il existe une solidarité entre les agriculteurs sur la commune, ceux-ci présentant une certaine polyvalence (coopérative, service de remplacement agricole). Le nombre d'exploitants bio sur la Commune est également en hausse. Cependant, si l'agriculture survit en milieu rural, des problèmes relatifs à la cohabitation entre agriculteurs et nouveaux riverains sont évoqués. Ces difficultés nuisent au bien-être des agriculteurs et entravent le bon déroulement de leurs pratiques professionnelles.

Lors des consultations, les habitants ont émis le souhait de voir se développer une agriculture diversifiée et familiale c'est-à-dire une agriculture permettant aux plus petits exploitants de survivre et de diversifier leur production, notamment grâce à la valorisation de circuits courts au développement de l'agro-tourisme, à une meilleure cohabitation et relation avec les habitants (vente directe à la ferme, rencontre entre les habitants et les agriculteurs)...

Effets multiplicateurs attendus

- Dynamisation du secteur agricole (nouvelles exploitations, création d'emplois, diversification des producteurs...)
- Développement de l'agro-tourisme
- Meilleure intégration de l'agriculture en regard des néo-ruraux

Indicateurs

- Nombre de nouvelles exploitations agricoles
- Nombre de nouveaux emplois
- SAU
- Nombre de gîtes à la ferme
- Indice de satisfaction des riverains et des agriculteurs (circuits courts)

Objectif 5.3. Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois

Justification de l'objectif

Face à une population travaillant principalement en dehors du territoire communal, il est important pour les Ferrusiens de créer des emplois de proximité et d'assurer le développement économique de l'entité.

FERRIERES est une commune présentant de nombreux atouts attractifs pour l'installation de petites et moyennes entreprises, notamment en raison de ses deux zones d'activités économiques et de l'extension potentielle du zoning de Werbomont. Cependant, les citoyens ainsi que les entreprises existantes ont mis en évidence certains freins pour le développement d'activités économiques (perte d'efficacité, moindre attractivité pour de nouvelles entreprises...) : accès variable à l'internet haut débit sur le territoire, difficultés d'accès des zones économiques, difficultés pour éliminer les déchets...

Il est dès lors nécessaire d'aménager ces zones d'activités économiques afin qu'elles puissent accueillir de manière performante les entreprises souhaitant s'implanter à FERRIERES. La Commune travaille, dans ce cadre, avec la SPI.

Par ailleurs, bien que le taux de chômage soit inférieur à FERRIERES en regard de la Wallonie, il est apparu essentiel aux Ferrusiens de proposer des formations permettant aux jeunes et aux demandeurs d'emplois de se former à différents métiers en pénurie et ce, en collaboration avec des acteurs incontournables dans le domaine de la formation et de l'insertion socio-professionnelle : maison de l'emploi de Comblain-au-Pont, centres de formation FOREM de Marche et de Liège, cours de promotion sociale, ALE, CPAS....

Effets multiplicateurs attendus

- Augmentation du nombre d'entreprises
- Augmentation du nombre d'emplois potentiels à destination des Ferrusiens

Indicateurs

- Nombre de nouvelles entreprises
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de formations dans la commune et/ou les communes voisines
- Taux de chômage dans la Commune
- Nombre de Ferrusiens inscrits à des formations

Conclusion

Les objectifs de développement ont été rédigés avec la population dans un véritable travail de co-production avec la CLDR. Ce travail a permis de dégager une stratégie de développement pour la mise en place de projets répondant à de réels besoins identifiés et repris dans la partie IV du présent document. Cette stratégie donne aussi des lignes directrices pour d'autres initiatives publiques et/ou privées.

En outre, la stratégie de développement définie dans le PCDR est en cohérence avec les politiques régionales : SDER, Plan Marshall 2.vert, Déclaration de politique régionale, etc.

PARTIE IV

PROJETS

PREAMBULE	256
1. LOT 0	262
1.1. Environnement	262
1.2. Communication.....	272
1.3. Tourisme	273
1.4. Logement	274
1.5. Mobilité.....	275
1.6. Infrastructures	277
1.7. Vie sociale et associative :	281
1.8. Economie, services, agriculture	283
2. PROGRAMME D’ACTIONS	292
2.1. Environnement	292
2.2. Mobilité.....	296
2.3. Vie sociale et associative, convivialité	298
2.4. Communication.....	299
2.5. Economie, services, agriculture, tourisme	301
LOT 1	304
LOT 2	406
LOT 3	452
PROJETS NON RETENUS	490

Préambule

Afin de disposer d'un aperçu global des projets de l'ensemble des projets de ce PCDR, le lecteur est invité à d'une part consulter les tableaux récapitulatifs de la partie V²⁵² du présent document. De plus, pour les lots 1,2 et 3, une visualisation spatialisée est disponible via la carte n°6 intitulées projets et incluse au sein des annexes du PCDR.

²⁵² Partie V, p. 492

Lot 0

Liste du lot 0

ENVIRONNEMENT
Projet 31 Communes au Soleil
Engagement d'un agent constatateur (2011)
Le PCDN de Ferrières
Engagement d'un éco-passeur en collaboration avec les Communes de Hamoir et de Ouffet
Adhésion de la Commune au Plan Maya
Inauguration des pelouses calcaires à Vieuxville
Entretien et propreté des espaces publics : Wallo'net et appel à projet « cheval de Trait »
Action « Commune et rivière propre »
Actions dans le cadre du Contrat de Rivière Ourthe
Gestion des déchets : passage au système des bi-conteneurs
Lancement d'une étude sur le bassin d'orage
COMMUNICATION
Edition du Guide pratique
Edition d'un Bulletin communal
TOURISME
Amélioration de la visibilité de l'Office du Tourisme
Aménagement de barbecues extérieurs
Aménagement du sentier de la Picherotte
LOGEMENT
Création de deux logements de transit
MOBILITE
Projet Covoit'stop
Parking d'éco-voiturage
Eclairage des terrains de football de Ferrières, de Xhoris et de My pour l'accès à l'hélicoptère de Bra Sur Lienne
INFRASTRUCTURES
Travaux de rénovation à la buvette de My
Nouvelle Maison des Jeunes à Ferrières
Protection des tilleuls de la Place de Chablis
Introduction d'un dossier en vue d'aménager un terrain de football synthétique à Xhoris
Création d'un préau à l'arrière de la salle la Charmille prévue au budget 2014
Remplacement des châssis de l'ancienne Administration communale de Xhoris (côté bibliothèque)
VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE
Réalisation du projet Commune amie des aînés : création d'un local intergénérationnel à Xhoris et animations destinées aux seniors
Entrée de la bibliothèque dans le réseau des bibliothèques Ourthe-Amblève
Adhésion de la Commune au PCS avec les Communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont
Organisation d'une matinée de l'emploi
Démarrage des Ferri-repas (2010)

Participation à la « semaine du Bio »
Création du GAC Ferritable
Lancement d'un service d'échange local (SEL)
Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève

1. Lot 0

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales et certaines associations ont réalisé ou entamé des actions qui font partie du lot 0. La consultation a donné de nouvelles idées d'actions mais a aussi permis de conforter des décisions antérieures et d'accélérer la concrétisation de certaines d'entre elles. La liste des actions a été régulièrement mise à jour avec le personnel communal.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des actions réalisées ou entamées, celles-ci ont été classées par thèmes. Elles ont également été présentées par objectifs de développement dans le tableau récapitulatif en partie V²⁵³.

1.1. Environnement

Projet 31 Communes au soleil (2009)

Description

En 2009, la Commune de FERRIERES a participé au projet « 31 communes au soleil », projet co-financé par l'Union Européenne, qui a permis aux 31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme de s'équiper de panneaux photovoltaïques pour améliorer leur indépendance énergétique. A Ferrières, le Maka a été équipé de 20 panneaux photovoltaïques, permettant à la Commune de bénéficier d'une production annuelle moyenne de 4000 KW.

Parallèlement des campagnes d'information et de sensibilisation sont adressées à un public scolaire, aux citoyens et aux entreprises.

Localisation

-  Le Maka, rue de Lognoul 6, 4190 Ferrières

Origine de la demande

-  Commune

Objectif(s) rencontré (s)

-  3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Création d'emploi(s)

-  Aucune

²⁵³ Partie V, p. 492

Engagement d'un agent constatateur (2011)

Description

Un agent constatateur a été réengagé à Ferrières en 2011 et a pour fonction de constater, de poursuivre et de réprimer les infractions environnementales. En outre, il remplit aussi une fonction de sensibilisation du citoyen et il participe aux réunions du PCDN. Ses missions concernent principalement les dépôts sauvages, les abandons de déchets, les feux, la taille des haies, la réglementation liée aux plantations, la propreté...

Localisation

- Sans objet

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembre, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emploi

- 1 ETP engagé depuis 2011

Le PCDN de Ferrières

Description

A Ferrières, un PCDN est en place depuis 2009. Le Plan Communal de Développement de la Nature est un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les professionnels, les collectivités locales et les administrations dans des actions de protection et d'amélioration de leur patrimoine naturel et paysager. *"Les PCDN ont pour but de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants. L'idée maîtresse du PCDN, c'est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes mais qu'elle peut être organisée au niveau local, sur le fond de réseau économique, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés"* (DELESCAILLE,1995). »²⁵⁴

²⁵⁴ Extrait du PCDN de Ferrières, p 4.

Depuis 2009, plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre du PCDN :

- ④ organisation de la semaine sans pesticides ;
- ④ organisation d'une séance d'édu-compostage ;
- ④ achat de deux petits brûleurs thermiques ;
- ④ restauration de la mare à Missoul ;
- ④ participation à la journée de l'arbre ;
- ④ diverses sensibilisations dans les écoles ;
- ④ plantations d'arbres mellifères en divers endroits ;
- ④ restauration et création d'une haie à Rouge-Minière (salle l'Alouette) ;

Origine de la demande

- Commune

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
- 5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale diversifiée et familiale

Création d'emploi

- Une employée communale est chargée du suivi du dossier. En outre, le projet fonctionne avec l'appui des bénévoles impliqués dans le PCDN

Engagement d'un éco-passeur en collaboration avec les Communes de Hamoir et de Ouffet (janvier 2013)

Description

En janvier 2013, un éco-passeur a été engagé pour les Communes de Hamoir, de FERRIERES et de Ouffet. La politique énergétique communale se centre autour de trois piliers :

- L'amélioration de la PEB

Un cadastre énergétique a été effectué pour les bâtiments communaux suivants :

- ④ Ferrières : l'Administration communale, le Maka, l'école
- ④ My : l'école
- ④ Xhoris : l'école et l'ancienne Administration communale
- ④ Vieuxville : l'école
- ④ Werbomont : l'école

En ce qui concerne FERRIERES, la consommation en mazout des bâtiments communaux a été répertoriée pour les années 2009, 2010 et 2011. Les bâtiments les plus énergivores sont l'école de Ferrières et l'école de Xhoris ainsi que le Maka. Les bâtiments présentant le plus gros potentiel en matière d'économie d'énergie sont l'école de Ferrières, le Maka (en ce compris le musée du jouet) et l'école de Xhoris. Ces trois bâtiments sont donc prioritaires en termes d'aménagements à réaliser. Ces aménagements peuvent être minimes puisqu'il peut parfois s'agir de changer une vanne thermostatique mais ils peuvent aussi parfois être plus conséquents (remplacement des châssis, isolation des murs, du toit...)

Afin de préciser le diagnostic des bâtiments et de définir les actions à entreprendre, des audits énergétiques sont réalisés. A Ferrières, un audit énergétique a été réalisé en 2008 pour l'école. 15 points ont été examinés dont les vannes thermostatiques, l'isolation de la toiture de la salle de gym, l'isolation et la pose de pare-vapeur toiture, le remplacement des fenêtres et châssis. Les prochaines étapes sont la réalisation d'une étude de pré-faisabilité, la mise en œuvre des mesures d'amélioration et le suivi des actions. Un dossier UREBA exceptionnel a été introduit pour des travaux à l'ancienne Administration communale de Xhoris.

■ La comptabilité énergétique

Il s'agit du suivi des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux afin de détecter des éventuelles dérives et surconsommations. Il convient également d'évaluer les effets engendrés par les mesures relatives à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE).

■ La sensibilisation des acteurs

L'éco-passeur a un rôle d'information et de sensibilisation des acteurs et des citoyens à l'URE. Ainsi, en ce qui concerne les écoles, il a pris contact avec les directions des établissements afin de les conseiller pour une meilleure gestion de leur consommation énergétique. En ce qui concerne les logements sociaux, la surveillance des consommations est effectuée par l'éco-passeur

Origine de la demande

- Communes de Hamoir, Ferrières et Ouffet
- Consultation citoyenne
- CLDR

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Création d'emplois




Un éco-passeur (1ETP) a été engagé pour les trois communes de Ferrières, Hamoir, et Ouffet

Adhésion de la Commune de Ferrières au Plan Maya




Description

La Commune de FERRIERES a signé la charte d'adhésion au Plan Maya en 2013. Le Plan Maya a pour finalité de protéger et de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie.



En signant la charte, la Commune s'engage dès la première année à :

-  réaliser, chaque année, un ou plusieurs projet(s) de plantations de végétaux mellifères sur le territoire communal
-  sensibiliser les enfants et les adultes
-  organiser une rencontre annuelle des élus et du personnel communal concerné, avec les apiculteurs, ruchers, écoles, et associations impliquées dans la défense des abeilles et/ou insectes butineurs








Il s'engage dès la deuxième année à :

-  enrichir le fleurissement de la commune, chaque année, tant en espaces verts qu'en bacs à fleurs avec des plantes mellifères
-  inventorier les sites communaux où les apiculteurs de la commune pourraient déposer des ruches
-  mettre en œuvre une convention « Bords de routes- fauchage tardif » ou améliorer la convention existante





Il s'engage dès la troisième année à :

-  adopter un plan de réduction des pesticides. Les sources de pesticides nuisibles aux abeilles seront identifiées et la Commune prendra l'engagement d'en réduire voire abandonner l'utilisation sur les territoires de la commune.
-  établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts sur la commune.

A FERRIERES, plusieurs actions ont été menées depuis 2013 :

-  plantation d'arbres mellifères dans divers endroits
-  création et restauration d'une haie aux abords de la salle l'Alouette à Rouge-Minière
-  organisation de réunions avec les apiculteurs
-  rédaction d'articles de sensibilisation dans le bulletin communal
-  action de sensibilisation dans les écoles
-  mise en place de prairies fleuries au printemps 2014
-  organisation d'une semaine de l'abeille en mai 2014

Origine de la demande

-  Commune de FERRIERES
-  PCDN
-  CLDR
-  Consultation citoyenne

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
- 5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale diversifiée et familiale

Création d'emplois

- Une employée communale est chargée du suivi du dossier

Inauguration des pelouses calcaires à Vieuxville (septembre 2013)

Description

En septembre 2013, la restauration des pelouses calcaires du Coteau de Logne a été mise à l'honneur. Ce projet a été mené par l'asbl Natagora, dans le cadre du programme européen Life Hélianthème qui a permis de restaurer 20 ha de pelouses à Vieuxville. Un troupeau de 80 moutons entretient actuellement le site qui a été aménagé avec plusieurs sentiers ouverts aux promeneurs. En outre, afin de sensibiliser la population à la préservation de l'environnement, des panneaux didactiques ont été installés sur le site et fournissent des explications sur la richesse en biodiversité de ces terrains, le projet Life... Par ailleurs, les coteaux de Vieuxville ont été reconnus par Collège Provincial comme réserves Naturelles fin 2013.

Origine de la demande

- Commune
- Life Hélianthème
- Province de Liège

Localisation

- Coteaux de Logne (20ha)

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

- Aucune




Entretien et propreté des espaces publics

Description

La Commune de FERRIERES a adhéré au programme Wallo'net en 2010 en vue d'améliorer la propreté des espaces publics. Cela lui a permis d'engager deux agents durant trois années.

Le programme Wallo'net a été poursuivi jusqu'en 2013 mais n'a pas été renouvelé. Cependant, deux agents PTP ont été engagés par l'Administration communale. En 2013, la Commune a introduit un dossier auprès du Ministre de l'agriculture Carlo Di Antonio en réponse à l'appel à projet permettant aux Communes de bénéficier du soutien de la Wallonie pour l'utilisation d'un cheval de trait lors de la réalisation de certains travaux communaux tels que l'entretien de sentiers et de cours d'eau, le ramassage des déchets, le fauchage des accotements, l'arrosage des plantes, la tonte des espaces verts, le transport de personnes à des fins pédagogiques et/ou récréatives, etc. Le dossier de FERRIERES a été accepté et la Commune a reçu un montant de 10.000 euros pour financer l'engagement d'un agriculteur ou d'un autre intervenant pour réaliser ses tâches, avec le cheval à sa garde.




Origine de la demande

-  Commune de FERRIERES
-  Consultation citoyenne
-  CLDR



Localisation

-  Sans objet

Objectifs rencontrés

-  3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
-  3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
-  3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

-  Engagement de 2 PTP qui reprennent le rôle des ouvriers Wallonet's (ex : entretien des chemins et sentiers...)
-  Engagement d'une personne dans le cadre de l'appel à projet « Cheval de trait »

Action « Opération Commune et rivière propre »

Description

En avril 2013 et pour la quatrième fois, la Commune a organisé une matinée « Commune et rivière propre », fondée sur un appel à bénévoles en vue de veiller à la propreté de la commune. Cette action est renouvelée chaque année. Environ 50 personnes participent annuellement à cette action.

Origine de la demande

- Commune
- Contrat Rivière Ourthe
- PCDN

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

- Sans objet

Actions dans le cadre du Contrat de Rivière Ourthe

Description

Le CRO consiste en un protocole d'accords approuvés par un ensemble de partenaires (Communes, Province, Intercommunales, associations...) afin de mettre en valeur et de protéger les ressources en eau du bassin sur le territoire de 25 communes dont il a la charge. Il fonctionne selon les trois modes suivants : la participation, la concertation, la sensibilisation. Tous les 3 ans, le CRO élabore un nouveau programme d'actions consistant en la réalisation d'un inventaire de terrain, la présentation de celui-ci aux partenaires, l'élaboration d'un programme d'actions, la signature d'un protocole d'accords pour 3 ans et l'accompagnement des partenaires pour la réalisation des actions.

Les résultats de l'inventaire (consultables sur www.cr-ourthe.be) pour la commune de FERRIERES mettent en évidence les points suivants :

- Ⓢ la commune comporte un important patrimoine avec 14 éléments recensés dont certains en mauvais état (fontaines, bacs...),
- Ⓢ la présence de plantes invasives le long des rivières
- Ⓢ la présence de rejets
- Ⓢ la détérioration de certains ouvrages (piles de pont...)
- Ⓢ la détérioration des berges

Différentes actions sont réalisées par la Commune :

- Ⓢ rédaction d'un courrier à l'intention des habitants de Sy concernant le dépôt de tontes de pelouse sur les berges
- Ⓢ entretien annuel des nichoirs à cincles plongeurs placés sur les ponts (PCDN)
- Ⓢ organisation d'un ramassage des batraciens par le Genévrier
- Ⓢ réflexion en cours autour du plan Paysage du château fort de Logne

- ④ réflexion en vue de diminuer l'impact du rejet du bassin d'orage du zoning de Werbomont

A l'échelle transcommunale, différentes actions sont proposées par le CRO :

- ④ lutte contre le dépôt de déchets organiques le long des berges
- ④ actions en vue de relier les habitations aux égouts
- ④ incitation à l'épuration autonome
- ④ participation à l'opération « commune et rivière propres »
- ④ lutte contre les plantes invasives, restauration des bacs, fontaines, sources

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR
- CRO

Localisation

- Entité

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.5. Maintenir, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

- Travail en collaboration avec des bénévoles

Gestion des déchets

Description

En janvier 2014, la Commune est passée au système des bi-containers à puces afin de remplacer le système des étiquettes payantes. Ce système permet de diminuer considérablement la quantité de déchets récoltés par ménage et d'augmenter de manière importante les taux de recyclage des déchets ménagers. Les déchets organiques quant à eux sont récoltés pour être biométhanisés.

Origine de la demande

- Commune
- CLDR
- Intradef

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

Création d'emplois

- Sans objet

Lancement d'une étude sur le bassin d'orage à Werbomont

Description

Le bassin d'orage de Werbomont est actuellement alimenté, outre par les eaux de ruissellement, par le bassin du zoning communal de Werbomont. Ce premier bassin est donc sujet à des pollutions qui se déversent ensuite dans le Wésomont, petit Ru affluent de l'Aisne. Afin d'enrayer cette pollution, la Commune a fait une demande à l'AIDE pour qu'une étude soit réalisée en vue de déterminer les actions possibles permettant d'épurer ces eaux polluées.

Origine de la demande

- Commune
- CLDR
- AIDE

Localisation

- Zoning de Werbomont

Objectifs rencontrés

- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

- Sans objet



1.2. Communication

Edition du Guide pratique (2011)


Description

En 2011, un Guide Pratique a été édité par l'Office du Tourisme. Il reprend toutes les informations pratiques utiles à la vie quotidienne : informations sur les services communaux, liste des commerces, liste des associations, liste des salles de village... Ce guide a été distribué gratuitement via un envoi postal à tous les citoyens et il est en cours de réactualisation



Origine de la demande

-  Commune
-  Consultation citoyenne

Localisation

-  Sans objet

Objectifs rencontrés

-  2.1. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion
-  2.2. Moderniser les moyens de communication

Création d'emplois




-  Sans objet

Edition d'un Bulletin communal

Description

En mars 2013 est paru le premier numéro du Bulletin communal. Ce Bulletin communal bimensuel a été élaboré en concertation avec le GT communication de la CLDR. Le Bulletin communal est envoyé à tous les ménages de la Commune et est publié sous format PDF sur le site internet communal.

Origine de la demande

-  Commune
-  Consultation citoyenne
-  GT Communication de la CLDR

Localisation

-  Sans objet

Objectifs rencontrés

- 2.1. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion
- 2.2. Moderniser les moyens de communication

Création d'emplois

- Sans objet

1.3. *Tourisme*

Amélioration de la visibilité de l'Office du Tourisme

Description

Plusieurs panneaux ont été installés sur la Place de Chablis afin de mieux renseigner l'Office du Tourisme.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 5.1. Développer le tourisme intégré

Création d'emplois

- Sans objet

Aménagement de barbecues extérieurs

Description

Depuis 2011, plusieurs barbecues extérieurs ont été refaits et sont indiqués sur la carte des promenades (OT - octobre 2011). La Commune compte dès lors 5 aires de barbecues.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 2.1. Développer le tourisme intégré

Création d'emplois

- Sans objet

Aménagements du sentier de la Picherotte

Description

En 2014, à l'initiative des bénévoles du PCDN et des membres du GT Chemins et sentiers, la qualité du cheminement du sentier de la Picherotte s'est vue considérablement améliorée. En outre des panneaux didactiques ont été installés.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne

Localisation

- Chemin de la Picherotte

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
- 4.3. Favoriser la mobilité douce
- 5.1. Développer le tourisme intégré

Création d'emplois

Sans objet

1.4. Logement

Création de deux logements de transit

Description

En 2013, deux logements de transit ont été créés à Ferrières, via le CPAS. Un logement de transit est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Wallonie et destiné à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou de ménages privés de logement pour des motifs de force majeure. Une maison au centre de Ferrières permet d'accueillir une famille de 5 personnes et un appartement Chemin du Grand Cheval permet d'en accueillir 4.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne

Localisation

- Au Clocher 1 à Ferrières
- Chemin du Grand Cheval 3 à Vieuxville

Objectifs rencontrés

- 1.2. Prévoir des logements accessibles à tous en collaboration avec les acteurs reconnus

Création d'emplois

Sans objet

1.5. Mobilité

Projet Covoit'stop

Description

Covoit'stop est un projet de mobilité qui a vu le jour à Sprimont en septembre 2011, sur base de l'initiative du Conseil communal des jeunes. Il s'est peu à peu étendu aux communes de l'Ourthe-Vesdre-Amblève-Condroz. Covoit'stop est un système d'auto-stop de proximité fondé sur une inscription préalable des membres et sur un réseau d'arrêts identifiés. Le système est simple : piétons et/ou automobilistes s'inscrivent sur le site internet www.covoitstop.be et reçoivent une carte de membre assortie d'un numéro d'identification ainsi qu'un kit d'utilisateur (vignette autocollante pour les automobilistes ; cartons directionnels et brassard pour les piétons). Ce système est flexible c'est-à-dire qu'il ne nécessite pas de rendez-vous entre le piéton et l'automobiliste. Le premier a juste à se placer sous un arrêt Covoit'stop en montrant sa carte de membre ou en faisant le signe du stop et à attendre qu'un automobiliste Covoit'stop le charge. Ce projet permet d'offrir une alternative à l'autosolisme et permet également de redévelopper les liens entre les habitants d'une même commune. La Commune de FERRIERES a rallié le projet en septembre 2012 et a installé 34 arrêts sur son territoire.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR
- GREOA

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

Création d'emplois

- Sans objet

Parking d'éco-voiturage

Description

Un projet de parking d'éco-voiturage a été déposé pour l'installation d'un parking à Xhoris, en collaboration avec la Province de Liège. Le parking devrait pouvoir accueillir 17 véhicules et une place serait réservée aux PMR. En outre, il serait aménagé de bornes de rechargement électriques et d'abris pour vélos et motos. L'objectif poursuivi par la Province de Liège est de donner des réponses concrètes en matière de mobilité, tout en améliorant la qualité de l'environnement. Une quinzaine de projets de ce type sont actuellement à l'étude, et seront prochainement mis en œuvre par les communes.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- Province de Liège

Localisation

- A Xhoris, route de Harzé

Objectifs rencontrés

- 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

Création d'emplois




- Sans objet

Éclairage du terrain de football de Ferrières, de Xhoris et de My pour l'accès à l'Hélicoptère de Bra sur Lienne




Description

Initié par le Comité des commerçants du village de Ferrières, le projet d'éclairage du terrain de football en vue d'accueillir l'hélicoptère médicalisé de Bra sur Lienne a vu le jour en 2013. Ce système de balisage automatique permet au pilote d'activer l'éclairage du terrain de football à partir de son cockpit. Le projet a également été réalisé pour le terrain de football de Xhoris. Concernant le terrain de football de My, le projet est en est cours puisque le matériel a déjà été commandé.

Origine de la demande

-  Commune
-  Consultation citoyenne
-  Centre Médical Hélicopté de Bra sur Lienne

Localisation

-  Terrain de football de Ferrières : Pré du Fa 6, 4190 Ferrières
-  Terrain de football de Xhoris : Stade J. Bonfond, rue de Comblain, 4190 Xhoris
-  Terrain de football de My : Rue du Vieux Tilleul, 4190 My

Objectifs rencontrés

-  1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

Création d'emplois

-  Sans objet




1.6. Infrastructures

Rénovation de la buvette du football de My


Description

En 2010, la toiture de la buvette de My a été partiellement rénovée. Le toit et l'isolation des vestiaires ont également été refaits.

Origine de la demande

-  Commune
-  Club de football de My
-  Consultation citoyenne

Localisation

-  Terrain de football de My : Rue du Vieux Tilleul, 4190 My

Objectifs rencontrés

- 1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Création d'emplois

- Sans objet

Nouvelle maison des jeunes à Ferrières

Description

La Maison des Jeunes de Ferrières a été entièrement rénovée et les travaux seront terminés au printemps 2014. Le bâtiment a été entièrement ré-isolé grâce aux subsides UREBA : isolation de la toiture et des murs ainsi qu'installation d'un poêle à bois.

Origine de la demande

- Commune
- Maison des jeunes

Localisation

- Au Clocher 11 à 4190 Ferrières

Objectifs rencontrés

- 1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
- 1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- 1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif
- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
- 4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

Création d'emplois

- Sans objet

Protection des tilleuls sur la place de Chablis

Description

Afin de préserver les tilleuls de la place de Chablis, une zone de protection a été mise en place autour des arbres pour protéger leurs racines abîmées par le stationnement des véhicules. Des injections de mycorhizes ont également été réalisées. Les résultats sont encourageants et le projet développé dans la fiche-projet 1.2. « Aménagement de la place de Chablis » intègre la préservation des tilleuls.

Origine de la demande

- Commune
- PCDN
- Consultation citoyenne

Localisation

- Place de Chablis, 4190 Ferrières

Objectifs rencontrés

- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Création d'emplois

- Sans objet

Terrain de football synthétique à Xhoris

Description

Le terrain de football de Xhoris ne permet pas aux joueurs d'en bénéficier tout au long de l'année. Ceux-ci sont alors tenus de jouer en salle dans le hall omnisport de l'école de de St Roch. Une étude est en cours de réalisation par un auteur de projet en vue de remplacer le terrain de football par un terrain synthétique, dans le cadre d'un subside Infraspports.

Origine de la demande

- Commune
- RCS Xhorisiens

Localisation

- Place de Chablis, 4190 Ferrières

Objectifs rencontrés

- 1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Création d'emplois




- Sans objet

Création d'un préau à l'arrière de la salle « La Charmille » prévue au budget 2015


Description

L'extension de la salle La Charmille via la création d'un préau pouvant accueillir environ 80 personnes lors des nombreuses manifestations locales a été inscrite au budget 2015.



Origine de la demande

-  Consultation citoyenne
-  CLDR
-  3x20 de Werbomont

Localisation

-  Rue du rivage, 4190 Werbomont

Objectifs rencontrés

-  1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel

Création d'emplois


-  Aucune

Remplacement des châssis de l'ancienne Administration communale de Xhoris (côté bibliothèque)

Description

Les châssis des fenêtres de la bibliothèque de Xhoris ont été remplacés avec l'aide d'un subside UREBA




Origine de la demande

-  Bibliothèque communale

Localisation

-  Route de Hamoir, 34, 4190 Xhoris

Objectifs rencontrés

-  1.5. Développer l'animation éducative de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel
-  3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Création d'emplois

- Sans objet

1.7. Vie sociale et associative :

Projet « Commune amie des aînés » à Xhoris

Description

La salle destinée à la Maison des jeunes de l'ancienne Administration communale de Xhoris a été rénovée dans le cadre d'un appel à projet « Commune amie des aînés », géré par le CPAS. Au rez-de-chaussée, on trouve une salle avec une cuisine et un bar ainsi qu'un accès vers un WC. A l'étage, se trouve une salle d'environ 80 m². Le subside a permis au CPAS de rénover le bâtiment, d'acquérir des ordinateurs, du mobilier ainsi que du matériel sportif. Différentes activités y sont proposées : ateliers d'informatique (collaboration avec l'EPN de Comblain-au-Pont et Sprimont), cours de gymnastique douce, rencontres intergénérationnelles, rencontres avec des services de la Commune, ateliers de cuisine, ateliers créatifs... La Commune a signé une convention avec le CPAS. Cette salle est donc accessible pour les activités du CPAS deux jours par semaine ainsi qu'une soirée par mois. En dehors des périodes définies, le local est accessible à tous les comités et associations qui le souhaitent. Ce local est géré par l'Office du Tourisme. Il y aurait la possibilité de faire un espace numérique puisque le CPAS a fait l'acquisition de 20 ordinateurs portables dans le cadre des activités qu'il souhaite développer avec les aînés. Afin d'améliorer l'isolation du bâtiment, un subside UREBA a été introduit par la Commune en vue de placer de nouveaux châssis de fenêtres.

Origine de la demande

- CPAS
- Consultation citoyenne
- Commune

Localisation

- Rue de Hamoir 34, 4190 Xhoris

Objectifs rencontrés

- 1.1. Développer l'accompagnement des seniors
- 1.2. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
- 1.6. Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel
- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
- 4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

Création d'emplois



- Sans objet

Entrée de la bibliothèque d'Xhoris dans le réseau des bibliothèques Ourthe-Ambève

Description

La bibliothèque de Xhoris est entrée dans le réseau des bibliothèques de l'Ourthe-Ambève dans le courant de l'année 2013. Ce réseau regroupe les bibliothèques des Communes d'Aywaille (Aywaille, Harzé, Remouchamps), de Comblain-au-Pont (Comblain et Pousseur), de Hamoir (Hamoir et Comblain-la-Tour) et de FERRIERES. Ce réseau a pour finalité de promouvoir la lecture publique sur le territoire, de permettre les contacts entre les bibliothèques du réseau, d'établir un catalogue commun via le logiciel Socrate et d'assurer une gestion commune des lecteurs pour qui la carte donne droit à l'affiliation à toutes les bibliothèques du réseau. Afin de mener à bien ses nouvelles activités, la bibliothèque de Xhoris a été informatisée, agrémentée d'un nouveau mobilier et sa collection de livres sera complétée par des nouveautés. De plus, les locaux seront rénovés et agrandis puisque la bibliothèque occupera alors l'entièreté du rez-de-chaussée. Les travaux ont été réalisés au printemps 2014.



Origine de la demande

-  Bibliothèque de Xhoris, Hamoir et Comblain-au-Pont
-  Communes de Ferrières, Hamoir et Comblain-au-Pont

Localisation

-  Route de Hamoir 34, 4190 Xhoris

Objectifs rencontrés

-  1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Création d'emplois

-  Le temps de travail de la bibliothécaire s'est vu augmenté

Adhésion de la Commune au PCS avec les Communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont

Description :

Les actions du PCS sur la commune de FERRIERES sont de deux ordres :

1° Octroi d'un subside annuel de 7200€ qui couvre les frais de fonctionnement des activités initiées par le CPAS dans le cadre du projet « Aînés actifs »

2° Présence une journée par semaine (le mardi) d'un éducateur afin d'intervenir dans deux domaines précis : d'un part le logement avec des interventions collectives et des interventions individuelles à l'intention des bénéficiaires des logements du CPAS ; d'autre part au niveau du soutien aux jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre de leur prise d'autonomie ou leur souhait de la prendre. Ces deux


interventions se font en collaboration étroite avec les travailleurs responsables de ces domaines respectifs.

L'éducateur intervient aussi de manière plus ponctuelle dans des activités de liens sociaux.




Origine de la demande

-  CPAS
-  Commune



Localisation

-  Sans objet

Objectifs rencontrés

-  1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité
-  1.2. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Création d'emplois

-  Soutien aux activités menées par le CPAS
-  Création d'un emploi de 1/5 ETP d'éducateur




1.8. Economie, services, agriculture

Organisation d'une matinée de l'emploi

Description

En septembre 2013, une première matinée de l'emploi et de la formation a été proposée aux ferrusiens. Cette matinée permettait à toute personne intéressée de recevoir les informations nécessaires au bon déroulement de leur recherche d'emploi : présentation des emplois disponibles, des formations existantes et des aides à disposition des demandeurs d'emploi.

Origine de la demande

-  CPAS
-  Agence Locale pour l'emploi de FERRIERES
-  Commune

Localisation

-  Sans objet

Objectifs rencontrés

-  5.4. Favoriser la formation à proximité en partenariat avec la Maison de l'emploi et du Forem

Création d'emplois

- Sans objet

Démarrage des Ferri-repas (2010)

Description

Depuis le mois d'avril 2010, la Commune de Ferrières a mis en place le système des Ferri-repas. Il s'agit d'un service offert par le CPAS à l'ensemble des habitants de la Commune qui ont la possibilité de se faire livrer un repas complet à domicile pour le prix de 5.50 euros.

Origine de la demande

- CPAS

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité

Création d'emplois

- Sans objet

Participation à la « semaine du bio » du 1 au 9 juin 2013

Description

La Commune de FERRIERES a participé à la « semaine du bio » en 2013 et en 2014 ; différentes actions ont été menées : visite de deux fermes bio de l'entité, organisation d'un marché de producteurs bio sur la Place de Chablis, stands d'associations en faveur du bio et de la préservation de la nature, ateliers culinaires, exposition de photos...

Origine de la demande

- Commune
- PCDN

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
- 5.2. Soutenir la sylviculture durable ainsi qu'une agriculture familiale et diversifiée

Création d'emplois

- Sans objet

Création du GAC Ferritable

Description

Ferri-table est un GAC (Groupement d'achat commun en phase de devenir un GASAP, Groupement d'achat solidaire envers l'agriculture paysanne) mis en place en 2013. Ferritable a la volonté de favoriser la solidarité entre producteurs et consommateurs et producteurs locaux, fondée sur des prix équitables pour les deux parties et favorisant la rencontre entre les deux. Le GAC est aussi un lieu d'échange entre les membres qui participent librement au fonctionnement du groupement. Il soutient par ailleurs l'économie locale et le développement de l'agriculture biologique, tant en ce qui concerne la dimension environnementale que la dimension « santé ».

Origine de la demande

- Consultation citoyenne

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel
- 5.2. Soutenir la sylviculture durable ainsi qu'une agriculture familiale et diversifiée
- 5.5. Aider au maintien et au développement des services

Création d'emplois

- Sans objet

Lancement d'un Service d'Echange Local (SEL)

Description

La réflexion sur le lancement d'un SEL a été initiée dans le cadre du Groupe de Travail économie de la CLDR. La réflexion a porté ses fruits et un petit groupe de ferrusiens s'est constitué afin de lancer cette initiative. Une action de lancement a eu lieu au printemps 2014.

Origine de la demande

- CLDR (GT Economie)

Localisation

- Sans objet

Objectifs rencontrés

- 1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité

Création d'emplois

Sans objet

Adhésion de la Commune de Ferrières au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Ambève

Description

La Commune de FERRIERES a adhéré au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Ambève, en collaboration avec 8 autres communes (Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Lierneux, Spirmont, Stoumont, Trooz). Un Plan de Développement Stratégique (PDS) a été déposé par le GREOA en février 2015 et comprend 9 fiches-projets concernant les thématiques du « tourisme Nature » et du « tourisme sportif », du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la culture, de la mobilité douce, des circuits courts, de la mutualisation des infrastructures communales.

Origine de la demande

GREOA, Communes de Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Spirmont, Stoumont, Trooz

Localisation

Sans objet

Objectifs rencontrés

- 1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité
- 1.6. Dynamiser le secteur culturel, sportif et associatif
- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- 4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité
- 4.3. Favoriser la mobilité douce
- 5.1. Développer le tourisme intégré
- 5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale et diversifiée

Création d'emplois

Plusieurs emplois pourront être créés si la candidature est retenue et si le projet de GAL voit le jour.

Programme d'actions

Liste des actions du programme d'actions

ENVIRONNEMENT
Planter une saulaie au lieu-dit Fonds des Vaux
Mise à disposition, par la Commune, de toilettes sèches lors d'évènements publics
Sensibiliser les organisateurs d'évènements à utiliser des gobelets réutilisables et du papier recyclé (affiches...)
Installer des poubelles de tri sur Le Bâti
Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire
Installer, en collaboration avec le PCDN, un crapauduc
Envisager, selon la faisabilité, de récupérer les résidus de coupes de bois pour assurer le chauffage d'un bâtiment public
Informers les citoyens en matière d'assainissement des eaux et informer sur les techniques d'épuration individuelles
Informers les citoyens sur les techniques de compostage
Informers les citoyens sur la lutte contre les plantes invasives
MOBILITE
Réaliser des fiches d'accessibilité multimodales
Adhérer à Carpoolplaza
Poursuivre les contacts avec le TEC en vue de maintenir un service suffisant dans les villages et d'améliorer les horaires et les correspondances de bus
VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE
Aménager la salle l'Alouette en vue d'améliorer sa fonctionnalité
Aménager l'ancienne école de Burnontige pour améliorer la convivialité de la maison de village
Soutenir la création d'une ludothèque en partenariat avec le musée du jouet
COMMUNICATION
Actions visant à rendre accessible les nouveaux moyens de communication aux personnes plus âgées
Rédiger une charte de convivialité
Soutenir les initiatives des comités de villages en mettant à leur disposition du matériel (table, bancs...)
Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants
ECONOMIE, SERVICES, AGRICULTURE, TOURISME
Réaliser certains aménagements ponctuels pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder aux terrains sans entraves
Mettre en place, avec l'Office du Tourisme, un pôle de personnes ressources (guides du terroir...)

2. PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions est constitué de propositions citoyennes qui ne font pas l'objet de fiches-projet. Il s'agit d'un catalogue de projets qui pourront être réalisés au cours des prochaines années par la Commune, des associations ou des groupements citoyens.

2.1. Environnement

Planter une saulaie au lieu- dit « Fonds des Vaux »

Description

Lors d'importantes intempéries, le « Fonds des Vaux » récolte les eaux pluviales et se transforme en un véritable marécage. Afin de limiter la formation de celui-ci, il a été préconisé par les membres de la CLDR de planter une saulaie. En effet, les saules ont besoin d'importantes quantités d'eau pour se développer, ce faisant, ils remplissent la fonction de drains naturels.

Objectif(s) visé(s)

- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Construire un mur en pierres sèches assorti d'informations didactiques

Description

Un mur en pierres sèches est un mur dont les pierres sont agencées de manière à s'imbriquer les unes dans les autres pour créer un édifice stable sans l'usage de mortier. Outre l'aspect esthétique d'un tel ouvrage, ce type de mur représente un véritable atout pour la biodiversité. En effet, les pierres absorbent la chaleur du soleil, protègent contre le vent et présentent un nombre important de petits interstices au sein desquels toute une faune et une flore peut s'installer. Fougères, orpin, ruine de Rome, chélidoine... sont autant de plantes qui se développeront sur ce substrat. De nombreux insectes y trouveront également un refuge adéquat devenant les proies idéales de bons nombres d'oiseaux. Quant aux reptiles, ils utiliseront la chaleur des pierres pour s'y réchauffer tandis que certains batraciens pourront hiberner dans l'une ou l'autre cavité.

Ce type de réalisation, assortie de panneaux didactiques permettra à la Commune de concrétiser un exemple d'action en faveur de la protection de la biodiversité et d'informer -tout en sensibilisant- la population à l'intérêt de créer soi-même et à faible coût un véritable refuge pour la biodiversité.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Mise à disposition, par la Commune, de toilettes sèches lors d'évènements publics

Description

FERRIERES accueille chaque année plusieurs évènements en plein air (village de Noël, Festival Bucolique, fête du vin, fête du Cramignon...). La mise à disposition de toilettes sèches au public permettrait à la fois d'adopter un système hygiénique et non polluant idéal lors des évènements et de sensibiliser la population à l'usage de ces wc permettant d'économiser de nombreux litres d'eau au quotidien.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

Sensibiliser les organisateurs d'évènements à utiliser des gobelets réutilisables et du papier recyclé (affiches...)

Description

Gobelets en plastique, folders ou affiches publicitaires sont souvent deux ingrédients récurrents lors de l'organisation d'évènements publics. Si les évènements sont par nature éphémères, il importe pour les citoyens qu'ils laissent le moins possible leur empreinte sur l'environnement. L'utilisation de gobelets réutilisables et la réalisation d'affiches en papier recyclé est apparue comme une action simple à réaliser, bénéfique pour l'environnement mais aussi pour le portefeuille des utilisateurs.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser les citoyens à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Installer des poubelles de tri sur le bâti à Sy

Description

Le bâti à Sy accueille régulièrement des manifestations en tous genres qui laissent souvent derrière elles de nombreux déchets (bouteilles, plastiques, papiers...). L'installation de poubelles de tri sera tout à fait opportune en vue de faciliter le traitement des déchets et d'insuffler un esprit respectueux de l'environnement dans les lieux publics. En outre, la multiplication des poubelles devra permettre de limiter les dépôts de déchets sur la place mais aussi dans la rivière.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire

Description

Un jardin communautaire est un jardin géré de manière commune par un groupe de citoyens. L'intérêt de ce type de jardin est multiple puisqu'il favorise :

- ④ la rencontre et la convivialité entre tous les citoyens partageant une passion commune pour le jardinage, indépendamment de l'âge et du niveau social
- ④ la transmission des savoirs et compétences de chacun
- ④ la sensibilisation de tous à l'environnement
- ④ la production de fruits et légumes non traités et bons pour la santé
- ④ le développement d'une activité physique de plein air bénéfique pour la santé

Le soutien communal à cette initiative est apparu important à la CLDR pour qui la mise à disposition éventuelle d'un terrain communal, l'information sur le projet, le lien avec le PCDN... sont autant d'éléments permettant la venue au jour d'une telle action.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Installer, en collaboration avec le PCDN, un crapauduc

Description

Un crapauduc est une infrastructure fixe, prenant la forme de tunnels souterrains, visant à permettre aux batraciens de traverser les routes sans risquer de se faire écraser par le passage des véhicules. Chaque année, en Wallonie, des centaines de bénévoles se mobilisent afin de faire traverser, à la main, les milliers de batraciens qui entament leur migration vers les zones de reproduction. La création d'un crapauduc permettra de faciliter grandement le travail de ces bénévoles et d'augmenter encore le pourcentage d'animaux survivants à la migration.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Envisager, selon la faisabilité, de récupérer les résidus de coupes de bois pour assurer le chauffage d'un bâtiment public

Description

Le territoire communal est couvert par un important patrimoine forestier dont les coupes de bois génèrent des résidus sous-exploités voire inexploités. Alors que les énergies fossiles représentent un coût important pour l'environnement et pour la collectivité, il a été suggéré que la Commune réfléchisse aux différentes technologies actuelles permettant l'utilisation de ces « déchets » forestiers pour le chauffage d'un bâtiment public. Envisager cette solution, c'est envisager des économies, une diminution de l'empreinte écologique communale (utilisation de ressources locales, diminution des émissions de CO2...) et participer à la sensibilisation des citoyens à l'usage d'énergies plus propres.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter les citoyens à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Informier les citoyens en matière d'assainissement des eaux et informer sur les techniques d'épuration individuelle

Description

FERRIERES est majoritairement concernée par un assainissement autonome. La qualité des eaux souterraines et de surface est par conséquent tributaire des comportements de chacun en matière d'assainissement des eaux usées. La sensibilisation des citoyens à l'impact environnemental des eaux usées sur l'environnement, couplée avec une information sur les techniques d'épuration individuelle des habitations, est dès lors indispensable si l'on souhaite préserver la qualité du réseau hydrographique ferrusien.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter les citoyens à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

Informier les citoyens sur les techniques de compostage

Description

Bien que la Commune ait adopté en janvier 2014 le système des bi-conteneurs, le compostage reste une solution idéale pour la gestion des déchets verts et ce, particulièrement dans une Commune comme FERRIERES dans laquelle la majorité des habitations est agrémentée d'un jardin. En effet, le coût du compostage est nul et permet de générer un terreau d'excellente qualité réutilisable pour les cultures privées. L'information des citoyens sur les différentes méthodes de compostage, en collaboration avec le PCDN, est un élément essentiel pour familiariser la population à cette pratique et pour l'aider à réaliser un compostage dans de bonnes conditions.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter les citoyens à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

Informers les citoyens sur la lutte contre les plantes invasives

Description

Les plantes invasives représentent une menace majeure pour le maintien et le développement de la biodiversité. Une information des citoyens permettra d'endiguer la propagation de celles-ci (éviter la plantation de plantes exotiques dans les jardins, signalisation des plantes invasives à la Commune...) et permettra également de protéger la population des dangers de l'une des plantes invasives présente sur le territoire wallon : la berce du Caucase. Cette plante comporte en effet des substances photosensibilisantes qui au contact de la peau et du soleil sont responsables de violentes brûlures.

Objectif(s) visé(s)

- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement
- 3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

2.2. *Mobilité*

Réaliser des fiches d'accessibilité multimodale

Description

Une fiche d'accessibilité multimodale est «un document de format A4 qui reprend de manière synthétique tous les renseignements nécessaires pour se rendre en un lieu déterminé par tous les moyens de transport disponibles : train, bus, métro, voiture, taxi, vélo, marche, etc. ». ²⁵⁵ Différentes informations sont donc reprises sur ce document : horaire de train et de bus, arrêts TEC, itinéraires piétons et cyclistes depuis les gares, accessibilité du bâtiment aux PMR, parkings vélos et voitures... Cet outil a pour finalité de renseigner les citoyens sur l'accessibilité d'un site donné, sur les différents modes de transports qui existent et sur les possibilités de conjuguer plusieurs moyens de déplacement. Une réduction de l'usage individuel de la voiture accompagnée d'une décongestion des parkings aux alentours du site sont deux conséquences attendues de la réalisation de telles fiches pour des bâtiments publics (écoles, Administration communale, CPAS...).

Objectif(s) visé(s)

- 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

²⁵⁵ <http://mobilite.wallonie.be/>

Adhérer à Carpoolplaza

Description

Carpoolplaza est un portail de covoiturage développé par l'asbl TaxiStop (www.carpool.be). Toute personne désireuse de covoiturer peut s'inscrire sur le portail et proposer ses trajets en tant que conducteur ou au contraire faire une recherche en tant que piéton. Afin de faciliter l'accessibilité des citoyens à ce système, les Communes peuvent adhérer à Carpoolplaza et bénéficier d'un portail local. Carpoolplaza propose en effet une application adaptée aux paramètres communaux, personnalisable et facilement intégrable au site internet communal. Ce portail permet aux habitants de directement visualiser les offres et demandes de covoiturage de leurs concitoyens. En outre, la base de données communale est connectée avec la base de données générale qui gère environ 54.000 dossiers. Les avantages de ce système sont multiples : amélioration de la cohésion sociale, augmentation du pouvoir d'achat des covoitureurs, diminution de l'empreinte énergétique des citoyens, sensibilisation de la population, diminution du trafic dans les villages et décongestion des routes...

Objectif(s) visé(s)

- 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

Poursuivre les contacts avec le TEC en vue de maintenir un service suffisant dans les villages et d'améliorer les horaires et les correspondances de bus

Description

La diminution des dessertes de bus, les horaires de correspondances non adaptés, la suppression de certains arrêts voire de certaines lignes de TEC sont autant de menaces planant sur la mobilité dans les zones rurales en raison notamment d'un usage croissant de la voiture individuelle et d'une perte de rentabilité des transports en commun. Or, les bus restent un moyen de transport idéal pour les jeunes, les personnes à plus faibles revenus, les PMR ou tout simplement pour les personnes soucieuses de l'environnement. Le peu de correspondances, la modification ou la suppression de certaines lignes a donc un impact sur les trajets effectués de manière quotidienne par les enfants et les jeunes pour se rendre à l'école ou à leurs activités extra-scolaires mais aussi sur les personnes précarisées et les PMR dans le cadre de leur accessibilité aux commerces, aux services ou encore à leur travail. En conséquence, c'est toute la vie sociale d'une partie de la population qui en est affectée. Si la Commune n'a pas d'emprise directe sur les transports en commun, les citoyens ont souhaité qu'elle maintienne son devoir de défense des intérêts de ses citoyens auprès de la société de transports publics.

Objectif(s) visé(s)






- 1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

2.3. Vie sociale et associative, convivialité





Aménagements de la salle l'Alouette en vue d'améliorer sa fonctionnalité

Description

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements à la salle l'Alouette située à Rouge-Minière et sera prévu au budget 2015 :

-  construction d'une annexe attenante à la salle pour y installer de nouveaux sanitaires et une cuisine
-  installation d'un système de collecte des eaux de pluie
-  création d'une station d'épuration des eaux usées
-  amélioration du système de chauffage
-  aménagement d'une zone de bivouac à l'arrière du bâtiment²⁵⁶

Objectif(s) visé(s)



-  1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif
-  3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
-  5.1. Développer le tourisme intégré

Aménager l'ancienne école de Burnontige pour améliorer la convivialité de la maison de village

Description

Suite à la fermeture de l'école de Burnontige, les habitants de ce hameau ont souhaité réhabiliter le bâtiment en maison de village. Seuls quelques aménagements sont nécessaires en vue d'améliorer la convivialité des lieux. Le comité de village s'est proposé pour poursuivre ces aménagements qui ont déjà débutés en 2014.

Objectif(s) visé(s)

-  1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
-  1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

Soutenir la création d'une ludothèque en partenariat avec le Musée du jouet

Description

Le jeu est une activité essentielle au développement de l'enfant mais pas seulement puisqu'il participe à l'épanouissement de toutes les classes d'âges, indépendamment du sexe ou du statut

²⁵⁶ Partie IV/Projets/Fiche-projet n°1.4, p.354

social. En effet, le jeu rassemble les gens de tous horizons : associations, groupes d'amis, couples, familles... En cela il s'inscrit pleinement dans une optique de tissage des relations sociales, souvent mises en péril par un mode de vie de plus en plus individualiste. Par ailleurs, le jeu contribue à l'éducation : apprentissage et respect des règles du jeu, respect des autres joueurs, apprentissage de compétences diverses (jeu de culture générale, jeu de stratégie, entraînement de la mémoire...) et sensibilisation éventuelle à des problématiques de société si le jeu se veut éducatif.

La création d'une ludothèque, en partenariat avec le musée du jouet, permettra de mettre à disposition des citoyens toute une palette de jeux, accessibles à toutes les bourses.

Objectif(s) visé(s)

- 1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
- 1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- 1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

2.4. *Communication*

Actions visant à rendre accessible les nouveaux moyens de communication aux personnes plus âgées (aide administrative...)

Description

Alors que les moyens de communication se modernisent et deviennent de plus en plus omniprésents dans la vie quotidienne, les personnes âgées se trouvent souvent démunies face à une technologie qu'elles ne possèdent pas ou qu'elles ne maîtrisent pas. Il importe donc qu'un encadrement de ces personnes puisse être effectué par les services communaux notamment en ce qui concerne les dossiers administratifs.

Objectif(s) visé(s)

- 1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité
- 2.2. Moderniser les moyens de communication

Rédiger une charte de convivialité

Description

Comme souligné dans le Défi 1, FERRIERES est caractérisée par une population aux modes de vie de plus en plus hétérogènes et par un affaiblissement du lien social. Ce faisant, l'individualisme croissant - allié à des niveaux de vie (économique, culturels...) différents - masque la convivialité des villages d'antan. L'urbanisation croissante des campagnes et l'installation de néo-ruraux engendrent quant à elles des situations parfois paradoxales telles que des conflits liés à la présence des exploitations agricoles à proximité des habitations. La rédaction d'une charte de convivialité permettra non seulement d'accueillir les nouveaux habitants mais aussi de préciser quelques règles de courtoisie à respecter pour que la vie à FERRIERES reste celle d'une vie villageoise et ne devienne pas celle d'une cité dortoir en banlieue liégeoise.

Objectif(s) visé(s)

- 1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

Soutenir les initiatives des comités de villages en mettant à leur disposition du matériel (tables, bancs...)

Description

Les associations et comités de villages sont bien présents sur le territoire communal. S'ils organisent souvent de nombreuses manifestations, il ne leur est pas toujours aisé de disposer du matériel nécessaire à la tenue de leurs activités. Le soutien communal en matière de prêt de matériel est donc apparu essentiel aux yeux des ferrusiens et des associations.

Objectif(s) visé(s)

- Dynamiser le secteur associatif, sportif, culturel

Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants

Description

FERRIERES accuse une croissance démographique importante, principalement assurée par l'installation de néo-ruraux. La réalisation d'une farde d'accueil comprenant une présentation de la Commune, de son patrimoine naturel, bâti et culturel, de ses promenades, des différents commerces et services communaux, des associations et activités sportives, culturelles ou environnementale... représenterait un plus pour les nouveaux venus non seulement concernant leur vie quotidienne mais aussi en termes d'intégration au sein de l'entité :

- informer les citoyens sur les services et commerces de la Commune pourra impacter sur les habitudes de consommation des nouveaux habitants qui pourront alors se tourner vers les commerces et services locaux
- sensibiliser les nouveaux habitants à la préservation de l'environnement et aux actions qu'ils pourraient effectuer à leur échelle (épuration individuelle, réalisation d'un compost, isolation des habitations, plantations d'espèces indigènes...)
- transmettre aux citoyens un calendrier des principales manifestations annuelles sera une occasion pour les néo-ruraux de participer à la vie des villages et de rencontrer les ferrusiens
- informer les habitants sur les différents modes de déplacements alternatifs et sur le réseau de cheminements doux pourra les inciter à utiliser davantage les modes doux de déplacement
-

Objectif(s) visé(s)

- 1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité
- 1.2. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal
- 1.3. Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel
- 1.4. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion
- 3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

- 3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables
- 3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines
- 3.4. Maintenir la biodiversité, préserver et valoriser le patrimoine naturel

2.5. *Economie, services, agriculture, tourisme*

Réaliser certains aménagements ponctuels pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder aux terrains sans entraves

Description

L'agriculture est inhérente au monde rural et pourtant, en raison de l'urbanisation croissante, elle est parfois « oubliée » lors d'aménagements tels que la réfection des voiries et l'installation de dispositifs ralentisseurs au sein des villages. Les agriculteurs sont dès lors parfois confrontés à la nécessité de contourner les villages pour accéder à leurs pâtures avec leurs engins agricoles. Soucieux de maintenir le développement de l'agriculture à FERRIERES, les citoyens ont émis le souhait que des actions ponctuelles soient réalisées en vue de répondre aux besoins des activités agricoles.

Objectif(s) visé(s)

- 5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale, diversifiée et familiale

Mettre en place, en collaboration avec l'OT, un pôle de personnes ressources (Guides du terroir)

Description

Conscient que les citoyens sont souvent d'excellents guides apportant une information de qualité et originale (empreinte de vécu) aux touristes, il a été suggéré que des guides locaux soient formés, en collaboration avec l'Office du Tourisme, afin d'organiser des activités de découvertes de la Commune à destination des touristes.

Objectif(s) visé(s)

- 5.1. Développer le tourisme intégré

Lot 1

LOT 1**INDEX DES FICHES DU LOT 1**

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1	Ferrières	Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative	306
2	Ferrières	Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières et d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local	334
3	Entité	Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré	348
4	Entité	Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les différents villages de l'entité	354
5	Transcommunal, St Roch	Création d'une régie (trans)communale autonome afin d'assurer la gestion du pôle sportif de St Roch	370
6	Entité	Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité routière, de mobilité douce et de transports en commun et alternatifs	376
7	Entité	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	386
8	Xhoris, My, Werbomont	Mise en place d'une politique d'aménagement et de rénovation des bâtiments scolaires	392

Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et de soutenir le secteur associatif

Description du projet

Le projet consiste en la création d'une infrastructure polyvalente en vue d'accueillir les activités des associations, des comités et du football.

Les aménagements de la salle et de ses abords consisteront en :

- la construction d'une salle polyvalente composée de locaux pour les associations et d'infrastructures pour le football. Ce bâtiment sera situé à l'emplacement de la tribune actuelle. Il comprendra :
 - a. une salle destinée aux associations (~100 personnes), avec accès et bar indépendants
 - b. une buvette pour le football (~80 personnes), avec vue sur le terrain, accès et bar indépendants
 - c. une paroi amovible permettant de fusionner l'espace associatif et la buvette du football pour créer une salle de grande capacité (~200 personnes)
 - d. une cuisine équipée et des sanitaires communs aux associations et au football
 - e. des locaux de rangement
 - f. des vestiaires (4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres)
 - g. une tribune (~50 personnes), couverte en partie
- la démolition de la buvette de football actuelle
- l'aménagement d'une zone récréative comprenant une plaine de jeux et un espace de convivialité
- la création d'espaces de parkings (~150 places) permettant d'accueillir occasionnellement un chapiteau de grande dimension
- le dégagement d'une voie d'accès depuis la rue Pré du Fa pour accéder à l'infrastructure, aux parkings et au lotissement envisagé (projet privé) derrière l'école de la Communauté française.

Localisation

- Rue Pré du Fa, 4190 Ferrières

Statut au plan de secteur

- Zone de services publics et d'équipements communautaires






Statut de propriété

- Communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Le projet aura un impact positif sur la fréquentation du centre de Ferrières. Le maintien voire le développement d'activités commerciales et du secteur de l'HoReCa permettra éventuellement la création d'emplois dans ces domaines.

Origine de la demande

-  Consultation citoyenne
-  Commission Locale de Développement Rural
-  Commune
-  Comités et associations
-  Club de football

Justification du projet

La consultation de la population ainsi que celle de 35 associations a révélé le besoin d'une salle communale modulable en un espace de rencontres de grande capacité, pouvant répondre aux attentes des mondes associatif, culturel et sportif de l'entité.

FERRIERES est caractérisée par un dynamisme associatif trop souvent limité par le manque de locaux, par leur superficie restreinte, par des superpositions d'agenda rendant difficile - voire impossible - l'organisation de certaines activités et le cas échéant, par le coût de location des salles privées. La création d'une salle modulable permettra de remédier à ces difficultés en offrant un nouvel espace de rencontres tout en répondant aux besoins du football dont les infrastructures (vestiaires, buvette, tribune) sont vieillissantes et vétustes. Les demandes des citoyens et associations concernant la création d'une salle permettant d'organiser des événements de plus grande envergure (soupers, concerts, pièces de théâtre, fêtes privées...) seront également rencontrées grâce à possibilité de fusionner les espaces de rencontres et la buvette du football. Certaines activités pourront ainsi revoir le jour et de nouvelles pourront être créées. Une mixité des publics est donc attendue à tous niveaux: cohabitation des univers sportif, associatif et culturel, mixité sociale et intergénérationnelle des associations et du public visé par les activités, rencontre entre les habitants des villages alentours au sein d'un même pôle, accueil des activités scolaires, accessibilité des PMR...

Face à cette diversité des publics, la gestion de l'occupation des locaux par l'Office du Tourisme, en toute neutralité, permettra d'assurer une coordination transparente veillant à une occupation équitable entre les associations, comités et citoyens.

Quant à la localisation de cette infrastructure, elle s'est imposée aux citoyens et à la Commune en raison de l'accessibilité et de la centralité du village de Ferrières en regard de Xhoris, Werbomont et Sy-Logne-My-Vieuxville. Située au centre du village, cette salle sera également l'occasion de redynamiser le commerce local et la vie du village, en lien étroit avec le projet d'aménagement de la place de Chablis. Les parkings créés sur le site pourront servir tant pour les usagers de la salle que pour les habitants du village, les employés de l'Administration communale et les personnes de passage qui se verront de plus en plus nombreuses grâce à ce projet. Par ailleurs, ils permettront d'accueillir le chapiteau de la Commune ainsi que celui de la fête du vin. L'aménagement d'une plaine de jeux et d'un espace de convivialité contribuera à l'épanouissement et à la rencontre des enfants du village et de leurs parents tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement touristique intégré à la vie locale. En effet, les visiteurs du Musée du jouet ou les promeneurs bénéficieront ainsi d'un espace de repos, de pique-nique et de jeux pour les enfants. Le passage de la Transferrusienne au centre de Ferrières représente également un atout non négligeable pour les adeptes de la mobilité douce qui verront leurs déplacements facilités vers leurs activités de loisirs.

Enfin, les aménagements seront réalisés dans le respect du patrimoine bâti existant et veilleront à optimiser la performance énergétique du bâtiment et, dans la mesure du possible, à utiliser des matériaux durables locaux. Des espaces verts seront également aménagés sur le site.

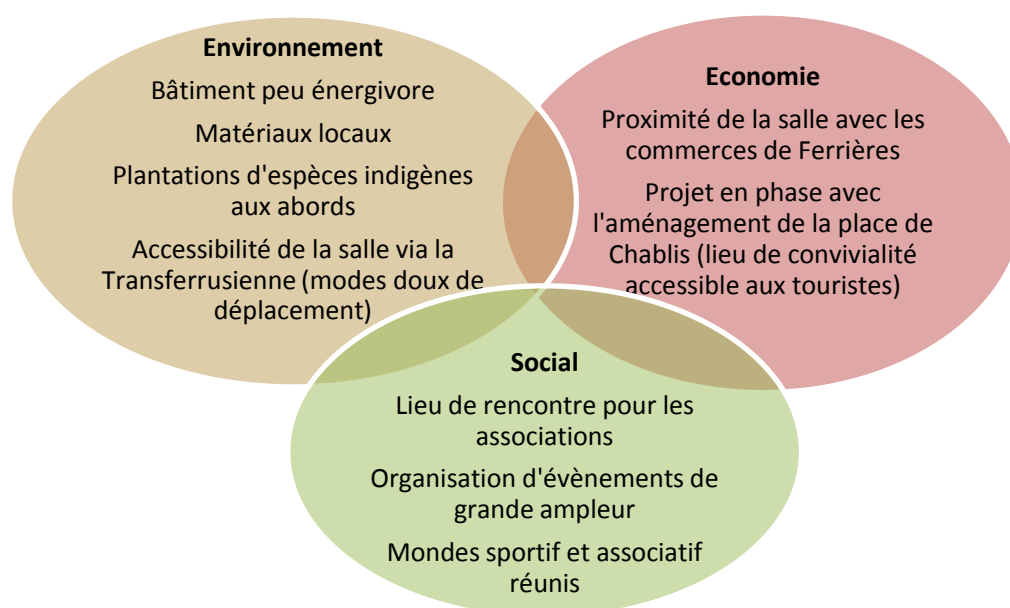
Cette fiche est étroitement liée aux fiches-projets :

- **1.2.** : Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local : la présente fiche peut être considérée comme la première phase de ce projet
- **1.3.** : Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré
- **1.4.** : Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité
- **1.7.** : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
- **3.6.** : Mise en réseau des acteurs locaux des secteurs socio-culturels, sportifs, touristiques et éducatifs.

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet est à mettre en regard des trois piliers du développement durable :

- **Environnemental** : la salle ainsi que ses abords seront réalisés en tenant compte de l'environnement et de la biodiversité (bâtiment peu énergivore, construit si possible avec des matériaux locaux, plantation d'espèces indigènes et mellifères, aménagements d'espaces verts...)
- **Economique** : la salle polyvalente sera créée à proximité de la Place de Chablis et des commerces alentours. L'augmentation de la fréquentation de la salle ainsi que l'aménagement de la plaine de jeux pourront impacter sur la consommation locale des touristes et des citoyens de passage à Ferrières
- **Social** : le projet permettra à différentes associations d'univers variés de se côtoyer, il favorisera les rencontres intergénérationnelles et sera également un pôle de rencontres pour les ferrusiens de tous les villages de l'entité. L'accessibilité de la salle sera facilitée grâce à la Transferrusienne et au maillage inter-villages, diminuant ainsi la nécessité de disposer d'un véhicule dans le cadre des loisirs



Objectifs visés

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Partage du site par les associations culturelles et sportives, de tous les villages, de toutes les classes d'âge et de tous les milieux
- Installation d'une plaine de jeux et d'un espace de convivialité au centre du village

1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

- Possibilité d'organiser des activités ayant disparu en raison du manque de locaux
- Possibilité pour de nouvelles activités de se développer

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Construction d'un nouveau bâtiment énergétiquement performant

Indicateurs

- Nombre d'activités organisées/an
- Taux d'occupation des locaux
- Nombre de nouvelles activités créées
- Consommation énergétique annuelle (mazout, énergie...)

Tâches à réaliser

- Concertation entre l'Administration du Développement rural et Infraspports
- Demande d'une convention-faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation d'un avant-projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation d'un projet
- Demande d'une convention-réalisation
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Animation des lieux par le comité du village
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Estimation globale du coût

Commune de FERRIERES

Fiche 1.1: Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative

Répartition entre Infraspports et développement rural:

Développement rural:

Gros œuvre: Travaux de gros œuvre de l'étage sans la cafetaria + la moitié des parties communes

Toiture: Couverture de l'étage hors cafetaria et la moitié des parties communes

Menuiseries extérieures: Menuiseries de l'étage hors cafetaria et la moitié des menuiseries des parties communes

Tribune: 0%

Escalier et ascenseur: 50 %

Rev. de sol, portes int., faux plafond, carrelage mural: Etage hors cafetaria, et moitié des parties communes

Plafonnage: prorata par rapport à la surface: 75 %

Techniques: prorata par rapport à la surface: 38 %

Raccordements, équipement bar et cloisons amovibles: 50 %

Abords: 50 %

Infraspports:

Gros œuvre: Travaux de gros œuvre du rez de chaussée + Travaux concernant la cafetaria et la moitié des parties communes

Toiture: Couverture de la cafetaria et la moitié des parties communes

Menuiseries extérieures: Menuiseries du rez, de la cafetaria et la moitié des menuiseries des parties communes

Tribune: 100 %

Escalier et ascenseur: 50 %

Rev. de sol, portes int., faux plafond, carrelage mural: Rez de chaussée, cafeteria, et moitié des parties communes

Plafonnage: prorata par rapport à la surface: 25 %

Techniques: prorata par rapport à la surface: 62 %

Raccordements, équipement bar et cloisons amovibles: 50 %

Abords: 50 %

A. BATIMENT					
		U	Qtés	Pu	P total
1	Installation de chantier	FFT	1	5.000,00 €	5.000,00 €
2	Enlèvement et évacuation de la terre arable	m ²	455	7,00 €	3.185,00 €
3	Terrassement généraux (Niv. V.V. -1,51)	m ³	300	20,00 €	6.000,00 €
4	Terrassement pour semelles de fondation	m ³	21	70,00 €	1.470,00 €
5	Travaux de remblais	FFT	1	4.500,00 €	4.500,00 €
6	Boucle de terre	mct	80	8,00 €	640,00 €
7	Tranchée pour raccordement impétrants	FFT	1	4.500,00 €	4.500,00 €
8	Semelles de fondation en béton armé	m ³	21	550,00 €	11.550,00 €
9	Drainage périphérique	mct	80	45,00 €	3.600,00 €
10	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	4.500,00 €	4.500,00 €
11	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5.500,00 €	5.500,00 €
12	Citerne à eau de pluie 20.000 l	Pce	1	6.500,00 €	6.500,00 €
13	Raccordement à l'égout ou Micro station d'épuration 15 EH	Pce	1	9.000,00 €	9.000,00 €
14	Maçonneries enterrées: blocs de béton 29 cm	m ²	100	70,00 €	7.000,00 €
15	Maçonneries enterrées: blocs de béton 19 cm	m ²	103	65,00 €	6.695,00 €
16	Maçonneries enterrées: Cimentage, goudronnage et membrane platon	m ²	100	40,00 €	4.000,00 €
17	Hourdis + chape de compression couvrant V.V.	m ²	272	90,00 €	24.480,00 €
18	Hourdis + chape de compression couvrant Rez	m ²	315	90,00 €	28.350,00 €
19	Maçonneries: blocs de béton 14 cm	m ²	815	63,00 €	51.345,00 €
20	Cloisons: blocs de béton 9 cm	m ²	100	75,00 €	7.500,00 €

DR		INFRASPORTS	
Qtés	P total	Qtés	P total
0,38	1.900,00 €	0,62	3.100,00 €
4	28,00 €	451	3.157,00 €
5	100,00 €	295	5.900,00 €
0,6	42,00 €	20,4	1.428,00 €
0,1	450,00 €	0,9	4.050,00 €
		80	640,00 €
0,1	450,00 €	0,9	4.050,00 €
0,6	330,00 €	20,4	11.220,00 €
		80	3.600,00 €
0,1	450,00 €	0,9	4.050,00 €
0,1	550,00 €	0,9	4.950,00 €
0,38	2.470,00 €	0,62	4.030,00 €
0,38	3.420,00 €	0,62	5.580,00 €
		100	7.000,00 €
5	325,00 €	98	6.370,00 €
		100	4.000,00 €
		272	24.480,00 €
226	20.340,00 €	89	8.010,00 €
325	20.475,00 €	490	30.870,00 €
7	525,00 €	93	6.975,00 €

21	Structure: Poutrelles acier	Kg	7000	2,80 €	19.600,00 €
22	Structure de toiture: colonnes BA	m³	0,6	1.750,00 €	1.050,00 €
23	Structure de toiture: Lamellé collé	m³	5,5	1.300,00 €	7.150,00 €
24	Parement: Crépis ton gris foncé sur isolant 12 cm	m²	135	140,00 €	18.900,00 €
25	Parement: Moellons en Pierres naturelles sur isolant 12 cm PUR	m²	155	225,00 €	34.875,00 €
26	Parement: Bardage en mélèze ajouré sur isolant 12 cm	m²	165	160,00 €	26.400,00 €
27	Couverture de toiture (pente): panneaux sandwich 12 cm imitation joints debouts	m²	241	90,00 €	21.690,00 €
28	Couverture de toiture (pente): rives et faces en acier laqué	mct	71	50,00 €	3.550,00 €
29	Couverture de toiture (pente): cheneaux en acier laqué	mct	26	50,00 €	1.300,00 €
30	Couverture de toiture (plate): panneaux multiplex + EPDM, y compris remontées d'étanchéité + isolation 20 cm	m²	145	120,00 €	17.400,00 €
31	Couverture de toiture (plate): couvre mur en acier laqué	mct	44	40,00 €	1.760,00 €
32	Tuyaux de descente en zinc	mct	30	45,00 €	1.350,00 €
33	Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite	m²	84	450,00 €	37.800,00 €
34	Seuils en pierre bleue	m³	0,3	6.500,00 €	1.950,00 €
35	Seuils en aluminium	mct	38	100,00 €	3.800,00 €
36	Escalier extérieur 2 volées en acier galvanisé y compris garde corps	mct	6	700,00 €	4.200,00 €
37	Tribunes: terrassement pour semelles de fondation	m³	2,2	70,00 €	154,00 €
38	Tribunes: semelles de fondation BA	m³	2,2	450,00 €	990,00 €
39	Tribunes: Maçonneries en blocs de béton 19 cm	m²	29	65,00 €	1.885,00 €
40	Tribunes: éléments de sol en béton préfabriqués	m³	14	1.100,00 €	15.400,00 €

3500	9.800,00 €	3500	9.800,00 €
0,6	1.050,00 €		
4,3	5.590,00 €	1,2	1.560,00 €
		135	18.900,00 €
50	11.250,00 €	105	23.625,00 €
155	24.800,00 €	10	1.600,00 €
131	11.790,00 €	110	9.900,00 €
60	3.000,00 €	11	550,00 €
15	750,00 €	11	550,00 €
145	17.400,00 €		
44	1.760,00 €		
24	1.080,00 €	6	270,00 €
37	16.650,00 €	47	21.150,00 €
0,12	780,00 €	0,18	1.170,00 €
17	1.700,00 €	21	2.100,00 €
3	2.100,00 €	3	2.100,00 €
		2,2	154,00 €
		2,2	990,00 €
		29	1.885,00 €
		14	15.400,00 €

41	Tribunes: cimentage des faces extérieures	m²	29	50,00 €	1.450,00 €
42	Tribunes: garde corps en acier galvanisé	mct	30	385,00 €	11.550,00 €
43	Revêtement de sol intérieur (carrelage) + chape + isolation PU 5 cm (rez)	m²	260	90,00 €	23.400,00 €
44	Revêtement de sol intérieur (carrelage) + chape + membrane phonorésiliente (étage)	m²	304	80,00 €	24.320,00 €
45	Portes intérieures 90/205	Pce	16	450,00 €	7.200,00 €
46	Portes intérieures 80/205	Pce	7	450,00 €	3.150,00 €
47	Faux plafond	m²	565	55,00 €	31.075,00 €
48	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	20.000,00 €	20.000,00 €
49	Carrelage mural (WC et douches)	m²	306	60,00 €	18.360,00 €
50	Finitions intérieures, Cloisons amovible	fft	1	16.500,00 €	16.500,00 €
51	Autres finitions intérieures, seuil, tablettes,...	fft	1	10.000,00 €	10.000,00 €
52	Installation électrique	fft	1	25.000,00 €	25.000,00 €
53	Luminaires	fft	1	15.000,00 €	15.000,00 €
54	Installation sanitaire	fft	1	20.000,00 €	20.000,00 €
55	Ventilation double flux et extraction sanitaire	fft	1	22.500,00 €	22.500,00 €
56	Groupe hydrophore	fft	1	5.000,00 €	5.000,00 €
57	Chauffage				
	Forage pour géothermie	Pce	5	6.000,00 €	30.000,00 €
	Chauffage sol	fft	1	22.000,00 €	22.000,00 €
	Pompe à chaleur	fft	1	30.000,00 €	30.000,00 €
	Pré équipement cuisine	fft	1	4.500,00 €	4.500,00 €
	Pré équipement bar	fft	1	4.500,00 €	4.500,00 €
58	Ascenseur	fft	1	38.000,00 €	38.000,00 €
59	Prévention incendie: extincteur	fft	1	5.000,00 €	5.000,00 €
60	Raccordement électricité-belgacom-teledis	fft	1	2.500,00 €	2.500,00 €
61	Raccordement eau	fft	1	2.500,00 €	2.500,00 €

Total HTVA BATIMENT

810.024,00 €

		29	1.450,00 €
		30	11.550,00 €
		260	23.400,00 €
233	18.640,00 €	71	5.680,00 €
6	2.700,00 €	10	4.500,00 €
2	900,00 €	5	2.250,00 €
233	12.815,00 €	332	18.260,00 €
0,75	15.000,00 €	0,25	5.000,00 €
110	6.600,00 €	196	11.760,00 €
0,5	8.250,00 €	0,5	8.250,00 €
0,38	3.800,00 €	0,62	6.200,00 €
0,38	9.500,00 €	0,62	15.500,00 €
0,38	5.700,00 €	0,62	9.300,00 €
0,38	7.600,00 €	0,62	12.400,00 €
0,38	8.550,00 €	0,62	13.950,00 €
0,38	1.900,00 €	0,62	3.100,00 €
1,9	11.400,00 €	3,1	18.600,00 €
0,38	8.360,00 €	0,62	13.640,00 €
0,38	11.400,00 €	0,62	18.600,00 €
1	4.500,00 €		
0,5	2.250,00 €	0,5	2.250,00 €
0,5	19.000,00 €	0,5	19.000,00 €
0,38	1.900,00 €	0,62	3.100,00 €
0,5	1.250,00 €	0,5	1.250,00 €
0,5	1.250,00 €	0,5	1.250,00 €

324.620,00 €

40,08%

485.404,00 €

59,92%

B. Aménagement des abords du site du terrain de football

		U	Qttés	Pu	P total
1	Terrassements & préparation des surfaces	m ²	4716	7,00 €	33.012,00 €
2	Fondations et sous-fondations	m ²	4556	18,00 €	82.008,00 €
3	Éléments linéaires en béton	m	1170	45,00 €	52.650,00 €
4	Hydrocarboné	m ²	1950	24,00 €	46.800,00 €
5	Parking empierrement	m ²	700	6,00 €	4.200,00 €
6	Dalles gazon	m ²	920	40,00 €	36.800,00 €
7	coussin berlinois a déplacer	FFT	1	900,00 €	900,00 €
8	Aménagement pelouse	m ²	660	6,00 €	3.960,00 €
9	Pavage béton	m ²	650	40,00 €	26.000,00 €
10	Signalisations diverses	FFT	1	3.000,00 €	3.000,00 €
11	Marquages divers	m ²	96	50,00 €	4.800,00 €
12	Gestion des eaux de ruisselements	FFT	1	15.000,00 €	15.000,00 €
13	Potelets de dissuasion	P	10	200,00 €	2.000,00 €
14	Arbres d'alignement	Pce	26	140,00 €	3.640,00 €
15	Bancs, tables et poubelles	Pce	10	850,00 €	8.500,00 €
16	Démolition de l'ancienne buvette	FFT	1	15.000,00 €	15.000,00 €
17	Points d'éclairage + raccordements	Pce	10	2.000,00 €	20.000,00 €
18	Aménagement plaine de jeux de ±10 jeux avec zones de chutes et sentiers de liaison	FFT	1	90.000,00 €	90.000,00 €
19	terrain mini-foot avec 1 panier basquet	FFT	1	5.500,00 €	5.500,00 €
20	Mise en CTA des déchets	m ³	1853	20,00 €	37.060,00 €

DR		INFRASPORTS	
Qttés	P total	Qttés	P total
2358	16.506,00 €	2358	16.506,00 €
2278	41.004,00 €	2278	41.004,00 €
585	26.325,00 €	585	26.325,00 €
975	23.400,00 €	975	23.400,00 €
350	2.100,00 €	350	2.100,00 €
460	18.400,00 €	460	18.400,00 €
0,5	450,00 €	0,5	450,00 €
330	1.980,00 €	330	1.980,00 €
325	13.000,00 €	325	13.000,00 €
0,5	1.500,00 €	0,5	1.500,00 €
48	2.400,00 €	48	2.400,00 €
0,5	7.500,00 €	0,5	7.500,00 €
5	1.000,00 €	5	1.000,00 €
13	1.820,00 €	13	1.820,00 €
5	4.250,00 €	5	4.250,00 €
0,5	7.500,00 €	0,5	7.500,00 €
5	10.000,00 €	5	10.000,00 €
0,5	45.000,00 €	0,5	45.000,00 €
0,5	2.750,00 €	0,5	2.750,00 €
926,5	18.530,00 €	926,5	18.530,00 €

Total HTVA ABORDS

490.830,00 €

245.415,00 €

50,00%

245.415,00 €

50,00%

Total A + B HTVA				1.300.854,00 €
-------------------------	--	--	--	----------------

570.035,00 €
43,82%

730.819,00 €
56,18%

C HONORAIRES - Architecture/stabilité	fft	7%	1.300.854,00 €	91.059,78 €
Coordination sécurité	fft	1,20%	1.300.854,00 €	15.610,25 €
D TOTAL HORS TVA	fft			1.407.524,03 €

39.902,45 €
6.840,42 €
616.777,87 €

51.157,33 €
8.769,83 €
790.746,16 €

E TOTAL TVAC	fft	121%	1.407.524,03 €	1.703.104,07 €
---------------------	-----	------	----------------	-----------------------

746.301,22 €

956.802,85 €

Ainsi fait le 5/02/2015

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,
ir LACASSE Jean-Marie

prix au m²:
1.436,21 €

■ Répartition du financement

Cofinancement

- Développement rural (80% pour la première tranche de 500.000 € ; 50% au-delà)
- Infrasports (75 %)
- Commune

	Salle polyvalente			
	DR (80%-50%)		Infrasports (75%)	Commune
Montant total	746.830€		956.802€	
Intervention	400.000€	123.415€	717.601,5€	
	523.415€		717.601,5€	462.615,5€
Solde	223.415€		239.200,5€	

■ Programme de réalisation

Deux phases :

Phase 1 : Salle polyvalente

Phase 2 : Aménagements des abords

■ Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Le présent-projet est considéré comme étant la phase de la fiche 1.2. « *Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local* »

■ Etat du dossier

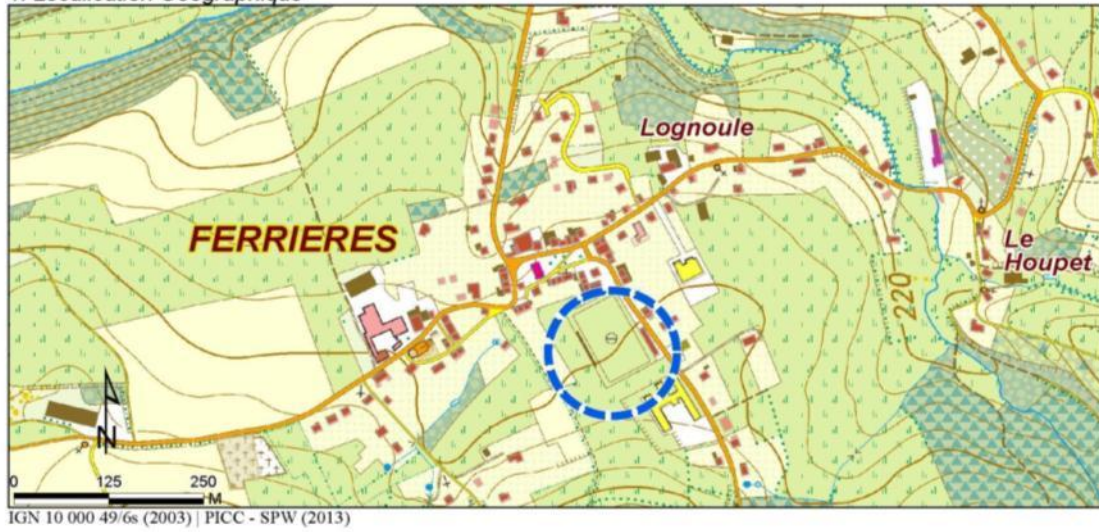
Intention

■ Programme dans le temps

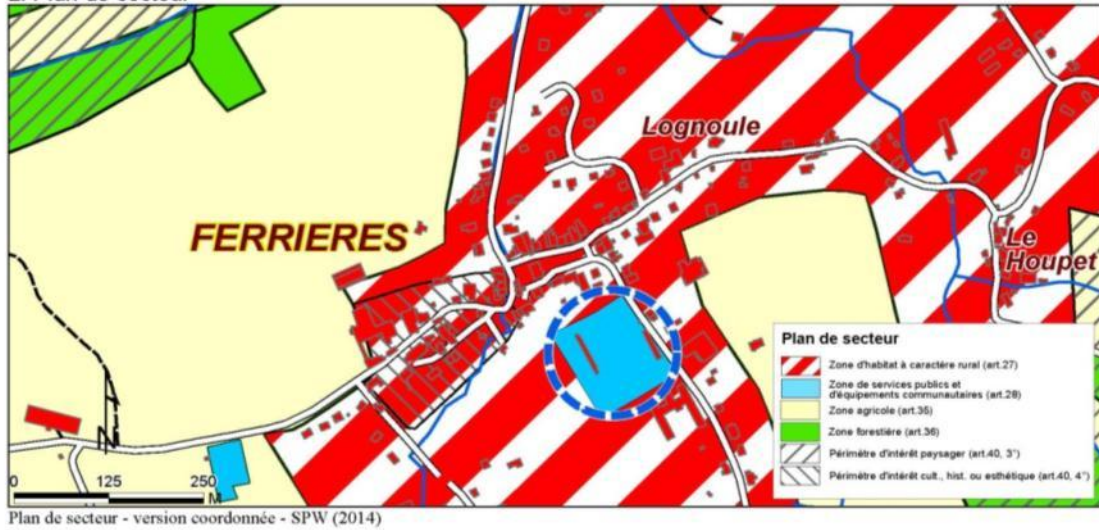
Dans les 3 ans

ANNEXES

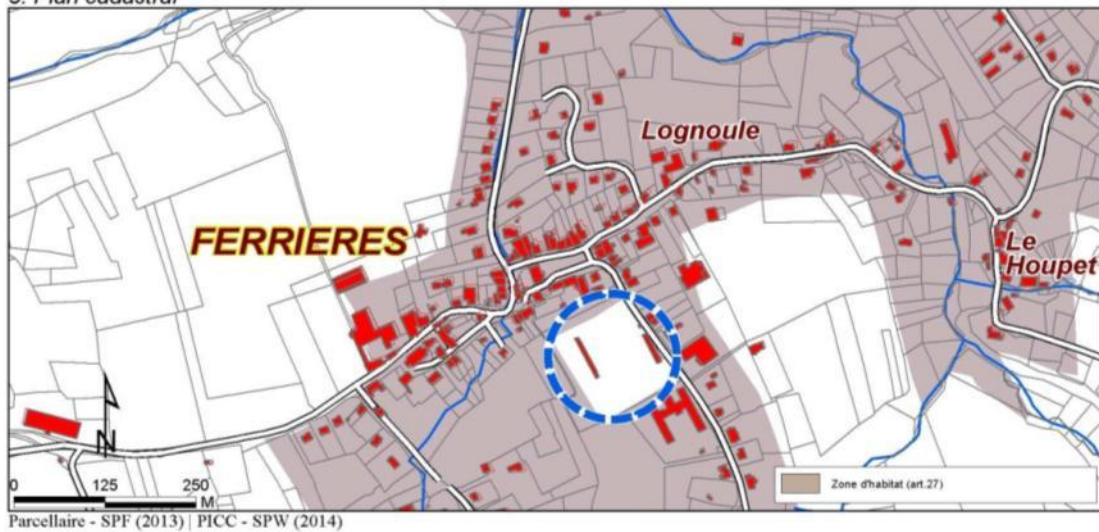
1. Localisation Géographique



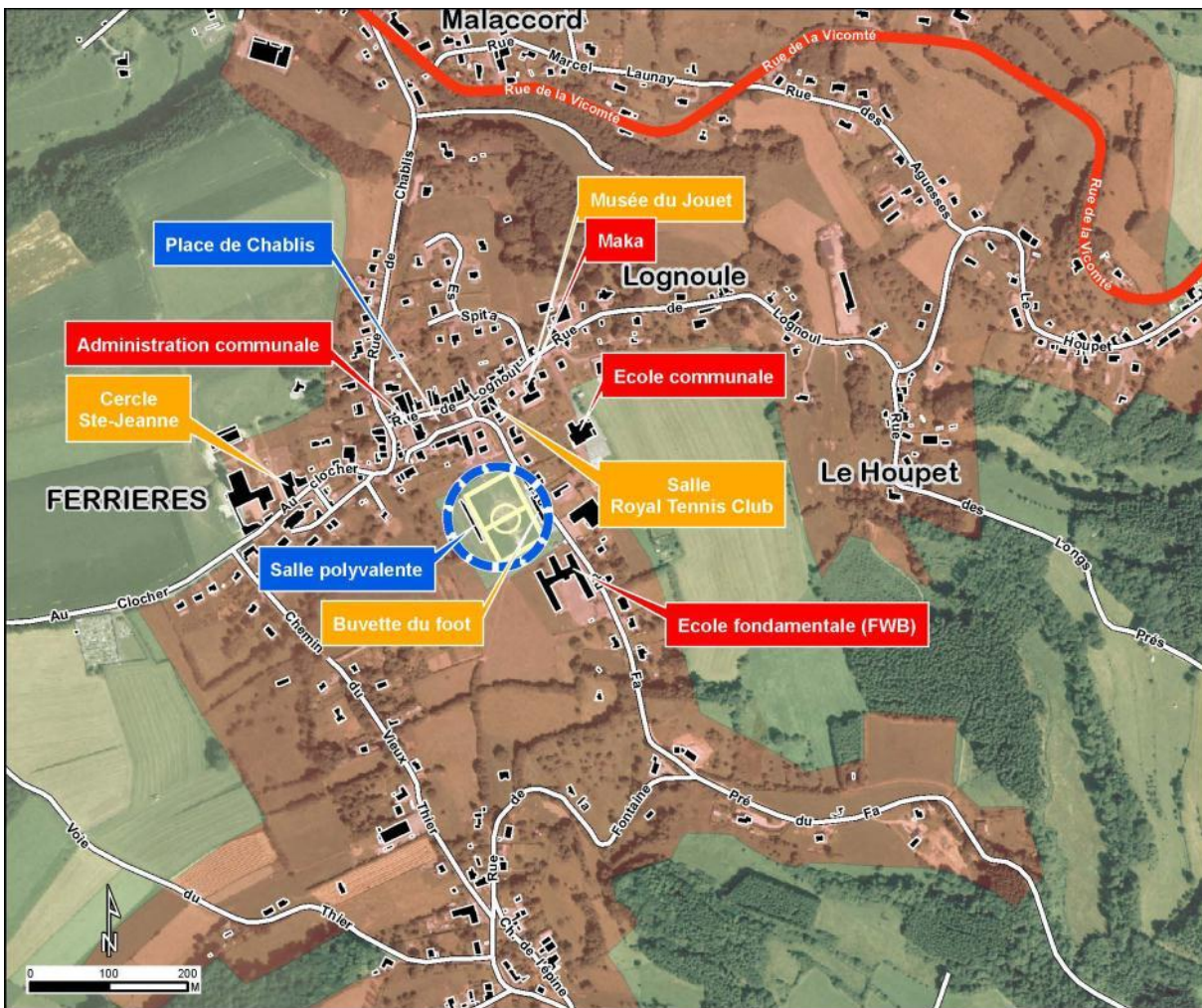
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral

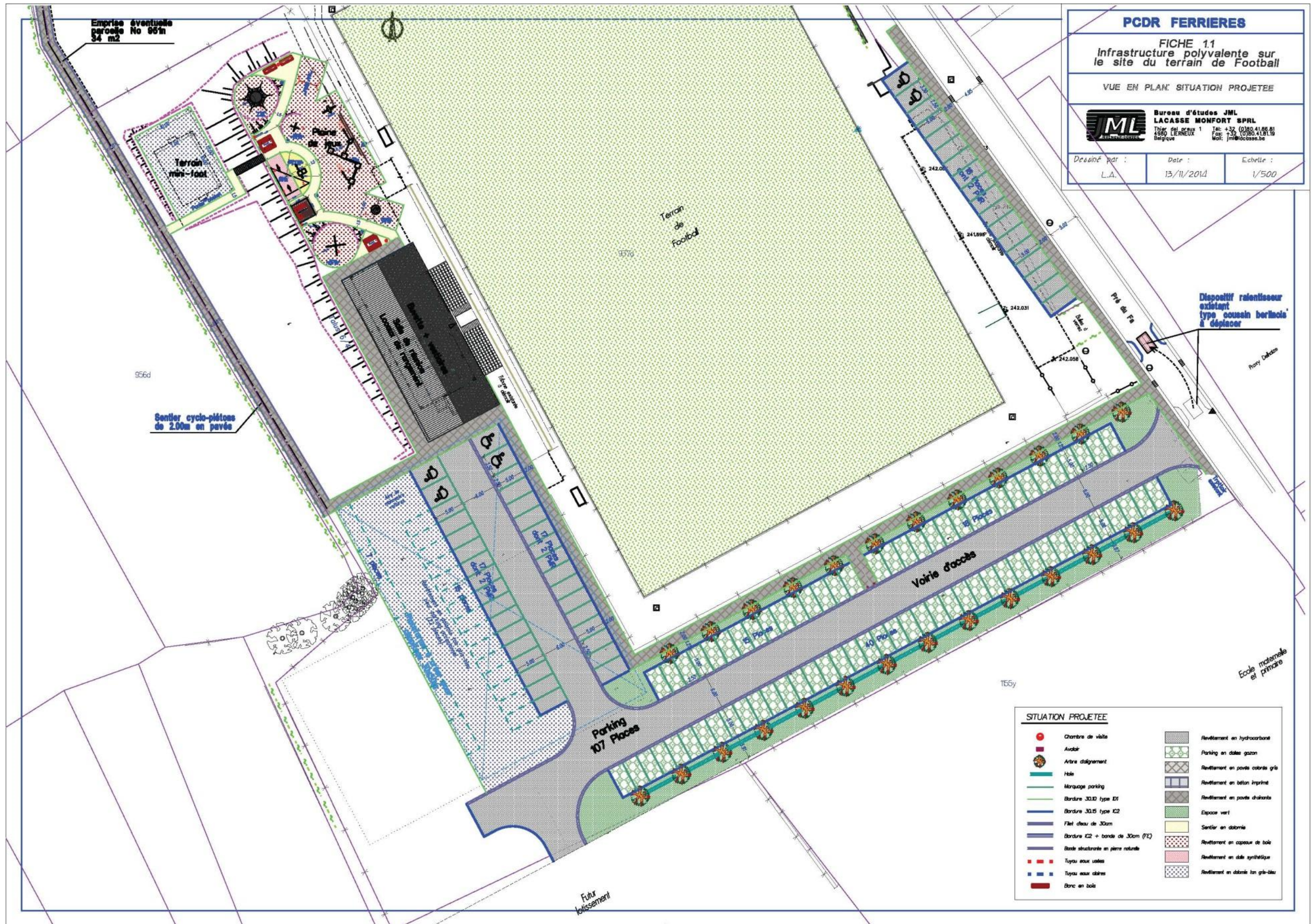


Plan de situation



Photos de la situation actuelle

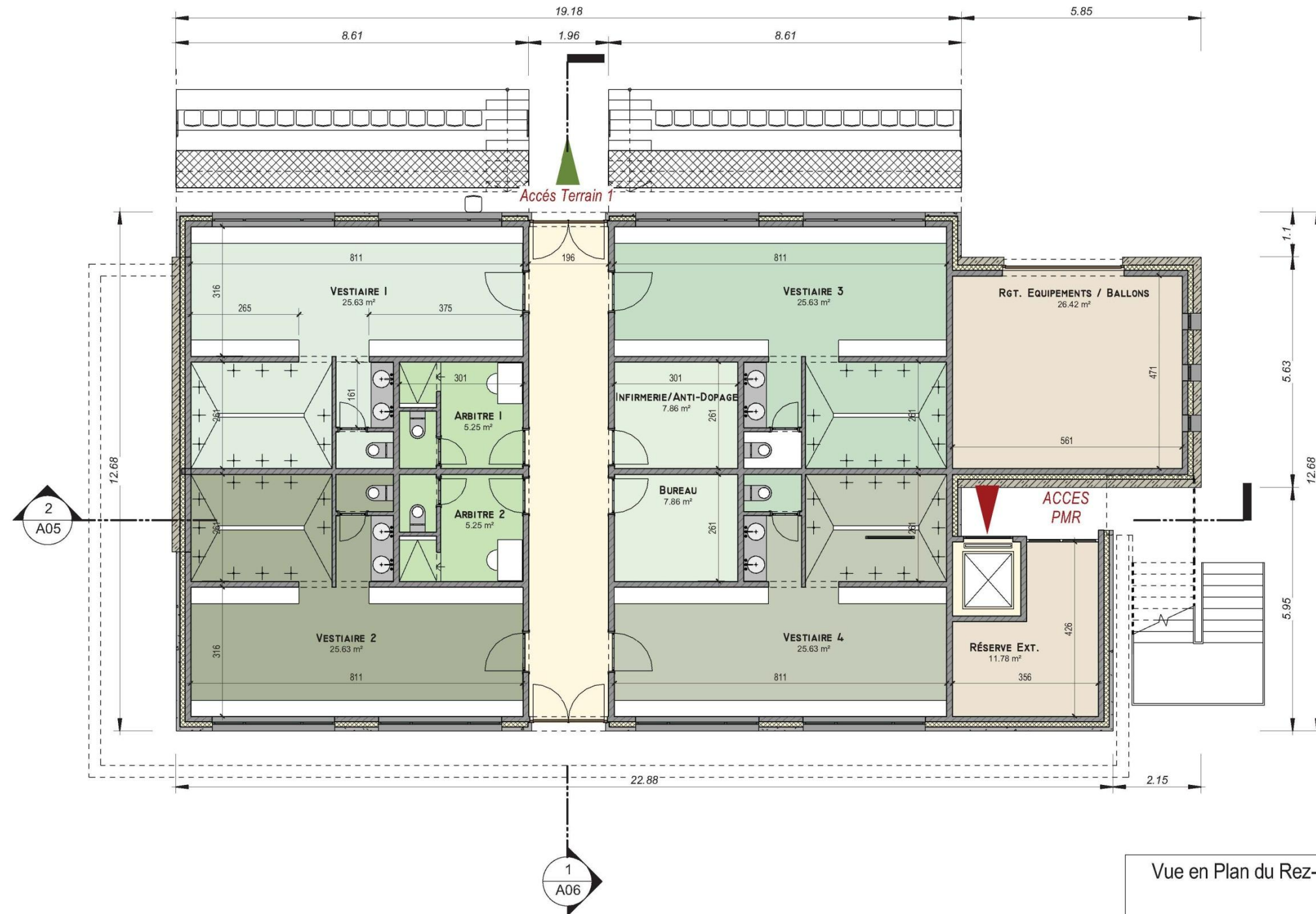




Commune de FERRIERE

FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



Vue en Plan du Rez-de-Chaussée

Echelle :

1 : 100

A01



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

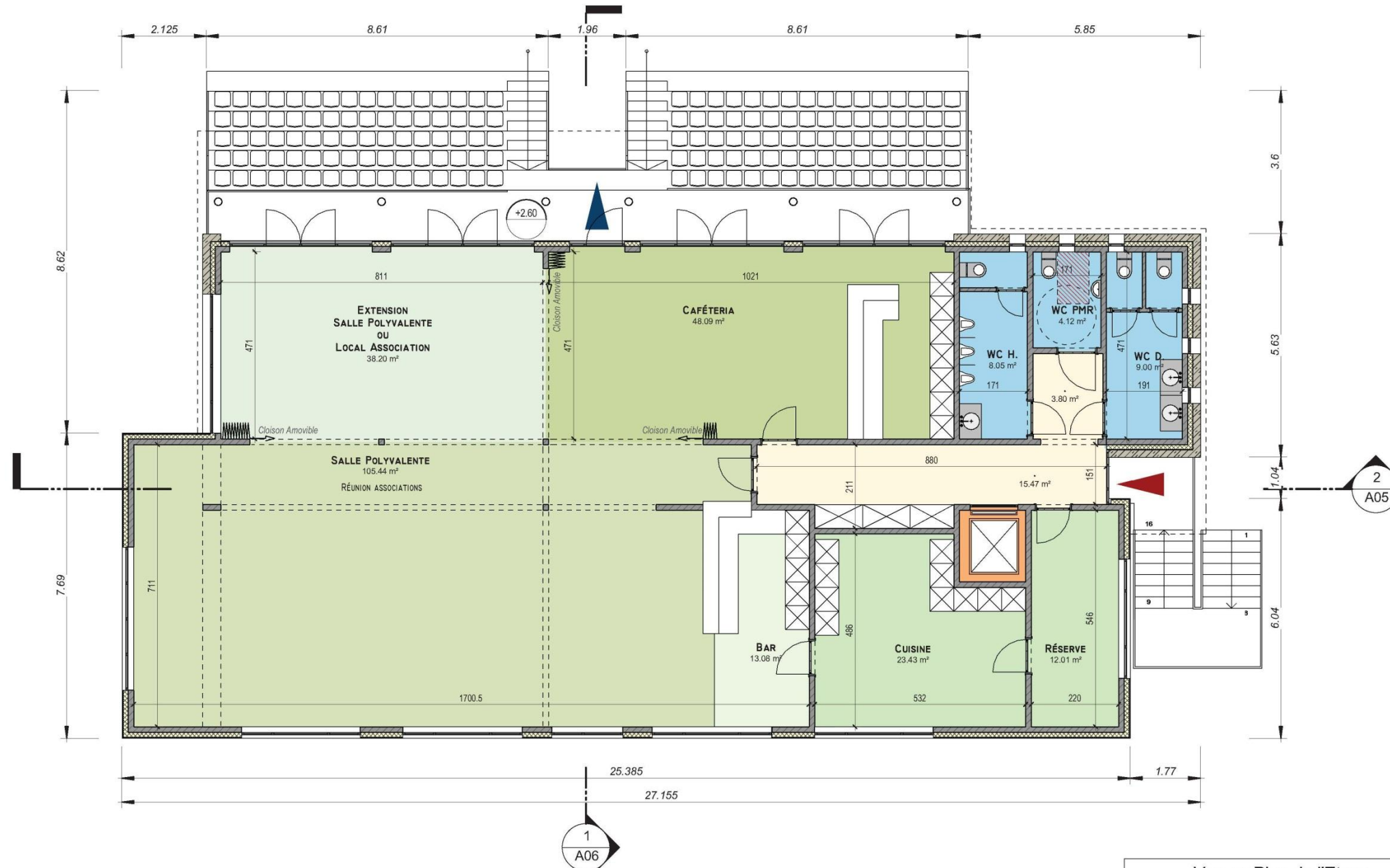
Date :

24/11/2014

Commune de FERRIERE

FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



Vue en Plan de l'Etage

Echelle :

A02

1 : 100



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

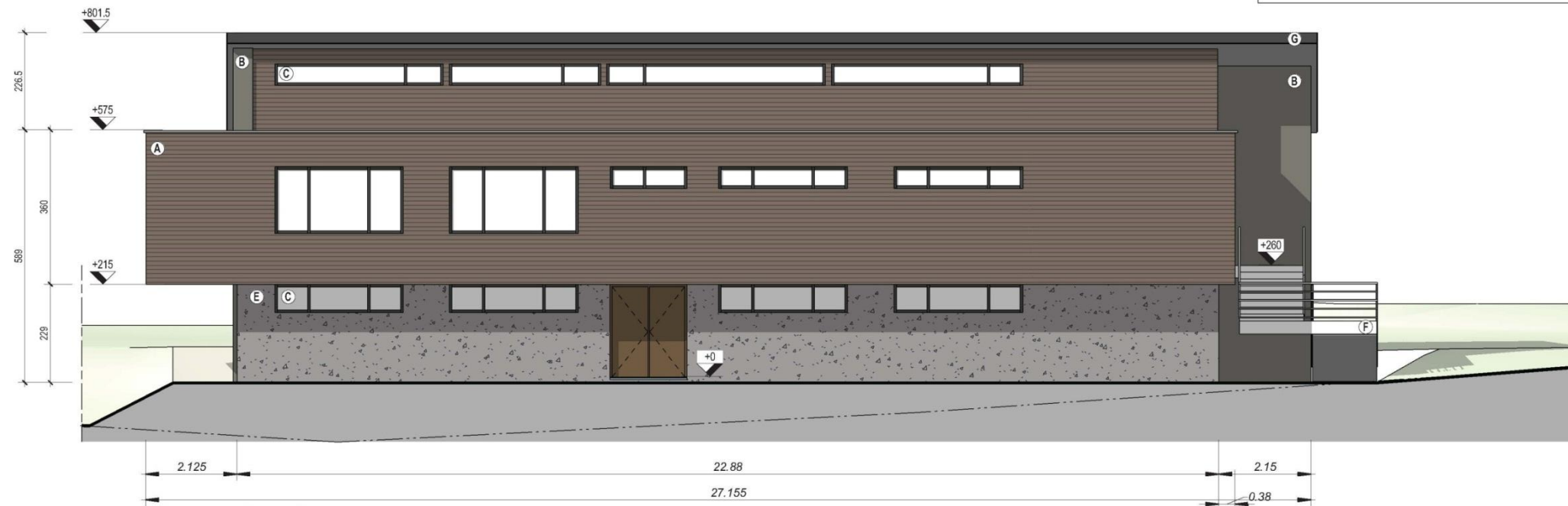
Date :

24/11/2014

Commune de FERRIERE

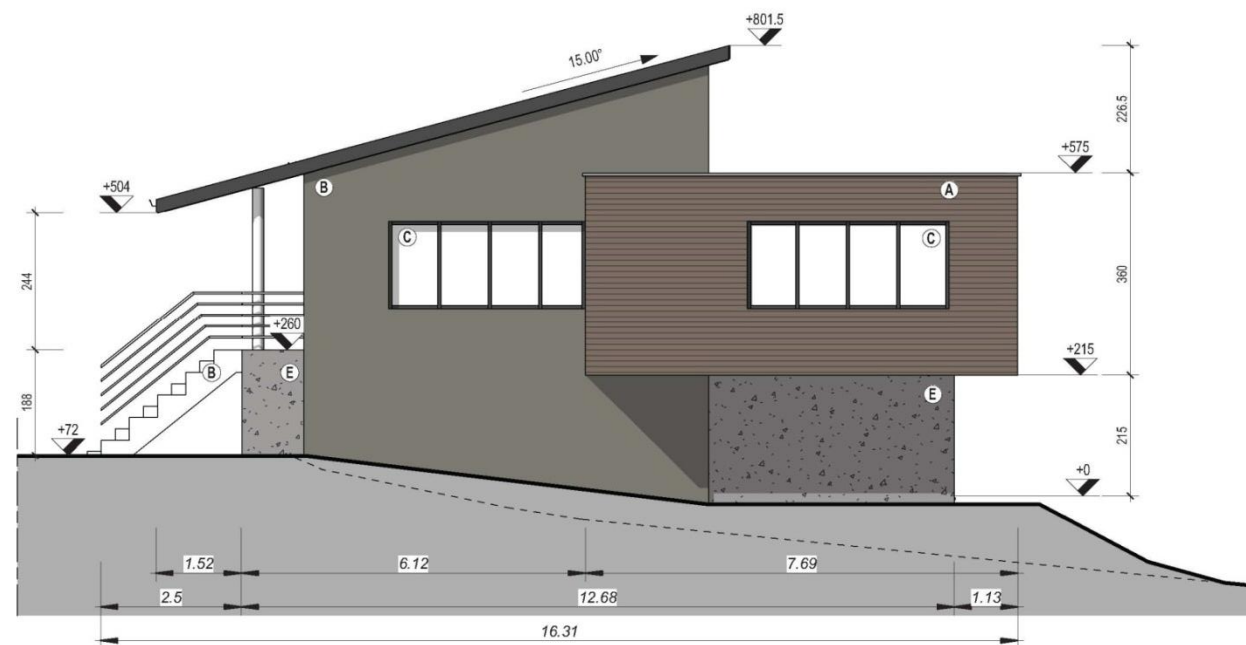
FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



ELEVATION ARRIERE

(F) 1 : 100E - 1 / A03



2 ELEVATION DROITE

(F) 1 : 100E - 2 / A03

LEGENDE MATERIAUX	
Description	
A	Bardage Ajouré Horizontale en Mélèze
B	Parement en Pierre Naturelle
C	Chassis en PVC - Ton gris anthracite - Vitrage k=1,1
D	Couverture Ardoises Artificielles
E	Crépis sur isolant - Ton Gris
F	Escalier extérieur en acier Galvanisé
G	Rive de toiture en acier laqué - Ton Gris

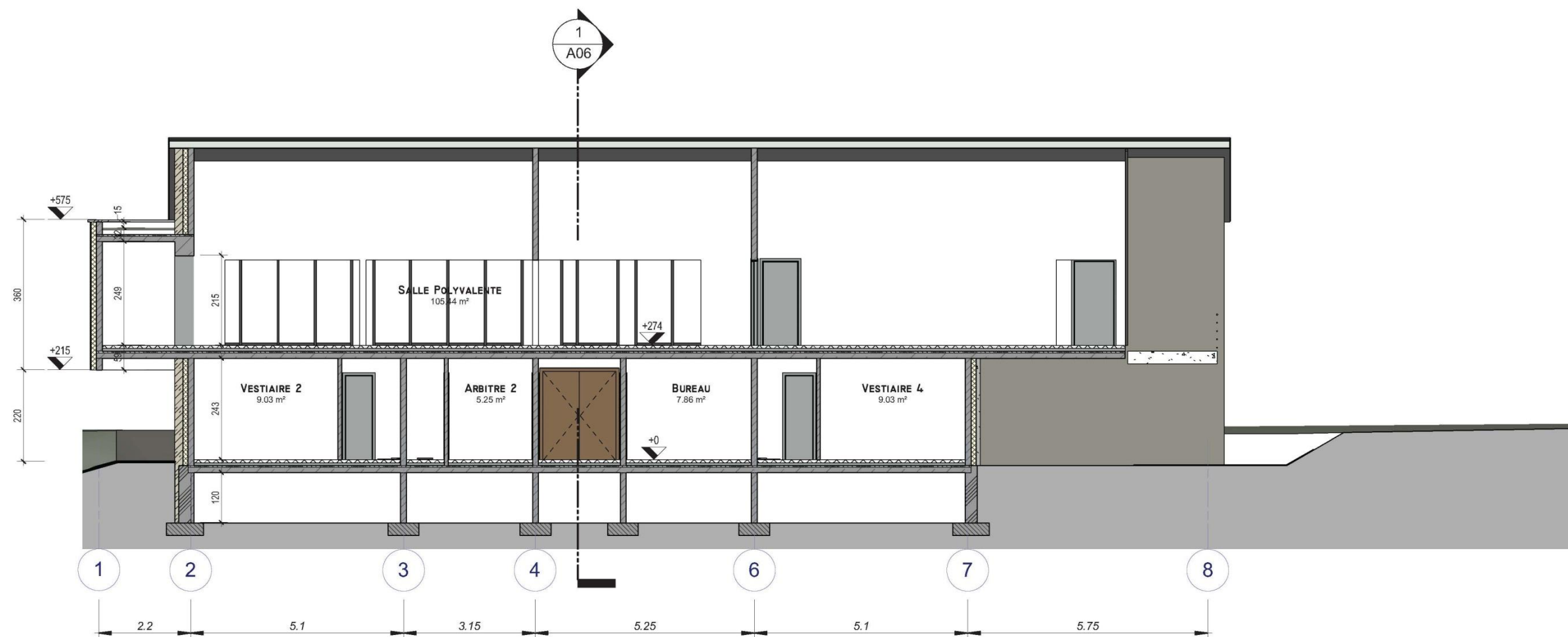
ELEVATIONS		Echelle :
Arrière et Droite	A03	1 : 100

	Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL	Date :
		24/11/2014

Commune de FERRIERE

FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



COUPE A

Echelle :

1 : 100

A05



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

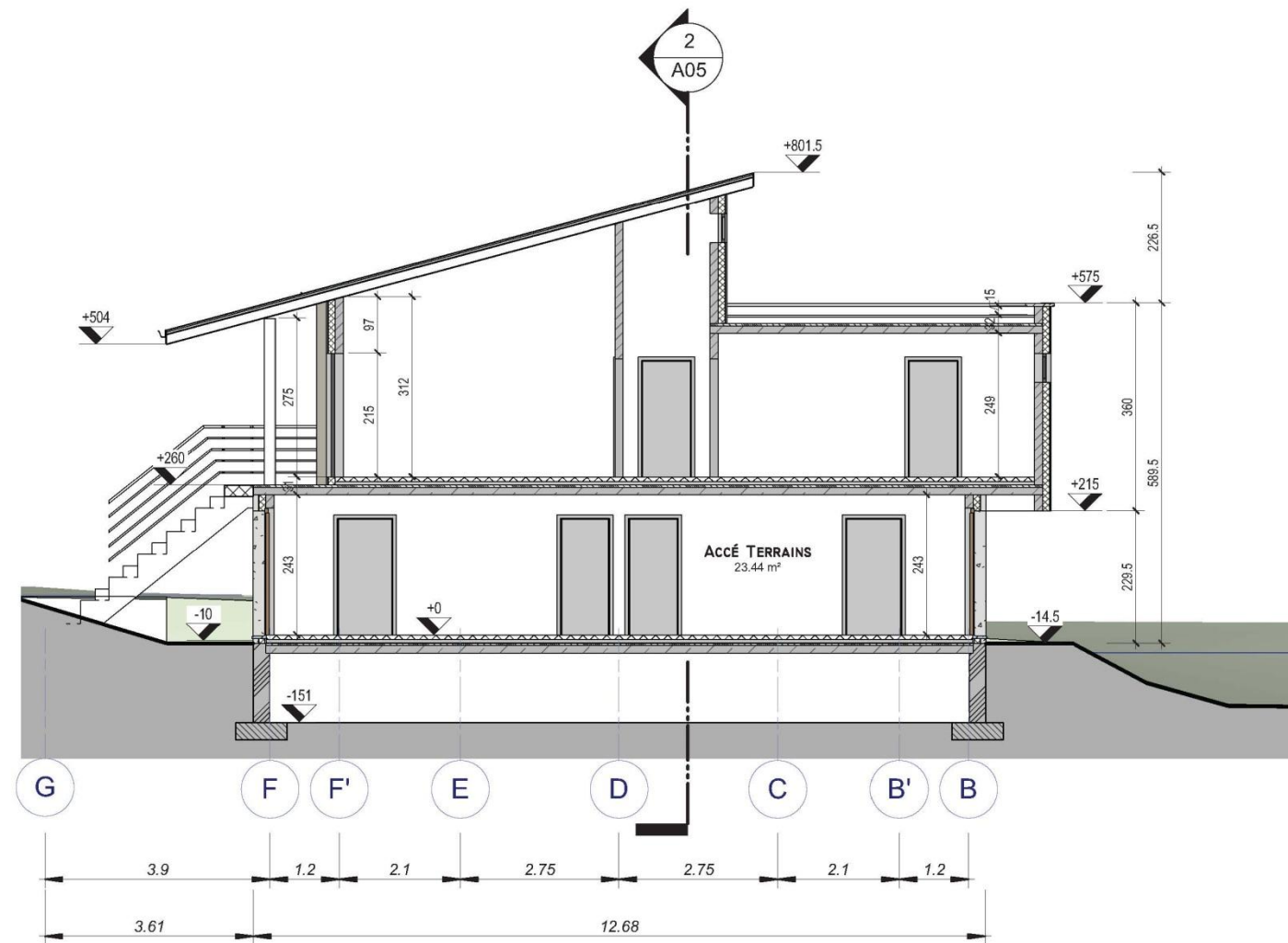
Date :

24/11/2014

Commune de FERRIERE

FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



COUPE 1

Echelle :

A06

1 : 100



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :


24/11/2014

Commune de FERRIERE

FICHE 1.1

Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative



PERSPECTIVES		Echelle :
A07		
	Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL	Date :
		24/11/2014

FERRIERES

Aménagement de la place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local

Description du projet

Dans le centre du village de Ferrières, le projet consiste en l'aménagement de la place de Chablis et des voiries alentours. Ce projet est étroitement lié à celui visant la création d'une infrastructure de rencontres polyvalente sur le site du terrain de football ; il peut être considéré comme étant la deuxième phase de ce dernier.

Il s'agit d'aménager un piétonnier et des espaces de convivialité tout en maintenant quelques zones de stationnement et en préservant les tilleuls qui sont recensés comme arbres remarquables. Les aménagements suivants sont souhaités :

- sauvegarder et mettre en valeur les tilleuls,
- aménager un piétonnier agrémenté d'espaces verts sur la place,
- installer des bancs et tables de pique-nique,
- aménager une trentaine d'emplacements de parking et 2 emplacements pour du stationnement temporaire pour la librairie et l'Administration communale,
- installer des zones pour parquer des vélos.

Il s'agit également d'aménager un sentier qui permette de joindre la place de Chablis au site du football c'est-à-dire au parking, à la salle polyvalente, à l'espace de convivialité (plaine de jeux, espace vert) et au terrain de football. Des panneaux permettront d'indiquer cette infrastructure et son parking au départ de la place.

La réfection et la sécurisation des rues aux alentours seront également prévues afin d'intégrer dans le projet un passage à sens unique devant l'Administration communale ainsi que le maintien de l'accessibilité du Delhaize, de l'école communale, de l'école de la Communauté française, du Maka, de l'Eglise et de la Maison des jeunes.

Les aménagements devront permettre le maintien de l'organisation du marché de Noël et de la fête du village.

Localisation

- Place de Chablis, 4190 Ferrières

Statut au plan de secteur

- Zone d'habitat à caractère rural ; périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Statut de propriété

- Communale

Création d'emplois(s) envisagée

- Le projet n'engendre pas de création d'emplois mais il permet de soutenir le commerce local et les emplois qui y sont liés.

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation de la population
- Commune
- Association des commerçants
- Musée du jouet
- Office du tourisme

Justification du projet

La place de Chablis est située au cœur du village de Ferrières et est entourée de commerces, cafés, restaurants, habitations et de l'Administration communale. Actuellement, la place fait office de parking et elle accueille chaque année le marché de Noël et la fête du village. Les tilleuls classés qui ornent cette place souffrent du passage des voitures et la convivialité est délaissée au profit du stationnement.

Le projet a pour finalité de redonner à Ferrières son caractère de village traditionnel et de redéployer, au quotidien, la vie au centre du village tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et historique. L'aménagement de la Place en piétonnier et l'installation de mobilier urbain offriront ainsi aux habitants un espace de rencontres à l'ombre des tilleuls. Les plantations et la fontaine permettront à Ferrières de retrouver un certain cachet appréciable pour ses habitants mais aussi pour les touristes et visiteurs qui trouveront également dans les cafés et restaurants bordant la Place de quoi se restaurer.

Un chemin permettant de relier la place au site du terrain de football permettra aux habitants d'accéder facilement à celui-ci ainsi qu'à la plaine de jeux prévue en cet endroit. Les emplacements de parking prévus sur ce site pourront également être utilisés pour les riverains et les citoyens se rendant dans les commerces de Ferrières ou à l'Administration communale.

Le projet veillera enfin à maintenir un passage routier à sens unique devant l'Administration communale et devant les habitations entourant la place afin de maintenir un accès aux riverains et aux employés de l'Administration.

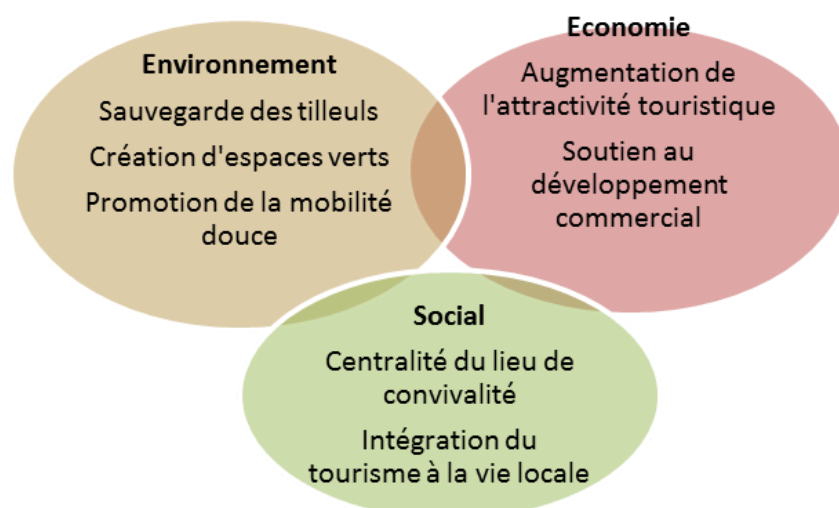
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet :

- **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative*
- **1.3.** : *Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré*
- **1.4.** : *Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité*
- **1.6.** : *Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité routière, de mobilité douce et de transports en commun et alternatifs*
- **2.7.** : *Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver et de les valoriser*

 **Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :**

Ce projet est à mettre en regard des trois piliers du développement durable :

- **Social** : le réaménagement de la place revitalisera le centre de Ferrières et favorisera les liens sociaux entre les habitants ainsi que le développement d'un tourisme intégré à la vie locale
- **Environnemental** : le projet permettra de sauvegarder les tilleuls, répertoriés comme arbres remarquables. Quant à l'installation de parkings pour les vélos et l'aménagement du sentier reliant le football, le supermarché et la place, ils contribueront à inciter les riverains à opter pour des modes plus doux de déplacements, d'autant que la place de Chablis est située sur le passage de la Transferrusienne
- **Economique** : le développement d'un espace de vie au centre du village lui apportera un cachet supplémentaire et augmentera ainsi son attractivité touristique. Il permettra également aux visiteurs de s'attarder à Ferrières-centre, entraînant ainsi des retombées économiques potentielles pour les commerces alentours



Objectifs visés

1.1. Aider au maintien et au développement des services de qualité

- Mise en valeur de la place avec maintien d'emplacements de parking et stationnement temporaire afin de maintenir les commerces et l'accessibilité à l'Administration communale
- Aménagement des voiries alentours afin de garantir l'accessibilité et la sécurisation des routes menant aux écoles, aux commerces, aux établissements HoReCa, à l'Administration communale, au Maka...

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Création d'un espace de convivialité accessible à tous au centre du village

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Préservation des tilleuls classés
- Aménagements d'espaces verts

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Mise en valeur des bâtiments anciens, dont l'Administration communale, entourant la Place
- Restauration et réhabilitation d'une fontaine

4.3. Favoriser la mobilité douce

- Installation de parkings vélos en lien avec la Tranferrusienne

5.1. Développer le tourisme intégré

- Installation d'une aire de pique-nique à proximité de l'Office du Tourisme, du Musée du jouet, des cafés et restaurants et sur le tracé de promenades pédestres

Indicateurs

- Nombre de personnes fréquentant la Place par semaine
- Nombre d'activités organisées sur la Place
- Fréquentation des commerces, cafés et restaurants
- Enquête de satisfaction auprès des commerçants
- Enquête de satisfaction auprès des personnes se rendant à l'Administration communale
- Enquête de satisfaction auprès des touristes de passage à l'Office du Tourisme de Ferrières

Tâches à réaliser

- Concertation entre l'Administration du Développement rural et le Département des Espaces verts
- Demande d'une convention-faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation d'un avant-projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation d'un projet
- Demande d'une convention-réalisation
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

 **Estimation globale du coût**

Commune de Ferrières
Fiche 1.2.Aménagement de la place de Chablis a Ferrières

SURFACES GLOBALES - TABLEAU DE SYNTHESE -						
Hydrocarboné	400	m²				
Dolomie	55	m²				
Béton imprimé	120	m²				
Pavés béton	1200	m²				
Espaces verts	660	m²				
Eléments linéaires	138	m²		465	m	
Total	2573	m²				
A. Aménagement de la place						
		U	Qttés	Pu	P total	
1	Terrassements & préparation des surfaces	m ²	2573	8,00 €	20.584,00 €	
2	Fondations et sous-fondations	m ²	1913	18,00 €	34.434,00 €	
3	Éléments linéaires en pierre naturelle	m	465	85,00 €	39.525,00 €	
4	Hydrocarboné	m ²	400	24,00 €	9.600,00 €	
5	Dolomie	m ²	55	8,00 €	440,00 €	
6	Beton imprimé	m ²	120	65,00 €	7.800,00 €	
7	Elements de soutènement	m	50	150,00 €	7.500,00 €	
8	Plantations espaces verts	m ²	660	30,00 €	19.800,00 €	
9	Pavage béton	m ²	1200	40,00 €	48.000,00 €	
10	Signalisations diverses	FFT	1	3.000,00 €	3.000,00 €	
11	Marquages divers	m ²	47,5	50,00 €	2.375,00 €	
12	Gestion des eaux de ruissellements	FFT	1	8.500,00 €	8.500,00 €	
13	Potelets de dissuasion	P	10	200,00 €	2.000,00 €	
14	Poubelles	FFT	3	750,00 €	2.250,00 €	
15	Bancs et tables divers	Pce	6	850,00 €	5.100,00 €	
16	Remise en état du monument	FFT	1	3.000,00 €	3.000,00 €	
17	Points d'éclairage + raccordements	Pce	10	2.000,00 €	20.000,00 €	
18	Mise en CTA des déchets	m ³	956,5	20,00 €	19.130,00 €	
				sous total A:	253.038,00 €	
B. Sentier de liaison vers le terrain de football						
19	Débroussaillage	FFT	1	1.000,00 €	1.000,00 €	
20	Terrassements	m ³	182	15,00 €	2.730,00 €	
21	Fondations	m ²	280	10,00 €	2.800,00 €	
22	revêtement en pavage béton	m ²	280	40,00 €	11.200,00 €	
23	éléments linéaires en béton	m	260	45,00 €	11.700,00 €	
24	gestion des eaux de ruissellements	FFT	1	4.500,00 €	4.500,00 €	
25	clôtures type treillis souple	m	150	45,00 €	6.750,00 €	
26	haie de feuillus + tuteurage	m	150	38,00 €	5.700,00 €	
27	potelets et barrières en chicane	p	4	450,00 €	1.800,00 €	
28	panneaux de signalisation	p	6	180,00 €	1.080,00 €	

						sous total B:	49.260,00 €	
Total general							302.298,00 €	
B HONORAIRES - Architecture/stabilité					fft	7%	302.298,00 €	21.160,86 €
Coordination sécurité					fft	1,20%	302.298,00 €	3.627,58 €
C TOTAL HORS TVA					fft			327.086,44 €
D TOTAL TVAC					fft	121%	327.086,44 €	395.774,59 €
Ainsi fait le 13/11/2014								
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,								
ing. Moutschen R.								

■ Répartition du financement

Espace vert piétonnier (Place)

Montant HTVA	253.038€
Honoraires (8,2%)	207.49,116€
Total HTVA	273.787,116€
Montant TVAC	331.282,41€

Intervention DR/espaces verts (60%)	265.025,928€
Intervention Commune (40%)	132.512,964€

Cheminement piéton vers le site du football

Montant HTVA	49.260€
Honoraire (8,2%)	4.039,32€
Total HTVA	53.299,32€
Montant TVAC	644.92,1772€

Intervention DR (80%)	51.593,7418€
Intervention Commune (20%)	12.898,4354€

■ Programme de réalisation


Deux phases

Phase 1 : Aménagement de la Place


Phase 2 : réalisation du cheminement piéton

■ Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Ce projet est la deuxième phase de la fiche 1.1. *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative*

 **Etat du dossier**

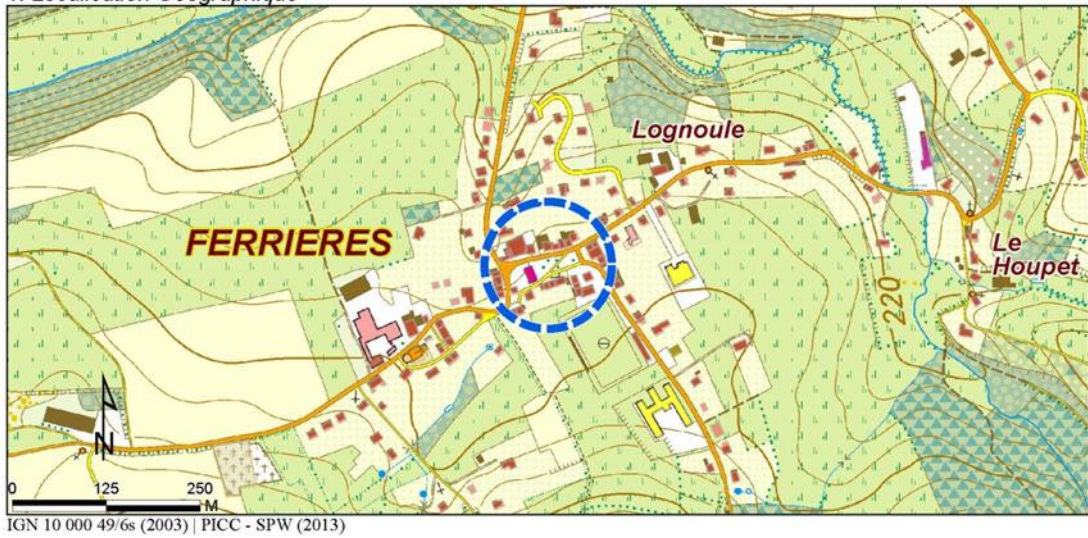
Les tilleuls ont été sauvegardés via l'injection de mycorhizes et l'établissement d'une zone de protection autour des racines afin d'empêcher le stationnement des voitures sous la couronne.

 **Programme dans le temps**

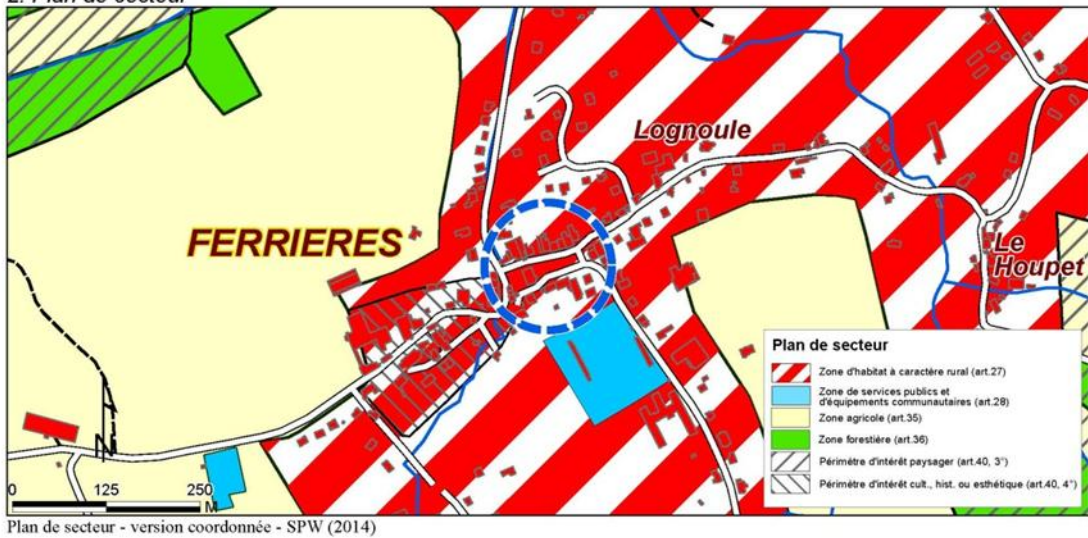
Dans les trois ans

ANNEXES

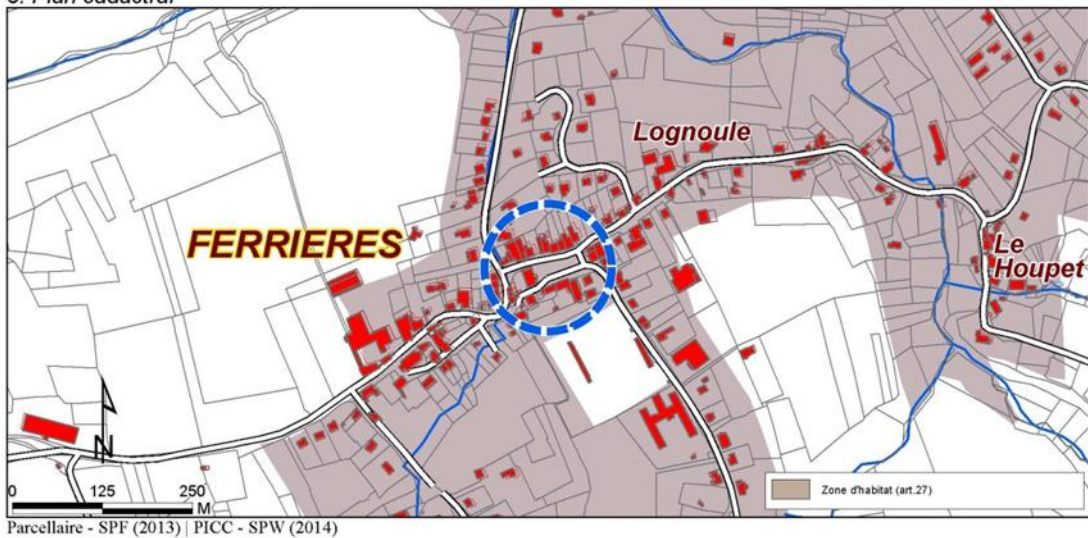
1. Localisation Géographique



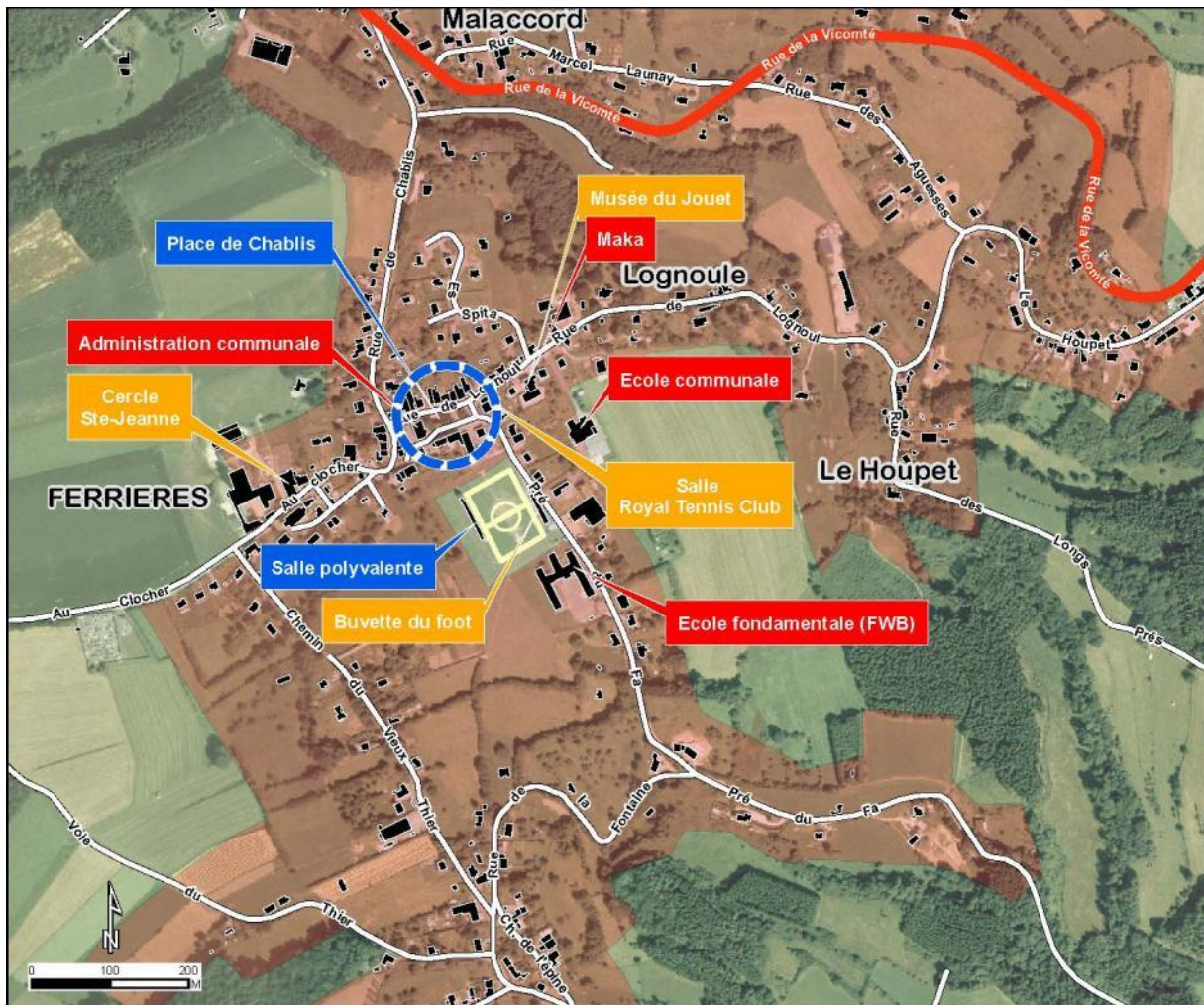
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



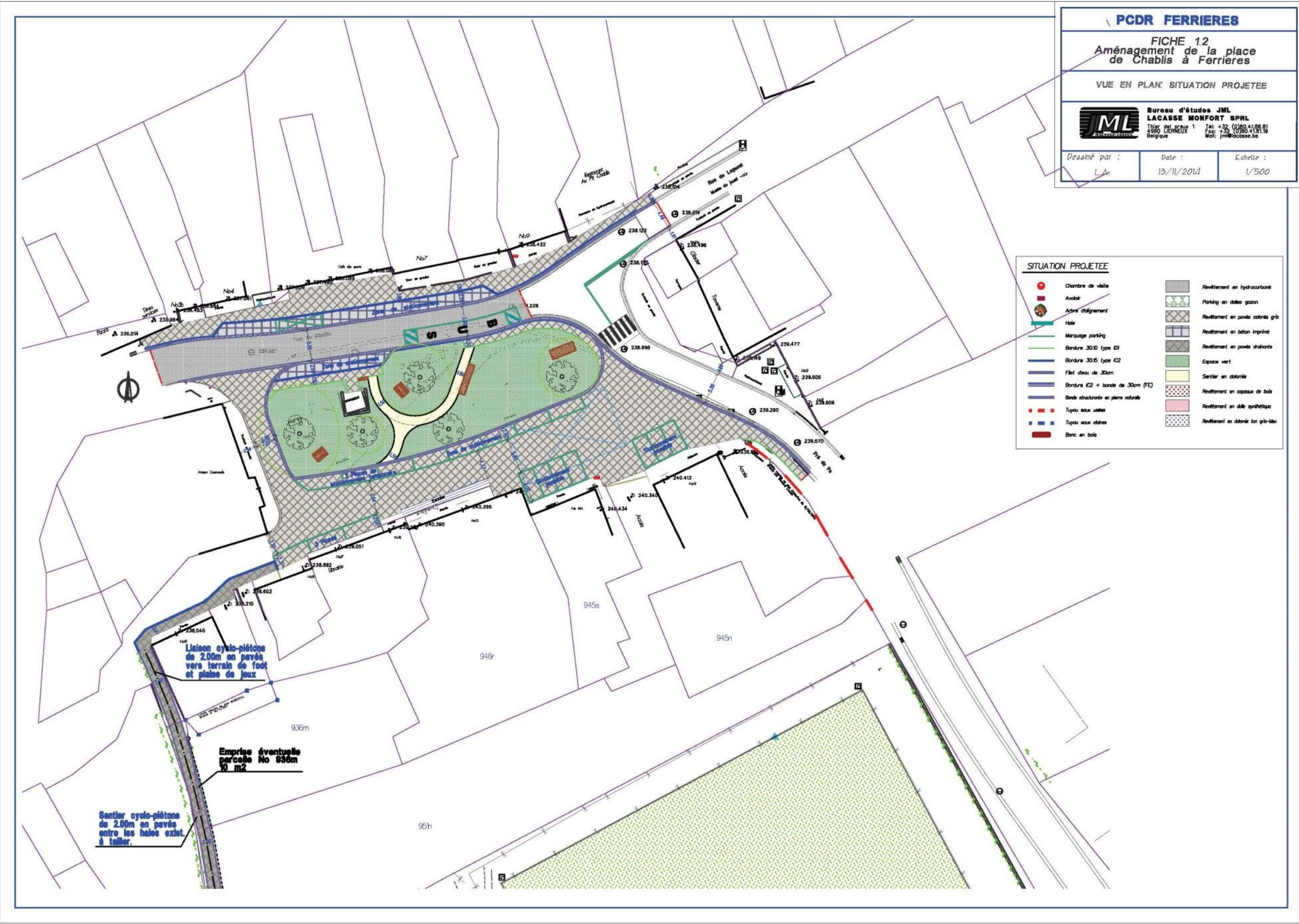
Plan de situation



Photos de la situation existante







PCDR FERRIERES

FICHE 1.2
Aménagement de la place de Chablis à Ferrières

VUE EN PLAN: SITUATION PROJETEE

Bureau d'études JML LACASSE MONFORT SPRL
Tirier del'Arroy 1 | Tél: +32 (0)80 41 88 81
4960 L'ENNEUX | Fax: +32 (0)80 41 81 19
Belgique | Mail: jml@lacasse.be

Dessiné par : L.A. | Date : 13/11/2014 | Echelle : 1/500

SITUATION PROJETEE

	Chambre de ville		Revêtement en hydrocarbure
	Avenue		Parking en dalles gazon
	Axe d'alignement		Revêtement en pavés colorés gris
	Halle		Revêtement en béton imprimé
	Marquage parking		Revêtement en pavés drainants
	Bordure 30.0 type D1		Espace vert
	Bordure 30.0 type C2		Sentier en dalles
	Filet d'eau de 30cm		Revêtement en cailloux de bois
	Bordure C2 + bande de 30cm (FE)		Revêtement en dalle synthétique
	Bande structurée en pierre naturelle		Revêtement en dalles ton gris-léger
	Tuyau avec valise		
	Tuyau avec dalle		
	Banc en bois		

FERRIERES (Transcommunal)

Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré

Description du projet

La Transferrusienne est le nom donné au projet de réhabilitation et d'aménagement de l'ancienne voie vicinale reliant les villages de Werbomont, Ferrières, Rouge-Minière et Xhoris. Ce cheminement de 18 km emprunte des sentiers de substitution lorsque l'ancien tracé du vicinal ne peut être suivi mais également pour passer dans les centres des villages et par des points d'intérêts particuliers. L'objectif est de réaliser un maillage inter et intra-villages de mobilité douce et de développer l'offre de promenades dans l'entité autour de cet axe. Il consiste à :

- réhabiliter l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris
 - a. passer des conventions de passage avec les propriétaires privés
 - b. aménager le tronçon afin qu'il soit praticable par différents usagers doux tels que les piétons, les VTT et vélos « mixtes », les cavaliers
- créer un réseau de cheminement doux autour de cet axe central
 - a. assurer les liaisons vers les villages qui ne sont pas sur le tracé de l'ancien vicinal, les liaisons dans les villages entre les différents lieux de vie et les liaisons pour rejoindre le RAVeL de l'Ourthe
 - b. développer de nouvelles boucles de promenades
- informer la population locale et les touristes
 - a. réaliser un balisage
 - b. placer des panneaux didactiques
 - c. mettre en valeur des éléments du patrimoine historique et naturel
 - d. éditer des cartes et des dépliants
- réaliser des liaisons intercommunales avec Hamoir et Manhay
 - a. poursuivre la réhabilitation du tracé entre Xhoris et Comblain-la-Tour (Commune de Hamoir) pour rejoindre le RAVeL de l'Ourthe
 - b. poursuivre la réhabilitation du tracé jusqu'à Manhay où l'ancienne gare vicinale a été réhabilitée et où il existe le Musée vivant du tramway touristique de l'Aisne (www.tta.be) qui exploite une portion de l'ancienne ligne vicinale.

Localisation

- Entité

Statut au plan de secteur

- Sans objet

Statut de propriété

- Communale et privée

Création d'emplois(s) envisagée

- La création de la Transferrusienne aura des retombées sur les commerces et les infrastructures touristiques.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- Commission Locale de Développement Rural de Ferrières
- Commission Locale de Développement Rural de Hamoir
- Commune de Ferrières
- Commune de Hamoir
- Office du Tourisme
- Maison du Tourisme Ourthe-Amblève (MTOA)
- Domaine de Palogne

Justification du projet

C'est en réponse à une activité touristique principalement tournée vers les promenades et à un besoin de la population de valoriser les modes doux de déplacements que le projet d'aménagement de la Transferrusienne et de boucles alentours a vu le jour.

Si la Transferrusienne n'a pas la vocation d'un RAVeL, elle en partage certaines caractéristiques puisqu'elle emprunte un tracé historique - celui de l'ancien vicinal – et qu'elle est entièrement dédiée aux usagers lents (VTT et vélos mixtes, cavaliers, piétons à l'exception des PMR).

D'un point de vue touristique, la création d'une telle infrastructure représente un atout indéniable en augmentant la visibilité et l'attractivité de la Commune mais aussi en offrant un tracé balisé de 18 km reliant les différents villages de l'entité et agrémenté de panneaux didactiques qui illustreront et expliqueront les aspects historiques (histoire du vicinal, exploitation du fer...), culturels (vie quotidienne passée...) et naturels (sites Natura2000, réserves naturelles, biodiversité...) de l'entité. Le passage de la Transferrusienne dans les villages ainsi que la création de nouvelles boucles de promenades au départ de celle-ci seront une occasion pour les touristes de visiter les musées locaux, de faire vivre le commerce et l'HoReCa ainsi que les infrastructures de loisirs (Domaine de Palogne, Relaxhoris...). Le développement de ce réseau de promenades, conjugué avec la modernisation de celui-ci (création de points nœuds, de supports didactiques, de supports cartographiques...), permettra d'améliorer l'offre touristique communale. Quant aux jonctions transcommunales avec les

entités de Hamoir (via le RAVeL à Comblain-La Tour) et de Manhay (Le tramway touristique de l'Aisne), elles contribueront au développement d'un tourisme local de court-séjours ou d'étapes dans la région. Enfin, plus largement, l'aménagement de la Transferrusienne contribuera au projet de développement d'un réseau cyclable à points nœuds dénommé CycLOVA et porté par le GREOA. En effet, celui-ci vise à créer un réseau de mobilité douce reliant les attractions touristiques du ressort, les hébergements et les villages...

Outre la dimension économique-touristique, ce projet aura pour finalité d'améliorer la mobilité douce en assurant un maillage inter- et intra-villages efficace, dans un esprit d'aménagement durable du territoire. Les boucles de promenades s'ajouteront aux 180 km de chemins et sentiers déjà existants et seront créées sur base de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux ainsi qu'en fonction de différents points importants dans le quotidien des Ferrusiens : Administration communale, bureau de poste, salles de village, écoles, services, loisirs, arrêts de bus, gares... La création de sentiers directs et la sécurisation des itinéraires au sein même des villages aura pour effet de sensibiliser les citoyens et les enfants à la réduction de l'usage individuel de la voiture, de pallier au manque de transports en commun et de contribuer à l'amélioration de la situation économique et de la santé des personnes optant régulièrement pour une mobilité douce.

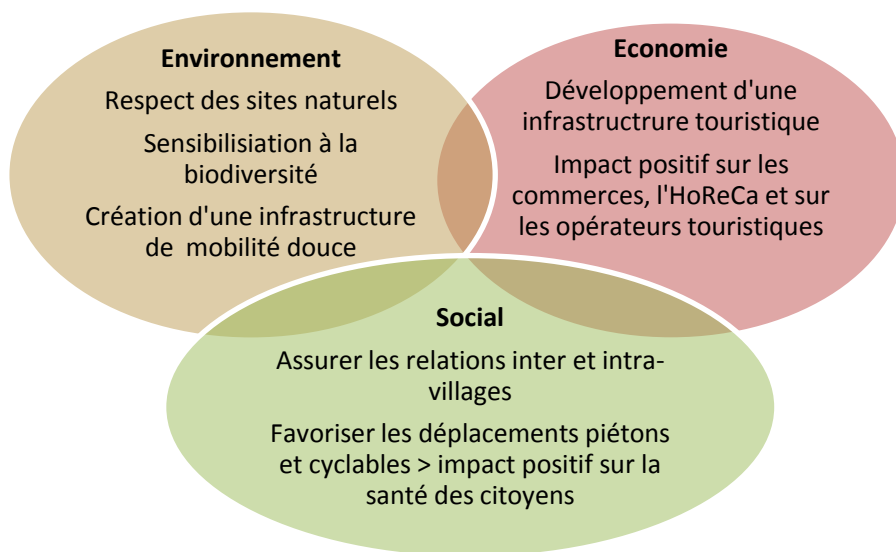
Ce projet est à mettre en lien avec les fiches-projet :

- **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative*
- **1.2.** : *Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local*
- **1.4.** : *Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité*
- **1.6.** : *Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité routière, de mobilité douce et de transports en commun et alternatifs*
- **2.2.** : *Aménagement du tronçon maquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal sur Ourthe afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré*
- **3.2.** : *Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève (MTOA)*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet est à mettre en regard des trois piliers du développement durable :

- *Environnemental* : les aménagements se feront dans le respect des sites naturels, participeront à la sensibilisation à l'environnement (sites Natura2000...), offriront une alternative à l'usage de véhicules motorisés et faciliteront l'accès aux arrêts de bus et aux gares ainsi qu'aux villages de l'entité
- *Economique* : la Transferrusienne contribuera au développement d'un tourisme doux et renforcera les activités économiques liées au secteur touristique en traversant les villages de l'entité et ses sites touristiques (zones de loisirs, hébergements, HoReCA, commerces, musées...)
- *Social* : ce projet favorise les modes de déplacements doux et peu coûteux. Il contribue également au bien-être de la population en offrant la possibilité de pratiquer une activité sportive en toute sécurité et en facilitant les rencontres.



Objectifs visés

1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

- Création de nouveaux sentiers en relation avec les lieux stratégiques de la vie quotidienne des habitants

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Mise en valeur du patrimoine naturel (Natura2000, espèces protégées...)
- Sensibilisation des citoyens à l'environnement via des panneaux didactiques

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Aménagement et revitalisation du site historique du vicinal
- Placement de panneaux didactiques relatifs à l'histoire du vicinal et de la commune

4.3. Favoriser la mobilité douce

- Réhabilitation de la Transferrusienne en un cheminement à destination des usagers doux
- Développement d'un maillage inter- et intra-villages autour de la Transferrusienne

5.1. Développer le tourisme intégré

- Tracé de la Transferrusienne en lien avec les "attractions" touristiques de la Commune (Musées, Domaine de Palogne, Relaxhoris, HoReCa...) et en lien avec le projet CycLOVA

Indicateurs

- Fréquence d'utilisation de la voiture pour les déplacements inter- et intra-villages (enquête)
- Nombre d'habitants de Ferrières qui fréquentent la Transferrusienne (enquête)
- Fréquence de passage des habitants de Ferrières sur la Transferrusienne (enquête)
- Nombre de touristes qui fréquentent les infrastructures touristiques (Office du Tourisme, hébergements, HoReCA, musées, Relaxhoris, domaine de Palogne...)

Tâches à réaliser

- Obtention de l'accord des propriétaires
- Réalisation des aménagements
- Installation d'une signalétique
- Création et mise en place de panneaux didactiques
- Analyse du réseau de chemins et sentiers existant ou à réhabiliter en vue de créer des boucles de promenades autour de la Transferrusienne
- Adaptation des cartes de promenades de l'entité

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Balisage

CGT (60%)
Commune (40%)

Aménagements

Crédits d'impulsion (75%)
Commune (25%)

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

- Des contacts avec les propriétaires de parcelles ont été pris
- Un tracé a été validé par le Collège communal
- Un concours a été lancé à la population en vue de la création d'un logo servant de balise à la Transferrusienne
- Une remise en état partielle du tracé afin de le rendre accessible aux piétons, vététistes et cavaliers a été réalisée
- La Commune de Hamoir a reçu un accord afin de réaliser le tronçon reliant Comblain-la-Tour aux rochers de Sy et des contacts avec la Commune de Ferrières sont en cours

Programme dans le temps

Dans les 3 ans

FERRIERES (Entité)

Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité

 **Description du projet**

Le projet consiste en la réalisation de divers aménagements de convivialité dans les villages de l'entité pour favoriser les rencontres entre les habitants ainsi que l'accueil des touristes, mettre en valeur les espaces publics et assurer la sécurité de tous aux abords des lieux de convivialité. Les aménagements souhaités sont les suivants :

- mettre en valeur les entrées et les sorties de villages par des panneaux de bienvenue, des panneaux d'affichage promotionnant les activités dans la commune, des œuvres d'art illustrant le travail d'artisans locaux, des bacs floraux, etc,
- installer du petit mobilier urbain (tables, bancs, poubelles, barbecues...) sur les places de villages ou à proximité d'espaces verts adaptés,
- aménager des plaines de jeux dans les villages,
- intégrer des éléments naturels dans les villages : fleurir les places de manière harmonieuse, prévoir la plantation d'arbres et arbustes adaptés en respectant les essences indigènes, aménager des espaces verts...,
- créer et/ou réhabiliter des points d'eau, fontaines et éléments du petit patrimoine et y installer des aires de rencontres,
- mettre en place des dispositifs de sécurité aux abords des aires de rencontres créées et de leurs voies d'accès,
- aménager une aire de bivouac à la salle l'Alouette à Rouge-Minière.

Localisation

- A déterminer

Statut au plan de secteur

- A déterminer




Statut de propriété

- A déterminer

Création d'emplois(s) envisagée

- Aucune

Origine de la demande

-  Consultation citoyenne
-  CLDR
-  Commune

Justification du projet

Alors que la population ferrusienne s'inquiète de la transformation de ses villages en cités dortoirs, ce projet vise l'amélioration du bien-être général des habitants, la lutte contre l'individualisme croissant des campagnes et l'intégration du tourisme à la vie locale. Il a donc pour principal objectif de permettre aux citoyens et aux touristes, toutes générations confondues, de se réapproprier et d'investir l'espace public en tant qu'espace partagé. Parallèlement, ces aménagements seront réalisés dans le respect de l'environnement et du patrimoine bâti, ce qui permettra de redorer le cachet rural de la commune et de maintenir l'intérêt et l'attractivité des villages pour de nouveaux habitants et pour les touristes.




La mise en valeur des entrées et sorties de villages au travers de fleurs, de panneaux de bienvenue, de panneaux d'information... contribuera à renforcer l'identité villageoise tout en valorisant un accueil et un cadre chaleureux. La mise en place de panneaux d'affichages (affiches annonçant les fêtes, brocantes, concerts...) représentera un canal d'information supplémentaire facilement accessible pour tout un chacun. Une participation accrue aux activités de villages pourrait dès lors s'en ressentir.

L'installation de mobilier urbain sur les places de villages ou aux abords d'espaces naturels favorisera quant à elle les rencontres entre les citoyens dans leur quotidien. Les touristes et promeneurs y trouveront également un lieu pour se reposer, se restaurer ou pour se mêler à la vie locale tout en découvrant le patrimoine ferrusien. La restauration d'éléments du petit patrimoine inscrira d'autant plus les habitants dans l'histoire locale et pourra inviter à la transmission intergénérationnelle d'une histoire partagée. Concernant l'intégration d'œuvres d'arts, elle mettra en valeur le travail d'artisans locaux, aux yeux des villageois et des « visiteurs ».

Par ailleurs, face à une population de néo-ruraux constituée principalement de jeunes couples avec enfants, l'installation de plaines de jeux dans les différents villages répondra à un besoin récurrent : celui de disposer d'aires de jeux sécurisées dans des villages au sein desquels la circulation des véhicules et leur vitesse souvent non adaptée représentent un danger pour les enfants.

Enfin, si FERRIERES est une « Commune verte » par excellence, la plantation d'arbres et la création d'espaces verts au sein des villages contribueront à étoffer le maillage écologique et à sensibiliser la population au respect de l'environnement en tant que composante essentielle de leur milieu de vie.

Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet :

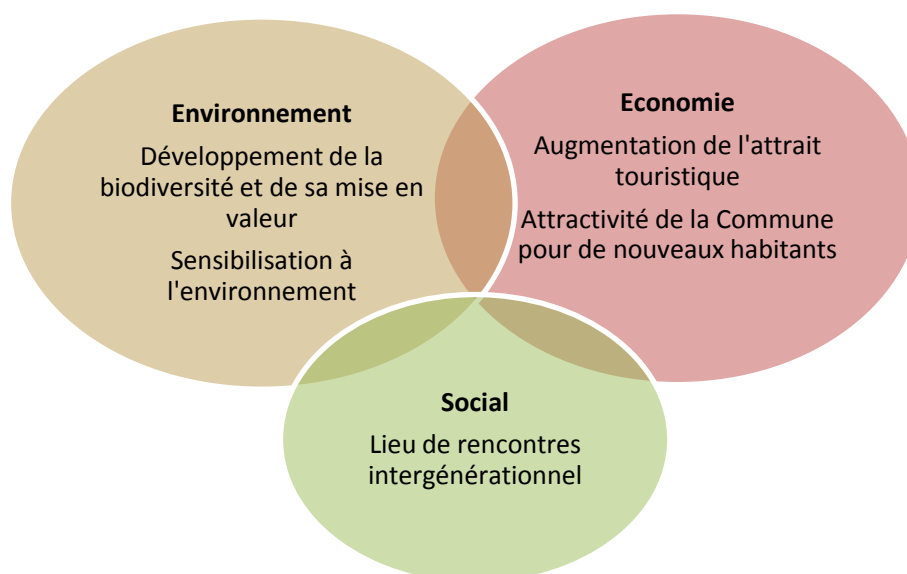
-  **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative* » car ce projet prévoit l'aménagement d'une zone récréative complémentaire aux autres espaces de rencontres susmentionnés
-  **1.2.** : *Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local*
-  **1.3.** : *Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminements doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré*

- **2.7** : Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population
- **3.2** : Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève : le présent projet offre aux promeneurs et aux touristes la possibilité de trouver dans les villages des espaces d'accueil ainsi que des informations complémentaires sur les activités communales

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet est à mettre en regard des trois piliers du développement durable :

- **Economique** : la mise en valeur des entrées de villages et la création de zones de convivialité contribueront d'une part à améliorer l'image touristique de la Commune et d'autre part à inciter les touristes à s'attarder dans l'entité ce qui pourra avoir un impact positif sur les commerces, l'HoReCa ou encore les attractions culturelles et de loisirs
- **Environnemental** : les aménagements envisagés contribueront au développement de la biodiversité, à sa mise en valeur et à la sensibilisation au respect de l'environnement. Ils pourront être réalisés dans le cadre du Plan Maya et du PCDN
- **Social** : l'aménagement des espaces de convivialité au sein des villages permettra aux habitants de se rassembler et de redévelopper, au quotidien, la vie dans les villages.



Objectifs visés

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Création d'espaces de convivialité à destination de tous les villageois (bancs, tables, plaines de jeux, petit patrimoine, espaces verts...)

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Fleurissement des villages (réflexion pouvant être menée dans le cadre du Plan Maya)
- Plantation d'espèces indigènes (en concertation avec le PCDN)
- Réhabilitation de plans d'eau et de fontaines (en concertation avec le Contrat Rivière Ourthe)

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine bâti

- Restauration et mise en valeur d'éléments du petit patrimoine

5.1. Développer le tourisme intégré

- Installation de petit mobilier urbain incitant les touristes à s'arrêter dans les villages
- Création et installation de panneaux didactiques

Indicateurs

- Analyse d'un indice de satisfaction par enquête postale, sur le site internet communal et/ou via l'Office du Tourisme

Tâches à réaliser

- Identification des lieux publics où une fréquentation est observée actuellement, et des lieux propices en fonction de leurs potentialités propres et de leur centralité dans les villages.
- Analyses des besoins auprès des citoyens de toutes les générations (écoles primaires, Maison des jeunes, 3x20...)
- Priorisation des aménagements à effectuer
- Etude de marché concernant les meilleurs achats à effectuer en tenant compte de la pérennité et de l'entretien du mobilier.
- Installation des éléments de convivialité aux endroits prévus.

 Estimation globale du coût

Commune de FERRIERES						
<i>Fiche 1.4: Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité</i>						
Exemples aménagements						
Exemple 1: espace ±12m² en pavage avec banc et poubelle						
			HTVA	honoraires études et sécurité		TVA
			3.360,00 €	275,52	€	763,46 €
Exemple 2: espace ±50m² en pavage en zone de talus avec cerclage gabions; 2 bancs, 1 set pique nique et 1 poubelle						
			HTVA	honoraires études et sécurité		TVA
			17.650,00 €	1447,3	€	4.010,43 €
Exemple 3: espace ±120m² en pavage terrasses surhaussés et délimitation gabions; 5 sets pique nique, 1 poubelle et plantation arbustes aux abords						
			HTVA	honoraires études et sécurité		TVA
			30.260,00 €	2481,3	€	6.875,68 €
Exemple 4: espace ±360m² en pavage, hydrocarboné et plantations; départ promeneurs, 2 bancs, 1 poubelle, ratelier vélos, parking 6 places						
			HTVA	honoraires études et sécurité		TVA
			40.280,00 €	3303	€	9.152,42 €
Exemple 5: espace ±400m² pavage, hydrocarboné et pelouse; couverture en bois, 1 sets pique nique, 5 bancs, 2 poubelles, ratelier vélos, parking 4 places et petite plaine de jeux						
			HTVA	honoraires études et sécurité		TVA
			53.770,00 €	4409,1	€	12.217,62 €
			Ainsi fait le 17/12/2014			
			pr la SPRL LACASSE-MONFORT,			
			ing. Moutschen R.			

Répartition du financement

Développement rural : 60%

Commune : 40%

 Programme de réalisation

Plusieurs phases

 Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

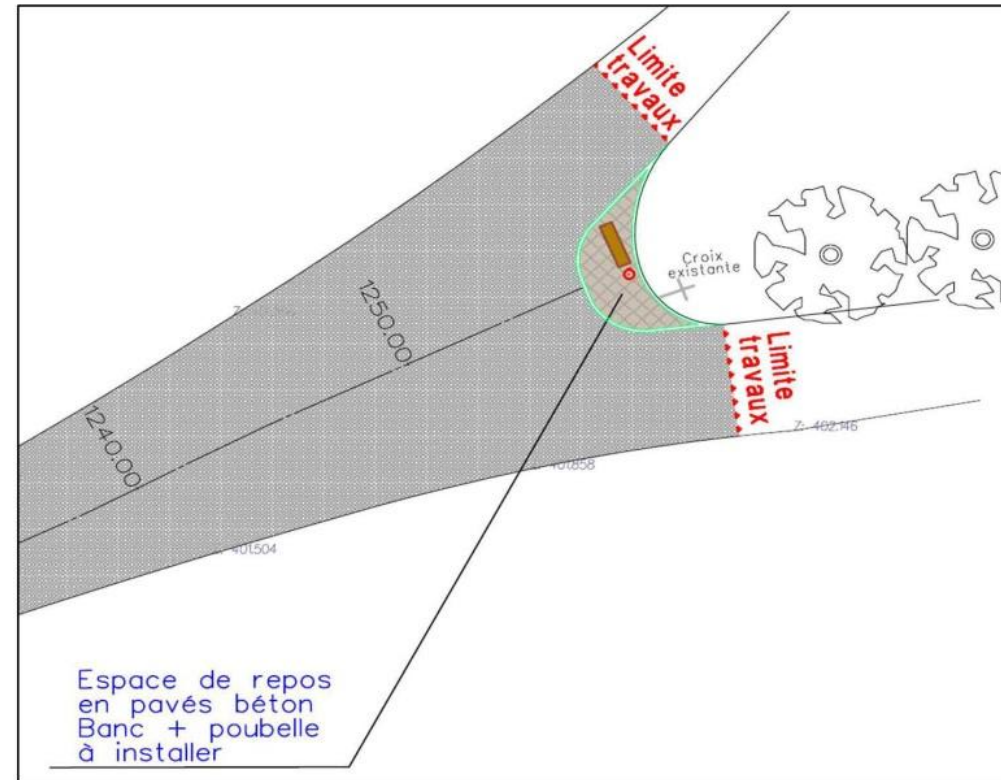
 Etat du dossier

Intention

 Programme dans le temps

Dans les 3 ans

Exemple 1: espace ±12m² en pavage avec banc et poubelle

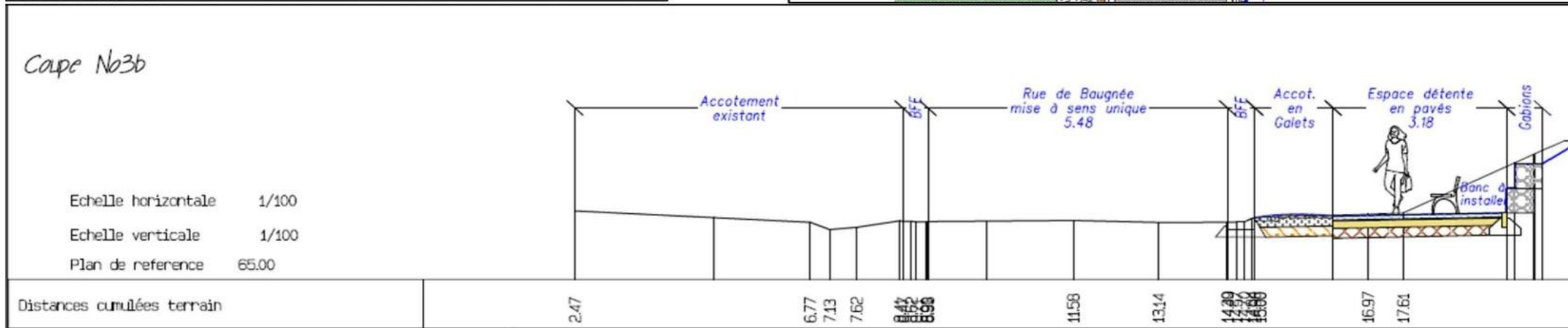
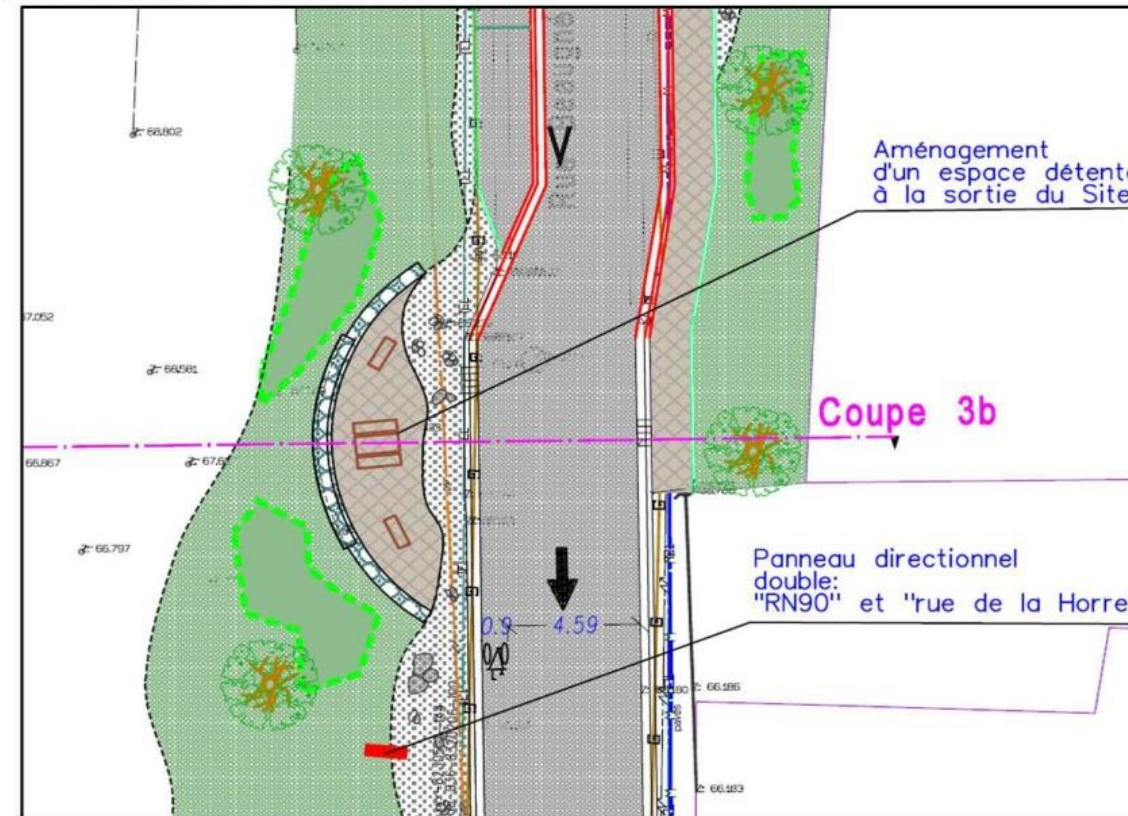


Ainsi fait le 17/12/2014
Pr. la Sprl. Lacasse-Monfort
Ing. Moutschen R.



Estimatif sommaire:					
	description	unité	quantité	prix unitaire	somme
	terrassements, fondations, éléments linéaires et revêtement pour espace de repos	m ²	12	130	1560 €
	banc	p	1	950	950 €
	poubelle	p	1	850	850 €
Somme:					3360 €

Exemple 2: espace ±50m² en pavage en zone de talus avec cerclage gabions; 2 bancs, 1 set pique nique et 1 poubelle

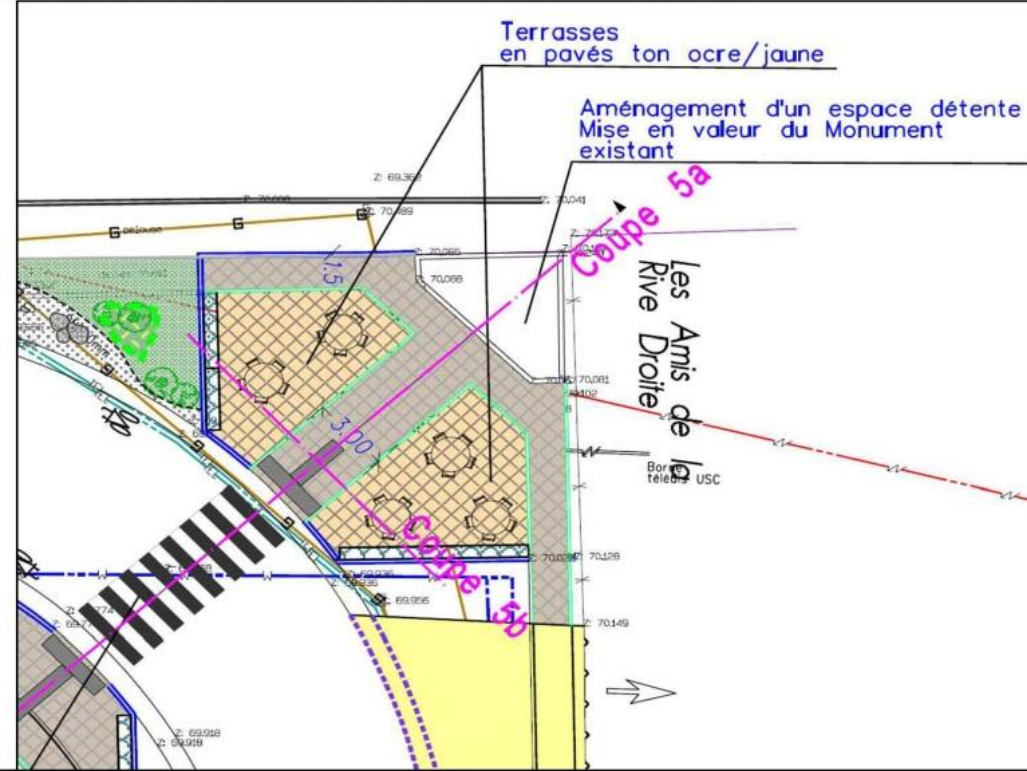


Ainsi fait le 17/12/2014
Pr. la Sprl. Lacasse-Monfort
Ing. Moutschen R.



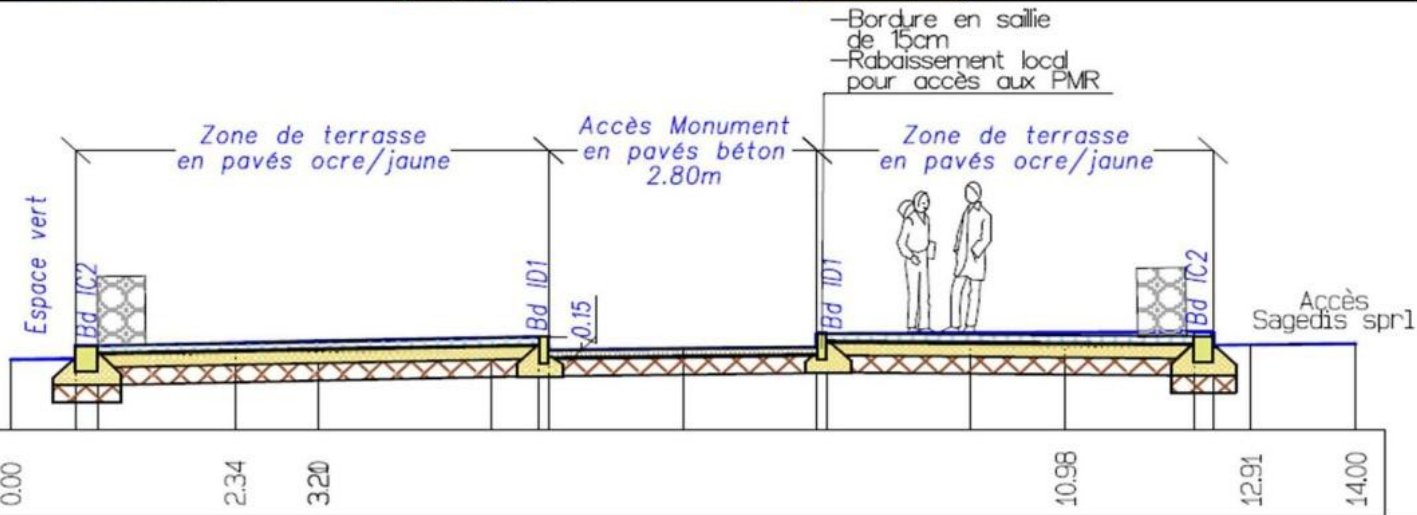
Estimatif sommaire:				
description	unité	quantité	prix unitaire	somme
terrassements, fondations, éléments linéaires et revêtement pour espace de repos	m ²	50	110	5500 €
terrassements, béton de pose, fourniture et pose de gabions ép. 50cm	m ²	20	390	7800 €
set pique nique	p	1	1600	1600 €
banc	p	2	950	1900 €
poubelle	p	1	850	850 €
Somme:			17650 €	

Exemple 3: espace ±120m² en pavage terrasses surhaussés et délimitation gabions; 5 sets pique nique, 1 poubelle et plantation arbustes aux abords



Coupe No5b

Echelle horizontale 1/100
 Echelle verticale 1/100
 Plan de référence 69.00



Distances cumulées terrain

0.00	2.34	3.20	10.98	12.91	14.00
------	------	------	-------	-------	-------

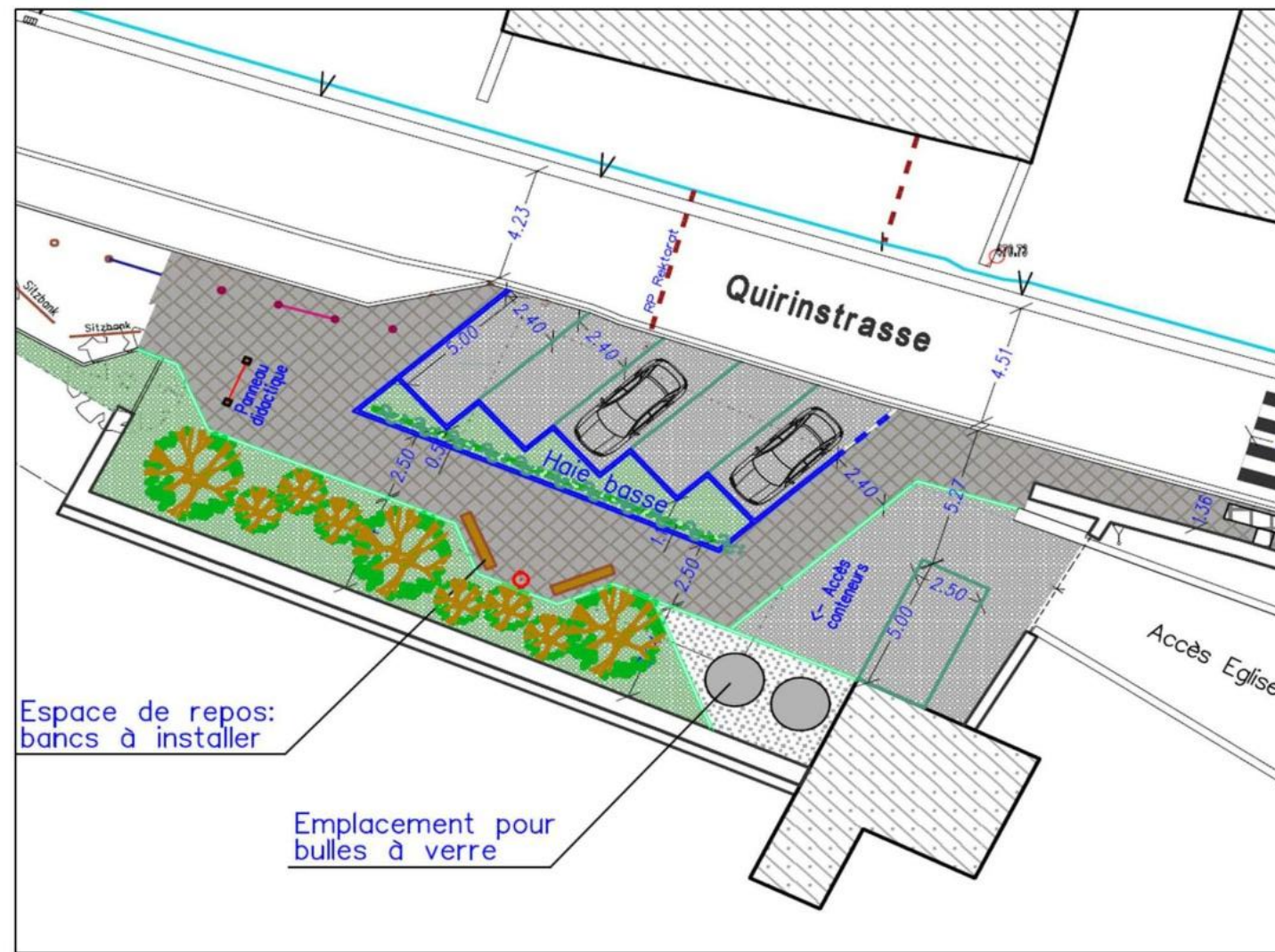
Ainsi fait le 17/12/2014
 Pr. la Sprl. Lacasse-Monfort
 Ing. Moutschen R.



Estimatif sommaire:

description	unité	quantité	prix unitaire	somme
terrassements, fondations, éléments linéaires et revêtement pour espace de repos	m ²	120	120	14400 €
fourniture et pose de gabions ép. 50cm	m ²	12	280	3360 €
set pique nique	p	5	1600	8000 €
poubelle	p	2	850	1700 €
bonne terre, bêche coco, plantation rosiers et arbustes (9 plantes/m ²)	m ²	40	70	2800 €
Somme:				30260 €

Exemple 4: espace ±360m² en pavage, hydrocarboné et plantations; départ promeneurs, 2 bancs, 1 poubelle, ratelier vélos, parking 6 places

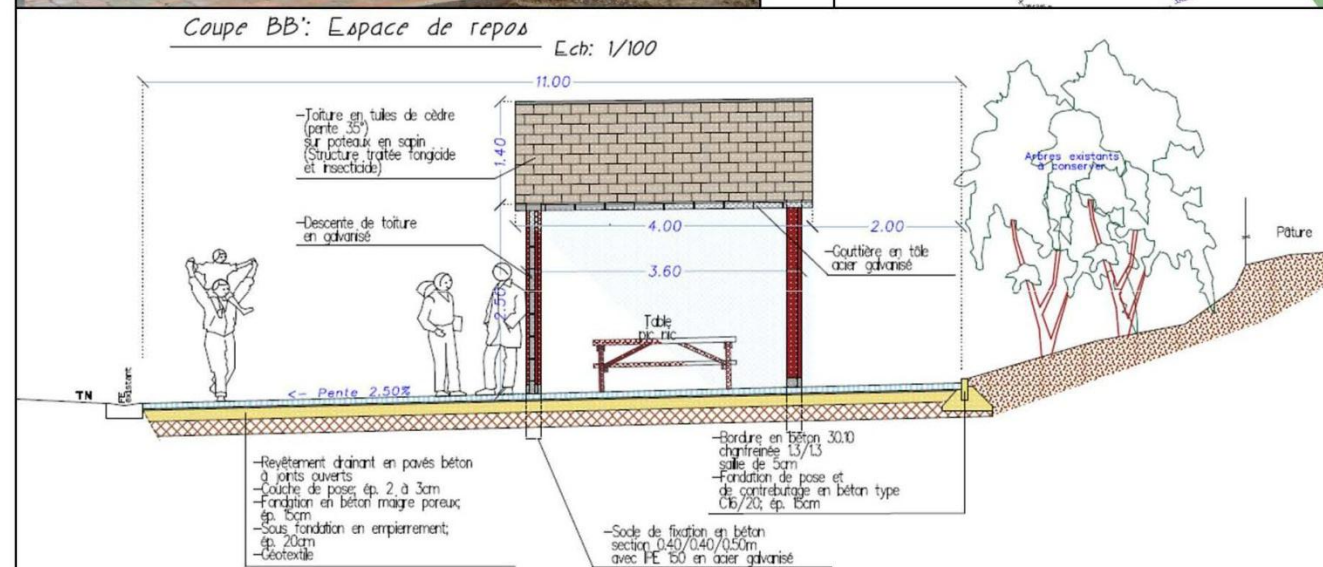
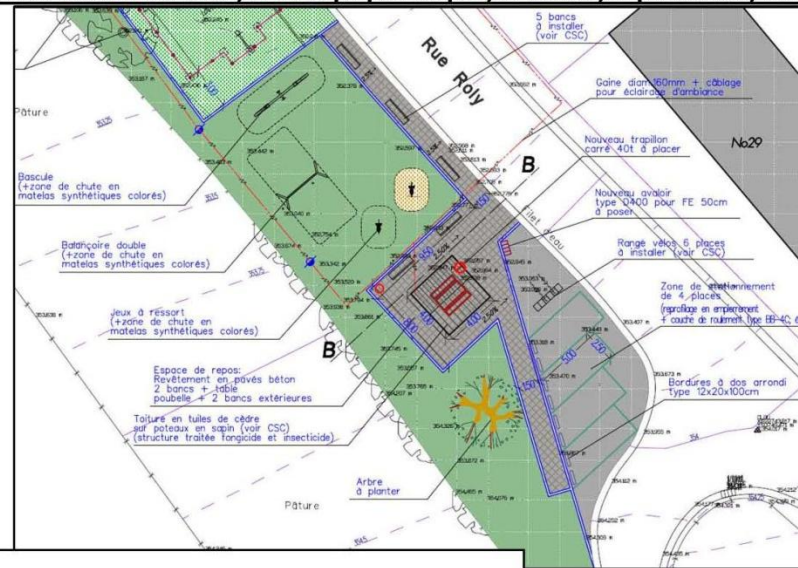


Ainsi fait le 17/12/2014
Pr. la Sprl. Lacasse-Monfort
Ing. Moutschen R.



Estimatif sommaire:					
description	unité	quantité	prix unitaire	somme	
terrassements, fondations, éléments linéaires et revêtement repos et parking	m ²	280	100	28000 €	
panneau didactique	2m ² p	1	2200	2200 €	
éclairage PG		1	2500	2500 €	
bancs	p	2	950	1900 €	
poubelle	p	1	850	850 €	
range vélos 6 places	p	2	300	600 €	
arbres haute tige y compris tuteurage	p	3	210	630 €	
bonne terre, bâche coco, plantation arbustes et arbres haute tige (4 plantes/m ²)	m ²	80	45	3600 €	
			Somme:	40280 €	

Exemple 5: espace ±400m² pavage, hydrocarboné et pelouse; couverture en bois, 1 sets pique nique, 5 bancs, 2 poubelle, ratelier vélos, parking 4 places et petite plaine de jeux



Estimatif sommaire:

description	unité	quantité	prix unitaire	somme
terrassements, fondations, éléments linéaires et revêtement repos et parking	m ²	250	100	25000 €
couverture en bois 4mx4m y compris raccordement gouttières	PG	1	8500	8500 €
set pique nique	p	1	1600	1600 €
bancs	p	5	950	4750 €
poubelle	p	2	850	1700 €
éclairage	PG	1	2500	2500 €
range vélos 6 places	p	2	300	600 €
jeux a ressorts y compris zone de chute	p	2	1250	2500 €
balançoire métallique double y compris zone de chute	p	1	3400	3400 €
bascule métallique y compris zone de chute	p	1	1600	1600 €
arbres haute tige y compris tuteurage	p	2	210	420 €
espaces pelouse	m ²	150	8	1200 €
Somme:				53770 €

Ainsi fait le 17/12/2014
Pr. la Sprl. Lacasse-Monfort
Ing. Moutschen R.



TRANSCOMMUNAL

Création d'une Régie (trans)Communale Autonome (RtCA) afin d'assurer la gestion de la piscine de St Roch et des infrastructures sportives

 **Description du projet**

Une Régie Communale Autonome (RCA) est une structure juridique décentralisée, créée sur base d'une décision du Conseil communal. Il s'agit d'un véritable outil de gestion qui a pour mission de gérer certaines activités communales à caractère commercial ou industriel de manière décentralisée. Différentes actions sont de son ressort dont l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles, sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins.

Dans le cas présent, cette RCA aurait un caractère transcommunal et serait chargée d'assurer la gestion et l'exploitation de la piscine de St Roch et des halls omnisports des entités de Hamoir et de FERRIERES. Les Communes de FERRIERES, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ouffet mutualiseraient leurs efforts afin de mener à bien ce projet.

Localisation

- St Roch : Rue de Bernarfagne, 7, 4190 Rouge-Minière

Statut au plan de secteur

- Zone de services publics et d'équipements communautaires (St Roch)






Statut de propriété

- Evêché de Liège

Création d'emplois(s) envisagée

- La création d'une RtCA permet l'engagement de personnel chargé de la gestion de celle-ci

 **Origine de la demande**

-  Communes de FERRIERES, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ouffet
-  Ecole de St Roch
-  Associations et comités
-  CLDR
-  Citoyens

Justification du projet

La piscine et le hall omnisport de FERRIERES sont situés dans le bâtiment classé du Monastère de Bernarfagne datant de 1155 et sont actuellement propriété de l'Evêché de Liège qui réserve leur utilisation aux étudiants du Collège St Roch ainsi qu'à des associations locales pour l'organisation de différents cours, via une Convention passée avec la Commune de FERRIERES. L'infrastructure est donc inaccessible pour les écoles primaires de la région et pour le grand public qui manifeste pourtant son souhait de bénéficier librement de ces infrastructures et plus spécifiquement de la piscine. En effet, la seule piscine publique existant au sein de la région Ourthe-Amblève est celle d'Aywaille qui connaît dès lors un haut taux de fréquentation. En regard de cette situation, la piscine de St Roch représente un véritable atout à valoriser aux yeux des établissements scolaires, des citoyens et des autorités communales de la région.

Cependant, concernant la piscine de St Roch, l'infrastructure est vieillissante et la rénovation des vestiaires, de la verrière ainsi que l'entretien du bassin sont des éléments indispensables à son fonctionnement pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de confort. Or, le coût d'une telle infrastructure ne peut être supporté ni par l'Evêché pour les seules activités scolaires, ni par la Commune de FERRIERES qui sera *de facto* déficitaire en dépit d'une éventuelle ouverture au grand public.

Quant au hall omnisport de St Roch, il est souvent sous-occupé. Face à la demande à laquelle est confronté celui de Hamoir, une mutualisation des infrastructures permettrait de désengorger le second au profit du premier si nécessaire.

En réponse à cette réalité, la création d'une Régie (trans-)Communale Autonome (RtCA) est apparue comme une solution pour les Collèges communaux des entités de FERRIERES, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ouffet. Elle leur permettra en effet de conserver et d'exploiter les deux infrastructures (piscine et hall omnisport de St Roch) en tant que personne morale de droit public juridiquement distincte des Communes et d'assurer une gestion de la piscine et du hall sur base d'un plan annuel de type entrepreneurial et non pas selon les règles budgétaires qui leur sont communément appliquées. La rénovation de la piscine ainsi que sa gestion se feront donc avec une comptabilité à caractère commercial et seront indépendantes des obligations administratives et légales des Communes. Un autre avantage de ce type de structure est que si la R(t)CA fonctionne en autonomie avec un personnel qui lui est spécifiquement attaché, son Conseil d'Administration est composé d'une majorité de Conseillers communaux ce qui permet aux Communes de maintenir, en tant qu'uniques bailleurs de fonds, un pouvoir de décision sur les activités et projets de la RtCA.

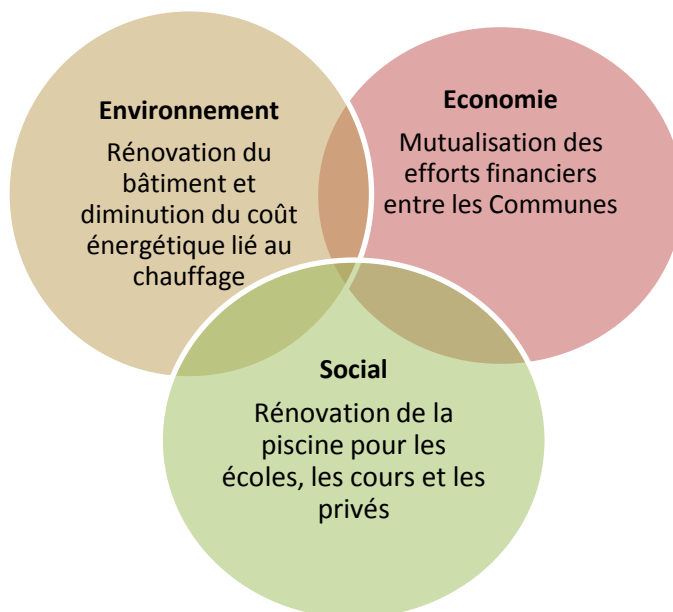
La mutualisation des coûts financiers et du pouvoir de gestion a donc pour finalité la rénovation, l'entretien et l'exploitation d'une infrastructure coûteuse et répondant aux souhaits de St Roch et des citoyens. En outre, les écoles des Communes concernées par le projet pourront également accéder à cette infrastructure.

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet est à mettre en regard des trois piliers du développement durable :

- *Environnemental* : la rénovation de la piscine, de la verrière et de ses vestiaires engendrera une dépense énergétique moindre en matière de chauffage de l'infrastructure
- *Social* : le projet permettra aux écoles de la région ainsi qu'aux citoyens de bénéficier d'une infrastructure supplémentaire pour les cours de natation et les loisirs sportifs. En outre des activités supplémentaires pourraient être organisées à la piscine de St Roch suite aux rénovations

- **Economique** : la création d'une RtCA offrira la possibilité financière aux Communes d'entreprendre les travaux de rénovation et de partager les risques liés à une potentielle marge déficitaire



Objectifs visés

1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- Le projet permettra aux écoles primaires et secondaires de la région de bénéficier d'une piscine et d'un hall sportif dans le cadre de leurs activités sportives
- Développement de cours extrascolaires de natation

1.6. Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel

- Entretien de l'infrastructure et ouverture de celle-ci pour des activités ludiques et sportives, menées par des associations sportives

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- La rénovation du bâtiment engendrera des économies d'énergie importantes, notamment en matière de chauffage

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Rénovation d'une partie du bâtiment du Monastère de Bernardfagne (en partie classé)

Indicateurs

- Nombre d'écoles fréquentant annuellement la piscine
- Nombre annuel de particuliers se rendant à la piscine librement
- Budget relatif à la gestion et au fonctionnement de l'infrastructure
- Taux de fréquentation des halls omnisports de Ferrières et de Hamoir

Tâches à réaliser

- Adoption d'un règlement transcommunal
- Transmission par les Conseils communaux des Communes de FERRIERES, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ouffet de leur décision de créer une RtCA, du projet des statuts et du bilan de départ à l'autorité de tutelle désignée par la loi
- Accord du Gouvernement
- Etablissement du contrat de gestion entre les Communes et la RtCA
- Identification à la banque carrefour des entreprises, à la TVA et à l'ONSS APL
- Désignation d'un auteur de projet en vue de rénover la piscine
- Travaux de rénovation
- Gestion de l'infrastructure par la R(t)CA

Estimation globale du coût

Non déterminée

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Plusieurs phases :

- création de la RtCA
- mutualisation des infrastructures
- réalisation d'aménagements à St Roch

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

Les Communes de FERRIERES, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ouffet ont eu une réunion préliminaire en vue de préciser le projet.

Des contacts avec le Collège St Roch et l'Evêché de Liège ont été pris.

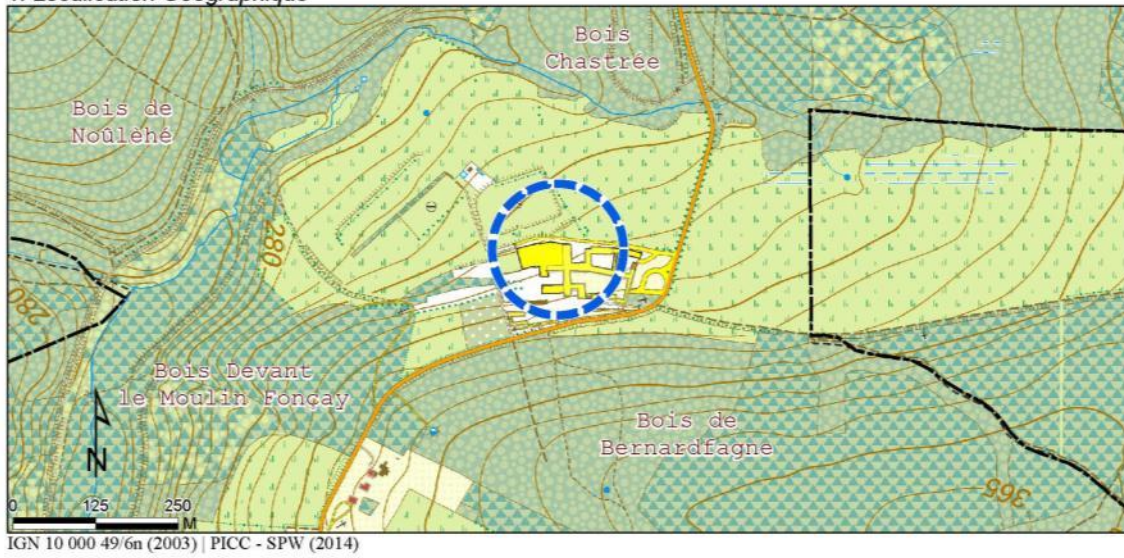
En février 2015, le GREOA a déposé un dossier de candidatures en vue de constituer un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève. Le Plan de Développement Stratégique déposé comprend en son sein une fiche-projet relative à la mutualisation des infrastructures sportives du territoire envisagé (9 communes dont la commune de FERRIERES).

Programme dans le temps

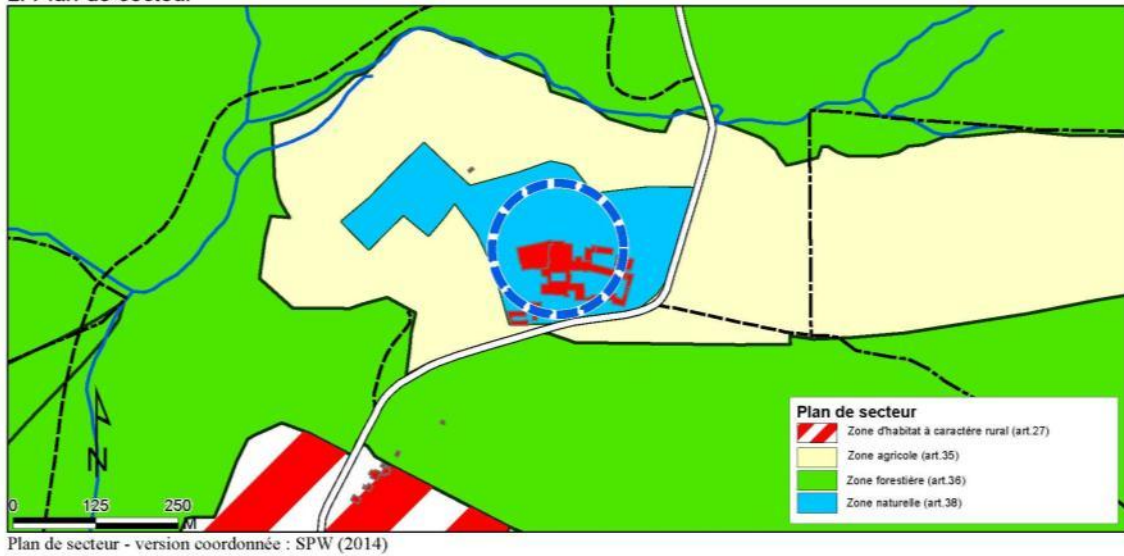
Dans les trois ans

ANNEXES

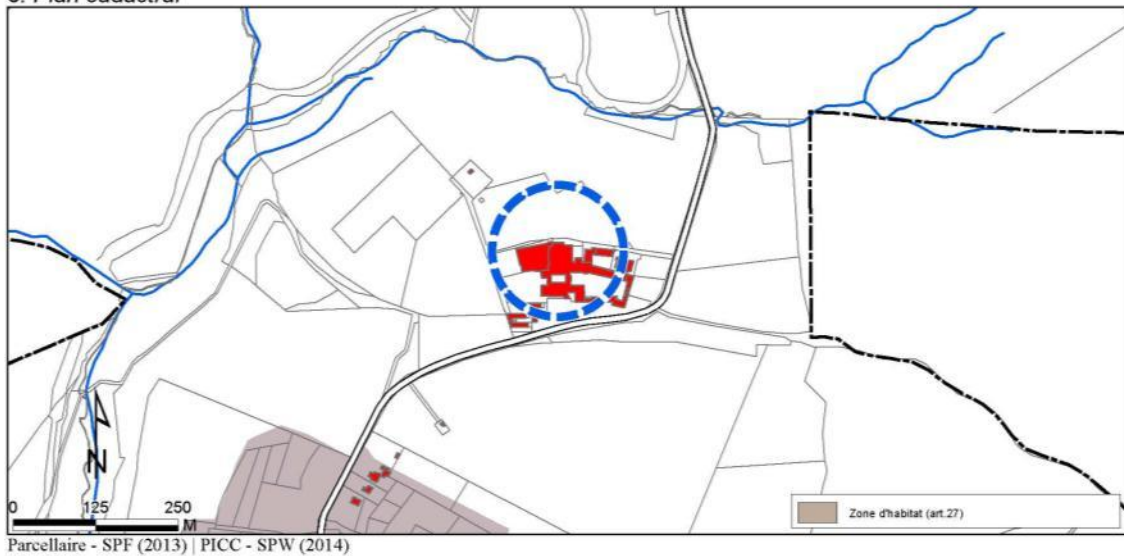
1. Localisation Géographique



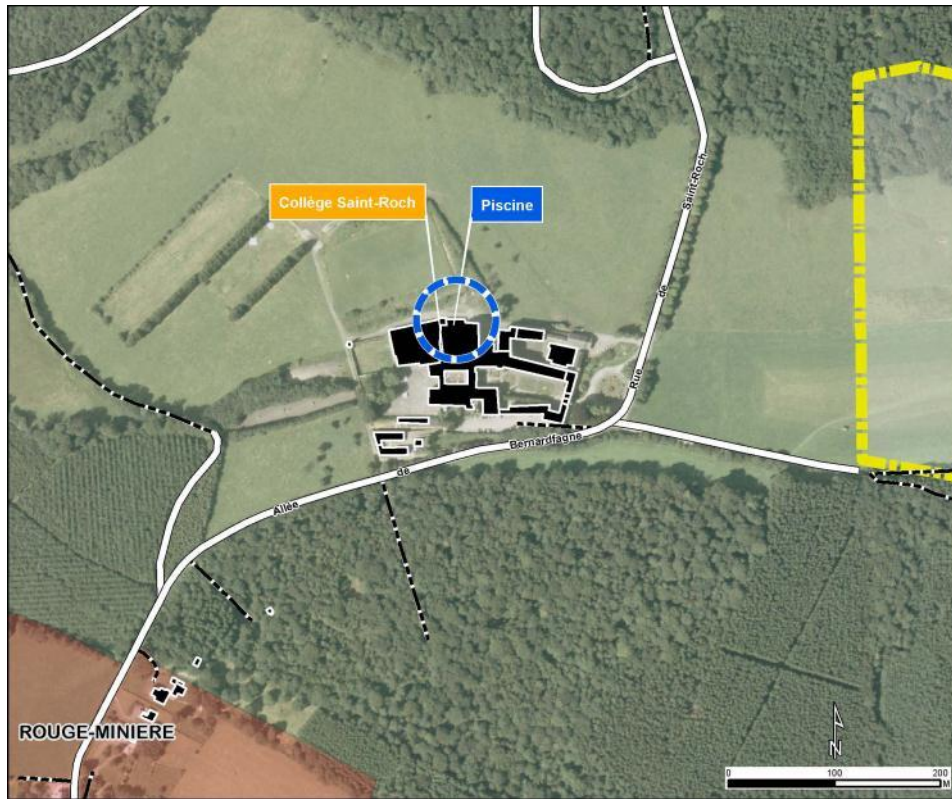
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



Plan de situation



Photos de la situation existante



FERRIERES (entité)

Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité routière, de mobilité douce et de transports en commun et alternatifs

 **Description du projet**

Le projet consiste en la réalisation d'actions en matière de mobilité concernant les points suivants :

- la sécurisation des villages (limitation de la vitesse, installation de dispositifs ralentisseurs, aménagement de trottoirs...), en tenant compte de la circulation de véhicules agricoles,
- la sécurisation des abords des écoles,
- l'amélioration des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite (PMR) - notamment au niveau de la gare de Sy,
- l'amélioration de la mobilité scolaire et extra-scolaire des jeunes,
- le développement de moyens de mobilité alternatifs, moins polluants (Covoit'stop, parking d'éco-voiturage, ferribus...),
- la formation d'un Conseiller en mobilité (CeM) pour plusieurs communes,
- l'adoption éventuelle d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et/ou d'un Plan de Déplacement Scolaire (PDS).

Localisation

- Voiries et espaces publics communaux

Statut au plan de secteur

- A définir

Statut de propriété

- Communale

Création d'emplois(s) envisagée

- Formation d'un conseiller en mobilité
- Soutien aux acteurs de la mobilité

 **Origine de la demande**

- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune

Justification du projet

Face à la nécessité de posséder une voire deux voitures par ménage, les ferrusiens se sont prononcés en faveur de l'amélioration tant des infrastructures liées à la mobilité que de l'offre de moyens de transports alternatifs.

Concernant l'usage de la voiture, il ressort que la traversée des villages se fait souvent à grande vitesse engendrant un sentiment d'insécurité réel pour les habitants ainsi que des nuisances diverses (pollution, bruit, détérioration des routes...). La convivialité villageoise s'en ressent et le recours à une mobilité douce (vélo ou marche) sur et/ou aux abords de la voirie est trop souvent freiné par cette insécurité. La sécurisation des villages au travers de la révision des panneaux de signalisation et d'aménagements divers, notamment aux abords des lieux de convivialité et des écoles, permettra d'améliorer la situation. Tout aménagement (brise-vitesse, chicane...) envisagé veillera cependant, à la demande des agriculteurs, à ne pas entraver la circulation des charrois agricoles. Les partisans de la mobilité douce trouveront quant à eux de nouvelles possibilités de circuler en toute sécurité grâce au projet de Transferrusienne et de maillage intra- et inter-villages (fiche 1.3.).

Le développement de moyens de transports alternatifs, combiné au souhait d'une amélioration de l'offre de transports en commun, contribuera à faciliter les déplacements en milieu rural, à diminuer l'empreinte écologique et le coût financier des déplacements. Des initiatives telles que le projet Covoit'stop, le Ferribus ou encore la création de parkings de covoiturage représentent une solution idéale pour les trajets quotidiens. D'autres initiatives existent et verront encore sans doute le jour. Le soutien communal en regard de celles-ci est essentiel pour suivre l'évolution des mentalités.

En matière de déplacements scolaires, l'établissement de PDS ainsi que la mise en place d'un service de ramassage scolaire serait une réponse adaptée à l'insécurité ressentie aux abords des écoles et au passage routier dans les villages aux heures scolaires. De plus, ces actions auraient un impact positif en termes de sensibilisation des enfants à une mobilité plus durable.

En outre, si la mobilité est une problématique quotidienne pour tout un chacun, elle l'est encore plus pour les PMR qui rencontrent encore trop souvent des difficultés lors de leurs déplacements : trottoirs non adaptés (revêtement pavé, largeur insuffisante...), accès impossible à certains services publics (exemple : la gare de Sy), manque de transports en commun accessibles... La nécessité de prendre en compte ce public dans les aménagements à réaliser ainsi que dans les solutions alternatives de déplacements a été soulignée.

Pour permettre à la Commune de répondre à ces différents besoins, la présence d'un conseiller en mobilité qui travaillerait de manière transcommunale représenterait un atout important. En effet, la transcommunalité s'impose en milieu rural où la mobilité quotidienne des habitants dépasse presque toujours les frontières communales, notamment pour la mobilité professionnelle, l'accès à certains services, espaces commerciaux... Ce faisant, les Communes concernées bénéficieraient d'une personne relais et de référence pour les citoyens et pour leurs actions.

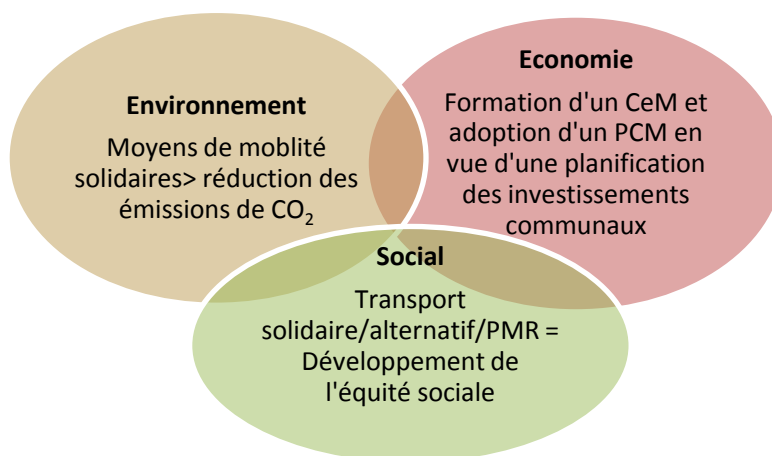
Enfin, l'adoption éventuelle d'un PCM permettrait à la Commune de bénéficier d'un diagnostic approfondi de la mobilité sur son territoire et d'en identifier précisément les dysfonctionnements et les enjeux, à plus ou moins long terme. Le PCM serait un outil central pour définir une stratégie ainsi qu'un plan d'actions en regard des services et des infrastructures existant en matière de mobilité mais aussi en regard du présent PCDR et des projets qui y figurent (RAVeL, Transferrusienne,...). Un PDS pourrait également être envisagé, notamment en collaboration avec l'école secondaire de St Roch. Par ailleurs, un PCM pourrait venir compléter et affiner le PiCM de l'Ourthe-Ambève-Condroz.

Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.2.** : Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local
- **1.3.** : Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale (« transferrusienne ») entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré
- **1.4.** : Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité
- **2.2.** : Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré

 **Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :**

- **Economique** : la valorisation et l'amélioration des modes de déplacements autres que la voiture individuelle permettront aux usagers de diminuer les frais liés à leurs déplacements. Quant à l'Administration communale, la formation d'un conseiller en mobilité et l'élaboration d'un PCM lui permettraient de planifier ses investissements, sur base d'une vision globale et prospective des priorités en matière de mobilité et des estimations budgétaires qui y sont liées.
- **Environnemental** : les différentes actions auront pour finalité d'améliorer tous les modes de transports en intégrant une réflexion sur le cadre de vie communal. Le développement de moyens de transports solidaires/alternatifs ainsi que la mise en place d'infrastructures dédiées à la mobilité douce aura *de facto* un impact positif sur la réduction des émissions de CO₂. Par ailleurs, le développement éventuel d'un PDS pourra contribuer à l'éducation de citoyens éco-responsables.
- **Social** : le développement des moyens de transports en commun/alternatifs/à destination des PMR et de mobilité douce contribuera au développement de l'équité sociale tout en favorisant les échanges et la rencontre sociale.



Objectifs visés

1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

- Développement de services de mobilité (Ferribus...)

1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

- Mise en place de modes de transports alternatifs, moins coûteux, moins polluants et favorisant les contacts sociaux (par opposition à un véhicule individuel)

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Diminution de l'usage individuel de la voiture et donc de la consommation d'énergies fossiles en matière de déplacements

4.3. Favoriser la mobilité douce

- Renforcement de la sécurité des usagers doux via des aménagements (trottoirs, panneaux de signalisation...)

Indicateurs

- Nombre de km de « voiries » sécurisées pour les piétons et cyclistes
- Indice de satisfaction de la population (sécurité dans les villages, déplacements scolaires...)
- Nombre de véhicules par ménage
- Nombre de kilomètres parcourus par les ménages par an en voiture

Tâches à réaliser

- Concerter les communes limitrophes afin d'envisager la formation d'un Conseiller en Mobilité pour un territoire déterminé
- Effectuer un inventaire des aménagements à réaliser en concertation avec les acteurs de la mobilité, les établissements scolaires et la population
- Prioriser les aménagements à réaliser
- Réaliser les aménagements
- Evaluer les aménagements


Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer.


Plusieurs sources de financements sont à envisager : DGO1, DOG2, Commune, Province de Liège...

 **Programme de réalisation**

A déterminer


 **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Aucun

 **Etat du dossier**

La Commune a rencontré la responsable de la cellule mobilité au sein du SPW en vue de réfléchir aux différentes solutions visant à améliorer la sécurité routière

Un projet parking de covoiturage est prévu avec la SPI au zoning de Werbomont pour 2016

 **Programme dans le temps**

Dans les trois ans

Rapport Synthèse Commune de Ferrières

Patrimoine	Surface (m ²)	Date de construction	Date rénovation	COMBUSTIBLE		ELECTRICITE		Référence Mesure (rapport d'analyse)	Recommandations	Investissement (€)	Economie (€)	Retour sur investissement (ans)	Réduction de CO2
				Ratio de consommation (kWh/m ² .an)	Ratio de référence (kWh/m ² .an)	Ratio de consommation (kWh/m ² .an)	Ratio de référence (kWh/m ² .an)						
Administration communale de Ferrières	400	1914	1992 2009	243	173	36,5	53	Mesure 1	Remplacement des joints des châssis de fenêtres	2.500	561	4,5	2,1
								Mesure 2	Isolation thermique des conduites de chauffage	688	162	4,2	0,6
								Mesure 3	Installer un régulateur de tirage	500	124	4,0	0,5
								Mesure 4	Installation d'une régulation équipée d'un optimiseur et d'une sonde extérieure	600	399	1,5	1,5
								Mesure 5	Remplacement de la chaudière	5.000	1.093	4,6	4,0
								Mesure 6	Installation d'un thermostat d'ambiance	500	1.336	0,4	5,2
								Mesure 7	Remplacement du circulateur de chauffage	510	53	9,6	0,1
Ecole communale de Ferrières	819	1987		232	174	30	28	Mesure 1	Renforcement isolation toiture plate	3.700	466	7,9	1,7
								Mesure 2	Renforcement isolation toiture inclinée	14.740	2.777	5,3	10,4
								Mesure 3	Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée	40.000	1.364	29,3	5,1
								Mesure 4	Isolation des caissons des volets	1.320	577	2,3	2,1
								Mesure 5	Isolation de la sortie de secours	650	247	2,6	0,9
								Mesure 6	Isolation thermique des conduites de chauffage	825	584	1,4	2,2
								Mesure 7	Installation d'une régulation avec optimiseur pour les chaudières	900	473	1,9	1,8
								Mesure 8	Remplacement des chaudières	9.500	1.314	7,2	5,0
								Mesure 9	Remplacement des luminaires TL8 par des luminaires à ballast électronique TL5	10.000	917	10,9	1,9
Ecole communale de My	380	1862	2006 2008	257	174	50,5	28	Mesure 1	Isolation thermique de la toiture non isolée	2.400	904	2,7	4,0
								Mesure 2	Isolation thermique des murs de l'école	10.000	2.430	4,1	10,6
								Mesure 3	Isolation thermique des conduites de chauffage	391	53	7,4	0,2
								Mesure 4	Remplacement des luminaires TL8 par des luminaires à ballast électronique TL5	3.200	545	5,9	1,3
Ecole communale de Xhoris	1.500	1899	2010	109	174	20,8	28	Mesure 1	Isolation thermique de la cave et chaufferie	820	134	6,1	0,6
								Mesure 2	Isolation thermique des conduites de chauffage	1.793	585	3,1	2,8
								Mesure 3	Installer un régulateur de tirage	500	146	3,4	0,7
								Mesure 4	Installation d'une régulation équipée d'un optimiseur et d'une sonde extérieure	2.600	847	3,1	0,6
Le Maka	617	1999	-	163	173	46,3	53	Mesure 1	Isolation des combles	5.400	1.000	5,4	3,8
								Mesure 2	Isolation thermique des conduites de chauffage	1.606	307	5,2	1,2
								Mesure 3	Installation d'une régulation équipée d'un optimiseur et d'une sonde extérieure	2.600	516	5,0	2,0
								Mesure 4	Installation d'un thermostat d'ambiance	900	282	3,2	1,0

Ancienne administration communale de Xhoris	512	1868	2013	86	174	10	28	Mesure 1	Isolation thermique de la toiture salle polyvalente	6.000	636	9,4	2,8
								Mesure 2	Isolation thermique plafond bibliothèque	3.500	175	20,0	0,8
								Mesure 3	Isolation thermique murs bibliothèque	3.800	472	8,1	2,1
								Mesure 4	Remplacement des châssis (Subsides UREBA déduits)	3.300	884	3,7	3,9
								Mesure 5	Isolation thermique des conduites de chauffage	369	56	6,6	0,2
								Mesure 6	Installer un régulateur de tirage	500	28	17,9	0,1
								Mesure 7	Arrêter les circulateurs chauffage en été	0	70	0,0	0,7
								Mesure 8	Remplacement des luminaires TL8 par des luminaires à ballast électronique TL5 pour la bibliothèque	410	25	16,4	0,1
								Mesure 9	Remplacer les lampes à incandescence par des lampes Led ou fluo compactes	295	203	1,5	0,5

Légende

Inférieur à la référence

Supérieur à la référence

Très supérieur à la référence

	Bonne
	Médiocre
	Energivore

FERRIERES (entité)

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population

Description du projet

Le projet consiste à :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux notamment par la *réalisation d'audits énergétiques*²⁵⁷ afin de procéder à leur rénovation énergétique et écologique (isolation thermique, chauffage, éclairage, ventilation...). Suite à la réalisation d'un cadastre énergétique, trois bâtiments sont considérés comme prioritaires :
 - l'école de Ferrières
 - l'école de Xhoris
 - le Maka
- mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables: solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien (en collaboration avec l'asbl Ferréole), pompe à chaleur, géothermie, hydraulique, biométhanisation, biocarburants...
- sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) et aux énergies renouvelables, en utilisant différentes méthodes et différents outils:
 - Ⓢ sensibilisation des occupants des bâtiments communaux (écoles, associations, personnel communal...) pour une meilleure gestion de leur consommation énergétique
 - Ⓢ information de la population en matière d'isolation (primes...) : réalisation de campagnes d'informations dans le Bulletin communal, via le PCDN, via le site internet communal...
 - Ⓢ rappel régulier des missions et coordonnées des guichets de l'énergie (www.energie.wallonie.be)
 - Ⓢ instauration d'une prime communale portant sur les mesures d'économie d'énergie dans les habitations
 - Ⓢ organisation de visites chez des particuliers qui témoigneraient de leur expérience en la matière...

²⁵⁷ Un audit énergétique permet de relever les consommations énergétiques d'un bâtiment et d'envisager les possibilités d'améliorer de ce point de vue sa performance.

Localisation

- Ecole de Ferrières : Rue de Lognoul 8a, 4190 Ferrières
- Ecole de Xhoris : Route de Hamoir 37, 4190 Xhoris
- Le Maka : Rue de Lognoul 6, 4190 Ferrières
- Autres bâtiments : à déterminer

Statut au plan de secteur

- Ecole de Ferrières : zone d'habitat à caractère rural
- Ecole de Xhoris : zone d'habitat à caractère rural
- Le Maka : zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

- Communale

Création d'emplois(s) envisagée

- Un éco-passeur (1 ETP) a été engagé en décembre 2012 pour les Communes de Ferrières, Hamoir et Ouffet

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune
- Eco-passeur

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique wallonne mais aussi nationale et internationale.

Les mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), visant à consommer moins d'énergie en conservant le même confort :

- ② génèrent des gains financiers plus rapidement que la mise en place de technologies nouvelles,
- ② permettent la réduction des émissions de CO₂,
- ② complètent la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables.

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. L'utilisation des énergies renouvelables n'aurait aucun sens si elle n'était pas utilisée de manière rationnelle.

Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétiques, diminuant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) comme préconisé au niveau régional, national et international.

Ce projet permet en outre de valoriser des ressources locales (co-produits agricoles, site venteux, soleil...) et d'éviter ainsi d'importer des combustibles.

La sensibilisation de la population va de pair avec les actions mises en œuvre par les autorités communales, actions qui en tant que telles sont notamment des moyens de sensibiliser.

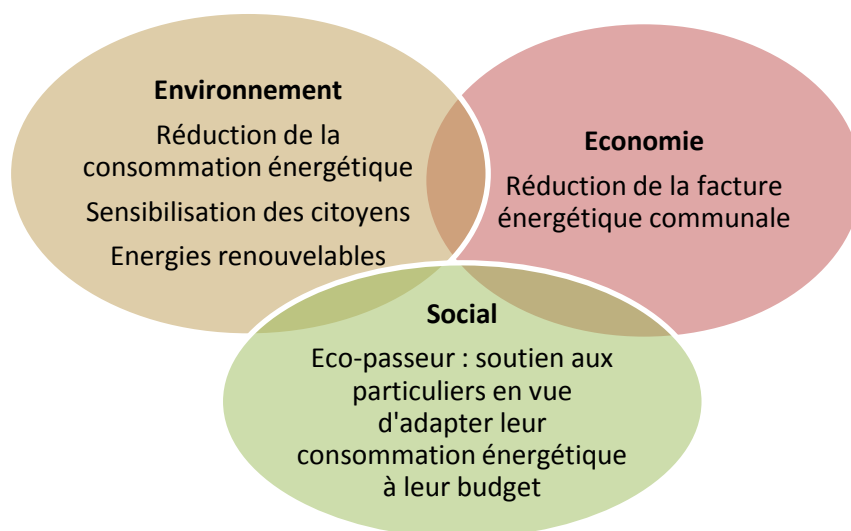
Cette fiche est à mettre en lien avec les fiches-projets :

- **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et de soutenir le secteur associatif*
- **1.5.** : *Création d'une Régie (trans)Communale Autonome (RtCA) afin d'assurer la gestion du pôle sportif de St Roch*
- **1.8.** : *Mise en place d'une politique d'aménagement et de rénovation des bâtiments scolaires*
- **3.8.** : *Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- **Environnemental** : la mise en œuvre de ce projet aura pour effets :
 - Ⓢ une réduction directe de la consommation énergétique liée aux infrastructures communales
 - Ⓢ une sensibilisation à l'URE des utilisateurs des locaux communaux
 - Ⓢ la mise en place de technologies faisant appel à des énergies renouvelables
- **Economique** : ce projet contribuera à la réduction de la facture énergétique communale
- **Social** : indirectement, le maintien d'un poste d'éco-passeur permettra aux personnes précarisées d'obtenir des renseignements afin de diminuer le coût lié à leur consommation énergétique (conseils pour des gestes à poser au quotidien)



Objectifs visés

3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

- Sensibilisation des citoyens à diminuer leur consommation d'énergie via l'éco-passeur

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments communaux
- Sensibilisation de la population à la consommation énergétique
- Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables

Tâches à réaliser

- Déterminer les bâtiments prioritaires à auditer et/ou à rénover
- Rentrer les dossiers de demandes de subsides
- Politique active d'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour chaque bâtiment construit ou rénové
- Sensibilisation de la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) et aux énergies renouvelables

Indicateurs

- Consommation énergétique des bâtiments communaux (électricité, chauffage, eau...)
- Proportion d'énergie consommée provenant d'énergies renouvelables
- Nombre d'actions réalisées afin de sensibiliser la population à l'URE et aux énergies renouvelables

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Plusieurs sources de financement sont à envisager :

Rénovation énergétique des bâtiments publics

EPURE : la subvention est plafonnée à 100% du montant total des travaux et études avec un maximum de 74.368,06 € TVAC par dossier introduit

Audits et études de pré-faisabilité :

UREBA : 50%

Commune : 50%

Travaux :

UREBA : 30%

Commune : 70%

Programme de réalisation

En plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Des audits énergétiques ont été réalisés et ont déjà permis de prioriser les bâtiments dans lesquels les aménagements s'imposaient

Etat du dossier

En 2009, la Commune a réalisé l'audit énergétique de l'école de Ferrières centre et elle a introduit un dossier de subventionnement pour l'amélioration énergétique de la Maison des jeunes, dans le cadre d'un dossier Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments publics et Assimilés (UREBA). Durant la même année, un dossier a été rentré concernant l'éclairage des voiries à Xhoris dans le cadre du programme EPURE, « renouvellement de l'éclairage des voiries afin d'en améliorer la performance énergétique et photométrique ».

La Commune a également participé au projet 31 communes au soleil et des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le bâtiment du Maka. En outre, la réalisation de l'audit énergétique du Maka est envisagée dans le cadre de ce projet.

Fin 2012, la Commune a également procédé à l'engagement d'un éco-passeur, en collaboration avec les communes de Hamoir et Ouffet.

En janvier 2013, une enquête publique a été menée concernant l'implantation de 4 éoliennes par Electrabel à My-Filot. Grâce à la mobilisation des ferrusiens via la coopérative citoyenne Ferréole, l'une de ces 4 éoliennes pourrait être citoyenne.

Un dossier UREBA exceptionnel a également été introduit en juillet 2013 afin d'assurer le remplacement des châssis et des fenêtres de la bibliothèque et du musée de la vie rurale de Xhoris.

Programme dans le temps

Dans les trois ans

Entité

**Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires
afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire**

 **Description du projet**

La Commune de Ferrières compte six établissements scolaires dont quatre établissements d'enseignement maternel et primaire communal (Xhoris, Ferrières, Bosson et My), un établissement d'enseignement maternel et primaire dépendant de la Fédération Wallonie Bruxelles (« Ecole fondamentale de la Communauté française » à Ferrières centre) et un établissement d'enseignement secondaire du réseau libre (Collège St Roch).

Le projet consiste en la mise en place d'une politique communale permettant de répondre aux besoins des familles de Ferrières en matière de capacité d'accueil scolaire aux niveaux maternel et primaire. Il s'agit de réaliser des aménagements dans les établissements communaux en vue de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves :

- à Bosson, il s'agit de construire une nouvelle école équipée d'un réfectoire et d'une salle de gymnastique polyvalente ;
- à Xhoris, deux classes supplémentaires sont à créer ;
- à My, un préau ainsi qu'une annexe pouvant accueillir 2 salles de cours sont nécessaires.

Localisation

- Ecole de Bosson : Bruyère Fagnette 8, 4190 Werbomont
- Ecole de Xhoris : Route de Hamoir 37, 4190 Xhoris
- Ecole de My : Rue du Vieux Tilleul 7, 4190 My

Statut au plan de secteur

- Ecole de Bosson - Bâtiment actuel : Zone d'habitat à caractère rural ; terrain acquis pour la construction : zone d'habitat à caractère rural et zone agricole
- Ecole de Xhoris : Zone d'habitat à caractère rural
- Ecole de My : Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

- Communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Pérennisation des emplois des enseignants et du personnel encadrant

Origine de la demande

- Commune
- Ecole communale de Bosson
- Ecole communale de Xhoris
- Ecole communale de My
- CLDR
- Consultation citoyenne

Justification du projet

La Commune de FERRIERES est face à une importante croissance de sa population scolaire. En conséquence, les établissements de My, de Bosson et de Xhoris rencontrent de nouveaux besoins en matière de locaux.

A Xhoris, bien que la salle polyvalente ait été transformée en salle de cours fin 2012, le manque de locaux se fait déjà ressentir. En 2014, la Commune a reçu un financement afin de disposer de deux modules permettant d'assurer la poursuite des cours. La création de deux nouvelles classes supplémentaires s'impose dès lors au sein de cette implantation.

En ce qui concerne l'école de My, elle accueille une cinquantaine d'élèves et doit s'adapter à un manque de locaux. Un agrandissement via la construction d'une annexe sur le terrain adjacent est envisagé par la Commune. L'annexe devra pouvoir accueillir 50 élèves supplémentaires

Enfin, la proximité de l'autoroute ainsi que l'attrait de la campagne ferrusienne ont fait de Werbomont un village de prédilection pour les néo-habitants. Ainsi, depuis 1981, Werbomont est le village de l'entité qui connaît la plus importante croissance démographique avec une population qui a plus que doublé en 30 ans. Sa population est également majoritairement plus jeune que celle des autres villages, à l'exception de celui de My. Ce faisant, la population d'enfants en âge d'être scolarisés a connu et connaît encore une croissance importante et l'école de Bosson actuelle ne peut accueillir les élèves dans de bonnes conditions en raison de l'exiguïté de son bâtiment mais aussi de sa non-conformité aux normes de la FWB imposées en matière de bâtiments scolaires.

Afin de pallier à cette difficulté, plusieurs projets ont été évoqués au cours des dernières années mais ne se sont jamais concrétisés, en raison notamment du coût très important des projets envisagés. Dans l'attente d'une décision communale, des containers ont été installés pour accueillir les classes. Cette solution provisoire entraîne un coût énergétique élevé en matière de chauffage mais permet aux cours de se dérouler normalement. Après plusieurs réflexions, la construction d'un nouveau bâtiment s'est révélée comme étant la plus adaptée. La localisation du terrain, à proximité de l'école actuelle, est apparue comme idéale. Il permettra l'implantation d'une construction pouvant accueillir les 129 élèves de l'établissement grâce à l'aménagement de nouvelles classes de cours (3 maternelles et 4 primaires), d'un local informatique et d'un réfectoire. La construction d'une petite salle de sport permettra d'accueillir les associations du village en dehors des heures de scolaires. En outre, ce projet permettra de répondre à la demande citoyenne de bénéficier d'une salle disponible pour l'organisation d'évènements privés ou pour certaines activités d'associations.

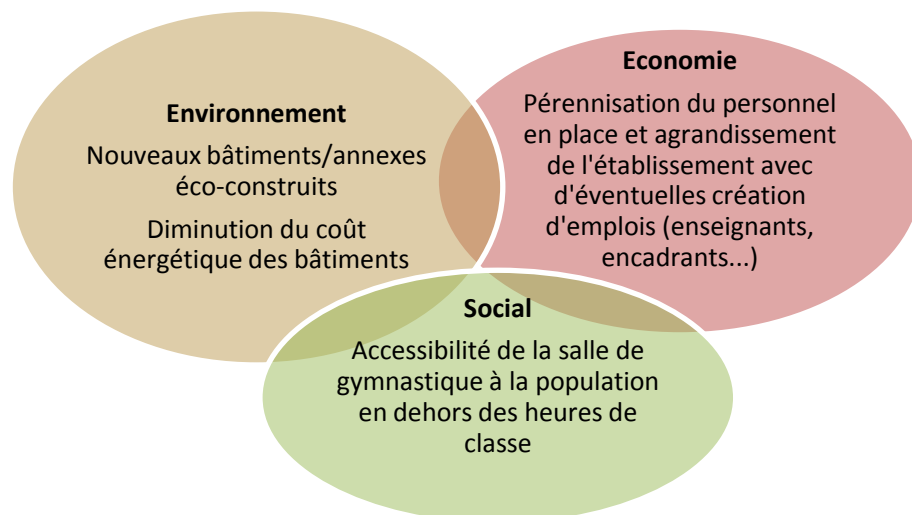
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.7. :** *Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- **Environnemental :** les annexes de l'école de My et de Xhoris ainsi que la nouvelle école de Bosson seront éco-construites. Leur impact écologique sera donc diminué (isolation du bâtiment, énergies renouvelables, emploi de matériaux locaux...)
- **Social :** le projet permettra d'offrir des locaux adéquats aux élèves de l'entité
- **Economique :** le projet permettra de pérenniser les emplois en place et le cas échéant, d'engager du personnel enseignant et encadrant supplémentaire dans le cas d'une augmentation de la population scolaire



Objectifs visés

1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

- Proposer un enseignement de qualité au sein d'infrastructures modernes et accueillantes

1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- Adaptation des locaux scolaires aux besoins actuels en matière d'éducation

1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

- Possibilité pour les associations d'utiliser la salle de gymnastique de l'école de Bosson dans le cadre de leurs activités, en dehors des heures scolaires

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Création d'annexes et d'un bâtiment peu énergivore (isolation du bâtiment, chauffage adapté...)

Indicateurs

- Taux d'inscription annuel dans chacun des établissements
- Fréquence d'utilisation de la salle de gymnastique de Bosson par les citoyens
- Consommation énergétique des bâtiments
- Nombre d'enseignants et de personnel encadrant

Tâches à réaliser

Pour chacun des projets :

- Réalisation d'une étude de faisabilité
- Concertation avec la FWB et Infrsports
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation d'un avant-projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation d'un projet
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Inauguration des locaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Estimation globale du coût

- **Bosson** : - école : 2.400.000€ HTVA et hors révision
 - salle de gymnastique : 695.000 € HTVA et hors révision
- **Annexe à Xhoris** : 248.000€ (auteur de projet et TVA compris)
- **Annexe à My** : à déterminer

Répartition du financement

- **Bosson** :- école : FWB (60%)
 - salle de gymnastique : Infrasports (75%)
- **Xhoris** : FWB (100%)
- **My** : à déterminer

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Les élèves des écoles de Bosson et de Xhoris sont actuellement accueillis dans des modules provisoires et l'école de Bosson ne répond pas aux normes de la FWB. Les différents aménagements sont donc prioritaires.

Etat du dossier

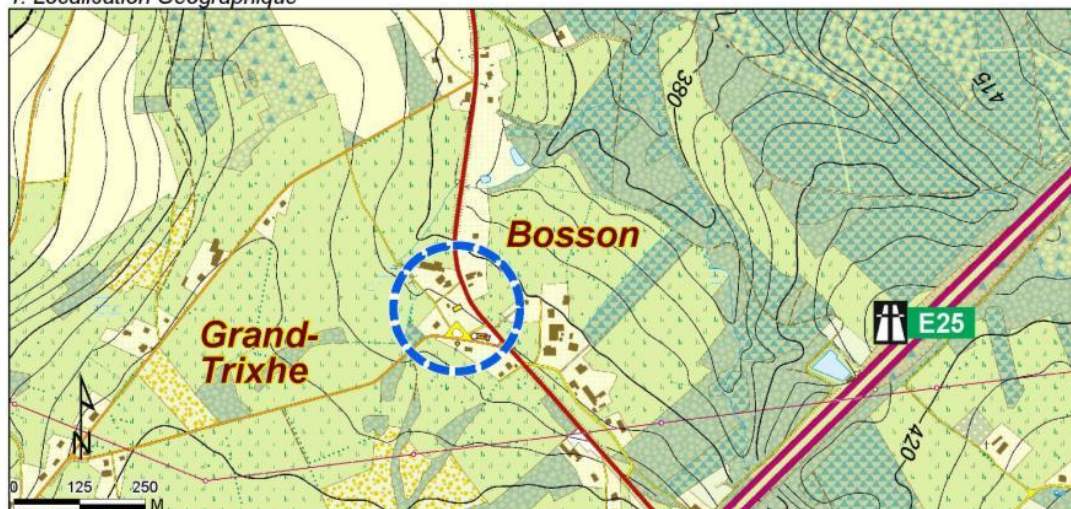
- **Bosson** :
 - Acquisition par la Commune d'un terrain de 4 ha en vue d'y construire le nouveau bâtiment de l'école de Bosson
 - Élaboration d'un cahier des charges en cours
 - Prise de contact avec la société ECETIA pour la planification des investissements de l'école de Bosson
 - Prise de contact avec Infrasports et la FWB
- **Xhoris** :
 - Obtention d'un financement suite à un appel à projet émanant du Cabinet Nollet afin d'implanter deux modules à l'école de Xhoris
 - Passation d'un marché de services en vue de la consultation d'un architecte (fin des travaux prévue en septembre 2016)
- **My** :
 - Introduction d'un dossier UREBA en vue de rénover le toit de l'école de My
 - Négociations en cours avec la fabrique d'église en vue d'acquérir le terrain adjacent à l'école actuelle

Programme dans le temps

Dans les 3 ans

ANNEXES

1. Localisation Géographique



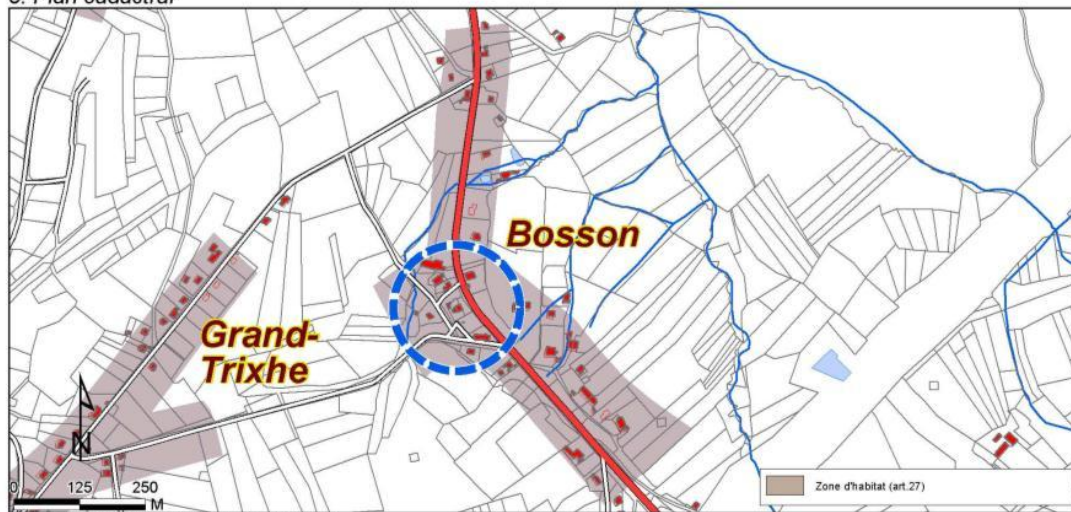
IGN 10 000 49/6s (2003) | PICC - SPW (2014)

2. Plan de secteur



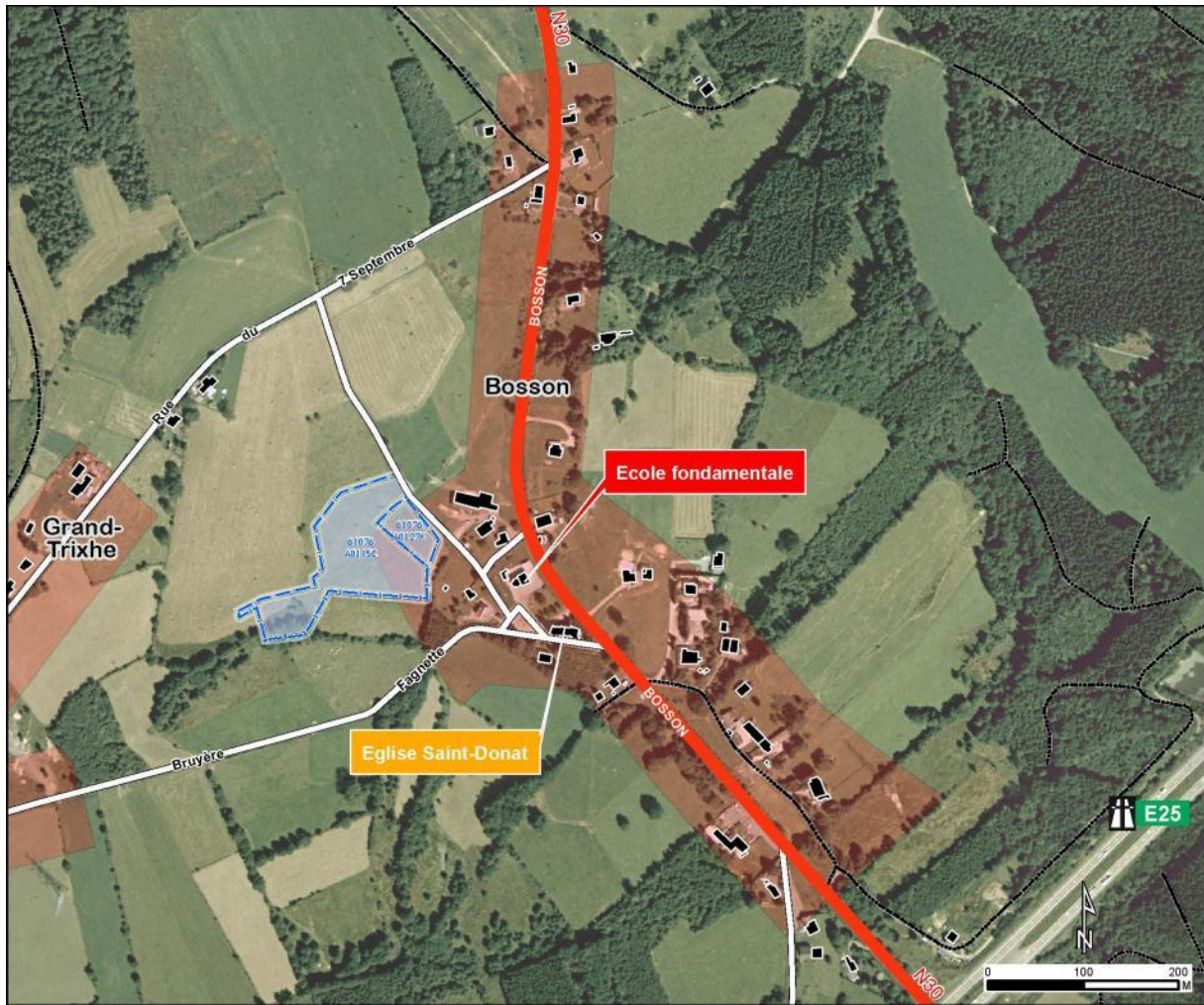
Plan de secteur - version coordonnée - SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | PICC - SPW (2014)

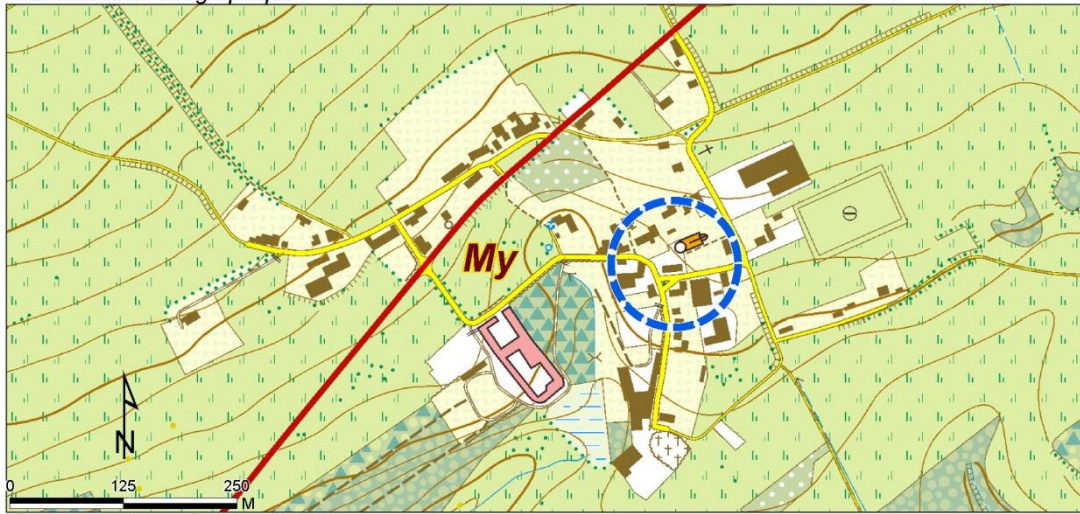
Plan de situation



Photos de la situation existante



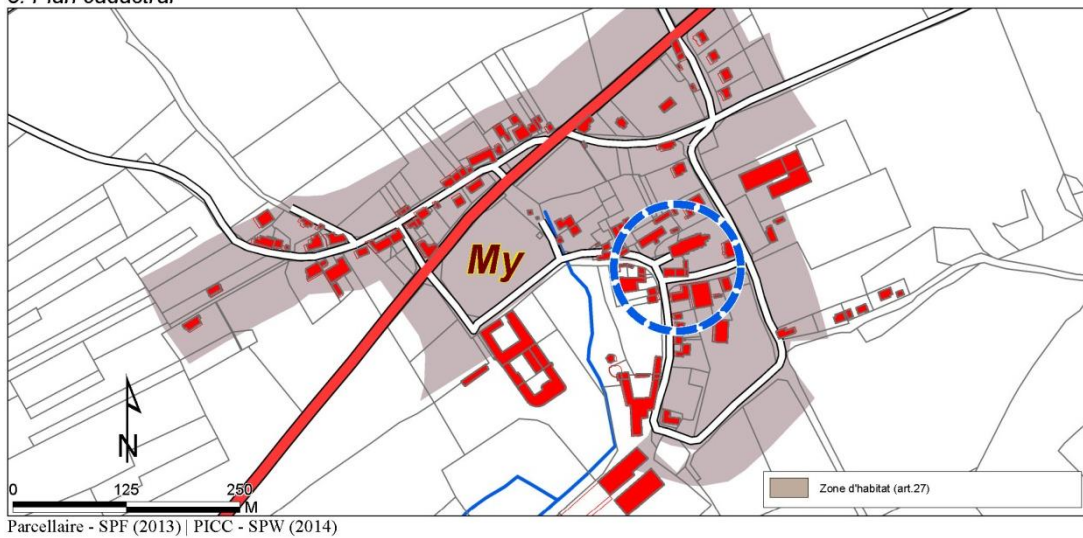
1. Localisation Géographique



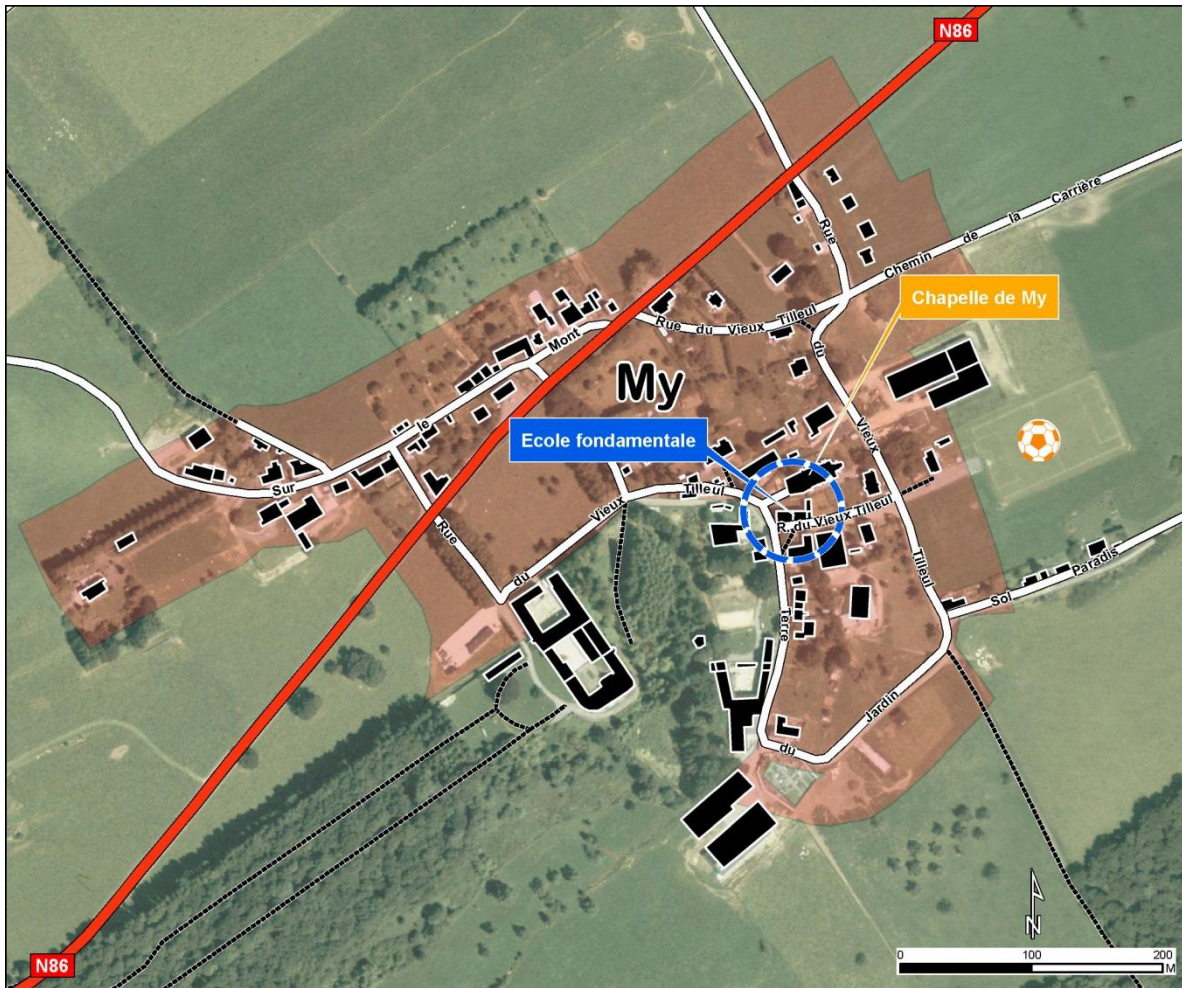
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



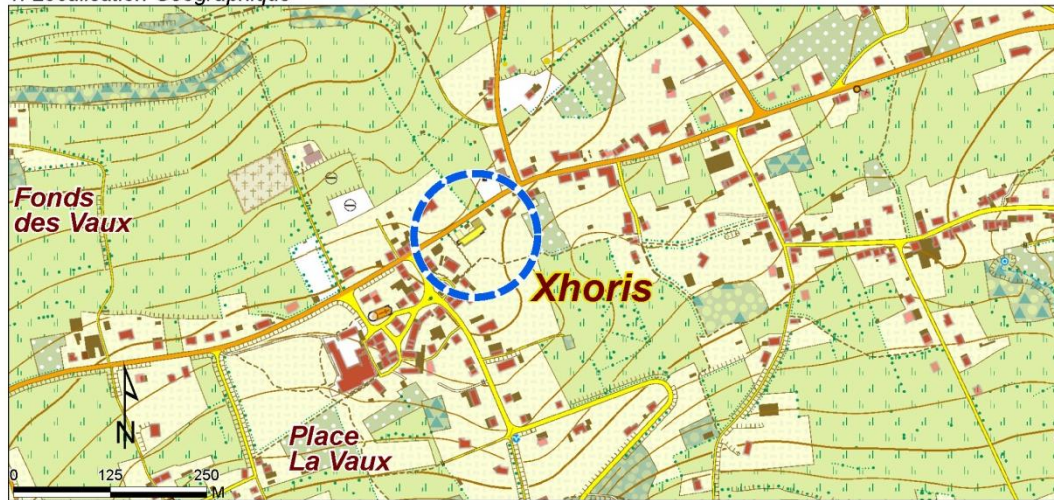
Plan de situation



Photos de la situation existante



1. Localisation Géographique



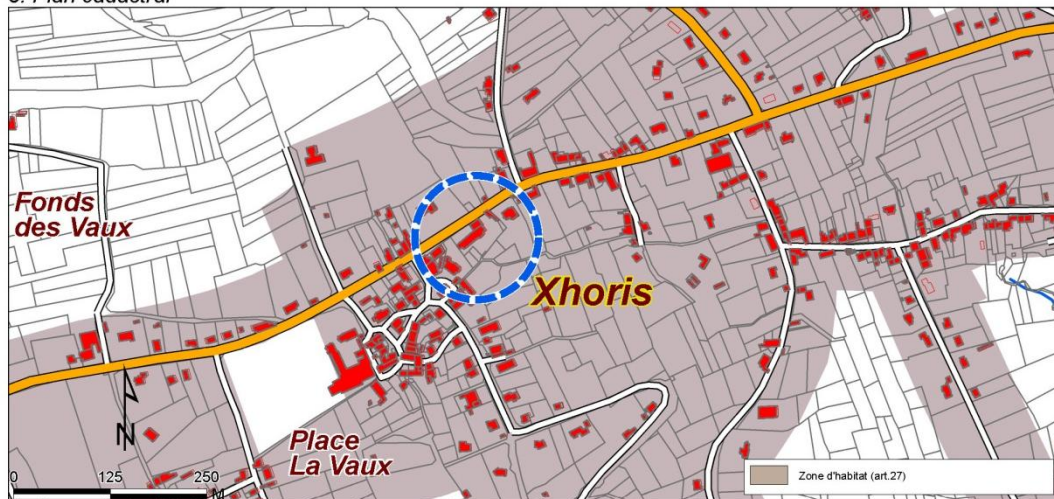
IGN 10 000 49/6s (2003) | PICC - SPW (2014)

2. Plan de secteur



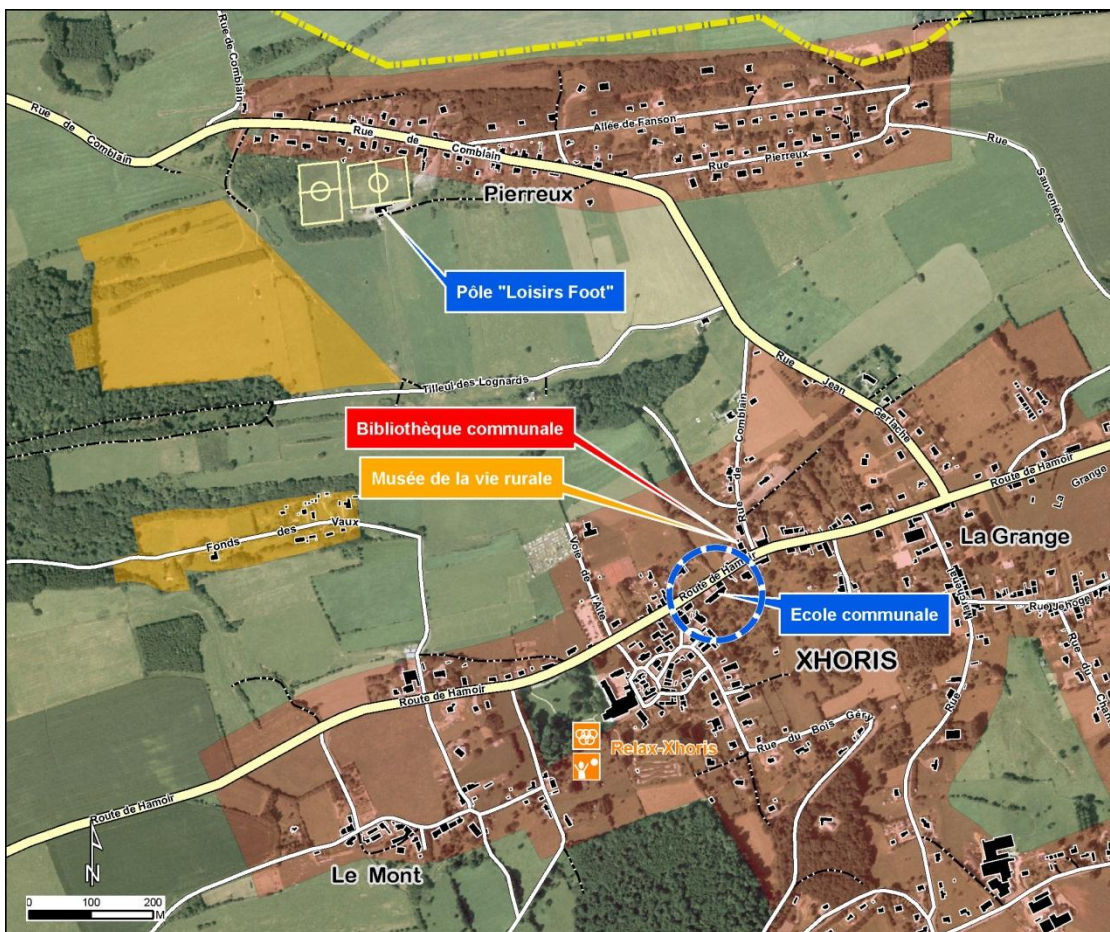
Plan de secteur - version coordonnée - SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | PICC - SPW (2014)

Plan de situation



Photos de la situation existante



Lot 2

LOT 2**INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 2**

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1	Xhoris	Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives	408
2	Transcommunal	Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré	414
3	Werbomont	Réalisation d'une étude en vue de la création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont	418
4	Werbomont	Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	424
5	Xhoris ; Bosson	Création d'un local d'accueil de la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé	430
6	Entité	Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant les patrimoines bâti et naturel de l'entité	434
7	Entité	Réalisation d'un inventaire du patrimoine historique : restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population	440
8	Logne	Développement d'un Plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel	444

XHORIS

Construction d'une annexe à la salle de football de Xhoris et aménagement d'un terrain synthétique

Description du projet

Le projet consiste en :

- la destruction de l'ancienne buvette délabrée
- la construction d'une annexe de 50 m², attenante à la buvette actuelle, afin d'installer une cuisine équipée et un local de rangement pour le football et le ping-pong. Cette construction intégrera les énergies renouvelables et valorisera les matériaux locaux
- l'aménagement d'un terrain de football synthétique

Localisation

- Rue de Comblain, 4190 Xhoris

Statut au Plan de secteur

- Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

- Communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Aucune

Origine de la demande

- Clubs sportifs
- Consultation citoyenne
- Commission Locale de Développement Rural
- Commune

Justification du projet

Le site du football est constamment occupé, que ce soit pour les activités sportives (football et ping-pong), pour les manifestations organisées par le football lui-même, le ping-pong et les associations locales (entraînements, matchs, tournois, soupers, concerts...) ou encore pour des fêtes privées (communions, anniversaires...). Si la buvette est adéquate pour toutes ces activités son absence de cuisine équipée, bien que compensée par la présence d'un bar, rend plus difficile l'organisation d'événements tels que les soupers des associations sportives ou culturelles. Par ailleurs, le manque d'un local de rangement pour accueillir les tables de ping-pong est problématique à la fois pour la protection quotidienne de celles-ci (bris, vol...) et pour l'espace qu'elles occupent en permanence dans la salle. La construction de l'annexe permettra d'améliorer la fonctionnalité de la salle qui sera également dès lors plus attrayante pour les associations souhaitant organiser une manifestation.

L'aménagement d'un terrain synthétique permettra quant à lui d'améliorer considérablement la pratique du football tout en permettant de réaliser des économies notables et de préserver l'environnement. Il permettra :

- Ⓢ d'effectuer les entraînements de football à Xhoris toute l'année et non plus dans le hall omnisport de St Roch en hiver (un terrain synthétique offre une utilisation annuelle moyenne de 1.500 heures contre 300 heures pour un terrain naturel),
- Ⓢ d'économiser les importantes quantités d'eau liées à l'arrosage régulier d'un terrain naturel,
- Ⓢ de préserver les nappes aquifères d'une utilisation régulière de produits phytosanitaires pulvérisés sur un terrain naturel,
- Ⓢ de diminuer l'empreinte en CO₂ liée à l'entretien de la pelouse (tonte),
- Ⓢ de diminuer considérablement le budget réservé à l'entretien du terrain. En effet, on estime que l'entretien annuel d'un terrain naturel peut atteindre 100.000 euros alors que celui d'un terrain synthétique est d'environ 5.000 euros.

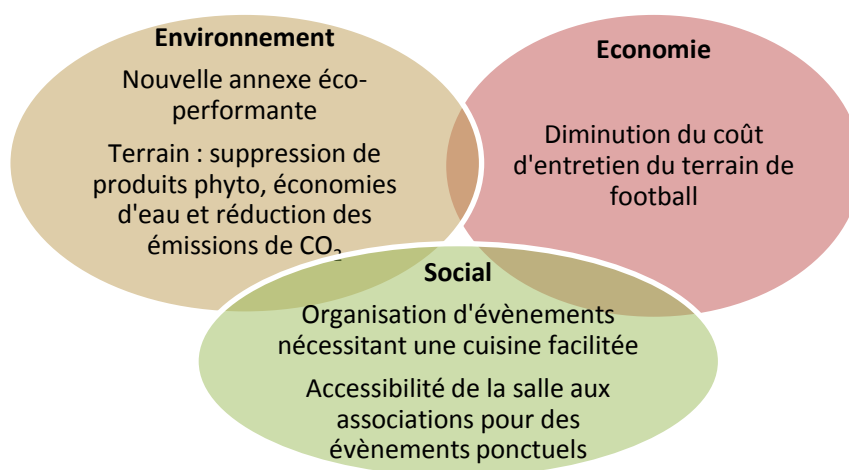
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec la fiche-projet :

- **1.7. : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population**

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- **Environnemental :** l'annexe à la buvette sera réalisée avec des matériaux éco-performants et le terrain synthétique engendrera la suppression de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien du terrain, la diminution drastique de la consommation d'eau dédiée à l'hydratation du terrain ainsi que la suppression des émissions de CO₂ liées à la tonte du terrain
- **Social :** l'aménagement de la buvette facilitera l'organisation d'évènements par les associations sportives (football, tennis de table) ou culturelles (soupers des associations, concerts, soirées dansantes....).
- **Economique :** l'aménagement d'un terrain synthétique représentera, à terme, un coût d'entretien très faible en regard de celui d'un terrain naturel



Objectifs visés

1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

- Aménagement d'une cuisine au sein de la buvette pour l'organisaion de repas et pour favoriser la convivialité
- Aménagement d'un terrain synthétique

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Construction d'une annexe respectant un urbanisme durable et minimisant les dépenses énergétiques

3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

- Entretien du terrain synthétique non polluant (pas d'utilisation de produits phytosanitaires) pour les nappes phréatiques

Indicateurs

- Fréquence d'occupation de la salle
- Fréquence d'utilisation du terrain de football
- Coût d'entretien annuel du terrain

Tâches à réaliser

- Concertation entre la Commune et Infraspports
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation d'un avant-projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation d'un projet
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Animation des lieux par le comité du village
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Estimation globale du coût

Annexe cuisine et rangement : 600.000 € HTVA

Terrain synthétique : ~ 700.000 € HTVA

Répartition du financement

Divers pouvoirs subsidants sont envisagés :

Terrain synthétique

Commune : 35%

Infraspports : 65%

Construction d'une cuisine en annexe à la buvette

Commune : 35%

Infrasports : 65%

 **Programme de réalisation**

En deux phases

 **Etat du dossier**

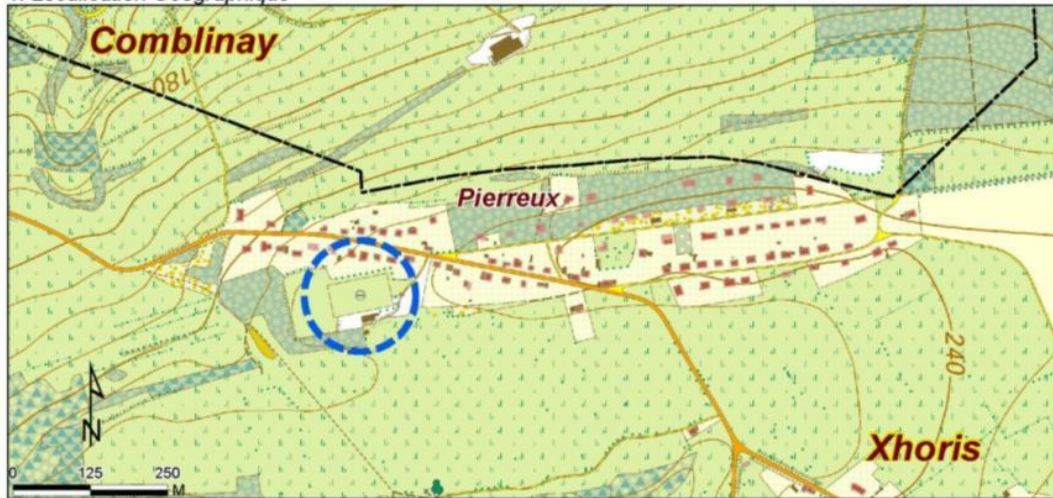
Des réunions ont eu lieu entre la Commune et Infrasports en vue de la concrétisation du projet. La Commune est dans l'attente des premières esquisses du projet.

 **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

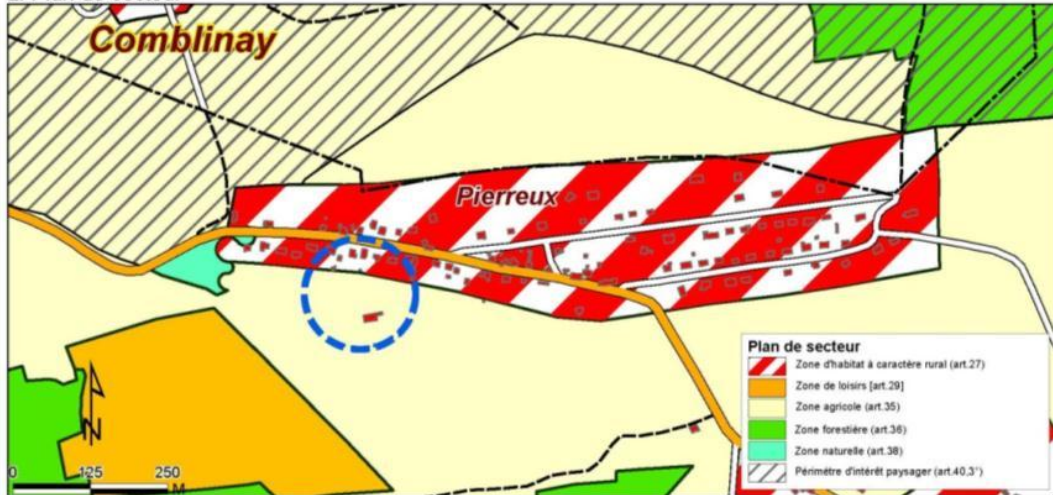
ANNEXES

1. Localisation Géographique



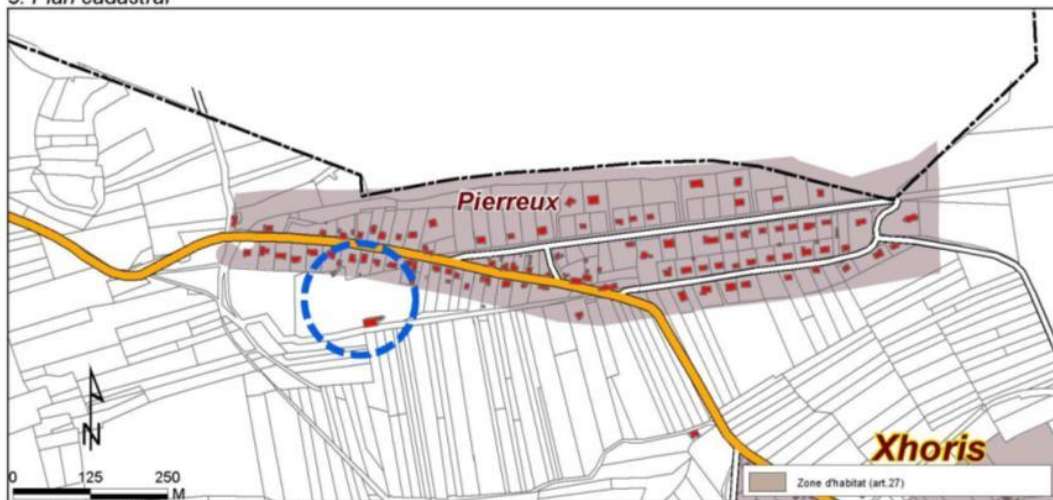
IGN 10 000 49/6n (2003) | PICC - SPW (2013)

2. Plan de secteur



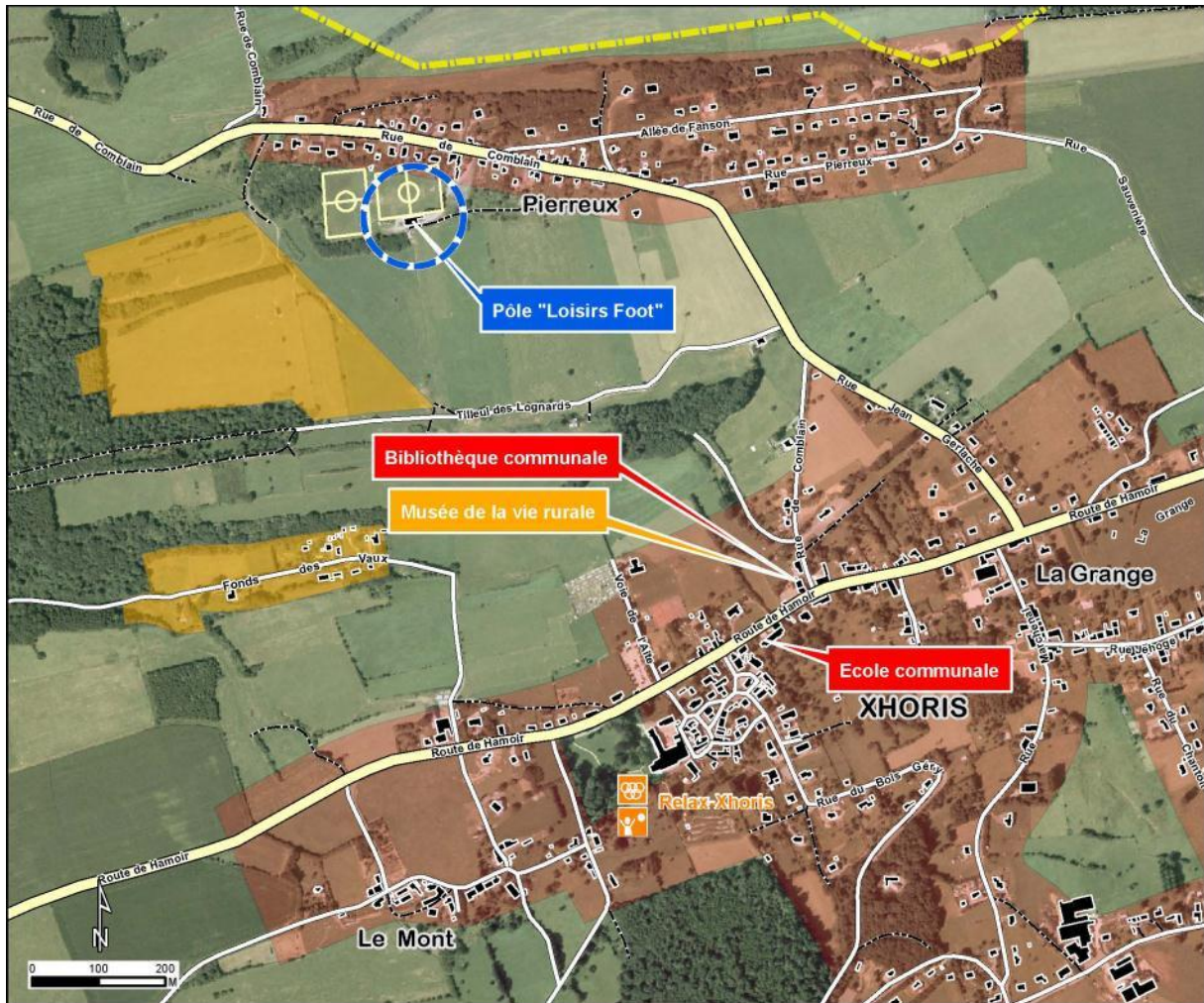
Plan de secteur - version coordonnée : SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | PICC - SPW (2014)

Plan de situation



Photos de la situation existante



FERRIERES (entité)

Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré

Description du projet

Le RAVeL n°5 de l'Ourthe est une voie lente qui relie Liège et Durbuy grâce à l'aménagement de 53,7 km de chemins de halage ou de service le long des voies hydrauliques. Cette voie lente permet de rejoindre plusieurs localités de la vallée de l'Ourthe, que ce soit dans le cadre de déplacements fonctionnels ou à visée touristique. Cependant, bien que le RAVeL soit en grande partie praticable, certains tronçons doivent encore être aménagés.

Sur le territoire de la Commune de FERRIERES, le projet consiste à finaliser l'aménagement du tronçon reliant Sy à Bomal-Sur-Ourthe. Il s'agit de réaliser une étude technique et environnementale pour ce tronçon afin de déterminer le tracé et de définir les modalités d'aménagements (largeur, éclairage, sécurisation des berges...). Ensuite, il s'agit de réaliser les aménagements et d'en faire la promotion.

Localisation

- Le long de l'Ourthe entre Sy et Bomal sur Ourthe

Statut au plan de secteur

- A déterminer

Statut de propriété

- A déterminer

Création d'emplois(s) envisagée

- La finalisation du RAVeL, relié à la Transferrusienne, aura un impact positif sur la fréquentation des infrastructures touristiques, l'HoReCa et sur les commerces

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- Commission communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)
- Office du Tourisme de FERRIERES
- Commune
- Maison du Tourisme Ourthe-Amblève (MTOA)

Justification du projet

Ce projet de finalisation du RAVeL inscrit la Commune de FERRIERES dans une dynamique de mobilité douce transcommunale. Complétée par le projet de « Transferrusienne » et par sa jonction entre ces deux voies lentes, la finalisation du tronçon de Sy à Bomal-Sur-Ourthe permettra de relier Werbomont, Xhoris, Rouge-Minière et Ferrières avec Bomal-Sur-Ourthe et Durbuy. Dans une Commune peu desservie par les transports en commun et connaissant une croissance démographique importante, ce projet contribuera à offrir une alternative à l'usage de la voiture. Il permettra de rejoindre à pied ou en vélo, et à partir de Sy, les commerces, les zones de loisirs et les infrastructures de mobilité (SNCB, TEC...).

Si le RAVeL permet le déploiement d'une urbanisation durable, il est aussi un élément central pour assurer le développement d'un tourisme intégré à la vie locale. Dans le cas de FERRIERES, ce projet permettra aux touristes, notamment du Domaine de Palogne, de bénéficier d'une infrastructure supplémentaire leur permettant de joindre Durbuy. Le RAVeL sera par ailleurs valorisé par sa liaison avec la Transferrusienne et par la création de promenades balisées permettant de découvrir le patrimoine bâti et naturel de la commune. En outre, le RAVeL, le Domaine de Palogne et le projet de plan paysage se renforcent mutuellement et contribuent à faire de Sy le pôle touristique de la commune. Plus largement, l'aménagement du RAVeL contribuera au projet de développement d'un réseau cyclable à points nœud dénommé CycLOVA et porté par le GREOA. En effet, celui-ci vise à créer un réseau de mobilité douce reliant les attractions touristiques du ressort, les hébergements et les villages...

Ce projet contribuera tout autant à la promotion d'un tourisme vert respectueux de l'environnement qu'au développement de la convivialité et des activités économiques de la commune (loisirs, hébergements, commerces, HoReCa...).

Cette liaison sera aussi l'occasion de valoriser, dans le cadre du PCDN, le patrimoine naturel et la biodiversité des bords de l'Ourthe.

Ce projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

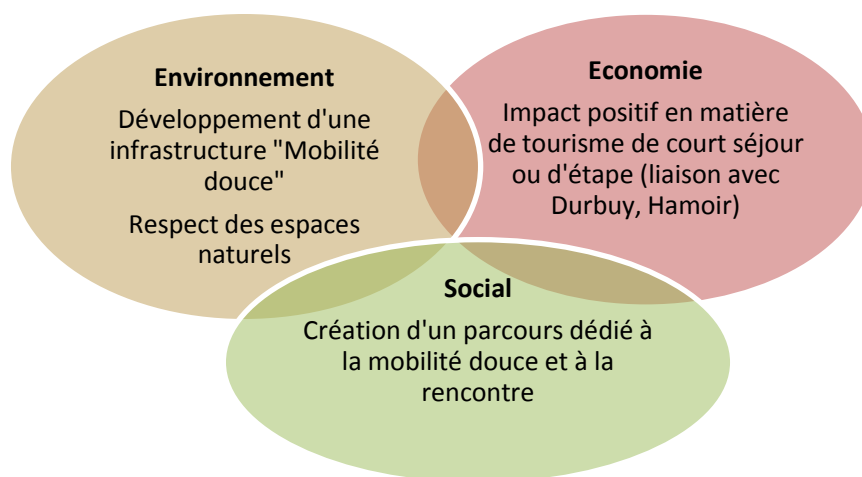
- **1.3.** : *Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale (« transferrusienne ») entre Werbomont et Xhoris et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré*
- **3.2.** : *Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève*
- **3.4.** : *Développement d'un plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- **Environnemental** : l'aménagement du RAVeL respecte les espaces naturels et vise à diminuer les impacts de la mobilité sur l'environnement en termes de pollution et d'aménagement du territoire
- **Economique** : la finalisation du RAVeL favorise le développement d'un tourisme doux et renforce les activités économiques liées au secteur touristique (zones de loisirs, hébergements, HoReCa, commerces...)

- **Social** : ce projet favorise les modes de déplacements doux et peu coûteux pour les citoyens. Il contribue également au bien-être de la population en diminuant les nuisances liées à la mobilité routière dans les villages, en offrant la possibilité de pratiquer une activité sportive en toute sécurité et en facilitant les rencontres.



Objectifs visés

1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

- Création d'une infrastructure dédiée à une mobilité peu coûteuse (marche, vélo...) et sans émission de CO₂

3.4. Maintenir la biodiversité, préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Entretien du site du RAVeL, notamment des berges, dans le respect de l'environnement
- Liaison du RAVeL avec la Transferrusienne agrémentée de panneaux didactiques portant sur l'environnement et les sites naturels protégés

4.3. Favoriser la mobilité douce

- Création d'une infrastructure de mobilité douce transcommunale et reliée à la transferrusienne et à un réseau de chemins et sentiers

5.1. Développer le tourisme intégré

- Développement d'un tourisme vert et doux au sein d'une infrastructure dédiée tant aux ferrusiens dans leurs déplacements quotidiens, qu'aux touristes et promeneurs

Indicateurs

- Nombre de cyclistes et de piétons ferrusiens qui utilisent le RAVeL (enquête)
- Nombre de cyclistes et de piétons n'habitant pas la Commune qui fréquentent le RAVeL (enquête au niveau de l'OT)

- Taux de fréquentation des infrastructures touristiques (Office du Tourisme, hébergements, HoReCa, musées, domaine de Palogne...)

Tâches à réaliser

- Finalisation des tronçons en amont sur la commune de Hamoir
- Etude technique et environnementale pour le tronçon de Hamoir à Sy
- Etude technique et environnementale pour le tronçon de Palogne à Bomal
- Demande de permis
- Réalisation des travaux entre Hamoir et Sy et entre Palogne et Bomal
- Entretien des aménagements
- Liaison du RAVeL n°5 à la Transferrusienne
- Information à la population et promotion touristique
- Evaluation du projet

Estimation globale du coût

Le coût sera déterminé par l'étude technique et environnementale

Répartition du financement

Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO 2) (100%)

Programme de réalisation

Deux phases

Phase 1 : Etude technique et environnementale

Phase 2 : Réalisation des aménagements

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Finalisation des tronçons en amont sur la commune de Hamoir.

Etat du dossier

En 2012-2013, une étude technique et environnementale concernant les tronçons voisins de Comblain-la-Tour à Fairon et de Fairon à Hamoir a été réalisée. Après avoir reçu l'accord pour le permis d'urbanisme sur le tronçon Hamoir-Fairon, la Commune vient de recevoir l'accord conditionnel pour le second tronçon Fairon-Comblain-la-Tour.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Werbomont

Création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont

Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une étude qui devra déterminer les aménagements à réaliser (bassins de décantation, etc.) au bassin d'orage du zoning de Werbomont afin d'assainir les eaux polluées qui se déversent dans le bassin d'orage de l'autoroute E25, polluant le Wézomont et nuisant fortement à l'environnement et à la quiétude des riverains.

Localisation

- Zoning de Werbomont

Statut au plan de secteur

- Zone forestière





Statut de propriété

- Communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Aucune

Origine de la demande

-  Consultation de la population
-  Commune
-  CLDR
-  Contrat de Rivière Ourthe

Justification du projet

Le bassin d'orage de l'autoroute E25 à hauteur de Werbomont est situé en aval du bassin du zoning de Werbomont. Les eaux polluées de ce dernier se déversent ainsi dans le bassin autoroutier qui alimente le ruisseau du Wézomont. Les incidences de cette pollution se sont déjà faites ressentir au niveau du village de Burnontige (pollution visuelle, et pollution des nappes phréatiques et des berges) et des pollutions sont à craindre en ce qui concerne la zone Natura 2000 située en aval.

La création des bassins de décantation en amont du bassin d'orage devra permettre de limiter fortement les pollutions engendrées par les activités du zoning et de préserver la qualité des eaux du

Wézomont et de ses affluents, l'environnement et les zones Natura 2000 concernées ainsi que le cadre et la qualité de vie des ferrusiens.

En outre, une attention particulière sera apportée à la qualité des eaux usées déversées dans le bassin du zoning de Werbomont.

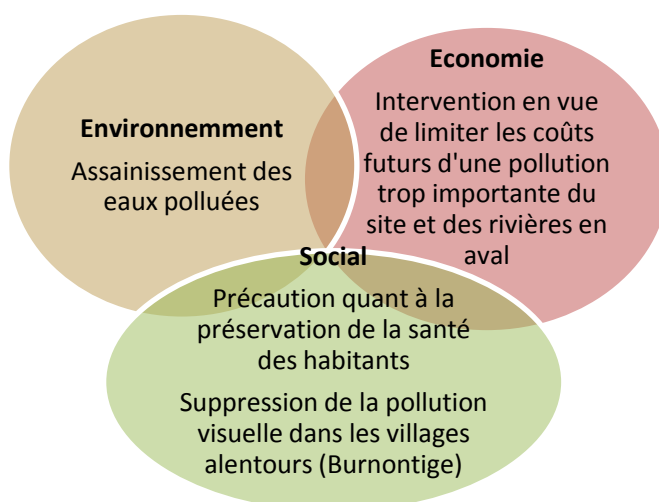
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec la fiche-projet :

- **2.4. :** *Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- *Environnemental :* ce projet a pour finalité d'améliorer la qualité des eaux souterraines et de surfaces, polluées par les activités du zoning
- *Social :* le projet permettra d'assainir les ruisseaux et par conséquent améliorera les conditions de vie des habitants concernés par des pollutions visuelles. Par ailleurs, l'épuration de ces eaux limitera les éventuels impacts sur la santé
- *Economique :* la préservation de la qualité des eaux vise à préserver les ruisseaux et rivières de l'entité et évitera des éventuels coûts engendrés par la nécessité d'un assainissement de ceux-ci



Objectifs visés

3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

- Assainissement du bassin d'orage et par conséquent des ruisseaux en aval

3.4. Maintenir la biodiversité, préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Protection des rivières et impact positif sur la faune et la flore de ceux-ci et de leurs berges

Indicateurs

- Taux de pollution en amont et en aval des bassins de décantation suite aux aménagements réalisés

Tâches à réaliser

- Désignation d'un bureau d'étude en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité
- Réalisation de l'étude
- Réalisation des aménagements préconisés dans l'étude (bassins de décantation, etc.)
- Contrôle du taux de pollution

Estimation globale du coût

A déterminer en fonction des résultats de l'étude

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Deux phases :

- Réalisation d'une étude
- Réalisation des aménagements

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

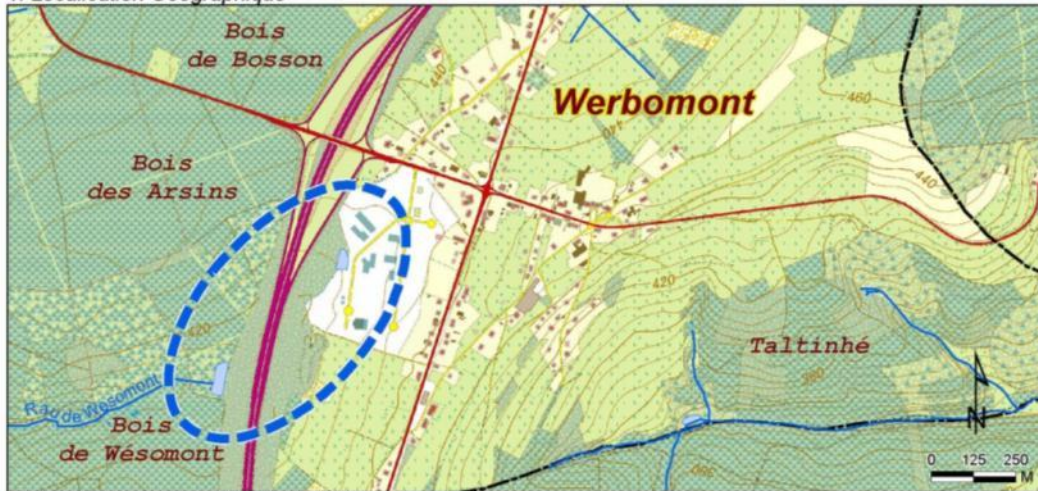
Une étude de la zone sera réalisée par l'AIDE en vue d'analyser la qualité des eaux, d'identifier les sources de pollution au sein du zoning et d'étudier les pistes d'aménagements envisageables et leur faisabilité.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

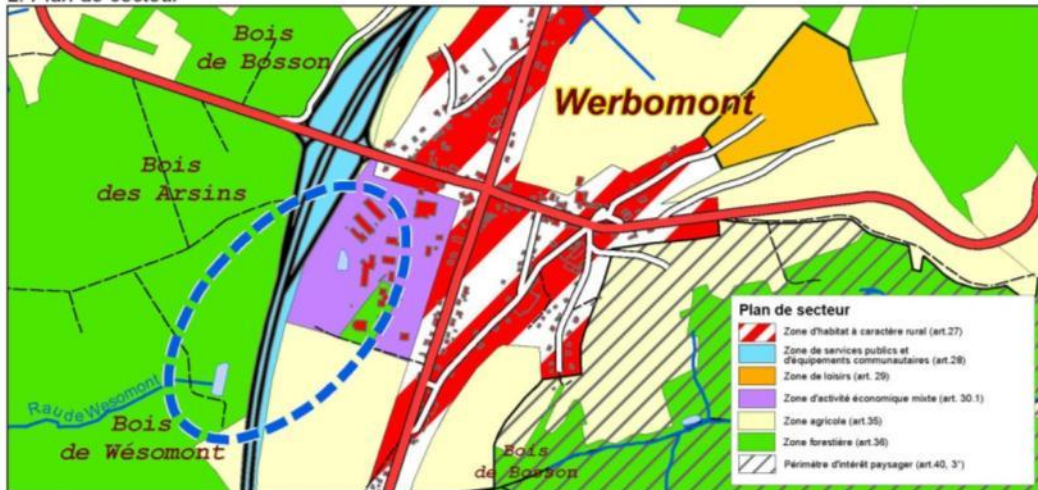
ANNEXES

1. Localisation Géographique



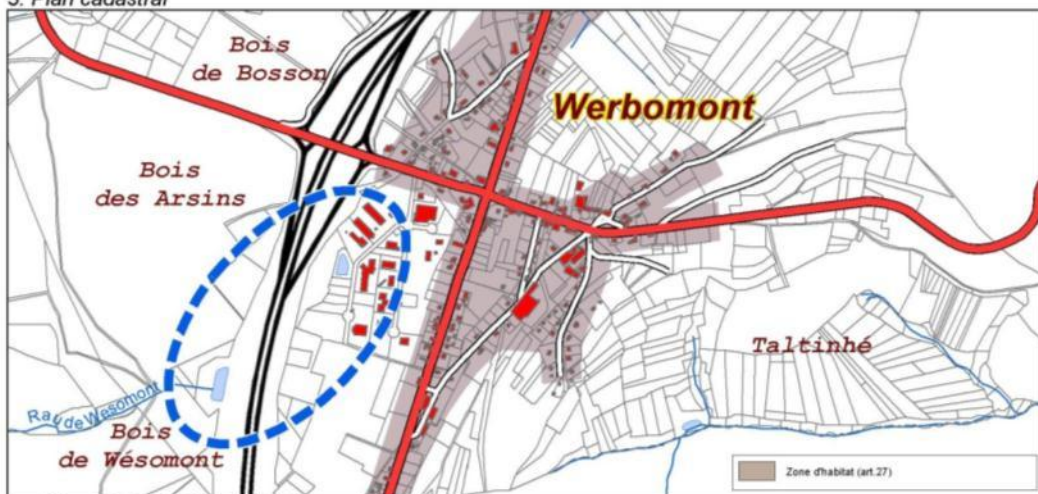
IGN 10 000 49/6s-49/7s (2003) | PICC - SPW (2014)

2. Plan de secteur



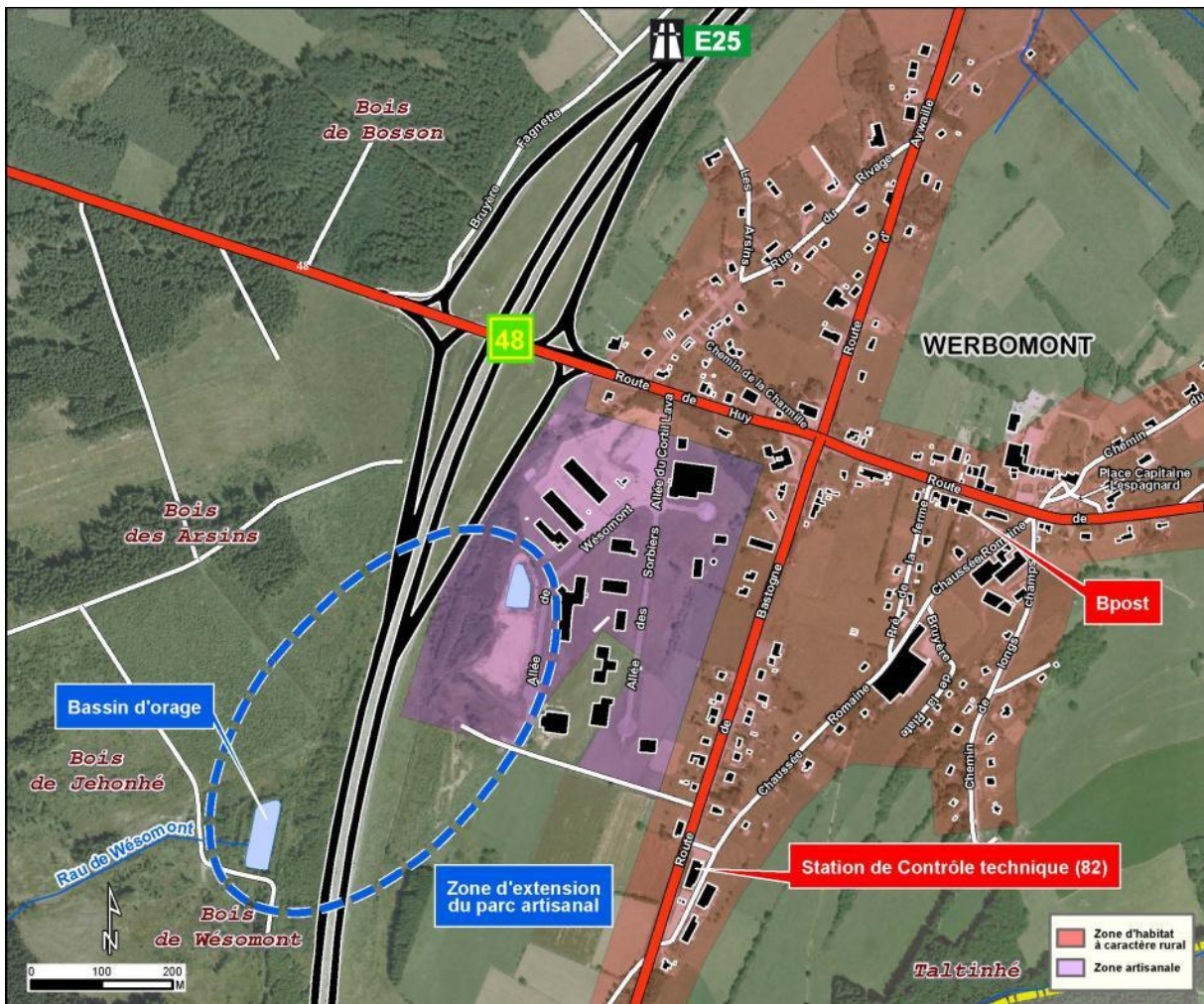
Plan de secteur - version coordonnée - SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | PICC - SPW (2014)

Plan de situation



Photos de la situation existante





FERRIERES (entité)

Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique

 **Description du projet**

Le projet consiste à étendre la zone d'activités économiques de Werbomont pour permettre le développement économique de la Commune. Afin de permettre cette extension, une modification du plan de secteur est nécessaire.

Actuellement, le zoning est occupé par 17 entreprises et accueille également un bâtiment relais de la SPI. L'extension du zoning permettra de doubler la superficie actuelle.

Localisation

- Zoning de Werbomont, allée des Sorbiers, 4190 Ferrières

Statut au Plan de secteur

- Zone agricole

Statut de propriété

- Communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Le projet permettra à de nouvelles entreprises de s'installer et de développer leurs activités à Werbomont

 **Origine de la demande**

- Société Provinciale d'Investissement (SPI)
- Consultation citoyenne
- Commission Locale de Développement Rural
- Commune

Justification du projet

L'extension de la zone d'activités économiques sur le territoire communal va permettre la création d'entreprises ou l'extension d'entreprises existantes et ainsi le développement du secteur économique.

Actuellement, le zoning est entièrement occupé. L'extension permettrait de répondre à la demande de certaines entreprises de bénéficier de plus grandes parcelles.

La zone d'activités économiques à Werbomont est facilement accessible puisqu'elle est située à la sortie 48 de l'autoroute E25, à proximité directe de Liège et du Luxembourg. En outre, un projet de création de parking de covoiturage à Werbomont est en cours et devrait voir le jour en 2016, ce qui facilitera les déplacements des travailleurs et réduira l'impact environnemental lié aux déplacements professionnels.

Ce projet répond aux objectifs du Plan Marshall 2.vert.

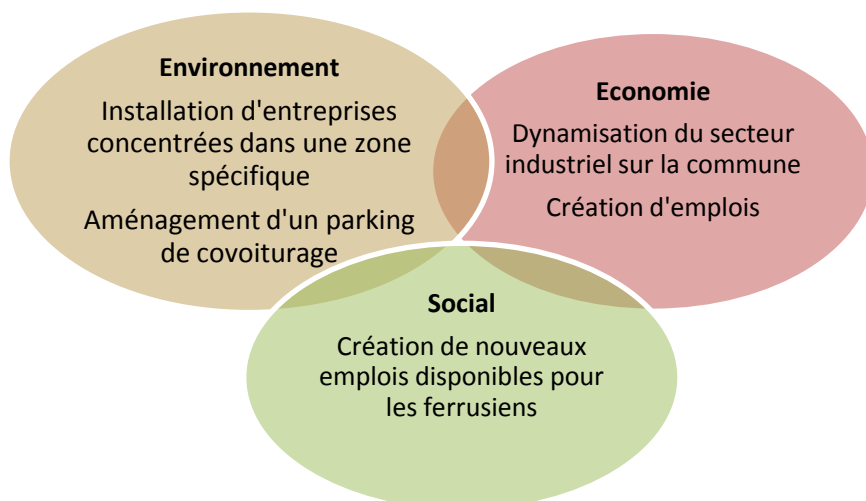
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiche-projet :

- **2.3.** : *Réalisation d'une étude en vue de la création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont*
- **2.6.** : *Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En regard des trois piliers du développement durable :

- *Environnemental* : l'extension du zoning permettra de concentrer les entreprises dans une zone déterminée, ce qui limitera l'impact en termes paysagers et environnemental de certaines entreprises pouvant générer des nuisances. Par ailleurs, le projet de création d'un parking de covoiturage à proximité du zoning permettra de rationaliser les déplacements professionnels individuels et de diminuer ainsi l'empreinte carbone des travailleurs
- *Social* : l'installation de nouvelles entreprises ira de pair avec la création de nouveaux emplois disponibles pour les ferrusiens
- *Economique* : le projet permettra de booster le secteur entrepreneurial de la région et de créer de nouveaux emplois



Objectifs visés

1.4. Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes

- Création d'un parking de covoiturage à Werbomont

5.3. Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emploi(s)

- Extension de la zone équipée pour l'accueil des entreprises

Indicateurs

- Nombre d'entreprises créées
- Nombres d'emplois créés

Tâches à réaliser

- Concertation avec la SPI
- Définition de la zone d'extension
- Modification du plan de secteur
- Extension du zoning
- Information aux entreprises
- Occupation du zoning
- Mesure de l'impact économique

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Pouvoirs subsidiaires envisagés :

SPI : à déterminer


Commune : à déterminer

 **Programme de réalisation**

En plusieurs phases

 **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Aucun

 **Etat du dossier**

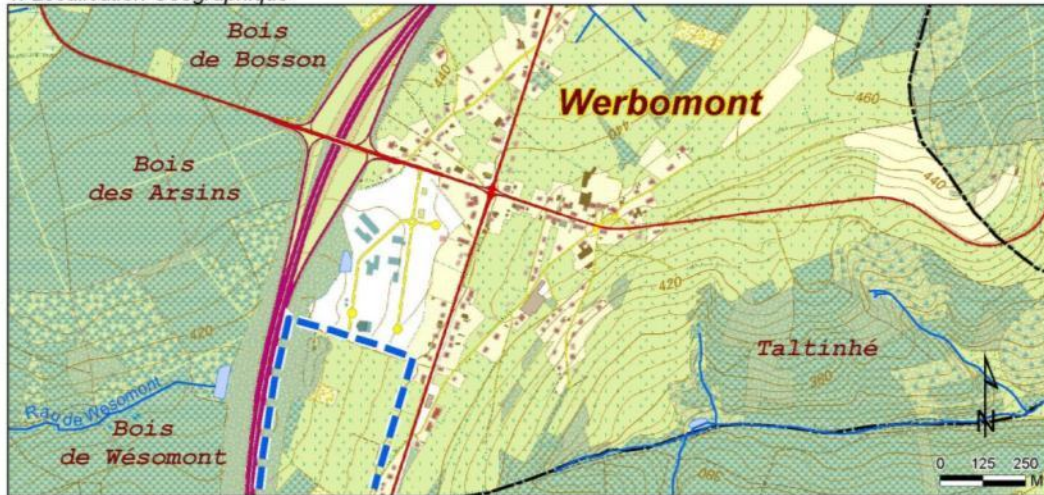
Intention

 **Programme dans le temps**

Dans les six ans

ANNEXES

1. Localisation Géographique



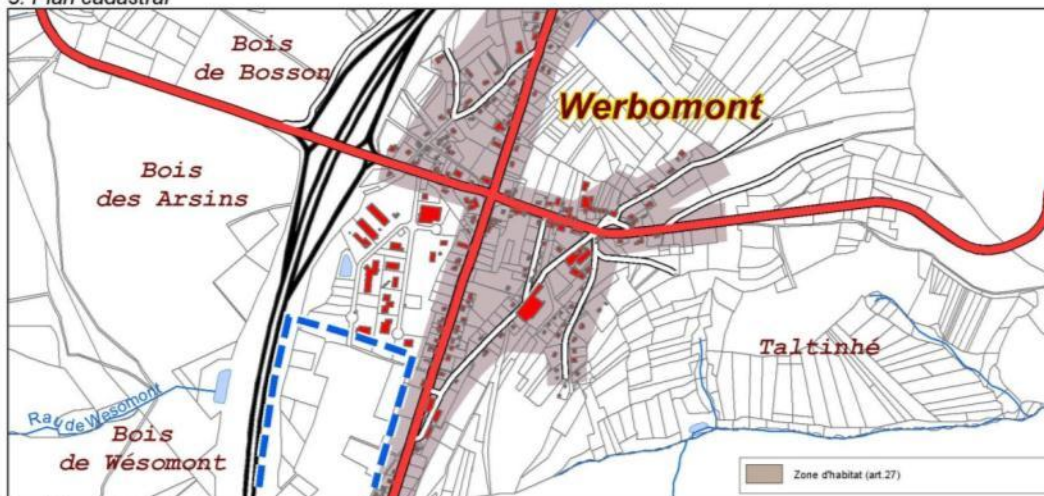
IGN 10 000 49/6s-49/7s (2003) | P ICC - SPW (2014)

2. Plan de secteur



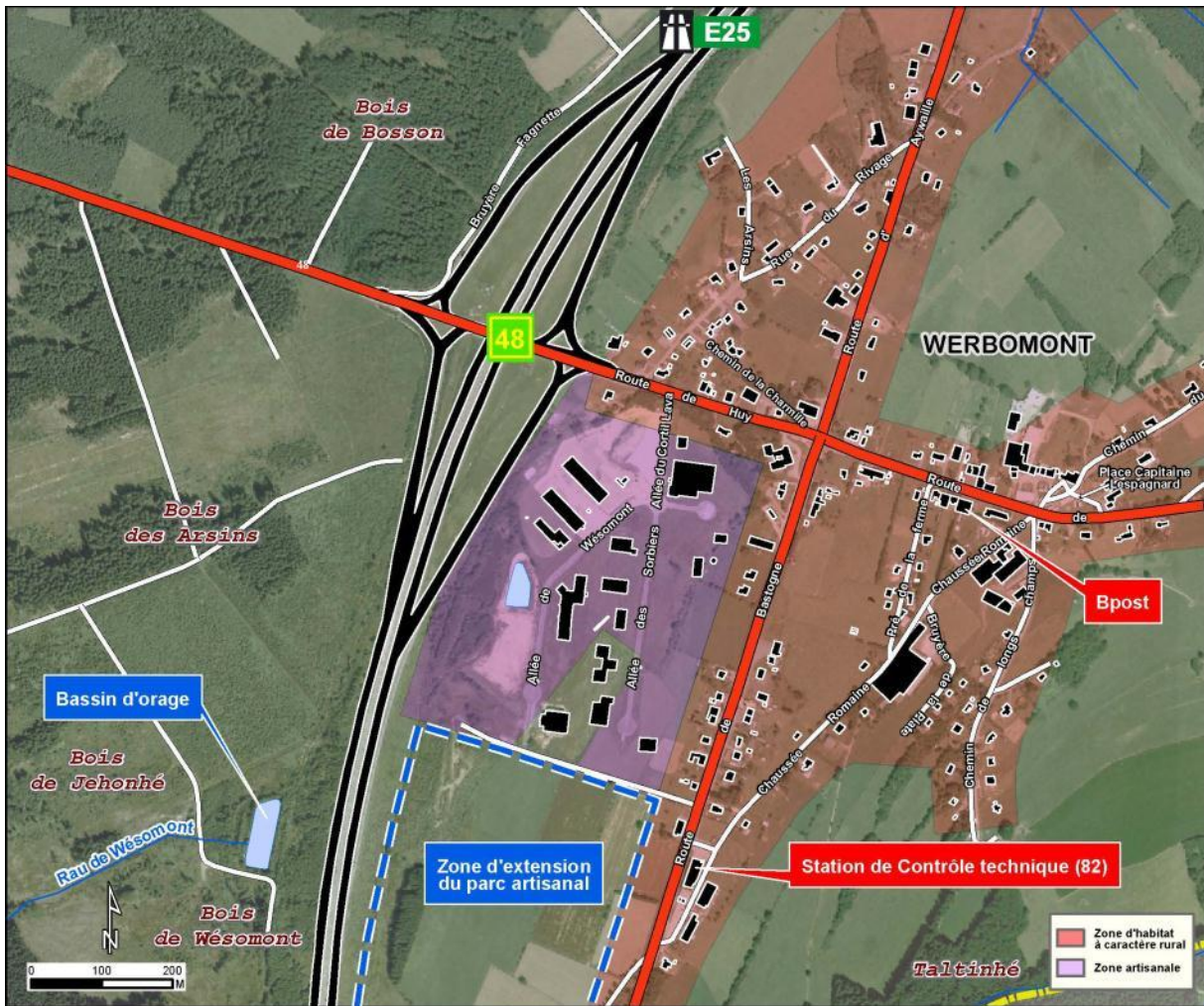
Plan de secteur - version coordonnée - SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | P ICC - SPW (2014)

Plan de situation



Photos de la situation existante



FERRIERES (entité)

Création d'un local d'accueil pour la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé

 **Description du projet**

Le projet consiste en la création d'un local d'accueil pour la petite enfance sur le territoire communal. Ce local sera mis à la disposition de gardiennes ONE au travers d'un partenariat public-privé.

Ce local devra respecter les normes prescrites par l'ONE. Sa localisation reste à déterminer mais plusieurs solutions sont envisagées :

- a. Acquisition et aménagement de la « maison Farnir » à Xhoris : dans ce cas, des liens pourront être envisagés avec le projet « Commune amie des aînés » mené par le CPAS. En effet cet emplacement serait idéal afin de favoriser les échanges intergénérationnels
- b. Les locaux actuels de l'école de Bosson : une fois la nouvelle école réalisée, le bâtiment, idéalement situé à proximité de l'autoroute, pourrait accueillir ce nouveau local
- c. Autre bâtiment à déterminer

Localisation

- Maison Farnir : Place Lavaux, 4190 Xhoris
- Ecole de Bosson : bruyère fagnette 8, 4190 Werbomont

Statut au plan de secteur

- Maison Farnir : zone d'habitat à caractère rural
- Ecole de Bosson : zone d'habitat à caractère rural





Statut de propriété

- Maison Farnir : privé
- Ecole de Bosson : communale

Création d'emploi(s) envisagée

- Le projet aura un impact sur le travail des gardiennes ONE qui se verra facilité. il pourra encourager de nouvelles gardiennes à se lancer dans la profession.

 **Origine de la demande**

-  Commune
-  CLDR
-  Consultation citoyenne
-  Gardiennes ONE

Justification du projet

La commune de FERRIERES n'est couverte par aucune crèche et les gardes d'enfants sont assurées par des gardiennes ONE. Actuellement, les demandes sont satisfaites sur l'entité mais plusieurs problèmes se présentent. Concernant les gardiennes, alors que leur travail est d'une première nécessité, elles rencontrent des difficultés en raison des horaires de travail qui sont souvent très lourds et des normes de l'ONE à respecter (aménagement de l'habitation privée, accueil d'un certain nombre d'enfants...). Du côté des parents, on observe une flexibilité professionnelle de plus en plus forte ce qui est parfois inconciliable avec les horaires proposés par les gardiennes. Les solutions qui s'imposent à eux sont du ressort familial, ou professionnel via l'aménagement du temps de travail d'un des deux parents.

Afin de ne pas concurrencer les gardiennes et de trouver une alternative à la création très coûteuse d'une crèche communale, l'aménagement d'un local destiné à accueillir les gardiennes ONE est apparu opportun. En effet, ce projet présente plusieurs avantages tant pour les gardiennes que pour les parents :

- ④ le local répondra aux normes de l'ONE et sera donc parfaitement adapté
- ④ les gardiennes pourront bénéficier d'un véritable cadre de travail avec un lieu de travail autre que leur domicile ainsi qu'avec un travail en équipe
- ④ la présence de plusieurs gardiennes en un même lieu permettra de répondre à la demande citoyenne de voir des horaires d'accueil plus larges ou plus adaptés aux contraintes professionnelles

En outre, ce projet pourra représenter un tremplin pour certaines personnes souhaitant se lancer dans la profession de gardienne ONE.

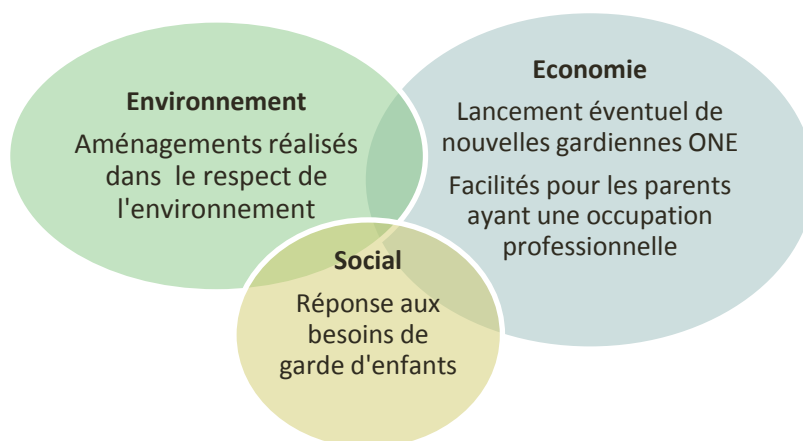
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.8.** : *Mise en place d'une politique d'aménagement et de rénovation des bâtiments scolaires*
- **3.8.** : *Acquisition, restauration et aménagements de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés et de valoriser le patrimoine bâti*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune, en regard des trois piliers :

- *Environnemental* : les aménagements envisagés seront réalisés dans le respect de l'environnement (isolation du bâtiment, matériaux locaux...)
- *Social* : le projet répond aux besoins en matière de garde d'enfants et, dans le cas de la mise en place du projet à Xhoris, favorise les relations intergénérationnelles
- *Economique* : ce projet est source de création d'emplois et offre une solution adaptée aux jeunes parents qui exercent une activité professionnelle



Objectifs visés

1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

- Soutien aux gardiennes ONE et mise en place d'une infrastructure de qualité pour le développement d'un service optimal de garde d'enfants

1.5. Développer l'animation éducative de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse

- Mise en place d'un cadre accueillant et fonctionnel pour les gardiennes ONE et les enfants
- Mutualisation du travail des gardiennes permettant un encadrement dont la qualité se verra augmentée

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Aménagement du local afin de minimiser les dépenses énergétiques (isolation, éco-construction ou éco-rénovation...)

5.3. Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emploi(s)

- Soutien aux gardiennes ONE via la mise en place d'un local d'accueil

Indicateurs

- Nombre de places d'accueil créées
- Nombre d'enfants fréquentant l'établissement
- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'activités intergénérationnelles organisées par an

Tâches à réaliser

- Déterminer le lieu pour l'installation du local
- Etablir un partenariat avec des gardiennes ONE
- Réaliser les aménagements en collaboration avec l'ONE

- Gérer et entretenir l'infrastructure
- Evaluer le projet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Partenariat public-privé : à déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Dans le cas de l'aménagement du local d'accueil dans l'ancienne école de Bosson, le projet de construction de la nouvelle école devra être réalisé. Afin d'éviter la détérioration du bâtiment actuel, une réhabilitation s'imposera alors relativement rapidement.

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

FERRIERES (entité)

Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité

 **Description du projet**

Le projet consiste en l'adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'assurer une urbanisation durable à FERRIERES. Les outils d'aménagement envisagés sont les suivants :

- le Schéma de Structure Communal (SSC). Il s'agit d'un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable dans la commune. Cet outil constitue le document de référence pour la politique communale et permet un développement programmé du territoire et la mise en évidence de ses atouts et de ses polarités. Il permet de mettre en perspective les objectifs suivants : structuration du territoire, développement de l'activité résidentielle, contribution à la création d'emplois et de richesses, valorisation du patrimoine et du cadre de vie, développement d'une mobilité durable,
- le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). Il reprend un ensemble de prescriptions urbanistiques qui précisent les gabarits, matériaux, types d'implantation des bâtiments dans les différents villages de la commune ainsi que la manière d'y concevoir les espaces publics. Il permet de maintenir une cohérence architecturale au sein des villages,
- le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSRS). Il contient un ensemble de prescriptions que toute nouvelle construction, toute rénovation ou tout agrandissement, devra respecter. Il a pour finalité de protéger les bâtiments anciens et d'intégrer de manière harmonieuse les nouvelles constructions qui s'y adjoignent.

Localisation

- Sans objet

Statut au plan de secteur

- Sans objet

Statut de propriété

- Sans objet

Création d'emploi(s) envisagée

- Création /maintien d'emplois indirects dans le secteur de l'industrie locale via la promotion des matériaux locaux (carrières, bâtiments...)

 **Origine de la demande**

- Consultation citoyenne

- CLDR
- CCATM
- Commune

Justification du projet

L'homogénéité et l'ancienneté du patrimoine bâti font des villages de l'entité de FERRIERES des ensembles harmonieux qui confèrent à cette commune située à la jonction entre l'Ardenne, la Fagne-Famenne et à cheval sur la Calestienne, un véritable cachet apprécié tant par les habitants que par les touristes. La majorité de l'habitat date d'avant 1962 et ces bâtiments, souvent rénovés, cohabitent au mieux tant avec les 11 sites et bâtiments classés qu'avec les éléments du petit patrimoine. Cependant, cette homogénéité est bien trop souvent menacée par les éléments suivants :

- Ⓞ la multiplication de nouvelles constructions (lotissements...) dont l'architecture moderne et les matériaux utilisés dénotent avec le bâti traditionnel
- Ⓞ une urbanisation trop extensive le long des voiries
- Ⓞ la disparition de zones vertes au profit de zones d'habitat
- Ⓞ la disparition de zones de liaisons pour la biodiversité en raison de l'urbanisation

Par ailleurs, les habitants regrettent qu'à l'époque du développement durable une attention ne soit pas suffisamment apportée à :

- Ⓞ la diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- Ⓞ l'orientation des bâtiments
- Ⓞ l'utilisation minimale de ressources non renouvelables
- Ⓞ la proximité de services par rapport aux zones d'habitat
- Ⓞ la valorisation de matériaux locaux
- Ⓞ l'épuration des eaux

Si la Commune bénéficie déjà d'une CCATM, l'adoption d'outils d'aménagement du territoire viendrait compléter la réflexion communale :

- la mise en place d'un SSC permettrait à la Commune de bénéficier d'une vision structurante de son territoire à long terme et d'inscrire ses propres aménagements et la délivrance de ses permis d'urbanisme dans une perspective globale. Par ailleurs, si le SSC n'a pas force obligatoire, il reste un outil consultable par les candidats bâtisseurs qui peuvent dès lors s'y référer et en tenir compte dans le cadre de leur projet,
- l'adoption d'un RCU et/ou d'un RGBSR permettrait quant à elle de maintenir une cohérence architecturale du patrimoine bâti. Le RGBSR pourrait notamment être appliqué à My, Ferrières-centre (Place du Chablis) ou encore à Xhoris. Outre la valeur esthétique d'un bâti homogène, la valorisation de matériaux locaux et le respect d'une architecture traditionnelle pourront impacter sur l'économie locale. En effet, le maintien et le développement des villages, dans le respect de leurs caractères propres, contribueraient au maintien de l'image de FERRIERES en tant que Commune attrayante d'un point de vue touristique mais aussi résidentiel. Par ailleurs, la valorisation des matériaux locaux contribuera au bon fonctionnement de l'industrie locale et pourra engendrer des impacts positifs en matière d'emplois.

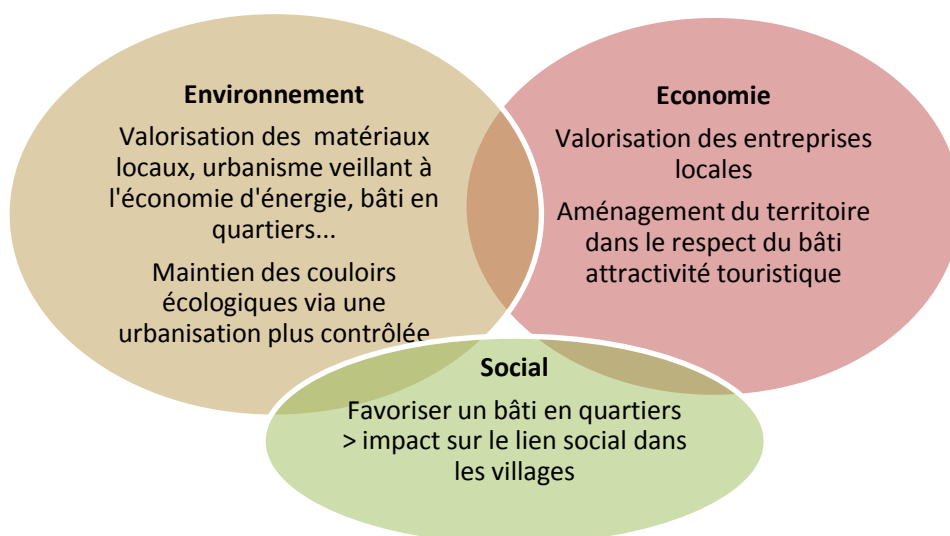
Cette fiche-projet est à mettre en relation avec les fiches-projet :

- **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et de soutenir le secteur associatif*
- **1.2.** : *Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local*
- **1.4.** : *Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité*
- **1.8.** : *Mise en place d'une politique d'aménagement et de rénovation des bâtiments scolaires*
- **3.1.** : *Transformation de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative*

 **Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune, en regard des trois piliers :

- **Environnemental** : l'adoption d'outils d'aménagements du territoire tels que précités permettra d'intégrer l'environnement à différents niveaux : utilisation de matériaux locaux, bâti moins énergivore (diminution des émissions de CO₂), construction d'un bâti en quartiers et donc préservation de zones non-bâties et de couloirs écologiques
- **Economique** : la mise en place de ces outils permettra de valoriser l'économie locale en stimulant l'utilisation de matériaux locaux et en incitant les citoyens à maintenir des villages homogènes, plus attractifs d'un point de vue touristique et résidentiel
- **Social** : la réflexion menée par la Commune en matière d'aménagement du territoire aura un impact sur la localisation des nouvelles constructions. La centralisation de l'habitat dans les villages permettra de renouer les liens sociaux entre les habitants et de lutter contre l'isolement des personnes



Objectifs visés

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Favoriser les éco-constructions

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Mise en place d'une politique d'aménagement du territoire dans le respect du patrimoine naturel (habitat regroupé en quartiers, plantation d'espèces indigènes, maintien des couloirs écologiques...)

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine bâti de l'entité

- Respect et mise en valeur du patrimoine bâti via un aménagement du territoire cohérent avec le bâti traditionnel (RGBSR)

4.2. Favoriser un habitat durable en renforçant la configuration en quartiers

- Réalisation d'un SSC et sensibilisation des néo-habitants à la construction groupée en quartier

Indicateurs

- Nombre de maisons rénovées/nombre de nouvelles constructions par an
- Ratio du nombre de nouvelles constructions intégrées dans les villages et le long des voiries
- Nombre d'emplois dans le secteur de la construction sur la Commune

Tâches à réaliser

■ SSC :

- Ⓞ Décision du Conseil communal de réaliser un SSC
- Ⓞ Désignation d'un auteur de projet agréé
- Ⓞ Elaboration d'un projet de SSC
- Ⓞ Information et consultation régulière de la CCATM et mise en place d'un comité de suivi
- Ⓞ Adoption du projet provisoire de SSC par le Conseil communal et lancement de l'enquête publique
- Ⓞ Avis du fonctionnaire délégué
- Ⓞ Avis de la CCATM et du CWEDD
- Ⓞ Adoption définitive du SSC
- Ⓞ Approbation du SSC par le Gouvernement wallon
- Ⓞ Entrée en vigueur du SSC

■ RCU :

- Ⓞ Décision du Conseil communal d'initier un RCU

- Ⓢ Désignation d'un auteur de projet agréé
- Ⓢ Elaboration d'un projet de RCU
- Ⓢ Information et consultation régulière de la CCATM et mise en place d'un comité de suivi
- Ⓢ Adoption d'un avant-projet de RCU par le Conseil communal et lancement de l'enquête publique (30 jours)
- Ⓢ Avis de la CCATM sur le projet de RCU
- Ⓢ Adoption définitive du RCU
- Ⓢ Approbation du RCU par le Gouvernement wallon
- Ⓢ Entrée en vigueur du RCU

■ RGBSR :

- Ⓢ Approbation des périmètres sur proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Commune

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Elaboration de schéma de structure et RCU

DGO 4 - Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie : 80% des honoraires de l'auteur de projet

Programme de réalisation

A déterminer

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Néant

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

FERRIERES (entité)

Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population

Description du projet

Le projet consiste à mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et immatériel à travers diverses actions :

- réaliser un inventaire et un état des lieux du patrimoine,
- restaurer les éléments en mauvais état,
- installer des panneaux didactiques devant certains éléments du patrimoine,
- créer des promenades thématiques (exemple : histoire du fer, vicinal, châteaux...) et didactiques à la découverte du patrimoine dans les villages. L'utilisation des nouvelles technologies est à privilégier (GPS, chasse aux trésors, QR Code...),
- assurer la promotion des éléments du patrimoine (brochure, inventaire sur le site internet...),
- participer aux Journées du Patrimoine,
- sensibiliser la population au respect du patrimoine.

Ces différentes actions seront réalisées en collaboration avec la population, l'Office du Tourisme et la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève. Ce projet veillera également à favoriser les relations intergénérationnelles.

En outre, cette fiche est à mettre en lien avec le programme d'actions du Contrat de Rivière (ex: afficher le nom des cours d'eau en des lieux fréquentés, restauration du petit patrimoine lié à l'eau etc.).

Localisation

- Entité

Statut au plan de secteur

- A déterminer en fonction des éléments à restaurer

Statut de propriété

- A déterminer en fonction des éléments à restaurer

Création d'emploi(s) envisagée

- Aucune

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune
- CCATM
- Office du Tourisme
- Qualité Village Ferrières
- Maison du Tourisme Ourthe-Amblève

Justification du projet

L'entité de FERRIERES est riche en nombreux éléments patrimoniaux intéressants, classés ou non (châteaux, anciennes fermes et bâtisses en pierre et ardoise...) et compte de nombreux éléments du petit patrimoine dont une majorité est répertoriée (fontaines, bacs, monuments, chapelles...). Les associations Qualité-Village-Ferrières et Xhorisons travaillent depuis de nombreuses années à la préservation du patrimoine historique qui fait l'identité des villages ruraux (nettoyage, aménagement des espaces alentours...). Cependant, des travaux de rénovation sont souvent nécessaires à la préservation du patrimoine et à sa mise en valeur.

Outre l'aspect purement historique de ce patrimoine, il joue un rôle important dans la constitution d'une mémoire et d'une identité partagée. En effet, la transmission de la mémoire locale est un ciment essentiel des sociétés, elle est le fondement même de l'identité individuelle et collective, mais elle s'inscrit aussi dans une dynamique remplaçant les relations intergénérationnelles au cœur de la vie sociale. La restauration du patrimoine implique *de facto* la revitalisation d'histoires passées, oubliées ou méconnues des plus jeunes. Ce faisant, il permet d'assurer un lien réel entre les générations via l'enseignement des plus âgés à destination des générations suivantes mais aussi un lien psychologique via l'identité sociale qu'il contribue à entretenir et à créer.

Par ailleurs, le patrimoine représente également une dimension importante aux yeux des touristes soucieux de s'imprégner d'un lieu caractérisé par un patrimoine naturel et historique spécifique à la région et à l'entité. Alors que le tourisme à FERRIERES est principalement un tourisme vert orienté vers les activités d'extérieur (promenades, Domaine de Palogne...), la rénovation et la promotion d'éléments patrimoniaux (via des panneaux didactiques, des brochures ...) au sein des villages et le long des itinéraires de promenades instille naturellement la dynamique d'un tourisme intégré à la vie locale. Le développement de promenades patrimoniales thématiques, au travers de l'usage des nouvelles technologies (GPS, cartes aux trésors, QR Codes...) représentera un attrait touristique supplémentaire et incitera les jeunes générations à découvrir un patrimoine culturel ancien au travers même de la modernité.

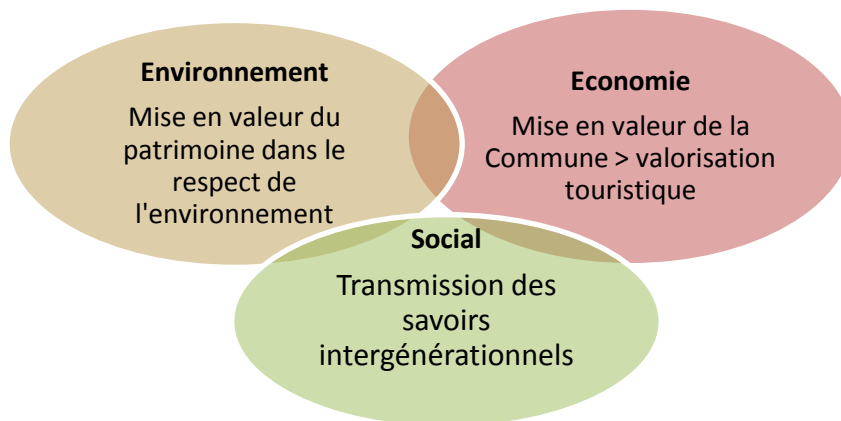
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.2.** : *Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local*
- **1.3.** : *Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré*
- **1.4.** : *Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité*
- **3.2.** : *Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune, en regard des trois piliers :

- *Environnemental* : la valorisation du petit patrimoine passe par une mise en valeur de la nature environnante (plantations...) et par l'entretien des abords naturels
- *Economique* : la conservation et la mise en valeur du patrimoine contribuent au développement du tourisme dans la Commune
- *Social* : la présence d'éléments patrimoniaux ravive l'histoire de l'entité et invite les générations à échanger, à poursuivre la transmission d'une connaissance locale de la vie passée



Objectifs visés

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Transmission d'un savoir local autour des éléments du patrimoine

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Entretien des abords naturels des sites restaurés
- Mise en évidence des patrimoines historiques et de leur environnement naturel

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Inventaire, restauration, mise en valeur et promotion du petit patrimoine

5.1. Développer le tourisme intégré

- Développement de panneaux didactiques et de promenades mettant en valeur le petit patrimoine

Indicateurs

- Nombre d'éléments patrimoniaux restaurés
- Nombre de panneaux didactiques installés devant les éléments patrimoniaux restaurés

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Plusieurs sources de financement potentielles ont été identifiées :

- SPW - DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) – Département du Patrimoine - Direction de la Restauration - Petit Patrimoine Populaire Wallon (100% avec un maximum de 6.200 € pour les travaux et un maximum de 2480 € pour la mise en valeur ou la promotion)
- Qualité Village Wallonie (« Fonds du Patrimoine ») ;
- Commune ;
- Développement rural (si l'élément patrimonial s'intègre dans un projet global-intervention à déterminer),
- Commissariat Général au Tourisme ;
- Etc.

Programme de réalisation

En plusieurs phases

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Néant

Etat du dossier

La rénovation de la chapelle Saint Anne a été réalisée en 2011.

Un projet de remise en état de la chapelle du Thiers de Lognards à Xhoris a été déposé par l'asbl Xhorisons au petit patrimoine wallon

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

FERRIERES (entité)**Développement d'un plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel**** Description du projet**

Les ruines du château fort de Logne dominant la vallée de l'Ourthe et sont le vestige de l'ancienne forteresse des Princes-Abbés de Stavelot, détruite en 1521 par les troupes de l'Empereur Charles-Quint. Le château et son site ont été acquis par la Province de Liège en 1968. La gestion en fût confiée à l'ASBL « Le Comté de Logne » puis en 1980 à l'« Association de gestion du domaine touristique du vallon de la Lembrée » dont les activités se déroulent aujourd'hui sous l'appellation de «Domaine de Palogne ». Le Domaine de Palogne est une attraction touristique importante dans la région Ourthe-Ambève grâce aux nombreuses activités qu'il propose : visite du château fort de Logne, musée du château fort, descente de l'Ourthe en kayak, spectacles de fauconnerie, mini-golf, etc.

Aux alentours du château, on dénombre 5 sites et monuments classés : le château fort, la chapelle de Vieuxville, les coteaux, la ferme de la Bouverie et les rochers de Sy. Le projet consiste en le déploiement d'un plan paysage visant la mise en valeur de ce site et dont l'inauguration se ferait à l'occasion du 500^{ième} anniversaire de la destruction du château-fort en 2021. En raison de la qualité paysagère du site, le projet vise à faire de la zone située entre Sy et Vieuxville (3km²) un « Grand Site », c'est-à-dire un ensemble paysager avec des éléments du patrimoine intéressants, accessible au public. L'objectif est plus largement de retrouver la prééminence du château fort de Logne en tant que composante essentielle, emblématique et fondatrice de l'identité locale.

Le projet vise à créer des angles de vue pour améliorer la vision vers et depuis le Château fort de Logne où des épicéas se sont développés. Le Château fort de Logne constituera ainsi un point d'appel mais tous les autres éléments seront intégrés dans la valorisation du site (vallée de la Lembrée, château de My...). Il s'agit également d'aménager des promenades ainsi qu'une tour à la place de l'ancien donjon pour permettre de visualiser les alentours en y installant des outils de lecture du paysage.









Diverses actions complémentaires à la mise en valeur du château sont envisagées :

- ④ améliorer l'attractivité de la ferme de la Bouverie en tant que lieu d'accueil et développer le Musée
- ④ restaurer et mettre en valeur le paysage et la Lembrée en collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe, le DNF et la Commune (plan maya)
- ④ étudier et conserver le site du château
- ④ diffuser et promouvoir (ex : Journée du patrimoine, jeu pour les classes ...)
- ④ développer un sentier de promenade autour du château fort de Logne et des rochers de Sy
- ④ instaurer une politique de gestion durable des forêts alentours (gestion différenciée) avec les propriétaires privés

Différents partenaires potentiels ont été identifiés : la Commune, l'Office du Tourisme, la Province de Liège, la Fédération Wallonie Bruxelles, le DNF, Life Héliantheme, le Contrat de Rivière, la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève...

Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Route de Palogne 6, 4190 Ferrières
Statut au plan de secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Zone Natura 2000
Statut de propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Provincial, communal et privé
Création d'emploi(s) envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de pérenniser les emplois de l'asbl du Domaine de Palogne. Il pourra également favoriser la création d'emplois dans le secteur touristique de la région.

Origine de la demande


-  ASBL Domaine de Palogne
-  Province de Liège
-  Commune
-  Office du Tourisme de FERRIERES
-  Maison du Tourisme Ourthe-Amblève
-  Consultation citoyenne
-  CLDR
-  Contrat Rivière Ourthe

Justification du projet

Le Domaine de Palogne est un site touristique reconnu qui accueille plus de 100.000 visiteurs par an et qui emploie 50 personnes. Le développement de ce projet représentera un attrait supplémentaire pour ce site dont la dimension historique et récréative se verra doublée d'une dimension paysagère et environnementale. Par ailleurs, le projet aura des impacts positifs sur le maintien et le développement de ce pôle touristique.

En ce qui concerne la dimension historique, l'ouverture du paysage sur la vallée permettra d'augmenter la visibilité du château depuis la vallée et de redonner au château sa fonction historique première de point stratégique d'observation. La construction d'une tour d'observation en lieu et place de l'ancien donjon renforcera cet aspect.

La dimension environnementale est quant à elle clairement exprimée au travers d'une politique de préservation de la nature et de la biodiversité :

-  la réflexion concernant l'aménagement du site naturel se fera en étroite collaboration avec des acteurs reconnus du secteur environnemental (CRO, PCDN, Plan Maya, Life Hélianthème...)

- la création d'un sentier de promenade autour du château fort et aux abords de rochers de Sy se fera dans le respect des normes Natura 2000 et permettra de mettre en évidence ce site riche en éléments naturels diversifiés grâce à des panneaux didactiques
- les partenariats mis en place avec les propriétaires des parcelles boisées alentours permettront de diminuer les plantations de résineux au profit d'essences indigènes

Enfin, les aménagements réalisés permettront d'assurer la pérennité et le développement de l'asbl grâce à une diversification des activités proposées. En outre, le développement de ce plan s'inscrira en parfaite adéquation avec un tourisme vert tourné vers les promenades et la mise en évidence du patrimoine naturel et historique. L'attractivité de la ferme de la Bouverie, du musée mais aussi de manière plus large de la Commune se verra sans aucun doute augmentée par le développement de ce projet.

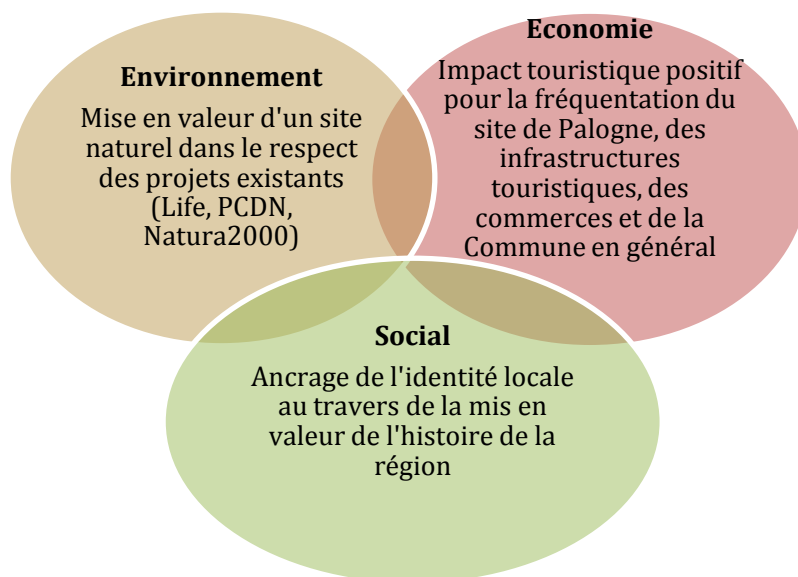
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.3. :** *Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré*
- **2.2. :** *Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré*
- **3.2. :** *Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- *Environnemental* : le projet se développera en totale adéquation avec les impératifs du projet Life, du réseau Natura 2000 et du PCDN (favoriser la biodiversité, éducation et sensibilisation, sylviculture durable...)
- *Economique* : le projet permettra la pérennisation des emplois directs liés à l'asbl Domaine de Palogne mais également des emplois indirects (hébergements, HoReCa...) via l'impact touristique de ce site sur la fréquentation de la commune et plus largement de la région Ourthe-Ambève.
- *Social* : le projet permettra de contribuer à l'ancrage de l'identité locale au travers de la mise en valeur de l'histoire de la région



Objectifs visés

2.1. Développer le tourisme intégré

- Valorisation d'un tourisme de proximité (attractions et hébergements locaux, valorisation du commerce local...)

3.3. Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines

- Entretien et mise en valeur de la Lembrée en partenariat avec le CRO

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Gestion des parcelles boisées alentours en concertation avec les propriétaires privés

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Mise en évidence du château de Logne
- Réaménagement du site dans le respect de son histoire





5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale diversifiée et familiale

- Prise de contact avec les propriétaires de parcelles boisées en vue d'une gestion durable des forêts (plantation de feuillus...)

5.3. Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois

- Développement de l'infrastructure touristique du Domaine de Palogne et soutien à la fréquentation des commerces et hébergements de l'entité

Indicateurs

-  Nombre de visiteurs au Château de Logne
-  Nombre de visiteurs à l'Office du Tourisme de Ferrières
-  Qualité des eaux de la Lembrée (Contrat de rivière)
-  Nombre d'espèces végétales recensées dans les zones forestières (gestion durable)

Tâches à réaliser

Création d'un Groupe de Travail regroupant les acteurs concernés (Palogne, Commune, CLDR, CCATM, PCDN, DNF, Contrat de Rivière Ourthe, Office du tourisme...)

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

En plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

Le Domaine de Palogne a rédigé et transmis un plan paysage à la Commune, au DNF et à la Direction archéologique de la Wallonie et à la FWB, pour information.

Un dossier de remise en valeur des rives de l'Ourthe a été transmis au Contrat de Rivière Ourthe.

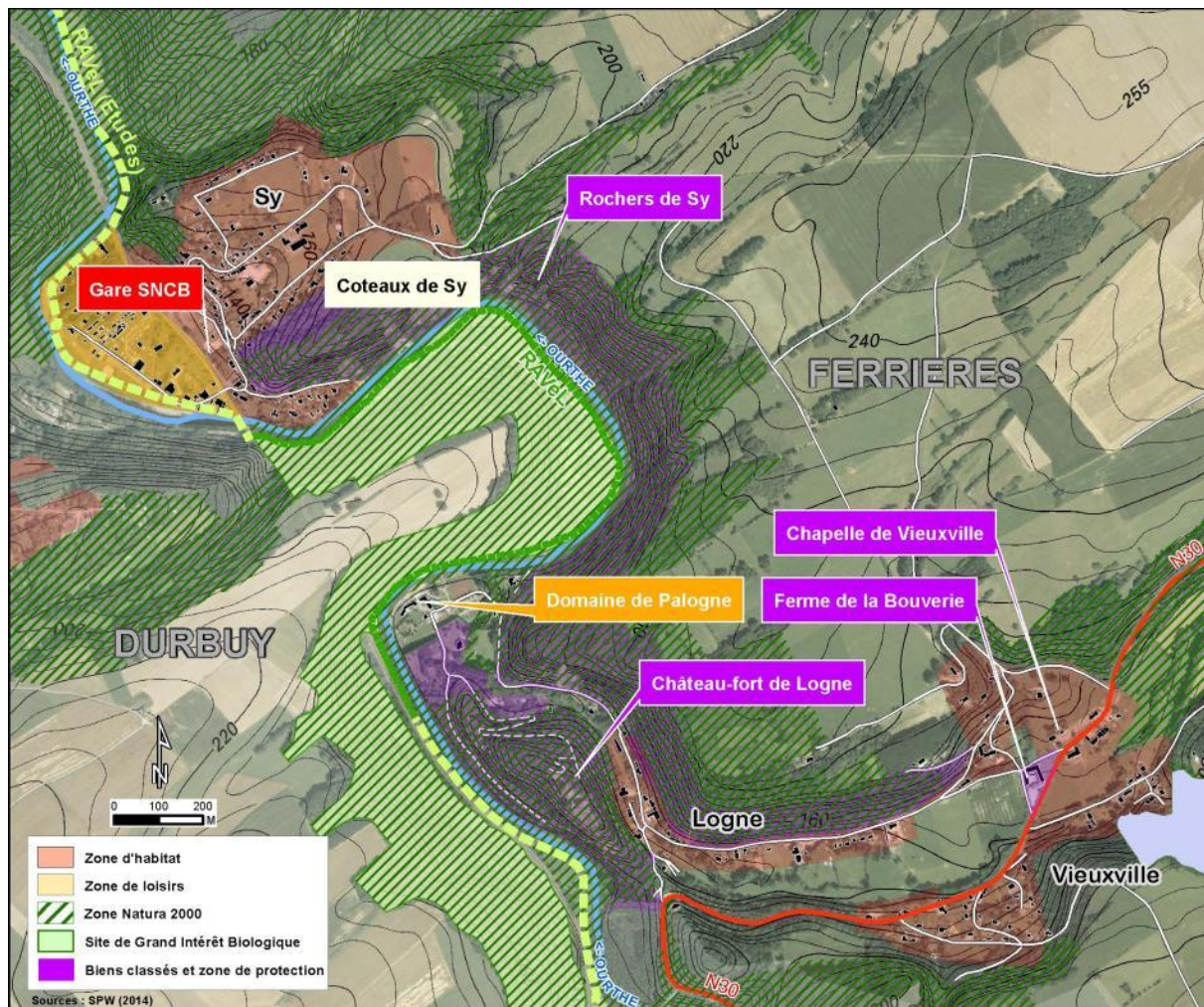
La Commune va débiter les travaux de remise en état d'un sentier communal passant autour du château fort

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

ANNEXES

Plan de situation



Lot 3

LOT 3**INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 3**

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1	Vieuxville	Transformation de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative	454
2	Entité	Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève	460
3	Vieuxville	Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne	466
4	Transcommunal	Concrétisation d'un modèle de circuit court alimentaire dans un esprit de filière agro-écologique	472
5	Entité	Mise en réseau des acteurs locaux des secteurs socio-culturels, sportifs, touristiques et éducatifs	476
6	Entité	Aménagements de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyers modérés	480
7	Entité	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés et de valoriser le patrimoine bâti	484

Vieuxville

Transformation de l’Eglise Saints Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative

Description

L’église Saints Pierre et Paul est un édifice néo-roman de 1890, construit à proximité de l’ancienne Eglise classée dédiée aux Saints Pierre et Paul, datant du début du 12^{ième} siècle et surplombant le vieux cimetière de Vieuxville. L’édifice concerné est situé le long de la Grand Route de Liège, à proximité du Centre de loisirs le Domaine de Palogne et de la ferme de la Bouverie.

Le projet consiste en la désacralisation de l’Eglise paroissiale Saints Pierre et Paul de Vieuxville en vue d’en faire une salle pour les associations de Sy, My, Ville et Vieuxville. A l’occasion, des célébrations religieuses pourront toujours être organisées dans le chœur de l’Eglise.

L’espace pourra accueillir environ 150 personnes et comprendra :

1. Une cuisine
2. Un bar
3. Des sanitaires
4. Des locaux de rangement

L’aménagement de la salle devra se faire de façon à limiter les dépenses énergétiques liées à l’architecture du bâtiment.

Localisation

- Route de Liège, 4190 Vieuxville

Statut au plan de secteur

- Zone d’habitat à caractère rural





Statut de propriété

- Propriété communale

Création d’emploi(s) envisagée

- Aucune

Origine de la demande

-  Commune
-  Associations et comités
-  Habitants de Sy, My, Ville, Vieuxville
-  CLDR

Justification du projet




Il n'existe pas à ce jour d'infrastructure communale à disposition des associations, comités et habitants des villages de Sy, My, Ville, Vieuxville. En effet, le bâtiment communal (ancien presbytère) situé sur la Route de Liège, qui abritait le Syndicat d'initiative de Sy, My, Logne, Vieuxville et qui accueillait le « Club des jeunes de Sy » ainsi que des groupes musicaux et des mouvements de jeunesse, a été fermé par la Commune en 2012 pour des raisons de sécurité liées au mauvais état du bâtiment. Il en résulte que certains comités sont contraints de diminuer leurs activités voire de les arrêter. D'autres comités se sont tournés vers une salle privée dont la location représentait un coût certain et qui par ailleurs, a fermé ses portes.

La réhabilitation d'un monument religieux en maison de village présente plusieurs atouts. En effet, face au déclin des pratiques religieuses, les églises se vident et les bâtiments sont dès lors sous-exploités. Or, les bâtiments présentent une volumétrie intéressante qui se prête bien à une réhabilitation en salle de village, comme le démontre le projet réalisé à Marcouray dans le cadre d'une ODR. Par ailleurs, l'entretien de l'infrastructure (clocher, toit, façade...) représente un coût très important pour les pouvoirs locaux. La réhabilitation du bâtiment permet de valoriser cet entretien au profit de la communauté au sein d'un bâtiment historique et d'éviter ainsi une nouvelle construction.

Enfin, les églises sont généralement bien situées au sein des villages, et leur localisation est souvent très indiquée pour une maison rurale. Concernant l'église Saints Pierre et Paul elle se situe le long de la Route de Liège, en face de l'ancien presbytère et à proximité des infrastructures touristiques du Domaine de Palogne, de la ferme de la Bouverie et du futur pôle muséal. Elle n'est plus occupée que rarement pour des offices religieux. Implantée en dehors des centres des villages mais le long d'une importante voie d'accès, elle permettra aux associations et aux comités d'organiser leurs activités en préservant la tranquillité des habitants.

Les aménagements, réalisés dans le respect de l'histoire du lieu et de sa vocation religieuse, permettront tant à des activités associatives que des offices religieux de se dérouler. L'attention apportée quant à la performance énergétique du bâtiment représentera enfin un atout concernant l'entretien et le maintien de l'église en état.

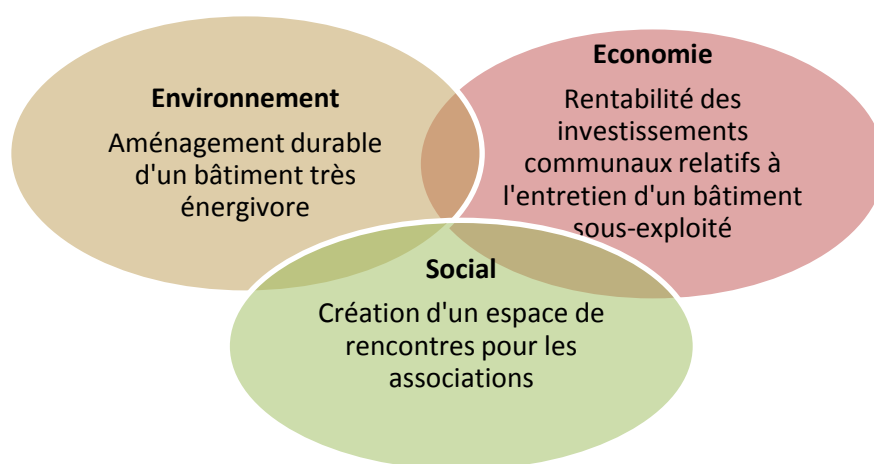
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

-  **1.7.** : *Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population*
-  **2.6.** : *Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité*
-  **3.8.** : *Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans la philosophie du développement durable en respectant les trois piliers :

- *Environnemental* : les aménagements seront réalisés afin de limiter les déperditions énergétiques liées à l'architecture du bâtiment
- *Social* : la mise en place de ce projet permettra de répondre aux souhaits des associations de bénéficier d'un local communal afin de leur permettre la poursuite de leurs activités
- *Economique* : le projet permettra de rentabiliser un coût d'entretien annuel pour la Commune en mettant le bâtiment au service de la collectivité, face à une perte de vitesse de la pratique religieuse



Objectifs visés

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Création d'une maison rurale destinée aux associations (Club des jeunes, 3x20, Syndicat d'initiatives...)

1.6. Dynamiser le secteur sportif, associatif et culturel

- Création d'une maison rurale destinée aux associations

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Aménagements durables du bâtiment

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Réhabilitation et entretien d'un patrimoine historique
- Création d'un espace de vie au sein d'un patrimoine sous-exploité

Indicateurs

- Fréquentation hebdomadaire de la salle de village
- Nombre de comités et associations qui se réunissent dans la salle
- Nombre annuel de cérémonies religieuses qui continuent à s'y dérouler
- Bilan énergétique du bâtiment

Tâches à réaliser

- Désacralisation de l'église
- Demande d'une convention-faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation d'un avant-projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation d'un projet
- Demande d'une convention-réalisation
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Animation des lieux par le comité du village
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

1^{ère} tranche jusqu'à 500.000 €

Développement rural : 80%
Commune : 20%

2^{ème} tranche au-delà de 500.000 €

Développement rural : 50%
Commune : 50%

Programme de réalisation

A déterminer

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Fermeture de la salle privée l'Echo des tilleuls qui faisait office de maison de village pour les associations de My, Sy, Vieuxville.

Etat du dossier

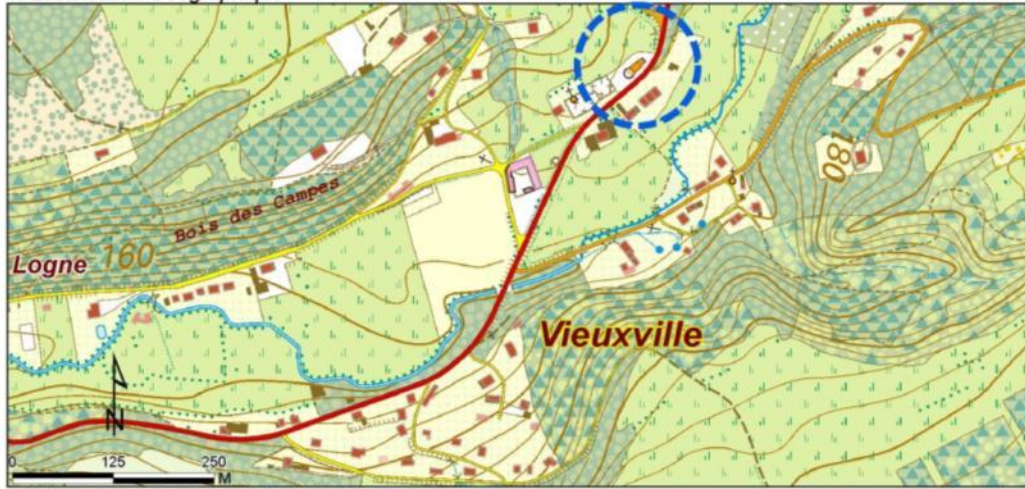
Des premiers contacts ont été pris avec l'Evêché de Liège.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

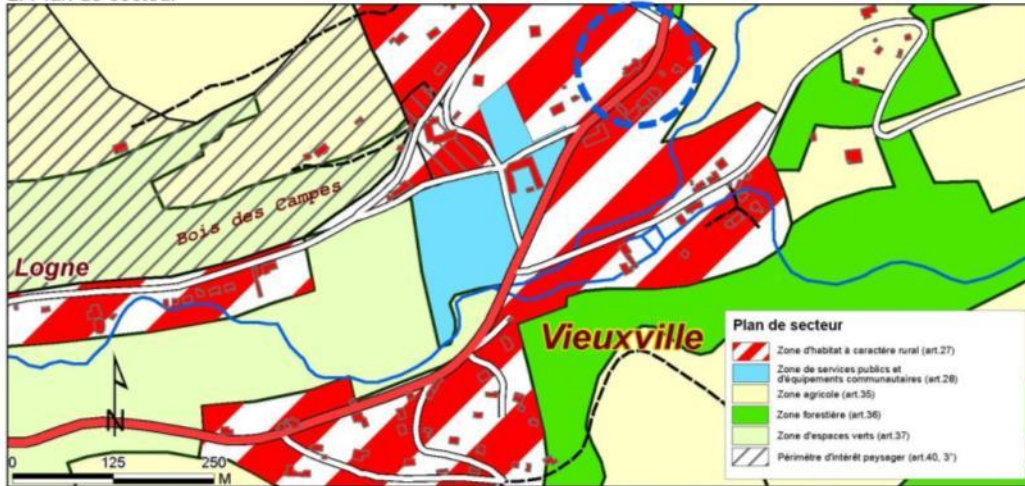
ANNEXES

1. Localisation Géographique



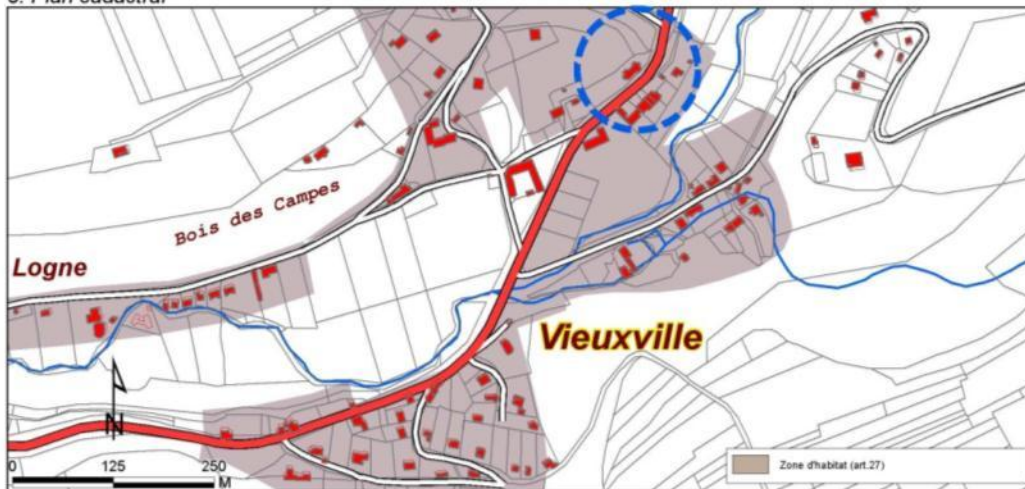
IGN 10 000 49/5s-49/6s (2003) | PICC - SPW (2014)

2. Plan de secteur



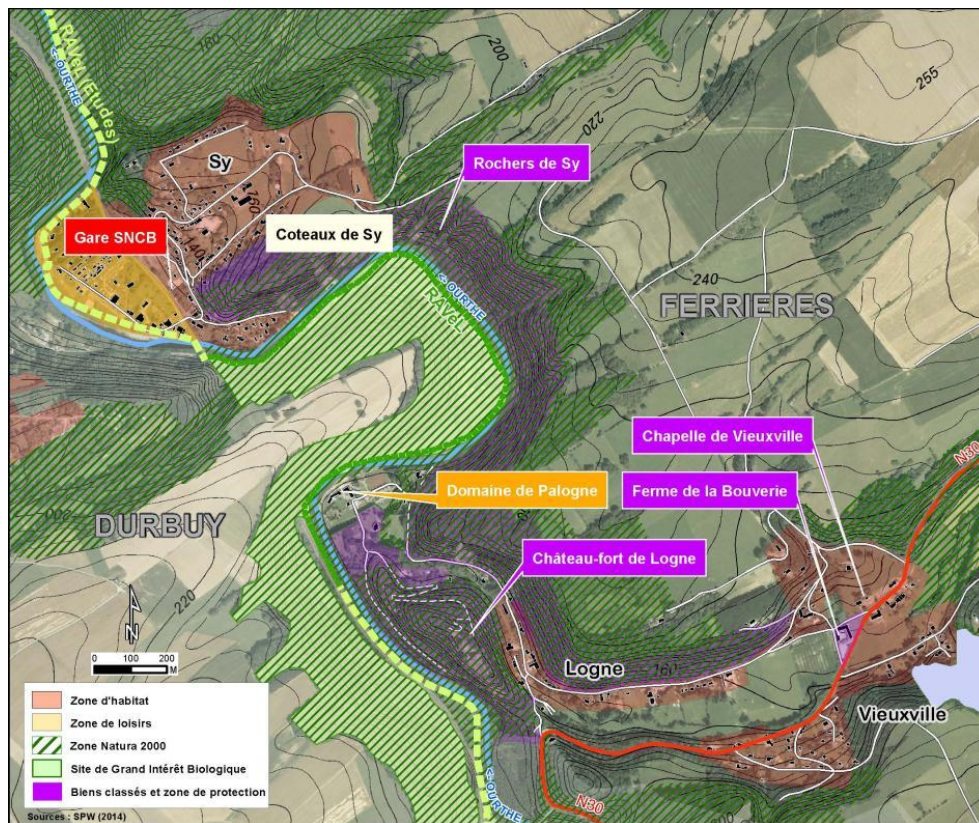
Plan de secteur - version coordonnée - SPW (2014)

3. Plan cadastral



Parcellaire - SPF (2013) | PICC - SPW (2014)

Plan de situation



Photos de la situation existante



FERRIERES (entité)

Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève

Description du projet

Le projet consiste à développer une stratégie touristique communale, en cohérence avec les actions menées par la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève, afin d'optimiser le développement de l'offre touristique sur le territoire communal.

Différentes actions pourront être réalisées :

1. Créer une image de marque pour la commune (produit « phare », logo, slogan...)
2. Mettre en valeur les atouts – attractions touristiques (patrimoine naturel, histoire de la commune liée au fer, châteaux, hébergements, produits locaux, musées, domaine de Palogne, etc.) - au travers de dépliants, de panneaux didactiques et du site internet communal et de la Maison du Tourisme
3. Développer un réseau cyclable à point-nœuds avec le GREOA (réseau CycLOVA)
4. Revoir l'offre de promenades et créer des promenades thématiques et didactiques (chasses aux trésors, etc.)
5. Développer un tourisme en lien avec les nouvelles technologies (promenades GPS, QR Code, application mobile, etc.)
6. Moderniser le site internet de l'Office du Tourisme, en lien avec le nouveau site communal

Localisation

- Sans objet

Statut au plan de secteur

- Sans objet

Statut de propriété

- Sans objet

Création d'emploi(s) envisagée

- Le projet ne prévoit pas de création d'emploi mais s'inscrit dans la mission des agents du tourisme de la Commune et de la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève

Origine de la demande

- Office du tourisme de Ferrières
- Maison du Tourisme Ourthe-Ambève
- Acteurs touristiques (Domaine de Palogne, Fun Adventure, etc.)
- Commune
- CLDR

Justification du projet

Le tourisme à FERRIERES représente un facteur important de l'économie locale avec 23 infrastructures d'hébergements (gîtes, campings, hôtels, chambres d'hôtes...), 13 établissements HoReCa (restaurants) et de nombreuses attractions touristiques (Domaine de Palogne, Relaxhoris, Fun Adventure, Château Fort de Logne, Musée du jouet...). Par ailleurs, les promenades pédestres et cyclables représentent l'atout principal de cette commune caractérisée par un relief, des paysages et une biodiversité propres à la Fagne-Famenne, la Calestienne et à l'Ardenne. Afin d'améliorer la performance touristique, le projet se propose de travailler sur deux grands axes :

■ *La promotion :*

- ⊙ le développement du tourisme à FERRIERES s'inscrit dans une politique menée à l'échelle d'une région en vue de promouvoir et de moderniser l'offre touristique du Pays d'Ourthe-Ambève. Ce faisant, la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève réalise différentes actions promotionnelles (réalisation de dépliants, d'agendas trimestriels dans les trois langues nationales, participation à des salons...) et travaille à l'innovation et à la modernisation de produits touristiques (e-tourisme : promenades GPS, application smartphone, chasses au trésor, location de vélos électriques,...). La mise en application de cette nouvelle dimension du tourisme à FERRIERES permettra à la Commune de contenter un nouveau public - et plus particulièrement un public jeune - en phase avec les nouvelles technologies de l'information.
- ⊙ la création d'une image de marque pour la Commune, au travers de la promotion d'un produit local et centrée sur le « tourisme vert et de promenades », lui permettra d'assurer une communication efficace vers l'extérieur contribuant à valoriser FERRIERES tant pour le public local que le public national voire international
- ⊙ la modernisation du site internet de l'Office du Tourisme, qui sera jumelé avec le site internet communal, aura pour résultat de présenter la Commune en tant que destination touristique, de mettre en avant ses caractéristiques et ses trésors, les événements se déroulant sur la commune,... bref de présenter FERRIERES sous son plus beau visage tout en diffusant les informations pratiques. Ce site internet sera également un atout pour les ferrusiens qui y trouveront toutes les informations nécessaires sur la vie locale et touristique de leur commune

■ *Le développement touristique :*

- ⊙ alors que le projet de réhabilitation de la Transferrusienne et de réalisation d'un maillage inter et intra-villages (Fiche-projet 1.3.) alimentera le réseau de promenades existant, le projet de développement d'un réseau cyclable internodal en Ourthe-Vesdre-Ambève (projet CycLOVA) mené par le GREOA complètera l'offre de promenades pour les cyclistes et ce sur le territoire des 13 communes membres du Groupement. En outre, la création d'un réseau de location de Vélos à Assistance Electrique au sein des hébergements du ressort représentera

un nouveau produit touristique attrayant. Ce projet favorisera le tourisme de court-séjour ou d'étape dans la région et sur le territoire communal

- ④ la création de promenades didactiques ou thématiques autour du patrimoine local et la publication des cartes s'y référant permettra de mettre en évidence tant la nature que la culture locale tout en offrant des supports clairs et adaptés pour les promeneurs

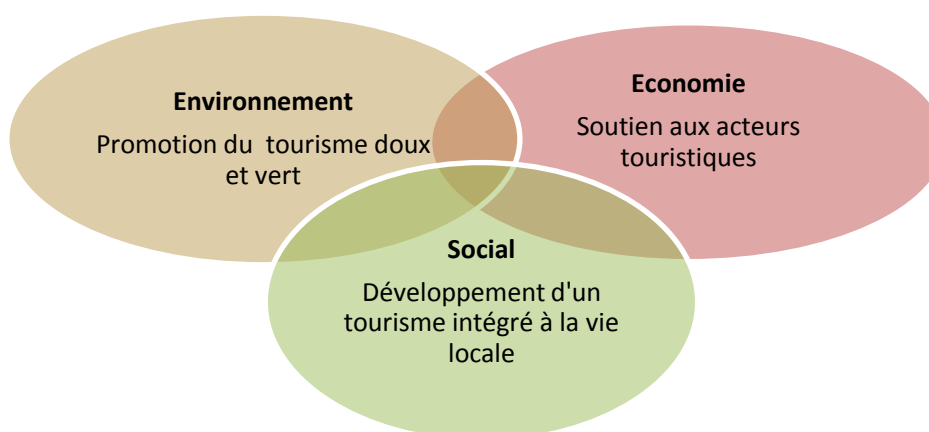
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projets suivantes :

- **1.2.** : Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local
- **1.3.** : Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré
- **1.4.** : Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans une politique développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- **Environnemental** : ce projet permettra de développer le tourisme doux via la création du circuit internodal CycLOVA ainsi que le développement d'un tourisme vert au travers de la création de nouvelles activités et notamment du projet de location de vélos électriques au sein des hébergements
- **Economique** : le tourisme est un secteur porteur au sein de l'économie locale et son développement contribuera au maintien voire au déploiement des infrastructures existantes en matière d'hébergements, d'HoReCa, d'attractions touristiques...
- **Social** : le développement touristique se fera en respectant la vie locale et les actions réalisées pourront bénéficier tant aux visiteurs qu'aux citoyens de la commune



Objectifs visés

3.4. Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel

- Le tourisme de FERRIERES étant principalement centré sur des activités liées à la nature (réserves naturelles, promenades...), le projet veillera à la mettre en évidence (utilisation de nouvelles technologies, promenades didactiques...)

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Le petit patrimoine se verra valorisé au travers de la création de promenades thématiques

5.1. Développer le tourisme intégré

- Le tourisme doux sera développé, dans le respect du patrimoine naturel et bâti de l'entité. Le projet bénéficiera tant aux locaux qu'aux touristes

Tâches à réaliser

- Réflexion sur la création d'un logo, d'un slogan pour la Commune, en collaboration avec le GT communication
- Réalisation d'un inventaire des promenades existantes et des chemins et sentiers à réhabiliter, en concertation avec l'Office du tourisme et le GT Chemins et sentiers
- Réouverture de certains chemins si nécessaire
- Intégration de la réflexion sur le développement d'un réseau cyclable à point-nœuds
- Modernisation, actualisation et adaptation des cartes de promenades, en concertation avec l'association Sy-My-Logne-Vieuxville
- Concertation avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève afin de mettre en place des supports et activités touristiques en lien avec les nouvelles technologies (promenades GPS, QR code, chasses au trésor...)
- Création de dépliants promotionnels
- Réalisation et placement de panneaux didactiques
- Modernisation du site internet de l'Office du Tourisme

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Plusieurs sources de financement sont envisagées :

- Commissariat Général au Tourisme (CGT)
- Commune
- Province de Liège
- FEADER
- etc.

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

Le dossier FEADER 2012 – 2014 « Modernisation et promotion de l'offre touristique du Pays d'Ourthe-Ambève, Pays de la convivialité (avec des produits tournés vers l'e-tourisme) et consolidation du réseau d'acteurs touristiques du ressort » porté par la Maison du Tourisme permet la réalisation d'actions visant à développer le tourisme et notamment l'e-tourisme.

Les projets CycLOVA et de location de Vélos à Assistance Electrique ont été déposés dans un portefeuille de projet du FEDER ainsi que dans un dossier de candidature en vue de la constitution d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Ambève (programmation 2016-2022). Par ailleurs, l'acquisition de vélos électriques par le GREOA a reçu un avis favorable à Liège Europe Métropole

Programme dans le temps

Dans les 10 ans.

VIEUXVILLE

Création d'un pôle muséal et touristique

à proximité du Domaine de Palogne

 **Description du projet**

Le projet consiste à créer un pôle muséal et touristique au sein d'un bâtiment situé Route de Liège à Vieuxville, à proximité du domaine de Palogne et de la ferme de la Bouverie. Ce projet est envisagé en partenariat avec la Province de Liège et la Wallonie.

Il s'agit d'étudier la possibilité de regrouper le Musée de la meunerie et de la boulangerie ainsi que le syndicat d'initiatives au sein de ce bâtiment. Celui-ci nécessite une importante rénovation et les travaux devront être réalisés de manière à favoriser les énergies renouvelables et à opter pour une consommation énergétique réduite.

En outre, cette proposition est en accord avec le projet de Grand site proposé au château fort de Logne et créerait une émulation au niveau touristique qui serait bénéfique pour la Commune.

Localisation

- Route de Liège, 4190 Vieuxville

Statut au plan de secteur

- Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

- Communal

Création d'emploi(s) envisagée

- Le projet contribuera au développement touristique de la région et un impact est attendu sur les hébergements, l'HoReCa, la fréquentation des autres musées et des attractions touristiques de l'entité....

 **Origine de la demande**

- Commune de FERRIERES
- Province de Liège
- Domaine de Palogne
- Musée de la meunerie et de la boulangerie
- Office du tourisme
- Maison du Tourisme Ourthe-Amblève

Justification du projet

Le bâtiment de Vieuxville présente un haut potentiel de par son caractère traditionnel, sa superficie et sa situation géographique. L'espace offert par ce bâtiment permettra de répondre aux besoins du musée en termes d'espaces d'exposition et d'espaces de stockage. En outre, il permettra d'accueillir le syndicat d'initiatives qui y jouira d'une bonne visibilité.

La situation géographique du bâtiment fera de ce pôle un lieu facile d'accès pour les visiteurs qui y trouveront un espace de parking. En effet, le bâtiment est situé le long de la nationale 86 à l'entrée de la commune en venant de Durbuy. Il est à proximité du Domaine de Palogne, de la ferme de la Bouverie et du village de Sy qui sont les principaux lieux touristiques de la commune.

Le regroupement du musée et du Syndicat d'initiatives aura un impact positif sur le déploiement touristique de la Commune, les visiteurs du musée pouvant disposer directement de toutes les informations nécessaires sur leur séjour grâce au Syndicat d'initiatives.

Enfin, des collaborations pourront également être organisées avec le Domaine de Palogne, notamment dans le cadre d'activités scolaires.

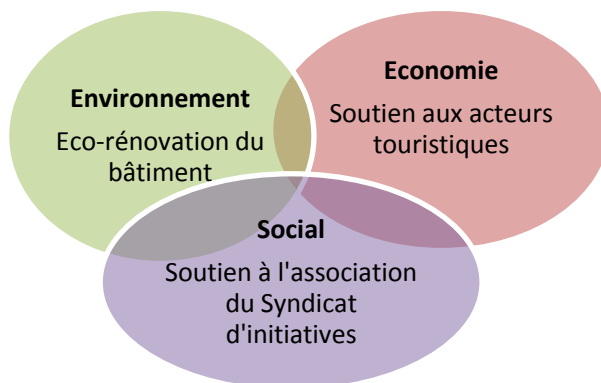
Ce projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

- **1.7 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population**
- **3.2 Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève**
- **3.4 Développement d'un plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel**

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet est en phase avec les trois piliers du développement durable :

- **Environnemental** : la rénovation du bâtiment de Vieuxville se fera en valorisant les énergies renouvelables.
- **Economique** : le projet soutiendra le développement touristique de la Commune grâce à la valorisation du musée et du Syndicat d'Initiatives
- **Social** : le projet permettra de soutenir le Syndicat d'Initiatives en tant qu'association locale



Objectifs

1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- Modernisation du Musée de la meunerie et de la boulangerie

1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

- Aménagement d'un nouveau local pour le Syndicat d'Initiatives

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Rénovation et isolation du bâtiment

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Rénovation, mise en évidence et valorisation d'un bâtiment ancien

5.1. Développer le tourisme intégré

- Soutien au Syndicat d'initiative

Tâches à réaliser

- Etude de faisabilité de la Province de Liège
- Introduction d'un dossier auprès des pouvoirs subsidiants envisagés
- Réalisation d'un avant-projet
- Réalisation d'un projet
- Désignation d'un entrepreneur pour les travaux
- Réalisation des travaux
- Installation du musée et du SI dans leurs nouveaux locaux
- Ouverture du musée

Indicateurs

- Nombre d'entrées au musée/an
- Nombres de visites scolaires groupées avec le Domaine de Palogne
- Fréquentation du Syndicat d'initatives

Création d'emploi(s) envisagée

Maintien des emplois inhérent au fonctionnement du musée

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Plusieurs sources de financement sont envisagées :


- Province de Liège
- Wallonie
- Commune
- etc.

 **Programme de réalisation**

A déterminer

 **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Aucun

 **Etat du dossier**

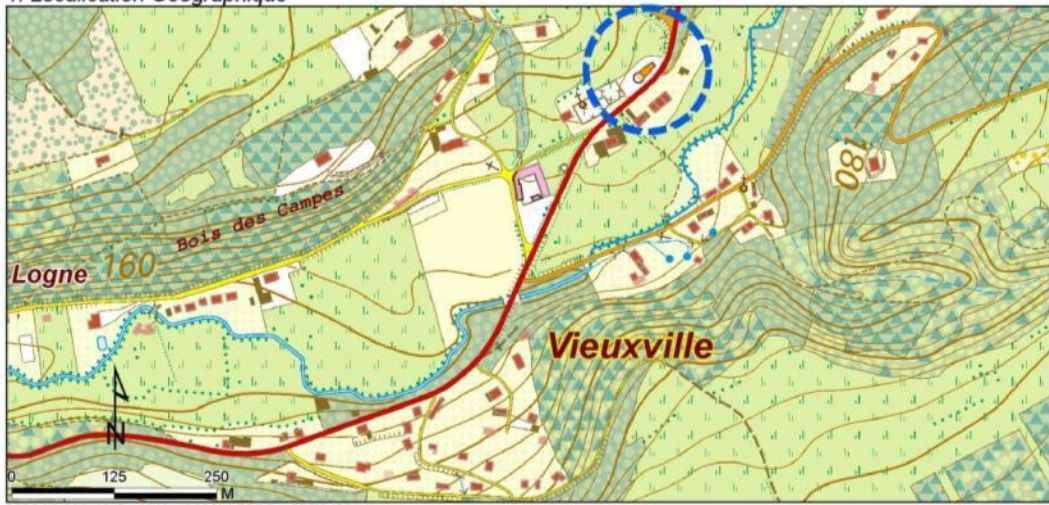
Un architecte de la Province de Liège s'est rendu sur le site afin d'évaluer l'état et la potentialité du bâtiment.

 **Programme dans le temps**

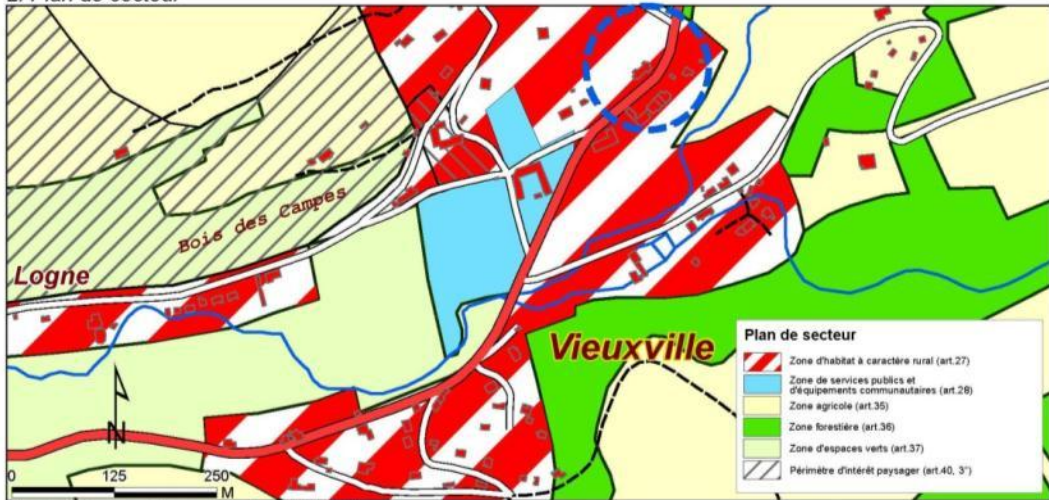
Dans les 10 ans

ANNEXES

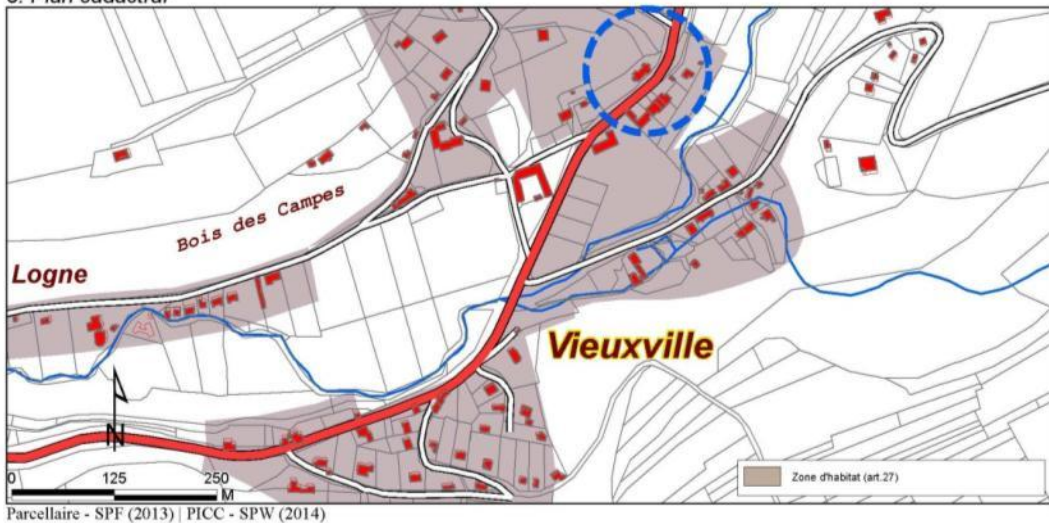
1. Localisation Géographique



2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



Situation actuelle



FERRIERES (Transcommunal)

Concrétisation d'un modèle de circuit court alimentaire dans un esprit de filière agro-écologique

Description du projet

La finalité du projet des Compagnons de la terre est de mettre en place une filière courte alimentaire viable en créant un nouveau modèle d'exploitation agro-écologique fondé sur une nouvelle manière de s'organiser et de produire : moins isolée, plus collective, plus durable, plus rentable et basée sur un plan d'affaires agro-écologiques. Concrètement, les Compagnons de la Terre visent la création d'une coopérative citoyenne intégrant trois innovations:

- un modèle de production orienté vers le circuit court avec la production et la vente de produits locaux bruts ou transformés (légumes, fruits, pain, poulets, cochons, fromages, vin...) issus des différents sites d'exploitations répartis en région liégeoise. Actuellement deux sites sont exploités : l'un situé à Tilff (Commune d'Esneux) et l'autre à Chevron (Commune de Stoumont)
- une innovation sociale autour d'un système de compagnonnage mutualisant les savoirs et les outils au travers d'une relation d'échange entre la coopérative et ses producteurs, les producteurs indépendants et les agriculteurs locaux traditionnels
- une gouvernance démocratique et participative grâce à la création d'une coopérative citoyenne

La coopérative les Compagnons de la terre pourra travailler en concertation avec des citoyens, maraîchers, producteurs, etc, de FERRIERES. Ainsi, la coopérative pourra d'une part alimenter le GAC Ferritable et d'autres parts apporter un soutien aux producteurs locaux. Par ailleurs, le projet pourrait s'étendre et à terme, la Commune de FERRIERES pourrait proposer des terres à la coopérative.

Localisation

- Le projet se veut multi-sites et se développera sur le territoire de l'Ourthe-Vesdre-Amblève

Statut au plan de secteur

- Parcelles agricoles

Statut de propriété

- A déterminer

Création d'emploi(s) envisagée

- Des emplois seront créés à différents niveaux : la coopérative assurera l'engagement de personnel de terrain et facilitera l'installation et le lancement de producteurs locaux

Origine de la demande

- Consultation de la population
- Partenaires : Ecotopia, ADL de Comblain-au-Pont, Ceinture alimentaire, asbl Barricade, GREOA...

Justification du projet

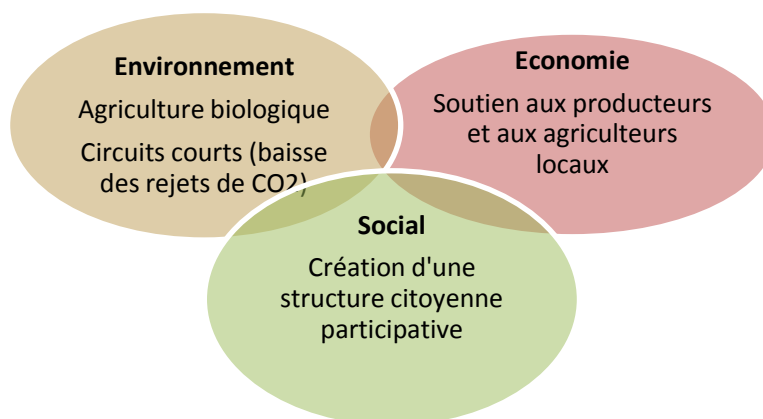
Les petits exploitants agricoles sont aujourd’hui confrontés à des difficultés majeures : difficultés économiques, difficultés à trouver un repreneur, à se diversifier... Ainsi, à FERRIERES, on peut remarquer que le nombre d’exploitations agricoles est en constante diminution. Ce projet permettra aux agriculteurs et aux producteurs désireux de se lancer dans la profession de bénéficier d’un espace foncier et d’un encadrement professionnel, technique, économique et promotionnel tout en favorisant l’agriculture biologique et diversifiée. Ce projet pilote permettrait à terme de dynamiser et de favoriser l’implantation de ces agriculteurs, maraîchers... dans les zones rurales, dont la commune de FERRIERES.

Par ailleurs, on observe une demande croissante de la part des consommateurs en faveur d’une agriculture biologique, diversifiée et locale. Le développement de ce projet permettra de répondre à ce besoin tout en contribuant au retissage des liens sociaux entre les agriculteurs et les habitants grâce à la mise en valeur des produits locaux et la mise en place de ce nouveau service offert à la population.

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- *Environnemental* : le développement de cette coopérative fondée sur l’agriculture biologique contribuera au maintien de la biodiversité et au respect de l’équilibre des écosystèmes grâce à la diminution des rejets de CO₂ liés au transport des produits et à la réglementation en matière de produits phytosanitaires liés à l’agriculture biologique
- *Social* : la coopérative offrira aux producteurs/agriculteurs la possibilité de travailler de manière participative et non plus isolée. Elle contribuera également au retissage des liens sociaux entre les producteurs et les consommateurs
- *Economique* : le projet permettra de maintenir et de développer l’agriculture, pilier majeur de l’économie, au sein des zones rurales



Objectifs visé

3.1. Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement

- Sensibilisation des citoyens à la consommation de produits locaux et de saisons






3.4. Maintenir la biodiversité, préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Développement d'une agriculture biologique dont l'impact est limité sur l'environnement

5.2. Soutenir une sylviculture durable ainsi qu' agriculture locale, diversifiée et familiale

- Développement des circuits courts et soutien aux producteurs locaux

Tâches à réaliser

-  Mise en place et lancement de la coopérative
-  Accords avec des producteurs locaux
-  Location ou acquisition de terrains agricoles
-  Lancement des activités de production sur les différents sites
-  Vente des produits au travers de la coopérative

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Le projet sera financé sur base d'investissements privés au sein de la coopérative.

Programme de réalisation

Le projet étant multi-sites, il se déploiera en plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Les sites de Tilff et de Chevron sont actuellement en exploitation et doivent être pérennisés.

Etat du dossier

Le GREOA a travaillé à la réalisation d'une recherche-action qui a pris fin en décembre 2014.

Une serre a été installée sur le site d'Ecotopia à Tilff et les premières plantations ont été testées durant l'été 2014.

La coopérative les compagnons de la terre a été créée en janvier 2015.

Une fiche portant sur le développement des circuits courts a été proposée dans le cadre du Plan de Développement Stratégique en vue de la constitution d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève. Le dossier a été déposé en février 2015.

 **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans

FERRIERES (entité)

Mise en réseau des acteurs locaux des secteurs socio-culturel, sportif, touristique et éducatif

 **Description du projet**

Le projet consiste en la mise en œuvre de différentes actions en vue d'améliorer la communication et la coordination des acteurs locaux des secteurs socio-culturel, sportif, touristique et éducatif (associations, services communaux, clubs, comités, écoles...):

- organiser une rencontre annuelle des acteurs locaux
- réaliser un calendrier annuel général des activités et de l'occupation des infrastructures en vue d'une meilleure répartition et utilisation de celles-ci ;
- mettre en place une gestion communale des infrastructures de rencontre
- effectuer un inventaire des besoins de chacun afin d'organiser la mise en commun ou l'achat groupé de matériel ;
- échanger les informations via le site Internet communal ;
- développer une politique éducative commune (coordination des activités scolaires, des activités extra-scolaires, de projets...)
- etc...

La Commune continuera à apporter un soutien logistique aux associations pour l'organisation d'activités (promotion, matériel...).

Localisation

- Sans objet

Statut au plan de secteur

- Sans objet

Statut de propriété

- Sans objet

Création d'emploi(s) envisagée

- Maintien d'un poste d'agent administratif dédié à la Communication

 **Origine de la demande**

- Commune
- Office du Tourisme
- CLDR
- Comités et associations








Justification du projet

Diverses actions sont envisagées afin d'intégrer, au sein d'une même dynamique communale, les comités, associations... actifs dans les différents villages.

En effet, FERRIERES est une commune très étendue dans laquelle les associations, comités... évoluent souvent au sein de leur propre village et non pas dans une perspective communale. En conséquence, les activités développées par ces acteurs sont trop souvent méconnues dans les villages voisins. De plus, alors que les besoins de plusieurs de ces acteurs peuvent parfois être semblables voir identiques, le manque de communication entre ceux-ci rend difficile toute mise en place d'une politique culturelle, touristique et sportive intégrée. Par ailleurs, la gestion des salles communales actuelle entraîne des difficultés liées à l'occupation des infrastructures de rencontre (horaires ou locaux mal adaptés, partage de locaux...).






Ces actions sont étroitement liées à la mise en œuvre des projets concernant les infrastructures de rencontre et le développement d'un tourisme intégré. Elles permettront également de renforcer la convivialité dans les villages. Les projets liés au déploiement de celle-ci sont eux aussi essentiels afin de renforcer l'identité villageoise et de permettre la mise en place d'une dynamique communale par la mise en réseau des acteurs locaux.

Ce projet permettra également de renforcer :

-  la bonne circulation de l'information
-  les économies d'échelle (via le prêt ou l'échange de matériel par exemple)
-  l'optimisation des activités locales (échanges de bonnes pratiques, éviter le double emploi...)
-  un usage optimisé des infrastructures de rencontre (horaires, matériel mis à disposition...)
-  le sentiment d'appartenance ainsi que l'identité villageoise et communale
-  la participation et l'implication citoyenne
-  la convivialité et la cohésion sociale

De manière générale ce projet permettra de dynamiser la vie citoyenne afin de permettre à chacun de s'épanouir, de renforcer le lien social et la participation citoyenne.

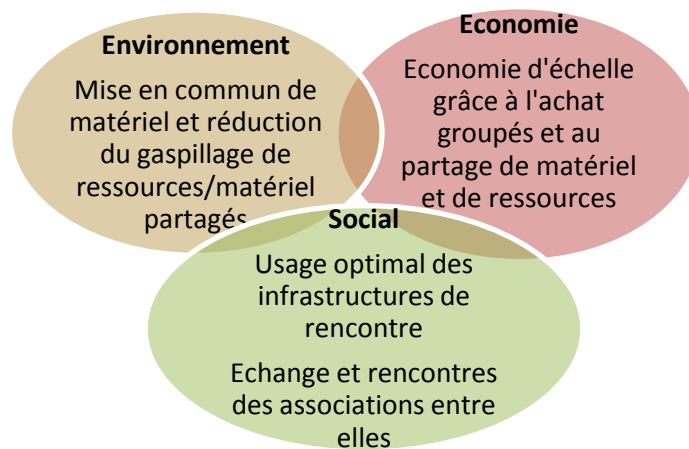
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projet suivantes :

-  **1.1.** : *Création d'une infrastructure polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et de soutenir le secteur associatif*
-  **1.5.** : *Création d'une Régie (trans)Communale Autonome (RtCA) afin d'assurer la gestion de la piscine de St Roch*
-  **2.1.** : *Construction d'une annexe à la salle de football de Xhoris et aménagement d'un terrain synthétique*
-  **3.1.** : *Transformation de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative*
-  **3.2.** : *Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- **Environnemental** : grâce à la mise en commun de matériel, les associations maximiseront l'utilisation de celui-ci en évitant ainsi le gaspillage de matériel ou d'autres ressources
- **Social** : le projet permettra d'assurer le lien entre les associations et de mettre en place une gestion efficace des infrastructures de rencontre, de manière équitable. En outre, il permettra de développer une politique éducative commune entre les différents acteurs de l'éducation
- **Economique** : le projet permettra de réaliser des économies d'échelle via l'achat groupé et la mise en commun de matériel



Objectifs visés

1.5. Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- Développement d'une politique éducative commune entre les acteurs du secteur éducatif

1.6. Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif

- Organisation de rencontres entre les associations
- Mutualisation des savoirs et des pratiques concernant l'organisation d'activités associatives, éventuellement développement de partenariats
- Achats groupés de matériel
- Optimalisation de l'occupation des infrastructures de rencontre
- Promotion des associations au travers du site internet communal

2.1. Centraliser les informations en vue d'une plus large répercussion

- Mise en place d'une structure chargée de rassembler et de coordonner les activités des associations

Indicateurs

- Nombre d'actions de coordination par an
- Taux de participation des acteurs locaux aux rencontres organisées en vue de la coordination de leurs actions
- Echange de ressources entre acteurs locaux (fréquence, type de matériel...)

Tâches à réaliser

Planification des actions à réaliser par l'Office du Tourisme, organisme chargé de la coordination

Estimation globale du coût

Sans objet

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Aucun

Etat du dossier

Le projet a été intégré à action existante du Projet de Plan de Cohésion Sociale qui s'intitule « Dynamisation, aide à la mise en place d'activités créatrices de liens dans les quartiers et villages, les lieux d'accueil et les espaces à visée communautaire ».

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

FERRIERES (entité)

Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré

 **Description du projet**

Les projets peuvent prendre différentes formes :

- création de logements tremplins, qui sont des logements locatifs mis à la disposition de jeunes ménages par la Commune moyennant un loyer. Si les jeunes locataires achètent ou construisent un logement dans la même commune, une partie du loyer versé peut leur être restituée
- création de logements à loyer modéré (sans restitution de loyer en cas d'installation définitive dans la Commune)
- création de logements intergénérationnels. Ces logements sont conçus et aménagés, par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment les échanges de services. Des espaces communs (jardin communautaire, petite salle...) sont donc à envisager.

La meilleure intégration possible dans le tissu local existant doit être assurée. Quant au choix du bâtiment, il peut s'agir de réhabilitation du bâti existant ou de construction de nouveaux bâtiments. Les installations doivent être performantes au niveau énergétique.

Les projets sont à conjuguer avec d'autres projets réalisés en matière de logements, de façon complémentaire et coordonnée.

Localisation

- Entité

Statut au plan de secteur

- A déterminer en fonction des projets et opportunités

Statut de propriété

- A déterminer en fonction des projets et opportunités

Création d'emploi(s) envisagée

- Recours à des entreprises locales en cas de rénovation ou de construction de bâtiments

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR

Justification du projet

A FERRIERES, il est de plus en plus difficile pour les jeunes et pour les personnes à revenu modeste de se loger. En effet, le marché locatif est quasi inexistant et les loyers sont souvent très élevés. Quant aux prix de l'immobilier et des terrains à bâtir, il ne cesse d'augmenter. Ce prix élevé est par ailleurs couplé avec une facture énergétique de plus en plus élevée et la nécessité de posséder un voire deux véhicules. Par ailleurs, la Commune compte peu de logements sociaux. Les conséquences sont directes pour les jeunes ferrusiens et pour les personnes à revenu modeste pour qui il est très difficile de s'installer à FERRIERES.

Parallèlement, la commune constate, tout comme en Wallonie, un vieillissement de sa population. Or, il n'existe qu'une seule maison de repos à Werbomont et il n'existe pas de possibilité pour les personnes plus âgées de rester vivre dans la Commune. La création de logements intergénérationnels permettra de répondre à ce besoin. En outre, ils permettront le développement des relations intergénérationnelles et le maintien d'une vie solidaire au sein des villages.

Enfin, ce projet contribuera à accroître le nombre de logements sociaux sur la commune, conformément à la politique wallonne qui préconise un taux de 10% de logements sociaux par entité.

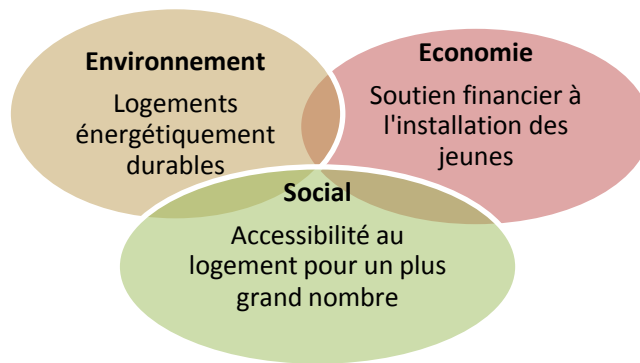
Ce projet doit être mis en lien avec le plan d'ancrage du logement et les fiches-projet suivantes :

- **1.8.** : *Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population*
- **2.6.** : *Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité*
- **3.7** : *Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti*

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- *Social* : le projet permettra le développement de logements accessibles pour tous
- *Environnemental* : les logements créés valoriseront l'usage des énergies renouvelables
- *Economique* : le projet permettra à des jeunes de s'installer dans la commune et contribuera au bon équilibre de la pyramide des âges



Objectifs visés

1.2. Prévoir des logements accessibles à tous en collaboration avec les acteurs reconnus

- Créations de logements tremplins, à loyers modérés...

1.3. Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

- Création de logements intergénérationnels

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Création de logements énergétiquement durables

4.2. Favoriser un habitat durable en renforçant la configuration en quartiers

- Rénovation de logements existants ou construction de nouveaux bâtiments groupés (constructions mitoyennes, appartements...)

Indicateurs

- Nombre de logements tremplins créés
- Nombre de locataires dans ces logements tremplins
- Nombre de logements à loyer modéré créés
- Nombre de locataires dans ces logements à loyer modéré
- Nombre de logements intergénérationnels créés
- Nombre de locataires dans ces logements intergénérationnels
- Taux d'occupation des logements

Tâches à réaliser

- Concertation avec l'OAL et l'AISOA
- Détermination des lieux où construire ou rénover ces logements avec l'aide de l'Eco-passeur
- Choix du type de logement
- Demande éventuelle de subsides
- Construction et/ou rénovation de ces logements
- Mise en place d'une gestion et d'une animation de ces lieux
- Evaluation

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

En fonction du type de logement, plusieurs possibilités de financement sont à envisager :

- Commune
- Développement rural (80 % pour la première tranche jusque 500.000€, 50% au-delà)
- Fond Wallon du Logement
- Agence Immobilière Sociale Ourthe Amblève Logement
- etc.

Programme de réalisation

En plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Taux de couverture de 10% de logements sociaux à atteindre

Etat du dossier

L'OAL a introduit une fiche-projet au sein du Plan de Développement Stratégique déposé en février 2015 en vue de la constitution d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève. Le projet consiste en la réalisation d'une étude sur les besoins en matière de logement au sein de l'entière du territoire du GAL (Communes de Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, FERRIERES, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont, Trooz) en vue d'adapter les logements sociaux aux réalités des différentes entités en matière d'accessibilité, de services...

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

FERRIERES (entité)

Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti

 **Description du projet**

Le projet consiste à acquérir, restaurer et aménager des bâtiments, dont certains sont intéressants d'un point de vue architectural. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient être affectés à diverses utilisations en fonction des besoins identifiés: logement, local d'accueil pour la petite enfance, maison de services, maison intergénérationnelle.... Une attention particulière est à apporter, lors de l'aménagement des bâtiments, à leur éco-rénovation.

Localisation

- A déterminer en fonction des opportunités

Statut au plan de secteur

- A déterminer






Statut de propriété

- A déterminer

Création d'emploi(s) envisagée

- Sans objet

 **Origine de la demande**

-  Commune
-  Consultation citoyenne
-  Comités et associations
-  CLDR
-  CCATM

 **Justification du projet**

Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Si celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé, l'achat par la Commune permettra de le remettre en valeur.

Il peut par ailleurs être intéressant d'acquérir d'autres bâtiments, n'ayant pas nécessairement une richesse architecturale particulière, et cela afin de répondre à des besoins bien identifiés.

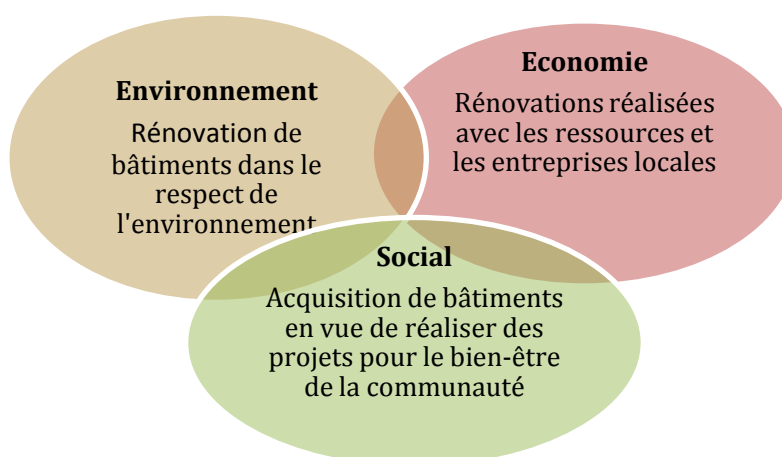
Cette fiche-projet est à mettre en lien avec les fiches-projets suivantes :

- **1.7 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population**
- **2.5 Création d'un local d'accueil pour la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé**
- **3.7 Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré**

Un projet en phase avec les trois piliers du développement durable :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune en respectant les trois piliers :

- **Environnemental** : les aménagements envisagés seront réalisés dans le respect de l'environnement en valorisant le recours aux énergies renouvelables.
- **Social** : les aménagements auront pour but d'améliorer le bien-être de la population et d'offrir à chacun la possibilité de bénéficier d'un logement accessible financièrement ou encore d'une maison intergénérationnelle, d'une maison de village...
- **Economique** : les rénovations éventuelles des bâtiments se feront en maximisant le recours aux ressources et aux entreprises locales



Objectifs visés

1.1. Aider au maintien et au développement de services de qualité

- Acquisition de bâtiments en vue de créer éventuellement une résidence services

1.2. Prévoir des logements accessibles à tous en collaboration avec les acteurs reconnus

- Acquisition de bâtiments en vue de créer éventuellement du logement

3.2. Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables

- Rénovation des bâtiments acquis en utilisant les énergies renouvelables et en diminuant leur consommation énergétique

4.1. Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité

- Acquisition, restauration et valorisation de bâtiments anciens

Indicateurs

- Nombre de bâtiments acquis et restaurés

Tâches à réaliser

- Identifier les bâtiments intéressants susceptibles d'être acquis par la Commune
- Déterminer les besoins et les opportunités en matière de logements ou autres
- Demande éventuelle de subsides
- Acquisition des bâtiments
- Réfléchir à la gestion du projet et de l'infrastructure
- Réaliser les travaux
- Entretenir les aménagements
- Evaluation

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer en fonction de la nature du projet

Programme de réalisation

En plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

L'acquisition d'un nouveau bâtiment permettrait de répondre aux exigences de la Wallonie en matière de logement. Par ailleurs, la création d'un local d'accueil des gardiennes ONE est apparue comme relativement prioritaire par les habitants.

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

Projets non retenus

PROJETS NON RETENUS

Globalement, peu de projets n'ont pas été retenus étant donné leur non-faisabilité ou par le fait que les participants présents n'ont pas adhéré au projet ou ont estimé que ce n'était pas leur rôle ni celui de la Commune de s'occuper de ces projets.

- *Rétablir le droit d'affouage*
- *Installer un bancontact à Ferrières*
- *Créer une dalle en béton à Burnontige pour pouvoir accueillir le chapiteau lors de la fête annuelle*

La dalle en béton ne s'est plus avérée nécessaire suite à des installations réalisées en matière de raccordement des installations à l'électricité

- *Créer un lavoir social*

Peu de citoyens se sont prononcés en faveur de ce projet en raison du peu de demandes rencontrées à ce niveau.

- *Agrandir le musée du jouet*

Les locaux actuels du Maka ne permettent pas un agrandissement

- *Créer une infrastructure polyvalente à St Roch*

Le site de Ferrières a été privilégié en raison de l'accessibilité plus réduite à St Roch

- *Améliorer le réseau internet sur l'entité pour avoir accès à un réseau à haut débit*
- *Améliorer la couverture des réseaux GSM*
- *Engager des bénévoles pour favoriser la communication entre les citoyens et les autorités communales*

La réalisation du bulletin communal ainsi que le projet de création d'un nouveau site internet communal, d'une mise en réseau des acteurs locaux sont autant de projet qui permettront, grâce au travail du personnel communal, d'améliorer l'information et la communication vers le citoyen

- *Aménager un panneau d'information électronique*
- *Aménager et réparer la cabine téléphonique située à côté de l'Administration communale*

Ce projet a été abandonné, les cabines téléphoniques étant tombées en désuétude depuis l'usage des GSM

- *Contacteur Intradel afin d'augmenter leurs plages horaires et d'accepter plus de déchets (type éternit)*

Des améliorations importantes des services fournis par INTRADEL ont été constatées par la majorité des citoyens pour qui les horaires et la nature des déchets recueillis au parc à conteneur ne présentent pas de problème.

■ *Produire de l'hydroélectricité au moulin du Ravet*

La faisabilité de ce projet reste très hypothétique pour de nombreux citoyens qui ont préféré miser sur d'autres projets en matière d'énergies renouvelables.

■ *Faire un contrôle policier des appels afin de déterminer s'ils nécessitent bien un déplacement de la police*

Cette action ne semble pas réalisable

■ *Aménager la voirie à Sy pour permettre le passage des pompiers*

Le pont de Sy ne permet pas, en hauteur, le passage d'un camion de pompiers. L'aménagement de la voirie ne sera donc d'aucune utilité.

■ *Créer une crèche communale*

Face à l'important réseau de gardiennes ONE sur la Commune, la création d'un local d'accueil pour ces dernières s'est avérée plus judicieuse.

■ *Créer un accord avec le Centre culturel de Huy*

La Commune de Ferrières est située à proximité des Centres culturels de Huy et de Sprimont. En outre, la vie culturelle associative est bien développée dans l'entité. L'accès à la culture semble donc déjà très satisfaisant à Ferrières

■ *Organiser un recyclage du permis de conduire*

PARTIE V

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
Fiche 1.1. FERRIERES Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords sur le site du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative	1.3 ; 1.6 ; 3.2	1.703.104,07€	<u>Salle polyvalente :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développement rural : 523.415€ • Infraspports : 717.601€ • Commune : 462.615€ 	Dans les 3 ans
Fiche 1.2. FERRIERES Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières et d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local	1.1 ; 1.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 4.3 ; 5.1	395.774,59€	<u>Espace vert piétonnier (Place)</u> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts – Développement rural : 265.025€ (60%) • Commune : 132.512€ (40%) <u>Cheminement piéton vers le site du football</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développement Rural : 51.593€ (80 %) • Commune : 12.898€ (20 %) 	Dans les 3 ans
Fiche 1.3. ENTITE Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminement doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré	1.4 ; 3.4 ; 4.1 ; 4.3 ; 5.1	A déterminer	<u>Balisage</u> <ul style="list-style-type: none"> • CGT (60%) • Commune (40%) <u>Aménagements</u> <ul style="list-style-type: none"> • Crédits d'impulsion (75%) • Commune (25%) 	Dans les 3 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<p>FICHE 1.4. ENTITE</p> <p>Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les différents villages de l'entité</p>	<p>1.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 5.1</p>	<p>A définir en fonction des aménagements dont les estimations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.398,98€ • 23.107,73€ • 39.617€ • 52.735,38€ • 70.396,76€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement Rural : 60% • Commune : 40% 	<p>Dans les 3 ans</p>
<p>FICHE 1.5. TRANSCOMMUNAL</p> <p>Création d'une Régie (trans)Communale Autonome afin d'assurer la gestion du pôle sportif de St Roch</p>	<p>1.5 ; 1.6 ; 3.2 ; 4.1</p>	<p>A déterminer</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Dans les 3 ans</p>
<p>FICHE 1.6. ENTITE</p> <p>Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité routière, de mobilité douce et de transports en commun et alternatifs</p>	<p>1.1 ; 1.4 ; 3.2 ; 4.3</p>	<p>A déterminer</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Dans les 3 ans</p>

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<p>FICHE 1.7. ENTITE</p> <p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population</p>	3.1 ; 3.2	A déterminer	<p>Plusieurs sources de financement sont à envisager :</p> <p><u>Rénovation énergétique des bâtiments publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • EPURE : la subvention est plafonnée à 100% du montant total des travaux et études avec un maximum de 74.368,06 € TVAC par dossier introduit <p><u>Audits et études de pré-faisabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • UREBA : 50% • Commune : 50% <p><u>Travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • UREBA : 30% • Commune : 70% 	Dans les 3 ans
<p>FICHE 1.8. XHORIS, MY, BOSSON</p> <p>Mise en place d'une politique d'aménagement et de rénovation des bâtiments scolaires</p>	1.1 ; 1.5 ; 1.6 ; 3.2	<p>Ecole de Bosson : 2.400.000€ HTVA</p> <p>Salle de gymnastique de l'école de Bosson : 695.000€ HTVA</p> <p>Ecole de Xhoris : 248.000€ HTVA</p> <p>Ecole de My : à déterminer</p>	<p><u>Bosson :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole : FWB (60%) • Salle de gymnastique : Infraspports (75%) <p><u>Xhoris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • FWB :100%) 	Dans les 3 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
Fiche 2.1. XHORIS Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives	1.6 ; 3.2 ; 3.3	Terrain synthétique : 700.000€ HTVA Annexe : 600.000€ HTVA	<u>Terrain synthétique</u> <ul style="list-style-type: none"> • Commune : 35% • Infraspports : 65% <u>Construction d'une cuisine en annexe à la buvette</u> <ul style="list-style-type: none"> • Commune : 35% • Infraspports : 65% 	Dans les 6 ans
FICHE 2.2. TRANSCOMMUNAL Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe afin de favoriser les modes de déplacements doux et le développement d'un tourisme intégré	1.4 ; 3.4 ; 4.3 ; 5.1	A déterminer	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) : 100%	Dans les 6 ans
FICHE 2.3. WERBOMONT Réalisation d'une étude en vue de la création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont	3.3 ; 3.4	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
FICHE 2.4. WERBOMONT Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	1.4 ; 5.3	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • SPI • Commune 	Dans les 6 ans
FICHE 2.5. XHORIS, BOSSON Création d'un local d'accueil pour la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé	1.1 ; 1.5 ; 3.2 ; 5.3	A déterminer	Partenariat public-privé	Dans les 6 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<p>FICHE 2.6. ENTITE</p> <p>Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant les patrimoines bâtis et naturels de l'entité</p>	<p>3.2 ; 3.4 ; 4.1 ; 4.2. ; 5.1</p>	<p>A déterminer</p>	<p><i>Elaboration de schéma de structure et RCU</i></p> <p>DGO 4 - Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie : 80% des honoraires de l'auteur de projet</p>	<p>Dans les 6 ans</p>
<p>FICHE 2.7. ENTITE</p> <p>Réalisation d'un inventaire du patrimoine historique : restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population</p>	<p>1.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 5.1</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Plusieurs sources de financement potentielles ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SPW - DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) – Département du Patrimoine - Direction de la Restauration - Petit Patrimoine Populaire Wallon (100% avec un maximum de 6.200 € pour les travaux et un maximum de 2480 € pour la mise en valeur ou la promotion) • Qualité Village Wallonie (« Fonds du Patrimoine ») ; • Commune ; • Développement rural (si l'élément patrimonial s'intègre dans un projet global-intervention à déterminer), • Commissariat Général au Tourisme ; • Etc. 	<p>Dans les 6 ans</p>

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
Fiche 2.8. LOGNE Développement d'un plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et son environnement naturel	2.1 ; 3.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 5.2 ; 5.3	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
Fiche 3.1. VIEUXVILLE Transformation de l'église St Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative	1.3 ; 1.6 ; 3.2 ; 4.1	A déterminer	<u>1^{ère} tranche jusqu'à 500.000 €</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développement rural : 80% • Commune : 20% <u>2^{ème} tranche au-delà de 500.000 €</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développement rural : 50% • Commune : 50% 	Dans les 10 ans
FICHE 3.2. ENTITE Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève	3.4 ; 4.1 ; 5.1	A déterminer	<u>Plusieurs sources de financement sont envisagées :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Commissariat Général au Tourisme (CGT) • Commune • Province de Liège • FEADER • etc. 	Dans les 10 ans
FICHE 3.3. VIEUXVILLE Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne	1.5 ; 1.6 ; 3.2 ; 4.1 ; 5.1	A déterminer	<u>Plusieurs sources de financement sont envisagées :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Province de Liège • Wallonie • Commune 	Dans les 10 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 3.4. TRANSCOMMUNAL Concrétisation d'un modèle de circuit court alimentaire dans un esprit de filière agro-écologique	3.1 ; 3.4 ; 5.2	A déterminer	Le projet sera financé sur base d'investissements privés dans le cadre de la coopérative	Dans les 10 ans
FICHE 3.5. ENTITE Mise en réseau des acteurs locaux des secteurs socio-culturel, sportif, touristique et éducatif	1.5 ; 1.6 ; 2.1	Sans objet	Sans objet	Dans les 10 ans
FICHE 3.6. ENTITE Aménagement de logement tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyers modérés	1.3 ; 3.2 ; 4.2	A déterminer	<i>En fonction du type de logement, plusieurs possibilités de financement sont à envisager :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Commune • Développement rural (80 % pour les 1^{iers} 500.000€, 50% au-delà)) • Fond Wallon du Logement • Agence Immobilière Sociale Ourthe Amblève Logement etc.	Dans les 10 ans
FICHE 3.7. ENTITE Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver en vue de répondre à des besoins identifiés et de valoriser le patrimoine bâti	1.1 ; 1.2 ; 3.2 ; 4.1	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
Face à une entité multipôles, des conditions de vie de plus en plus hétérogènes et l'affaiblissement du lien social, améliorer le bien-être de toute la population en infrastructures et en moyens				
1.1	Aider au maintien et au développement de services de qualité	Eclairage du terrain de football de Ferrières, de My et d'Xhoris pour l'accès à l'hélicoptère médicalisé de Bra sur Lienne/Création d'un nouveau bureau ainsi que d'une salle de réunion du CPAS/Entrée de la bibliothèque de Xhoris dans le Réseau des Bibliothèques Ourthe-Amblève/Démarrage des Ferri-repas/Création du GAC Ferritable/Création d'un SEL/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève	Actions visant à rendre accessibles les nouveaux moyens de communication aux personnes plus âgées (aide administrative)/ Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants/PCS	1.2 ; 2.5 ; 3.7
1.2	Prévoir des logements accessibles à tous en collaboration avec des acteurs reconnus	Création de logements de transit	Actions visant à rendre accessibles les nouveaux moyens de communication aux personnes plus âgées (aide administrative)/ Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants/PCS	3.6 ; 3.7
1.3	Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal	Projet Covoit'stop/Projet Commune "Amie des aînés"(Xhoris)	Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire/Soutenir la création d'une ludothèque en partenariat avec le musée du jouet/Rédiger une charte de convivialité/Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants/Aménager l'ancienne école de Burnontige en Maison de village/ Actions visant à rendre accessible les nouveaux moyens de communication aux personnes plus âgées (aide administrative)	1.1 ; 1.2; 1.4 ; 2.7 ; 3.1 ; 3.6

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
1.4	Soutenir le développement d'une mobilité durable des personnes	Projet Covoit'stop/Création de parking de Covoiturage (Xhoris)	Réaliser des fiches d'accessibilité multimodales/Adhérer à carpoolplaza/Poursuivre les contacts avec le TEC en vue de maintenir un service suffisant dans les villages et d'améliorer les horaires et les correspondances des bus/Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants/	2.6. ; 2.2 ; 2.4
1.5	Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	Nouvelle Maison des jeunes à Ferrières/Entrée de la bibliothèque de Xhoris dans le Réseau des Bibliothèques Ourthe-Ambève	Soutenir la création d'une ludothèque en partenariat avec le musée du jouet	1.5 ; 1.6 ; 2.5 ; 3.3 ; 3.6
1.6	Dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel	Rénovation de la buvette de My/Nouvelle maison des jeunes à Ferrières/Terrain de football synthétique à Xhoris (Dossier en cours)/Projet Commune "Amie des aînés"(Xhoris)/Entrée de la bibliothèque de Xhoris dans le Réseau des Bibliothèques Ourthe-Ambève/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Ambève	Soutenir la création d'une ludothèque en partenariat avec le musée du jouet/Soutenir les initiatives des comités de villages en mettant à leur disposition du matériel (tables, chaises...)/Aménager l'ancienne école de Burnontige en Maison de village/PCS	1.1 ; 1.5 ; 2.1 ; 3.1 ; 3.3 ; 3.5
Face à un besoin d'information de la population, coordonner et développer les outils de communication (en vue d'une plus large répercussion)				
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
2.1	Centraliser les informations	Edition du Guide pratique/Edition du Bulletin Communal/Entrée de la bibliothèque de Xhoris dans le Réseau des Bibliothèques Ourthe-Ambève	Création d'un nouveau site internet communal et de l'Office du Tourisme	3.5
2.2	Moderniser les moyens de communication	Edition du Guide pratique/Edition du Bulletin Communal/Acquisition par le CPAS de PC portables (Projet Commune amie des aînés)	Création d'un nouveau site internet communal et de l'Office du Tourisme	

Face à la richesse des biotopes et des ressources naturelles, respecter les ressources naturelles en synergie avec le PCDN				
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
3.1	Sensibiliser et inciter à des changements de comportements en faveur de la protection de l'environnement	Engagement d'un agent constatateur/Le PCDN de Ferrières/Engagement d'un éco-passeur en collaboration avec les Communes de Hamoir et de Ouffet/Action Communes et rivières propres/Actions dans le cadre du CRO/Gestion des déchets (système des containers)	Construire un mur en pierres sèches assorti de panneaux didactiques/Mise à disposition par la Commune de toilettes sèches lors d'évènements publics/Sensibiliser les organisateurs d'évènements à utiliser des gobelets réutilisables et du papier recyclé (affiches, flyers...)/Installer des poubelles de tri sur le Bâti à Sy/Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire/Installer, en collaboration avec le PCDN, un crapauduc/Envisager, selon la faisabilité, de récupérer les résidus de coupe de bois pour assurer le chauffage d'un bâtiment public/Informer les citoyens en matière d'assainissement des eaux et informer sur les techniques d'épuration individuelle/Informer les citoyens sur les techniques de compostage/Informer les citoyens sur la lutte contre les plantes invasives/Réaliser une farde d'accueil pour les habitants	1.7 ; 3.4
3.2	Réduire la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables	Projet "31 communes au soleil"/Le PCDN de Ferrières/Engagement d'un éco-passeur en collaboration avec les Communes de Hamoir et de Ouffet/Remplacement des châssis du bâtiment de l'Ancienne Administration communale de Xhoris (bibliothèque)/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève	Envisager, selon la faisabilité, de récupérer les résidus de coupe de bois pour assurer le chauffage d'un bâtiment public/Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants	1.1 ; 1.5 ; 1.6 ; 1.7 ; 1.8 ; 2.1 ; 2.5 ; 2.6 ; 3.1 ; 3.3 ; 3.6 ; 3.7

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
3.3	Améliorer la qualité de l'Ourthe, de la Lembrée, de leurs affluents et des eaux souterraines	Engagement d'un agent constatateur/Le PCDN de Ferrières/Action Communes et rivières propres/Actions dans le cadre du CRO/Etude en cours sur le bassin d'orage à Werbomont	Mise à disposition par la Commune de toilettes sèches lors d'évènements publics/Installer des poubelles de tri sur le Bâti à Sy/Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire/Informé les citoyens en matière d'assainissement des eaux et informer sur les techniques d'épuration individuelles/Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants	2.3 ; 2.8
3.4	Maintenir la biodiversité, valoriser et préserver le patrimoine naturel	Engagement d'un agent constatateur/Le PCDN de Ferrières/Adhésion de la Commune au Plan Maya/Inauguration des pelouses calcaires de Vieuxville/Sauvegarde des tilleuls Place de Chablis/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève	Planter une saulaie au lieu-dit Fonds des Vaux/Construire un mur en pierres sèches assorti de panneaux didactiques/Sensibiliser les organisateurs d'évènements à utiliser des gobelets réutilisables et du papier recyclé (affiches, flyers...)/Installer des poubelles de tri sur le Bâti à Sy/Soutenir les initiatives citoyennes de création d'un jardin communautaire/Installer, en collaboration avec le PCDN, un crapauduc/Informé les citoyens en matière d'assainissement des eaux et informer sur les techniques d'épuration individuelle/Informé les citoyens sur la lutte contre les plantes invasives/Réaliser une farde d'accueil pour les nouveaux habitants/	1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.6 ; 2.7 ; 2.8 ; 3.2 ; 3.4

Face à une croissance moyenne actuelle de 40 habitants par an, développer une urbanisation durable conservant les caractéristiques typiques des hameaux				
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
4.1	Préserver et valoriser le patrimoine historique de l'entité	Rénovation de la chapelle romane de Palogne/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève		1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.6 ; 2.7 ; 2.8 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.7
4.2	Favoriser un habitat durable en renforçant la configuration en quartiers			2.6 ; 3.6
4.3	Favoriser la mobilité douce	Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève		1.2 ; 1.3 ; 1.6 ; 2.2 ; 3.3
Face à des secteurs d'activités économiques diversifiés, créer des conditions positives afin de stimuler l'économie et l'emploi local des différents secteurs de manière intégrée				
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches-projets
5.1	Développer le tourisme intégré	Amélioration de la visibilité de l'OT/Aménagement de barbecues extérieurs/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève	Mettre en place, avec l'OT, un pôle de personnes ressources (guides du terroir)	1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.2 ; 2.6 ; 2.7 ; 3.2 ; 3.3
5.2	Soutenir une sylviculture durable ainsi qu'une agriculture locale diversifiée et familiale	Participation à la semaine du bio (juin 2013)/Création du GAC Ferritable/ Adhésion de la Commune au projet de création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève	Rédiger une charte de convivialité/Réaliser des aménagements ponctuels pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder aux terrains sans entraves	2.8 ; 3.4
5.3	Soutenir le développement d'infrastructures adaptées au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois	Entrée de la bibliothèque de Xhoris dans le Réseau des Bibliothèques Ourthe-Amblève/Organisation d'une matinée de l'emploi		2.4 ; 2.5 ; 2.8



asbl GREOA

Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève

Place de Chézy, 1 - B-4920 Harzé

Tél. : +32 (0)4 384 67 88 - Fax : +32 (0)4 384 74 37

www.greoa.be



PLUS HAUT ET PLUS PROCHE

L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



FERRIERES

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FERRIÈRES

place de Chablis, 21 - 4190 Ferrières

Tél.: 086/40 99 43

www.ferrieres.be

